

PROVENCE GENEALOGIE

COTISATION 89

DERNIER AVIS

Les collègues qui n'auront pas payé leur cotisation au 15 mars 1989 seront considérés comme démissionnaires.

Nous remercions par avance les retardataires de l'effort qu'ils feront pour nous faciliter la tâche.



— A.G. Hautes-Alpes

Cotisation : 140 francs.
M. Jean-Claude BERMOND, résidence Château-Laty, bât. E, 24, rue Saint-Exupéry, 05000 Gap.

— C.G. Alpes-de-Haute-Provence

Cotisation : 150 francs
Mme Christiane DANDOIT, rue Léo-Lagrande, 04130 Volx.

— A.G. Bouches-du-Rhône

Cotisation : 140 francs.
M. André BARBAROUX, 1, avenue Roger-Salzman, 13012 Marseille.

— A.G.H. Alpes-Maritimes

Cotisation : 140 francs.
M. Didier CHIARLA, 31, avenue de la Marne, 06100 Nice.

— A.G. Var

Cotisation : 140 francs.
Mme Magali KERHOS, "Dernière Escal", quartier Baudouvin, 83160 La Valette.

— Le C.G. Vaucluse a fixé le montant de ses cotisations pour 1989 qui sont :

- Membre : 140 F (cotisation normale).
- Couple : 210 F.
- Etranger : 180 F.
- Nouveau membre : 170 F.
- Associé : 50 F (déjà membre du CGMP).

Prière de s'acquitter, dès que possible auprès du trésorier, en espèces ou par chèque à l'ordre du CG Vaucluse : A. Daragnes, chemin du Mime-Séverin, 30150 Sauveterre.

Vie de nos Associations

CERCLE GENEALOGIQUE DE VAUCLUSE ASSEMBLEE GENERALE 15 JANVIER 1989

L'assemblée générale du Cercle Généalogique de Vaucluse s'est déroulée en Avignon au Château de Saint-Chamand le 15 janvier 1989, y était présente ou représentée une centaine de membres.

Cette assemblée a débuté par le rapport moral du Président M. BISCOP P. qui a fait une rétrospective des activités de l'année écoulée.

Le trésorier M. DARAGNES A. a présenté le rapport financier. En fin d'exercice, notre solde est positif, compte tenu que l'investissement informatique prévu en 1988 n'a pas pu être réalisé (reporté à l'année 1989).

M. BISCOP P. a prié M. ARNAUD A. de remettre le prix du C.G.V. à : Mmes : ARNAUD O., CATHABARD, C. EYNAUD J., GARCIN M., HAON C., JURY M.-T., RICCA Y., MM. : MONTAGARD J.-P., NOAILLES C.

Le prix de la librairie AMBLARD a été attribué à : Mme SERRA Jeannette.

Ceci pour les travaux effectués et leur dévouement au C.G.V.

M. GUENIVET a reçu le brevet de 1^{er} degré de généalogiste amateur.

A la suggestion du Président, M. ARNAUD André a été nommé Président d'Honneur à l'unanimité.

Signalons que notre assemblée était honorée de la présence de Mme BERTHON Suzanne, notre premier Président d'Honneur.

A la suite de cette assemblée le conseil d'administration est le suivant :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mmes : CHASTEL Denise Aubignan (84), de COCKBORNE Anne-M. Montfavet (84), EYSSERIC Josette Sorgues (84), FRAYSSE Mireille Sorgues (84), RICCA Yvette Sorgues (84), SERRA Jeannette Avignon (84), VAILLEN Juliette Montfavet (84).

MM. AUMERAN Francis Sauveterre (30), BRAVELET Lucien Noves (13), CHASTEL Fernand Aubignan (84), DE COCKBORNE Pierre Montfavet (84), DARAGNES Albert Sauveterre (30), MONTAGARD Jean-Pierre Gargas (84), NOAILLES Claude Avignon (84), RIEU Max Saint-Rémy-de-Provence (13).

BUREAU

Présidents d'honneur : Mme BERTHON Suzanne, M. ARNAUD André.

Membres de droit : Le Président du C.G.M.P., le Président du Conseil Général, le Directeur du Service des Archives Départementales.

Président : Mme de COCKBORNE A.-M., Le Palerm, Entrée A, Résidence Les Martines, 84140 Montfavet.

Vice-Présidents : M. AUMERAN F., La Draille de Carnas, Sauveterre, 30131 Pujaut. M. BRAVELET L., route de Châteaurenard, 13550 Noves.

Trésorier : M. DARAGNES A., chemin du Mime Séverin, 30150 Sauveterre.

Secrétaire : Mme FRAYSSE M., 179, rue Saint-Hubert, 84700 Sorgues.

Bibliothécaire : M. NOAILLES C., Le Transval, 5, rue Pierre-Bondon, 84000 Avignon.

Siège social : Ecole Sixte Isnard, 31 ter, avenue de la Trillade, 84000 Avignon.

Permanences au siège social : 2^e mercredi du mois de 14 heures à 18 heures. Les autres mercredis de 14 heures à 16 heures.

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.

Centre Généalogique Midi-Provence, 13110 Port-de-Bouc
(Union des Associations généalogiques Provence - Alpes-Côte d'Azur-Corse) Téléphone : Syndicat d'Initiative : 42.06.27.28 ou Secrétariat : 42.06.39.12.

N° 3294
des
Nouvelles Affiches

VIE DES ASSOCIATIONS

A.G. 13

Réunion tous les premiers mercredis de chaque mois au siège Archives Départementales place Carli, Marseille de 17 à 19 heures.

Réunion de travail pour les nouveaux membres, aide et assistance tous les troisièmes mercredis de chaque mois, place Carli à partir de 14 h 30.

A.G. 13

ANTENNE DE SALON

Réunion bimestrielle le lundi 13 mars 1989 après 17 heures aux Archives Municipales, rue du Bourg à Salon.

A.G. 13

VALLEE DE L'HUEVAUNE

Réunion le 10 mars 1989 à 18 h 30, rue Jeu-dé-Ballon à Aubagne.

A.G. 13 ANTENNE
D'AIX-EN-PROVENCE

Programme des réunions : Avenue des Libérateurs, Maison des Anciens-Combattants à Luyes, à 18 h 30 les 21 mars 1989, 9 mai 1989, 27 juin 1989.

Compte rendu de la réunion du 31 janvier 1989 :

Présents : M. JOURDAN, Mme et M. POUDRA, M. GRAS, M. BARDET.

Excusés : Mme et M. CARDON, M. KHA-CHADOUR.

Dépouillements : M. JOURDAN fait le point du relevé des mariages de Saint-Cannat, la période de 1699 à 1739 est achevée, moins les lacunes, qui seraient peut être comblées par l'examen des archives communales.

M. BARDET a terminé l'édition des B.M.S. de Peyrolles de 1599 à 1802 (un seul volume).

Accueil de personnes : M. MONBELLI, de Bouc-Bel-Air, Mme et M. PETIT, de Marignane.

D'une manière générale, une documentation complète, disponible à chaque réunion, serait souhaitée (répertoire des familles etc).

Reste donc posée la question de la recherche d'un local à Aix même où cette documentation et quelques ouvrages pourraient être consultés.

M. BARDET,
Secrétaire de Séance

GENEALOGIE ALGERIE,
MAROC, TUNISIE

Siège social : 1, rue Emile-Tavan, 13100 Aix-en-Provence. Président : M. Delaye (membre CGMP).

Antennes :

Alpes-Maritimes : Mme Maroni-Rebora, Les Puget K3, 91, rue Jean-Giono, 06700 Saint-Laurent-du-Var.

Bouches-du-Rhône : Mme Delaye, 34, chemin de Saint-Donnat, 13100 Aix-en-Provence.

Marseille : M. Roux, allée des Pins, 13009 Marseille (membre CGMP). M. Dormoy, Résidence Marie-Louise, rue Marie-Louise, 13008 Marseille.

Var : M. Capelle, 85, avenue Bellevue, 83130 La Garde (membre CGMP).

Vaucluse : M. Teissier, La Combe des Fleurs, 84450 Jonquerettes (membre CGMP).

Drôme, Gard, Paris, Sarthe.

PROCHAINES REUNIONS
AGEVAR

"La Maison pour Tous" à la Valette.

a) Mensuelles : Lundi à 16 heures : 6 mars, 10 avril, 22 mai, 12 juin 1989.

b) Bibliothèque : Lundi de 14 à 16 heures : 6 et 20 mars, 10 et 24 avril, 22 et 29 mai, 5 et 12 juin 1989.

C.G.M.P. ANTENNE
DE PARIS

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 22 mars 1989 à 18 heures à la Brasserie "Le François Coppee" 1, boulevard du Montparnasse, 75006 Paris.

Nouvelle adresse de la responsable de l'Antenne de Paris : Mme D. Bieven, 12, avenue d'Alémbert, 92160 Antony.

PRESENTATION D'OUVRAGE

Vendredi 17 mars 1989 à 17 heures au Musée d'Histoire de Marseille (Centre Bourse), Monsieur DUPAQUIER, Directeur du Laboratoire de Démographie Historique, présentera son ouvrage "Histoire de la Population Française", réalisé notamment grâce à l'opération "Tra". Les membres du C.G.M.P. y sont cordialement invités.

LA REVOLUTION

Les collègues qui souhaitent nous remettre un article à paraître dans le bulletin spécial sur la Révolution sont priés de nous le faire parvenir avant le 31 mars 1989.

C.G.M.P.

Des notaires taquinaient les Muses ; témoin ce quatrain que M. POUSSIBET, a trouvé, inscrit dans le registre de 1657, de M^{re} André VACON, Notaire à Toulon (cote 3 E 5 -89).

Bien pour mal, c'est charité,
Bien pour bien, justice,
Mal pour mal, vengeance et vice,
Mal pour bien, méchanceté.

HERALDIQUE

Dans le cadre du Congrès National de Généalogie de mai 1989 à Arras ; la "Fédération des Sociétés Françaises de Généalogie, d'Héraldique et de Sigillographie" ouvre un concours d'Héraldique.

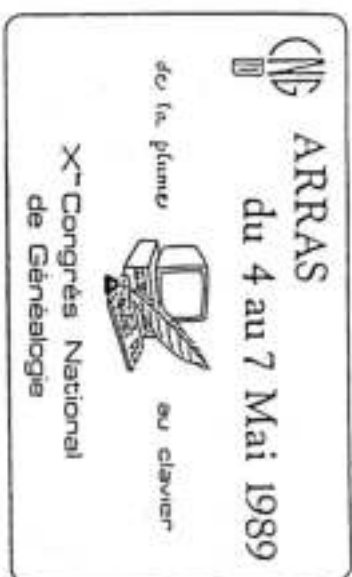
Pour ceux de nos membres qui pourraient être intéressés par ce concours, je puis leur faire parvenir son règlement sur simple demande par écrit ou par téléphone -Adresse : Cdt Robert Juteau, 10, Grand'Rue, La Croix-Rouge, 13013 Marseille. Tél. 91.68.06.47.

GENEALOGIE ROUBIEU

Mme ROUBIEU (13-358) nous adresse une généalogie des ROUBIEU qui avait été établie par son fils Michel ROUBIEU, décédé en 1982 à l'âge de 27 ans.

Que la publication de cette liste soit un hommage rendu à la mémoire de ce jeune collègue bien trop tôt disparu.

- I 1) a ROUBIEU Cécile
° 13/5/1982 Aix-en-Provence
- II 1 ROUBIEU Michel
° 5/3/1955 Marseille
+ 8/10/1982 Marseille
x 16/6/1979 Aix-en-Provence
GAUCI Frédérique
- III 2 ROUBIEU Georges
° 13/1/1923 Septèmes (13)
x 6/8/1949 Septèmes
3 PIC Jeanne
° 12/5/1923 Septèmes
- IV 4 ROUBIEU Joseph
° 23/6/1896 Septèmes
+ 6/3/1971 Marseille
x 28/10/1920 Septèmes
5 BREMOND Pauline
° 24/1/1898 Septèmes
+ 22/1/1933 Septèmes
- V 8 ROUBIEU Mi-Paulin
° 6/3/1866 Marseille
+ 17/10/1931 Septèmes
x 23/2/1892 Les Pennes (13)
9 ARNAUD Rosalie
° 30/1/1870 Septèmes
+ 23/8/1945 Septèmes
- VI 16 ROUBIEU Jean
° 28/12/1815 Martigues (13)
+ 14/4/1892 Les Pennes
x 5/10/1847 Les Pennes
17 AUREILLE Anne
° 4/9/1826 Les Pennes
+ 15/9/1909 Les Pennes
- VII 32 ROUBIEU Joseph
° 7/7/1784 Martigues
+ 31/1/1862 Martigues
x 28/5/1805 Martigues
33 PIGNATEL Marie-Anne
° 19/4/1781 Martigues
+ 26/10/1839 Martigues
- VIII 64 ROUBIEU Laurent
° 30/4/1740 Martigues
+ 25/7/1814 Martigues
x 5/2/1765 Martigues
65 TOUCHE Magdeleine
° 1740 Martigues
+ 16/9/1804 Martigues
- IX 128 ROUBIEU Nicolas
° 4/2/1697 Martigues
+ 24/9/1779 Martigues
x 13/7/1721 Martigues
129 FOUCARD Claire
° 1699
+ 6/3/1775 Martigues
- X 256 ROUBIEU Thomas
° 2/11/1662 Martigues
+ 16/2/1743 Martigues
x 16/8/1687 Martigues
257 VENTRON Marthe
512 ROUBIEU Pierre
° 6/8/1628 Martigues
x 5/6/1661 Martigues
513 MILLE Catherine
° 29/8/1629 Martigues
- XII 1024 ROUBIEU Jacques
1025 AUDIBERT Jacinthe



FEDERATION DES
SOCIÉTÉS FRANÇAISES DE GÉNÉALOGIE
D'HERALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE
XI^{ÈME} CONGRÈS NATIONAL DE GÉNÉALOGIE

ORGANISÉ PAR L'
ASSOCIATION GÉNÉALOGIQUE
DU PAS-DE-CALAIS
(A.G.P.)

ARRAS 6-7 MAI 1989
* DE LA PLUME AU CLAVIER *
CNG-10

SOUS LE HAUT PATRONAGE DU
MINISTÈRE DE LA CULTURE,
DE LA COMMUNICATION ET DU BICENTENAIRE

JEUDE 4 MAI (JOUR DE L'ASCENSION)

LIEU : "GRANDES PRAIRIES"

A PARTIR DE 10 H
ACCUEIL DES CONGRESSISTES
RECHÈCHE DES DOSSIERS

A 19 H
ACCUEIL PAR
- M. LE MAIRE
- M. LE PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION
- M. LE PRÉSIDENT DE L'A.G.P.

A 20 H
BUFFET CAMPAGNARD
CONCERT DE CABILLON

VENDREDI 5 MAI ET SAMEDI 6 MAI

LIEU : THÉÂTRE ET SALLE DES CONCERTS

9 H - 10 H 30)
11 H - 12 H 30) COMMUNICATIONS
14 H 30 - 16 H)
16 H 30 - 18 H)

VENDREDI AU THÉÂTRE A 20 H 30
REPRÉSENTATION THÉÂTRALE
SAMEDI AU CASINO A 20 H 30
SOIRÉE FOLKLORIQUE

DIMANCHE 7 MAI

A 10 H AU CASINO

- RAPPORTS DES COMMUNICATIONS
- VOTEUR DES ATELIERS
- DISCOURS DE CLÔTURE

A 13 H AUX GRANDES PRAIRIES
RÉUNION DES FAMILLES "TRANCOURT"
(RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE "TRAC")

POUR INFORMATION :

LUNDI 1 MAI } JOURS FÉRIÉS
LUNDI 8 MAI }

AU PROGRAMME DES COMMUNICATIONS

(SOUS RÉSERVE)

HISTOIRE SOCIALE
DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE
GÉNÉTIQUE
HERALDIQUE
BASE NATIONALE DE DONNÉES
POURQUOI FAIRE ?
RECHÈCHES A L'ÉTRANGER : BELGIQUE,
POLOGNE, ITALIE, ANGLETERRE
RECHÈCHES NOTARIALES ET PALEOGRAPHIE
TRADITIONS LOCALES
PSYCHOLOGIE ET GÉNÉALOGIE
ARCHIVES NATIONALES
ARCHIVES DU NORD-PAS DE CALAIS
ARCHIVES MINIÈRES
GÉNÉALOGIE JUIVE
LES PROTESTANTS
SAUVERRADE PHOTOGRAPHIQUE
INFLUENCE DE LA RÉVOLUTION AUX ANTILLES
MICROFILMAGE
PATRIMOINE
ONOSMATIQUE
L'ANNE PICARDE
....

INSCRIPTION

PAR MINUTEL :
36 15 - CODE : GENEAG2

PAR BULLETIN A DEMANDER
* PAR COURRIER A :

CNG-10
MAISON DES SOCIÉTÉS
16 RUE ARISTIDE-BRIAND
62000 ARRAS

* PAR TÉLÉPHONE AU :
21 71 15 45
(LE MERCREDI DE 17 A 20 H)
(AUTREMENT : RÉPONDREUR)

PAIX : UNIQUE

(PARTICIPANT OU NON
AUX COMMUNICATIONS)

300 FF/CONGRESSISTE JUSQU'AU 31.03
350 FF/CONGRESSISTE APRÈS LE 31.03

LA PARTICIPATION DONNE DROIT :

- AU BUFFET CAMPAGNARD
- A LA PARTICIPATION
AUX COMMUNICATIONS
- A LA SOIRÉE THÉÂTRALE
- A LA VISITE DES BOVES, DU BEFFROI,
DU MUSÉE, DE LA VILLE
- A LA PROJECTION DE "HISTORAMA"
FORUM DES ASS. GÉNÉALOGIQUES
ALBUMS DE CADOT
LA VIE DANS LE NO-PON YVILL
ROBESPIÈRE
- AU TRANSPORT DANS LA VILLE
- A JOUR DE RÉDUCTION A "MIAMI"
- AU BILLET DE TRAIN CONGRESSISTE
(20% DE RÉDUCTION)

TRANSPORT URBAIN

GRATUIT SUR LES PARCOURS
GARE - HOTELS - RESTAURATION
LIEUX DU CONGRÈS
PAR AUTOMOBILES RÉSERVÉS

RESTAURATION

SUR PLACE LES VENDREDI ET SAMEDI
A MIDI ET SOIR PAR REPAS FROID
PRÉPARÉS PAR "MIAMI"

DU JEUDE AU DIMANCHE
AU RESTAURANT "MIAMI" D'ARRAS
(TRANSPORT GRATUIT)

HERBERGEMENT*

SUR ARRAS ASSURÉ PAR
L'AGENCE DE VOYAGES "ALBATROS"

TOURISME*

ASSURÉ PAR "ALBATROS"
200 FF / EXCURSION / PERSONNE
(DÉJEUNER COMPRIS)

VENDREDI 5 : BRUGES (BELGIQUE)
(PRÉVOIR PIÈCE D'IDENTITÉ VALABLE)
SAMEDI 6 : CENTRALE DE GRAVELINES
EUROTUNNEL - BOURGONNAYS

(* : LES DEMANDES DE RÉSERVATION DOIVENT
ÊTRE ADRESSÉES DÈS QUE VOUS INSCRIVEZ
VOTRE NOM AU CONGRÈS (SÉRA ENREGISTRÉ)

**Xème CONGRES NATIONAL de GENEALOGIE,
d'HERALDIQUE et de SIGILLOGRAPHIE
CNG 10**

CONGRESSISTE

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : Prénom:

Adresse :

Code Postal.....BUREAU DISTRIBUTEUR :

Téléphone : Adhérent aux Associations suivantes (facultatif) :

SIGLE

Intitulé

C.G.M.P.

CENTRE GENEALOGIQUE DU MIDI PROVENCE

demande mon inscription au 10ème Congrès National de Généalogie d'Arras, ainsi que celles des personnes dont les noms suivent :

NOM

Prénom

.....	
.....	
.....	

Le moyen de locomotion utilisé sera :

- voiture
- train
- train + voiture
- avion + train
- avion + voiture

PRIX PAR PERSONNE : (Le cachet de la poste fera foi)

300,00 FF si ce bulletin nous est retourné avant le 31 Mars

350,00 FF si ce bulletin nous est retourné après le 31 Mars.

Ci-joint la somme de : 300/350 x =FF par chèque à l'ordre de "C.N.G.10".

A..... le.....Signature :

N.B. : Un accusé de réception vous sera adressé.

Adresse Postale

CNG 10

Maison des Sociétés - 16, rue Aristide Briand - 62000 ARRAS

Pour toute information complémentaire, tél: 21 71 15 45 le mercredi entre 17 h et 20 h.

PROVENCE GENEALOGIE

FEDERATION DES SOCIETES FRANÇAISES DE GENEALOGIE HERALDIQUE ET SIGILLOGRAPHIE

Compte rendu du XI^e Congrès International des Archives et du Salon "Archiv'88" Paris, Palais des Congrès 22-26 août 1988

Le XI^e Congrès International des Archives, organisé par le Ministère de la Culture, de la Communication, des grands travaux et du Bicentenaire (Direction des Archives de France), se tenait à Paris sous l'égide du Conseil International des Archives (C.I.A.). Il a réuni plus de 2.000 archivistes venus de 102 pays (1.000 au dernier congrès de Bonn) sur le thème :

LES NOUVELLES ARCHIVES

Le C.I.A. : Le Conseil International des Archives, organisation non gouvernementale associée à l'UNESCO, actuellement représenté dans plus de 140 pays et territoires des cinq continents, prépare des congrès internationaux tous les quatre ans, dont le premier en 1950 à Paris. C'est d'ailleurs la première fois qu'un pays accueille le congrès à deux reprises : la perspective du bicentenaire de la Révolution française est à l'origine de cet honneur. Selon la tradition, M. Jean FAVIER, membre de l'Institut, directeur général des Archives de France, en a été nommé Président à l'issue de ce congrès. Le prochain se déroulera à Montréal (Canada) en 1992.

Le secrétariat général du C.I.A. se trouve à Paris, aux Archives de France. Dans le cadre du stage technique international d'archives, créé en 1951, la France a déjà accueilli 800 archivistes venant de 91 pays étrangers.

I — Objectifs du C.I.A.

Le C.I.A. s'est assigné comme objectifs essentiels de promouvoir et d'encourager toutes mesures destinées à assurer la préservation et l'utilisation du patrimoine archivistique de l'humanité. Aussi est-il concerné par tous les aspects de l'administration des archives et de la gestion des dossiers, par l'avancement de la formation professionnelle, les recherches théoriques et méthodologiques en archivistique, l'élaboration et la diffusion des normes professionnelles, enfin par la problématique du développement des archives dans le Tiers Monde.

Une partie notable des ressources du C.I.A. est consacrée au soutien du développement des infrastructures archivistiques. La plupart des projets régionaux et nationaux de développement des Archives sont réalisés en coopération avec l'UNESCO ou avec des agences nationales et des fondations (Australie, Canada, R.F.A., Espagne, Royaume-Uni, Etats-Unis et autres pays industrialisés).

Un programme mondial pour la préservation du patrimoine archivistique a été entrepris conjointement par le C.I.A. et l'"International Federation of Library Associations and Institutions" (I.F.L.A.) sous les auspices de l'UNESCO. Le lancement

d'un programme international de microfilmage pour les pays en développement est en cours de préparation par l'UNESCO et le C.I.A.

II — Effectifs et structure du C.I.A.

Les membres du C.I.A. se répartissent en cinq catégories :

- Administrations et institutions nationales d'Archives (A)
- Associations professionnelles (B)
- Institutions d'Archives régionales, locales et privées (C)
- Membres individuels (D)
- Membres d'honneur (E)

Toute institution ou organisation publique ou privée s'occupant d'archives ou de gestion de dossiers, toute école de formation d'archivistes, peut devenir membre institutionnel du C.I.A. Toute personne travaillant ou ayant travaillé dans une institution d'archives, peut devenir membre individuel.

Créé par l'UNESCO en 1948, opérationnel en 1950, il était principalement composé jusqu'en 1960 de membres européens et nord-américains, puis s'est étendu au monde entier. Neuf branches régionales travaillent en Asie, en Afrique, dans les pays arabes, en Amérique latine et dans le Pacifique Sud, pour promouvoir le développement des services d'Archives, améliorer les normes professionnelles et organiser la coopération au niveau régional.

Des sections, des comités et des groupes de travail sont chargés des domaines professionnels et techniques (éducation, informatique, restauration, reprographie, sigillographie, archives audiovisuelles, littéraires et artistiques, d'entreprises, architecture des bâtiments).

III. Réunions

Chaque année, entre les congrès, les directeurs d'Archives et présidents d'associations d'archivistes se réunissent aux Conférences internationales de la Table ronde des Archives (CITRA) pour étudier les problèmes de politique, méthodes ou techniques archivistiques. Ainsi, la conférence de 1987 avait pour sujet "les politiques de préservation".

Les branches régionales organisent des cours de formation et des séminaires.

IV. Réalisations

Le C.I.A. a lancé son projet le plus important en 1958 sous l'égide de l'UNESCO : la publication du "Guide des sources de l'histoire des Nations".

Cet ensemble de Guides décrit les fonds d'archives conservés en Europe et en Amérique du Nord, contenant des informations relatives à l'histoire de l'Amérique latine, de l'Afrique, de l'Asie et de l'Océanie. Actuellement, 35 volumes ont été publiés, dont 8 concernent les archives françaises.

Le C.I.A. publie également des études et des manuels comme le *Dictionnaire international de terminologie archivistique*. Le bulletin semestriel du C.I.A. "Archivum" publie annuellement les actes des congrès locaux.

QUESTIONS-REPONSES

REPONSES

88/28 TICHADOU qui reboise les pentes du Mont Ventoux avec des Cèdres...

Possibilité de renseignements auprès de :

M. TOTH (qui a travaillé sur le Cèdre) CENTRE ECOLOGIQUE FORESTIER, 25, avenue Vivaldi, 84000 Avignon.

M. FALQUE (dont le Grand-père a travaillé avec TICHADOU)

BUREAU ETUDES SOMI, Route Nationale 7, Hameau de Palette, Le Tholonet, 13100 Aix-en-Provence.

LAQUEVRE

89/7 ESCOT

Les Archives de l'Hôpital des Marins de Martigues font état d'un matelot napolitain y décédé : Hyacinthe SCOT 1792.

La revue Marseille n° 152 poursuit l'étude de M.F. REYNAUD sur les ex-votos de Notre-Dame de la Garde et consacre une page aux Vœux de Fanny ESCOTTE 1885, en fait l'épouse de Antoine SCOTTO LA CHIANCIA.

Au recensement de 1891 la famille est enregistrée sous le nom de SCOTTE (cf. source citée dans l'étude).

Le patronyme SCOTTO est très répandu dans la région marseillaise : voir l'annuaire téléphonique : SCOTTO et ses variantes : SCOTO, SCOTTI, SCOTTIS, SCOTTO, DI CARLO, SCOTTO DI VETTIMO, etc.

L'hypothèse a même été avancée d'un naufrage de navire écossais sur l'île de Procida (Baie de Naples) qui aurait ainsi donné naissance aux Ecossais : les "SCOTTI" bien que le "NUOVO ZINGARELLI", page 1745 donne : SCOTO (trad. : des anciens habitants de la Calédonie et de l'Irlande).

Les déformations de l'orthographe des patronymes italiens par les scribes français ont été fréquentes ; surtout au XIX^e siècle. M. F. REYNAUD cite le cas de GIOBBE SCOTTO, père du compositeur Vincent SCOTTO, transformé ("estropié") en JOB BISOTTO !

SALEMME

QUESTIONS

89/8 DE RUSSAN

Appel aux descendants de Charles de R. de MOUANS-SARTOUX.

Aux familles : VIDAL - FUNEL - RANCE - COURT - MOUTON - NEGRIN - SAURIN - PEILLON - PAUISSE - DIAQUE toutes issues des filles de Charles de RUSSAN.

Les familles dénommées ci-dessus, peuvent se rattacher à nos ancêtres SIMOSSE de RUSSAN (1369) si elles retrouvent dans leurs ancêtres un Charles de RUSSAN, ménager à Mouans fin XVII^e (1690).

DE RUSSAN

89/9 LYON-ALEGRE

Rech. date et lieu : X, François L. x Marguerite A. résidant à Ollioules d'où : Jean-Louis L. né le 4/5/1762 à Ollioules.

LYON

D 89/10 VITALIS

Quel lien de parenté pourrait exister entre : Xavier V. * 14/09/1769 Carpentras, tué le 8/06/1791 par les Avignonnais lors du Siège de Carpentras et Pierre Joseph Marie V. * 1759 Carpentras, Prêtre massacré le 2/09/1792 à Paris.

QUESTIONS-REponses BOUTEILLES A LA MER

II B.M. 89 PELLAT

Je suis à la recherche d'un Pierre P., marié à Laurence FORUT (ou SORUT) qui habitait SERRE en Dauphiné. De ce mariage est né un fils Antoine P. en 1681 qui a émigré en Lorraine, comme tuteur à Bosserville à côté de Nancy et dont je suis le descendant direct.

Il a travaillé à une Chartreuse qui finissait d'être construite. Y a-t-il une relation avec la Grande Chartreuse, le Duc de Lorraine de l'époque avait fait appel à de la main-d'œuvre, entre autres de Savoie.

PELLAT

Si vous pouvez donner une indication précise sur la recherche d'un document, aussi bien pour le quartier que pour l'année avec un peu de chance, le registre qui vous intéresse vous sera donné. Dans la négative, il y a peu de chance que les registres vous soient confiés.

Ce sont des renseignements, pris à la source et sur place, cette année, peu encourageants.

Par contre il faut savoir que l'archivio di stato détiend un second registre pour les documents annexes concernant les mariages.

Ainsi j'ai eu la grande surprise pour un mariage de 1812 de trouver dans ce second registre 21

pièces différentes concernant les futurs mariés, les parents, les grands-parents. Une vraie mine d'or de renseignements obtenus en quelques minutes après de nombreuses années de recherches infructueuses.

Tous ces registres se trouvent en parfait état de conservation et l'archiviste responsable de ce service, Dottore de MATTIA, semble veiller jalousement sur ces documents.

P.S. Seuls, des micro films sont délivrés.

AG 13
Marc FOLLIERO de LUNA

ENTRAIDE INTERREGION

MAUJEAN Pierre adhérent à l'UNION DES CERCLES GENEALOGIQUES DE LORRAINE (U.C.G.L.) nous adresse une Question (n°89/3) et surtout nous signale qu'il possède "les tables de mariages" concernant plusieurs villages de :

54 Meurthe et Moselle
57 Moselle

et que dans un esprit d'entraide il serait prêt à les laisser consulter par nos adhérents.

ARS-LAQUEHEXY	57530	COURCELLES-CHAUSSEY	1689-1792	277 mariages
AUTREVILLE S/ MOSELLE	54380	DIEULOUARD	1702-1792	168 mariages
AZELOT	54210	SAINT NICOLAS DE PORT	1694-1792	142 "
BAYON VILLE S/MADON	54890	ONVILLE	1686-1802	391 "
BELLEVILLE	54940	BELLEVILLE	1693-1789	249 "
BLENOD LES PONTS & MOUSSON	54700	PONT A MOUSSON	1688-1792	189 "
BLENOD LES TOUL	54113		1670-1792	786 "
DIEULOUARD	54380		1616-1791	956 "
PROLOIS (autrefois GUISE)	54125		1692 & 1792	633 "
GERBEVILLER	54830		1610-1792	1.498 "
LARRY	54800	JARNY	1623-1802	279 "
LOISY	54700	PONT A MOUSSON	1700-1792	161 "
LETRICOURT	54610	NOMENY	1673-1800	300 "
MOUSSON	54700	PONT A MOUSSON	1765-1792	57 "
PONT A MOUSSON	54700			
		Paroisse Saint CROIX	1602-1792	601 "
		Paroisse Saint MARTIN	1645-1792	848 "
VILLE AU VAL	54380	DIEULOUARD	1694-1792	274 "
JURY	57157	MAREY	1689-1792	277 "
MARSILLY	57530	COURCELLES CHAUSSEY	1689-1792	277 "
POULCREY	57830	HEMING	1594-1791	650 "

MERCI MONSIEUR MAUJEAN ET NOUS SOUHAITONS QUE VOTRE EXEMPLE SOIT SUIVI

LES Collègues intéressés par ces dépouillements sont priés de nous transmettre leurs demandes de renseignements

DU DAUPHINE EN PRUSSE AVEC LES CHEVALIERS DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN-DE-JERUSALEM

Pierre BIANCO

C'est en 1251 que se constitua le Grand Prieuré d'Allemagne des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem sous la direction du premier Grand Prieur, Heinrich, Graf (comte) von Toggenburg. Par la suite, à partir de 1327, les chevaliers allemands se donnèrent un Maître local (Herrenmeister). Le premier fut Gebhard von Vortefelde. Le Grand Baillage allemand couvrait le Brandebourg, la Bohême, la Hongrie et la Dacie. Ses possessions étaient importantes et se répartissaient sur plusieurs territoires. A la Réforme, sept des treize commanderies du Grand Baillage embrassèrent la religion réformée. En 1648, le traité de Westphalie régla la situation du Grand Baillage qui acquit sa liberté moyennant une redevance de 2.500 florins d'or, en reportant son allégeance sur les margraves de Brandebourg. C'est ainsi que se constitua le Johanniterorden dont le Grand Maître était un prince de la maison de Hohenzollern. Son autorité s'étendait sur la Marche, la Saxe, la Poméranie et le Wendland, c'est-à-dire sur des

régions partagées aujourd'hui entre les deux Allemagnes, la Pologne et l'URSS.

Les chevaliers devaient être "allemands de naissance, soit princes, comtes ou barons, avoir un père et une mère installés dans le pays, et en tout cas être issus d'une famille de vieille noblesse", ainsi que le prédisaient les statuts de l'Ordre.

En 1767, Johann Gottfried Diegemann, de l'Eglise de Sonnenburg faisait paraître des "Nachrichten vom Johanniterorden" (Nouvelles de l'Ordre de Saint-Jean) chez Johann Erdmann Hasse de Berlin dans lesquelles il donnait un historique de l'Ordre ; il en décrivait les statuts et présentait une liste des chevaliers pour les années 1736, 1737, 1762 et 1764. Ces listes étaient accompagnées des arbres généalogiques des chevaliers couvrant cinq et quelquefois six générations, ainsi que de leurs blasons ; certains de ces blasons comportent des timbres et autres ornements extérieurs magnifiques, parfois curieux ; les Katte, un chat (Katze = chat), les Schweinchen, un porc (Schwein = porc), les Schlaberndorf, un singe, etc., sans compter les feuillages, cornes, flèches, croissants de lune, ailes, sangliers et autres attributs. Parmi les noms de ces chevaliers on trouve des patronymes célèbres tels que (von) Kleist famille de l'écrivain et poète né à Francfort sur l'Oder ou Bismarck.

QUELQUES NEOPHYTES EN PROVENCE

Le mot néophyte se dit de toute personne nouvellement convertie, mais, il me semble, plus spécialement des Juifs convertis au catholicisme.

Nous en avons actuellement un exemple vivant et chaleureux en Monseigneur Lustiger, évêque de Paris.

Peut-être que beaucoup dans les temps passés se sont convertis par contrainte et avec peu de foi, mais voici deux faits qui montrent que ce n'était pas toujours le cas.

— Antoine d'Aquin, comte de Joux, médecin ordinaire du Roi vers 1690, n'avait aucun lien de parenté avec St Thomas d'Aquin ; sa famille est issue de Mardochee, né à Carpentras vers 1578 + 1650, célèbre rabbin en 1610. Il fut rejeté par la communauté juive en raison de son penchant pour le christianisme ; il passa en Italie, fut baptisé ainsi que son fils à Aquino dans le royaume de Naples ; il reçut le nom de Philippe et d'Aquin en mémoire du lieu de son baptême, il revint en France et se fixa à Marseille puis à Paris.

Son fils Louis Henry 1602 - 1673 fut docteur en médecine et médecin de Marie de Médicis.

— Les familles d'Etienne de Saint Jean et d'Etienne d'Orves ont comme ancêtre commun Honoré Etienne ; il vivait à la fin du XV^e siècle, il était marchand à Aix et néophyte ; son fils Jean aussi néophyte fut consul d'Aix, son frère André fut chanoine de l'église Saint-Sauveur, puis ensuite à l'archevêché d'Aix - François, fils de Jean, fut l'un des plus grands magistrats de son siècle.

Cette famille s'est alliée avec les grandes familles de Provence, et a assumé elle-même les plus grandes charges et honneurs.

Mme Marguerite CAVALIE
AGEVAR
Novembre 1988

RECHERCHES A NAPLES

L'occupation française a permis de faire débiter les registres d'état civil (stati civili) à Naples en 1809 pour les naissances, mariages, décès. Un registre a été tenu par quartier (au moins une vingtaine) et aucune table n'a été faite jusqu'en 1869.

Une série se trouve déposée aux archives municipales (archivio municipale) Vico monacelle à Ponte Nuovo, quartier del Porto.

La seconde série se trouve déposée à l'archivio di stato di Napoli, sezione amministrativa, quatrième étage, Via grande archivio, quartier del duomo.

Si l'on examine de plus près les alliances contractées par les ancêtres de ces chevaliers, on constate que plusieurs de ces familles allemandes s'étaient unies à des étrangers :

— des Suédois : les Sparr descendaient des Oxenstierna (la famille du célèbre conseiller du roi Gustave-Adolphe),
— des Polonais : c'est le cas des Münchow et des Kalnein,

— mais surtout des Français, et l'on y voit là une conséquence évidente de la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Plusieurs protestants français se réfugièrent en Prusse où ils furent, semble-t-il, bien accueillis par leurs coreligionnaires. L'examen des patronymes français qui font partie des tableaux généalogiques des Chevaliers du Johanniterorden montre que ces familles d'émigrés provenaient des régions de France les plus diverses :

— Ernst Friedrich, Graf von Finckenstein descendait des seigneurs de la Cave Haute dans le comté de Courtenay. Pierre de la Cave et son épouse Madelon de Wausin eurent un fils Pierre qui épousa une Münster. Celui-ci était apparemment bien assis en Brandebourg puisqu'il y remplissait plusieurs charges dont celle de Membre du Conseil privé de la Guerre.

— Dieterich von Käyserling (un Käyserling sera plus tard un des rares amis fidèles qu'eut Bismarck) descendait de la famille de

la Chiesa (ou de la Quieze) alliée aux Borjois et aux de la Serre.

— Friedrich Wilhelm von Hausen descendait de la famille de la Chevalerie alliée aux Bazin, aux Philipponneau et aux Andigné. Il s'agit de vieilles familles françaises, peut-être de l'Ouest.

— Erdmann Ludwig von Wülcknitz était issu des Lemaçon, seigneurs de la Fontaine et de Mondesaugat dont l'un des membres, Jacques, avait épousé Magdelaine d'Angennes de Rambouillet, dame de Lisy sur Ourcq. Magdelaine (la grand mère d'Erdmann Ludwig) descendait par la branche de Montlouat de la famille de la célèbre marquise de Rambouillet dont le salon attira tant de beaux esprits au XVII^e siècle. Cette Magdelaine d'Angennes était elle-même la petite fille de Job Causse (ou Cosse), Secrétaire Ordinaire de la Chambre du Roi (sans doute protestant, étant donné le prénom biblique qu'il portait) et d'une Bigot de la Honville, famille originaire du Berry mais possédant aussi des branches en Bretagne, en Touraine et dans l'Orléanais.

— Friedrich Wilhelm Sigismund von Ascherleben était un descendant de la famille de Forcade, originaire de Navarre : ces Forcade étaient seigneurs de Blaix. L'un d'eux, Philippe, était Lieutenant Colonel du Régiment de Navarre. Son fils Jacques avait épousé une Espalungue d'Aros, d'une vieille et illustre famille du Béarn. Leur fils Johann, devenu prussien, était lui aussi militaire et commandant de Berlin.

— L'une des arrières-grand-mères de Georg Philipp Gottlob, Freiherr (baron) von Schönaich était Judith de la Rive, de la maison de Coligny, famille protestante elle aussi illustre.

Parmi tous ces français émigrés en Prusse nous découvrons enfin une vieille famille dauphinoise, celle des Montbrun dont était issu Alexander Aemilius, Burggraf et Graf zu Dohna. Charles du Pui de Montbrun, homme de guerre qui appartenait à cette illustre maison du Dauphiné, fut le chef des huguenots de cette province sous Charles IX et Henri III, ce qui lui coûta sa tête malgré l'intervention du duc de Guise. Il était né à Montbrun et il avait épousé Justine Allemand dont il eut un fils, Jean, dit "le Brave", en faveur de qui Montbrun (aujourd'hui Montbrun-les-Bains dans la Drôme). Ferrassières (aujourd'hui une toute petite commune du Vaucluse, aux confins du département) et Saint-André (sans doute Saint-André-de-Villesèche, hameau dépendant de la commune des Omergues dans les Alpes-de-Haute-Provence, mais qui constituait sous l'Ancien Régime une paroisse) furent érigés en marquisat. Jean épousa Lucrèce de la Tour qui lui donna quatre enfants :

- 1) Charles René qui eut un fils Jacques.
- 2) Jean en principe "sans alliance", d'après la Généalogie de F. Aubert de la Chenaye Desbois.
- 3) Alexandre, militaire, courageux, mais d'un caractère entier : il préféra passer au service de Venise Mazarin lui ayant refusé le bâton de maréchal parce qu'il était protestant.
- 4) René dont le fils passa au service de l'Angleterre.

En examinant la généalogie des Dohna, on constate que l'ancêtre Johann du Pui, Graf von Ferrassière, Montbrun, "Französischer General", seigneur d'Esperolles, fils de Johann et de Lucrèce de la Tour, n'est autre que ce Jean, supposé mort sans alliance par le généalogiste français. Il émigra probablement en Prusse, après avoir servi la France, avec sa femme Antoinette de Poinard ; leur fille y épousa un Dohna, d'une famille de bonne noblesse ayant plusieurs seigneuries et plusieurs charges dont celle de Gouverneur et Capitaine Général de la Principauté d'Orange. Par le biais de ces alliances, se trouvent ainsi mêlés sangs prussien, suédois (les Dohna descendaient aussi des Oxenstierna) et français. Les seigneurs d'un petit village blotti au pied de la Montagne de Lure et du Plateau d'Albion, à la frontière de la Provence, finirent ainsi leur jours dans les vastes plaines sans fin de la froide Poméranie.

Il existe peut-être entre nos ancêtres (je dirais même sans doute) de semblables alliances, apparemment inattendues, qui montrent que nous sommes plus "frères" qu'on ne le croit.



Quelques blasons des chevaliers du Johanniterorden dont celui des Dohna (en bas à droite).

REVUE DES REVUES 1989/1

CEGRA n° 55 - 1988/3

- Les gantiers de Grenoble,
- Louis ARMAND (1905-1971),
- Famille CHOIN,
- Affaires militaires dans les registres de notaires,
- Généalogies GAUTHIER, DUMERGUE, MATHERON,

CEGRA n° 56 - 1988/4

- Les gantiers à Grenoble au XVII^e siècle,
- Généalogies EMINET, DUCROUX, GRI-VAZ, POYARD.

Gé-Magazine n° 63 - Août 1988

- L'hôtellerie en France, vue par les voyageurs,
- La vie à Nice au XVII^e siècle,
- Marcel PAGNOL,
- Les A.D. de la Haute-Garonne.

d° n° 64 - Sept 1988

- BUFFON,
- Une dynastie de "Chefs" : les OLIVER,
- La fiscalité de l'Ancien Régime,
- Les A.D. de la Sarthe,

d° n° 65 - Oct 88

- Un voyage du Cardinal de Rohan,
- Peigneur de chevaux (palefrenier qui soignait le peigne ou psorasis du paturon),
- Les LUSIGNAN,
- Le rôle des associations (par J. DUHAMEL, Sec. Gal. de la FSFGHS).

d° n° 66 - Nov 88

- La vie des "poilus",
- Le mal des ardents,
- Les premiers registres paroissiaux,
- Les A.D. de Vaucluse.

R.F. de GENEALOGIE n° 58 - oct, nov 1988

- Les actes notariés et judiciaires du XV^e au XVIII^e siècle,
- Les Archives Militaires du Château de Vincennes,
- Dignités à la Cour de France.

C.G. protestant n° 23 - 1988/3

- Généalogie DU BOAYS (Bretagne), SAINT-RAVY (Languedoc), TESSES (Gard).

d° n° 23 - 1988/4

- Généalogie CHAUVIN DE LA MUCE (Bretagne), CANCHE (Vienne), ESTEVE, ESTIENNE (Hérault).

CG OUEST n° 56 - 1988/3

- Généalogie CRUCY,
- Un descendant du roi Dagobert I,
- Chronique de la non mémoire.

DU PASSE AU PRESENT (Education Nationale) n° 17 - 1988/3

- Les inspecteurs généraux de l'enseignement primaire,

C.G. PTT n° 37 - 1988/4

- Recherches d'ascendance des enfants trouvés,
- Sur le tirage au sort (militaire).

PROVENCE-HISTORIQUE n° 153 - 1988/3

- Erudits et chercheurs provençaux (Achard, Gassendi etc.).

GENEALOGIE ALGERIE n° 23 - 1988/3

- La colonisation militaire,
- Pionniers à BENI MERED,

GENEALOGIE ALGERIE n° 24 - 1988/4

- Création de Bois-Sacré, village de colons.

MARSEILLE n° 151 - 1988/1

- Les journaux marseillais,
- Le Duc d'Epemont en Provence (1586-1595),
- Les drogman en Syrie,
- Les glacières en Provence.

CG ALSACE n° 83 - 1988/3

- Sept procès en sorcellerie à Haguenau au XVII^e siècle (suite),
- Les SCHOMBOURG, famille juive.

CG ALSACE n° 84 - 1988/4

- Répertoire alphabétique des meuniers de 67-Dinsheim,
- Généalogies ZWILLING, EICHACKER.

CG CHAMPAGNE n° 40 - 1988/3

— pm,

d° n° 41 - 1988/4

- Naissance du C.G. Haute-Marne.

CG LORRAINE n° 70 - 1988/4

- Généalogies LESCAILLE (Moselle), VOINIER,
- J.B. GAILLARD, luthier de Mirecourt.

CG ARDENNES n° 37 - 1988/4

- Généalogie et héraldique des LA MARCK,
- Un ancêtre de V. HUGO.

NOS ANCETRES ET NOUS n° 40 - oct 88

- La Généalogie descendante et ses difficultés,
- SIREDEY ou un gentilhomme peut-il être taillable ?
- Général Charles NIELLO,
- Guillaume des AUTELS (1529-1581),
- La Bourgogne à l'Isle-Bourbon,

NORD GENEALOGIE n° 93 - 1988/4

- Généalogies DELARUE (Asq) LEURIDAN (Lomme), WAUQUIER (Cysoing), DECREME.

d° n° 95 - 1988/6

- Généalogies LEURIDAN (suite), VEROONE.

C.G. OUEST n° 57 - 1988/4

- Les Marches, entre Bretagne et Poitou.

C.G. NORMANDE n° 27 - 1988/3

- Les Normands de Paris en 1793,
- Quelques repères chronologiques normands,
- Le patronyme GUESDON.

d° n° 28 - 1988/4

- Généalogie LE PIGNY,
- Normands détenus en 1871,
- Normands décédés à Rochefort-sur-Mer.

C.G. JUIVE n° 15 - 1988/3

- Corlou, patrie d'Albert COHEN.

d° n° 16 - 1988/4

- La communauté juive de Fontainebleau,
- Les Juifs du Danemark,
- Les Archives Diplomatiques de Nantes,
- Généalogies RACHI, DALMBERT.

L. MOUNIER

POUR PROVENCE
GENEALOGIE
POUR LE 18 MARS

Le C.G. Vaucluse invite tous les membres à visiter l'exposition Guillaume PUY aux Archives Municipales d'Avignon, rue Salusse le mercredi 22 mars à 16 heures.

RECHERCHES A
BUENOS-AYRES

J'ai eu besoin, il y a quelques temps, d'actes d'Etat-Civil pour des événements survenus à Buenos-Ayres (République Argentine), entre 1870 et 1920, dont je situais la date dans une fourchette de 10 ans.

Je me suis adressé (en espagnol... grâce à d'obligeants collègues) à : ARCHIVO GENERAL del Registro Civil de la Capital - Calle Jean-Jaures, 970 - 1215 Buenos-Ayres - Republica Argentina.

La réponse fut rapide (1 mois), gratuite (les coupons réponses me furent retournés), et tout à fait satisfaisante; non seulement les copies des cinq actes demandés furent envoyées mais les Argentins ajoutèrent la copie d'un acte que je connaissais pas !

Une particularité intéressante : La maladie ayant entraîné la mort est mentionnée dans l'acte de décès.

Je suppose, néanmoins, que les registres sont moins bien tenus dans les provinces de ce pays, grand comme cinq fois la France, que dans la capitale.

L. MOUNIER

CENTRE GENEALOGIE
DU MIDI PROVENCE

La RENCONTRE ANNUELLE des membres de l'AG des Hautes-Alpes et du CG des Alpes de Haute-Provence aura lieu le : Dimanche 23 avril 1989 de 10 à 17 heures à LA BRILLANNE (réunion et repas en commun); l'après-midi sera consacré à une visite guidée du prieuré de Ganagobie.

Les membres des autres Associations sont cordialement invités.

La participation aux frais est de 110 francs (repas et visite).

Se faire inscrire, en envoyant le montant de la participation, avant le 13 avril, à Madame Christiane DANDOIT, rue Léo-Lagrange, 04130 VOLX.

ONOMASTIQUE

Mme Buray (06-726) nous apporte la précision suivante :

"Je viens de lire, dans une chronique de M. Compan, "Illustration du nissart et du provençal" une petite information qui m'a ramenée à la parution des pages de seings des Notaires de St-Etienne-de-Tinée, ou plutôt à l'article "Pour ce que la Dot etc...", dans lequel figurait le mot "rup".

M. Compan parlant de l'un des ses aïeux directs, s'appelant BROCH, mais qui avait un surnom "Testa de rup", donne la traduction suivante "tête de 8 kg", ce qui laisserait supposer que le rup en question était une unité de poids de 8 kg. Venant de M. Compan, grand connaisseur de langues, je pense que cela vaut d'être retenu et peut servir dans l'avenir".

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.

PROVENCE GENEALOGIE

Vie de nos Associations

ASSOCIATION GENEALOGIQUE DES BOUCHES-DU-RHONE Procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 janvier 1989

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 28 janvier 1989, à 9 heures, à Aubagne, Restaurant des Remparts, où il a été reçu par M. Fredon, responsable de l'antenne d'Aubagne.

Dix-huit membres étaient présents, quatre excusés. L'antenne de Salon était représentée par M. Guioi.

En débutant la séance, le Président Delli Paoli demande un instant de recueillement en la mémoire de M. Tété.

Ensuite les différents responsables de commissions rendent compte de l'activité de celles-ci. On peut retenir pour l'essentiel les points suivants :

Informatique : Informations sur les opérations en cours et sur les matériels dont nous disposons. Problèmes posés par l'entretien du matériel. Formation des personnes susceptibles de l'utiliser.

Héraldique : M. Juteau prévoit un exposé pour le mois de mars. Annonce du concours ouvert dans le cadre du congrès d'Arras dans un prochain numéro de Provence Génomologie. Achat de l'ouvrage édité par Jean de Bonnot.

Dépouillements systématiques : M. Collomp fait le point sur les travaux en cours ou récemment terminés. A cette occasion, le Conseil a pris position sur la façon dont pourraient être défrayés les membres de l'association effectuant la saisie et le tirage des relevés avec leur propre matériel. A la majorité, il a été admis, dans l'esprit même de ces opérations, qu'il était préférable et plus équitable d'accorder une subvention, en rapport des travaux effectués, plutôt que de procéder au remboursement systématique des frais qui auraient pu être engagés.

Opération TIECAM : Le Tome 1, concernant la paroisse de la Major : 1750/1792 est prêt. Cette édition a fait l'objet d'un dépôt légal. Quarante ouvrages sur papier alfa vont sortir. Les disquettes se rapportant aux relevés des années 1700/1750, qui constitueront le Tome II, sont prêtes.

Presse et Relations publiques : Actions et relations avec le Comité du Vieux Marseille. Informations sur ce qui est fait dans ce sens dans notre antenne de Salon.

Généalogie et Génomologie : M. Georges Reynaud fait état des constatations qu'il a pu tirer à réception des fiches établies à l'issue du Congrès d'Avignon. Présentation de l'ouvrage du Docteur Aubert : Médecine et Génomologie.

Micrographie : Précisions sur les travaux effectués par les Mormons et sur les possibilités d'accès à ces données.

Bibliothèque : Nouveaux ouvrages achetés. Concernant le Congrès d'Arras, dans le cadre de notre participation, il y a lieu de procéder à l'inventaire des ouvrages rédigés par nos membres.

Subventions : M. Margant demande à être déchargé de ce mandat. M. Richeime accepte de le remplacer.

Treasury : M. Barbaroux fait le point à ce jour.

Formation et perfectionnement : Devrait faire l'objet d'une rubrique spéciale dans Provence Génomologie.

Le Conseil entend ensuite les comptes rendus des responsables d'Antennes :

Aix-en-Provence : Une réorganisation est en cours.

Aubagne : Cette nouvelle antenne compte déjà 30 participants. Elle met actuellement en place, en liaison avec la commission municipale, des travaux se rapportant au bicentenaire de la Révolution.

Port-de-Bouc : Etat des projets de travaux. Informations sur le catalogue de la bibliothèque régionale.

Salon : Là, également, des travaux se rapportant au bicentenaire de la Révolution sont en cours d'élaboration. Les réunions régulières de cette antenne ont lieu tous les deux mois, le 2ème lundi.

Arles : M. G. Reynaud informe le Conseil de l'accord du Dr Aubert, résidant à Mouries, pour constituer une antenne dans cette région.

Le Conseil passe ensuite à l'examen des questions suivantes :

Prix de l'A.G.13 : Sélection des ouvrages qui sont retenus et dont la désignation aura lieu à la prochaine Assemblée Générale.

Travaux concernant le Bicentenaire de la Révolution : Nécessité d'une coordination qui est confiée à M. G. Reynaud.

Congrès d'Arras : Là également mise en place d'une coordination nécessaire.

Prochain Conseil : Il est fixé au samedi 15 avril, à 9 heures. Il se tiendra à Salon où il sera reçu par notre Antenne.

Assemblée Générale Annuelle : La date ainsi que le lieu sont retenus : samedi 3 juin 1989 à Aubagne, où se tiendra à la même époque, 23 mai au 9 juin, une exposition sur le bicentenaire de la Révolution.

Le Conseil a examiné ensuite certaines questions diverses :

- Recherche d'un local propre à l'Association à Marseille.
- Nouvelles de la Fédération.
- Relations IDEC.

La séance a été levée à 12 h 30. Elle a été suivie d'un repas en commun au cours duquel a été diffusée une cassette retraçant l'histoire d'Aubagne, enregistrée par son historien L. Grimaud.

A.G.13

A cause des vacances de Pâques, la réunion mensuelle est reportée au mercredi 12 avril 1989, Archives municipales, place Carli, de 17 à 19 heures.

La permanence pour les nouveaux membres aura lieu le mercredi 19 avril 1989 de 14 h 30 à 17 heures.

A.G.13 - ANTENNE DE SALON

En prolongement du Conseil d'Administration de l'A.G. 13 du samedi 15 avril 1989, une réunion élargie aux membres de l'A.G. 13 de Salon et des environs est prévue l'après-midi à "La Maison pour tous", Le Pavillon proche Musée de la Crau.

MEYNARD

A.G.13 - NOUVEAUX MEMBRES

- 132225 PECH Edouard 21 ter A, boulevard de la République, 92260 Fontenay-aux-Roses.
F.E. : PECH (Marseille, Constantinople) ROBERT, ISNARD, LAURIEL, CARFUEIL (Marseille) CHAILLAN (Marseille).
- 132226 LAQUEVRE Jean 48, rue Sauveur-Tobalem, 13007 Marseille.
F.E. : ETIENNE (Peynier Marseille).
- 132227 SEGUIN Raymond 1, allée Mozart, 95100 Argenteuil.
- 132228 TEISSIER Anne 542, boulevard Maréchal-Foch, 13300 Salon-de-Provence.
- 132229 PATAILLE Simone 66, rue Gounod, 11100 Narbonne.
- 132230 PILLIER Serge 6, impasse des Vieux-Moulins, 13600 La Ciotat
F.E. : PILLIER (Arles) BARTHELEMY (Arles) LANTELME (Arles) CHEVALAZ (La Ciotat) ARNAUD (Le Bausset) MAGNALDI-SICCARDI (Italie).
- 132231 COLLINS Eve 4, boulevard Jean-Moulin-Les-Madets, 13380 Plan-de-Cuques.
- 132232 CHAUVIN Muriel, route de Saint-Maxime, 13530 Trets.
- 132233 NESPOULOUS Abel 10, allée du Devenson, 13008 Marseille
F.E. : NESPOULOUS (Aveyron) MUZIO (Var).
- 132234 SAVELLI Estelle bât. H. Le Charrel, 13400 Aubagne.
- 132235 MASSE-CHEVLAN Marie-Thérèse 74, rue Roger-Chieusse, 13016 Marseille
F.E. : COLONGEON (Les Pennes-Mirabeau) BLANC (Vitrolles)
- 132236 SOLFERINO Simone 10, rue Louis-Blanc, 13400 Aubagne
- 132237 ROUBAUD Andrée Les Marronniers, avenue Antide-Boyer, 13400 Aubagne
F.E. : ROUBAUD (Aubagne) BONEUD (Marseille) DANI (La Bouilladiasse) BERTI (Peypin)
- 132238 SAVELLI Bernard 35, allée de la Bouscarlo Lou Caire, 13470 Carnoux
F.E. : GAROUTTE - SENES - TRUCY - SIDOLLE - NEGRE - GUEYRARD (La Penne s/Huveaune, Aubagne, Le Bausset)
- 132239 ROBERT Mireille Les Romarins, boulevard Emile Combe, 13400 Aubagne

Centre Génomologique Midi-Provence, 13110 Port-de-Bouc

(Union des Associations génomologiques Provence - Alpes-Côte d'Azur-Corse) Téléphone : Syndicat d'Initiative : 42.06.27.28 ou Secrétariat : 42.06.39.12.

N° 3302
des
Nouvelles Affiches

- 132240 JOURDAN Roger traverse de l'Ancien-Stade, Les Passons, 13400 Aubagne
F.E. : JOURDAN (Aubagne) GORDIAS (Miribel)
- 132301 AZZOPARDI Eliane 25, rue Eugène VARLIN, 38400 Saint-Martin-d'Hères AUBERT (Faucon, Barcelonnette) LAUGIER (Graveson) CROS (Rouaix) PRAX (Peyriac-Minervois) ICARD (Jonquières).
- 132302 CARVIN Henri 4, rue Florac, 13008 Marseille
- 132303 AUGER Amédée 77, rue Auguste-Blanc, 13005 Marseille
- 132304 SUR Emma 30, avenue d'Haifa, 13008 Marseille
F.E. : PARADIS - ARGOU - GARAIX - ROUGEAU
- 132305 PARROUFFE Francis 19 A, avenue de Garlaban, 13012 Marseille
F.E. : PARROUFFE - JAUZE - GERMAIN (Ariège) MICHELON (Martigues)
- 132306 GRAVIER Eric 10 bis, boulevard Chabot, 13012 Marseille
F.E. : ALLIES (Z) - PINATEL (Marseille) BREMOND (St-Maximin, Tourves) ESTELLE - TOUSCAN (Vins) GAUTIER - GRAVIER (Tourves) GOIN (Allemagne en Provence) MARCELLIN (05).
- 132307 NICOLAS Jean 2, résidence Beau-Manoir, allée des Lillas, 13100 Aix-en-Provence
F.E. : NICOLAS (Brignoles) CHRESTIAN (Comps) FLORENT - PAYAN (St-Maximin) REY - PARIS (Lourmarin)
- 132308 AGARRAT Jacques 49 A, boulevard de la Glacière, 13014 Marseille
F.E. : AGARRAT (Marseille, Hyères) SICARD (Barjols) MONIER (Aubagne) ROUX-SAUNIER (Salon) POLLONI (Corse)
- 132309 PROVOST Gisèle Château-Sec, Le Provence n° 11, 13009 Marseille
- 132310 GUILLOT Régine 4, rue des Ecoles, Gas 28320 GALLARDON
F.E. : JANNOTTA (Château-Renard, Port-de-Bouc) BARRAL - COMBEL (Drôme)
- 132311 VENTALON Daniel 13, impasse Gabriel-Seailles, 93140 Bondy
F.E. : VENTALON (Marseille) SEBOURQUE (Laffaux 02) COUVROT (Laffaux 02) GILBERT - LEROUX (Pargny Filain 02) DOUCHET - HUCE (Saulchay 69) LEJEUNE (Verton 69) GATOUX (Boisjean 69) PRINGARDE (Lepine 69)
- 132312 FLOUPIN Simone Le Pavillon 10, rue Belle-d'Argent, 13300 Salon-de-Provence

ENTRAIDE A.G.13

— Madame AZZOPARDI Eliane n° AG 13 132301 propose d'aider nos membres dans leurs recherches : GRENOBLE et Agglomération.

Madame GUILLOT Régine n° A.G.13 132310 propose son aide pour les recherches aux Archives Départementales de Chartres (28).

— Monsieur VENTALON Daniel propose son aide : Archives Départementales de l'Aisne : LAON, Archives Départementales Pas de Calais : ARRAS.

LES MINUTES NOTARIALES (Suite)

Les contrats de vente concernant les maisons étaient sans doute très clairs pour les vendeurs et les acquéreurs même s'ils nous paraissent, aujourd'hui, un peu sybillins. Le 20/02/1580, Aulban Borrel, chirurgien à Bruis, cède la moitié de sa maison à Jehan Conte, maçon, sans autre précision ; nous sommes en droit de nous demander dans quel sens la maison a été divisée. On vendait également le "dessoubz" d'une maison, voire le quart du dessous d'une maison (21/06/1601) ! Mais bien sûr, on vendait également le dessus d'une maison, le 15/10/1582 Dauphine Lombard vendit le dessus de sa maison à Laurens Pellissier pour 12 écus d'or "sol" (au soleil). Les autres bâtiments faisaient également l'objet de transactions, les granges, les porcheries... dans les mêmes conditions que les maisons : la moitié, le quart, le dessous ou le dessus. Les constructions plus ou moins dégradées, plus ou moins ruinées, qu'on nommait "un chasal" de maison, ou de grange, étaient également vendues, l'acquéreur exerçant généralement le métier de maçon achetait en quelque sorte les pierres.

Les ventes n'étaient pas exclusivement réservées aux terrains, aux maisons ou au bétail, on vendait tout ce qui était susceptible d'intéresser un éventuel acheteur. Le 9/10/1600, Cristol Guillaume, de Bruis, achète à Bertrand Colomb la moitié d'un noyer ! Le 8/02/1621, Abel Caries, de Montmorin, vend à Jean Rassaut, de l'Epine, tous les "fenils" (foin) d'un pré d'une begue et les fruits des arbres fruitiers situés sur ce pré, pour 4 ans, moyennant 12 livres. En cas de disette, une communauté achetait, si elle en avait les moyens, du blé pour le distribuer aux habitants démunis, c'est précisément ce que fit la communauté de Ribeyret, le 14/02/1630, qui acheta 21 charges de blé, mesure de Serres, pour 375 livres. Il était également possible d'acquiescer des droits, comme, par exemple, le "droit de bannerage de moulins à blé à Remusat" que le seigneur de Sainte-Marie cède aux habitants de Remusat, le 1er/01/1580. Ou encore, une pension annuelle et perpétuelle de 75 livres que Gaspar de la Rivière, seigneur du Val-Saint-Marie, vendit pour 1200 livres à César de la Tour de Gournet, marquis de la Charce, le 23/08/1620.

L'acquéreur qui avait réglé le montant de son acquisition n'était pas, pour autant, quitte envers son vendeur. En effet, en application d'un arrêt royal (date ?) "les vendeurs sont es pouvoir demander une plus value des fonds par eux vendus... depuis l'année mil cinq centz huitante cinq", sous certaines conditions. Je n'ai pas réussi, pour l'instant, à retrouver cet arrêt, je ne connais donc pas ces conditions, mais j'ai pu constater que les "achats" de plus-values sur des terrains, des maisons ou du bétail sont extrêmement nombreux.

Ces ventes de biens roturiers étaient soumises à un droit de mutation que percevait le seigneur et qu'on nommait "lodz et ventes". Le paiement de ce droit était constaté par "l'investiture" au cours de laquelle l'acquéreur était "investi" par le seigneur ou son représentant du droit de posséder effectivement ce qu'il avait acquis, cette investiture faisait également l'objet d'un acte notarié.

Les minutes notariales faisant état d'un "arrentement", ou "affitement", du provençal "arrenda" ou "alita" : prendre ou donner à bail, sont très fréquentes. Tout ce qui concerne la vie et les activités agricoles pouvait faire l'objet d'un fermage, les terres cultivées, bien entendu, mais aussi les maisons, les granges, les porcheries... le bétail "gros" ou "menu" pour l'élevage, les bœufs de labour loués pour le travail

des champs. Quand il s'agit plus particulièrement de bétail d'élevage on utilisait de préférence le terme "meyerie" pour désigner ce fermage, et celui qui prenait le bétail à ferme était le "meyer", nom qui est devenu un patronyme en Provence. Il était plus avantageux d'arrenter des bœufs de labour que d'en acheter, le montant de l'arrentement d'une paire de bœufs pour 4 ans, 51 livres le 11/10/1615, est inférieur au prix d'achat de ces bœufs.

L'arrentement ne se limitait pas aux terres, maisons et bétail. Le 19/02/1614, Anthoine de la Rivière, seigneur de Bruis et en partie de Montmorin, donne quittance à Eyllie Gros de la rente annuelle que ce dernier lui doit pour l'arrentement des "molins à blé" de Montmorin, soit : 46 charges de froment, 2 charges d'avoine, 1 pourceau gras et 6 chapons. Loys de la Rivière, prieur de Saint-May, arrente les dîmes, y compris les agneaux, de Cornillac à François Pais dudit lieu.

Le bénéficiaire de l'arrentement, le fermier, s'il le désirait, avait la possibilité de sous-arrenter à un tiers ce qu'il tenait en fermage. Ainsi, de gros propriétaires prenaient en fermage des "biens et chevance", ou totalité des biens d'un individu, et les donnaient en sous-arrentement à de petits cultivateurs, que l'on appelait "travailleurs de terre".

Certains habitants du village étaient fréquemment requis en vue de donner une évaluation, en fonction de leur compétence, maçons lorsqu'il s'agissait de maisons, cultivateurs si des terres étaient en vente, ou pour rendre un arbitrage lors d'un conflit, sans doute choisissaient-ils alors ceux qui étaient réputés les plus sages ou ceux qui possédaient le plus d'autorité morale. Le notaire les désigne assez souvent à l'aide du terme "prudhommes". Ceci se produisit par exemple à Montmorin où Raymond Faure, Jean Guigues et François Oberic durent payer conjointement, le 15/01/1607, à Magdeleine Armand une amende de 4 écus 54 sous, à laquelle ils avaient été condamnés "par sentence arbitrale".

Chacun sait que la discorde intervient souvent entre des gens qui s'entendaient bien au moment d'un partage, d'un héritage entre autres. Nos ancêtres réagissaient comme réagissent, ou réagiraient, en ces circonstances, nombre de leurs descendants. Après vraisemblablement bien des discussions et des disputes, on se rendait chez le notaire pour tenter de mettre au point un "accord et transaction" avant "procès qui seroit estre mis et pendu". Ces accords et ces transactions n'intervenaient pas uniquement en cas de partage de biens, mais aussi entre deux parties intéressées à la réalisation d'un même but. Par exemple, les habitants de Montmorin, le 21/01/1584, parviennent à un accord sur la répartition de la taille entre eux ; ceux de Bruis font de même, le 5/07/1599, pour la dime. Les protestants de Montmorin et Guillaume Jallabert, de Saint-Pargoire en Languedoc, se mettent d'accord, le 8/01/1601, sur le salaire de ce dernier en tant que "régent" (maître d'école) des enfants protestants de Montmorin et sur la fréquentation de l'école pour tous les enfants qui manifesteront le désir d'y venir.

Il est évident que les "accords et transactions" peuvent être conclus dans des domaines fort différents. Le 23/09/1629, André Siméon, de Montmorin, ne pouvant continuer à vivre avec son fils et la femme de celui-ci, auxquels il a donné tous ses biens lors du contrat de mariage, désire se retirer pour vivre seul et demande une pension, d'où accord et transaction entre père et fils. Voici un autre cas, plus curieux : le 13/11/1609, une jeune fille de Bruis, dont je tairai le nom par discrétion, séduite par un jeune homme également de Bruis, constate qu'elle est enceinte. Son père et elle-même engagent des poursuites contre le séducteur, mais au cours d'une entrevue chez

le notaire entre la jeune fille, accompagnée de son père, et le père du séducteur, elle consent à abandonner les poursuites contre 17 écus et 2 éymines de froment !

Toutes ces démarches (ventes, arrentements, accords et transactions...), contrats divers, ne sont pas toujours aisées à mener à bien lorsque les intéressés ne résident pas sur place. Il suffit, dans cette hypothèse, de se rendre chez le notaire et de désigner une personne de bonne moralité, de préférence, habitant le bourg où l'on a, ou pourrait avoir, des intérêts et de nommer cette personne procureur, ce qui lui permettra d'agir, en tant que procureur, au lieu et place de son mandant pour toutes les opérations le concernant ; et d'éviter ainsi, dans une certaine mesure, les ennuis inhérents à toute procédure.

Les acquéreurs, en cas de ventes, et les débiteurs divers n'avaient généralement pas les moyens de régler immédiatement leur dû, ils signaient donc une reconnaissance de dette pour tout ou partie de la somme à payer, ce qui donnait lieu, au moment du paiement partiel ou intégral, à une quittance, soit de nouvelles minutes notariales. Si les reconnaissances sont très nombreuses à une certaine époque déterminée, et plus particulièrement pour du froment, on peut en déduire une disette presque à coup sûr, c'est ce que l'on constate dans cette région entre autres au printemps de l'année 1580, de même qu'au début de 1599 ; il serait malheureusement facile de multiplier ces exemples. Ces reconnaissances et quittances permettent aussi de se faire une idée sur les fortunes, ce sont souvent toujours les mêmes personnes qui prêtent de l'argent ou des grains.

De temps à autre, deux ou plusieurs personnes proposaient à la communauté de lui fournir une marchandise quelconque, généralement du pain et du vin. Cet accord faisait l'objet d'un "bail à tenir pain et vin" décrivant dans les plus petits détails les conditions de cette fourniture ; le 12/11/1605 Antoine Caries, Jean Siméon, François Truc, Auban Caries et Jean Huguvielh s'engagent à "tenir pain et vin" pour la communauté de Montmorin, à raison de 7 liards le pot de vin et 1 sou la livre de "bon pain blanc".

Les minutes notariales permettent aussi de consulter des "prisfaits", ou devis, divers : travaux agricoles, ou de maçonnerie, ou de menuiserie...

Il est impossible d'énumérer tout ce que l'on peut découvrir dans les minutes notariales, cependant qu'il me soit permis de citer un dernier exemple. Lorsqu'un individu venait s'installer dans une nouvelle juridiction seigneuriale, il devait rendre hommage au seigneur du lieu, cérémonie qui se déroulait en présence du notaire, ce dernier en dressait un acte authentique constatant que le nouveau venu se reconnaissait le sujet du seigneur et, en échange, qu'il en recevait un fief.

Enfin, en application de l'édit d'Henri II de février 1556, les notaires aussi bien que les curés pouvaient recevoir les déclarations de grossesse et, effectivement, on en trouve un certain nombre.

Puisse ce modeste exposé amener les généalogistes amateurs à prendre conscience de l'intérêt que présentent les minutes notariales dans la recherche des racines familiales.

Gaston CANU
Paris, octobre 1988

RETOUR AUX SOURCES

QUELQUES BAPTEMES MEMORABLES (suite)

Après le domaine de la magnificence (cf. PGNAM 1224), passons à celui de l'ancien-neté. D'après F. TIMON-DAVID, déjà cité, le plus vieux acte de baptême de Marseille date-

rait de 1503 et aurait donc près de 500 ans. Il concerne Madeleine, fille de Jean de VEGA, juriconsulte distingué, baptisée à Marseille le 2 décembre 1503, dont le parrain fut Vincent de MARSEILLE et la marraine Madeleine de RENELASQUE (Les Accoules, A.D. 201E1, F° 9).

Poursuivons avec les baptêmes de Turcs et autres "Maures". Le plus ancien connu est rapporté par H. de VALBELLE (Op. cit., p. 239) : "Le dimanche 2 mars 1533, on baptisa, dans l'église Saint-Martin de notre ville, un Maure, fils du Roi de Tiemcen. C'est le baron de SAINT-BLANCARD et Anne CEPEDE qui le tinrent sur les fonts baptismaux et on l'appela Bertrand. C'est un jeune homme de 25 ans, il était habillé tout de neuf avec un bonnet de velours, des souliers de velours, avec plume blanche et cape élégante garnie de grandes bandes de velours, des vêtements garnis de soie, tout l'apparat d'un fils de roi". Beaucoup d'autres suivirent... Ainsi, le 22 août 1593, aux Accoules, le "More" Faby MARSEILLE, âgé de 20 ans (parrain : Faby de CASAULX, marraine Marseille d'ALTO-VITIS) ; le 25 juillet 1636, à la Major, "Serdy, More de Nation ayant professé la loi de Mahomet l'espace de 60 ou 70 ans", reçoit le prénom du saint du jour (Jacques), son parrain étant Pierre de FELIX et sa marraine Blanche de VENTO.

De telles cérémonies ont lieu quelquefois par vagues. Par exemple, le 31 mai 1643, au lendemain de la mort de Mgr. Jean-Baptiste GAULT, évêque, 9 "Turcs de nation" sont baptisés à la Major (201E 36) : Jacques NICOLAS (parrain : Jacques de LAIHET, marraine : Anne de FLOTTE), Jean-Baptiste de SAINT-DOMINIQUE (p. : Jean-François de M., m. : Jeanne de BEDERIDE), Marc-Anthoine de VENTE (p. : Marc-Anthoine de VENTO, m. : Gabrielle de TOR), Barthélemy MARSEILLE (p. : Barthélemy GUITTON, m. : Renée de JANSON), Gaspard de CABRIÈS (p. : Gaspard de SIMIAN, m. : Blanche de VENTO, dame de Cabriès, la même que ci-dessus), Cosme de la CROIX (p. : Jean-Baptiste de VALBELLE, m. : Marquise de VENTO), Jean de BUISSON (p. : Alexandre de CHEURIBE ?, m. : Jeanne de BUISSON), Jean-Baptiste de GRACE (p. : Jean-Baptiste de MOUNIER, m. : Marquise d'HERMITTE), Jacques BLANC (p. : Jacques des TOURRES, m. : Anne de VENTO). On peut contrôler, grâce à cette liste, la transmission plus ou moins régulière du prénom (voire du nom) du parrain ou de la marraine au baptisé.

Une deuxième série nous a été signalée par les "Mémoires d'un bourgeois de Marseille" (édités par Thénard en 1881), où on peut lire (p. 22) : "Le 5 fevrier 1673 est venu en cette ville grande mission des pères la Jésuiste sçavoir à l'église major, St-Martin, aux accoules, St-Laurens et à toutes les galères ; la ont ces convertis, beaucoup de turc et baptisé à la Major, et à la fin de ladite mission un jubillet qui est entré le 2 avril". De fait, le premier baptême de la série remonte au 29 janvier 1673 : "ung de la nation turque" prend le prénom de Jean (p. : Nicolas FLEUR, m. : Suzanne BRACHY). Les six autres sont du 1^{er} avril suivant : Jean JOACHIM, "turc cathécumène duement catéchisé par les Révérends Pères Capucins" (p. : Jean-Joachim de CHOMEL, m. : Claire de COMBE), Dominique PAUL 30 ans, (p. : Dominique PAYEN, m. : Claire SUARD), Hilaire BARBEROUX, 35 ans (p. : Hilaire MEIFREDY, m. : Marguerite ROUX), Jean-Baptiste LOUIS, 40 ans (p. : Jacques de VIN, m. : Louise SOUCHEIRON), François LE MAYOR, 24 ans (p. : François de ROUCY, m. : Marie GUEROT), Jean-Antoine GAVOTTI, 29 ans (p. : Jacques de LABORDE, m. : Françoise GAVOTTI). A noter que tous

ces nouveaux convertis sont baptisés par le curé MURAIRE qui avait déjà administré leurs 9 prédécesseurs, 30 ans auparavant (La Major, A.D. 201E 107).

Nous terminerons avec le retour d'un renégat dans le giron de l'église, le 10 décembre 1652 (La Major, signalé par TIMON-DAVID) : "Pascal DURBEC de Marseille âgé d'environ 32 ans pris par les Turcs depuis 21 ans ; il se renia 6 ans après son esclavage ayant toujours demandé à Dieu de venir en chrétienté pour se fere rehabiliter dans l'église..."

Question : A Barjols (83), en 1799 (an VI/an VII), un suicide à l'explosif aurait fait 13 morts et 12 blessés. Grâce aux registres de l'état civil, quelqu'un pourrait-il préciser la date et le lieu exact (rue, ferme,...) du sinistre, ainsi que l'identité des victimes ? 13 morts en un jour, cela doit être facile à repérer !

G. REYNAUD

LE PRIX DES MEDICAMENTS DANS L'ANCIEN REGIME

On se souvient des lamentations du "Malade Imaginaire" contre son apothicaire lorsque celui-ci réclame trente sols pour une potion anodine (contenant de l'opium) et astrigente, ou encore quatre livres pour une médecine purgative composée de casse récente avec sené levantin et autres.

Molière, toujours vigilant dans ses critiques contre la médecine, se plaît à souligner la cherté des médicaments, fournissant encore bien d'autres exemples qu'il fait décrire avec complaisance par ARGAN en 1673.

Comme, dans ces conditions, il n'était pas question que des indigents puissent recevoir les soins que la médecine dispensait à cette époque, les œuvres caritatives devaient y pourvoir. C'est ainsi que dans la ville des Baux en Provence, la communauté assurait la distribution gratuite des médicaments aux malades les plus démunis. Œuvre louable sans doute mais facile à abuser puisqu'on lit dans les Actes de Délibération du Conseil de cette Communauté, en date du 27 juin 1677, (Arch. Dép. B.-du-Rh., 108 E-BB 1395) les observations suivantes :

"Pareillement a esté proposé à Me Honoré MANSON, Recteur de l'hôpital de cette ville, que quoy que par délibération du Conseil de cette Communauté il soit fait défenses à tous les Apothicaires et Chirurgiens de cette ville de ne donner aucun remède n'y panser les pauvres de ladite ville qui se trouvent en nécessité sans au préalable avoir adverti le dit Sieur Recteur, néanmoins les dits apothicaires et chirurgiens donnent des remèdes et pensent bien souvent des personnes qui ont de quoy se faire servir et d'autres qui n'ont pas besoin d'une si grande quantité de remèdes comme ils mettent en roolie. En quoy il se glisse beaucoup des autres abus et comme il est nécessaire d'y pourvoir veu qu'il s'agit de conserver le bien des pauvres, il expose à la présente assemblée pour y délibérer".

Le relevé des prix portés sur les pièces comptables de l'hôpital des Baux, au cours des deux décennies qui ont précédé la Révolution (Arch. dép. B.-du-Rh., 108 E-2317) nous confirme la cherté des médicaments.

Afin de mieux saisir l'importance que représentait l'achat d'un remède pour un budget familial, il faut rappeler que la journée de travail d'une femme était payée à cette époque 10 sols, parfois 12, et celle d'un homme, de 1 livre, c'est-à-dire 20 sols, à 1 livre 4 sols.

Les purgatifs, largement distribués, coûtaient en général 1 livre 4 sols, qu'ils contiennent des substances végétales (sené, rhubarbe, casse, manne...) ou un mélange de substances végétales et minérales avec du cristal minéral (sels de potassium) ou du sel d'Epsom (sulfate de magnésium), par exemple.

C'est encore 1 livre 4 sols que coûtait une potion de vermifuge au lemnithocorton, plus connu sous le nom de mousse de Corse (qui est en fait une algue du genre *Fucus*).

On retrouve encore ce prix de 1 livre 4 sols pour une potion contre la toux, à base de tussilage, que les botanistes connaissent sous le nom de *Tussilago farfara* L. Contre les fièvres, on prescrivait 15 sols de teinture de "Chinchina" ou de "China", c'est-à-dire de quinquina, extrait de l'écorce des arbres du genre *Cinchona*, médicament utilisé contre le paludisme qui sévissait alors de façon endémique dans la région des Baux. Une autre potion dite fébrifuge, également prescrite pour 15 sols, contenait du sirop de nerprun, le *Rhamnus catharticus* L. (dont les propriétés sont surtout purgatives).

La thériaque, qu'Andromaque médecin de Nérone utilisait déjà, coûtait 5 sols. Plusieurs dizaines de composants entraient dans sa fabrication, parmi lesquels l'opium, auquel ce remède, considéré comme une panacée, devait ses effets les plus évidents.

Le diascordium, à base de *Scordium*, la germandrée aquatique, et d'opium, avait des propriétés astringente et sédative. Il coûtait également 5 sols.

Enfin contre les plaies cutanées : brûlures, ulcérations..., on appliquait pour 10 sols l'once (environ 30 g), l'onguent de mère Thècle, à base de corps gras, de poix et d'oxyde de plomb, l'onguent de Styrax, plante également connue sous le nom d'ail-boutier, ou encore le Cérat de Galien, dans la composition duquel entraient de l'huile d'olive et de la cire.

Effectivement les remèdes sont chers si l'on compare leurs prix d'achat avec les rémunérations du travail, d'autant plus chers qu'il faut renouveler plusieurs fois leur prescription, entamant lourdement les quelques économies qui avaient été amassées avec peine.

Si l'on ajoute que l'efficacité de ces médicaments était incertaine, on comprendra mieux le succès persistant des médecines populaires, des guérisseurs et des sorciers, prolongeant ainsi des pratiques douteuses, utilisant incantations et talismans, que les médecins des 17^e et 18^e siècles, malgré la faiblesse de leurs connaissances, avaient eu le mérite d'abandonner depuis longtemps.

Dr. Marc AUBERT

LES GOYRAND, DE ROGNAC

Les recherches que nous effectuons dans les registres d'état civil ou les registres paroissiaux tendent à montrer que beaucoup de patronymes restent localisés dans une commune donnée (hormis bien entendu certains noms de famille que l'on rencontre un peu partout, Martin par exemple). On peut même se demander s'il ne serait pas utile de dresser une carte des patronymes, ce qui pourrait souvent orienter nos recherches vers une commune où les chances de retrouver certains ancêtres pour lesquels

nous avons des "trous" seraient plus grandes. Une telle démarche s'est révélée dans mon cas plusieurs fois profitable pour retrouver des ancêtres "perdus dans la nature" en utilisant par exemple l'annuaire des PTT.

Les recherches sur mes ancêtres Goyrand ne procèdent pas de la même démarche car je les savais natifs de Rognac. En consultant les registres de cette commune, on constate que ce nom de famille a été (et est encore) largement porté à Rognac. On était obligé parfois de distinguer tous ces Goyrand à l'aide de surnoms : le Beau, l'Hoste, Goyrand de Guilhen (car l'un de ses grand-pères se prénommait ainsi), Cabasson, Darri, le Miche, etc., et cette habitude de donner un surnom aux Goyrand subsiste encore de nos jours m'a-t-on dit sur place. Généralement ménagers, ils devaient être assez sédentaires, naissant, se mariant et mourant tous à Rognac. Quelques autres patronymes sont aussi rencontrés dans cette communauté, mais moins fréquemment toutefois : Barthélemy, Armeric, Eyraud, Aubery, Taulan, Guès, Grognard, Artaud, Marguerit, pour mes ancêtres directs mais aussi Constans, Laurens, Nicolas... noté au hasard des lectures. Leur apparition est parfois épisodique, suite à l'extinction ou au départ de ces familles. Les apports extérieurs sont relativement peu nombreux (ce qui implique pour les autres des unions avec des degrés divers de consanguinité) : Chausse (de Berre, mon aïeule Jeanne Chausse est morte centenaire en 1773), Martin et Jautret de Velaux, Aymar de Vitrolles, Panisson sans doute des Pennes et enfin, mais venant de beaucoup plus loin, Jean Davin, originaire de Tallard près de Gap, mais il s'agit là d'un cas isolé.

Les registres très bien tenus conservés à la mairie de Rognac (qui permettent de remonter jusqu'en 1647 pour les baptêmes tout au moins) et l'amabilité du personnel de cette mairie permettent des recherches fructueuses.

La communauté de Rognac appartenait autrefois à la viguerie d'Aix et dépendait du diocèse d'Arles. Elle était essentiellement agricole et, dans son Dictionnaire Géographique daté de 1770, l'abbé Expilly nous dit que le terroir de Rognac produisait "de la très bonne huile". La communauté comptait 366 habitants en 1765. La peste de 1720 y fit des ravages terribles. Le "Tempus pestilentiae" du registre des sépultures voit se succéder des dizaines de morts : d'octobre 1720 à mars 1721, peut-être le tiers de la population fut emporté par la terrible maladie ; plusieurs de mes ancêtres en périrent : Guillaume Goyrand perdit sa mère puis son père à huit jours d'intervalle "du mal contagieux". Il n'était pas question de transporter les corps au cimetière ; ainsi le curé (qui apparemment résista à l'épidémie) note que mon ancêtre Joseph Goyrand fut enseveli "dans une vigne de sa ferme", un autre près de son aire dans un coin de terre.

Cette première étude permet de dresser l'ébauche d'une "carte patronymique" de cette communauté des bords de l'Étang de Berre, mais beaucoup d'inconnues subsistent encore quant à l'origine de certains patronymes provenant des localités voisines.

Pierre Bianco

NOTRE DRAPEAU...

M. Louis Salemmé (13-475) soulève un problème qu'il serait intéressant, sinon de résoudre, au moins de préciser : celui de l'origine de notre Drapeau tricolore.

Louis XVI reçut, le 17 juillet 1789, la cocarde tricolore, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Paris, des mains de Bailly, maire, et de La Fayette, commandant de la milice parisienne ; il est généralement admis que cette cocarde mêlait, pour marquer l'union de la Nation, le bleu et le rouge, couleurs de Paris, et le blanc, couleur de la monarchie.

Une autre version de cette composition est donnée dans l'ouvrage "Martigues" de Degut et Vigne, édité par Detaille en 1961.

En 1789, Bonaventure Couture, frère de l'abbé Couture, et Jacques Rivière, natifs de Martigues, tenaient un estaminet à Paris au faubourg Saint-Antoine, donc tout près de la Bastille. Ils arboraient à la devanture de leur établissement un drapeau tricolore bleu, blanc, rouge aux couleurs des trois quartiers qui, réunis en 1581, formèrent Martigues, leur ville natale. Ces deux Martigaux auraient été de ceux qui prirent la célèbre prison ; dans leur exaltation patriotique, ils auraient emporté leur drapeau qui, le jour même, flotta sur la Bastille !

À l'âge de la retraite, B. Couture revint "au pays". Il raconta ses exploits à François Michel, employé des Ponts et Chaussées à Martigues, lequel rapporta les faits à son fils, Jean-Baptiste Michel ; ce dernier, avant de mourir à 92 ans, en 1919, conta l'histoire au Dr Louis Contencin, érudit martigais.

Il serait piquant que la Provence ait donné à la France, non seulement son hymne, mais encore son drapeau ! se non è vero, è bene trovato !

Nos collègues parisiens pourraient chercher dans les patentes, rapports de police ou autres, si, en 1789, les sieurs Couture et Rivière tenaient bien un débit de boisson à Paris. Toutes autres informations sur ce point de notre Histoire seraient les bienvenues.

N.B. : Rappelons que le drapeau tricolore fut adopté comme emblème par la Convention le 15 février 1794.

"LES VIEUX NOMS DE LA FRANCE MERIDIONALE ET CENTRALE"

par le comte de Puymège

Volume grand in-4^e raisin, avec planches de blasons. L'ouvrage contient de nombreux articles consacrés à l'histoire des plus vieilles et notables lignées du Sud-Ouest, du Sud-Est et du Centre de la France, avec une foule de renseignements inédits, et nombre de généalogies suivies jusqu'à nos jours. Les sources de documentation sont indiquées, en particulier de nombreuses cotes d'archives manuscrites. Ont été retrouvées des traces très anciennes des noms encore ignorés des auteurs.

Si vous désirez acquérir "Les vieux noms de la France méridionale et centrale" (500 francs), veuillez adresser le bon de commande au comte de Puymège, directeur de "La vieille France", 12, rue Caumartin, 75009 Paris - Téléphone 47.42.64.62 - CCP 147 388 K Paris.

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.

PROVENCE GENEALOGIE

Vie de nos Associations

ENTRE NOUS

Nous avons appris, avec une grande tristesse, le décès, l'été dernier, de M. André Hibon de Frohen, auteur de "La Famille Hibon de Frohen à l'île Bourbon", membre du C.G.M.P. durant de longues années.

Nous apprenons avec joie que M. Fontaine Alain : n° 041829 est devenu le grand-père d'un petit "Sylvain" par son fils Alain et Mme née Catherine Boutet, naissance du 07/12/1988 à Venissieux 69200, félicitations.

Une liste des membres de l'AG 13, arrêtée en novembre dernier est disponible auprès de Mme M.-L. Desmoulin, 61, rue Jules-Isaac, 13009 Marseille, moyennant l'envoi de 3 timbres-poste à 2,20 F.

Précisez obligatoirement votre numéro de membre C.G.M.P., cette liste étant réservée aux seuls adhérents.

BRUE-AURIAU

Mme Marie-Claire JEAN, membre d'Agevar (n° 2241), demeurant à Brue-Auriau (83) a publié dans l'Echo Brussois, journal local distribué aux habitants de cette localité, une série d'articles concernant les origines et l'évolution de celle-ci, en se penchant sur des documents d'archives.

On y trouve notamment la relation de la tentative malheureuse de Georges Roux, devenu marquis de Brue sous Louis XV, pour y faire vivre une importante industrie de textile, de tannerie et de tuilerie, qui, après un certain essor, fut ruinée par la disparition en mer des bateaux qu'il avait armés et par des difficultés financières.

La vie de Brue sous la Révolution y est également relatée, marquée notamment par l'attaque d'une troupe de brigands en l'an VIII certains de ses habitants ayant été forcés d'émigrer. Suivent aussi les tribulations survenues à Brue au cours des périodes troublées du XIX^e siècle et de l'occupation.

Faute de pouvoir recueillir des exemplaires de l'Echo Brussois, Mme JEAN a aimablement mis à la disposition d'Agevar deux copies de ses articles, l'une sera déposée à la bibliothèque d'Agevar, l'autre à celle du C.G.M.P.

Nul doute que ceux que leurs recherches amèneront à s'intéresser à Brue Auriau liront avec le plus grand intérêt ces articles.

Que Mme JEAN en soit vivement remerciée.

Louis Barbaroux
Président AG 83

ROUBIEU

La généalogie de la famille ROUBIEU a été publiée dans PG n° 1240.

Nous voudrions rappeler à cette occasion que notre défunt et jeune collègue Michel ROUBIEU fut l'auteur du tableau généalogique circulaire de 6 générations diffusé par le CGMP et utilisé par beaucoup d'entre nous.

RELEVÉS LA GARDE ET COTIGNAC

Mme Magali KERHOAS (83-529) a réalisé et déposé aux bibliothèques d'AGEVAR et du CGMP, une table alphabétique des mariages de la paroisse de La Garde (83) entre 1705 et 1792.

Elle a, d'autre part, réalisé et déposé, aux mêmes lieux que précédemment, un répertoire alphabétique des contrats de mariage passés, entre 1574 et 1734, aux minutes des notaires de la résidence de Cotignac et déposés aux Archives Départementales du Var. Pour ce dernier travail, elle a été très efficacement aidée par Monsieur Max JEHAN (84-1046), qui a réalisé la saisie informatique, le classement et la présentation.

Tous ceux que leurs recherches conduisent dans ces localités, AGEVAR et le CGMP remercient très vivement ces deux collègues pour leurs travaux.

L. Barbaroux
AGEVAR

NOUVELLES DE LA DROME

Nos collègues "Etudes Généalogiques Drôme Ardèche" nous ont fait parvenir la liste des communes dont les registres paroissiaux ont fait l'objet d'un dépouillement systématique.

Parallèlement à ce travail, un relevé des Contrats de Mariage par fond notarial est amorcé.

Les Archives Départementales de Valence étant particulièrement riches en Archives Notariales (1 km 200 de rayonnages) il s'agit là d'une vaste entreprise.

QUESTIONS-REPONSES

QUESTIONS

89/10 AUBAYE - COULLET

Rech. X Jean A. X Marguerite C. ca 1670 environs de Grasse rech. * de leur fils Antoine A. ca 1670 environ de Grasse.

MOUNIER

89/11 SIGNORET (SEIGNORET)

En 1575, Urbain S., fidèle du baron, agressa le consul de Vence et échappa de peu à une embuscade (procès du 15/12/1578).

Rech. lien de parenté avec Guérin S., * ca 1570, père de Louis, apothicaire, et beau-père de Urbain BLACAS.

MOUNIER

89/12 JAUFFRET - RAMBERT (de)

Désirerais entrer en contact avec descendance de Louis Daniel J. né à Trets * 31/1/1795, x Alexandrine Philip de RAMBERT le 18/10/1820 Aix.

DE LANDER

89/13 CLEMENT

Rech. * X Pierre C. X Catherine ? à Tarascon (St-Jacques) diocèse d'Arles, d'où un fils Pierre.

Demandé par un Canadien, Pierre C. serait arrivé au Canada en 1702.

CLEMENT

89/14 ADAM - ROUX

Rech. tous rens. * X + sur ascendants Habraham Abiel A. * 16/03/1830 à Connaux (30) fils de Jean A. X Elisabeth R.

GONDARD

89/15 ANGELLIER - FELIX

Rech. X Guillaume A. X Magdeleine F. ca 1710 rég. Avignon 84.

CRUVELIER

89/16 VULPIAN - ROUX

Rech. X Antoine V. X Elisabeth R. ca 1691 rég. St-Andiol 13.

CRUVELIER

89/17 GOURDELLON - DELACARET

Rech. X Louis G. X Marguerite D. avant 1620 Cavaillon 84.

CRUVELIER

89/18 GRAS - GOURDELON

Rech. X Paul G. X Claude G. avant 1640 Cavaillon 84.

CRUVELIER

89/19 TALLET - BLAUVAC

Rech. X Jean Joseph T. X Brigitte B. ca 1750 région Carpentras 84.

CRUVELIER

89/20 BECHET - SENE (de)

Rech. X Joseph B. X Marguerite de S. ca 1710 régions Avignon, Arles.

CRUVELIER

REPONSE AUX QUESTIONS

89/4 DE CORMIS

Ayant terminé des recherches sur cette famille, je me tiens à la disposition de votre adhérent pour le renseigner dans la mesure du possible. N.D.L.R. transmis à l'intéressé M. DE VICTOR.

GAUNET

BOUTEILLES A LA MER

QUESTIONS

III B.M. 89: "L'HOMME A LA MER" ACHARD

Qui pourrait nous donner l'adresse de M. Paul ACHARD, écrivain, (ou de sa famille, si décédé); afin que nous puissions obtenir les sources bibliographiques (archives; recensements, listes électorales, état civil, etc.), de son ouvrage "L'HOMME DE MER" qui retrace les aventures et les péripéties des FRERES GALEA chevières Maltais après leur débarquement à la POINTE-PESCADE (Alger) vers 1848 et enfin leur ascension sociale.

Ce roman avait fait l'objet d'un feuilleton dans l'ECHO D'ALGER il y a de cela environ 30 ans.

(A défaut, nous communiquer si possible l'adresse de la Société des Gens de Lettres ou des Amis de l'Université)... et merci d'avance.

SALEMME

IV B.M. 89 - CHEVALIER - GENISSIEUX

Rech. + Alexandre C. * 26/5/1776 à St-Antoine (38) (fils de Alexandre C. X Jeanne BATY).

X i brum. an III (22/10/1794) à Tournay-Marges (26) avec Marie - Anne - Julie - Antoinette G. ° 11/1/1778 à Tournay-Marges - (Rechercher son décès) fille de Pierre G. X Marie-Magdeleine MERCIER.

MICHEL

V B.M. 89 - MANET - LAUGIER

Rech X Michel M. X Thérèse L. ca 1825 ?

RAYMOND

VI B.M. 89 - GUERIN - FERAUDY

Antoine G. ° ca 1699 Rigaud (06) + 21/12/1774 à Rigaud X ca 1724 Magdeleine F. ° ca 1701 + 8/5/1744 à Rigaud d'où :

Antoine G. ° ca 1730 Rigaud.

Rech. date et confirmation lieu de naissance de :

° Antoine G. père ca 1700.

° Magdeleine F. ca 1701.

X Antoine G. X Magdeleine F. ca 1724.

° Antoine G. (fils) ca 1730.

Probablement tous à RIGAUD (06) ou environs.

GUERIN

VIENT DE PARAÎTRE

HUBERT CUNY
NICOLE DRENEAU

LE GOTHA FRANÇAIS

Etat présent des familles ducales et princières. Introduction de Jean-Dominique Alzuyeta.

Pour la première fois depuis 1940, ces familles qui ont participé à l'Histoire de France sont réunies en un seul volume (à jour début 1989).

Professions, fonctions, décorations, permettent d'en suivre l'évolution sociale sur près d'un demi-siècle. L'ouvrage servira de référence sur l'authenticité des titres portés à l'heure actuelle. N'ont été retenus, en effet, que les titres français réguliers (dont la transmission a respecté les règles précises qui les régissent) et les titres étrangers autorisés en France.

Complément indispensable au Who's Who et au-Bottin Mondain !

MAISONS ETUDIÉES

Abrantès (Le Ray d'), Albulera (Suchet d'), Arenberg (d'), Audiffret-Pasquier (d'), Auerstaedt (Davout d'), Avaray (de Bésilade d'), Bassano (Maréchal), Bauffremont Courtenay (de), Beauvau-Craon (de), Bellune (Perrin de), Blacas d'Aulps (de), Brissac (de Cossé), Broglie, (de), Cars (de Pérusse des), Clermont-Tonnerre (de), Croy (de), Decazes de Glücksberg, Essling de Rivoli (Masséna d'), Faugigny-Lucinge et Coligny (de), Feilte (de Goyon de), Fitz-James (de), Gadagne (de Galléan de), Gramont (de), Harcourt (d'), La Force (de Caumont), La Moskowa (Ney d'Elchingen de), La Rochefoucauld (de), La Trémolles (de), Lorge (de), Luynes (de), Magenta (de Mac Mahon de), Maille de La Tour Landry (de), Marmier (de), Massa (Régner de), Montebello (Lannes de), Morry (de), Mortemart (de Rochechouart de), Murat, Noailles (de), Otrante (Fouché d'), Polignac (de), Praslin (de Choiseul), Rauzan-Duras (de Chastellux de), Reggio (Oudinot de), Richelieu (Chapelle de Jumilhac de), Rohan Chabot (de), Sabran Pontevès (de), San Fernando Luis (de Lévis Mirepoix), Talleyrand Périgord (de), Trévise (Mortier de), Uzès (de Crussol d'), Wagram (Berthier de).

1 vol. 256 p. 17/24 avec table des noms cités.

Intermédiaire des chercheurs et curieux, 28, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 75005 Paris, prix : 195 F + port 25 F.

EDITION

Simone et Estelle Nougier nous font part de la troisième édition de leur ouvrage "Lou Vestu Provençau". 228 pages 21 x 29 - 75 photos N/B - 4 en couleur - 81 planches de patrons et détails de montage. 280 F franco. A commander à M. Nougier, 9, rue de la Gorge, 13007 Marseille, ou en librairie.

Présenté par le Centre Départemental de Documentation Pédagogique du "Var" et "Var Matin" :

Toulon 1789 - 1799 dossier réalisé par A. Tramon (Service adm. des archives) avec en couverture un plan de Toulon en 1794 - "Dossier vendu 90 F avec 6 diapos de Toulon pour l'époque concernée".

Ce dossier à l'aide de documents d'archives nous renseigne sur les événements ayant eu lieu peu avant la révolution, pendant les diverses périodes de la révolution, lors de la prise de Toulon aux Anglais, jusqu'à l'expédition d'Egypte.

Pour ceux plus curieux des faits de marine on trouve des rapports sur le procès et la mutinerie de la Mépomène et de la Minerve (1793), sur l'arsenal, les ouvriers de l'arsenal, etc.

On y trouve des notes sur des citoyens toulonnais, des procès-verbaux de faits ayant eu lieu à Toulon tels les commémorations diverses, processions, etc., aussi que les explications ayant trait aux diapositives.

La chronologie comparée des événements de la France et ceux de Toulon termine cet ouvrage.

Tel quel ce dossier permet de connaître une partie des événements de l'époque révolutionnaire à Toulon.

Mme Lucienne Rougon
AQ 83

FEDERATION DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES DE GÉNÉALOGIE, HERALDIQUE ET SIGILLOGRAPHIE

LES ARCHIVES : POUR QUI ? POUR QUOI ?

I. Les Archives sont d'abord des documents :

Tous ceux qu'une personne, un organisme, une institution, secrète dans l'exercice de son activité. Ils sont le résultat immédiat et le reflet de son activité quotidienne : elles sont "objectives" : c'est pourquoi elles sont précieuses pour l'Histoire.

Est-ce à dire qu'il faille tout conserver ? Ce serait impossible et nuisible. On ne conserve que ce qui est utile :

- pour une gestion plus économique et plus efficace des affaires ;
- pour permettre aux citoyens de prouver leurs droits ;
- pour que la mémoire ne s'efface pas : l'homme, l'entreprise ou le pays perdrait son identité et son efficacité. La croissance demande un enracinement.

II. Les Archives : institution et organisation :

L'ensemble des Archives, en France, est placé sous la responsabilité de la Direction des Archives de France, qui fait partie du ministère de la Culture. La Direction gère directement les Archives nationales, et assure le contrôle scientifique et technique des Archives régionales, départementales et communales.

A sa tête se trouve le Directeur général des

Archives de France, en même temps directeur des Archives nationales.

Les Archives Nationales françaises ont été créées par la Révolution, en 1789. Elles conservent les documents qui proviennent du gouvernement et des organes centraux de l'Etat (à l'exception des Affaires étrangères et de la Défense, qui ont conservé leur autonomie depuis leur création), depuis les Mérovingiens (le plus ancien date de 625) jusqu'à nos jours.

Elles comprennent :

- un service central, à Paris (hôtels de Soubise et de Rohan) ; et le tout nouveau CARAN : Centre d'Accueil et de Recherche des Archives Nationales, soit 350 km de rayonnages.
- le Centre des Archives Contemporaines, à Fontainebleau : une fois achevé, il abritera 800 km de rayonnages. Sur les dix unités souterraines prévues, deux seulement sont réalisées, soit 160 km de rayonnages.
- le Centre des Archives d'Outre-Mer, à Aix-en-Provence : les documents occupent 42 km.
- le Centre des Archives du monde du travail, à Roubaix (en cours de réalisation).
- le Dépôt central de microfilms, à Espeyran (Gard) : il conserve, à titre de sécurité, les microfilms des documents les plus précieux des Archives nationales et départementales (1.500 km de films en 1988).

Les Archives Régionales ont été créées par la loi du 22 juillet 1983 sur la décentralisation. Elles conservent les archives émanant des organismes à compétence régionale. Actuellement, et à titre provisoire, elles sont confiées en majorité aux services d'Archives des départements chefs-lieux de région.

Les Archives Départementales ont été créées en 1796. Elles conservent, pour l'Ancien Régime, les documents provenant des organismes et établissements situés sur le territoire du département, et, depuis la Révolution, ceux des services et établissements à compétence départementale.

Au nombre de 100 (un par chef-lieu de département), elles couvrent actuellement plus de 2.000 km de rayonnages. Depuis 1986 (loi sur la décentralisation), elles sont placées sous l'autorité des présidents des Conseils Généraux.

Les Archives Communales, placées sous l'autorité des maires, conservent les documents des mairies, services et établissements communaux depuis l'origine. Il en existe dans chaque commune, mais seules les villes d'une certaine importance ont un service d'archives organisé (un peu plus de 300 pour la France en 1988). L'ensemble représente environ 600 km de rayonnages.

Les Archives emploient près de 3.500 personnes, dont 360 pour les Archives nationales (personnel d'Etat), 1.600 pour les Archives départementales (personnel d'Etat et départemental), et un millier pour les Archives communales (agents communaux). Les conservateurs sont recrutés parmi les archivistes-paléographes, diplômés de l'Ecole des Chartes.

L'ensemble est régi par la loi du 3 janvier 1979 et les décrets d'application du 3 décembre 1979. Ces textes ont été modifiés par la loi sur la décentralisation du 22 juillet 1983 et le décret du 28 juillet 1988, concernant le rôle de la Direction des Archives de France vis-à-vis des collectivités locales.

III. Le rôle des archivistes :

Ils collectent, conservent, communiquent et mettent en valeur le patrimoine archivistique.

Collecte : les fonds conservés par les Archives proviennent de deux sources, l'une publique, l'autre privée. En France, la distinction établie par la loi entre ces deux catégories est la suivante :

- origine publique : administrations et services publics ont l'obligation légale de verser aux

Archives les documents qui ne leur sont plus d'utilité courante : de même, les notaires sont tenus de verser aux Archives nationales (pour Paris) ou départementales (province) leurs archives de plus de cent ans.

— origine privée : particuliers et organismes privés peuvent donner, déposer (à confier), léguer, proposer en dation, ou vendre leurs "fonds" (ensemble de documents de même provenance) aux Archives.

Dans tous les cas, les archivistes peuvent apporter aide et conseils.

Traitement et conservation : seule une petite partie des documents versés garde une utilité à terme et est conservée définitivement. La responsabilité du choix incombe aux archivistes. Ils élaborent des tableaux de tri et d'élimination, avec l'aide, pour chaque type d'archives, de ceux qui les ont produites, et d'historiens spécialisés dans le domaine traité.

Les fonds sont ensuite classés, restaurés ou microfilmés en cas de besoin, puis munis d'instruments de recherche (guides, inventaires, de plus en plus souvent informatisés). L'Etat général des fonds des Archives nationales (4 vol., 1978-1980) donne un tableau d'ensemble des 4 millions de registres et liasses de documents antérieurs à 1940 qui y sont conservés. En outre, un Etat des inventaires des Archives départementales, communales et hospitalières est paru en 1984 ; une collection de Guides par département est en cours de parution (50 sont réalisés à l'heure actuelle).

Communication et mise en valeur : chaque pays a sa législation propre. En France, les archives sont accessibles à tous. Pour obtenir une carte de lecteur, il suffit de présenter une carte d'identité en cours de validité. Aux termes de la loi, les documents sont consultables au bout de 30 ans en règle générale. Mais certains ne le sont qu'après des délais plus longs : de 60 à 150 ans, pour protéger la vie privée, la sécurité publique ou les secrets couverts par la loi ; d'autres, par contre, le sont dès leur création.

En 1986, les salles de lecture des Archives nationales et départementales ont reçu 126.597 chercheurs, qui ont effectué plus de 600.000 séances de travail et consulté 2.429.122 registres, liasses de documents, bobines de microfilms, etc. Ces chercheurs sont venus de 75 pays, et sont constitués d'historiens, professeurs, étudiants, mais aussi de plus en plus d'amateurs, généalogistes en particulier. A leur intention, les Archives nationales, et quelques Archives départementales, organisent depuis plusieurs années des cours d'initiation à la lecture et à la compréhension des documents anciens.

Enfin, des expositions sont organisées pour permettre au public de mieux connaître l'histoire et de voir les documents qui la constituent. Cent-deux services éducatifs fonctionnent aux Archives nationales et départementales, essentiellement pour les élèves de l'enseignement secondaire (près de 300.000 visiteurs scolaires pendant la dernière année).

Les documents conservés, après tri, dans la totalité des dépôts d'archives, occupaient :

- 740 km de rayonnages en 1950 ;
- 1.272 km en 1970 ;
- plus de 2.500 km en 1988.

Simultanément, on note l'accélération de la fréquentation des salles de lecture et des demandes de communication :

- 22.588 lecteurs aux Archives nationales et départementales en 1980 ;

— 126.597 en 1986, soit une augmentation de 460 % en 25 ans.

Aux seules Archives nationales à Paris, la communication des documents représente la

manipulation quotidienne de 3 tonnes de papier.

Parallèlement à "l'accélération de l'histoire", on parle aujourd'hui, dans le monde entier, de "révolution archivistique".

Face à l'énorme accroissement des collections (masse des archives contemporaines ; apparition de nouvelles formes d'archives), face aussi à l'augmentation considérable de ses "clients" et au développement de leurs demandes, la Direction des Archives de France a centré ses priorités sur trois axes :

— **accueil du public :** construction de bâtiments nouveaux ; formation et information des chercheurs ; publication de guides et instruments de recherche ;

— **sauvegarde du patrimoine archivistique :** développement des technologies spécifiques (restauration et reliure — avec un atelier particulièrement performant aux Archives nationales —, microfilmage, informatique) ;

— **collecte et traitement des archives nouvelles,** c'est-à-dire sur supports autres que le papier (photos, bandes magnétiques, informatique, vidéo-disques...).

Ce dernier point constitue le thème du XI^e Congrès international des Archives. Seul l'effort conjoint des archivistes du monde entier permettra à l'Avenir de conserver un Passé.

LA PLUS HAUTE BRANCHE

J'avais eu le bonheur de trouver dans les minutes de Maître Jean Melchion, notaire au Buis, sous la date du 15 août 1651, le contrat de mariage d'Esprit et Pierre Clément frères, cordonniers de la Roche sur le Buis, fils d'Antoine Clément et de Magdeleine Giraud, avec Isabelle et Jeanne Aubert sœurs, filles de noble César d'Aubert sieur d'Alauzon et de Jeanne Melchion dudit lieu. Très beau contrat en vérité, fort bien écrit et clos par une page entière de signatures.

En amont, les minutes conservées des notaires du Buis, m'apportèrent le contrat de mariage d'Antoine Clément avec Magdeleine Giraud. Contrat fort sec, sans aucun détail, même pas le nom des mères des époux. Et rien du tout sur les Aubert.

Je pensais que cette branche de l'arbre était arrivée au terme de sa croissance et j'allais vers d'autres rameaux.

Le temps passa. Un jour où je m'appliquais à lire l'inventaire de la série des Archives Départementales de la Drôme, à Valence on ne lit jamais assez les inventaires - je remarquais un fonds C 31 intitulé "Preuves de ceux qui se prétendent nobles". Cela me fit penser à mon "noble César d'Aubert, sieur d'Alauzon" qui avait marié ses filles à des cordonniers. Je demandais le C 31, et là en un quart d'heure, je remontais allégrement quatre générations.

Parce que le 4 septembre 1696, Sa Majesté le Roy Louis XIV avait signé un arrêt enjoignant à tous les Etats du Royaume de dresser la liste de ceux qui se prétendaient nobles dans les actes qu'ils passaient auprès des notaires.

Ensuite, on demanda aux intéressés de faire la preuve de leur noblesse.

Voilà pourquoi, Antoinette de Daguignan, veuve de François d'Aubert, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, produisit pour ses fils mineurs une forte liasse de documents, dans laquelle figuraient notamment :

— Le contrat de mariage de feu ses beaux-parents César d'Aubert et Jeanne Melchion, reçu par Eyssautier notaire à Sainte-Euphémie, le 20 juin 1612.

— Le contrat de mariage de Gaspard d'Au-

bert, père dudit César, avec Marguerite d'Artaud, reçu par Barnoin notaire au Buis le 28 mars 1571.

— Le contrat de Gaspard d'Aubert, père du précédent, avec demoiselle Françoise de Rosans reçu par La Bastide, notaire au Buis le 15 février 1548.

Lequel Gaspard était fils de Marin d'Aubert, du lieu de Quinson, qui avait commandé une compagnie d'Infanterie pour le service de Sa Majesté le Roy de France à la descente de l'armée que Charles Quint fit entrer en Provence (probablement lorsqu'il se rendit au siège de Marseille).

Il y avait aussi des quittances, des reconnaissances de dettes, quelques actes de baptême émanant du Consistoire de Sainte Euphémie, mais aucun acte de mariage "en face de Notre Sainte Mère l'Eglise Apostolique Romaine".

A lire les dossiers voisins, il me sembla que les d'Aubert étaient bien aussi nobles que les autres. Mais pauvres et protestants, ils furent déboutés de leur requête et même condamnés à une forte amende. Ce qui les ruina tout à fait.

De leur noblesse, il ne resta bientôt plus rien que leur nom attaché à une splendide demeure perdue dans un domaine magnifique et irréel : "les Granges d'Alauzon". L'actuel propriétaire, l'O.N.F., l'a fait dynamiter au printemps dernier, invoquant sa vétusté. Elle avait pourtant grande allure avec sa charpente du XVI^e et ses dallages à l'italienne.

Pour moi, je bénis le hasard qui m'a permis de tirer d'un oubli moins profond, Marin d'Aubert, vaillant capitaine du Roy François, et aussi mon aïeul le plus anciennement connu.

Simone Chamoux
13-1252

UN DRAME A BARJOLS (VAR)

Dans un récent numéro de "Provence-Généalogie", M. G. Reynaud rapportait qu'il avait relevé dans le dictionnaire de Garcin la trace d'une explosion survenue à 83-Barjols en 1799 et dont les conséquences étaient comparables à celle de l'accident récemment survenu à Toulon.

Voici la relation qu'en fait le registre d'Etat Civil de Barjols (26 avril 1799).

Aujourd'hui 7^e jour de floréal de l'an 7^e de la République Française, une et indivisible, à quatre heures après-midi, par-devant Moy, Jean-Pierre Maille, adjoint municipal de cette commune de Barjols, chef-lieu de canton, département du Var, est comparu dans la salle publique de la maison commune, le citoyen, Jean-Marcel Liautard, juge de paix dudit canton de Barjols, lequel assisté du citoyen Jean-Jacques Blacas, menuisier, âgé de 69 ans et Elisabeth Arnaud, épouse de Barthélemy Laugier, âgée de 58 ans, tous domiciliés dans cette commune, lequel a déclaré à Moy, Jean-Pierre MAILLE qu'ayant été instruit que le citoyen Joseph MARIE, cultivateur, âgé de 33 ans, Joseph - Benoît, son fils et de Marie - Apollonie ROUX, âgée de un mois et demi, Marcel MOURLAQUE, saipérier national, âgé de 61 ans, Marie - Agnès MOURLAQUE, sa fille et de Marie GERAUD, âgée de 28 ans, Louise LAUGIER, veuve de Pierre, Marc ALLEGRE, en son vivant, propriétaire, âgée de 60 ans, Jacques GUIGOU, cordonnier, âgé de 55 ans, Marie NICOLAS, son épouse, âgée de 60 ans, Thérèse

MAILLE, épouse de Joseph JAUFFRET, agriculteur, âgée de 50 ans, Delphine JAUFFRET, sa fille dudit Joseph et de ladite MAILLE, âgée de 10 ans, Louis JAUFFRET, fils dudit JAUFFRET et MAILLE, âgé de 7 ans, Elisabeth MAILLE, fille de feu Jean-Baptiste MAILLE, muletier, et de feu Thérèse JUERS, âgée de 13 ans et Thérèse - Marguerite GIRARD, fille de Dominique et Marguerite BOURGIGNON, cultivateur, âgée de 18 ans, tous de cette commune de Barjols, ou y résidant, étaient morts par la suite d'un écroulement de 5 maisons sises dans l'enceinte de cette commune de Barjols, quartier de Bourneuf et de la fontaine de la Cour. Il s'était transporté sur le lieu et y avait rédigé le procès-verbal dont la teneur suit :

Extrait du greffe de la justice de paix du canton de Barjols, département du Var :

Ce jour d'hui 7 floréal de l'an 7^e de la République française, une et indivisible, à quatre heures du matin, nous, Marcel LIAUTARD, juge de paix du canton de Barjols, département du Var, étant instruit par la rumeur publique et le tocsin qu'il s'était écroulé plusieurs maisons dans l'intérieur de cette commune, quartier de Bourneuf et fontaine de la Cour, m'y étant transporté en compagnie du citoyen Joseph GILLY, notre secrétaire et du citoyen Joseph - Laurent ABRAN, notre huissier, où étant, nous avons trouvé 5 maisons écroulées et présumant que leur chute aurait occasionné la mort de plusieurs personnes ; et à l'instant il est survenu du secours, avec l'aide desquels, on a retiré 12 cadavres morts, en présence de l'administration municipale du canton et de toute la populace. Après quoi nous avons fait appeler les citoyens Joseph BRUN, Dominique CASTELLAN et Gabriel - Augustin CLERMONT, officiers de santé, tous de cette commune, pour visiter et déclarer en notre présence desquels accidents ils sont morts ; lesquels officiers de santé ont prêté de suite le serment de procéder de suite, en leur âme et conscience, à ladite visite et déclarer vérité et après les avoir visités les uns après les autres, ils avaient reconnu qu'il y avait :

(suit l'énumération des morts)

Lesquels dits officiers de santé ont déclaré à haute et intelligible voix, en notre présence, en celle de l'administration municipale et de toute la populace que les dénommés ci-dessus ont été étouffés par la chute de l'écroulement des maisons sous lesquels ont été retirés et qu'à l'égard du citoyen Marcel MOURLAQUE, il a été brûlé puisque sa figure et tout son corps étaient consumés ainsi que ses vêtements puisqu'il paraît avoir à son col un vestige de mouchoir et à une de ses jambes, un bas et à l'endroit où il a été trouvé nous avons reconnu un morceau de sa veste. Et après avoir pris avec des personnes des gens de l'art pour connaître la chute de ces 5 maisons, ils nous ont déclaré que c'est par l'explosion de la poudre et d'après de plus amples instructions, par nous prises, il y a tout lieu de croire que c'est le citoyen MOURLAQUE qui est l'auteur, attendu que de tout les cadavres enlevés, et les individus qui n'ont pas péri, ont tous été trouvés en chemise et, à peu près, à l'endroit où ils couchaient et à l'heure de l'événement, qui était trois heures et demi du matin, tous étaient encore dans leur lit, à l'exception dudit citoyen Marcel MOURLAQUE ; ce qui milite encore plus contre lui, c'est la distance éloignée de son appartement à l'endroit où il a été trouvé. En

conséquence et attendu que la cause de la mort de ces susnommés est connue et que tout autre recherche à cet égard serait inutile, nous avons déclaré que rien ne s'opposait à ce que lesdits corps ne fussent inhumés suivant les formes ordinaires.

Et avons de ce que dessus dressé le présent procès-verbal et nous nous sommes soussignés : Marcel LIAUTARD, juge de paix, GILLY, secrétaire et J. ABRAN.

D'après la lecture de ce procès-verbal que Jean-Jacques BLACAS et Elisabeth ARNAUD ont certifié conforme à la vérité et la présentation qu'à Moy était faite des 12 corps dont s'agit, j'ai rédigé, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent acte.

Malgré quelques maladroites de style qui nous font sourire (cadavres morts, populace etc), cet acte nous renseigne bien sur les causes et les conséquences de l'explosion : il faudrait connaître les blessés qu'il y eut certainement et, éventuellement, les victimes décédées dans les jours qui suivirent ; les registres des délibérations communales ont disparu, mais peut être quelque chercheur plus perspicace que le soussigné pourrait étoffer notre connaissance de ce drame villageois. Il est probable que MOURLAQUE, dont c'était le métier de faire de la poudre à canon, ait commis l'imprudence de pénétrer dans sa réserve avec un luminaire (il était 3 h et demi) ; mais que faisait-il, vêtu, à une heure peu propice à la pyrotechnie ? Sans doute avait-il un travail urgent à faire (fabrication ou livraison) peut être en rapport avec les combats, défavorables aux Français, qui se déroulaient alors dans le Nord de l'Italie.

L. MOUNIER
Agever

HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE ET DE LA COMMUNAUTE DE Flassans sur ISOLE (VAR)

Louis Baudoin 1970. Des origines au XX^e siècle.

Ce livre retrace l'histoire de Flassans des origines à nos jours. A travers les événements nationaux, l'auteur fait vivre un petit village provençal dont les origines sont fort anciennes.

La grande propriété romaine, attaquée par les invasions successives qui déferlent sur la Provence, se transforme peu à peu : les habitants vont chercher refuge autour du château fort et s'installent ensuite formant une ville haute dominant les routes et la rivière.

Plus tard, comme partout, les cultivateurs regagnent la plaine.

Les noms de plusieurs grandes familles sont rattachés à Flassans : les Pontevés, Carcés, Simiane, Bourbon, Condé.

Mais l'intérêt du livre réside surtout dans les descriptions touchant la vie quotidienne : droits féodaux, redevances diverses (dîme, droit de Layde, piquet...), vie économique (bergerie : une brebis figure dans les armoiries, bois pour la marine, fabrique de tuiles, scieries... il est fait mention d'un lainier et d'un tisserand...). Certaines de ces ressources ont dû être très importantes puisque M. Baudoin fait mention d'une condamnation aux galères d'un Jean Joseph Boyer accusé d'avoir coupé des bois et écorché des arbres dans la forêt ; les suites données à cette condamnation sont fort intéressantes.

Il est aussi à remarquer plusieurs battues aux loups dont l'une de 1815.

Les vicissitudes dues à la peste, ou plutôt aux diverses épidémies de peste, ont, semble-t-il peu touché Flassans.

Cependant le village a subi les déprédations des armées envahissant la Provence (en 1716 Flassans obtint de l'Assemblée des états, une diminution de deux feux sur l'affouagement de 1698 en raison des pillages du duc de Savoie... et aussi de la "mortalité" des oliviers en 1709).

L'auteur suit aussi les répercussions de la Révolution, de l'Empire, de la Restauration sur la vie des habitants de Flassans.

(L'émigration puis... "Le milliard des émigrés", les changements dans l'administration communale, le passage du pape Pie VII retournant à Rome en 1814...).

Avec la monarchie de juillet, l'auteur signale l'apparition de cercles et de cafés où se lisait et commentait la presse régionale.

A la même époque l'artisanat rural se développe.

Les changements de régime ne semblent pas avoir beaucoup tourmenté les habitants de Flassans, toutefois les idées républicaines se développent et le 6.11.1851 le café du lion d'or est fermé par autorité préfectorale.

Les opposants du coup d'état du 2.12.1851, conduits par Dutheil, tiennent une réunion à la mairie de Flassans ; leur défaite amène des peines plus ou moins sévères (beaucoup de citoyens sont mis sous surveillance et M. Baudoin cite leurs noms).

La période du Second Empire et de la 3^e République est évoquée plus brièvement mais on peut y trouver encore beaucoup de renseignements concernant la vie à Flassans.

Le livre de M. Baudoin peut apporter des vues nouvelles sur l'évolution d'une petite ville provençale ; au fil du récit vous pourrez y trouver les noms de vos ancêtres.

Simone Maurin

UN BAPTEME A VALLAURIS EN 1694

Le premier jour de Novembre, fête de tous les Saints, par ordre express de Monseigneur l'illustrissime François de Verius, Conseiller du Roy et Evêque de Grasse, J'ay baptisé sous condition un Turc d'Algérie, appelé Mahomet Mouchachou, âgé environ de vingt huit ans, auquel j'ay mis le nom Jacques Tous Saints, le parrain a esté Jacques Guirard et la marraine Demoiselle Jeanne Canasse, le parrain a signé en présence des témoins cy bas signés et luy ay appliqué les cérémonies du baptême selon le rituel romain.

pcc Joseph Maurel
06-314

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.

PROVENCE GENEALOGIE

Vie de nos Associations

AGEVAR - ASSEMBLEE GENERALE

Convocation :

AGEVAR tiendra son assemblée générale le **samedi 27 mai 1989** à 10 heures à l'Hostellerie "Lou Paradou" à Tourves (5,5 km du centre de Brignoles, en direction d'Aix).

Ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Approbation du déplacement du siège social.
- Elections au conseil d'administration (sortants et rééligibles : Mme PLOPPA, MM. CRUON, MAURIN, MOUNIER, PAQUET et PUJOL).

Deux sièges à pourvoir : Mme TOP (décédée), M. de PIERREFEU (démissionnaire).

Prière d'adresser les candidatures au Président au plus tard le 22 mai prochain.

— Remise d'un brevet 1^{er} degré.

Délégation de pouvoir : le vote par procuration est admis dans la limite de trois mandats par personne.

Un repas sera pris en commun (prix environ 100 F), dans l'Hostellerie.

Se faire inscrire auprès de Mme KERHOAS (Tél. 94.27.17.21).

L'après-midi sera consacrée à des discussions et exposés. Prière de signaler au Président les sujets dont vous souhaiteriez entretenir nos collègues.

A.G. 13 ANTENNE DE PORT-DE-BOUC

La croissance d'activité et de fréquentation constatée ces derniers temps est accueillie très favorablement par les responsables de l'antenne. Pour répondre à la demande, le bureau local et la bibliothèque seront ouverts le deuxième jeudi et le dernier jeudi du mois, de 17 h 30 à 20 heures.

Au programme : échanges, accès aux banques de données, conseils aux débutants, informations générales. Centre Culturel Elsa Triolet à Port-de-Bouc.

A.G. 13 REUNION MENSUELLE

La réunion mensuelle du mois de mai aura lieu le mercredi 10 mai 1989 au siège Archives Municipales de 17 à 19 heures.

Permanence le mercredi 17 mai 1989 de 14 h 30 à 17 heures.

REUNION A.G. 13 ANTENNE D'AIX

Les prochaines réunions auront lieu les 9 mai et 27 juin à Luynes lieu habituel de réunion.

A PROPOS DES DEPOUILLEMENTS SYSTEMATIQUES Résultats de l'enquête et de l'atelier d'Avignon

Les dépouillements systématiques des registres paroissiaux et des registres de notaires constituent l'activité collective principale et indispensable des généalogistes de notre génération. Il en sera sans doute ainsi pendant plusieurs décennies car l'accès aux sources traditionnelles deviendra de plus en plus limité et précaire.

La nécessité de rendre ces opérations plus faciles et plus efficaces nous conduit à profiter humblement de l'expérience du plus grand nombre, et c'est pour cela que nous avons lancé un questionnaire et organisé un débat lors des "Journées Généalogiques" d'Avignon. La participation fut restreinte, mais de qualité. Que tous ceux qui nous ont aidé trouvent dans ces lignes l'expression de notre reconnaissance collective.

Les méthodes et les opinions exprimées sont bien trop nuancées pour nous permettre d'instituer une règle. Nous nous contenterons d'en tirer une synthèse et quelques conseils, ce qui nous paraît suffisant dans une activité de loisir.

Le premier constat, et ce n'est pas une surprise, procède de la sensibilité et du caractère de chaque individu : les uns recherchent la publicité, les autres la discrétion. Les uns sont favorables à l'entraide et à l'échange, les autres préfèrent disposer à leur gré de leurs travaux. Les uns sont partisans d'opérations en profondeur, les autres courent à l'essentiel. Dans tous les cas, la coordination est difficile, sinon impossible en l'absence de contacts directs. Si la région géographique (sensiblement égale à l'ancienne province) reste l'unité de regroupement efficace, indispensable et logique, c'est aux bureaux des organismes départementaux et des antennes locales qu'il appartiendra dorénavant de distribuer, collationner et transmettre les travaux de leurs membres, et d'en assurer la publicité dans "PROVENCE GENEALOGIE". Le C.G.M.P., chargé de la reproduction et de la diffusion des relevés tiendra compte de

l'avis de ces compétences plus proches des opérateurs, notamment dans ses rapports avec la fédération nationale et les institutions officielles. Une rétribution éventuelle sous forme d'aides en argent ou en matériels reste à mettre au point.

Le deuxième constat porte sur la méfiance d'un très grand nombre de nos membres à l'égard des procédés "modernes" : photographies, photocopies, microfilms, microfiches, informatique. C'est en général la conséquence d'un manque d'information, ou, ce qui est plus grave, d'informations erronées. Dans ces domaines, des démonstrations de matériels et une assistance active sur le plan local devraient apporter les démentis qui s'imposent et donner les preuves du confort et de l'efficacité des nouvelles méthodes. C'est ce que nous essaierons de faire dans le courant de l'année.

Le troisième constat est le résultat logique des précédents : la "production" des dépouillements systématiques sous forme de documents imprimés, triés et classés est bloquée au niveau des manuscrits. Il est curieux de constater que le problème principal, c'est-à-dire la lecture des textes, est relativement bien résolu, alors que le passage du "brouillon" au produit final souffre d'un manque évident de compétences. La dactylographie sur machine ancienne est une perte de temps. Il est maintenant indispensable d'opérer une saisie sur ordinateur, (l'avantage est un travail au clavier infiniment plus facile pour les non-professionnels, suivi des possibilités intrinsèques de l'informatique dans le tri, le classement, le stockage et la diffusion).

Le C.G.M.P. et les Associations départementales consacrent des crédits importants dans l'achat d'ordinateurs et certains de nos collègues ont pu s'équiper à titre privé. Mais ce matériel n'est pas suffisant ou n'est pas utilisé à "plein emploi". Devant cette situation, bon nombre de nos adhérents proposent d'utiliser des services rétribués, (TUC, étudiants, retraités, etc.), avec un contrôle sérieux et fiable. Ce point de vue mérite une approche plus fine. De nombreux relevés anciens déposés dans nos bibliothèques profiteraient en priorité de cette formule. Le prochain C.A. examinera cette proposition et ses incidences légales et pécuniaires.

Le quatrième constat est relatif à l'éloignement des sources et des opérateurs "volontaires". Certains proposent planification et dirigisme : par exemple l'équipe habitant Trifouilly travaillera sur les archives de la ville de Trifouilly et des patelin d'alentour. Avantage : plus de frais de transports, gains de temps et d'argent, matériel disponible dans les antennes. D'autres rétorquent : il n'est pas possible d'imposer un travail quelconque à un membre de notre association. La motivation personnelle fixe le travail sur la Commune qui présente un intérêt pour l'opérateur. C'est obligatoire dans l'établissement de monographies familiales ou locales. (On voit de suite l'intérêt du microfilm dans ce cas). Le choix revient logiquement aux Départements et aux responsables des antennes, en fonction de leurs moyens.

Le cinquième constat est relatif aux institutions : officiellement, les A.D. ignorent les dépouillements systématiques, d'où pas de série, pas de

cote, pas de fichier ou de classement logique et homogène. Le généalogiste n'est pas aiguillé et a le sentiment que son travail ne sert à rien. Les responsables des salles de lecture sont bien informés, mais il est souvent difficile de converser avec eux, surtout en début de recherche et quand on n'est pas connu. Pire que cela, on peut constater des disparitions de relevés, pertes ou vols, ce qui n'arriverait pas avec un classement et un prêt contrôlé. Dans certains dépôts le prêt simultané de deux documents est interdit, ce qui rend négatif l'usage d'une table dans une recherche précise. Ces points seront à débattre au niveau national, mais nous agissons déjà auprès des A.D. régionales et nous y trouvons la plus entière compréhension.

A Avignon, le débat sur ces considérations générales a été franc et ouvert, et a largement débordé l'horaire des "ateliers". Nous ne pourrions certainement pas satisfaire à toutes les propositions, mais nous pouvons progresser dans le "bon sens". Les responsables s'y emploieront.

La "METHODOLOGIE PRATIQUE", a obtenu un meilleur consensus. (Les gens qui se sont heurtés aux mêmes problèmes, ont trouvé les mêmes solutions). Je les donne succinctement sous forme de conseils :

— Avant de commencer un relevé systématique, (R.P. ou Notaires), prévenez les A.D., les A.C. et votre centre départemental (qui transmettra au C.G.M.P.). C'est indispensable pour éviter un double travail inutile. Si un de vos Collègues est déjà sur cette Commune, arrangez-vous pour partager et présenter un travail homogène.

— Travaillez en remontant le temps, en partant en principe de 1792, sauf cas particuliers du 06 ou de pertes d'Etat Civil révolutionnaire.

— Pour les petites paroisses, il vaut mieux tout exploiter (B.M.S.) dans l'ordre de la page. L'ordinateur fera le tri et le classement.

— Munissez-vous d'une table décennale du XIX^e S. qui vous donnera les Patronymes fixés sur la Commune. (Très utile quand on démarre sur un gribouillis).

— Pour les grandes paroisses, il vaut mieux commencer par les mariages. Vos services seront plus rapidement exploitables et le dépouillement des B. et S. demanderait 10 fois plus de temps.

— Si vous en avez la possibilité, saisissez directement sur ordinateur. Il vous aidera à retrouver une information manquante ou indéchiffrable.

— "A la main", faites un brouillon, un bordereau ou une fiche bien lisible et contenant au moins l'essentiel.

— Les dates doivent être sous la forme JJ/MM/AAAA, à moins qu'un programme informatique particulier nécessite une date à "l'américaine" AAAA/MM/JJ. Le transfert est possible dans les deux sens.

— Ecrivez les Patronymes dans l'orthographe exacte de l'acte, sauf en cas de divagation cléricale manifeste : (le même GUILLOU du XV^e S. peut donner les familles actuelles GUION, GUIEN, GUYON, GOUILLOU, GOIJON, GOIJON, etc.). Pensez toujours à la traduction fantaisiste du provençal en latin ou en français. Conservez le latin, à moins de formes trop excentriques. (Le même occitan GUILHERM peut donner les familles actuelles GUILLERMIN, GUILLAUMIN, VILLERMIN ou VILLEMUS ?). Servez-vous du glossaire édité par le C.G.V. Il vous sera bien utile dans le Comtat, dans le pays niçois et en Franche-Comté.

— Quand les feuillets sont mélangés et que vous avez affaire sans le connaître "à l'an que dessus", classez le brouillon à part, avec une date "bidon". Le traitement informatique et l'examen de l'écriture permettront peut-être de trouver l'année exacte. Par un calcul simultané et instantané l'ordinateur remettra tout en ordre.

— Pour les grandes villes, ou les notaires, relevez toujours les cotes et les folios. (Indispensable pour retrouver l'original).

— Notez les lieux en code INSEE à 5 ou 8 chiffres. (On cerne plus facilement les courants migratoires et la colonne est en général plus étroite). Attention aux écarts des diocèses qui sortent des départements actuels.

— En cas de prénom "unisexé", rajoutez G. ou F. Ex : Anne (G), Philippe (F). Ne riez pas, c'était courant.

— Notez TOUJOURS l'essentiel : date, acte, noms et prénoms des intéressés et des parents, âge, lieux d'origine, profession.

— Notez ce qui paraît utile : veuf, batard, mort-né (avec un acte de naissance et un acte de décès), jumeaux, inhumation, dispenses, etc.

— Essayez de noter le superflu : parrains, témoins, etc.

— S'il existe deux collections, utilisez les deux sources pour combler les "trous" ou contrôler ce qui vous paraît nécessaire.

— N'oubliez pas que ces travaux serviront également aux étudiants, aux historiens, aux démographes, aux sociologues, etc. (D'où la nécessité de renseignements complets et précis).

— Le manuscrit du brouillon ou du fichier terminé, voyez avec les responsables des antennes la suite à donner. Inutile de trier ou de classer un document à informatiser.

— Si vous abandonnez devant les difficultés (lecture), ou pour toute autre raison, remettez quand même vos travaux. Nous ferons notre possible pour les poursuivre.

— De toutes façons, fiers et contents de vos œuvres, profitez sans vergogne de celles de vos collègues, elles sont faites pour ça.

Quand la qualité et le volume du travail sont jugés suffisants, le C.G.M.P. en assure la diffusion, avec l'accord préliminaire et formel des auteurs.

Dans ce cas précis, on peut débattre ou polémiquer sur la notion juridique "de propriété", mais n'oubliez pas que les sources sont dans le domaine public et que le but de l'opération est avant tout l'utilisation et la conservation de notre patrimoine commun.

Marcel Guenot

UN COUSIN NORMAND... POURQUOI PAS ?

Chaque année, l'Association pour la Valorisation du Patrimoine Normand (A.V.P.N.) organise une manifestation culturelle, avec exposition, sur un thème choisi à l'avance. Lors de ces festivités, il y a sans doute de nombreuses personnes intéressées par le sujet et de simples visiteurs curieux du patrimoine normand.

Personnellement, quoique chaleureusement invité, je n'y suis jamais allé ; mon emploi du temps étant assez "particulier" (professionnellement parlant), je le regrette vivement. Cependant, je suis bien informé de ces festivals car ma correspondante et amie n'est autre que Madame la Présidente de l'A.V.P.N.

Parallèlement à l'élaboration de cette festivité, Madame la Présidente recherche activement tous les documents (archives, bibliographie, iconographie) concernant le thème. Ensuite, la plume alerte, l'imagination en éveil,

elle rédige un ouvrage - Madame LESEIGNEUR en est à son cinquième ! - digne de lecture en tous points de vue, sur tel sujet. Passionnante lecture qui, dans mon exil de l'île de France, me fait connaître une contrée verdoyante de notre beau pays.

Cette année (Mai 1988), le thème choisi est l'argile.

Sympathiquement, Annie LESEIGNEUR, ayant rédigé son texte en collaboration avec Mme-Françoise GUILLUY, m'a offert un exemplaire de son livre. Qu'en dire ? Je me contente de vous indiquer le titre des chapitres : I - L'argile ; 1) L'argile, ses origines, 2) L'argile en Haute-Normandie. II - L'argile et la construction ; 1) La terre crue, 2) La terre cuite. III - L'argile et la poterie ; 1) La poterie, 2) Les centres potiers. IV - L'argile autrement ; 1) L'argile et le textile, 2) L'argile et l'industrie sucrière en Haute-Normandie, 3) L'argile et la santé.

Evidemment, rien, tout au moins dans ce que j'ai rapporté dans le paragraphe ci-dessus, n'incite le généalogiste à en prendre connaissance. Et pourtant...

J'ai lu attentivement cet ouvrage. Pour le généalogiste ayant des sources normandes, je relève quelques éléments susceptibles de le mettre sur la piste d'un ancêtre et, par le fait, peut-être rencontrer un "cousin" ignoré.

Ici et là, au hasard des pages, on relève par exemple : Une donation au futur époux - un certain JEUFFROY - par ses père et mère (24 juillet 1886) ; un nommé Théodule ALLIX, dit "Père Bagnole", fabricant de tuiles (en activité avant la guerre de 1914-1918) ; en 1883, M. BOUVIER désire extraire l'argile réfractaire. Sa requête est agréée et, entre les années 1887 et 1895, son exploitation compte une vingtaine d'ouvriers. De 1906 à 1936, M. Hippolyte BOULENGER exploite une carrière, etc.

Bref, un livre passionnant et instructif ; un livre qui relate l'activité industrielle de nos devanciers. J'ai pris plaisir à le lire, non parce qu'il est présenté par une amie, surtout parce qu'il retrace fidèlement la vie des ancêtres que nous nous appliquons, lors de nos investigations, à tirer de l'oubli. Mon souhait : qu'il y ait beaucoup de témoignage de ce genre, car l'Histoire de la France c'est aussi la petite histoire, celle de tous les jours, à mon avis trop souvent ignorée du grand public et volontairement omise par certains historiens ne songeant qu'à leur profit matériel !.

Maurice Abbonen
13.550

MORT CIVILEMENT

Lors d'une précédente réunion l'une de nos membres m'avait fait part de sa perplexité face à une note figurant dans un acte de mariage où le père était dit "mort civilement".

Ce "Mort civilement" lui posait problème. Ayant consulté un dictionnaire elle y découvrit "personne privé de ses droits civiques".

Ayant consulté notre membre le plus qualifié en la matière, M. P. CARRIAS, celui-ci lors de notre réunion du 5 mars écoulé nous a fourni la réponse très complète que je vous livre, et qui pourra peut-être intéresser d'autres chercheurs.

Abrogation de la mort civile.

Créée par l'article 18 du Code Pénal de 1810 art. 23 du Code Civil, cette peine était attachée par le législateur à la peine de mort et aux peines privatives de liberté perpétuelles.

Le condamné réputé mort, quant à l'exercice de ses droits civils.

En conséquence :

Son mariage était réputé dissous ; s'il continuait

à vivre avec sa femme, les enfants qui pouvaient naître étaient des enfants naturels;

La succession du mort civil s'ouvrait : ses biens étaient dévolus à ses héritiers "ab intestat";

Par une rigueur supplémentaire que la fiction précédente n'impliquait pas, le testament du mort civil, que celui-ci avait pu rédiger antérieurement, était annulé.

A vrai dire, ce régime comportait certains tempéraments : on permettrait au mort civil de recevoir des fonds à titre d'aliments ; mais si, à sa mort naturelle il se trouvait avoir certains biens, ces biens tombaient entre les mains de l'Etat.

La mort civile apparaissait comme une pénalité inhumaine ; elle frappait non seulement l'individu coupable, mais encore sa femme, et ses enfants ; elle constituait, comme l'écrivait Rossi en 1829 "un anachronisme dans les législations modernes".

Elle semblait contraire au principe de l'indissolubilité du mariage, à une époque où le divorce était inconnu.

La mort civile offrait enfin l'inconvénient de produire des effets irrémédiables à l'égard même de condamnés politiques qui, plus tard, pouvaient bénéficier de la grâce ou de l'amnistie.

La mort civile, supprimée en Belgique par la constitution de 1831 a été abolie en France par la loi du 8 juin 1850 pour les condamnés politiques, et, définitivement, par la loi du 31 mai 1854.

Ch. Balme - A.G. 04

REFLEXION

Depuis le début de l'année, j'entretiens une correspondance avec un sympathique Hyérois. Celui-ci, âgé de 93 ans, au fil de ses lettres, retrace, pour moi, les souvenirs d'une époque que je n'ai pas connue.

Et puis, pour la postérité, il a légué sa "Mémoire", ses "Souvenirs", à sa patrie d'adoption (Hyères, Var), c'est-à-dire qu'il a écrit quelques ouvrages inédits.

Figurez-vous que c'est par mes investigations que je dois la connaissance de cet homme. Je m'explique : En 1927, l'homme de lettres, Georges Simenon, est venu à Porquerolles, une île de Hyères. Or, dès cette date, Angelo Brandis l'a côtoyé et est devenu son ami. Pour me renseigner utilement sur le séjour du "père de Maigret", M. Brandis m'a envoyé un ouvrage retraçant cet événement anecdotique.

Je n'analyserai pas ici la plaquette de M. Brandis, envisageant de construire ultérieurement un article plus important, mais insisterai sur le fait que de telle initiative, comme l'ont pratiqué certains de nos devanciers... qui savaient écrire ! Ne sont pas à négliger par le généalogiste.

En concluant cette rapide réflexion, une foule de souvenirs envahit mon cœur, autour de moi j'entends des voix familières. Parents, amis, vivants ou disparus, ou êtes-vous ? Perdus dans le brouillard de mon esprit, puissiez-vous revivre si j'écris mes Mémoires !

Maurice ABBONEN
C.G.M.P. / 13-550

PEYROLLES (Extraits du Méridional et du Provençal)

La commune de 1599 à 1802

M. Bardet, vice-président des Amis de Peyrolles et membre de l'association généalogique des Bouches-du-Rhône, vient de terminer le relevé alphabétique et chronologique des actes de naissance, baptême et sépulture de Peyrolles de novembre 1599 à septembre 1802 (fin de l'an X). Cet ouvrage a été remis à M. le Maire de Peyrolles.

L'intérêt de ce relevé qui a nécessité la notation de 8.714 actes, dont 846 mariages, est grand pour les chercheurs car il permet de retrouver rapidement la généalogie des familles anciennes de Peyrolles.

Pour plus de renseignements, il

conviendrait de se rendre au dépôt d'Aix des Archives départementales, rue Gaston-de-Saporta. Il est possible d'y visionner les microfilms mis à la disposition du public, mais les registres eux-mêmes ne peuvent être consultés pour des raisons évidentes de conservation. C'est dire l'intérêt de notre ouvrage qui permet de repérer rapidement les noms et les dates des actes que l'on désire consulter. Notre relevé alphabétique est à la disposition du public au dépôt des Archives, cité plus haut, dans les bibliothèques de l'A.G. II, archives communes de Marseille (place Carli) et du C.G.M.P., centre Elsa-Triolet à l'art-de-Bour.

Enfin il sera à la disposition des Peyrollois au musée que les Amis de Peyrolles ouvriront prochainement au château (ex-salle de la danse).

Nous en profitons pour signaler que ce travail de relevés systématiques, entrepris par les généalogistes bénévoles, a déjà couvert dans l'arrondissement d'Aix les communes de Meyreuil, Fuveau, Peyrolles et Venelles. Sont en cours Les Milles, Puycard, Rousset, Saint-Cannat, Vauvenargues, Saint-Paul-lez-Durance.

Toute bonne volonté serait accueillie à bras ouvert (se renseigner au 42.51.84.64).

DENOMINATION PROVENÇALE DE CERTAINS NOMS

Lors de nos recherches nous rencontrons des noms avec des orthographes surprenantes, il s'agit bien souvent de la dénomination Provençale de ces noms.

NOMS D'HOMMES

ANTOINE	Tounin - Toine - Toineoun - Toni
ALEXANDRE	Sandre - Lissandre
ARTUPEL	Tifeou - Feou -
ADOLPHE	Pofo -
AUGUSTIN	Goustin -
ALPHONSE	Chonche - Yxxx Phonse
AUBIN	Bébin -
ANTONIN	Tounin - Toni
AMBROISE	Ambroï
AUGUSTE	Guste - Gute
ARNAUD	Nanou
AMIEL	Mieï
BARTHELEMY	Barthoumiou - Mini
BLAISE	Blai
BLANC	Blanque
BATISTIN	Titin - Tin
BATISTE	Tiste - Tistet - Tité
BERANGER	Gié
BISTAGNE	Tagne
BRUN	Brunet
CAYOL	Cayoule
CASIMIR	Miar
CRISTOPHE	Cristou - Stag
CAMOIN	Mamouin - Manouin
CHARLES	Chale
CHAULAN	Choulane
DOMINIQUE	Nique
ESPANET	Pané
EMMANUEL	Manuvé
EUGENE	Gène - Nène
ETIENNE	Niéne
ESPITALIER	Pitale
POUQUE	Couque
FERREOL	Parriou
FERDINAND	Ninan
FRANÇOIS	Chichoï - Ghoï - Chouve
GABRIEL	Gabrié - Babié - Bié - Bibe
GONZAGUE	Gague
GUIS	Guizo
GRAS	Grassé
HONORAT	Noura
HYPOLITE	Lite - Polito
ISIDORE	Zidore
JOSEPH	Jeouset - Jeounié - Gépé - Gé - Gixé
JEROME	Mome
JEAN	Jeanné - Jeanno -
LIEUTAUD	Tauu
LAZARE	Lazarin - Lalé
LOUIS	Louisé - zété
MARIUS	Mius - yus
MARCEL	Marséou

MICHEL	Miquéou - Michéle - Chéle - Chéou
MARTIN	Martino
ROEL	Nouvé - Nouvelle
NICOLAS	Cole - Micoucaou - Cole - Micoula
OLIVIER	Vième - Vivid
OLIVE	Vive
PIERRE	Peiré - Peirette - Pian - Piarette - Piarrot
PAUL	Paou - Paulé -
POUCEL	Chéou - Percéou -
PASCAL	Pacaou -
POLYCARPE	Carpe
ROUX	Roussé
ROUBAUD	Saoubaou
ROMAN	Roumanion
SICARD	Sicardoun
STANISLAS	Lila
SIMON	Simounet - Monnet
SEBASTIAN	Bastian
TEISSIERE	Seiré - Ségé
THEOPHILE	Tofile
THOMAS	Thoumé
VICTOR	Viton - Titon
VICTORIN	Torin
XAVIER	Savié

NOMS DE FEMMES

ANTOINETTE	Toinette - Nette - Nané & Nanette
ANASTASIE	Lie
AGATHE	Gatte
AUGUSTINE	Gustine - Goutoun
ANALIS	Naïs
BOYER	Boulyère
CLAIRE	Claïroun - Clara
CATHERINE	Cattin - Nine
CAMOIN	Camouégné
CAYOL	Cayole
CHOUQUET	Chouquette
ELISABETH	Badé - Badéou
EMILIE	Mélie - Mélie - Lie
EUPHROISINE	Prosin - Prosiène
CHARLES	Charlotte
BRUN	Brunette
ESPANET	Espanette
FRANCOISE	Choye - Panné
PANNY	Nini
PRETE	Présète
GENEVIEVE	Viéve
GAUTHIER	Gaoutière
HOMORINE	Morine
HONORAT	Nourade
ISABELLE	Babi - Babiou
JULIE	Lili - Lie
JEANNE	Janete - Janetoun - Nanette
JOSEPHINE	Fine - Finette - Piné
JULIETTE	Liette -
LOUISE	Louissette - Louissoun - Louissine
LEONTINE	Nice
ANDRE	Andréline - Andréa
BAPTISTINE	Tétine - Tétin
MICHEL	Michèle - Chéle
MARIE	Mariette - Miette - Mioun - Liéte - Yéte
MAGDELEINE	Madoun - Nène - Madelon - Madelounette
MARGUERITE	Margo - Guéride - Margaride
PIGNOL	Pignole
PAUL	Paule - Pauline - Paulette
ROSE	Rosette - Rounne - Rounette - Rounoun
ROUBAUD	Roubasoude - Babasoude
RAMEL	Raméle
SIMONE	SIMOUNETTE - Simouné
SUZAN	Suzanne - Zane - Suzanette
SICARD	Sicarde - Sicardounne
THERESE	Thérésoun - Théréa - Thérésine
TEISSEIRE	Teissérète
TAUREL	Tauréle
MARIANNE	Miane
VIRGINIE	Nie - Viergi
VICTORINE	Torine - Vitoire - Vitoria
PASCAL	Pascalle - Pascaline - Pascalette
POUCEL	Porcéle

ANTOINE MAZIERES,
DE SAUVETERRE

Mes ancêtres ne sont pas Provençaux, cependant ils étaient de langue d'Oc ;

Mon père est originaire d'une petite commune de l'Aveyron, Sauveterre de Rouergue, qui est située au cœur du Ségala ; ce pays pauvre (son nom provient de la culture du seigle) est une péninsule élevée de 5 à 800 mètres d'altitude et limitée par les profondes vallées de l'Aveyron au nord et du Viar au sud ; avec les Causses à l'Est et l'Aubrac au nord ; il constitue le Rouergue qui, au Moyen-Age, appartenait au Comté de Toulouse puis fut rattaché à la Guyenne. Au 18^e siècle, il formait avec le Quercy, la Haute-Guyenne et le siège de la généralité était Montauban.

Je m'intéresse à tout ce qui a trait à l'Aveyron, aussi ai-je lu un petit ouvrage présenté par l'historien le roy Ladurie dans la collection Archives ; il est intitulé "Pierre Prion, scribe, mémoire d'un écrivain de campagne au XVIII^e" "l'auteur est né à Réquista, dans le Ségala ; déshérité par son père, petit notaire de campagne, il quitte son Rouergue natal à 22 ans, pour tenter sa chance dans le Languedoc ; en voici un passage :

"L'année 1710 : il (Prion) s'ennuie beaucoup dans son pays, il mettra ses hardes en ordre, et il sera conduit par la destinée pour rester à Montpellier ; lorsqu'il descendra la côte de l'Escalette, qui dure une lieue, il sera saisi par la pluie ce qui l'obligera de coucher à Lodève où il en sera malade la moitié d'un jour ; à midi il continuera sa route. Etant arrivé à deux lieues de là dans un lieu appelé Saint-Félix au diocèse dudit Lodève, il y sera arrêté par M. Favier, capitaine d'infanterie dans le régiment d'Albigeois qui l'arrêtera pour servir de soldat. Et par force, au même moment, de peur qu'il ne déserte, il sera attaché avec une corde, avec un paysan montagnard à une crèche d'écurie et de suite, il sera mis malgré lui en route pour aller en garnison à Toulon".

Par la suite, il s'échappera et deviendra copiste du marquis d'Aubais, du diocèse de Nîmes pour lequel il effectuera, entre autres, des travaux de généalogie.

Quelques années plus tard, en 1723 année de la majorité de Louis XV, l'un de mes ancêtres, Antoine Mazières, a suivi le même chemin ; à 21 ans, il quitte Sauveterre, et je l'imagine son baluchon sur l'épaule, à pied par les chemins, traversant Le Levezou, les Causses du Larzac, puis par "le pas de l'Escalette" il emprunte la vallée qui l'amène à Lodève ; sur la route de Montpellier il a dû échapper aux sergents recruteurs (les guerres de Louis XIV sont finies et la paix règne dans le royaume).

Il parvient à Montpellier, j'en ai pour preuve son inscription dans le livre matricule de l'école de pharmacie. La voici dans son intégralité.

(à suivre)

Sylvain POUJOL
AGEVAR

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.

PROVENCE GENEALOGIE

Vie de nos Associations

A.G. 13 ASSOCIATION GENEALOGIQUE DES BOUCHES-DU-RHONE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 JUIN 1989

AUBAGNE 9 H 30

L'assemblée générale de notre Association aura lieu à Aubagne, Salle des Expositions, lie des Marronniers à 9 h 30 précises, le 3 juin prochain.

ORDRE DU JOUR

I — RAPPORT MORAL :

Rapport des Commissions.
Rapport d'activité des Antennes
Présentation du nouveau Bureau.

II — RAPPORT FINANCIER :

Présentation du bilan 1988 et situation de la Trésorerie.

III — MODIFICATION DES STATUTS :

Article 2 - Buts de l'Association :

Rajouter : "La mise en œuvre d'actions ou de réalisations d'intérêt général contribuant à la sauvegarde du patrimoine archivistique".

(Mise en conformité avec la Fédération nationale dans le but de réclamer la reconnaissance d'utilité publique).

IV — REMISE DES BREVETS DE L'AG 13

V — PRIX DE L'AG 13 1989

Entraide - Sauvegarde du patrimoine - Edition de travaux personnels.

VI — RENOUELEMENT DES MEMBRES SORTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. Antonini, Collomp, Mme Desmoulins, Margant, Gaultier, Tornor, Borios. Les candidatures nouvelles devront parvenir au Président avant le 20 mai 1989.

Le même jour sera inaugurée l'exposition généalogique du bicentenaire à l'heure que fixera la Municipalité.

L'après-midi sera consacrée aux intervenants dont M. BIANCO Pierre, membre du Conseil d'Administration sur le thème : Testaments chicanes et procès à Marseille au XVIII^e siècle : L'affaire Boyer au quartier de Saint-Pierre".

A.G. 13 - ANTENNE DE LA VALLEE DE L'HUVEAUNE - AUBAGNE

Dans le cadre de l'Assemblée Générale de l'A.G. 13. Il est organisé une Exposition Généalogique, Salle des Marronniers à Aubagne 13.

Tous documents anciens : photos - correspondances — affiches — textes ou objets seront les biens venus, si vous voulez bien nous les confier.

S'adresser à M. Freudon - Les Passons - Aubagne 42.82.29.56.

A.G. 13 - ANTENNE D'AIX-EN-PROVENCE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 MARS 1989

Présents : M. Jourdan, M. et Mme Poudra, M. Gras, Mme Cardon, M. Bardet, excusé : M. Khachadour.

Nous devons regretter, une fois de plus, l'absence de M. Antonini et de Mme Auville.

— Travaux de dépouillement :

M. Jourdan rappelle qu'il avait effectué le relevé des mariages pour Saint-Véran 05 (1886-1791), et pour St-André-de-Rosans 05 (complément du travail de M. et Mme CANU). Pour St-Cannat, rien de nouveau depuis le 31 janvier dernier.

M. et Mme CARDON ont relevé les mariages de Vauvenargues (1730-1802 — à suivre).

M. BARDET relève les B.M.S. de Saint-Paul-lez-Durance (1771-1802 à suivre).

— Du meilleur usage des dépouillements :

Mme CARDON pense que les micro-fiches conviennent pour la Bibliothèque du C.G.M.P., voire pour correspondre avec d'autres Associations Généalogiques, mais que le dépôt d'ouvrages dactylographiés et reliés dans les sièges des Archives Départementales, ou Communales, reste indispensable.

Les généalogistes, de plus en plus nombreux, souhaiteront toujours consulter les actes entiers, à l'aide des visionneuses de micro-films mises à leur disposition dans les dépôts d'archives en nombre toujours insuffisant.

Or le repérage préalable des actes sur micro-fiches, à supposer que les appareils nécessaires soient mis en place aux Archives, se heurteraient au même goulot d'étranglement que l'usage des visionneuses de micro-films. En réalité il y aurait même deux problèmes successifs de saturation à résoudre.

Par contre, la lecture des dépouillements sous forme dactylographiée n'intéressant qu'une seule paroisse, et probablement un seul chercheur à la fois, a des chances de se faire sans attente excessive.

— Bibliothèque du C.G.M.P. :

M. Gras remet aux personnes présentes une photocopie du Catalogue par sujets 1989.

— Lieu de réunion :

Les personnes présentes (mais comment connaître l'avis des absents ?) confirment à M. Bardet leur désir de le voir trouver avec Mlle Trouillet un accord pour utiliser les locaux des Archives Départementales, en dehors des heures d'ouvertures normales, en vue de nos réunions bimensuelles.

J. BARDET
Secrétaire de séance

SOUSCRIPTION : LA REVOLUTION

A la demande de nombreux collègues, le Conseil de Coordination Régional a décidé de marquer d'une façon particulière le bicentenaire de la Révolution Française.

Cet anniversaire sera commémoré par la publication d'un bulletin spécial consacré à cet événement. Ce bulletin est actuellement en chantier et sera édité à la rentrée 1989.

Le sommaire, qui n'est pas encore définitivement arrêté, comportera en principe les articles inédits des collègues suivants :

— Bianco - Le quartier St-Pierre à Marseille pendant la Révolution

— Bianco - L'énigme du temple est-elle résolue ?

— Canu - Les cartes de sûreté de Paris

— Cavalle - Nos ancêtres pendant la Révolution

— Cavalle - Vie d'un jeune émigré

— Donnet - A propos du cousinage des rois et princes royaux

— Laquevre - Un conventionnel marseillais : F.O. GRANET

— Laquevre - Marseille en 1789

— Laquevre - Naissances historiques

— Lauga - Changement des noms de lieux dans les Alpes de Haute-Provence

— Mounier - Les Lambert à Aurio au cœur de la Révolution

— Poussibet - Les émeutes de la Faim

— Reynaud - Conséquences pour un Savoyard de la Révolution

— Reynaud - François MOISSON, commandant du Bataillon des Marseillais

— Rougon - Extraits anecdotiques des Cahiers de Doléances du Var

— Nombreuses illustrations.

Ce bulletin spécial comportera une cinquantaine de pages sous couverture illustrée. Il sera vendu 50 francs (port compris). Afin de connaître le volume du tirage à effectuer, nous le mettons dès maintenant en souscription.

Nous espérons que vous serez nombreux à commander ce bulletin dont le sommaire fait apparaître tout l'intérêt. Il sera une preuve du dynamisme de nos Associations. Votre empressement sera aussi un encouragement pour nos collègues qui participent à son élaboration.

Nous vous prions de bien vouloir envoyer votre souscription, avant le 15 juin prochain, accompagné d'un chèque de 50 francs, à l'ordre du CGMP à : M. François AUMERAN (trésorier du CGMP), La Draille de Carnas, Sauveterre, 30131 Pujaut.

UNE RECHERCHE, SVP

Nous relevons dans la revue "MARSEILLE" n° 153, un article de Georges BERGOIN sur le Chevalier PAUL, dont nous reproduisons la conclusion :

"En 1829, l'Académie de Marseille accordait une demi-bourse pour subvenir aux frais "sco-

laire à l'Ecole Centrale des Arts et "Manufactures d'un descendant du chevalier, Casimir PAUL. Fils d'un médecin, il "était né en 1806. Comment nos anciens "confrères avaient-ils découvert son ascendance ? Ils ne le spécifient pas dans le "procès-verbal".

"Remonter jusqu'au chevalier — cinq générations — et retrouver, peut-être, un descendant de nos jours, n'intéresserait-il pas "les chercheurs du centre généalogique "Midi-Provence ?"

Nous demandons à nos collègues de répondre à une aussi aimable invitation et d'adresser à Georges REYNAUD, qui fera suivre, le résultat de leurs recherches.

D'avance, merci.

L. MOUNIER

INVITATION DU C.G.V. 84

Le C.G.V. 84 organise, le dimanche 21 mai une sortie familiale pique-nique. Le rendez-vous est donné sur la place de Gigondas (84) à 10 heures.

Programme de la journée

Matinée : visite du village de Gigondas et d'une cave. Aux environs de 12 h 30, repas tirés des sacs. Après-midi : on se retrouve sur le site du monastère de Prébayon.

Si le soleil n'était pas au rendez-vous, une salle a été retenue sur la commune de Vaqueyras.

Tous les adhérents du C.G.M.P. et leurs sympathisants sont cordialement invités à cette sortie.

ANTOINE MAZIERES, DE SAUVETERRE (suite)

Je soussigné qu'Antoine Mazières natif de la ville de Sauveterre en Rouergue, ayant resté dans la boutique de M. Carquet ayné maître apothicaire de cette ville, me suis présenté aujourd'hui devant les Consuls des maîtres apothicaires de cette ville pour me faire interroger, tant sur la théorie que sur la pratique de l'art de pharmacie, en laquelle m'ayant trouvé capable, m'ont permis de m'inscrire dans leur Livre de Matricule et d'assister aux leçons de pharmacie qui se font annuellement au jardin royal des plantes et aux dissections anatomiques et cours chimiques.

Fait à Montpellier ce 6^e juillet 1723. Signé MAZIERES.

Le texte est de sa main et il est précédé et suivi d'inscriptions similaires, la précédente étant de Jean-François Arnaud de Foncalquier en Provence. Mon ancêtre voulait donc devenir apothicaire. Que savons-nous de son enfance ?

Il fut baptisé en l'église de Sauveterre, le 20 octobre 1702 ; il était né la veille ; son parrain est son aïeul, Antoine Mazières, bourgeois de Sauveterre, sa marraine Anne de Vernhes, sa grand-mère maternelle.

Il est le fils aîné d'Antoine Mazières et de Cécile Caussanel, mariés le 5 janvier 1702. Les Mazières sont marchands à Sauveterre depuis plus d'un siècle, les aînés se prénomment tous Antoine. Le père de Cécile Caussanel, Jean, est marchand apothicaire dans cette ville de Sauveterre que je vais vous décrire succinctement. C'est une bastide comme on en trouve beaucoup dans le Sud-Ouest : une ville neuve (qui l'a été !) fortifiée et non une grosse maison de campagne comme signifie bastide en Provence.

Elle fut créée en 1281 il y a donc plus de 700 ans par le sénéchal de Rouergue représentant le roi de France Philippe III dit le Hardi, fils de Saint-Louis.

Pour faciliter son développement, le roi accordait à ses habitants un ensemble de franchises, en particulier le droit à la liberté pour les serfs qui s'y réfugiaient, d'où son nom de Sauveterre devenu Sauveterre.

Construite au centre de Ségala, la petite ville a été conçue suivant un plan régulier (comme l'est Aigues-Mortes) de forme rectangulaire ; entourée de douves et de remparts, protégée à chaque angle par une tour ronde, on y entre par 4 portes fortifiées. 2 au nord et 2 au sud ; chacune donne accès à la rue droite qui conduit à l'angle de la grande place centrale. Porte et rue prennent le nom du quartier ; il y en a quatre, comme il se doit, St-Jean, Notre-Dame, Landès et Saint-Vital. Les rues droites sont reliées entre elles par des "traverses" hautes et basses (car le terrain a une légère déclivité vers le Sud) enfin des ruelles "les Carayrous", parfois couvertes complètent le maillage de la ville.

La place centrale permet aux charrois de tourner, mais aussi elle joue un grand rôle dans la vie de la cité ; il s'y tient les marchés et les foires ; au centre un petit édifice appelé Pierre Foirail abrite les mesures publiques : le sétier, la quarte et le boisseau pour les grains, les gros et petits poids pour peser. Les maisons qui ceinturent la place présentent au rez-de-chaussée des "couverts" qui tiennent lieu de halles ; les maisons, dont certaines sont à pans de bois, sont couvertes de lauzes.

De cette architecture, il reste deux portes mais surtout la place qui forme un bel ensemble.

A la fin du 17^e siècle, la ville contenait environ 1.000 habitants, elle était administrée par 4 consuls ; son église dédiée à Saint-Christophe, abritait son curé ou vicaire perpétuel, un ou deux vicaires et des prêtres de la fraternité, formant un petit collège ; on y trouvait un hôpital, un four banal, un grenier à sel, une prison, car siège à Sauveterre un juge royal, son lieutenant et un sergent ; une école, le rez-de-chaussée étant réservé aux rudiments et à l'étage les études plus poussées avec son régent, et c'est là qu'Antoine Mazières a appris "la science des quatre éléments" disait Pierre Prion, c'est-à-dire arithmétique, géométrie, musique, astronomie. L'un des prêtres de la paroisse lui a sans doute enseigné les rudiments de latin nécessaires pour l'étude de la "pharmacie".

Un docteur en médecine, un barbier chirurgien et deux marchands apothicaires forment le corps médical. Les hommes de loi sont bien représentés : il y a 7 notaires ou praticiens.

Les commerçants sont nombreux : 15 marchands, 2 aubergistes, 4 bouchers. Parmi les artisans, relevons une quinzaine de tisserands, des chapeliers, cordonniers, tailleurs d'habits, enfin tous les métiers de la construction : maçons, charpentiers, forgerons, serruriers, sculpteurs sur pierre.

Ces précisions nous ont été fournies par un plan tiré du compoix ou cadastre par M. Jean Delmas, Directeur des archives de l'Aveyron. Nous y trouvons l'emplacement de la boutique d'Antoine Mazières, le grand-père de notre apprenti, c'était rue droite de Notre-Dame.

L'apothicaire Jean Caussanel, son grand-père paternel, se tenait dans la traverse haute de Saint-Jean.

Nous avons cherché dans les actes notariés (qui sont très riches, ils remontent à 1362) un contrat d'apprentissage concernant le jeune Mazières, mais sans succès ; sans doute a-t-il fait son apprentissage auprès de son grand-père, mort en 1721.

Comment devenait-on apothicaire ? C'était variable suivant les provinces, le lieu, ville ou

campagne, l'ascendance (le fils de maître apothicaire avait des facilités), mais le roi impose les grandes lignes de la formation. Tout d'abord, par l'apprentissage qui durait de trois à sept ans, dans la même boutique. L'apprenti devait avoir au moins quinze ans et présenter des connaissances en latin. Le plus souvent, un contrat était signé devant Notaire entre le maître et l'élève. Ce dernier est logé, nourri et blanchi. Il indemnise son patron, verse un droit de chapelle, car la confrérie assiste aux Offices religieux, et parfois, comme c'était le cas en Rouergue, fait cadeau d'un "voile" à l'épouse du maître apothicaire. En contrepartie, ce dernier l'instruit et lui apprend l'art de la pharmacie.

Aux termes de cet apprentissage, il devient compagnon et peut changer de maître et de ville pour parfaire son art ; il reçoit un salaire modique ; si possible, il se rend dans une des villes ayant organisé un enseignement, ce sont Montpellier, la plus ancienne, Paris et Toulouse.

Dans les huit jours de son arrivée, il doit se présenter à l'un des Consuls de la confrérie, il est interrogé, et s'il est capable il est immatriculé moyennant cinq sols. A Montpellier se sont inscrits près de 2.300 compagnons pendant 60 ans, de 1675 à 1735 ; plus de 600 étaient du Languedoc, dont 64 du Rouergue, les autres, soit 1.700 venaient des autres provinces du royaume.

Au moyen-âge, Montpellier avait le quasi-monopole du commerce des épices du fait de sa position près de la Méditerranée, or les épices, le sucre, les drogues étaient vendus par les épiciers-apothicaires au 14^e siècle. Ils existèrent jusqu'en 1777. D'autre part, le renom de l'Ecole de médecine et les accords entre les docteurs régentes et les maîtres apothicaires expliquent l'afflux de compagnons.

Le compagnon assiste au cours d'octobre à avril, fréquente le jardin du roi et chaque dimanche présente une thèse, souvent orale, soumise à discussion ; c'est la "dispute" et il continue à travailler en boutique. Il élit un "procureur" chargé de les défendre et d'accueillir les nouveaux compagnons ou ceux qui sont de passage. A la fin de son séjour, il reçoit moyennant dix sols, des lettres attestatoires ou testimoniales concernant la durée de son séjour et les notes reçues. A partir de 25 ans, il pourra alors se présenter à la maîtrise s'il veut exercer dans une ville "jurande", Rodez par exemple ; pour cela, il est interrogé et confectionne un chef-d'œuvre (pommade, emplâtre ou thériaque). Les vieilles traditions voulaient qu'il offre un banquet et même des cadeaux à ses juges. Les fils de maître-apothicaire et les compagnons ayant fait de longs stages dans les hôpitaux étaient dispensés de tout ou partie ; une lettre de maîtrise servait de diplôme, elle devait être enregistrée aux greffes de la ville d'exercice, et le nouveau maître devait prêter le serment des "Apothicaires chrétiens et craignants Dieu". Chaque communauté avait ses statuts et élit ses consuls.

Dans les campagnes, il n'était pas toujours nécessaire d'être maître, et Jean Caussanel, grand-père d'Antoine Mazières est seulement "marchand apothicaire" mais il est probable que Cécile Caussanel avait de l'ambition pour son fils, aussi a-t-elle voulu qu'il devienne maître-apothicaire.

Qu'en a-t-il été ? Je dois avouer que je n'ai pas retrouvé Antoine Mazières après son inscription à Montpellier, ni dans les registres paroissiaux de Sauveterre, ni dans ceux de Montpellier. Peut-être est-il resté en Languedoc comme l'avait fait Pierre Prion ?

Je sais par contre que Jean-Antoine, son frère de sept ans plus jeune, est devenu maître-apothicaire à Sauveterre, lors de son mariage en 1743 à 34 ans, il est honoré de ce titre. Il est à l'origine d'une lignée d'apothicaires, tous pré-

nommés Jean-Antoine ; ils exerceront leur art à Sauverette pendant plus d'un siècle. Leurs descendants seront pharmaciens à Saint-Etienne, puis actuellement dans la région bordelaise.

**Sylvain POIJOL
AGEVAR**

Communication lors de l'Assemblée générale de l'Association généalogique du Var à Gonfaron le 3 mai 1987.

SOURCES

Manuscrites : Archives départementales de l'Aveyron, Archives départementales de l'Hérault. 4 E fonds apothicaires.

Imprimés : *Trissou "les compagnons apothicaires immatriculés à Montpellier "Revue d'histoire de la pharmacie" n° 106 1939.*

Dufieu - La pharmacie à Montpellier
Marcel Pistre - Histoire Toulousaine du métier d'apothicaire.

Thèse Toulouse 1943.

Christian Granier - histoire de la pharmacie en Rouergue Thèse 1930 Strasbourg.

Documents pour servir à l'histoire de Sauverette par J. Delmas et P. Marillac.

Ed. Vitraux et archives départementales Aveyron.

C.G.M.P. ANTENNE DE PARIS COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 MARS 1989

Notre première réunion 89, s'est tenue le 22 mars, une ambiance très sympathique a animé la soirée, je tiens à remercier vivement les personnes présentes. De nouveaux adhérents : M. A. COLARD, M. P. NICOLAS, Mme M. SUZOR, Mme WASER, se sont joints à nous, nous les accueillons avec grand plaisir.

Nous avons eu à regretter l'absence de trois de nos plus fidèles amis : M. Descarsin qui, depuis la création de l'antenne assistait à toutes les réunions, était loin de Paris, M. de ROUSSAN, notre président honoraire n'a pu se joindre à nous pour raison de santé et M. SAUTERON a dû au dernier moment, se rendre en province par obligation professionnelle, nous espérons les retrouver en octobre.

M. VALYNSEELE, dont les ouvrages généalogiques vous sont peut-être connus, nous a présenté son dernier livre : "A la découverte de leurs racines". Généalogie de 85 célébrités.

M. MAYER, Président du Cercle de Généalogie juive, nous commentera ultérieurement son ouvrage consacré aux communautés Judéo-Contadine au cours des XVIII^e et XIX^e siècles.

M. MALARTE, m'a fait parvenir les copies des microfiches, détenues par l'Association Généalogique des Bouches-du-Rhône à Port-de-Bouc.

Nous allons enfin pouvoir utiliser nos deux lecteurs, si généreusement offerts à l'Antenne par M. SAUTERON et M. BAUX. Vous trouverez ci-joint un inventaire. Ceux qui seront intéressés pourront me joindre au (1) 47.02.49.56 à partir du 10 mai, je serai alors en mesure de leur communiquer les lieux où ils pourront consulter ces microfiches.

Une meilleure rentrée des cotisations 89, fait que nos finances s'équilibreront assez bien,

encore quelques retardataires sur lesquels je compte et que je remercie à l'avance.

J'ai constaté que vous teniez à ce que les réunions continuent à avoir lieu "Au François Coppee", et que vous appréciez en particulier, la possibilité de prolonger la soirée par un repas où les conversations tournent toutes autour de notre sujet favori : la Généalogie.

En souhaitant que vous progressiez dans vos recherches et dans vos travaux, j'espère vivement vous retrouver aussi nombreux à notre réunion du : mercredi 25 octobre 1989 à 18 heures à la Brasserie "Le François Coppee", 1, boulevard du Montparnasse, 75006 Paris.

Denise BIEVEN

LES VACHES MAIGRES...

A l'approche des vacances, le comité de rédaction de "Provence Généalogie" voit fondre, avec inquiétude, son stock d'articles réservé pour la période qui s'étend, comme chacun sait, de juillet à septembre.

En 1987 nous avons pu faire paraître notre bulletin pendant tout l'été à cadence normale. Il n'en sera pas de même en 1988 si vous ne nous envoyez pas d'articles à faire paraître en août. Merci pour votre empressement.

Cet entrefillet, paru dans PG/NAM n° 1163 du 18 juin 1988, reflète une situation encore présente en 1989.

Nous vous remercions de nous envoyer les articles nécessaires pour y faire face.

Des prénoms désuets...

Certains prénoms, usités au cours des siècles passés, sont aujourd'hui tombés en désuétude, peut-être, pour certains, parce qu'ils ne dérivent pas du prénom d'un saint protecteur.

J'ai rencontré, dans ma seule généalogie, les prénoms suivants, plus souvent féminins que masculins : il semblerait que, comme pour les vêtements, les prénoms de nos compagnes se démodent plus vite que les nôtres !

Prénoms féminins

Alayenne ALEXIS : Ca 1500 à 13 - Eguilles (★)
Aline LOMBARDON : Ca 1550 à Marseille
Amélie BOUQUIER : Ca 1450 à Marseille
Audiarde BARON : Ca 1450 à 13 - Eguilles
Anthouronne : fréquent
Billonne BOUQUIER : Ca 1400 à Marseille
Bathilde MEIFFREN : 1789 à 13 - St-Cannat
Batrone : fréquent
Bernadine NEGREL : 1500 à Marseille
Dulcette BOUQUIER : Ca 1420 à Marseille
Honorade : fréquent
Hygène MEIFFREN : 1803 à 13 - St-Cannat
Hugonne... : Ca 1400 à 83 - Beausset
Jaumette de Salles : Ca 1450 à Marseille
Melchionne GONDAN : 1650 à 04-Banon
Sanxie de LITTERA : Ca 1350 à Aix (★)
(★) Trouvés grâce à "Les Testaments provençaux du Moyen-Age" de Broc, Fabre, Martin et Montagnes.

Prénoms masculins

Auzias RAYMOND : Ca 1600 à 06-Vence
Bertin CARRE : Ca 1580 à Marseille
Cosme BEAU : 1620 à Marseille
Guérin BLACAS : Ca 1650 à 06-Vence
Isnard DURAND : Ca 1450 à Marseille
Laydet MOUTON : Ca 1420 à Marseille
Scipion fréquent au XIX^e siècle.

Prénoms dont le genre ne correspond pas au sexe du porteur : Hypolithe - Elisabeth LAM-

BERT : 1742 à 13 - Auriol, Philippe CHAFFARD, épouse JOYE : Ca 1550 à 13 - Eguilles.

Deux enfants d'un couple ont une curieuse inversion de prénoms : François, Cosme, Catherine BEAU : 1761 à Marseille, Magdeleine, Brigitte Cosme Beau : 1765 à Marseille.

**Léon MOUNIER
83-796**

RECENSEMENT DES RELEVÉS FRAGMENTAIRES

Bon nombre de nos amis possèdent des relevés systématiques de registres paroissiaux ou de tables notariales, effectués pour les besoins spécifiques dans un lieu quelconque et sur une période plus ou moins étendue.

L'exploitation de ces informations nous paraît très utile pour aider les recherches individuelles, et aussi pour faciliter l'amorce d'un travail plus rigoureux, tout en diminuant les manipulations inutiles, fastidieuses et pernicieuses des documents anciens.

Dans cet esprit, nous demandons à nos collègues concernés, et sans aucune obligation, de répondre au questionnaire ci-joint :

— Nom, prénom, adresse :

— Lieux, natures des actes, dates extrêmes :

— Confiez-vous ce document à votre centre départemental ?

— Autorisez-vous la divulgation de ces renseignements, ainsi que vos coordonnées personnelles ?

— Etes-vous disposé à répondre personnellement à tout courrier relatif aux sources en votre possession ?

Adressez la réponse à votre centre départemental qui transmettra au C.G.M.P. pour coordination et diffusion éventuelle.

Marcel GUENOT

SIMPLE HISTOIRE... relevée dans le bulletin n° 3 du CG Vaucluse

J'AI RETROUVE MON FRERE GRACE A LA GENEALOGIE

Ma mère étant hélas, décédée en me mettant au monde, j'ai passé toute mon enfance à l'Assistance Publique et de ce fait je ne pensais pas pouvoir retrouver mes ancêtres. Cependant au cours de mes recherches je découvris le village d'où j'étais originaire. Je m'y rendis et là, petit à petit je retrouvais des membres de ma famille. Quelle ne fut pas ma surprise d'apprendre que j'avais un frère de 2 ans mon aîné et encore vivant.

Voici comment à 60 ans, j'ai pu recréer des liens qui par un hasard tragique s'étaient rompus. Que de joies nous connaissons depuis !

UN ADHERENT

DANS LES INSINUATIONS DU XVI^e SIECLE

M. Maurice ABBONEN (13 250) nous a envoyé, il y a déjà quelques temps, une liste de notaires, huissiers, sergents, dont les prises de possession des offices ont été enregistrées aux insinuations de Hyères; peut-être y trouverez-vous la trace d'un de vos ancêtres.

Sont mentionnés successivement: la date de l'insinuation, le nom de l'intéressé, son lieu d'origine, le siège de l'office et, éventuellement, le prénom de son père et le nom de son prédécesseur.

Huissier audiencier

01/02/1583 - Aimer TASSY, de Toulon, à Hyères

Notaires et Garde-notes

18/02/1576 - Joseph BERENGUER, de Carnoules, à Pignans, Carnoules, Puget
 13/12/1576 - Jacques MONIER à Collobrières
 19/02/1577 - André ARNAVES à La Valette
 23/02/1577 - Victor BRUN à Hyères, succède à Jean, son père
 27/03/1577 - Jacques EMERIC à Nédoules
 23/04/1577 - Jacques GRASSET à Toulon
 27/05/1577 - Aimer GARNIER à Toulon, succède à Pierre, son père
 05/06/1577 - Claude VERGINY à Signes
 13/08/1577 - Claude ROSSOLLINI à Bormes, succède à Jean CALVET
 03/10/1577 - Reynier CHABERT à La Valette
 04/01/1578 - Victor MARTIN à Rougières
 05/02/1578 - Honoré GAUTIER à Cabassas
 15/02/1578 - Gaspard GUEIT, de Roobaron, à Roobaron
 23/06/1578 - Guilhem GUIDI à Olivioules
 27/06/1578 - Honoré TURREL à Toulon, succède à Michel CABASSON
 14/08/1578 - Michel TERRIER à Bormes
 14/08/1578 - Jacques BAYOL à Cuers
 20/08/1578 - Antoine FENOULH à Hyères
 26/08/1578 - Gaspard JUBERT à Bormes, succède à Jean CALVES
 26/08/1578 - Charles DEYDIER à Toulon
 26/08/1578 - Jean MARIN, fils d'Honoré à Toulon et La Valette
 26/08/1578 - Louis GUIS à Cuers, succède à Joseph BARRI
 02/02/1579 - Jean DELAGE à Collobrières, succède à Maximin MONIER
 03/02/1579 - Nicolas GABERT, de La Valette, à La Garde
 28/02/1579 - Honoré ROGIER à Cuers, succède à Joseph CABRE
 16/01/1580 - Antoine BARRY à Cuers, succède à Jean DEPELHA
 05/10/1580 - ... GUIRAN au Castellet
 26/01/1583 - Antoine ARDISON à La Garde, succède à Simon, son père
 04/03/1583 - Jean CAUDEYRON à La Valette
 21/04/1583 - Jean COUGOURDAN à Olivioules
 02/07/1583 - Antoine AUGIAS, succède à André ARNAVES
 15/08/1583 - Serge GUIOL, de Solliès, à Solliès

Sergents

04/07/1578 - Antoine MASSILLON, fils de Jean, à Hyères
 04/07/1578 - Laurent CHAPPE à Solliès
 04/07/1578 - Antoine CARTIER à Hyères
 24/07/1578 - Antoine LAURE à Toulon et Hyères
 15/07/1577 - Antoine CHABERT à Cuers
 15/07/1577 - Louis CORLONNOY à Signes
 04/03/1578 - Antoine GRAS à La Valette
 26/08/1578 - André MAUNIER à Cuers, succède à Louis BAUDE
 25/08/1578 - Claude JEAN à Solliès
 04/03/1580 - Pierre SICARD à Olivioules
 02/12/1580 - Barnabé BOYS à Hyères, succède à Hélon, son frère
 09/04/1583 - Jean-André de MANE, de Belgentier, à Hyères
 07/01/1584 - Antoine BASTIDE à Hyères, succède à Victor BRUN

QUESTIONS-REPONSES
INTER REGIONS

Le Comité Directeur du C.G.M.P., avait émis le vœu de créer la possibilité de faire paraître les questions-réponses du C.G.M.P. dans les journaux des autres Centres Généalogiques intéressés par les questions de nos membres.

Contact a été pris et à ce jour, les Centres Généalogiques des Ardennes et d'Alsace ont donné leur accord.

Les Questions et Réponses émanant des autres

Régions seront publiées dans les pages Généalogiques du C.G.M.P.

Les questions devront être adressées, pour transmission, au responsable Questions-Réponses de chaque Centre (région PACA) ou au C.G.M.P. à Port-de-Bouc (3 questions maximum).

Les questions devront être:

- Dactylographiées, en double exemplaires
- Sur feuille au format normalisé 210 x 297 mm
- Une question par feuille et trois questions maximum
- Comporter en haut et à gauche les noms, prénoms, adresse, association CGMP d'appartenance et numéro d'adhérent.
- Trois timbres PTT, sans enveloppe.

Cette communication des Q/R aux autres régions doit faciliter les possibilités d'information et créer des liens généalogiques Inter-Régions.

A.G. 13 Antenne de Salon

Chaque semaine la Presse locale publie l'Etat Civil de 1789 à Salon établi par les membres. Félicitations pour cette initiative.

ÉTAT CIVIL
DU 24 AU 31 MARS 1789

NAISSANCES

Antoine Joseph Galeron de Louis, broquier, et de Marie Magdeleine Masse
 Jean Pierre Tronc de Jean, Travailleur et de Jeanne Roux
 Marie Magdeleine Martin de Jean Pierre, travailleur, et de Anne Garrigue
 Pierre Miesset de Jean, travailleur, et de Marie Anne Damaris

MARIAGES

Néant

SEPULTURES

Guillaume Villevielle, 5 jours, de Jean Etienne, travailleur, et de Magdeleine Tronc
 Thérèse Pascal, 36 ans, épouse de Jean Vert, maître cordonnier
 Jean Vérode Sigaud, 47 ans, travailleur, d'Evquières, époux de Suzanne Blanc
 Noël Ernard, 27 ans, de Joseph Ménageret et d'Anne Chelan
 Jeanne Arquier, quelques moments après sa naissance, d'Alexandre Fournier et de feu Jeanne Darbes
 Jeanne Darbes, 23 ans, épouse d'Alexandre Arquier.

ÉTAT CIVIL
DU 1^{er} AU 7 AVRIL 1789

NAISSANCES

Symon Casimir Audran de St Jh, teinturier, et de Thérèse Megy
 Joseph Jacques Etienne Alerand de Jacques, travailleur, et de Thérèse Barrats
 Catherine Marie Eimard de Louis, jardinier, et de Marie Moutet
 Antoine Audibras d'Alexis, cordonnier, et de Anne Fournier

SEPULTURES

Marie Boiry, 56 ans, épouse de Jean Authemant, négociant
 Pierre Vial, 80 ans, travailleur, époux de Claire Crulomb
 Symphonien Vians, 62 ans, travailleur, époux de M. Martin
 Marie Magdeleine Martin, 10 jours, fille de Jean Pierre, travailleur, et de Anne Garrigue



Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.

PROVENCE GENEALOGIE

Vie de nos Associations

A.G. 13
ASSOCIATION
GENEALOGIQUE
DES BOUCHES-DU-RHONE

ASSEMBLEE GENERALE DU
3 JUIN 1989

AUBAGNE 9 H 30

L'assemblée générale de notre Association aura lieu à Aubagne, Salle des Expositions, Ile des Marronniers à 9 h 30 précises, le 3 juin prochain.

ORDRE DU JOUR

I — RAPPORT MORAL :

Rapport des Commissions.
Rapport d'activité des Antennes.
Présentation du nouveau Bureau.

II — RAPPORT FINANCIER :

Présentation du bilan 1988 et situation de la Trésorerie.

III — MODIFICATION DES STATUTS :

Article 2 - Buts de l'Association :

Rajouter : "La mise en œuvre d'actions ou de réalisations d'intérêt général contribuant à la sauvegarde du patrimoine archivistique".
(Mise en conformité avec la Fédération nationale dans le but de réclamer la reconnaissance d'utilité publique).

IV — REMISE DES BREVETS DE L'AG 13

V — PRIX DE L'AG 13 1989

Entraide - Sauvegarde du patrimoine - Edition de travaux personnels.

VI — RENOUELEMENT DES MEMBRES SORTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. Antonini, Collomp, Mme Desmoulin, Margant, Gaultier, Tornor, Borios. Les candidatures nouvelles devront parvenir au Président avant le 20 mai 1989.

Le même jour sera inaugurée l'exposition généalogique du bicentenaire à l'heure que fixera la Municipalité.

L'après-midi sera consacrée aux intervenants dont M. BIANCO Pierre, membre du Conseil d'Administration sur le thème : Testaments chicanes et procès à Marseille au XVIII^e siècle : L'affaire Boyer au quartier de Saint-Pierre".

REPAS EN COMMUN
AU RESTAURANT
"LES REMPARTS"
RUE GACHOU

A Aubagne au prix de 100 F. Inscription impérative avant le 31 mai 1989.

Chez M. FREUDON - 42.82.29.56 Les Passons.

AG 13

Exposition sur le Maire Mourraile (1721-1808) au collège l'Estaque 348, rue Rabelais, 13016 Marseille.

Inauguration le mardi 6 juin à 18 h 30.
Bus 36, parking facile.

L'AG 13 y a participé et tous ses membres sont invités à y assister.

A.G. 13

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 15 AVRIL 1989

Cette réunion s'est tenue le samedi 15 avril 1989 à 9 h. au musée de la Crau, à Salon, gracieusement mis à notre disposition par Monsieur le Maire qui avait délégué pour le représenter, Madame ROUQUETTE, conservateur du musée.

Après pointage des administrateurs présents ou représentés, le quorum étant largement atteint, le Président DELLI PAOLI ouvre la séance.

Il remercie tout d'abord Monsieur MEYNARD, responsable de l'antenne salonnaise pour l'organisation de cette journée.

Avant d'aborder l'ordre du jour et après avoir accueilli le Docteur AUBERT qui représente le groupe de généalogistes de Mouriès, Monsieur DELLI PAOLI fait part de sa décision d'abandonner la présidence de l'Association. En effet, ayant quitté la région, il estime ne plus avoir la disponibilité nécessaire pour assumer cette fonction. Bien entendu, il ne cesse pas pour cela ses activités de généalogiste mais il le fera avec nos amis varois.

Il propose au Conseil pour le remplacer, Monsieur Maurice RICHELME. Ce choix est accepté à l'unanimité. Un nouveau bureau sera donc mis en place à l'issue de la prochaine assemblée générale du 3 juin 1989.

Ensuite il est demandé aux responsables de commissions et d'antennes de faire le point des activités dont ils ont accepté de prendre la responsabilité.

Des diverses interventions, il y a lieu de mentionner plus spécialement les points suivants :

Paléographie : Précisions à renouveler concernant le fonctionnement des cours. Besoin de support bibliographique. Rappel de l'ouvrage du regretté Georges TETE.

Héraldique : Commentaires sur la conférence de mars du Commandant JUTEAU. Liaison avec le Docteur THIEBAUT (association Regain), accord sur l'ouvrage à acquérir, préparation du Congrès d'Arras.

Dépouillements Bouches-du-Rhône : Mise au point sur les divers travaux réalisés en cours. Il est devenu nécessaire de reprendre un inventaire précis dans un prochain bulletin de "Provence Généalogie".

Tiecam : Un travail considérable a été réalisé. Les derniers documents concernant la paroisse de la Major sont en cours d'impression. Il est absolument nécessaire de mieux faire connaître à nos membres l'importance et l'intérêt de ces ouvrages qui ont nécessité la participation de plusieurs d'entre nous et le dévouement particulier de quelques-uns. Un prochain numéro de "Provence Généalogie" fera connaître, en détail les ouvrages qui pourront être achetés moyennant un prix couvrant les frais d'impression et le dépôt légal.

Presse et Relations publiques : Un effort est à entreprendre. Diverses idées sont émises et devront être étudiées sérieusement : nous ne sommes pas assez connus.

Editions : Rappel de cette commission.

Général-Biologie : Etat d'avancement du projet de ères (avec l'accord des auteurs). Point sur le matériel. Monsieur MALARTE, responsable de la commission, fait maintenant partie, par ailleurs, d'une commission d'études : serveur sur minitel.

Bibliothèque : Point sur les acquisitions. Organisation.

Subventions : Point sur la situation actuelle.

Trésorerie : Une relance est décidée car à ce jour il y a encore trop de retardataires.

Formation - Perfectionnement : Examen des possibilités d'information des nouveaux adhérents. Monsieur MACE se propose d'assister M. COLLOMP lors de la permanence assurée par ce dernier les troisièmes mercredi de chaque mois.

ANTENNES

Aix - Le Conseil écoute Monsieur ANTONINI. Il se confirme que le fonctionnement de cette antenne cause un important souci aussi bien à ses membres qu'à ceux du Conseil. Il est décidé de provoquer une réunion à la rentrée de septembre, à laquelle participeront le Président et les membres du bureau de l'AG 13.

Aubagne - 10 nouveaux adhérents depuis le 1^{er} janvier. L'antenne s'organise en vue de la préparation de l'exposition sur le bicentenaire de la Révolution qui aura lieu du 1^{er} au 10 juin.

Port-de-Bouc - Deux permanences par mois : 2^e et dernier jeudi. Amélioration des conditions d'occupation des locaux.

Salon - Continuité des activités. Les réunions ont lieu aux archives municipales.

Mouriès-Arles : L'activité généalogique se situe dans le cadre du Groupe d'Etudes Archéologiques de Mouriès.

En ce qui concerne Arles, le Docteur AUBERT indique que Monsieur Désiré REYNAUD, responsable des cours de paléographie chez les "Amis du Vieil Arles" serait susceptible de faire démarrer une antenne dans cette ville. Le contact va être pris.

Monsieur G. REYNAUD fait ensuite le point sur les diverses actions menées dans le cadre des manifestations concernant le bicentenaire de la Révolution. Messieurs MEYNARD et GIROUSSENS, chacun en ce qui les concerne font de même. Un bulletin spécial de "Provence Généalogie" va être lancé en souscription.

La préparation du Congrès d'Arras, de début mai fait l'objet des dernières mises au point.

Les prix de l'A.G. 13 qui seront décernés lors de la prochaine assemblée sont attribués.

Enfin, le Conseil établit l'ordre du jour de cette assemblée qui a été publié, en même temps que la convocation dans le numéro du 13 mai de "Provence Généalogie".

Plus rien n'étant à discuter, la séance est levée à 12 h. 30, la réunion se terminant comme à l'habitude par un repas amical pris en commun.

A.G. 13 RELEVÉ DES REGISTRES PAROISSIAUX DE MARSEILLE

Les membres de l'A.G. 13 ont procédé au relevé des mariages des 48 paroisses ou succursales du Diocèse de Marseille.

— Relevé des Mariages de toutes les Paroisses de Marseille de l'origine, vers 1630 à 1792 (à l'exception des paroisses suivantes : La Major - Saint-Ferréol - Les Accoules - Saint-Martin - Saint-Laurent).

Avec liste alphabétique des noms des époux et liste alphabétique du nom des épouses pour 8.013 mariages, indication du numéro du registre où les actes ont été relevés, date du mariage, indication de la paroisse, nom et prénom des époux.

(réédition) TIECAM II. 120 F.

— Relevé des mariages de la paroisse de Saint-Ferréol avec les mêmes caractéristiques que ci-dessus pour 12.595 mariages.

TIECAM I.2. 120 F.

— Relevé des mariages de la très importante paroisse de La Major de 1670 à 1792.

Ces relevés comprennent les mêmes caractéristiques que les relevés des paroisses sus-indiquées mais dispose du relevé chronologique des mariages avec parfois les noms des parents des époux.

TIACAM 1.3.

Relevé chronologique 1670-1699 .. 140 F.
Relevé alphabétique 1670-1699 140 F.
Relevé chronologique 1700-1749 .. 140 F.
Relevé alphabétique 1700-1749 140 F.
Relevé chronologique 1750-1792 .. 120 F.
(17.100 mariages) 120 F.
Relevé alphabétique 1750-1792 .. 100 F.
(17.100 mariages) 100 F.

Table informatique des contrats de mariage et testaments (XVIII^e) d'après le registre du contrôle des actes du bureau de Martigues, Viguerie d'Arles. Avec classement par ordre alphabétique des noms des époux et des épouses, tous renseignements de références des actes et registres.

Martigues 140 F.

Pour l'acquisition de tous ces ouvrages, adresser les commandes à : Madame Marie-Louise DESMOULINS, bibliothécaire - 61, rue Jules-Isaac - 13009 Marseille.

Lors de la commande, ajouter les frais de port : 20 F. pour un volume - 30 F. pour deux volumes.

Répertoire des familles étudiées par les membres du C.G.M.P. (A.G. 04 - A.G. 05 - A.G. 06 - A.G. 13 - A.G. 83 - A.G. 84)

Répertoire informatique des familles étudiées édité en 1983 (Rife 83) indiquant 7.068 patronymes étudiés, 2467 lieux étudiés, 170 lieux étudiés à l'Etranger avec nom des familles.

Rife I 100 F.

Répertoire informatique des familles étudiées édité en 1988 - Complément du Rife I de 1983 indiquant 6.900 nouveaux patronymes étudiés, 2160 lieux étudiés, 495 lieux étudiés à l'Etranger avec nom des familles.

Rife II 120 F.

Frais de port : 20 francs pour 1 volume - 30 francs pour 2 volumes.

A commander au : Centre Généalogique Midi-Provence (C.G.M.P.) - Centre Culturel Elsa-Triolet - 13110 Port-de-Bouc.

REVUE DES REVUES 1989/2

Gé-Magazine n° 67 - Déc. 1988

- Les HOUCKE, l'histoire de cette grande famille du cirque.
- Charles X, d'André CASTELLO.
- Les guides des Archives.
- Les A.D. de la Charente.

d° n° 68 - Janv. 1989

- L'abandon des enfants du XVII^e au XIX^e siècle.
- L'autorité des Nobiliaires.
- Les A.D. de l'Indre.
- Généalogie de Paul CLAUDEL.

Marseille n° 152 - 1987/8/4

- Plantas et Magie en Provence du XVI^e siècle au XIX^e siècle.
- Trois berceaux de l'Académie de Marseille, cet article de notre ami Georges REYNAUD, comporte les généalogies des PEYSSONNEL et de PORRADE.
- Les "Magdeleine" en France au XVIII^e siècle.
- Le culte des Saints dans les diocèses d'Embrun et de Gap au XVIII^e siècle.
- Les Conseillers Civils au parlement de Provence au XVIII^e siècle.

Histoire et généalogie n° 17 - Mai, Juin 1988

- Généalogie de Charles de SERRES, artiste et citoyen (Pamiers, Mazère, Montauban, Paris).
- Trois logiciels de Généalogie pour IBM-PC et compatible.
- Onomatique : le patronyme REBE.

STEMMA n° 38 - 1988/2

- La blanchisseuse.

Informations généalogiques - Union généalogique du centre n° 53 - 1988/2

- Histoire de Solange RUELLE, ou la difficulté de cerner la vérité.
- Généalogies DESCHAMPS de 37 - Villandry, MIARD de l'Orne.

N° 54 - 1988/3

- Communards du Loiret, déportés en Nouvelle-Calédonie.
- La famine de 1739 dans l'Indre.
- Les GAULTIER de 37-MIGNY.

N° 55 - 1988/4

- L'origine des milices provinciales.
- Généalogies des familles de SERIZY (orléanais), RIOLLAND (Berry).

Généalogiste PICARD - n° 53 - 1988/4

- Les DOLLE, ascendant de Bertrand de JOUVENEL.
- Généalogies des familles d'Y, WOINCOURT, YZENGREMER.
- La vie à 80-Beauval, au cours des siècles.

Généalogies du sud-ouest n° 19 - 1988/2

- Quelques familles de 33-Labrière, surtout LACOUTURE et NOLIBLOIS.
- Liste des étudiants en chirurgie à Bordeaux au XVIII^e siècle ; on y relève les Provençaux suivants : AUBRESPIN, de Provence (?) en 1606 ; Jacques LANBERT, de Berre en 1623 et Balthazard VILHON, de Sisteron, en 1628.

L. MOUNIER

DERNIERE MINUTE

Nous apprenons que deux manifestations, dont les acteurs sont des amis de nos associations, auront lieu prochainement dans notre région, il s'agit de :

— Archives Communales de Marseille, place Carli ; dans le cadre de l'exposition "Marseille et ses pompiers", Mlle Isabelle BONNOT fera une conférence sur le thème "Pompiers et Marins-Pompiers de Marseille, le mardi 30 mai à 18 h.

— Syndicat d'Initiative de Port-de-Bouc, du 23 mai au 6 juin, exposition des travaux d'héraldique de Mlle Alexandra CORTUOS. Un article plus consistant sera publié dans un prochain numéro sur cette exposition.

5^e JOURNEE-RENCONTRE DES GENEALOGISTES A AGDE

Les Archives Municipales d'Agde organisent le samedi 10 juin 1989, à partir de 9 heures, au Palais des Congrès du Cap d'Agde la 5^e Journée-Rencontre des Généalogistes amateurs Méditerranéens.

Elle a pour but de faciliter les rencontres entre Généalogistes et de les aider, ainsi que les débutants, à trouver d'utiles contacts et des conseils pour leurs investigations.

Réservation pour le repas de midi : 120 F.

Tous renseignements et inscriptions à : Madame Marie-France PALOMBO-CALAS, 17, rue du Maître-Volier, Cannac, 34300 Agde Tél. arch. 67.94.85.80 - 67.94.86.41.

Le C.G. DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNIQUE :

La réunion bimestrielle du Cercle Généalogique des Alpes de Haute-Provence se tiendra le dimanche 11 juin 1989, de 9 h. 30 à 17 h. au siège : M.J.C. - 04100 Manosque, dans une salle du 1^{er} étage.

En espérant la présence du plus grand nombre.

SOMMAIRE TRIMESTRIEL

N° 1239 à 1262

Provence Généalogie : 1259.

Vie des associations :

AG 13 : 1240, 1247/48, 1255, 1259, 1262.
AGEVAR : 1240, 1255.
C.G. Vaucluse : 1239, 1260.
Antenne Paris : 1240, 1261.
Algérie, Tunisie, Maroc : 1240.

Rubriques :

Bouteilles à la mer : 1251/52
C. rendus de lectures : 1250
Dépouillements et relevés systématiques :
1255/56, 1261.
Entraide : 1244
Entre nous : 1251
Onomatique : 1246
Parutions : 1252
Questions/réponses : 1243/44, 1251, 1262
Recherches : Buenos Ayres : 1246, Naples :
1244
Retour aux sources : 1249
Revue des revues : 1246

Ouvrages :

Néophytes : 1240
Avec les chevaliers de St-Jean de Jérusalem :
1244/45
Minutes notariales (suite) : 1248/49
Prix des médicaments : 1249/50
Les Goyrands (Rognac) : 1250
Notre drapeau : 1250
La haute branche : 1253
Drame à Barjols : 1253/54
Seigneurie et Communauté de Flassans : 1254
Baptême à Vallauris : 1254
Cousin normand : 1256
Mort civilement : 1256/57
Réflexions : 1257
Noms : dénominations provençales : 1258
Antoine Mazières, de Sauveterre : 1258, 1260/61
Prénoms désuets : 1261
Simple histoire : 1261
Insinuations au 16^e siècle : 1262

AGH - ALPES-MARITIMES

Nouveaux membres

06-2202 - Mme QUIRINO-CHAVES Danièle,
12, av. du Lt-Charpentier, 06100 Nice

06-2203 - M. KANNENGISSER Georges, 13,
rue Alber-Thiery, 55300 Saint-Mihiel.

F.E. : BOTTIN-RAYBAUD - NIEMARTIN.

06-2204 - M. MATTEUDI Théophile, B3, allée
des Varones, Le Mont des Bossons, 74400
Chamonix

GIUGE-MATTEUDI.

06-2205 - M. BOURGAREL Lucien, 103, route
St-Mathieu, 06130 Grasse.

F.E. : BOURGAREL Montauroux, PORRE
Montauroux, PORRE Mons, MOURON Solliès,
MOURON Brignoles, GIBOIN Solliès, GOUAS-
SON Grasse, FABRE Fayence, FABRE St-
Rémy, BRUNET St-Paul, MAGAIL Mons, PIER-
RUGUES Clavières, PIERRUGUES Mons, TAR-
BOURIECH Argelliers, BERGER Marseille, MEIF-
FREN Marseille, ROLLAND Aix, ROLLAND
Mons.

06-2206 - Mme LOULERGUE Jeanne, Oliviers,
99, av. Estienne-d'Orves, 06000 Nice.

06-2207 - M. RICORD Patrice, 16, cours
Debille, 75011 Paris.

06-2208 - Mme DESIO Adrienne, 4, rue Les
Marguerites, 06100 Nice.

06-2209 - M. PINSON Jean, 8, av. Château-de-
la-Tour, 06000 Nice.

F.E. : BARELLI - BARRALIS - ROSSI ou
ROUS - GUIGLIA - GHIS - PEYRE - ACHIARDI -
BARLI - GIUGLIARIS - ARNAUD - ALBERTI -
RICHELMI.

06-2210 - M. PRIALE Pierre, 10, bd de l'Ariane,
Le Val d'Or, 06300 Nice.

06-2211 - Mme FERAUD Françoise, 128, ch.
des Laous, 06330 Roquefort. 1P.

06-2212 - M. DONNET Antoine, Rés. Le Binet, 3,
rue Alfred-Binet, 06000 Nice.

06-2213 - M. VITALIANI Osvaldo, rés. Le Haut
Val, bât. A, av. des Alpes, 06600 Antibes.

06-2214 - Mme Bodon Jacqueline, 19, dom. des
3-Feuilles, 06330 Roquefort. 1P.

06-2215 - Mme VERARDO Virginie, 1295, ch.
des Eucalyptus, 06160 Juan-1.^{er} P.

06-2351 - Mme RIBEYRE Lucette, 13 bis, rue du
Révely, 06600 Antibes.

06-2352 - M. LADOUGNE François, rue des
Mésanges, 06410 Biot.

06-2353 - M. THIAULT François, 200, rue des
Erables, 34980 St-Gely-du-Fesc.

F.E. : BOGLIO - GANDOLPHE - ROQUE-
BRUNE - REILLANNE - MATHIA - FOCACHON
(06).

06-2354 - Mme GUIGO Jacqueline, 7, rue St-
Antoine, 06600 Antibes.

N.B. - M. PINSON offre de faire des recherches
aux A.D. d'Ille-et-Vilaine, de mai à Septembre.

RENCONTRE DES HAUTS-ALPINS ET DES BAS-ALPINS DU DIMANCHE 23 AVRIL 1989

C'est par une très belle journée ensoleillée
que 40 membres des deux cercles, auxquels
deux personnes du Vaucluse s'étaient jointes,
se sont retrouvés à "La Brillanne 04", dans la
Salle des Associations mise gracieusement à
notre disposition par M. BORGHINI, Maire.

C'est à 10 heures que le président du 04
ouvre cette journée par une adresse de bienve-
nue au nombre important de participants aux-
quels il demande de bien vouloir excuser
Mme Eliane BEGUOIN, Présidente du C.G.M.P.,
qui, prise par des obligations familiales n'a pu
être des nôtres et leur présente ses amitiés.

Suite à cette entrée en matière, le Président
poursuit par la remise au Président du 05, en
souvenir de cette journée, 2 ouvrages sur 2
sites classés des Alpes-de-Haute-Provence,
mais également des relevés systématiques du
04, d'émigration de Haut et Bas-Alpins vers
l'A.F.N., d'actes de décès à l'hôpital de Manos-
que d'originaires du 05, d'actes d'E.C. des
Archives, du Rife du 04.

A son tour le Président du 05 remercie de
l'accueil reçu, des ouvrages et des dons, et à
son tour remet au Président du 04 des Relevés
de Mariages de la SIVE et de MISON.

La matinée en salle se poursuit par des ques-
tions d'ordre général d'abord, par de nombreux

échanges entre membres, ensuite. Entre le
Vice-Pt du 05 et le Pt du 04 il est procédé à un
échange de très bonnes idées ayant pour
objectif le resserrement des liens nous uni-
sant : échange de liste de membres, liste des
relevés ainsi que des cartes situant ceux-ci.

Ce travail en salle terminé à 12 heures, un
repas amical et très apprécié des participants,
les réunit au restaurant local "Le Central".

— L'après-midi, après avoir pris le chemin
des écoliers ; pour des raisons de sécurité,
nous nous rendons à l'Abbaye de Ganagobie
pour une visite très bien commentée. Dans
quelques années cette Abbaye abritera les
moines de Haute-Combe en Savoie, qui trou-
blés dans leur méditation par la navigation des
bateaux de plaisance évoluant sur le lac tout
proche, préfèrent se replier sur le 04. Les plus
courageux d'entre-nous, ont été jusqu'au bel-
védère d'où ils ont pu apprécier l'extraordinaire
point de vue que l'on y découvre, tant vers la
Montagne de Lure et le Luberon, que sur la
vallée de la Durance et la Chaine des Alpes.

Après une visite à la boutique des souvenirs,
c'est très satisfaits de cette journée que les par-
ticuliers se sont séparés à dix-sept heures en
se disant "A l'an qué Ven".

Ch. Balme

Le drapeau de Charlemagne

J'avoue avoir été assez étonné en lisant dans
notre PGNAM n° 1.247 du 1^{er} avril (était-ce un
poisson ?) l'article intitulé "Notre Drapeau" ; je
croyais que, depuis longtemps, on était d'ac-
cord sur ce qu'on établit, de façon sûre, un
grand nombre d'historiens mais, voilà, il ne
s'agit pas de la vérité "officielle", celle que l'on
enseigne aux petits Français. Que l'on veuille
bien ne pas voir dans ce qui va suivre une
intention politique quelconque, surtout pas !

Pourquoi y a-t-il dans les livres d'Histoire, offi-
ciels, ce que l'on appelle, pudiquement, en
diplomatie, des : contre-vérités ? Toutes les rai-

sans peuvent, je crois, se trouver résumées dans une pensée d'un auteur (qui ne s'est jamais occupé de politique) que nous aimons tous bien : Marcel Pagnol. Dans un de ses livres de souvenirs — peut-être est-ce bien dans "La gloire de mon père" ? — il s'exprime ainsi (je cite de mémoire mais je garantis 80 % des mots employés et 100 % le sens de la phrase) : "Au fond, le livre d'Histoire que l'on donne aux enfants à l'école n'est qu'un **Livret de Propagande** (sic) en faveur du régime politique alors en place". C'est en étudiant l'Histoire, sorti de l'école, que l'on apprend, par exemple, que le Docteur Guillaudin ne fut pas du tout l'inventeur, le créateur de la guillotine mais un autre médecin et dans un but moins sinistre, que ROUGET de l'ISLE ne fut pas du tout l'inventeur, le créateur des paroles et de la musique de "La Marseillaise" mais, comme on dit dans le "show business" d'aujourd'hui, un simple "arrangeur" etc. etc. Cela nous entraînerait trop loin, revenons à notre drapeau.

Les trois couleurs nationales : bleu, blanc, rouge n'ont pas du tout été choisies pendant la Révolution ; elles ont toujours été les couleurs de la France, cela depuis des siècles, depuis fort longtemps puisque leur histoire remonte à Charlemagne !

Quand Charles I^{er}, le Grand, dit Charlemagne, se fit couronner Empereur d'Occident par le Pape Léon III, en l'an 800, ce dernier lui fit don de deux bannières, l'une que l'on peut, peut-être, qualifier de "laïque" par rapport à l'autre, de signification essentiellement religieuse. Sur la première bannière était représenté un aigle noir aux ailes déployées, elle représentait, elle symbolisait l'autorité, le pouvoir de l'Empereur (c'est cet emblème qu'a gardé l'Allemagne jusqu'à aujourd'hui). Sur la deuxième bannière se trouvaient trois couleurs : du bleu, du blanc et du rouge ; le bleu était la couleur des Confesseurs de la Foi, le blanc, celle des Vierges, le rouge, celle du sang des Martyrs et par cette bannière, le Pape voulait rappeler au nouvel Empereur qu'il était également le protecteur de la Chrétienté (ce sont ces couleurs qui restèrent chez nous).

Tout au long de notre Histoire, ces couleurs ne cessèrent pas de représenter notre pays et de se trouver, très souvent sur les drapeaux de nos formations militaires, le drapeau blanc à fleurs de lys d'or étant spécialement celui de la Monarchie, de la Royauté. Louis XV prit un décret concernant notre Armée, stipulant, notamment, que non seulement des roturiers pourraient devenir officiers mais que les trois couleurs devaient, obligatoirement, se trouver sur nos drapeaux, toutefois sans en préciser la disposition.

Que fit donc la Révolution ? Simplement et uniquement, elle disposa nos couleurs dans le sens vertical : le bleu, près de la hampe, le blanc au milieu, le rouge à l'extérieur.

Etudier l'Histoire est passionnant, souvent amusant, même s'il s'agit d'humour noir, par exemple, quand on constate que la persécution de la religion Catholique, les guillotinages, les massacres de septembre, le génocide de la population vendéenne et autres petits incidents fâcheux se déroulaient face aux couleurs des Confesseurs de la Foi, des Vierges et des Martyrs !

François PIERRA

NDLR : La citation exacte de Pagnol, qui figure dans les premières pages de "La gloire de mon père" est "Tous les manuels d'histoire du monde n'ont jamais été que des livrets de propagande au service des gouvernements". La

partialité de l'interprétation des événements historiques est difficile à admettre par ceux qui se reposent sur des axiomes tels que "l'Histoire nous apprend..." ou "l'Histoire veut...". Et encore, parfois les faits sont faux, même se rapportant à des événements récents : Le Robert indique que Paul Reynaud (provençal, car né à Barcelonnette) avait été inculpé en 1942, au procès de Riom, ce qui est inexact, comme vient de le rappeler Fr. Pottecher dans son livre consacré à ce procès, tronqué et truqué.

Deux livres, écrits à 20 ans d'intervalle, aident à prendre quelque hauteur face à l'Histoire ; ce sont :

— Les Impostures de l'Histoire, d'Emmanuel Berl (Grasset - 1959)

— La Composition d'Histoire, de Pierre Daninos (Julliard - 1979).

L. MOUNIER

VENTE DE MICROFILMS PAR LA GENEALOGICAL SOCIETY DE SALT-LAKE-CITY

Ces dernières années, de fréquentes commandes de copies de microfilms réalisés dans différents pays du Monde ont été passées par diverses associations sans but lucratif à la Genealogical Society de Salt-Lake-City. Toutes ces commandes transitaient par l'administration régionale de la société installée à Torcy (77) en France. Ce transit avait l'avantage de bénéficier d'un contrôle des microfilms commandés afin d'éviter les erreurs et également d'un suivi des commandes, des rappels par télex étant effectués de temps en temps. Les inconvénients semblent cependant devenir plus nombreux que les avantages : alourdissement de l'administration, facturation obligatoire, rallongement des délais...

C'est pourquoi, à l'avenir, les commandes de microfilms devront être adressées directement par l'association requérante à la personne et à l'adresse indiquées ci-dessous :

Joyce T. NIELSON GENEALOGICAL SOCIETY,
50 East North Temple Street, 84150 Salt-Lake-City Utah U.S.A.

Cette personne se chargera de traiter les commandes et enverra les colis contenant les microfilms dans les meilleurs délais sous réserve que les instructions mentionnées ci-après soient rigoureusement respectées ; envoyer une enveloppe contenant :

1. **L'autorisation écrite** de duplication délivrée par le Directeur des Services d'Archives qui a le contrôle des documents originaux.

2. **Une lettre d'engagement** reprenant les termes ci-après : "Nous promettons de garder personnellement tous les microfilms achetés à la Société Généalogique ou de décider de les détruire. Nous ne laisserons aucun document contenu dans ces microfilms être publié sans la permission écrite du propriétaire du document. Nous ne permettrons pas qu'il soit fait un duplicata du film.

Date, signature du Président et cachet de l'association".

3. **Le chèque de paiement** libellé en dollars américains à l'ordre de "The Genealogical Society of Utah". Le prix de la bobine (prix forfaitaire quelque soit la longueur du film, cette bobine pouvant contenir d'un item de quelques photos à la bobine complète de 30 ou 38 m.) est fixé à 12,50 dollars en diazo (négatif) ou vésiculaires (positif), les copies argentiques coûteront 15 dollars. Les banques accepteront d'établir le chèque en dollars sur présentation du bon de commande jusqu'à la somme de 3.000 F. Si la

commande est plus importante, vous devrez la fractionner. Vous remettrez à votre banque l'enveloppe contenant les divers documents en lui demandant de bien vouloir y intégrer le chèque et se charger de l'expédition, la banque ne pouvant vous remettre le chèque à vous-même.

4. **Le bon de commande (annexe 1)** : Les commandes devront être passées par des Associations sans but lucratif uniquement à l'exclusion des particuliers. L'identification des microfilms devra se faire à la machine à écrire (nom du document, années et référence des microfilms principalement). La référence des microfilms est un numéro à 6 ou 7 chiffres indiqué sur les boîtes de film et sur les films eux-mêmes. Ces références peuvent être obtenues :

— Auprès des Archives Départementales qui possèdent un exemplaire des microfilms,

— Auprès des bibliothèques généalogiques des Mormons. Dans ce cas, consulter les microfiches du fichier GLC donnant par ordre alphabétique des départements puis des communes l'Etat de ce qui a été microfilmé (annexe 2 : adresses et noms des responsables des bibliothèques ainsi que l'état au 1^{er} mars 1987 des départements microfilmés).

Les microfilms seront expédiés directement de Salt-Lake-City à l'adresse indiquée sur la commande dans un délai pouvant être inférieur à 3 mois. Un accusé de réception rose sera à retourner impérativement à Joyce NIELSON à l'adresse indiquée plus haut.

Par ailleurs, l'Eglise peut également louer pour une période de dix ans les microfiches 48 X du fichier I.G.I. (index généalogique international) contenant le résultat des travaux de ses membres ainsi que les extractions systématiques réalisées par l'Eglise contenant environ 800.000 noms pour la France, classés par ordre alphabétique (annexes 3 et 4 : bon de commande de l'I.G.I., contrat à remplir et à expédier avec le chèque selon la méthode exposée plus haut).

Afin d'en faciliter la compréhension, vous trouverez ci-dessous l'explication de quelques termes techniques.

Copies argentiques :

- Peuvent être des copies positives ou négatives.
- Ont une durée de vie très longue à condition d'être bien stockées.
- Demandent des conditions de stockage particulières (respect de normes quant à la température de la pièce où elles sont stockées et au taux d'humidité qui doit être constant).
- Se rayent très facilement.
- Se cassent très facilement.
- Dans certains cas la qualité du microfilm oblige à effectuer des tirages argentiques plutôt que diazo ou vésiculaires.

A suivre ...

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.

PROVENCE GENEALOGIE

2^e AGORA-UNIVERSITE EN LUBERON

SEMAINE DU 31 JUILLET AU 5 AOUT 1989

Dans le cadre de ses activités sur l'Histoire et la Civilisation Méridionale, AGORA propose pour la deuxième année une semaine studieuse en Luberon, dans le cadre reposant de Lourmarin. Ce village provençal chargé d'histoire, célèbre par son château Renaissance, se situe dans un paysage particulièrement harmonieux.

Le thème d'étude retenu cette année est : "Le Midi, terre de contacts religieux". En cette fin de XX^e siècle, les questions religieuses reviennent en force sous des formes multiples : sectes, fondamentalismes, crispations conservatrices, communautés charismatiques... Tant il est vrai que pour avoir été négligé, méprisé, combattu ou nié, le religieux n'en est pas mort pour autant.

Il n'est pas inutile, d'orienter nos regards historiques dans cette direction. Et le Midi constitue un terrain privilégié pour cette réflexion. En effet, les trois grands monothéismes s'y sont côtoyés et affrontés. Le monde méditerranéen forme une frontière de longue durée avec l'Islam, mais une frontière perméable, où les rencontres sont multiples. Bien plus, il est une terre où la frontière est à l'intérieur : ghettos juifs certes, mais aussi christianisme au visage divers de l'église romaine, de la dissidence vaudoise du monde de la Réforme, d'autres familles encore... Notre approche, appliquée à une aire vaste et dans un temps long, peut nous aider à comprendre les mécanismes d'exclusion et d'intégration, d'identité et d'assimilation ; réalités de jadis mais aussi d'hier et d'aujourd'hui.

Des visites guidées de sites significatifs du Luberon religieux illustreront concrètement le thème abordé dans la séance du matin. Cette section s'achèvera par la visite d'Aix-en-Provence — ville d'art et capitale historique de la Provence — axée sur les si riches traces architecturales de son passé religieux.

Toutes les activités — les conférences, le vivre et le couvert — sont regroupées au Centre d'Accueil et d'Animation Rurale de Lourmarin. Equipe d'animation : Gabriel AUDISIO, Louis CENA, Christian MAUREL (CGMP : 13/429).

Renseignements : Jusqu'au 1^{er} juillet, écrire à AGORA. A partir du 1^{er} juillet, s'adresser à Louis CENA. Téléphone : 42.27.45.46 ou 76.64.41.69.

AGORA - Centre d'Accueil et d'Animation rurale, 84160 Lourmarin.

LE TEMOIN DE SIMONE CHAMOUX présenté par l'Association "Pages"

Notre amie Simone CHAMOUX CGMP 13/1252 est bien connue des généalogistes provençaux et dauphinois. Elle a voulu que ses notes, prises au fil des pages des minutes des notaires de ces Baronies qu'elle aime tant, puissent servir

à d'autres. Elle nous livre donc dans cet ouvrage le fruit de son expérience. Tout curieux des temps anciens, généalogiste ou non, prendra plaisir à la partager.

Extraits de la préface de M. CUBELLS

"Les actes notariés sont souvent utilisés comme une source parmi d'autres. Mais ici, Simone Chamoux a voulu les interroger en eux-mêmes, les faire parler tous seuls, leur demander leur témoignage propre."

"Toute une société au quotidien surgit alors sous nos yeux, une société méridionale et rurale sous l'Ancien Régime. L'évocation est vivante, pittoresque, familière."

"Visiblement Simone Chamoux aime cette foule humaine que, par la médiation du notaire, elle tire de l'oubli. Elle sait sourire, s'attendrir, s'indigner, selon les circonstances qu'elle évoque."

"Le style est léger, parfois primesautier, le récit est émaillé de nombreuses réflexions personnelles. Les illustrations plantent le décor, et surtout elles nous montrent de beaux exemples de l'écriture d'autrefois et de magnifiques signatures notariales. Un glossaire rend compte utilement des termes locaux. Nul doute que le lecteur prendra plaisir à feuilleter ces pages et à visiter les Baronies de Simone Chamoux."

Table des matières

PREFACE

PREAMBULE

I - NOTAIRES ET PAPIERS

II - LE NOTAIRE TEMOIN DE LA VIE PRIVEE

III - LE NOTAIRE TEMOIN DE LA VIE ECONOMIQUE

IV - LE NOTAIRE TEMOIN DE LA VIE SOCIALE

V - LE NOTAIRE JUGE ET CHATELAIN

VI - ACTES SUIVANTS

CONCLUSION

ANNEXES

GLOSSAIRE

ETAT DES SOURCES

BIBLIOGRAPHIE

TABLE DES ILLUSTRATIONS

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

à retourner à PAGES
14, rue de la Manutention
26000 VALENCE

Caractéristiques de l'ouvrage : 1 volume, 140 mm par 205 mm, couverture illustrée, 192 pages dont 14 reproductions de documents, 5 dessins originaux de Claire Hache et 2 cartes, à paraître en juin 1989.

Prix de vente public : 120 f

Prix de souscription avant le 30 juin 1989 : 100 f

Nom _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

souscrit à ☐ exemplaire(s) du livre LE TEMOIN au prix unitaire de 100 f franco de port et d'emballage jusqu'au 30 juin 1989.

PARUTION JUIN 1989

VENTE DE MICROFILMS PAR LA GENEALOGICAL SOCIETY DE SALT-LAKE-CITY

(Suite et fin)

Copies Diazo :

- Ce sont des copies négatives uniquement (graphisme clair, fond foncé).
- Ont une durée de vie limitée (entre 25 et 100 ans). En fait les images s'effacent au contact de la lumière, après 73 heures de consultation sur un lecteur de microfilms.
- Ne demandent pas de conditions particulières de stockage.
- Se rayent difficilement
- Se cassent difficilement.

Copies vésiculaires :

- Ont les mêmes propriétés que les copies Diazo à la différence que ce sont uniquement des copies positives (graphisme foncé, fond clair).

Format :

- Longueur du film : généralement 30 ou 38 m.
- Largeur : 35 m/m ou 16 m/m
- Nombre de vues : de 700 à 1.700 en 35 m/m Environ 2.400 en 16 m/m
- Réduction : 16 X à 18 X en 35 m/m 21 X à 42 X en 16 m/m
- Item : c'est la partie du film concernant un document donné, longueur non définie.
- Le filmage peut être vertical : perpendiculaire au film dans sa longueur, ou horizontal : parallèle au film dans sa longueur.

Article réalisé conjointement par la Société Généalogique de l'Eglise et la Fédération des Sociétés Françaises de généalogie d'Héraldique et de Sigillographie.

LISTE DES DEPARTEMENTS DONT L'ETAT-CIVIL ANCIEN EST SUR MICROFILMS A SALT-LAKE-CITY au 1er mars 1987

I) Microfilms réalisés dans les Archives publiques :

06 - Alpes-Maritimes	58 - Nièvre
07 - Ardèche	59 - Nord
08 - Ardennes	60 - Oise
11 - Aude	67 - Bas-Rhin
14 - Calvados	68 - Haut-Rhin
21 - Côte d'Or	69 - Rhône
26 - Drome	70 - Haute-Saône
27 - Eure	73 - Savoie
30 - Gard	74 - Haute-Savoie
34 - Hérault	75 - Seine (en 16 m/m 21 et 24 X)
37 - Indre-et-Loire	76 - Seine-Maritime
41 - Loir-et-Cher	77 - Seine-et-Marne
47 - Lot-et-Garonne	78, 91, 95 - Ancienne Seine-et-Oise
52 - Haute-Marne	88 - Vosges
54 - Meurthe-et-Moselle	90 - Territoire de Belfort
55 - Meuse	94 - Val-de-Marne
57 - A.M. de Metz et Thionville	97 - Archives d'Outre-Mer

II) Microfilms achetés :

- 57 - Moselle (quelques communes)
- 92 - Hauts-de-Seine (en cours)

III) Microfilms réalisés dans les Evêchés (collection 1802-1880):

- 22 - Côtes-du-Nord
- 28 - Eure-et-Loir (en 16 m/m 42 X)
- 50 - Manche (en 16 m/m 42 X)
- 57 - Moselle

BIBLIOTHEQUES GENEALOGIQUES EN REGION FRANCOPHONE ET NOMS DES RESPONSABLES :

5, Rond-Point de l'Alliance - 78000 - Versailles - Tél: 39.54.82.78
Mr Jacques MEUNIER - Ouverture limitée.

100, route du Général De Gaulle - 67300 - SCHILTIGHEIM - Tél: 88.33.21.06
Mr Jean-Paul SCHAEFFER - Ouverture limitée.

5, avenue Thérèse - 06100 - NICE - Tél: 93.81.06.69
Mr Guy BAUTIER - Ouverture limitée.

32, Avenue Louis Casati - 1216 - COINTRIN GENEVE - SUISSE - Tél: 022.98.63.57.
Mr Antoine GIGANDET - Ouverture limitée.

110, Strombeeklaan - B-1820 - GRIMBERGEN-BRUXELLES - Tél: 02 267.55.43.
Mr Jean-Pierre DE LIGNE - Ouverture limitée.

MARIAGES PRECOCES ET DISPENSES DE CONSANGUINITE

J'étais intrigué depuis longtemps par le fait qu'une de mes ancêtres auvergnates ait pu se marier (ou ait été mariée). — en 1705 — à l'âge de 12 ans. Son acte de baptême comme son acte de sépulture (indiquant l'âge au décès) confirmaient l'âge au moment du mariage.

Parmi mon ascendance auvergnate, bon nombre de mes "aïeules" se sont mariées entre 15 et 18 ans. Mais 12 ans ! Cela me paraissait bien jeune et quelque peu insolite dans une famille roturière.

Or, en consultant les registres de dispenses de mariage aux A.D. de Clermont-Ferrand, j'ai découvert récemment qu'une autre ancêtre, collatérale, celle-là, projetait de se marier elle aussi à l'âge de 12 ans. J'avais donc confirmation que le fait n'était pas unique.

De plus, dans ce dernier cas, les deux futurs étaient doublement cousins, ce qui justifiait amplement la demande de dispense dont voici le texte :

Monseigneur l'évêque

Supplient humblement martin brunmurol agé de vingt ans habitant de Cette paroisse et antoinette Cussat blanc fille mineure de feu anné Cussat blanc agée de douze ans révolus habitante de Cette paroisse de Ceyrac Disant qu'ils voudroient Contracter mariage en Semble, et qu'a Cet effet ils auroient besoin de votre Dispense d'un double empêchement de Consanguinité du trois au quatrième degré qui est entre eux Comme il conste par la genealogie de l'autre part.

Souche george gignon

etienne gignon	1	martine gignon
martine gignon	2	antoinette Chaber
martin brunmurol futur	3	martine Celier
	4	antoinette Cussat blanc future

Souche gilbert Chaber

simon Chaber	1	michel Chaber
theclie Chaber	2	antoinette Chaber
martine gignon	3	martine Celier
martin brunmurol futur	4	antoinette Cussat blanc future

Les raisons qui autorisent les Suppliants a vous demander Cette grace Monseigneur Sont 1° la minorité de la future qui est sous l'autorité de Son grand pere agé de Soixante Six ans qui voudroit éviter les frais d'une tutelle en cas de mort. 2° l'avantage qu'aura la future de Se trouver unie au futur plus riche d'un bon tier qu'aucun autre quelle puisse trouver non seulement aujourd'hui mais encore a l'avenir. Dans cette paroisse. 3° elle aura encore l'avantage de Se trouver Sous la conduite d'une tante a la mode de brétagne (l) qui l'aime tendrement. 4° Comme la tendresse de l'age peut encore faire quelque impression pour refuser la dispense, les parents des le lendemain des noces vont placer la future pour un an au bon pasteur (2) a Clermont. Ce qui est encore un grand avantage pour elle tant pour Son éducation que pour apprendre a travailler.

J'ai l'honneur de Certifier a Monseigneur la verite et la Sincerite de tout le contenu Dans la presente Supplique fait le 11 janvier 1780.

DUFRAISSE curé de ceyrac

Outre le témoignage des mœurs de l'époque révélés par ce document, c'est son intérêt généalogique évident qui est mis en lumière. Avoir sous les yeux quatre généalogies remontant chacune 4 ou 5 générations, avouons que ce sont des pistes non négligeables, même si elles restent à vérifier et à compléter !

Aussi, je ne peux qu'inciter mes collègues généalogistes à consulter — dans la série G des A.D. — ces "Registres d'insinuations ecclésiastiques" où sont classées les dispenses de mariage en consanguinité.

C'est une possibilité de recueillir des renseignements précieux sur l'ascendance des conjoints lorsque ceux-ci, bien sûr, sont soumis à cette dispense.

Max RIEU

C.G. Vaucluse 84-538

(1) Tant à la mode de Bretagne : cousine germaine du père ou de la mère. Quelquefois : parente éloignée.
(2) Bon pasteur : probablement un établissement religieux recueillant des orphelins.

UNE PERCEE SOCIALE... EN 1830

REGLEMENT INTERIEUR, fixant les conditions de travail des employés de bureau.

1 — Piété, propreté et ponctualité font la force d'une bonne affaire.

2 — Notre firme ayant considérablement réduit les horaires de travail, les employés de bureau n'auront plus à être présents que de 7 heures du matin à 6 heures du soir et ce, les jours de semaine seulement.

3 — Des prières seront dites chaque matin dans le grand bureau. Les employés de bureau y seront obligatoirement présents.

4 — L'habillement doit être du type le plus sobre. Les employés de bureau ne se laisseront pas aller aux fantaisies des vêtements de couleurs vives. Ils ne porteront pas de bas non plus, à moins que ceci ne soient convenablement raccommodés.

5 — Dans les bureaux, on ne portera ni manteau ni pardessus. Toutefois, lorsque le temps sera particulièrement rigoureux, les écharpes, cachez-nez et calottes seront autorisés.

6 — Notre firme met un poêle à la disposition des employés de bureau. Le charbon et le bois devront être enfermés dans le coffre destiné à cet effet. Afin qu'ils puissent se chauffer, il est recommandé à chacun des membres du personnel d'apporter chaque jour quatre livres de charbon pendant la saison froide.

7 — Aucun employé ne sera autorisé à quitter le bureau sans la permission de Monsieur le Directeur. Les appels de la nature sont cependant permis. Aussi pour y céder, les membres du personnel pourront utiliser le jardin au-dessous de la seconde grille. Bien entendu, cet espace devra être tenu dans un ordre parfait.

8 — Il est strictement interdit de parler pendant les heures de bureau.

9 — La soif de tabac, de vin ou d'alcool est une faiblesse humaine et, comme telle, est interdite à tous les membres de personnel.

10 — Maintenant que les heures de bureau ont été énergiquement réduites, la prise de nourriture est encore autorisée entre 11 h 30 et midi mais en aucun cas, le travail ne devra cesser durant ce temps.

11 — Les employés de bureau fourniront leurs propres plumes. Un taille-plumes est disponible, sur demande, chez Monsieur le Directeur.

12 — Un senior, désigné par Monsieur le Directeur, sera responsable du nettoyage et de la propreté de la grande salle ainsi que du bureau directorial. Les juniors se présenteront chez Monsieur le Directeur quarante minutes avant les prières et resteront après l'heure de fermeture pour procéder au nettoyage. Brosses, balais, serpillères et savon seront fournis par la direction.

13 — Augmentés dernièrement, les nouveaux salaires sont les suivants : Cadets (jusqu'à 11 ans), 0 fr 50 ; juniors (jusqu'à 14 ans), 1 fr 45. Employés, 7 fr 50 ; seniors (après 15 ans de maison), 14 fr 50.

Les propriétaires reconnaissent et acceptent la générosité des nouvelles lois du travail, mais attendent du personnel un accroissement considérable du rendement en compensation de ces conditions presque utopiques.

Chaumont, le 15 juin 1830

P.C.C. L. MOUNIER

83-796

Règlement intérieur d'une filature ; source : Service Relations Publiques d'EdF (1979)

DEMAIN... LA REVOLUTION

Le Centre Culturel de Fréjus, les Archives Départementales du Var et les Archives Municipales de Fréjus ont organisé du 12 au 28 avril dernier une très belle exposition de documents historiques (cahiers de doléances en particulier) sur le thème : "La parole est au Tiers : Sire, voici nos doléances".

Nous regrettons de n'avoir pas connu assez tôt cette manifestation pour inciter nos collègues à aller la visiter.

Madame SOUBERVIE, l'archiviste municipale de Fréjus, a bien voulu nous autoriser à reproduire la page d'introduction du catalogue de l'exposition qui dépeint bien le contexte de la Révolution à ses débuts. Nous l'en remercions très vivement.

"L'année de 1789 a été des plus désastreuses et la mémoire ne s'en perdra pas de long tems. L'hiver a été des plus rigoureux. Des froids excessifs s'étaient fait sentir à la fin de l'année précédente, ils redoublèrent au commencement de celle-ci. Le jour de St-Clair fut terrible et meurtrier pour les campagnes. On croyait qu'il ne pouvait être surpassé, mais le lendemain des Rois, il fut beaucoup plus rigoureux encore et tua la moitié des vignes de ce terroir et beaucoup plus à Trets... On a été obligé de couper au pied tous les oliviers, on en a arraché un grand nombre... Il tomba de la neige pendant 27 heures, elle était d'une finesse extraordinaire, elle pénétrait dans les maisons, les appartements les mieux fermés, et par des ouvertures si imperceptibles, qu'elle paraissait passer à travers les vitres. Personne n'en fut garanti. De 3 jours il n'y eut point de messe dans le pays et dans aucune des églises... Ici, à la place de la paroisse j'avais de la neige jusqu'au milieu de mes fenêtres ; à mon jardin, il y en avait de la hauteur de mes murailles.

Ce n'était que le prélude de plus grands maux...

Dez le mois de mars on vit germer dans toutes les têtes une fermentation extraordinaire... Toulon donna le branle aux soulèvements et aux séditions.

L'évêque fut insulté ; réfugié à Mazaugues dans la terre de sa famille, il fut obligé de s'enfuir à Nice, sur des avis certains qu'on irait attenter à sa vie qu'il n'avait conservé à Toulon que par hazard...

A Aix il y eut un désordre étonnant. Marseille imita la capitale... Les jeunes gens prirent les armes, exercèrent la police, le chaperon fut avili

avec la personne des consuls, lesquels ne comptaient plus, ils recevaient la loi.

Il y eut plusieurs insurrections, il y en a eu de tems en tems depuis lors et il y en a encore... A St-Maximin on foula aux pieds le chaperon et le premier consul à genoux chapeau bas et les mains jointes fut obligé de demander la vie qu'on lui accorda par grâce...

A Aups on massacra dans sa maison un gentilhomme, Monsieur de MONTFERRA, qui ne voulait pas signer une délibération... On ne voulait pas permettre qu'il se confessât et on lui remplissait la bouche de fumier chaque fois qu'il parlait de Dieu... A Brignolle on enfonça les portes du couvent des religieuses... A Barjols on entra aussi dans le couvent des Ursulines et on les rançona... A Aubagne, on connut mille indignités... A Trets, à Lorgues, etc... il n'y eut pas village quelque petit qu'il fût qui n'eût ses commotions. On saisit des coupables... Un fut pendu à Aix... Un à St-Maximin, un à Brignolle... Il y avait un grand nombre de prisonniers qui méritaient et attendaient le même sort.

Une poignée de gens sans aveu de Marseille ayant à sa tête l'abbé de Beausset de Roquefort, Comte de St-Victor et un aide de camp de Monsieur de CARAMAN, le commandant de la province, furent à Aix, ils délivrèrent les prisonniers qu'ils emmenèrent avec eux et apportèrent aussi du greffe les procédures... le roi confirma cet acte de violence.

A Toulon on vient de saisir et d'emprisonner le commandant de la Marine et 5 autres officiers de son corps, capitaine de vaisseau et chefs d'escadre...

C'est en mars encore que les 3 ordres furent assemblés à Aix pour députer aux Etats généraux qu'on a appelé après Assemblée nationale...

Tous les pigeons ont été tués, on a chassé dans toutes les terres... tous les villages sont armés et dans la plus part on fait la patrouille toutes les nuits... cela s'exécute ici...

L'hiver comence bien ; il fait les plus beaux tems du monde et point de froid.

Bonnet, curé.

Le 16 août, jour et fête de St-Roch, étant en étoile et en chape devant la porte de la chapelle dédiée à ce saint, après avoir béni le terroir selon l'usage, prié par les officiers de la municipalité de bénir les armes et les troupes nationales, je me prêtai volontiers à leurs vœux et fus insulté par un des officiers qui prétendit avoir reçu trop d'eau bénite... Je fus conseillé de poursuivre l'injure, je résistai aux avis et aux consultations des jurisconsultes d'Aix - je pardonnai".

Archives communales de Saint-Zacharie, GG 11.

C'est ainsi qu'au début de l'année 1790 s'exprimait le curé de Saint-Zacharie, du diocèse de Toulon, décrivant les événements de 1789 tels qu'il les avait vécus, vus ou appris.

Ce très beau texte, sous la plume d'un simple curé de campagne, introduit remarquablement le thème de l'exposition.

1789, la parole est au Tiers
"Sire, voici nos doléances"

que présentent en ce moment les Archives départementales du Var, à l'occasion de la célébration du Bicentenaire de la Révolution française.

A travers les lignes du curé Bonnet, se dessine tout le contexte historique des premiers mois de la Révolution en Provence, qui y fut précoce : le terrible hiver de 1788-1789 qui vint compromettre tout l'équilibre agricole de la région avec le gel de la vigne et des oliviers qu'il fallut arracher ; l'épidémie d'émeutes populaires, parfois meurtrières, qui se répandit à partir du 23 mars jusqu'en mai, contre la cherté du blé, dans une effervescence politique due aux élections préliminaires à la proche tenue des

Etats généraux et à la rédaction des cahiers de doléances ; les actes symboliques marquant l'abolition des droits "féodaux", chasse aux pigeons seigneuriaux, dans toutes les terres... ; enfin la constitution des premières municipalités et gardes nationales.

1789, l'année des premiers bouleversements d'un monde qu'on allait bientôt appeler l'Ancien Régime, et dont les cahiers de Doléances furent le testament...

ORGON AUBERGISTES - TRAITEURS - POSTILLONS 1744 - 1776 PUBLICATIONS DE MARIAGES

DEVAU Jean-Baptiste (Aubergiste) de + Joseph & Delle Thérèse RONDO (originaire de Lambesc, habitant Orgon) 02.02.1750

FIERVE Marguerite de + Antoine & Delle Thérèse JOUBERT

(originaire de Salon, habitant la paroisse de St-Martin Diocèse d'Arles)

BERTE (BERTHET) Alexandre (Postillon) 05.02.1756
GILLES Antoinette (mariés à St-Rémy)

MARIAGES

MICHEL Marc - Antoine (Aubergiste) habitant & né à Lambesc 05.11.1753

de + Joseph & + Madeleine CHAISSE

CAVALIER Marguerite de Joseph (faiseur d'échelles) & de Marie PELLEGRIN

ROBERT Denis (Postillon) de Louis & Anne BERANGER 08.12.1757

d'Etoile en Dauphiné Diocèse de Valence

MAZELLI Marie de César & Louise IMBERT

MASSE Joseph (Aubergiste) de + Joseph & Delle Marie RONSIER ? (voir à Esprit) 05.04.1763

Originaire de Marseille, habitant Orgon

BREGUIER Jeanne - Marie de Pierre & + Anne MAGNAN

MARTINON Jean (Postillon) de + Jérôme & Madeleine DAVID 11.04.1768

COSTE Marie de Dominique (travailleur) & Louise MESTRE

BLANC Louis (Postillon) de + Mathieu & Elisabeth DAVIN 29.06.1772

(Vf: d'Elisabeth ARBAUD) originaire d'Etoile en Dauphiné & habitant St-Rémy

APRIN Marie de + Accurse & + Marguerite VACHIER originaire de Châteaurenard & habitant Orgon

MASSE Esprit (aubergiste) de + Joseph & Marie ROSIER 29.10.1775

Originaire de Marseille, paroisse de La Major, habitant Orgon

PASCAL Dorothee d'Esprit (Ménager) & Madeleine FERRIER

DECES

BERNE Jean (Traiteur) au + de son fils Alexandre 15.04.1747

BREGUIER Joseph (Postillon) au + de sa fille Marie 08.07.1769

ESPIGUE Jacques - Amable (Aubergiste) (42 ans) 26.11.1760

BREMOND Honoré (Postillon) au + de sa femme : LAURENS Anne 18.04.1768

ROUSSET César (Aubergiste) au + de sa femme : ALLEMAND Madeleine 05.09.1773

JULIAN Jean (Voiturier de la ville d'Avignon) (42 ans) 30.01.1751
(mort subitement natif de St-Saturnin en Provence)

NAISSANCES

ESTRANGIN Jean-Louis (Aubergiste) à la + de sa fille Anne 30.04.1758

X à Anne MICHEL

MERCİ, MONSIEUR LE CURÉ !

Relevé dans les R.P. (BMS 1691-1746) de Tarascon (B.-du-R.), paroisse N.D. de Lonsac, année 1732 :

Entre deux actes de sépulture, le rédacteur laisse exhaler sa mauvaise humeur contre l'Administration de l'époque qui lui fournit du papier de mauvaise qualité pour inscrire ses actes de catholicité.

Le curé explique ainsi le manque de chronologie des actes "NOTA : nota que j'ay été bien aise d'avoir extrait ces actes de mortuaires et de baptême attendu que Le papier sur lesquels ont Les a écrits, sont si mauvais que dans quelques années on ne pourra pas Les Lire".

Ces quelques lignes de 1732 sont immédiatement suivies d'un texte daté de 1738 (sic) : "NOTA 1738. Encore que même chose est encore arrivée cette année, Le Roy par la déclaration a obligé tous les Curés de prendre des registres cotés et paraphés par Mr Le Lieutenant général à la Senechaussée d'Arles, le papier est aussi mauvais que Celui qu'on voit icy après".

Le feuillet où figurent des deux textes contient des actes datés des 22 septembre, 18 mai et 1^{er} juin. Il est inséré entre des pages concernant des actes du mois de mai. Il semble donc bien que ce feuillet ait été rapporté en vue d'assurer la pérennité des actes transcrits.

Monsieur le Curé, si tous vos collègues ecclésiastiques avaient fait preuve de la même conscience, ils auraient — entre autres — grandement facilité les recherches des futurs généalogistes.

Aussi, malgré le temps écoulé, les "chasseurs d'ancêtres" vous complimenteront et vous remercieront pour votre zèle louable.

P.C.C.

Max RIEU

84/538

LA GENEALOGIE DANS LES PAYS DE L'EST

I) POLOGNE

Une Société de Généalogie et l'Héraldique vient de se créer en Pologne, elle se propose d'échanger des bulletins avec les associations, françaises et d'avoir les activités normales d'une société de généalogie.

Il s'agit de :

TOWARZYSTWO GENEALOGICZNO

HERALDYCZNE

Wodna 27 Palac Gorkow

67-781 POZNAN

POLOGNE

Président : Rafal PRINKE

Secrétaire : Kazimierz AMERYK

Les étrangers peuvent y adhérer.

Nous souhaiterions savoir si des collègues ont affaire avec cette société et le résultat qu'ils en ont obtenu. La langue de correspondance n'est pas précisée ; les collègues qui ne connaissent pas la langue natale de Chopin, pourraient essayer l'allemand.

II) TCHECOSLOVAQUIE

Un citoyen tchèque, écrivant couramment notre langue, souhaite correspondre avec des Français et échanger des renseignements généalogiques (sa lettre du 29/01/1989, adressée à la FSFGHS). Il s'agit de :

M. Jiri KRAC

Sinklova 14

14700 Praha 4

TCHECOSLOVAQUIE

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.

Elise Bonneau
CG 84

PROVENCE GENEALOGIE

AGEVAR ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MAI 1989 A TOURVES

La 8^e Assemblée Générale d'Agevar s'est tenue le samedi 27 mai 1989 à 10 heures à l'hôtel du Paradou à Tourves.

Monsieur Barbaroux préside l'Assemblée, Mme Pioppa assure le secrétariat.

Y assistent outre 22 membres d'Agevar, Mme-Beguoin, Présidente du Centre Généalogique Midi Provence et M. Delli Paoli, Président de l'AG 13.

Monsieur Barbaroux donne lecture du rapport moral : Agevar compte à ce jour 138 membres, soit un nombre en augmentation sensible par rapport à celui de l'année dernière. Il est à noter que 20 % environ de ses adhérents ne résident pas dans la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, ce qui pourrait entraîner un alourdissement de la charge de l'entraide.

Le Président rappelle ensuite les diverses manifestations organisées au cours de l'année par le CGMP : Congrès Régional d'Avignon ; Rencontres à Port de Bouc au cours de l'automne prochain. Il évoque également l'appui technique apporté par le CGMP aux Associations départementales, notamment la mise sur micro fiches des relevés et la publication du bulletin.

Examinant ensuite l'activité d'Agevar, il rappelle toutes les difficultés qu'a connues notre Association par suite du saccage et de la perte de son local : seul le transfert à la Valette de notre siège social a permis de disposer à nouveau d'un local et de l'usage de notre bibliothèque : il demande à l'Assemblée de ratifier par son vote le transfert à la Valette du siège social d'Agevar.

Il indique qu'il poursuit les demandes auprès de la municipalité de Toulon pour tenter d'être indemnisé du préjudice subi par notre Association du fait de la disparition des deux armoiries qui lui appartenaient.

Il évoque ensuite la marche de nos réunions mensuelles en souhaitant que, au cours de la prochaine année, certains adhérents se chargent pour une séance de choisir un sujet, de l'exposer et de conduire la discussion.

Il rappelle l'effort fait cette année par certains d'entre nous pour faire des relevés et des tables et demande qu'un plus grand nombre de personnes y participent.

Il ouvre ensuite la discussion sur le rapport moral.

Après discussion l'Assemblée passe au vote sur ce rapport. Elle compte 22 votants et 9 mandats.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Sur le transfert du siège social à la Valette, la discussion fait apparaître que l'Assemblée l'approuve mais qu'un nombre sensible de personnes souhaiteraient un retour à Toulon dès que ce sera possible : cette réserve faite, à l'unanimité est ratifiée la décision du Conseil d'Administration du 2 décembre 1989 transfe-

VIE DES ASSOCIATIONS

rant le siège social d'Agevar à "La Maison pour tous, rue François-Paul à La Valette".

Lecture est donnée ensuite du rapport financier, ci-joint, qui est approuvé à l'unanimité.

L'Assemblée procède ensuite au renouvellement du Conseil d'Administration. Sont élus :

Mme Germaine Pioppa, sortante
M. Henri Maurin, sortant
M. Léon Mounier, sortant
M. Jean Paquet, sortant
M. Sylvain Poujol, sortant
M. Jack Mourille, en remplacement de M. Cruon, sortant qui ne se représentait pas.

Mme Arlette Revel, en remplacement de M. de Pierrefeu, démissionnaire, dont le mandat expirerait en 1991.

Mme Marcelle Heintzmann, en remplacement de Mme Top-Dusehu, décédée, dont le mandat expirerait en 1990.

Le brevet de Généalogiste du 1^{er} degré est ensuite remis à M. Paul Le Garff.

En terminant Mme Beguoin entretient l'Assemblée des conditions dans lesquelles s'est déroulé le congrès d'Arras puis des problèmes posés par les relevés.

L'après-midi à 15 heures, l'Assemblée entend des communications :

— de Mme Maurin sur "l'enseignement primaire à Marseille à la veille de la Révolution".
— de M. Poussibet sur "les émeutes de la faim".
— de M. Poujol sur "la famille Albert aux XVII^e et XVIII^e siècles".

AGEVAR

Mme Christine Martella, le très aimable, directeur des archives départementales du Var vient d'être mère d'un petit garçon prénommé Vincent. Les membres d'Agevar lui adressent tous leurs vœux auxquels ils joignent leurs félicitations pour M. et Mme Martella.

C.G. 84

A l'occasion du bi-centenaire de la Révolution l'Association "Etudes Sorguaise" ouvre une souscription sous forme d'Assignat au prix de 90 F pour un livre retraçant l'Histoire et les événements ayant eu lieu dans cette ville de "Pont de Sorgues" :

Chapitre I : Aperçu sur la Communauté de Pont de Sorgues,
Chapitre II : Les lieux publics pendant la Révolution,
Chapitre III : Les origines des Divisions,
Chapitre IV : Les luttes entre aristocrates et patriotes à Sorgues,
Chapitre V : La mémoire en témoignage.

Conclusion et Annexes :

Les adhérents intéressés peuvent écrire à : Madame Mireille FRAYSSE, 179, rue St-Aubert, 84700 Sorgues.

A.G. 13 - CREATION D'UNE ANTENNE CORSE

Plusieurs de nos membres ont certainement des ancêtres corses. Le but de la présente antenne serait, dans un premier temps, d'en dresser une liste comprenant :

— le nom du chercheur,
— les patronymes étudiés (ou dont l'étude est en projet),
— le(s) localité(s) concernée(s),

ceci afin de pouvoir établir des échanges fructueux ; pour les chercheurs qui n'ont pas encore entamé leur généalogie corse, nous pourrions donner un certain nombre de conseils (de "tuyaux") pour mener à bien leurs recherches.

Dans une étape ultérieure, nous essaierions d'entrer en contact avec des chercheurs localisés en Corse même.

Toutes les personnes intéressées peuvent donc m'écrire en m'envoyant les renseignements ci-dessus à l'adresse suivante : Pierre Bianco, 70, bd Jeanne-d'Arc, 13005 Marseille.

J'espère que ce lancement sera fructueux pour tous ceux qui ont des attaches corses. Les recherches y sont tout aussi passionnantes qu'ailleurs et c'est toujours un plaisir d'aller dans l'île de Beauté même si on se limite aux AD de Bastia ou d'Ajaccio.

P. BIANCO

ENTRE NOUS

Nous avons appris avec peine la disparition de Jean Recous, nouvellement inscrit à l'AG 13 par l'intermédiaire de l'Antenne de Port-de-Bouc.

Jean Recous, Martégat, était venu à la généalogie au travers de l'intérêt qu'il portait à certains santons, fabriqués à Marseille au milieu du XIX^e siècle par un sien ancêtre, dont il a ainsi commencé à étudier l'ascendance.

Notre collaboration aura été bien courte, interrompue par un accident de la route.

Nous présentons nos biens sincères condoléances à Mme Recous, et à toute sa famille.

DES ROCAILLEURS...

Les caves du couvent royal de St-Maximin présentent une exposition permanente des travaux des rocailleurs de Marseille au siècle dernier. Une généalogie de ces cimentiers spécialisés dans la décoration, italiens pour la plupart, accompagne plusieurs des œuvres exposées. Les considérations esthétiques sont laissées à l'appréciation de chacun !

L. MOUNIER

NOUS SOMME (LES

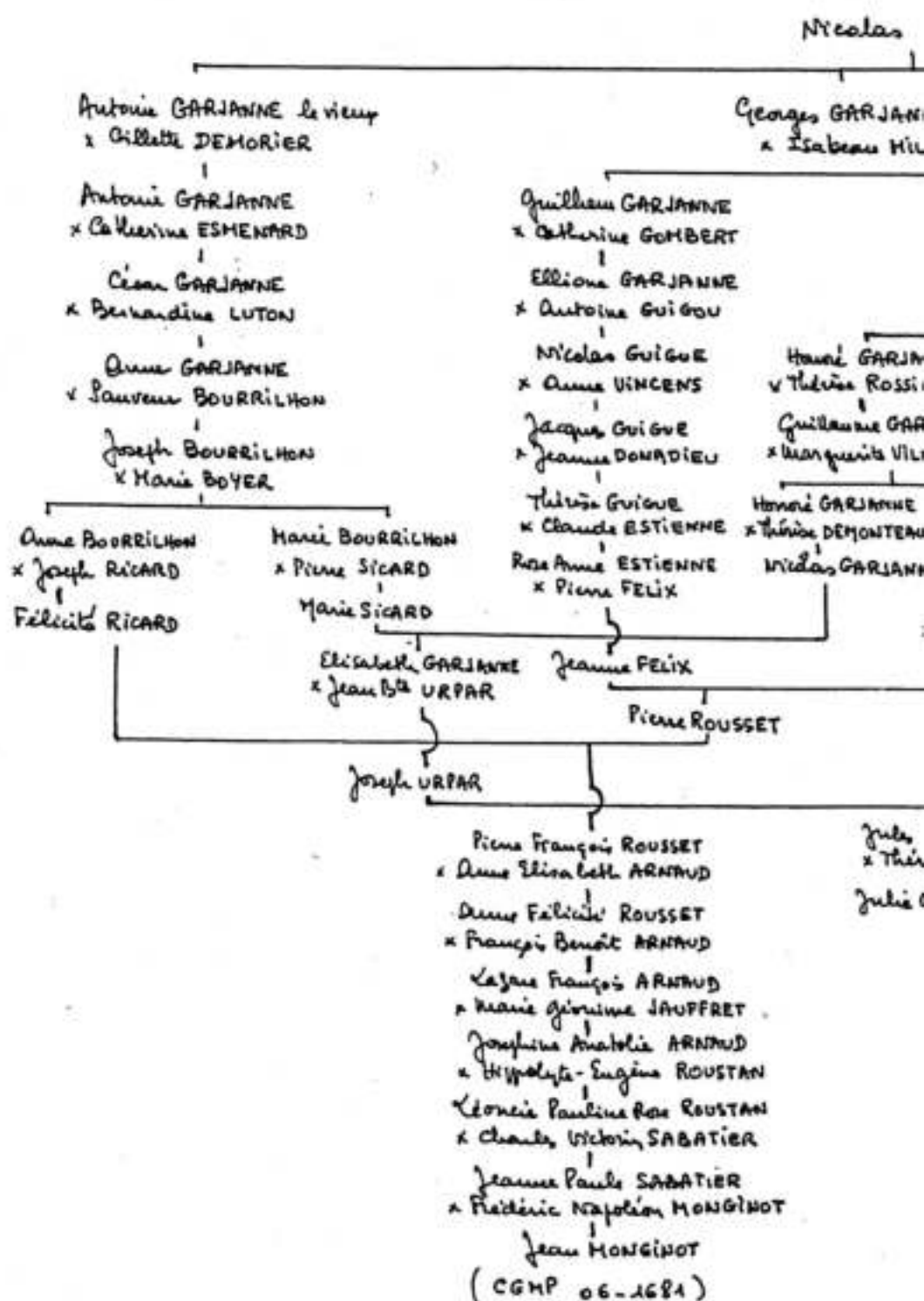
Deux membres du CGMP qui se découvrent cousins, quoi de plus du XVI^e siècle ?

Cette fois-ci, cependant, nous sortons un peu de la banalité puisqu'il y a quatre fois, et l'épouse de l'autre cinq fois du même Nicolas GARJANNE.

L'un et l'autre nous nous tenons à la disposition de nos collègues pour nous lançons un appel à tous les descendants de Nicolas GARJANNE.

Louis BARBAROUX, Le Pas Redon, 83390 Cuers.

Jean MONGINOT, 54, bd Gambetta, 06000 Nice.



TOUS COUSINS GARIJANNE)

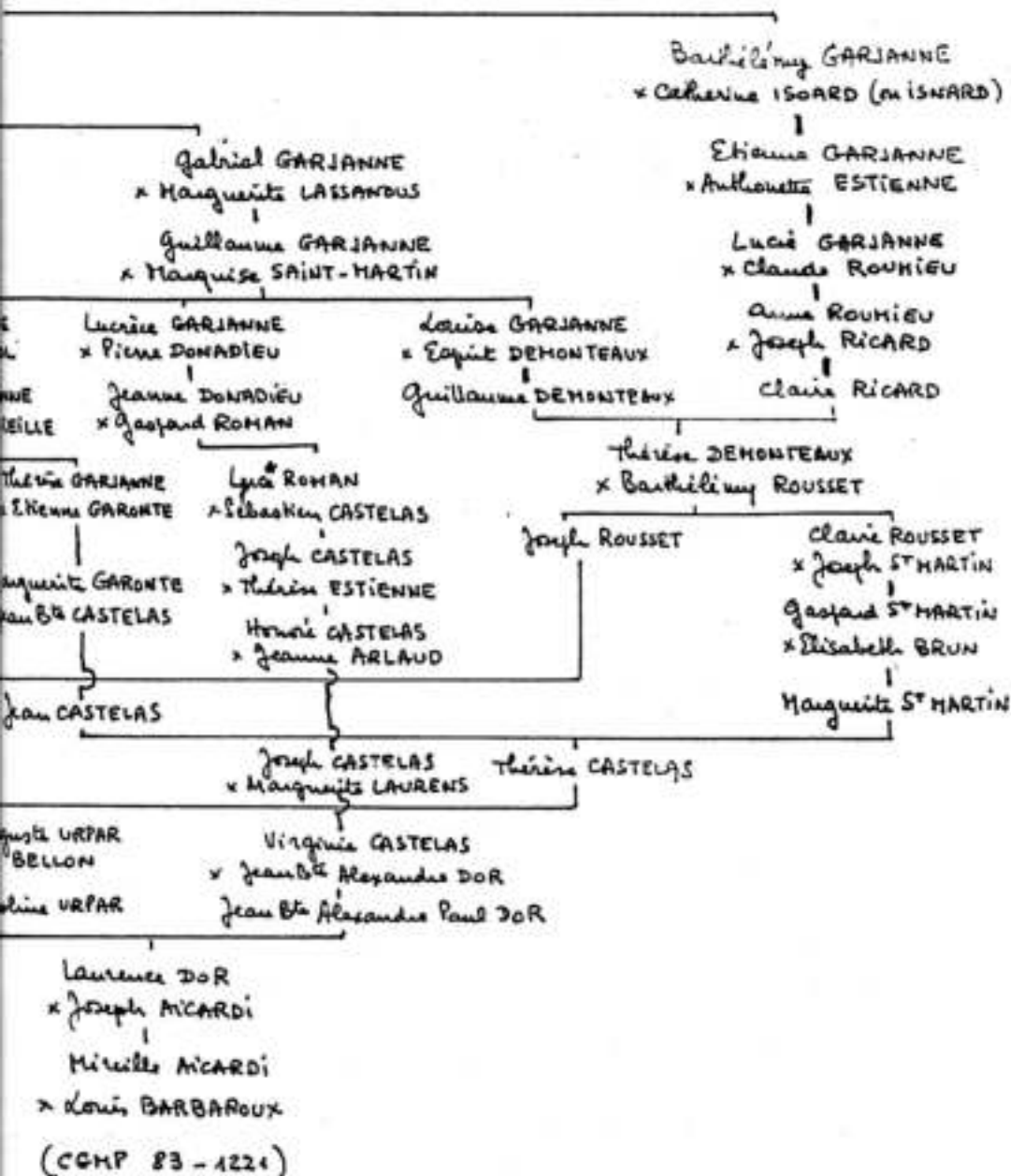
al, même si l'ancêtre commun vivait à Péligasse dans la première moitié

omme on pourra le constater sur le tableau ci-joint, l'un de nous descend

leur fournir tout renseignement à ce sujet, susceptible de les intéresser. Et

NE ; qu'ils se fassent connaître, merci d'avance.

GARIJANNE x N... († avant 1559)



Vie de nos Associations

INFORMATION DU C.G.V. (84)

Réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration du C.G.V. 84 tiendra sa réunion trimestrielle le samedi 1^{er} juillet à Bédarrides (84). A cette occasion, il sera remis à Monsieur le Maire de la commune le relevé des registres de baptêmes du XVII^e siècle réalisé par M^{me} FRAYSSE M. et RICCA Y.

Bulletin n° 4.

Le bulletin de liaison n° 4 du C.G.V. 84 qui paraîtra à l'automne aura pour thème, à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution française, "La révolution française dans ce qui est aujourd'hui le département de Vaucluse". Si des adhérents du C.G.M.P. possèdent des documents, des anecdotes, des généalogies de personnes ayant marqué cette époque et cette région, des articles... et qu'ils souhaitent les publier dans ce bulletin, qu'ils prennent contact auprès de M^{me} A.M. de COCKBORNE, au plus tard 1^{er} semaine de septembre.

DANS LES HAUTES-ALPES

Le bicentenaire de la Révolution Française a été l'occasion, pour nos amis des Hautes-Alpes, d'effectuer des travaux liés à cet anniversaire :

1) La généalogie de différents hommes politiques des Hautes-Alpes qui ont joué un rôle pendant la Révolution (pour le Comité de la célébration du Bicentenaire).

2) L'influence du calendrier révolutionnaire sur les prénoms dans une étude de M. Colin, président de l'Association "L'évolution des prénoms dans les Hautes-Alpes de 1791 à l'an V".

3) La vie de deux villages haut-alpins pendant la Révolution :

— M. Canu pour Montmorin.

Etude qui ne laisse dans l'ombre aucun aspect de la vie du village.

— Mme Magallon pour Tallard.

Un exemplaire de "La vie à Tallard sous la Révolution 1789 - 1799" - a été remis à la bibliothèque de l'Association et un autre aux Archives Départementales des Hautes-Alpes.

L'auteur a voulu retrouver ses ancêtres et ceux de son mari par une étude d'archives, mettant en relief l'anecdote plus que la leçon de l'histoire.

De très larges extraits de ces monographies paraîtront dans nos colonnes d'ici l'automne.

L'INSTITUT DE DOCUMENTATION ET D'ETUDES GENEALOGIQUES (IDEG)

vient de publier la 4^e édition, mise à jour au 1^{er} mai 1989, du "Guide des bonnes adresses généalogiques" (Associations, Archives, etc).

Ce fascicule de 32 pages est en vente au prix de 25 francs franco à la nouvelle adresse de l'IDEG : 38, Bocage de Beaudreville, Chevry - 91190 Gif sur Yvette.

RECHERCHES A L'ETRANGER

Nous communiquons ci-dessous les adresses d'organismes étrangers proposant d'effectuer des recherches généalogiques. Nous insistons sur le fait qu'il s'agit de cabinets faisant des recherches à titres onéreux (parfois très onéreux) et qu'il convient, dans chaque cas, de se mettre préalablement d'accord sur les conditions financières des travaux demandés.

Espagne : Centro de Estudios Historico-Genealogico - Doctor Esquerdo, 41 - 28028 Madrid.

Italie : Araldica - Via Savoia - 00100 Roma.

Araldica : Studio Cocchia - 6 Bg Santa Croce - 50100 Firenze.

LISTE DES FAMILLES EDUIEES PAR LES MEMBRES DE CERCLES

GENEALOGIQUES DE LORRAINE

B. P8 - 54130 Saint-Max

environ 240 pages 21 x 29,7 imprimées recto livrées en feuilles volantes sous une chemise cartonnée.

Prix de souscription : 150 F.

Livraison : Fin de l'année 1989.

LE CENTRE GENEALOGIQUE DE FRANCHE-COMTE

3, rue Beauregard, 25000-Besançon édite le dictionnaire des quatre mille "Députés des villes et villages de Franche-Comté aux Assemblées du Tiers-Etat en 1789". Cet ouvrage est vendu par souscription avant le 1^{er} septembre 1989, au prix de 180 F + 30 F (port). Il coûtera 250 F en librairie ultérieurement.

Nous apprenons la création d'une association de généalogie dans l'île de la Réunion ex-Ile Bourbon. Il s'agit du : Cercle Généalogique de Bourbon - Archives Départementales, Le Chaudron - 97490 Sainte Clotilde.

Nous souhaitons de fructueux échanges avec ces nouveaux collègues.

QUESTIONS - REPONSES

REPONSES :

89/7 ESCOT

Plusieurs x E. relevés à Lambesc par Mr. MONET (contact établi avec demandeur).

MONET

QUESTIONS :

89/21 AUBERT - LAUGIER

Recherche tous rens. "x,+ sur ascendants de Firmin Henri A. x Henriette L. ca 1880 - 1885 Graveson 13.

AZZOPARDI

89/22 GILLES - GAUTIER

Rech. x Alexandre Bernard G. x Jeanne Marie G. ca. 1712 - 1741 Rég. Carpentras 83.

GABERT

89/23 GABERT - LANDRIN

Rech. x Esprit G. x Anne L. ca 1601 - 1616 Rég. Carpentras.

GABERT

89/24 MAILLE - CHASTEL

Rech. x Jean Baptiste M. x Marie Anne C. av. 1737 Rég. Caderousse.

GABERT

89/25 LAUGIER - DIGNÉ

Rech. x Jacques L. x Anne D. ca 1684 - 1694 Rég. Fayence 83.

GABERT

89/26 CONSTANTIN - DE BONFILS

Rech. x André C. x Geneviève D.B. ca 1685 - 1689.

GABERT

89/27 SAVELLI

Rech. t. rens. familles S. et COSTA de BALAGNE (Corse) Ascendants de Giacomo S. ° à ville Di Paroso d'où S. Antoine ° le 16/01/1812.

Rech. contacts av. famil. SAVELLI pour échange Rens.

SAVELLI

89/29 PELABON - (PEYLABON)

Rech. descend. Gaspard Joseph P. ° en 1709 à Thouars 04 fils de PEYLABON et GASSEN.

PORT

89/32 CHEILAN - (CHAILLAN)

Rech. rens. sur JEAN de C. Ecuyer de la Ville de Marseille, fils d'Honoré C. et de Catherine TEMPLE. Décédé le 19/12/1716 à Ollioules 83 agé de 83 ans (° ca 1633).

CHEILAN

89/33 RICHELME

Rech. tous Rens. sur Jean Pierre Marius R. propriétaire à Aix en Provence, ° ca 1795 à Aix 13 ou Beauvezer 04 neveu de Barthélémy CHAILLAN et de Rosalie Françoise RICHELME (de Beauvezer).

Vivait à Aix en Pce en 1851.

CHEILAN

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS

D 89/30 - DUFAULT

Rech. région origine de ce nom.

LAUZIERE

D 89/31 - SAYTEUR

Qu'elle était cette profession ?

Quelqu'un l'a - t - il trouvée dans sa famille ?

FACCHINI

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.

PROVENCE GENEALOGIE

CG 84

Le Centre Généalogique du Vaucluse assurera normalement ses permanences pendant les mois de juillet et août 1989.

Ecole Sixte Isnard, 31 ter, avenue de la Trilade à Avignon.

AVIS IMPORTANT ARCHIVES COMMUNALES DE MARSEILLE

Des travaux importants devant être effectués durant le mois d'août aux Archives Communales de Marseille, celles-ci seront fermées au public à partir du lundi 31 juillet jusqu'au lundi 4 septembre 1989.

CET ETE A SALON...

La municipalité de Salon organise, pendant tout l'été, une exposition consacrée au tremblement de terre qui ravagea la Provence dans la soirée du 11 juin 1909. Cette exposition est divisée en deux parties : une partie scientifique et une présentation de 180 photographies prises lors de ce séisme.

L'exposition se tient au Centre d'Animation Culturelle, boulevard Aristide-Briand à Salon. Entrée gratuite.

MORT CIVILEMENT

Le Dr Jean SAMSUC (84/1184) nous écrit :

A propos de "mort civilement" (PG n° 1.256), il y a lieu de noter que deux catégories de Protestants étaient ainsi considérés, parfois dès avant la révocation de l'Edit de Nantes (1685). C'étaient :

- 1° Les galériens pour la Foi,
 - 2° Les religionnaires fugitifs, c'est-à-dire ceux qui avaient quitté le royaume pour fait de religion ; ils pouvaient éventuellement récupérer leurs droits en venant se remettre sous l'autorité du roi, bien sûr, sous réserve d'abjurer.
- Cet état de "mort civilement" est donc antérieur au code de 1810.

REVUE DES REVUES 1989/3

Gé-Magazine n° 69 - Fév. 1989

- Le marché aux hommes ; l'enrolement dans les armées sous l'ancien régime,
- Les recherches généalogiques en Nouvelle-Angleterre (Etats-Unis),
- Descendance de Charles de GAULLE,
- La communication de documents d'archives.

R.F. de Généalogie n° 59
Déc 1988 - Janv 1989

- Onomastique : d'où vient votre nom ?
- Généalogie Van Den HENDE, LANOT,
- Le Service Historique de l'Armée de l'Air.

d° - n° 60 - Fév-Mars 1989

- L'exploration de l'individu ; Synthèse des séries disponibles aux A.D. pour mieux découvrir l'Homme.

- Onomastique : d'où vient votre nom ? (2° partie).

— Généalogie des FOISSY.

Lien du Chercheur Cevenol n° 76 - 1988/3

— Barthélemy CLARIS (1694-1748), pasteur au Désert.

Le Cahier de Doléances de 30-Génohac ; on n'y trouve pas trace de l'attachement au Roi, si souvent rencontré en Provence : la Révocation de l'Edit de Nantes datait de cent ans à peine !

d° - n° 77 - 1989/1

- Un village cévenol, St-Florent, pendant la Révolution,
- La question religieuse dans le district d'Alès.

C.G. Protestante n° 25 - 1989/1

— Généalogies Aymar ACHILLE-FOULD (Ardèche), LUYA (Dauphiné).

- Les protestants au service de la France,
- Pierre de PANISSE (1511-1579) un Montpelliérain protestant, vice-roi de Corse.

Nord Généalogie n° 96 - 1989/1

- La châtellenie de Lille de 1340 à 1789,
- Famille du pays de Langie ; étude détaillée de plusieurs familles de la région comprise entre Dunkerque, Calais et St-Omer.

C.G. Ardennes n° 38 - 1989/1

- Généalogie NIBELLE sur 17 générations,
- Généalogie des études notariales des Ardennes.

Du passé au présent
(Education Nationale) n° 18 - 1988/4

- La Convention et les Conventionnels (liste biographique des députés).

Provence-Historique n° 155 - 1989/1

- Statuts des tisserands de Marseille et de Forcalquier au XV^e siècle,
- Les tulleurs de Manosque à la fin du XIV^e siècle,
- Le chardon à Tarascon au XIX^e siècle ; M. LAFFE, que les "clients" des AD13 connaissent bien, poursuit l'étude du "cardaire", accessoire indispensable du pareur de drap de jadis.
- La culture du chanvre en Provence à la fin de l'ancien Régime.

Stemma n° 37 - 1988/1

- Le métier de papetier dans les moulins à papier,
- La vie à 78-Montesson au cours des siècles,
- Patronymes relevés dans les RP de 95-St-Prix.

d° - n° 40 - 1988/4

- Patronymes relevés dans les RP de 78-Houilles.

Nos ancêtres et nous - n° 42 - Avril 1989

- Mobilier d'une maison de campagne dans le Bugey ; il s'agit d'un inventaire après décès dressé en 1797 chez un propriétaire aisé,
- La légitimation par "Lettres Royales",
- Les députés de Saône et Loire aux assemblées révolutionnaires,
- Liste des monographies de la Cote d'Or disponibles à la Bibliothèque Municipale de Dijon.

C.G. Alsace n° 85 - 1989/1

- La famille RATISBONNE,
- Généalogie de Charles MUNCH (1891-1968),
- Index des patronymes cités de 1986 à 1989.

Union des cercles de Lorraine

— Liste des tables de mariages célébrés sous l'ancien Régime dans les départements de Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle et Vosges, et réalisées par les membres de l'Union des Cercles Généalogiques de Lorraine. Ces tables sont disponibles aux bibliothèques des associations lorraines et aux Archives Départementales intéressées ; elles peuvent être rétro-cédées.

L. MOUNIER

LES AMERICAINS ET LA REVOLUTION FRANÇAISE

Le Musée National de l'Amitié franco-américaine organise du 8 juillet au 29 septembre au Château de Bierencourt dans l'Aisne, une exposition sur le thème "Les Américains et la Révolution Française".

Les organisateurs ont bien voulu nous envoyer une documentation et nous autoriser à en publier de larges extraits ; qu'ils en soient ici remerciés.

Il nous paraît intéressant de rappeler les péripéties franco-américaines de la période révolutionnaire.

Le grand public connaît, à peu près, la part prise par la France dans la guerre d'Indépendance des Etats-Unis, et les Américains ne l'ont pas oublié, mais il ignore, en général, l'attitude des Etats-Unis face à notre Révolution.

L. MOUNIER

LES AMERICAINS A PARIS SOUS LA REVOLUTION

Les Américains, alliés principaux (et bientôt uniques) de la France, eurent le droit à des égards particuliers et furent autorisés à défiler sous leur propre drapeau ; ils étaient très nombreux en France et particulièrement à Paris, considérée comme la capitale traditionnelle du goût et de l'esprit ; la France bénéficie alors d'une immense sympathie et l'envie de voir le "pays de la liberté" dans toute son effervescence est puissante. Les visiteurs d'outre-Atlantique trouvaient table ouverte chez de nombreux "Américanistes" fortunés et les dîners américains de l'hôtel La Fayette étaient parmi les plus courus. Les loges maçonniques se faisaient accueillantes aux "frères" étrangers et Paris comptait même une "loge des Américains" forte de 143 membres. Dans tous ces lieux s'échangeaient idées, informations, secrets d'Etat et de boudoir dont les espions anglais, nombreux dans ces cercles d'anglophones, faisaient leurs délices.

Vertueux ou corrompus, les Américains de Paris furent pratiquement les seuls étrangers à ne jamais être inquiétés, même à l'approche de la Terreur, même, lorsqu'au printemps 1793, la Révolution commença à changer de nature, à s'enfermer dans un nationalisme maladif et à traiter les non-nationaux en boucs émissaires.

Centre Généalogique Midi-Provence, 13110 Port-de-Bouc

(Union des Associations généalogiques Provence - Alpes-Côte d'Azur-Corse) Téléphone : Syndicat d'Initiative : 42.06.27.28 ou Secrétariat : 42.06.39.12.

N° 3329
des
Nouvelles Affiches

TESTAMENTS, CHICANES ET PROCÈS A MARSEILLE AU XVIII^e SIECLE : L'"AFFAIRE BOYER" AU QUARTIER DE SAINT-PIERRE

Les auteurs classiques se sont plus à décrire les chicaneries qui divisaient nos ancêtres, et Racine en particulier a peint de main de maître la ridicule des plaideurs qui ne trouvent de jouissance que dans les procès. On a dit quelque part — c'est Jussieu je crois — qu'il n'y a pas de condition plus malheureuse que celle des plaideurs : à la fin d'un procès l'un d'eux s'en va en chemise et l'autre non, c'est-à-dire que l'un a perdu beaucoup et que l'autre est ruiné.

A cette époque en effet, tout était matière à procès. On avait fréquemment recours à la justice, ce qui faisait le bonheur des hommes de loi qui pullulaient, ainsi que de tous ceux qui gravitaient autour d'eux. Il faut ajouter à cela le recours aux notaires pour la rédaction des contrats de mariage, des testaments, mais aussi des "prix faits", quittances, contrats d'apprentissage, etc. On en conclut que nos ancêtres devaient dépenser pas mal d'argent pour entrer dans leurs droits ou pour y rester. Même les affaires religieuses — et Dieu sait si de par leur nature on eût dû y faire preuve de compréhension et d'accommodement — entraînaient parfois des procès interminables où la patience cédait la place à l'exaspération. C'est ainsi que les habitants et les propriétaires du quartier de Saint-Pierre dans le terroir de Marseille eurent à subir au XVIII^e siècle un procès "à répétition" qui trouva une heureuse conclusion après de nombreuses années de chicaneries qui mirent d'ailleurs à mal les finances de la petite communauté.

Mais on ne peut retracer les péripéties de ce procès sans parler de la famille Boyer dont nous allons essayer de ressusciter quelques membres particulièrement représentatifs dans les lignes qui vont suivre. Trois générations plus ou moins directement liées au quartier de Saint-Pierre vont se succéder dans cette histoire — qui nous fait presque sourire aujourd'hui — mais qui est révélatrice du caractère de nos ancêtres. Sommes-nous tellement différents d'eux ?

LES FONDATIONS DE MESSES

C'était alors la coutume de léguer à sa mort une somme d'argent pour faire célébrer des messes pour le repos de son âme. Les testaments commençaient souvent par une formule consacrée que le notaire devait connaître par cœur et qui variait peu : après s'être signé, le testateur recommandait son âme à Dieu en demandant la Vierge Marie et tous les saints, puis demandait que des messes fussent dites après sa mort. Dans certains cas, selon le degré de piété du testateur, ou suivant le poids de ses péchés — ou encore, suivant l'importance de sa fortune — le nombre de ces messes pouvait être largement augmenté. Ces fondations de messes pouvaient être perpétuelles. Comme elles étaient inscrites en toutes lettres dans le testament dûment enregistré, tout manquement à leur célébration tombait sous le coup de la loi.

LES TESTAMENTS DE JEAN-BAPTISTE SIMILIER

Jean-Baptiste Similier était un "marchand bourgeois" de Marseille. Il y vivait en bonne intelligence avec sa sœur Magdeleine qui, devenue veuve, s'était remariée avec Antoine Arnoux, ainsi qu'avec ses deux frères, Gaspard et François. Ceux-ci avaient été plus heureux que lui car ils avaient des enfants pour les aider

et les soigner dans leurs vieux jours. Ce n'était malheureusement pas le cas de Jean-Baptiste, sa femme, Catherine Coste, ne lui ayant pas donné de descendance ; c'était là peut-être l'un de ses premiers soucis. Mais que dire d'Antoine et de Marguerite, qu'on appelait Mellasse (a), les enfants illégitimes de son neveu Lazare Similier. Avait-on besoin de bâtards dans la famille, et de plus qu'advierait-il d'eux lorsqu'ils seraient plus grands ?

La fortune de J.-B. Similier n'était pas négligeable, puisqu'il possédait une maison rue des Marquises, au quartier de la Blanquerie, dans laquelle il habitait avec sa femme, une autre maison dans la rue Fontaine de l'Aumône, au quartier du Corps de Ville, ainsi qu'une campagne d'une dizaine de carterées b) au quartier de Saint-Pierre (c) dont il tirait un joli revenu. Il avait acheté cette propriété (sans doute) à la belle-fille de Hugues Ardent, le donateur du terrain sur lequel avait été construite en 1628 la chapelle Saint-Pierre-Aux-Liens (1) qui avait depuis lors donné son nom à ce coin du terroir marseillais (Fig. 1 et 2). Cet achat eut lieu entre 1664 et 1678, puisqu'à cette date le nom de Similier figurait déjà sur le "Rôle des bastides" qui sont au quartier Saint-Pierre" (2).

Mais les années passaient, le marchand vieillissait aux côtés de son épouse, tandis que sa santé et ses forces déclinaient. Il ne pouvait plus s'occuper de ses affaires comme il le faisait dans le temps et la gestion de ses biens lui causait un surcroît de soucis. Comme la mort pouvait arriver sans prévenir, J.-B. Similier testa une première fois le 6 mai 1694 chez son cousin le notaire, M^r Jean Boyer (3). Les sept témoins qui signèrent en bas de l'acte étaient tous des pères capucins avec qui J.-B. Similier devait entretenir de bonnes relations. Une note de la main du marchand suivie de sa signature fut ajoutée à la fin de l'acte ; elle précisait que J.-B. Similier légua 35 livres à son cousin Jean Boyer "pour les bons et agréables services qu'il m'a rendus et pour le soin qu'il ne cesse de prendre à mes affaires", fort heureusement que ce cousin était là pour applanir toutes les difficultés qui s'amplifiaient lors qu'arrive la vieillesse. Et de plus, quelle gentillesse, quelle prévenance, quel dévouement de la part d'un homme que les soins de son étude retenaient bien souvent plus qu'il ne le voulait ! Le dévouement (désintéressé ou non...) est parfois payant car un deuxième testament qui annulait le premier fut rédigé par M^r Sossin (un des associés de M^r Boyer), le 29 mars 1695 (4). J.-B. Similier, "saint de corps et d'esprit", demandait à reposer dans l'église du couvent des Minimes. Il légua d'ailleurs 1.000 livres aux pères de ce couvent pour faire dire des messes perpétuelles. Sa piété ne s'arrêtait pas là puisqu'il demandait aussi 200 messes au jour de son décès "s'il se peut". Il donnait 30 livres à N.-D. du Bon Voyage qui se trouvait en l'église Saint-Martin sa paroisse, 30 livres à l'Hôpital Général de la Charité et autant à celui du Saint-Esprit, en demandant à être accompagné le jour de ses obsèques par les recteurs et prieurs de ces hôpitaux portant leurs flambeaux "jusques au tombeau". Il n'oublia pas sa locataire Anne Chaillière, la veuve d'Alphonse Caudolle, qui tenait une petite boutique et qui disposait en outre d'un cellier dans la maison de la Blanquerie, ni sa sœur Magdeleine, ni ses frères Gaspard et François. Sa nièce Anne recevait une pension de 30 livres lorsque mourrait son père Gaspard Similier ; le fils de François, Mathieu, toucherait 5.000 livres. On pensait aussi aux deux bâtards, Antoine et Marguerite : le garçon aurait 300 livres à sa majorité, "en cas d'apprentissage", et la fille 150 livres au moment de son mariage.

J.-B. Similier était donc charitable même pour ses petits-neveux de la main gauche ; s'il laissait à sa femme les "fruits et usufruits de tous ses biens pour toute sa vie", il instituait M^r Jean

Boyer, notaire royal, son parent, "héritier universel" en considération de ses mérites et pour la reconnaissance de tant de soins et de peines qu'il a prises pour lui et ne cesse de prendre à ses affaires", ceci, bien entendu, après le décès du testateur et de son épouse, "à charge de faire dire une messe à la chapelle du carter St-Pierre tous les dimanches et fêtes depuis le 1^{er} mai jusqu'au dernier d'octobre de chaque année pour le repos de l'âme du testateur et de ses proches parents". M^r Jean Boyer avait bien manœuvré (mais peut-être sommes-nous médians...).

Par la suite les affaires se compliquent un peu, M^r Boyer, qui était veuf — sa première femme lui ayant laissé deux fils sur lesquels nous aurons amplement l'occasion de revenir plus loin — se remaria le 23 juillet 1695 en l'église Saint-Martin (5) (d), mais le contrat de mariage ne fut signé que le 20 octobre de la même année chez M^r Sossin (4). L'institution de l'époux comme héritier universel de J.-B. Similier y était confirmée. Le chevalier de Bausset et, bien sûr, J.-B. Similier signèrent comme témoins, mais ce dernier devait être ou très ému, ou très malade, car son paraphe hésitant contraste avec la signature bien nette qu'il avait apposée au bas de son testament. Le jour même où l'on signait le contrat de mariage, M^r Sossin rédigeait un codicille du testament de J.-B. Similier : on constate alors que le testateur revient sur ses dispositions précédentes notamment celles concernant sa bastide. Le neveu Mathieu, qui n'aurait dû recevoir que 5.000 livres se voyait attribuer la propriété du quartier de Saint-Pierre ainsi qu'une maison près des Carmes, mais s'il décédait sans héritier, tous ses biens iraient à M^r Boyer. Quant au bâtard Antoine Mellasse (on ne parle plus de la petite Marguerite qui était peut-être morte ?), il toucherait la totalité des 300 livres prévues initialement. Pourquoi ces nouvelles dispositions ? Mathieu s'attira-t-il les bonnes grâces de son oncle par quelque gentillesse, quelque attention délicate ? Ou bien une situation précaire, ou une santé fragile, ou quelque malheur sur lequel les archives sont muettes accrût-il la compassion du vieil oncle ? On voit désormais les deux hommes, Jean-Baptiste et Mathieu, signer ensemble des quittances dans les jours qui suivirent la rédaction du codicille (le 3, le 9 et 14 novembre 1695 (4)). Que se passa-t-il par la suite ? Qui mourut le premier du marchand ou de son épouse, nous l'ignorons (?). Il faut croire que le pauvre Mathieu disparut à son tour sans avoir pu jouir beaucoup de la campagne de Saint-Pierre, car se fut M^r Boyer qui en hérita en définitive.

On commença donc à célébrer les obits dans la chapelle Saint-Pierre-aux-Liens qui se dressait au bord du chemin d'Aubagne, entourée de champs de vignes et d'arbres fruitiers, tandis que chantaient les cigales, puisque ces célébrations devaient avoir lieu pendant la "belle saison". Un petit oratoire avait été ajouté à la chapelle principale (on ne sait pas trop à quelle date, peut-être par J.-B. Similier) ; il sera par la suite question d'une porte qui permettait d'y accéder de l'extérieur depuis la propriété qui le joignait (e), et ce brave marchand qui semblait assez dévot lui était fort attaché ; il y avait fait accrocher un tableau représentant son saint-patron, et, au fil des ans, la vieillesse approchant, deux "chaises à bras" avaient été placées dans l'oratoire pour pouvoir suivre les offices plus confortablement qu'assis sur de simples bancs. M^r Boyer veilla scrupuleusement à la célébration des obits toute sa vie durant.

Pierre BIANCO
(à suivre)

(a) L'usage des sobriquets n'était pas rare : qu'on se souvienne ici de celui de Villasse qui fut porté par la famille de Pierre Puget pendant deux siècles.

(b) C'est-à-dire environ deux hectares et demi.

(c) Cette propriété relevait de la "directe" du Chapitre de la Major qui possédait dans ce quartier un tènement de 26 carterées.

(d) Jean Boyer fils de feu Jean-François et d'Anne Roman survivante et... Jeanne Peiron fille de feu Antoine et de Jeanne Michel survivante (R.P. de Saint-Martin).

(e) La sépulture de J.-B. Similier devrait figurer dans le mortuaire du couvent des Minimes, mais des lacunes pour cette période ne nous ont pas permis de la retrouver.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 - P. Bianco, Saint-Pierre : histoire et évolution d'un quartier marseillais autour de son église, Comité du Vieux Marseille, 38, pp. 96-187, (1988).
- 2 - Livre pour le quartier de Saint-Pierre, (1628-1765), Archives de la paroisse St-Pierre-lès-Marseille.
- 3 - AD, M^e Boyer, 380E (1694).
- 4 - AD, M^e Sossin, 380E (1695).
- 5 - AD, RP St-Martin (1695).



Fig. 2 :
Marseille - quartier Saint-Pierre
Mutuel successives de la campagne Boyer

Hugues Ardent, marchand

Léguée après 1628 à
François ARDENT, son fils

Léguée avant 1665 à
Marguerite FABRON, sa femme

Vendue vers 1670 à
J.-B. SIMILIER, marchand

Léguée vers 1695 à
M^e Jean BOYER, notaire, son cousin

Léguée en 1721 à
M^e J.-F. BOYER, avocat, son fils

Léguée en 1750 à
Marie-Anne BOYER, sa fille

Vendue en 1751 à
Jacques CHEVALIER, marchand

Vendue en 1790 à
x CAMOIN

Vendue à
François FORCADE

Vendue en 1823 à
J.-B. GUEU

Propriété aujourd'hui morcelée (rue St-Pierre, Bd Jean-d'Arc, etc).

Figure 1

PLAN AGRANDI DE LA CHAPELLE

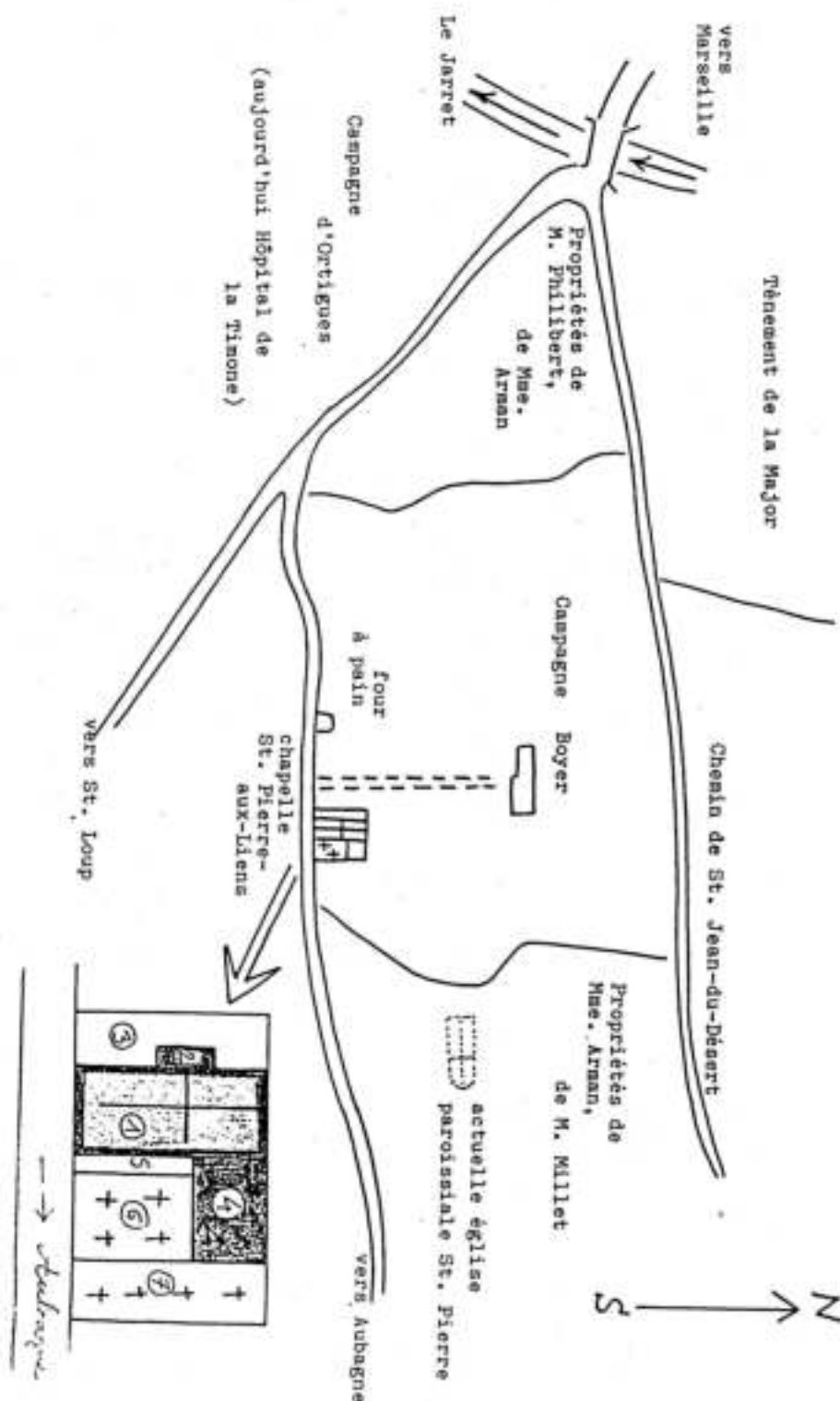


Fig. 1 : Plan approximatif du quartier Saint-Pierre au XVIII^e siècle montrant la localisation de la campagne Boyer et plan agrandi de la chapelle Saint-Pierre-Aux-Liens.

(1) chapelle (2) oratoire (3) (+ (1) et (2)) terrain donné en 1627 par Hugues Ardent (4) presbytère (5) passage (6) cimetière ((4) + (5) + (6)) terrain donné par Marguerite Fabronne en 1664 (7) agrandissement du cimetière (terrain vendu en 1776 par J. Chevalier).

DE LA PRISE DE LA BASTILLE AU TRAITE DE MORTEFONTAINE (1789-1800)

AMITIE ET MALENTENDUS FRANCO-AMERICAINS

En 1789, le royaume se débat dans des difficultés financières dues en partie au coût du développement de la Marine française (qui avait permis le succès de la Guerre d'Indépendance), ainsi qu'aux prêts accordés à l'Amérique. Après la mort du roi, les difficultés s'accroissent, car le parti anglophile américain soutient que, l'alliance de 1778 ayant été contractée entre le roi de France et la nation américaine, la dette s'est éteinte avec le roi. Ce n'est que sous Louis-Philippe que le problème de la dette sera définitivement réglé.

En fait, si la frange francophile du gouvernement américain (Franklin, Jefferson) applaudit et s'unit de cœur à la Révolution française - tout au moins en ses débuts - les autres Américains sont plus réticents. Ils se méfient du contenu idéologique de la Révolution française, et deviennent franchement hostiles lorsque surviennent l'exécution de Louis XVI et la Terreur.

Pour nombre d'Américains, leur Révolution n'était pas une denrée exportable, et ils comprenaient mal l'enthousiasme des Français à vouloir établir dans leur pays une République alors qu'ils n'avaient pas à s'affranchir de la domination d'une puissance étrangère, comme cela avait été le cas en Amérique.

Du côté français, les débuts de la Révolution sont passionnément américanophiles, notamment lorsque les Girondins, dont beaucoup parlent anglais, sont au pouvoir. Les Etats-Unis sont alors le seul exemple de république; c'est l'Amérique qu'ils prennent comme modèle, une Amérique rêvée, réceptacle de toutes les vertus. Grâce au soutien sans faille de francophiles comme Jefferson, les Américains apportent un concours décisif à la Révolution française, en approvisionnant le pays, notamment lors du terrible hiver de 1793-94.

Le traité de commerce signé entre l'Angleterre et les Etats-Unis, le 19 novembre 1794, vient envenimer la situation, qui se dégrade très vite. A partir de 1797, c'est une guerre non déclarée qui s'instaure sur les mers entre Français et Américains. L'accession de Napoléon Bonaparte au Consulat, et son désir de mettre fin au conflit latent, permettront la conclusion des pourparlers entamés en 1797, par le Traité de Mortefontaine signé à Paris le 30 septembre 1800.

LES FRANÇAIS EN AMERIQUE PENDANT LA REVOLUTION FRANÇAISE

Dès le début de la Révolution, les Français qui vivaient aux Etats-Unis créent des clubs, et publient des journaux qui suivent les différents courants politiques français. L'opinion publique américaine, d'abord majoritairement favorable, est bientôt divisée à l'égard des événements français en partisans et opposants, ces derniers publiant les récits des atrocités et destructions commises, surtout après la mort du roi. Tous les Français vivant en Amérique ne sont d'ailleurs pas pro-révolutionnaires, puisque certains émigrés s'étaient réfugiés aux Etats-Unis.

Mais la France en Amérique, c'est aussi à cette époque les colonies : les Antilles fran-

çaises et la Louisiane. A Paris même, certains députés dont Barnave, cherchèrent à donner à l'esclavage une base constitutionnelle, tandis que, face à eux, Robespierre, Marat, Dupont de Nemours et Grégoire fondaient la Société des Amis des Noirs qui prônaient l'application sans restrictions des Droits de l'Homme. Devant l'échec de ceux-ci à faire admettre leurs vues, les mulâtres lancèrent le signal de la révolte à la fin de 1790. Celle-ci tourna en août 1791 à l'insurrection générale des esclaves noirs qui marqua le début de la révolution haïtienne proprement dite, menée sous la direction de Toussaint Louverture, et qui aboutit à l'indépendance de l'île. Quant à la Louisiane, dont Bonaparte avait obtenu des Espagnols la restitution à la France en 1796, elle devait être l'un des fleurons de l'empire colonial français d'Amérique dont rêvait le futur empereur. Mais la menace anglaise, ainsi que l'échec de la reconquête armée de Saint-Domingue en 1802-1803, firent abandonner ces projets et en 1803 la Louisiane fut vendue aux Etats-Unis.

Jusqu'à des temps récents, les malentendus ne manquèrent pas entre la France et les Etats-Unis, mais les deux nations se trouvèrent toujours dans le même camp chaque fois que les idéaux de 1789 furent menacés.

GEORGES ROUX A BRUE-AURIA

Georges Roux, dit "Roux de Corse", fut un personnage extraordinaire; fils de Jean-François et de Catherine FRANCHESQUI, il naquit avec le XVIII^e siècle; d'abord marin, il devint négociant et gagna une immense fortune; il fut échevin de Marseille en 1743. Fastueux, il savait aussi être généreux et même parfois désintéressé. Son entreprise la plus originale (et Dieu sait s'il y en eut !) fut le phalanstère qu'il créa à Bruë dans ce qui est, aujourd'hui le Var, et dont nous entretenons notre collègue Madame JEAN.

Georges ROUX acheta la seigneurie de Bruë à François Nicolas DUPIN le 5 avril 1746. Cette seigneurie sera érigée en marquisat en février 1750. De quoi se composait-elle ? D'un château en ruines, de quelques masures où habitaient des paysans, de terrains agricoles et forestiers.

En une vingtaine d'années, Georges ROUX va transformer totalement le paysage du terroir de Bruë. D'une terre essentiellement agricole il va faire un complexe industriel !

La première pierre du village "Villierous" est posée le 6 août 1750. Les murailles sortent de terre, quatre îles de maisons, vastes et élevées de plusieurs étages forment quatre rues tirées au cordeau, un majestueux château, un gigantesque pigeonnier, une vaste église et surtout des fabriques ! Car, si la population agricole demeure, elle servira uniquement à nourrir la population ouvrière.

Au fur et à mesure de leur construction, les fabriques vont être arrentées à des fermiers. Du 7 juillet 1754 au 16 août 1765, nous suivons la progression des constructions et le développement de ces fabriques, grâce à la lecture de ces arrentements : Auberge, four à cuire le pain (1 en 1758, 3 en 1763), fabrique de soie (16 moulins), fabrique de galons, moulin à huile, boutique de draps et toiles, cabaret, fabrique de cadix, tanneries, fabrique de chandelles, fabrique de chapeaux, fabrique de toiles en coton (9 métiers en avril, 25 en octobre 1763), fabrique d'étoffes de laine, fabrique de vermicelles, fabrique de faïence, fabrique de tuiles, boutique de chaudronnier, hôpital, etc.

Bruë marche peu à peu vers l'apogée et on s'émerveille devant un si rapide succès dû au génie d'un seul homme.

A cette époque, Bruë vit en vase clos. A la fin de chaque arrentement nous pouvons lire la phrase "... s'oblige lui, sa famille, ouvriers et domestiques de ne consommer que du pain, vin, viande, huile du cru du dit Bruë". Tous ceux qui travaillaient pour le seigneur son rémunérés en cartes signées par lui. L'usage, l'échange de monnaie courante son interdits à Bruë.

Cette monnaie "privée" est constituée par des morceaux de cuir; elle permet à Georges ROUX de conserver ses capitaux. Ce sont, tout simplement, des "bons" valables au porteur que les fournisseurs et les marchands acceptent. A certaines époques, ils les rapportent au comptoir de Georges ROUX pour les échanger contre leur valeur en argent courant.

En 1768, le temps marqué pour les épreuves commence : les bateaux armés contre les Anglais sont coulés. Pierre VERDILHON, courtier et banquier marseillais n'est plus payé; il s'empare de toutes les machines, de tous les stocks. Les usines ferment leurs portes. Le village se dépeuple. En 1787, on ne compte plus que 25 familles de paysans.

Abandonné de tous, Georges ROUX et sa femme se retirent dans leur château et vivent assez misérablement de l'élevage de leurs pigeons en attendant la mort. Celle-ci survient le 6 février 1783 pour la marquise et le 13 mars 1792 pour le marquis.

De l'aventure de ROUX ne restent aujourd'hui que les ruines du pigeonnier et une chapelle.

M.C. JEAN
83-2241

N.D.L.R. Bruë a fusionné en 1840 avec Aurillac pour constituer Bruë-Aurillac. Le village, qui fait partie du canton de Barjols, est situé à 10 km au N.-E. de St-Maximin. Inhabité au XVI^e siècle il comptait 832 habitants en 1765, 503 en 1851 et 396 en 1962 (Atlas historique de Provence).



Armes de Georges de Roux.

04
Exceptionnelle réunion le dimanche 23/7/89 à 17 heures à la MJC de Manosque

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.

PROVENCE GENEALOGIE

LE VŒU DE LA PESTE A NOVES

Du premier septembre mil sept cent vingt-un, le bureau de santé de ce lieu de Noves, créé à cause de la contagion, ayant été convoqué et assemblé à la campagne sous les gros arbres du jardin de M. de Canillac, au quartier de l'Es-passier, le long du petit chemin allant audit jardin, au son de la cloche, ont été présents : M. Jean Guilbert, lieutenant de juge ; sieur Etienne Jourdan, maître-tailleur d'habits, second consul de la communauté (le sieur Denis Roussel, maître-chirurgien, premier consul, son collègue étant mort depuis quelques jours de la peste) Deleutres, seigneur de Canillac, MM. Denis Paul et Antoine Anselme frères, M. Jean Vachet, major, M. Antoine Ignace Robert, M. François Roux, M. Balthazard Rossignoly, M. Jacques Chieusse, M. Louis Chabert, bourgeois, sieur Joseph Abely, maître apothicaire et autres principaux habitants, tous officiers municipaux, dudit Noves composant ledit bureau.

Le bureau de la santé voyant que le mal qui a attaqué ce pauvre lieu de Noves depuis le 16 du mois d'août dernier continue d'enlever ses habitants de la manière du monde la plus extraordinaire sans pouvoir être secourus d'aucun remède de la main des hommes, que la plus part desdits habitants qui paroissent jouir d'une santé parfaite tombent dans un instant et perdent d'abord la vie, ayant plutôt besoin du secours des courbeaux (fossoyeurs) pour porter leurs cadavres dans la fosse que de celui des chirurgiens et apothicaires pour leur fournir, des remèdes que la violence du mal ne leur donne pas le temps de préparer.

Voyant dis-je par ce fléau terrible que Dieu est justement irrité par tant d'offenses commises contre sa majesté sacrée, ledit bureau a jugé qu'il falloit s'attacher uniquement à implorer le secours de la divine Providence afin qu'il lui plaise pardonner nos crimes et fere cesser un tel fléau.

Et parce qu'il est nécessaire d'avoir des protecteurs auprès d'elle pour lui présenter nos très humbles prières et supplications afin qu'elles soient plus facilement exaucées, ledit bureau à ces fins a pour tous les habitants imploré le secours des bienheureux saint Roch et saint Sébastien afin qu'il plaise au bon Dieu par leurs intercessions accorder aux habitants dudit Noves et son terroir la rémission de leurs péchés et la délivrance de la contagion.

Et à ce sujet a ledit bureau fait veu tant pour lui que pour tous lesdits habitants de faire construire d'abord, après la délivrance de ladite contagion, une chapelle à l'honneur desdits saints qui sera désignée au costé droit en entrant dans l'avant chapelle du couvent de Notre-Dame de Pitié déservie par les Révérends Pères Observantins qui en temps de peste seront toujours obligés de servir sans néanmoins retrancher en rien la longueur et largeur de la dicte avant chapelle qui sera construite par attenance au dehors de la dicte chapelle avec l'autel au fonds d'icelle qui y fera face.

Et en attendant la fin de nos maux et la consommation du présent veu par la construction de la dicte chapelle, ledit bureau trouve bon qu'à la fin de cette assemblée en vrai témoignage de son veu lesdits officiers municipaux seuls ici assemblés aillent en procession teste et pieds nus, la corde au col, précédés et suivis par deux fusilliers pour esviter concours, fera amende honorable jusques à l'oratoire qui est sur le grand chemin allant au couvent desdits Révérends Pères Observantins ne pouvant aller plus loin à cause des carantaines qui sont audit couvent et là chascun dire à voix basse et à genoux besant la terre le Miserere mei et les hymnes desdits saints et les memes pseumes et hymnes seront ainssin récitées en allant et revenant dudit oratoire pour obtenir par l'intercession desdits saints la délivrance de la dicte contagion, et à ces fins que Messire Jean-François Deville, prêtre et vicaire de ce lieu sera prié venir pour assister à cette procession et amende honorable dans le mesme estat c'est-à-dire teste et pieds nus, la corde au col et offrir, étant audit oratoire pour tous lesdits officiers municipaux qui seront à sa suite, le présent veu à l'église dudit couvent que chascun regardera de loin à genoux avec un profond respect. Et qu'à pareil jour de ce jour d'hui premier septembre il sera à l'avenir perpétuellement fait une procession solennelle dans la chapelle des dits bienheureux saint Roch et saint Sébastien qui sera, comme dit est, construite audit couvent à laquelle assisteront Messieurs les prêtres de la paroisse et magistrats dudit Noves aussi teste et pieds nus et la corde au col sauf en cas d'incommodité, vieillesse ou délicatesse s'en fere lesdits magistrats à l'égard de la nudité des pieds tant seulement dispenser par le sieur vicaire de la dicte paroisse, et célébré dans icelle chapelle une grande messe alternativement à l'honneur de l'un desdits saints le tout pour servir au renouvellement du présent veu qui a été fait ainssin que dessus exécuté ce jour d'hui premier septembre mil sept cent vingt-un.

Ayant ledit bureau requis Monsieur Denis Anselme bourgeois dudit Noves l'un des commissaires dudit bureau de santé qui a dressé le présent de le signer pour tous les susnommés pour esviter la communication qui arriveroit si chascun mettoit la main sur cette feuille, et d'en expedier un duplicata sous son ditament à messire Claude Autard notaire et greffier dudit bureau que ledit messire Autard signera pareillement pour tous pour estre ensuite l'un ou l'autre en temps et lieu enregistré tant dans les cayers de l'office dudit messire Autard notaire que dans le registre des délibérations du Conseil de ladite communauté.

Fait audit Noves ledit jour premier septembre mil sept cent vingt-un. — Signé Autard notaire et greffier commissaire de santé, à l'original qui sera gardé par nous dit notaire l'ayant enregistré pour le rendre public audit Noves ce jour d'hui 14^{me} jour du mois de février 1722, en foi de ce me suis saubsigné.

Signé : AUTARD

(Communiqué par M. CRUVELIER) d'après les minutes de Maître Edouard LAUTIER.

LES ACTES NOTAIRES

C'est à très juste titre que M. CANU a pu constater (1) "qu'il est impossible d'énumérer tout ce que l'on peut découvrir dans les minutes notariales".

C'est ainsi que j'ai relevé un tout à fait surprenant "Rolle des noms, surnoms des Chefs, Officiers Mariniers, soldats et matelots de l'Armement du Vaisseau du Roy "le soleil" commandé par Messieurs de Mole et Villeneuve" (2).

Cependant ce type d'actes demeure exceptionnel à l'inverse des quittances, procurations, prix faits (dévis), sommations, compromis, ventes, cessions, codicilles divers, inventaires, partages, achats (achats), contrats de mariage (3) et d'apprentissage, rétrocessions, testaments, donations, louages personnels (contrats de travail), louages de maisons, associations, citadinages, échanges, rapports d'estime, etc, qui constituent l'essentiel des contrats notariaux.

Ces derniers portaient non seulement sur l'immobilier, mais aussi sur le cheptel et les produits agricoles : achats de mulets, de figures... ventes de moutons, de raisins... Comme le souligne P. DURYE (la Généalogie, p. 114), tout pouvait donner lieu à contrats.

Je crois utile d'indiquer ci-dessous la signification de quelques-uns de ces actes dont les termes sont soit tombés en désuétude, soit très peu usités de nos jours :

Lauzisme : "Consentement, permission, accord. Droit payé à celui dont relève un domaine qu'on vend" (4).

Collocation : Classement des créanciers dans l'ordre où ils devront être remboursés : créanciers de 1^{er} rang, de second rang..., etc.

Mégerie : Métagage.

Nolissement : Affrètement. Ce genre de contrats ne se trouve évidemment que dans les ports.

Cancellation : Annulation d'un acte antérieur.

Arrentement : Donner ou prendre moyennant le versement d'une rente.

Insolutondation : Du latin "in solutum datio" : dation, action de donner un bien en règlement d'une dette (5).

Tout complément d'informations, toutes autres définitions de contrats peu courants seraient accueillis avec le plus grand intérêt. Je pense, en particulier à "déséparation", à "bail à fâcherie" pour lesquels on subodore une signification, sans qu'il ne soit possible de rien affirmer.

F. POUSSIBET
(AGEVAR)

(1) P.G.N.A.M. n° 1249.

(2) Registre de M^{re} Jean Vacon, Notaire Royal à Toulon, 1650, cote 3 E5 - 73, folios 311 à 315.

(3) J'ai même noté une quinzaine de mariages ayant fait l'objet de deux contrats, toujours établis chez des notaires différents.

(4) Lexique d'Ancien Français, par Frédéric Godefroy qui orthographe : lausime.

(5) Je dois cette définition à l'amabilité de notre collègue M. Jehan (N° 84 - 1046) rencontré récemment aux A.D. du Var.

TESTAMENTS CHICANES ET PROCES A MARSEILLE AU XVIII^e SIECLE: L'"AFFAIRE BOYER" AU QUARTIER DE SAINT-PIERRE

(Suite)

LA SUCCESSION DE M^r JEAN BOYER

1720, l'année de la peste, une année tristement célèbre pour Marseille, cité maudite, cité de mort et d'horreur. Avec la venue de l'hiver, la terrible épidémie sembla s'arrêter, mais les citoyens de la ville qui avaient survécu se montrèrent trop impatients de regagner leurs maisons infestées et de récupérer leurs biens. La plupart y trouvèrent la mort. Ce fut (peut-être) le cas de M^r BOYER qui décéda le 28 janvier 1721 (*).

La succession du notaire ne pouvait être que difficile à régler : d'abord parce que la vie à Marseille avait été totalement désorganisée par l'épidémie qui couvrait toujours d'ailleurs, mais aussi parce que les héritiers étaient divisés. Il y avait d'un côté les deux fils, Firmin et Jean François, issus d'un premier mariage, l'un notaire et successeur de son père, l'autre avocat, qui ne s'entendaient déjà pas entre eux — on n'en sera guère étonné lorsqu'on aura fait plus ample connaissance avec Jean-François BOYER —, d'un autre côté, la veuve, Jeanne PEYRON, qui avait donné à son mari deux enfants, Jean-Louis Nicolas et Marianne, dont elle était la curatrice. Elle était par conséquent soucieuse de préserver leurs intérêts ainsi que les siens propres. La succession était importante : les BOYER, notaires de père en fils, possédaient une étude prospère, ce qui les avait amenés à s'associer en 1717 avec deux confrères, M^r SOSSIN et M^r JULIEN. De plus, les bastides du terroir à Saint-Giniez, et celle léguée par J.-B. SIMILIER, à Saint-Pierre, produisaient du vin qui se vendait bien. Ils prêtaient de l'argent, parfois même des sommes importantes, et les intérêts qu'ils touchaient venaient arrondir un capital qui aurait fait envie à plus d'un.

Un partage avait été prévu par M^r BOYER dans son testament du 17 janvier 1714. Firmin recevait l'étude, un gros morceau, mais Jean-François ne voulait pas se contenter de la bastide de Saint-Pierre. Il voulait aussi celle de Saint-Giniez. Et la maison de la rue du Grand Puits ? Et l'argent, capital et intérêts que feu le notaire devait recevoir d'un certain DAVIN, ménager à Montredon ? Quant à la veuve et à ses enfants, on n'était pas tellement d'accord pour qu'ils eussent un trop gros morceau du capital paternel pourtant déjà rondet.

Qui contesta le premier le partage ? Jean François, à l'aise dans ce genre de chicanes et sûr de ses relations ? le notaire, qui connaissait le droit, et qui, peut-être plus accommodant que son frère, semblait avoir accueilli sous son toit sa belle-mère ? Ou cette dernière enfin, déroutée et éplorée ? Il fallut recourir aux avocats, plaider, discuter, pour enfin passer une "Transaction" le 9 mars 1722 chez M^r ROMAN (7), qui devait régler une fois pour toutes la succession.

Jean François BOYER ne pouvait pas s'estimer lésé ; il recevait la maison de la rue du Grand Puits, la bastide de Saint-Giniez ainsi que celle de Saint-Pierre. Il garderait les couverts en argent massif qu'il avait déjà emportés, le cachet en argent aux armes de son père, le linge en toile de Venise, tout le mobilier des bastides, la maison de la rue

Fontaine de l'Aumône et même les tonneaux cerclés de fer auxquels il semblait tellement tenir. L'argent prêté au "nommé DAVIN" lui reviendrait également. La veuve du notaire se contenterait de linge pour elle et ses enfants, de meubles ainsi que de fourchettes en argent. Quant à Firmin BOYER, l'étude constituait son lot, mais, qu'il ne se plaigne pas, son frère était d'accord pour lui céder un des deux bancs que possédait feu leur père dans l'église Saint-Martin...

Enfin, n'oublions pas que Jean François, en tant que propriétaire de la bastide de Saint-Pierre était tenu — et c'était écrit en toute lettre dans la "Transaction" — de faire célébrer les obits à la mémoire des SIMILIER : cette servitude pouvait passer presque inaperçue dans l'énumération des biens dont nous n'avons fait que donner une liste succincte.

L'"AFFAIRE BOYER DEMARRE"

Jean François BOYER appartenait à la basoche. Il connaissait donc bien les lois, mais aussi tous les rouages de cet appareil judiciaire dans lequel les pauvres plaignants venaient s'empêtrer comme des mouches dans une toile d'araignée. Il disposait aussi d'appuis et d'amitiés, et, connaissant la lenteur de la justice, il savait que la lassitude l'emportait souvent sur la volonté de rentrer dans son droit.

Les procès, beaucoup en vivaient à l'époque (et en vivent d'ailleurs toujours aujourd'hui). Tout se payait, les papiers, ceux qui les portaient, les greffiers, les premiers secrétaires et les autres. C'est à croire qu'on devait rétribuer les avocats au nombre de leurs jeux de manche et de leurs pas dans le prétoire.

Il faut ici tenir compte du caractère de M^r BOYER, qui devait se complaire dans la chicane, tatillon, retors, avare, certainement de mauvaise foi et n'hésitant pas à utiliser injures et calomnies sans aucun scrupule. Dès que celui-ci fut entré en possession de la propriété, les messes ne furent plus dites régulièrement. Trois seulement furent célébrées en 1724, au grand dam des gens du quartier de Saint-Pierre. On s'en émut, M^r BOYER fit la sourde oreille, tout en continuant d'empocher les revenus des terres que cultivaient ses paysans. Le pauvre Jean-Baptiste SIMILIER dut en frémir dans sa tombe des Minimes.

"— Désormais, répondit un beau jour l'avocat, je ne suis plus tenu de donner de l'argent pour faire dire des messes pour la famille SIMILIER. (Ils sont morts depuis trente ans et leurs âmes, depuis tout ce temps, ont sans doute obtenu le repos auquel elles aspiraient, dut-il ajouter secrètement). Mon père s'en est acquitté de son vivant, cette obligation a cessé avec sa mort".

Les marguilliers ne pouvant lui faire entendre raison, il fallut malheureusement faire appel aux hommes de loi et mettre la main dans l'engrenage judiciaire. Nous sommes en 1729. Des écritures sont échangées ; les archives (8) n'ont gardé que celles "pour les marguilliers" et non celles "contre" qui leur furent adressées. Leur lecture toutefois nous renseigne sur la teneur des arguments qui devaient y être développés. Ainsi, dans un document daté du mois de mars 1729, on peut lire que "le Procureur passe sous silence tout le surplus et dissimule même les suppositions calomnieuses... répandues contre les marguilliers et les possédant-biens" car, ajoutait-on "les coups de pareilles armes ne portent que sur celui qui les emploie" (fig. 3).

M^r BOYER prétendait tout d'abord que le petit oratoire si cher à J.-B. SIMILIER où les messes étaient dites lui appartenait, car,

disait-il, il était construit sur son terrain. Ce qui était faux. Le dégagement qu'on avait laissé subsister autour de la chapelle Saint-Pierre-aux-Liens lors de sa construction en 1628 faisait partie du coin de terre donné par Hugues ARDENT (1). Le petit oratoire aménagé après coup en perçant une porte dans le mur de la chapelle était donc bien construit sur le terrain appartenant à la communauté. Il nous a paru moins fastidieux de présenter les attaques de M^r BOYER et les réponses des marguilliers sous la forme d'un dialogue écrit d'ailleurs directement à partir des documents conservés dans les archives paroissiales (6).

M^r B Mes paysans cultivent le pourtour de l'oratoire, ils en remuent la terre. De plus cet oratoire abrite deux chaises à bras où s'asseyait feu mon père. Tout cela m'appartient donc.

Les M Depuis quand celui qui s'assoit sur une chaise en est-il le propriétaire ? Tous les sièges d'une église son publics. Cet oratoire ne porte aucun signe visible permettant d'attester que vous en êtes propriétaire.

M^r B Vous avez ôté le confessionnal qui s'y trouvait. Vous vous êtes même permis d'enlever une partie du carrelage pour ensevelir le corps d'un enfant de l'un de mes rentiers. Le tableau de l'autel a été déplacé, deux chandeliers et deux aiguilles ont même disparu, des bancs gênent le passage.

Les M Nous avons le droit de prendre toutes les dispositions qui nous semblent bonnes pour l'aménagement intérieur de la chapelle dont nous avons la charge. Les bancs dont vous parlez ont été mis là pour servir d'appuis aux personnes âgées et aux infirmes pendant les offices. Ceux qui nous ont élus nous font entièrement confiance ; nous sommes d'ailleurs responsables devant eux de tout ce que nous entreprenons.

M^r B Confiance assurément mal placée, car cette chapelle fait vraiment pitié ; vous en laissez dépérir les ornements sans trop vous en soucier.

Les M Puisque vous jugez bon de critiquer "les ornements de la chapelle qui vous font de la peine en l'état où ils se trouvent, vous pouvez en offrir d'autres plus dignes de votre piété et de votre munificence". Mais cette discussion nous éloigne par trop du vrai problème concernant la fondation de messes de J.-B. SIMILIER, messes qui ne sont plus dites du tout.

M^r B Cette obligation touchait seulement feu mon père. J'ai fait de mon mieux pour qu'elles fussent célébrées et uniquement pour faire plaisir et par bonté de cœur, mais on y a mis trop d'entraves. Il ne me revient pas de battre tout le diocèse pour chercher un prêtre disposé à célébrer ces messes pour lesquelles je ne suis pas tenu de déboursier de l'argent. Le prêtre ne peut pas courir la campagne par n'importe quel temps pour venir dans un lieu aussi éloigné où il trouvera une chapelle en chantier inutilisable pour le culte divin.

Les M Tout cela n'est qu'une mauvaise caricature de la réalité. Il ne manque pas de prêtres dans notre diocèse, qui seraient bien contents de venir célébrer ces obits, quel que soit le temps d'ailleurs, d'autant plus que "dans nos climats, le mauvais temps n'a que des intervalles très courts" ; vos arguments sont d'autant plus faciles à réfuter que "c'est en fait à la belle saison que la dite messe doit être acquittée" (de mai à octobre, rappelons-

le). Quant aux réparations auxquelles vous faite allusion, elles ne furent pas de "de longue haleine", puisqu'elles ne durèrent que trois semaines!

C'est ainsi que par moins de six requêtes furent rédigées du mois de mars 1729 au mois de novembre 1731. On reprenait à chaque fois les mêmes arguments auxquels de nouveaux venaient se rajouter au fil des mois. Pour se rendre plus convaincants, on fit référence aux documents les plus divers tels que le "Traité des Seigneuries" de SIM-ON le "Traité des Droits de Patronage" de FERRIERE, un arrêt du Parlement de Paris de 1616 et même une ordonnance du pape Gélase (il sans doute, qui vivait au XII^e siècle). D'interminables discussions se succédèrent. Malgré un arrêt rendu le 31 mai 1729 condamnant les marguilliers à une restitution de chasuble et d'ornements (7), le tribunal rendit chaque fois un jugement favorable aux habitants du quartier. Nous disons bien "chaque fois", car les affaires traînèrent jusqu'en 1736. Tout cela coûta fort bien. La liste des "dépans demandés à M^r BOYER" en 1732 (fig. 4) et dressée dans une "parcelle" que conservent les archives est impressionnante (8). Elle ne comprend pas moins de soixante-huit articles qu'il serait d'ailleurs fastidieux de donner ici. Nous y relevons par exemple les frais de papier, de sceau, de copie, de voyage, d'"assistance au parquet", de "port du sac de l'avocat", de compulsaire, etc. Plusieurs personnes y trouvaient leur compte: l'avocat pour une seule plaidoirie touchait 200 livres (pour donner une idée de cette somme, signalons que le prêtre du quartier recevait à l'époque un salaire annuel de 120 livres), le Procureur Général du Roi 150 livres, des droits étaient perçus en faveur du Substitut du Procureur Général, du Conseil, du Secrétaire de M. le Premier Président, du Premier Huissier, du Garde Minute, pour le Procureur de Cour, pour le Syndic Royal, pour l'archiviste... en plus de toutes les taxes de minutes et autres. Pour reprendre la phrase de JUSSIEU, le quartier s'en allait "en chemise", bien que gagnant: le perdant, M^r BOYER se retrouvait-il, lui, tout "nu"? Nous ne le pensons pas, car, comme nous allons nous en rendre compte, il sera loin de ne laisser à ses héritiers que des quenilles.

Pierre BIANCO
(à suivre)

Notes

6 - Archives de la paroisse St-Pierre-lès-Marseille.

7 - AD, M^r ROMAN, 380E (1722)

(*) Les lacunes dans les registres de sépultures pour cette période ne nous ont pas permis de retrouver son décès. Cette date nous est donnée par l'acte de transaction de 1722 dont il sera question plus loin (7).

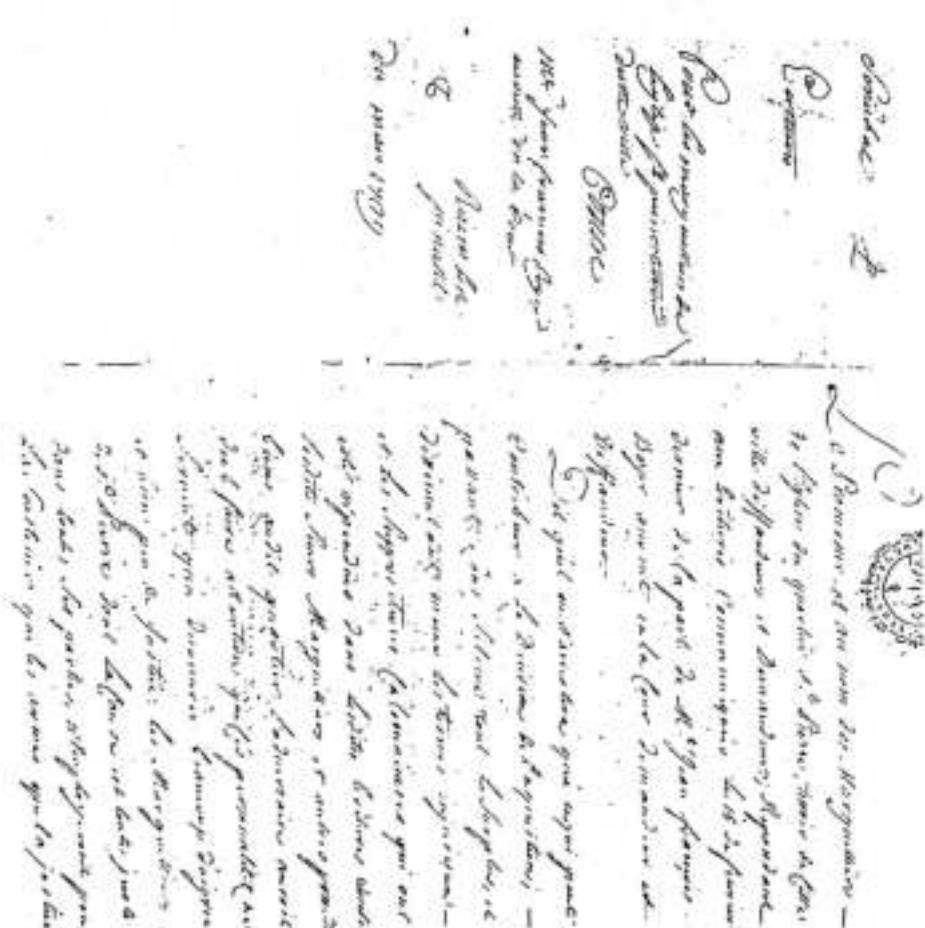


Figure 3

Première page des "Scriptures pour les marguilliers de l'église St. Pierre" contre Me. J.P. Boyer (mars 1729) et reproduction de la page de garde [6].



Figure 4

Première page de la "Parcelle et Déclaration de dépans" contre Me. J.P. Boyer (26 novembre 1732). [6].

ROCHEBRUNE (DROME) A TRAVERS SES REGISTRES PAROISSIAUX



Rochebrune, dans son vallon haut perché occupe une place un peu à part dans le "petit diocèse" dont elle est l'avant-poste en direction du Buis et de l'évêché de Vaison.

Au XVIII^e siècle la famille d'AGOULT y fit de fréquents séjours créant ainsi, bien involontairement sans doute, ce qu'on appellerait aujourd'hui une animation.

De la période allant de 1669 à 1792 nous sont parvenus cinq registres paroissiaux paginés et reliés par les soins de l'archiviste LACROIX en 1874.

Les registres comprenaient au total 338 feuillets. Deux sont perdus : les 302 et 303. Mais apparemment c'étaient soit des doubles, soit des pages blanches, car il semble bien ne manquer aucun acte, le feuillet 301 se terminant par le décès d'Etienne CHAMBON, enfant de deux ans, le 30 mars 1782 et le 304 commençant par le baptême de Joseph COULET le 25 mai de la même année. Comme le prieur a relevé 27 actes cette année 1782 pour 28 en 1783 et 23 en 1781 ; il semble bien que l'année 1782 soit complète.

Le premier registre débute le 20 janvier 1669 et le cinquième se termine le 8 décembre 1792. La plupart des années sont représentées avec toutefois un grand vide entre le 13 juillet 1687 et le 20 janvier 1692. Aucun acte non plus entre janvier et juin de cette même année 1692, entre juin et novembre 1696, mars et août 1697. Il semble que les feuillets concernant ces années-là soient des copies, les originaux ayant sans doute été endommagés. Il manque aussi l'année 1711.

Les registres ont été successivement tenus par les prieurs :

— ROLANDY de janvier 1669 à juillet 1687 très souvent assisté ou remplacé par messire BARJAVEL.

— REBUFFAT de 1692 au 24 avril 1717 jour de son décès. De 1698 à 1702 il a été remplacé par messire VILLELONGUE.

— CLEMENS de 1717 au 29 mai 1749 jour de son décès.

— RICHAUD arrivé à Rochebrune en 1749.

Dans les années 1850 un secrétaire de mairie a noté en marge des actes de baptême les dates des décès. L'idée était bonne puisque c'est devenu depuis une obligation légale, mais il a

commis de nombreuses erreurs n'ayant pas remarqué qu'après le décès d'un enfant on donnait souvent le même prénom au suivant.

Nous savons peu de choses sur messire ROLANDY. Son écriture est belle et il signe d'un beau paraphe. Il tient ses registres avec soin indiquant toujours l'âge des défunts, la profession du père des baptisés, l'origine géographique des époux. Il signale les jours de fête : grâce à lui nous savons que le dimanche des Rameaux tombait le 14 avril en 1669 et le 26 mars en 1673, que le Saint Jour de Pâques était célébré le 22 avril en 1685.

Pendant son ministère la communauté de Rochebrune a un maître d'école (Etienne MONIER en 1674), un hoste — nous dirions aujourd'hui un aubergiste — (Claude BERNARD en 1685), un jardinier (Simon PASCAL en 1672). Les autres sont ménagers ou travailleurs ou encore rentiers des droits du Seigneur (Antoine MONIER en 1685, Antoine PIVET en 1687). Toussaint BAUDIN est rentier de la grange des Bœufs en 1674. Il appartient à la communauté de Beauvoisin mais fréquente l'église de Rochebrune par commodité sans doute. François BARJAVEL est châtelain.

Le prieur ROLANDY donne aussi quelques précisions sur les parrains et les marraines des enfants qu'il baptise. Ainsi nous voyons autour des fonts baptismaux de Rochebrune :

— Pierre BRUNEL tailleur d'habits de Ste Jalle (1669)

— Pierre BRUSSET chirurgien de Beauvoisin (1673)

— Jean MERINDOL "masson" de la Penne (1683)

— Jacques BARTHALOIS tisseur à toile de la Roche sur le Buis (1673)

— Gabriel COUSIN menuisier d'Avignon (1673)

— Ursule BRUN fille du major de Ste Jalle (1672).

Trois filles ont quitté Rochebrune en se mariant :

— Anne BARJAVEL fille du châtelain a épousé Pierre ANDRE cardeur à laine de Tarendol.

— Jeanne BARTHALOIS a suivi Pierre GAMET à Propiac.

— Françoise FARNIER a traversé la vallée pour rejoindre François MAURIC au Poët-Sigillat.

Il y a eu une centenaire à Rochebrune à cette époque ; Marguerite CLEMENS veuve d'Esprit NICOLAS morte le 28 novembre 1683. Malheureusement il est tout à fait impossible de vérifier ce fait.

Le prieur a été parrain de l'un des triplés nés le 27 janvier 1672, fils du châtelain François BARJAVEL et de Jeanne TESTE et qui vécurent l'un deux mois, l'autre deux ans et le troisième, filleul du prieur, cinq ans ce qui est tout à fait exceptionnel pour l'époque.

Nous sommes un peu étonnés de trouver à quelques mois d'intervalle deux décès de "Vincent BARTHALOIS" à peu près du même âge (26.11.1673 et 05.03.1674). Par la suite nous verrons qu'il était fréquent dans cette paroisse de donner même prénom à des enfants de même nom nés la même année et quelquefois le même jour : Claude BREMOND fils de Mathieu et Thérèse GIRARD et Claude BREMOND fils d'Etienne et d'Elisabeth NICOLAS sont tous deux nés le 30 mars 1743 !

Le prieur ROLANDY a eu quelques problèmes avec les consuls. Le 8 juin 1671 il leur fait sommation de porter les registres au Buis et de lui en rapporter de nouveaux. Cela n'a pas eu grand effet sans doute car il continue d'écrire sur les anciens.

En 1692 c'est messire Jacques REBUFFAT natif d'Aix-en-Provence qui tient les registres. Il va demeurer prieur de Rochebrune jusqu'à sa mort le 24 avril 1717. Comme c'est la coutume il arrive avec sa parenté. Ses neveux et nièces tiennent de nombreux enfants sur les fonts baptismaux. En 1695 il marie sa nièce Thérèse REBUFFAT avec sieur François ARNAUD, chirurgien commis au bureau Reilhannette. Jeanne REBUFFAT et son époux Pierre ROLLAND de Lurs, Joseph REBUFFAT et sa femme Anne-Thérèse TRUCHEMENT d'Alleins font de fréquents séjours à Rochebrune.

Le prieur REBUFFAT tient ses registres d'une manière plus succincte que son prédécesseur. Il nous donne bien peu de détails. A peine nous signale-t-il que Claude GAU était rentier du Seigneur en 1706 et Laurent QUIOT rentier du moulin en 1712.

Denis COULET châtelain le restera jusqu'à sa mort en 1729, soit plus de trente années. Nous voyons Pierre BERNARD marchand facturier de Ste Jalle tenir Marie-Anne MARCELLIN sur les fonts baptismaux en 1712 et c'est noble Louis Joseph d'AGOULT fils de Jean seigneur de Voreppe, Rochebrune et autres places qui est parrain de Marguerite BERNARD fille de Pierre le 7 octobre 1698.

Messire REBUFFAT a enterré sans trop chercher Monet FAUQUET qu'on a "apporté de campagne" n'ayant pu parler. Mais il a précisé par la suite qu'il avait bien reçu les sacrements pour éviter sans doute d'être taxé d'indulgence vis-à-vis de ceux de la Religion Préfendue Réformée. Pour Antoine QUIOT il a simplement indiqué "mort soudaine".

Venant d'une région assez éloignée, ce prieur a eu quelques difficultés à assimiler les noms locaux : il écrit RIQUE pour RICOU et s'embrouille avec les MIALLE, MIELLE, MIALLOU entre les BERNARD, BERTRAND et BREMOND.

De 1698 à 1702 il est remplacé par messire Barthélemy VILLELONGUE. A son retour il doit mettre un peu d'ordre dans les registres, établissant notamment à la demande de ses paroissiens quatre baptêmes omis par messire VILLELONGUE. Notons au passage que le prieur VILLELONGUE a enterré son frère François "natif du Bourg St-Andéol" le 3 novembre 1702 dans la chapelle du Saint Rosaire. Ce détail nous donne une indication précieuse sur l'origine de cette famille qui a donné plusieurs apothicaires et chirurgiens à Ste Jalle.

Messire Jacques REBUFFAT est décédé à Rochebrune le jeudi 22 avril 1717 âgé de cinquante-deux ans. Une main anonyme l'a noté en marge du registre.

Le successeur de messire REBUFFAT vient de Sisteron comme son voisin du Poët-Sigillat messire AUBERT. Comme lui, Sylvestre CLEMENS arrive avec son vieux père et son jeune frère. Il établira ce dernier au mieux de ses espérances. A la mort de Denis COULET, Joseph CLEMENS sera châtelain de Rochebrune.

Pendant le ministère du prieur CLEMENS bien des choses vont se passer dans la paroisse dont il nous rendra fidèlement compte.

à suivre
Simone CHAMOUX
13-1252

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.

PROVENCE GENEALOGIE

TESTAMENTS, CHICANES ET PROCES A MARSEILLE AU XVIII^e SIECLE L'"AFFAIRE BOYER" AU QUARTIER DE SAINT-PIERRE (SUITE)

Vie et mort de M^r Jean-François BOYER

Les documents d'archives permettent parfois de lever un coin du voile qui recouvre la personnalité de ceux qui nous ont précédés dans les siècles passés. Alors soyons francs : Jean-François BOYER ne nous est pas vraiment sympathique ; son caractère procédurier n'est pas fait pour nous séduire et l'on peut supposer que ceux qui étaient amenés à l'approcher devaient le redouter.

Que savons-nous de lui par ailleurs ? (Fig. 5). Il naquit vers 1676. Son frère Firmin devint notaire et lui avocat. Il se maria une première fois avec Marie-Anne de GIRAUDI (contrat signé le 12 août 1699 chez M^r URTIS) qui semblait être originaire de Toulon. Elle lui donna quatre enfants : Claire, qui épousa un docteur en médecine, Nicolas MANSEAU, et qui se remaria après son veuvage avec François de PAULE MANE (elle avait reçu une belle dote de 15.000 livres). Honoré qui devint notaire, Joseph BARTHELEMY et Marie-Anne qui resta demoiselle tout au moins jusqu'à la mort de son père.

La seconde épouse de Jean-François BOYER fut Marie-Thérèse CAILLLOL ; on en parle peu. Nous savons simplement qu'elle avait fait un legs en mourant aux "Dames religieuses capucines". Devenu veuf une seconde fois, Jean-François BOYER, épousa en 1743 Catherine LAURENS de trente-quatre ans moins âgée que lui (contrat signé le 22 décembre 1743 chez M^r URTIS). Malgré ses soixante et dix ans, il n'hésita pas à lui faire un enfant, César Antoine (*), mais la pauvre femme décéda peu de jours après la naissance (**). On apprendra par la suite (lors de la liquidation de la succession de l'avocat, cf. ci-dessous) que J.-F. BOYER déboursa 200 livres pour la faire soigner et enterrer ; les héritiers en tinrent compte dans le passif de l'héritage...

L'harmonie ne devait pas toujours régner dans la famille de l'avocat qui ne s'entendait pas très bien avec son fils Honoré. Celui-ci quitta la maison paternelle lors de son émancipation en 1736 et un contrat fut alors passé entre le père et le fils. Ce dernier emportait ses "hardes" personnelles, une commode en bois de noyer, un lit à quenouille avec deux matelas de laine, une paillasse et sa garniture en serge verte, dix draps, douze serviettes, quatre nappes, six essuie-mains, sans oublier deux chenets en fer et des couverts en argent (une salière, deux cuillères et deux fourchettes) (8). M^r BOYER ne voyait pas son beau-frère François LAURENS "qu'il croit en vie" dit-il dans son testament. Et que dire de tous ceux que nous ne connaissons jamais contre lesquels il dut brandir toutes les armes judiciaires que sa profession d'avocat lui fournissait ? Molière y aurait trouvé la matière d'une pièce.

Jusqu'aux derniers jours de sa vie, il resta fidèle à lui-même. Le 12 août 1750, il rédigea son testament (9). Claire, sa fille aînée est remariée à François de PAULE MANE ; 3 livres lui suffiront pour compléter la belle dot qu'elle a déjà reçue. Honoré le notaire aura une pension viagère de 40 livres ; c'est bien assez pour lui. Joseph Barthélémy recevra 1.200 livres. Mais il reste Marie-Anne qui n'est pas mariée, dont il semble apprécier particulièrement les qualités, et surtout César Antoine qui n'a que quatre ans et quatre mois. Tous les soucis qu'il porte sont pour lui, pour cet enfant dont il mesure la faiblesse au moment de le quitter. Il peut paraître surprenant de découvrir chez un homme apparemment aussi impitoyable, aussi retors, une telle délicatesse. On dit parfois qu'on s'aime soi-même à travers les autres. Alors, à travers cet enfant et à travers cette fille qui allaient devenir les dépositaires de cet argent, de ces maisons, de ces propriétés, on peut se demander si ce n'était pas ses biens à lui qu'il allait en fait continuer à préserver, à gérer, en un mot à aimer par-delà la mort. Voilà peut-être pourquoi il encombre la rédaction de son testament de développements interminables destinés à prévenir toutes les éventualités, tous les coups réels ou supposés, par exemple "pour ne pas faire une créance imaginaire pour une somme empruntée sous le nom du testateur de Jacques DALLEST ménager de Cassis" ce qui, précise-t-il, "aurait pu amener un procès auquel le testateur voulait obvier" et de toutes ces précautions d'ordre pécuniaire dans l'éventualité du décès prématuré de l'un de ses héritiers directs. Il demeure ainsi fidèle à l'image que nous en avons, un homme de procès, qui s'y connaissait, et qui s'y complaisait.

César Antoine recevra donc 1.200 livres et la moitié de tous les meubles et immeubles, sauf les tonneaux et la vaisselle de cave (qu'en ferait-il à son âge) qui iront à Marie-Anne ; c'est elle qui sera la curatrice de son jeune frère "parce que le testateur reconnaît la pureté de sa consécration et la reconnaît incapable de faire aucun mal à son jeune frère". C'est en elle qu'il met toute sa confiance ; elle saura élever son petit frère qui vivra avec elle, des sommes importantes sont d'ailleurs prévues pour cela, elle gèrera son patrimoine, elle l'entourera de son affection, et lorsque César Antoine ira à la bastide de Saint-Pierre, il y retrouvera cette chambre paternelle "que le testateur occupa au cours de sa vie".

Il n'oublie pas un certain François PORTALIER qu'il nomme exécuteur testamentaire et, en reconnaissance, il lui lègue six volumes in folio et 450 autres livres de sa bibliothèque ainsi que le code buisson manuscrit "en souvenir de moi". Il pense aussi à sa domestique et lui laisse 40 livres "si elle était encore à son service à sa mort".

Il demande seulement cinquante messes pour le repos de son âme (avarice ou fidèle religieux ?) et une messe de requiem pour sa défunte femme et pour lui le jour de sa mort ; il laisse 15 livres "pour les pauvres honteux de la paroisse Saint-Martin".

Jean-François BOYER quitta ce bas monde le 23 décembre 1750 à l'âge de soixante et quatorze ans. Ses obsèques eurent lieu le len-

demain, veille de Noël (***). Quel temps faisait-il en cette fin d'année 1750, froid, pluie ou soleil comme cela arrive souvent sous nos climats ? Qui suivit le convoi qui dut remonter la rue d'Aubagne pour gagner le couvent des Minimes, par ce chemin que Jean-François empruntait lorsqu'il se rendait à sa bastide de Saint-Pierre. Ni parents, ni amis ne signèrent sur le mortuaire, seulement le religieux et le sacristain, et aucun prêtre de Saint-Martin ne semble s'être dérangé (le décès ne figure pas sur les registres paroissiaux). La dalle du tombeau familial se referma sur le corps de celui qui n'avait vécu que pour les procès et grâce à eux. Mais, hélas, même si la Mort a tort de nous enlever de cette terre, on ne peut pas lui faire de procès ni plaider en appel contre elle, car, quoi qu'il arrive, elle est toujours gagnante.

UNE SUCCESSION DIFFICILE A REGLER

Marie-Anne est effondrée et elle mesure alors toutes la faiblesse de sa situation ; le départ d'un père qu'elle avait sans doute chéri et qu'elle avait soigné avec dévouement, un bien jeune frère dont elle a désormais la charge totale, enfin des frères aînés qui maintenant se liguent contre elle pour arracher les plus gros morceaux d'une importante succession (ils avaient été à bonne école). Honoré et Joseph Barthélémy contestent en effet l'héritage ; ils ne veulent pas se contenter, l'un d'une maigre pension viagère, l'autre de quelques 1.200 livres tandis que les plus belles portions du gâteau iraient à un enfant qui n'est après tout que leur demi-frère. Marie-Anne essaie de discuter avec eux, mais ils la menacent d'un procès qui risque de s'éterniser et de coûter fort cher. Elle consulte des amis, des relations de feu son père, sans doute ce François PORTALIER qui avait été couché sur le testament. On lui conseille "pour éviter une procédure coûteuse (de demander) une estimation des biens meubles et immeubles" et, après entente à l'amiable, d'effectuer un partage équitable entre les cinq enfants de l'avocat en passant un acte devant notaire. C'était donc annuler purement et simplement toutes les dispositions prises par J.-F. BOYER et détruire ainsi le bel édifice de granit qu'il avait cru bâtir. Elle s'inclina donc ; c'est ainsi que l'acte de liquidation de la succession fut signé le 27 janvier 1751 chez M^r OLIVIER (8), soit un mois à peine après la mort de l'avocat.

La lecture des différents paragraphes de cet acte laisse entrevoir l'âpreté des discussions qui durent précéder la rédaction, ainsi que la rapacité allée à la mesquinerie dont firent preuve les héritiers. Un inventaire rigoureux des biens fut dressé ainsi qu'une liste des frais pouvant venir en déduction de la succession ; une sorte d'actif et de passif.

— La propriété de Saint-Pierre (13.000 livres), un immeuble à la rue Neuve (1.000 livres), une terre à "Mourredon" avec une bâtisse en ruine (800 livres), etc., mais aussi les 120 livres que représentait le banc à quatre places dans l'église Saint-Martin, les 40 mille-rôles de vin rouge trouvés en cave, ou les 18 livres que le défunt avait dans sa bourse au moment de sa mort. Et dans le passif, qu'on n'oublie pas les

300 livres de frais d'obsèques ni les 27 livres qu'on devait au boulanger qui avait apporté le pain chez M^r BOYER dans les derniers jours de décembre. M^r OLIVIER refit sûrement les comptes en plusieurs fois pour finalement conclure que les cinq héritiers auraient à se partager 20.000 livres 6 sols 8 deniers (comment firent-ils pour couper en cinq les 6 sols et les 8 deniers ?)

Le même jour Marie-Anne vendait la propriété de Saint-Pierre à Jacques CHEVALIER (8). (Fig. 1). Les terres, les vignes, les arbres fruitiers, la bastide, le four à cuire le pain au bord du Grand Chemin d'Aubagne, les cuves, les futaillies, tout cela partait dans de nouvelles mains. César Antoine n'irait pas dormir dans la chambre que son père voulait lui réserver dans sa campagne. Il ne courrait pas le long de l'allée qui, depuis le Grand Chemin remontait vers la bastide en longeant la chapelle Saint-Pierre. Et les requêtes, les plaintes, les écrits "pour" ou "contre" de l'affaire BOYER qui alimentèrent les passions pendant près de quinze ans et qui en excédèrent plus d'un allèrent rejoindre l'ombre des dossiers d'archives.

CENT ANS APRES

Qui aurait pu penser qu'on reparlerait de la famille BOYER quelques cent ans plus tard ? En 1833, les membres de la "Commission de l'église Saint-Jean-du-Désert" se réunissent (6), mais les esprits sont agités et l'on discute beaucoup. Tout le monde est en effet très mécontent de l'attitude du recteur de Saint-Pierre, M. SAUVAGE, et de celle de son conseil paroissial (on disait alors de la Fabrique). Ces gens de Saint-Pierre veulent tout régler : réparations, argent tout est pour eux, et la chapelle de Saint-Jean-du-Désert se trouve bien délaissée. Pour être clair, il faut préciser que le quartier de Saint-Jean-du-Désert qui dépendait de la paroisse Saint-Pierre depuis le début de Premier Empire, aurait bien aimé s'en séparer et retrouver ainsi l'autonomie dont il jouissait sous l'Ancien Régime.

Le but de la délibération, ce jour-là, était de dresser une liste des rentes et fondations établies en faveur des églises Saint-Pierre-aux-Liens et Saint-Jean-du-Désert. On y trouvait en première ligne celle de J.-B. SIMILIER que l'on ressuscitait preuves et testaments à l'appui. On notait ensuite la fondation établie par Mlle de JUST dans son testament du 9 mai 1705 (10), une rente du 2 octobre 1723, une autre du 1^{er} août 1749 (qui fut d'ailleurs elle aussi à l'origine d'un procès). Cette liste constituait une sorte de rappel à l'ordre pour la communauté de Saint-Pierre. L'appel fut entendu. Dans la monographie de l'abbé THERME qui date de 1897 (11), on parle de la "messe SIMILIER" qui était encore célébrée à l'époque en l'église Saint-Pierre. Elle fait aujourd'hui partie de l'Histoire.

Conclusion

Cette histoire nous a permis de voyager à travers deux siècles, de suivre les mutations successives d'une propriété du terroir marseillais, (Fig. 2) et nous a révélé un aspect de la vie et du caractère de ses propriétaires, notamment des BOYER. Le personnage de J.-F. BOYER est celui que nous arrivons à connaître le mieux. Nous comprenons plus difficilement le caractère de son père, le notaire Jean BOYER. Quel rôle joua-t-il lors de la succession de J.-B. SIMILIER ? Peut-on extrapoler du fils au père et lui attribuer des intentions qu'il n'eut peut-être pas, au risque d'être médisants ? Avait-il cette mollesse, cette dissimulation que semblerait révéler son écriture cursive tout en arabesque et en entrelacs qui la rendent si difficile à déchiffrer ? Quant à J.-B. SIMILIER, nous ne le découvrons

que vieilli et fatigué, avec cet abandon et cette résignation qui sont souvent une conséquence du poids des ans. Mais, dans son image, bien qu'imprécise, il y a beaucoup de l'homme du XVIII^e siècle marseillais, dévot et respectueux de tout ce qui touchait à l'Église : des capucins viennent signer le testament, les legs aux églises et aux fondations religieuses sont élevés, des funérailles solennelles sont prévues. Quelle différence avec J.-F. BOYER, beaucoup moins généreux, dont les obsèques furent aussi plus sobres ; nous sommes déjà au milieu du XVIII^e siècle, à une époque du siècle des Lumières où la pratique religieuse décline et où une indifférence marquée pour tous les problèmes touchant la foi s'affiche, notamment dans les milieux de la bourgeoisie aisée et de la haute société. On s'aperçoit ainsi qu'une histoire prend une dimension différente lorsqu'on arrive à l'intégrer dans un contexte plus général et l'on en comprend alors mieux le déroulement.

Le promeneur qui parcourt aujourd'hui le boulevard des Trois-Frères-Godchot ou le boulevard Jeanne-d'Arc ne sait peut-être pas qu'il se trouve sur l'ancienne propriété de J.-F. BOYER et que les piles du pont du chemin de fer de la ligne du Prado écrasent les fondations de

l'ancienne bastide. L'avocat qui avait tout fait pour que la propriété qu'il léguait à sa fille et à son cher jeune fils restât dans la famille ne se doutait sûrement pas qu'elle s'envolerait si vite et qu'un jour, après bien des changements, ses champs de vignes se transformeraient en trottoirs et en immeubles de béton.

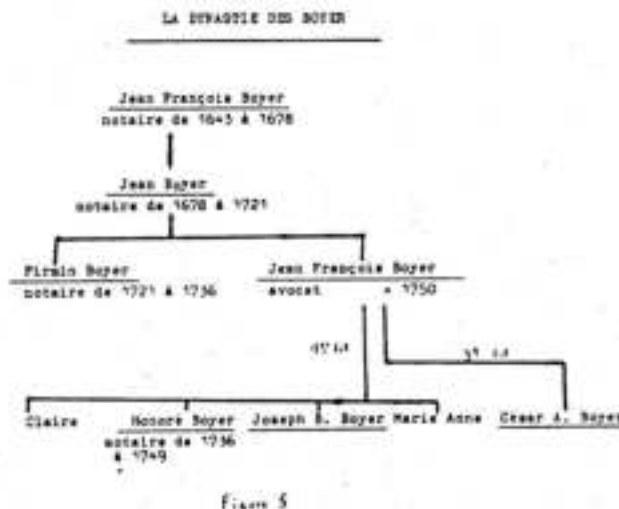
BIBLIOGRAPHIE

- 8 - AD, M^r OLIVIER, 364 E, (1751)
 - 9 - AD, M^r GROSSON, 367 E, (1750)
 - 10 - AD, M^r JULIEN, 380 E, (1705)
 - 11 - A. THERME, Monographie de la paroisse Saint-Pierre-lès-Marseille, imprimerie Marseillaise, (1897).
- Pierre BIANCO
(A.G. 13)

(*) César Antoine BOYER bapt. le 22 mars 1746 né d'hier, par. César Antoine PISCATORY oncle maternel, marr. dille. Magdelaine PISCATORY tante maternelle (RP de Saint-Martin, 1746).

(**) Catherine LAURENS âgée de trente-six ans corps pris rue du Baignoir accompagné aux Minimes le 11 avril 1746 (mortuaire du couvent des Minimes et RP de Saint-Martin, 1746).

(***) Jean-François BOYER époux de feu Catherine LAURENS âgé de soixante et quatorze ans... (mortuaire des Minimes, 1750).



LA NUIT DE DIX JOURS : QUI APPORTERA LES PREUVES ?

Piqué dans la revue "Pom's" du mois d'avril, sous la signature de Jean PERROT, un très intéressant article sur la mesure du temps et l'établissement des calendriers.

L'auteur résume les notions fondamentales, connues avec plus ou moins de précision par les civilisations antiques et qui ont servi à établir le calendrier lunaire, toujours utilisé dans notre monde occidental. A partir de ces paramètres, il nous présente trois programmes écrits en Basic sous Prodos et qui "tournent" sur Apple II. Jusque-là rien de remarquable. (L'établissement de l'algorithme d'un calendrier perpétuel est d'ailleurs un classique de la formation des programmeurs).

C'est dans les détails que le généalogiste trouvera de quoi satisfaire certains de ses besoins :

A) L'auteur propose entre autres un calendrier révolutionnaire : on entre le jour, le mois et l'an "républicains", l'ordinateur donne instantanément la correspondance "grégorienne".

B) Le deuxième programme est un calendrier perpétuel, qui donne les jours de la semaine de l'an 45 avant J.-C. jusqu'à l'an 4317 ! Mais, (et c'est là l'innovation), l'auteur passe du calendrier Julien au calendrier Grégorien le jour officiel de sa mise en service en France.

C) Le troisième programme est un calendrier liturgique. (Catholique et Romain), qui donne année par année, les dates des fêtes fixes et des fêtes mobiles liées ou non à Pâques, ceci à partir du concile de Nicée (325). On voit de suite l'énorme intérêt que cela peut représenter pour la compréhension de certains événements familiaux : périodes d'Avent et de Carême, jour de Pâques, épiphanie, retombées sur les événements locaux, etc..

Pour terminer, et je cite l'auteur : "L'année julienne avait une durée excessive de 11 minutes 14 secondes, ce qui représentait une différence de 10 jours en 1582. Le 24 février 1582, une bulle du pape Grégoire XIII instaura un nouveau calendrier qui supprimait 3 jours tous les 400 ans (les années séculaires dont le millésime ne serait pas divisible par 4 ne seraient plus bissextiles). Ainsi, 1600 et 2000 sont bissextiles mais 1700, 1800 et 1900 ne le sont pas).

Pour rattraper ce retard de 10 jours, il fut décidé que le lendemain du 4 octobre serait le 15 octobre. En fait, cette réforme ne devint valable en France qu'en Décembre : le dimanche 9 décembre fut immédiatement suivi du lundi 20 décembre" (1582).

Or, 1582 est encore accessible pour beaucoup de nos collègues, adroits paléographes et spécialistes des minutes notariales. Je pose la question, et c'est là l'objet du propos : Avez-vous constaté l'absence de textes entre ces dates ?

Avez-vous trouvé traces écrites de cette application ? Avez-vous connaissance de registres paroissiaux remontant à cette époque ? Dans notre région, se pose également la différence possible de date d'application entre le Comtat Venaissin et la Provence française. Qui peut apporter une précision et des preuves ? Pour revenir à l'informatique, ce programme n'est pas en copyright et est en vente "grand public" pour une somme modique. L'adaptation pour compatibles IBM doit être possible avec un peu de patience. Mais peut-être existe-t-il déjà ?

Marcel GUENOT

ROCHEBRUNE (DROME) A TRAVERS SES REGISTRES PAROISSIAUX (SUITE)

Tout d'abord le 16 novembre 1719 un accident se produit dans l'église causant la mort de Jean CLEMENS son père qui décède "entre mes bras et sur les fonts baptismaux".

Puis en 1720 on apprend que la peste a attaqué une partie du diocèse "mais nous en avons été exemptés dans ce vallon grâce à Dieu juques icy. Dieu veuille nous en préserver l'an prochain" note-t-il en décembre. Il renouvellera son vœu l'année suivante et écrira avec le soulagement qu'on devine en 1772 "cette année la peste a fini au mois de septembre passé dans le Comtat Venaissin et dans la Provence.

A Rochebrune le 26 octobre 1721 est décédée dans la foi catholique Jeanne MEYNARD épouse de Pierre PIVET âgée de quatre-vingt-deux ans "liègeoise". Il serait intéressant de savoir pourquoi et comment elle était arrivée à Rochebrune depuis la lointaine province de Liège.

En 1724 les AUGIER sont fermiers de la grange du Linceul. Cette année-là on baptise la petite Louise COULET fille de Jean, fermier de la Seigneurie et de la terre de Rochebrune. C'est la petite fille du châtelain. Tous les d'AGOULT sont présents à la cérémonie, leurs signatures en témoignent : d'AGOULT de Monjoux, d'AGOULT de Voreppe, d'AGOULT. Cas-tor d'AGOULT et la marquise sa mère seront parrain et marraine de Bazile BRUSSET fils du meunier l'année suivante.

En 1729 "le mal contagieux" sévit à Rochebrune causant treize décès. Le six février comme le mal semble s'éloigner on fonde la fête votive en action de grâces. Pourtant la maladie, probablement la petite vérole signalée dans les environs fera encore huit victimes dont Marie SAUVAYRE, femme d'Etienne TESTE et Denis COULET qui seront tous deux "sépultures" dans la chapelle Saint Vincent proche l'église paroissiale.

Après le décès de Denis COULET c'est donc Joseph CLEMENS frère du prieur qui prend le titre de Châtelain. Il vient d'épouser Marie FAUQUE et se fixe définitivement à Rochebrune, Madame la marquise d'Agoult était présente à leur mariage. Est-ce à l'occasion de cette cérémonie que monsieur le "prieur curé décimateur a fait l'acquisition d'une montre ? Toujours est-il qu'il nous précise peu de temps après que Pierre BERNARD est né le 12 novembre 1730 à neuf heures et quinze minutes du soir !

L'année 1731 voit mourir onze petits enfants. Vraiment beaucoup de petits enfants vont mourir à Rochebrune dans la période suivante. Pour certains il est précisé qu'ils sont du Bis. Sans doute étaient-ils en nourrice comme la petite Marie Anne GINIES dont le père surnommé DUVERGER, natif de St Paul Trois Châteaux

exerce la charge de sous-brigadier des fermes du Roy.

De nombreux décès, d'adultes cette fois, ont lieu durant l'hiver 1737-1738. Celui de Jean Etienne BOIS est dû à "la fièvre maligne".

Monsieur Jean d'AGOULT seigneur de Rochebrune est décédé à Grenoble le 8 avril 1734. La nouvelle est arrivée à Rochebrune le 29 mai.

Au château il y a maintenant, en plus du fermier, un sous-fermier : c'est Jean BONHOMME qui vient de Bouvières. Les CHAMBON sont fermiers de la grange des Bœufs qui appartient à monsieur de CONDORCET. Ils sont toujours paroissiens de Rochebrune.

Oui, il s'en est passé des choses au temps du prieur CLEMENS !

Peu de temps après la mort de Jean d'AGOULT arrive à Rochebrune un personnage assez énigmatique : Jeanne-Françoise DURAND, native de Besançon, présente au baptême en 1738 la fille des AILLAUD qui sont fermiers du Linceul. Ils arrivent de Voreppe et on n'entendra plus jamais parler d'eux. Elle est accompagnée de sa mère, veuve. En 1740, 42 et 46 elle mettra au monde trois garçons : Joseph, Bazile et Jean dont rien ne laissera jamais soupçonner qui en est le père, ce qui à l'époque est tout à fait illégal, les femmes non mariées devant faire sous peine de mort une déclaration de grossesse "donnant" l'enfant à naître à un père présumé. Bien plus les enfants de Jeanne-Françoise auront pour parrains et marraines le châtelain, sa famille et le prieur lui-même. Enfin le 22 février 1748 le chevalier D'AGOULT lieutenant-colonel du régiment de la marine assiste au mariage de Jeanne-Françoise avec un inconnu : Antoine GRIFEUILLE du lieu de Larmandie au diocèse de Saint-Flour qui ne signe pas l'acte et ne reconnaît pas les enfants de sa femme. De cette union naîtra un quatrième garçon qui ne vivra que cinq ans : Charles GRIFEUILLE.

Jeanne-Françoise DURAND finira ses jours à Rochebrune en 1777 à l'âge de soixante-cinq ans. Antoine GRIFEUILLE n'est pas venu souvent à Rochebrune. Il n'était pas là pour le mariage de Jean DURAND avec une jeune fille de Ste-Jalle et Jeanne-Françoise avait un curateur pour l'occasion ! Jean DURAND très bien marié restera à Rochebrune, son frère Joseph est diacre en 1774 et nous perdons sa trace. Le petit Bazile n'a vécu que quelques mois.

Antoine GRIFEUILLE reviendra encore quelquefois à Rochebrune après le décès de sa femme. Il sera le parrain d'une des filles de Jean DURAND prénommée Antoinette comme lui, Jeanne comme la grand-mère de l'enfant.

Le prieur Clémens a mentionné la présence de la confrérie des pénitents aux obsèques de Sébastien COULET et spécifié qu'Anne BON-FILS avait pris soin fidèlement de la chapelle et de la confrérie du Saint-Rosaire. Il a baptisé l'enfant illégitime d'une Réformée de la Motte et l'a enseveli "aux champs hors de la sépulture, ecclésiastique" et loin de son enfant. En 1740, il a reçu l'abjuration d'Etienne GRANGAUD, de Vinsobres venu se marier et s'établir à Rochebrune.

Comme son prédécesseur le prieur Clémens meurt à Rochebrune le 29 mai 1749. Joseph Clémens, châtelain, son frère et héritier remet au nouveau prieur Charles RICHAUD les biens, vases et ornements de la cure. Inventaire en est dressé en présence des consultants qui ont recours aux "principaux habitants" Jean BERNARD et Joseph COULET pour le signer "eux étant illettrés".

Messire Charles RICHAUD arrive de Château Arnoux avec ses deux nièces à marier et leur mère, sa sœur qui tient son ménage. Il note scrupuleusement les liens de parenté qui unissent parrain, marraine et enfant à baptiser et,

comme ses prédécesseurs, il indique l'âge présumé des défunts. Il note aussi dans les pages de garde les faits intéressant la vie de la communauté : legs généralement liés à une obligation de messes pour le repos de l'âme de défunt règlement de différends avec les communautés voisines, bénédiction des cloches neuves, etc (voir les copies de ces notes en annexe).

Il nous signale aussi les morts accidentelles : Jean EYSSAUTIER a été frappé par un coup de tonnerre en septembre 1783, le petit Joseph DURAND a été victime d'un coup de fusil "tiré innocemment" en 1789. Il ne donne pourtant aucun détail sur celle de Delphine BRUNEL qui a été "ensépulturee" en 1782 "aux présences de monsieur CLEMENS docteur en médecine de la ville du Buis et du procès-verbal".

Au fil des pages nous voyons toujours défiler les rentiers du Seigneur : ce sont les TESTE en 1789, ceux de la grange des Bœufs : les BERTRAND en 1774, les BARNIER en 1780. Les CHABROL sont au Linceul en 1775, les TARDIEU leur succéderont.

En 1757 Sébastien BARNEOUD "de la Valouise" est témoin à mariage. Sans doute était-il comme tous ceux qui venaient de cette haute vallée alpestre maître d'école à Rochebrune. En 1768 Jean-Pierre ARNAUD tailleur d'habits est semble-t-il installé au village.

Le prieur RICHAUD est estimé : presque toute la paroisse assiste aux obsèques de sa sœur le 7 avril 1788.

Il est sans doute très proche de ses paroissiens. Aussi pauvre qu'eux il demeurera un des leurs pendant la tourmente révolutionnaire. Le prieur RICHAUD a signé le dernier acte paroissial de 1792, Charles RICHAUD officier public rédige et signe le premier acte d'état-civil de l'an premier de la République Française et de l'an quatrième de la Liberté (en référence à l'édit de Louis XVI ordonnant l'inscription des actes concernant les non-catholiques sur les registres paroissiaux). Il remplira ses fonctions tant que son grand âge le lui permettra. De sa plume élégante et fine il a recopié le mortuaire d'André SAUVAYRE, volontaire du premier bataillon de Nyons, décédé à Marseille le 4 vendémiaire de la III^e année "républicaine, une, indivisible, démocratique et impérissable" : tu es prévenu citoyen... (voir annexe).

Charles RICHAUD prêtre desservant meurt comme les prieurs qui l'ont précédé dans la maintenance "cy-devant" maison curiale le 11 floréal an XIII à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Il n'a jamais cessé d'être aimé, entouré et respecté de ses ouailles. Son destin a été à peu de choses près identique à celui d'Esprit VAUTOUR curé de Bellecombe mort en 1793 âgé de quatre-vingt-quatorze ans. Jean-Joseph Esprit AUBERT prieur du Poët SIGILLAT était mort lui aussi centenaire en 1789.

Saluons au passage la mémoire de ces grands vieillards qui avaient su créer des liens si forts avec leurs paroissiens que rien ni personne n'a pu les rompre.

Entre les pages des registres paroissiaux de Rochebrune nous avons pu entrevoir la vie de cette petite communauté des Baronnies pendant les cent vingt-cinq ans qui ont précédé la Révolution Française.

Vie paisible s'il en fut toute entière tournée vers Dieu et la terre. A Rochebrune on vit de l'élevage des moutons et de celui de quelques bœufs, ce qui provoque quelques frictions avec les communautés voisines vite effacées grâce au concours des prieurs. Les contraventions, en réparation de leurs torts feront des dons à

l'église ou aux confréries. La petite église s'agrandit de trois chapelles en moins de cent ans : celle du Rosaire, celle des Pénitents et celle de Saint-Vincent qui n'est pas incluse dans l'église mais la jouxte seulement. Elle est ornée d'un beau bénitier de cuivre, garnie d'un banc et dotée de deux cloches neuves.

Après l'épidémie de 1729 la communauté a promis une dévotion annuelle à Saint-Sébastien et à Saint-Roch. Plusieurs fois nous avons vu des habitants aisés léguer de petites sommes à l'église qui est pourtant bien modeste encore ; à la mort du prieur Clément tout y est fort usé, en mauvais état, le ciboire et l'ostensoir n'ont qu'un pied à eux deux... "et rien de plus". (voir annexe).

Les seuls Réformés que nous avons vu à Rochebrune sont un habitant de Vinsobres qui change de religion en changeant de village et une jeune femme de la Motte qui meurt en couches. Il y a bien deux "morts soudaines", mais après tout peut-être l'ont-elles été réellement...

Ce vallon du bout du monde n'est pourtant pas un isolat si dans la majorité des cas les habitants sont ménagers ou travailleurs, pas mal d'étrangers au village viennent vivre quelques mois ou quelques années à Rochebrune comme rentiers des diverses fermes. Ils viennent d'un peu partout : Izon, Bouvières, Pont St Esprit, Voreppe.

Pas d'artisans à demeure jusqu'à l'installation du tailleur d'habits en 1768. Seul un hôte est établi à Rochebrune. Les cardeurs, maçons, menuisiers viennent d'ailleurs. Il semble y avoir eu assez régulièrement un maître d'école (assez peu qualifié semble-t-il puisqu'aucun des consuls ne sait signer en 1749 et qu'un seul peut le faire en 1777).

Sans cesse la population est brassée. Pour 128 des 204 mariages célébrés, soit plus de 60 %, un des deux conjoints est étranger au village. Les prieurs successifs ont amené leur parenté à Rochebrune, elle s'y est toujours fixée. Les D'AGOUTT sont responsables du défilé des rentiers mais peut-être ne sont-ils pas étrangers à la venue des deux "étrangers". Conséquence directe de ce renouvellement permanent, une seule dispense de consanguinité pour mariage a été demandée à l'évêché ce qui est vraiment remarquable pour une petite communauté établie loin d'un grand axe de communication.

Les mariages surtout pour les filles ont lieu assez tôt et quelquefois très tôt : Marie-Anne VACHON, née le 13 avril 1704 a épousé Jean-Etienne BOIS le 28 avril 1716, elle était donc âgée de douze ans et quinze jours. Elle est morte le 28 avril 1723 vraisemblablement en couches.

Beaucoup de veuvages et donc beaucoup de remariages toujours très rapides commandés par les nécessités quotidiennes : Etienne BERNARD s'est remarié le 12 juin 1736 soit vingt-quatre jours après le décès de sa femme !

Quant aux enfants, il y en a beaucoup à Rochebrune : ceux de la paroisse mais aussi les petits nourrissons confiés par les bourgeois de la ville du Buis. Comme partout à l'époque la mortalité infantile est effrayante : 24,95 % des décès sont ceux d'enfants de moins de deux ans et encore tous n'ont pas été notés car le prieur a écrit dans une marge en 1707 "celui qui manque icy est mort" d'où l'on peut conclure qu'il n'inscrivait que les baptêmes des enfants ayant déjà vécu un certain temps.

Les décès d'enfants ou d'adultes arrivent par

vagues dues sans doute à des épidémies de maladies mal définies "mal contagieux, mal épidémiques".

Il ne semble pas qu'on ait jamais fait appel au chirurgien sauf en cas d'accident. Les seuls nommés ARNAUD de Pierrelongue, VILLELONGUE de Bourg St-Andéol, BRUSSET de Beauvoisin sont là à titre de parrain ou de témoin à mariage. Par contre une sage-femme est citée dès 1693 et c'est Marie BREMOND faisant cette fonction qui présente le premier enfant de Jeanne-Françoise DURAND au prieur en 1740.

Les accidents sont rares. Trois seulement ont été mortels. Ce sont des accidents de la vie courante à la campagne, causés l'un par la foudre, l'autre par la manipulation imprudente d'une arme à feu. Mais nous aimerions bien savoir ce qui s'est passé dans l'église le 16 novembre 1719 et ce qui provoqua la mort de Delphine BRUNEL.

Un mendiant, un seul, est venu mourir à Rochebrune. C'était un voisin. Il était natif de Châteauneuf de Bordette.

Comme partout dans la vallée lorsqu'on a franchi le cap de la petite enfance on vient très vieux à Rochebrune. 27 % des décès concernent des adultes de plus de 60 ans soit à peu près autant que d'enfants de moins de deux ans. Parmi eux plus de 6 % sont des octogénaires et six personnes ont dépassé les quatre-vingt-dix ans et l'une d'elles est dite "centenaire".

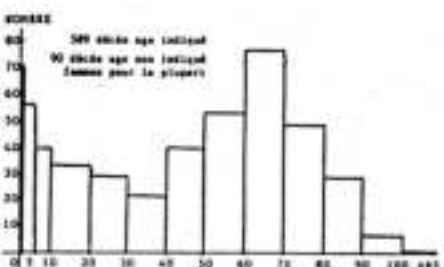
Ces chiffres sont approximatifs comme les âges indiqués par les prieurs : Marie-Anne VACHON, par exemple, est dite "âgée de dix-sept ans" au moment de son décès alors qu'elle en a dix-neuf et que nous avons pu le vérifier puisqu'elle était née à Rochebrune.

Le graphique établi en annexe concerne 589 des 679 décès relevés dans les registres. 90 n'ont pu être pris en compte ce sont pour la plupart des décès de femmes nées hors de la paroisse et dont l'âge n'est pas mentionné.

Il nous manque pour clore ce modeste tour d'horizon quelques indications sur le temps qu'il a fait durant ces années-là. Les prieurs de Rochebrune n'ont pas cru bon de nous en donner. Seul l'orage de septembre 1783 est mentionné parce qu'il a causé mort d'homme. Il semble bien que le terrible hiver de 1709 n'a pas fait de trop grands dégâts puisque personne n'en a parlé et qu'il n'y ait pas eu durant cette période de sécheresse catastrophique. Bien sûr nous ne nous attendions pas à trouver trace d'inondations dans ce terroir si pentu qu'on dit en matière de plaisanterie qu'on y ferre même les poules !

Lorsqu'on découvre aujourd'hui les pierres dorées de Rochebrune dans le cadre immuable et magnifique de son vallon on ne peut s'empêcher devant tant de splendeur de penser qu'on est là face à un lieu préservé et très précieux, l'un de ceux où Barrès disait que "souffle l'esprit".

Simone CHAMOUX
13-1252
(à suivre)



A SAINT-CANNAT

Le roi René fut, de 1474 à 1503, seigneur de St-Cannat. Il y autorisa la création d'une foire qui avait lieu le huit septembre, jour de la solennité de la Nativité de la Vierge, en même temps que les dévotions à Notre-Dame-de-Vie, patronne du village.

St-Cannat est resté fidèle à ses traditions. Cette année, les festivités se dérouleront les 2, 3 et 4 septembre ; la Société des Amis du Vieux St-Cannat organise :

- Une exposition de peinture (salle des Associations) ;
- Une exposition "St-Cannat, les SUFFREN et la Révolution" réalisée par J.-C. KLEIN et présentée dans les salles du musée "Suffren" à l'Hôtel de Ville.

Nous recommandons trop conseiller à nos collègues d'aller visiter ces expositions.

LA FAMILLE DE TOURNON

Une adhérente de Nice m'a confié un arbre généalogique rédigé à la plume d'une écriture très fine, qui a été trouvé chez un brocanteur de Nice. Il se présente sous la forme d'une grande feuille de 70 cm sur 60 cm, et il retrace les 24 générations de la famille de Tournon, depuis Guillaume 1^{er}, seigneur de Tournon (1128) jusqu'à Philippe, comte de Tournon, décédé à la fin du 19^e siècle, et au-delà avec les nombreuses alliances princières des filles qui, au début du 20^e siècle, épousèrent des DREUX-BREZE, des GRAMMONT, ARENBERG, SABRAN-PONTEVES et CASTRIES, sans compter une quantité de familles de moindre importance mais qui, pour la plupart, sont d'origine languedocienne ou provençale, comme la famille de Tournon elle-même.

Tous les détails précis apportés à chaque membre de cette famille me font penser que ce tableau n'est pas une simple copie d'un livre sur la noblesse française, mais qu'il a été rédigé par un membre de cette famille. Il est d'ailleurs évident que ce n'est qu'une partie d'un ouvrage beaucoup plus important.

Je crois que certains chercheurs y trouveraient un grand intérêt, soit pour leurs recherches personnelles, soit pour effectuer des travaux touchant à l'histoire de la noblesse méridionale.

Denise LUQUET
06/0887

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Géologie.

PROVENCE GENEALOGIE

Vie de nos Associations

BIENTOT LA RENTREE

ASSOCIATION GENEALOGIQUE DES HAUTES-ALPES

La reprise des activités se manifestera par la tenue plus régulière des permanences du **vendredi après-midi** aux Archives Départementales, Route de Rampaud à Gap.

La réunion mensuelle du 25 août demeure fixée à 17 h 45.

L'assemblée générale annuelle se tiendra le **samedi 23 septembre** (voir convocation dans même numéro de PG).

Il n'y aura pas de réunion mensuelle le 29 septembre.

Après les contributions individuelles ou collectives fournies dans le cadre de la célébration du Bicentenaire de la Révolution, l'association va porter son effort en 1989/90 sur la vulgarisation de la généalogie. Une exposition devrait être organisée à la Bibliothèque municipale de Gap à l'intention des adultes et des scolaires en mars 1990.

CERCLE GENEALOGIQUE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE :

— Réunion dimanche 24 septembre (se renseigner sur les lieux et heures).

— Assemblée générale le dimanche 26 novembre de 10 heures à 12 heures et de 14 h 30 à 17 heures à Manosque.

ASSOCIATION GENEALOGIQUE DU VAR :

— Lundi 2 octobre à 16 heures à la "Maison pour Tous", boulevard Paul à la Valette.

CENTRE GENEALOGIQUE DE VAUCLUSE :

Les réunions se sont tenues pendant tout l'été au jour et heure habituelles. Ecole Sixte Isnard, 31 ter, avenue de la Trillade à Avignon.

ENTRE NOUS

Nous apprenons avec plaisir :

— CG 04 : la naissance, le 10 mai 1989 de Florine, à 30-Alès, troisième enfant de Daniel et Annie AVE.

— AG 13 : le mariage, le 15 juillet 1989 d'Isabelle, fille de M. et Mme DESMOULINS, la dévouée bibliothécaire de notre association.

Tous nos vœux accompagnent d'une part la venue au monde de la petite Florine et d'autre parts le ménage qui vient de se former.

Nous apprenons, par ailleurs, le décès de la belle-mère de M. Georges REYNAUD.

Nous lui adressons, ainsi qu'à Madame REYNAUD, nos biens sincères condoléances.

ASSOCIATION GENEALOGIQUE DES HAUTES-ALPES CONVOCAZIONE

L'assemblée générale annuelle aura lieu le **samedi 23 septembre 1989** à 10 heures à l'Hôtel Pavillon-Carina, quartier de Chabanas à Gap.

L'ordre du jour est le suivant :

— Compte rendu moral.

— Rapport financier.

— Elections au conseil d'administration (quatre membres sortants, Mlle CLEMENT, MM. BARRE, GROSSEDIER DE MATHONS et ROMAN sont rééligibles).

— Projets 1989-90.

— Questions diverses.

Le texte de ces questions, ainsi que les candidatures au conseil devront parvenir au président dans les délais statutaires.

Un repas pris en commun sur place clôturera cette amicale rencontre à laquelle sont conviés membres, sympathisants et conjoints. Se faire inscrire le 20 au plus tard auprès de M. COLLIN (92.53.87.94) ou de Mme MAGALLON (92.54.12.86).

Les membres du conseil sortant se réuniront au préalable, à 9 heures le même jour et au même lieu.

Le Président
F. COLLIN

LE TEMOIN

Avez-vous lu "Le Témoin" de Simone Chamoux ?

Vous avez pu pénétrer ainsi au cœur de ce qui faisait la vie d'un notaire et la vie des gens aux XVII^e et XVIII^e siècles, dans un cadre qui dépasse largement les Baronnie.

Ajoutons que ce savoureux petit livre vient d'obtenir le prix de littérature régionaliste de l'Académie Drômoise pour 1989.

Vous ne l'avez pas encore lu ?

Il est encore temps de le commander (120 F) à : Association Pages, 14, rue de la Manutention, 26000 Valence.

Vous ne le regretterez pas.

L. MOUNIER

CG 04

Nouveaux membres :

04-2291 M. DEYE Yves, 4, rue du Four, 04350 Malijai.

04-2292 Mme Françoise D'UNIVILLE, 3, square Fantin-Latour, 78150 Le Chesnay.

04-2293 M. Ernest-Louis SIGNORET, 392 Lotissement l'Eau-Vive, 04100 Manosque.

VIENT DE PARAÎTRE

Notre collègue Marcel GUENOT (13/0060) vient de publier un petit ouvrage intitulé : "L'Aï faire des Pradas et la Révolution à Villelaure".

Villelaure est une petite commune de Vaucluse, située sur la rive droite de la Durance, qui comptait 500 habitants au XVIII^e siècle.

Les "Pradas", sont les mauvaises prairies récupérées dans les îles du cours de la Durance.

La propriété des "Pradas" fut la cause d'un long procès entre le seigneur, de la famille des Forbin, et la communauté de Villelaure.

Cette affaire est l'occasion pour Marcel GUENOT d'une étude, menée avec la rigueur que nous lui connaissons, des rapports entre les protagonistes jusqu'à l'avènement de Napoléon.

L'affaire des Pradas et la Révolution à Villelaure : 40 pages 230 x 170 mm, nombreuses illustrations : 40 F + 5 F de port à commander à : CGMP - Centre Elsa-Triolet, 13110 Port-de-Bouc.

ROCHEBRUNE, A TRAVERS SES REGISTRES PAROISSIAUX

(Suite et fin)
Pièces annexes

CHATELAINS DE ROCHEBRUNE

- François BARJAVEL
- Denis COULET 1699-1729
- Joseph CLEMENS 1729-1762

Reutiers du seigneur

- Antoine MONIER 1685
- Antoine PIVET 1686
- Claude GAU 1706
- Jean COULET 1724
- Jean TESTE 1789

Sous-fermier

— Jacques BONHOMME 1734 (de BOUVIERES)

Reutiers du Lincol

- Antoine AUGIER 1724
- Etienne AILLAUD 1738 (de Voreppe)
- CHABROL 1775
- Antoine TARDIEU 1779

Sous-fermier

— Jean MEFFRE 1741 (Izon)

Reutiers des Bœufs (propriété de M. de CONDORCET)

- Toussaint BAUDIN 1674
- Jean-Baptiste CHAMBON 1734
- Marie-Bernard veuve de Jean-Pierre TALON 1774 (Curnier)
- Jacques BARNIER 1780 (Bénivay)

Reutiers du moulin

- Toussaint MOTTE 1699 (Ste-Jalle)
- Michel BONNET 1702

- Laurens QUIOT 1712 (Curnier)
- Jean BRUSSERT 1726 (Bellecombe)
- Jean BERNARD 1744 (Curnier)

Garçon meunier

- Antoine ADOULAY 1702 de Pont-St-Esprit

FONDATION DE MESSES (et inflation !)

Jacques GROSJEAN a laissé trente livre qu'il a chargé son fils Jean de mettre en pension de rente quelque part. Il oblige ceux qui prendront lesdites trente livres de faire dire trois messes par an à perpétuité à huit sols la messe pour le repos de son âme. Son fils sera chargé de faire dire les trois messes tant qu'il se trouvera chargé des dites trente livres. C'est la dernière volonté du dit Jacques GROSJEAN qu'il nous a chargé de faire exécuter. Il est décédé le dix-sept janvier 1758.

Jean-Jacques BARTHALOMIS décédé le 24 février de cette année 1780 a donné soixante livres à la chapelle des pénitents à la charge de faire dire une messe tous les ans pour le repos de son âme.

"FAITE" VOTIVE

Le mal contagieux a cessé grâce au Seigneur aujourd'hui sixième février mille sept cent vingt-neuf dans cette paroisse de Rochebrune et mes paroissiens de notre consentement ont fait vœu de faire faire le jour de St-Sébastien et de St-Roch patrons des maux contagieux en action de grâce à perpétuité du consentement de monseigneur l'évêque de Sisteron et approuvent les sus-dites festes et non autrement. Fait à Rochebrune l'an et jour cy dessus.

"BENEDICTION DES CLOCHES

L'an mil sept cent soixante et dix sept et le vingt septième jour du mois d'avril, sous le consulat de Claude BARTHALOMIS et d'Etienne BARNAUD, les deux cloches de la paroisse ayant été jetées en fonte par le sieur Huard fondeur du lieu de Venterol dans les Baronnie; de la licence de M. COURCY curé de Ste-Jalle vicaire général de Mgr l'évêque de Sisteron dans le val Benoît partie de Dauphiné, je les ay bénies selon la forme du rituel, en donnant selon l'usage un parrain et une marraine à la chacune; le parrain de la grosse a été Esprit Sauvyre et la marraine Françoise PROVENT veuve de Pierre Bernard laquelle pour la distinguer de l'autre ils ont donné le nom de Ste-Marie, en la dédiant à la Ste-Vierge, et en prononçant ces paroles qui y sont gravées: Ste-Marie priez pour nous. Le parrain de la petite a été Jean DURAND et la marraine Françoise FAUQUE femme d'Esprit SAUVAYRE à laquelle ils ont donné le nom de St-Michel en la dédiant à l'archange St-Michel patron de la paroisse et en prononçant ces paroles qui y sont également gravées, St-Michel priez pour nous. Ainsi l'atteste je avec les parrains qui on signé avec le second consul, nom le premier pour ne savoir, de ce enquis.

Signé: E. SAUVAYRE - J. DURAND - Et. BARNAUD, consul - J. MAURIC - Bernard RICHAUD Prieur-curé.

P.C.C.
Simone CHAMOUX
13-1252

ACQUIT POUR LES VASES ORNEMENTS ET MEUBLES DE LA MAISON CURIALE en 1749

Entre la communauté de Rochebrune et Sr Joseph CLEMENS héritier de feu mes. Sylvestre CLEMENS prêtre et ancien prieur du d. Rochebrune et encore mes. Charles RICHAUD prêtre prieur curé moderne du dit lieu, a été convenu que l'héritier du d. mes. Clémens soit déchargé des ornements de la sacristie, des meubles de la maison curiale et des réparations à faire tant à l'église qu'à la maison curiale et de la vingt-quatrième au moyen de la rémission qui en a été cy-devant faite par le dit héritier au d. mes. RICHAUD suivant l'état, description et inventaire cy après.

Premièrement a été remis par le d. héritier au d. mes. RICHAUD en ornements de la sacristie, deux calices avec leurs patènes, dont l'un d'argent et l'autre de laiton dont la coupe est d'argent, plus un ostensorio et un ciboire, n'ayant qu'un pied entre tous les deux, plus quatre chasubles avec leurs étoles et manipules en médiocre état, dont deux de soie, l'une rouge et l'autre violette, la troisième de camelot vert et la quatrième de camelot noir fort usé. Plus deux aubes avec leurs amics en fort mauvais état, plus trois nappes d'autel. Plus une mauvaise chappe de Ligature doublée de noir pour les morts, plus trois voiles de calice, plus trois bourses, plus six mauvais purificateurs, plus deux missels en mauvais état plus un encensoir avec sa navette et sa cuillère et rien de plus.

En meubles de maison une maie à pétrir en médiocre état, plus une petite table ronde avec ses tiroirs, deux patènes plus usagés et rien de plus.

En vaisselle de cave une cuve plus cinq tonneaux tenant environ vingt charges de vin dont un tout en bon état, les autres fort mauvais, plus un petit tonneau d'une charge et demy fort mauvais pour servir de vinaigrier et rien de plus.

De tout quoy le d. Sr. Joseph CLEMENS se trouve déchargé et le d. Sr. RICHAUD chargé conformément au d. inventaire pour le tout être remis par le dit mes. RICHAUD en cas de résignation de son bénéfice, ou par son héritier après sa mort à son successeur, ou à la communauté aux mêmes espèces et non au même état, attendu que l'usage les peut changer. Ainsi a été convenu et on le d. mes. RICHAUD et les principaux habitants de la communauté signé, non les consuls étant illettrés, sous les obligations, soumissions et déclarations acquises. fait au d. Rochebrune le douzième may mil sept cent cinquante et un.

Signé: RICHAUD prieur curé - J. CLEMENS - J. BERNARD - J. COULET.

P.C.C.
Simone CHAMOUX
13-1252

LES TROUPEAUX ET LES VOISINS

L'an mille sept cent cinquante cinq et le huitième jour du mois de septembre Claude BARTHALOMIS, Pierre MIELLE, Louis BARRE et Jean-Claude BRUNEL ont pris les troupeaux de Vincens, de la Penne, et de Jean-André Espic, de Montaulieu, paissant dans le terroir de Rochebrune, Joseph COULET étant consul et Joseph CLEMENS châtelain. On les leur a rendus à condition qu'ils firaient un bétailier de cuivre à l'église ce qui a été fait tout de suite, tel qu'il subsiste actuellement, le cuivre seul a coûté seize livres dix sols et le fer pour le soutenir dix livres dix sols.

RICHAUD prieur-curé

L'an mille sept cent soixante et seize et le second jour du mois de décembre a été convenu entre nous sousigné Quenin TUSSE prieur curé de la paroisse de BENVAY et BEAUVOISIN et Charles RICHAUD prieur-curé de la paroisse de Rochebrune, que pour terminer la contestation émise par les habitants du dit BEAUVOISIN à l'occasion de la dixme des agneaux des troupeaux qui ont droit de dépaître dans le terroir de Rochebrune et de coucher dans celui de BEAUVOISIN nous dixièrions alternativement les agneaux des dits troupeaux chacun à sa côte en usage de sa paroisse, et que le prieur de Rochebrune commencerait à percevoir cette dixme l'année prochaine mille sept cent soixante et dix sept et que le prieur de Beauvoisin la lèverait l'année d'après mille sept cent soixante et dix huit en continuant ainsi en l'alternative et venant les habitants de BEAUVOISIN perdre le dit droit la convention cy dessus sera comme non advenue. Nous supplions nos successeurs d'approuver cet accord étant avantageux aux deux paroisses, afin que cet usage fasse Loy et qu'il n'y ait jamais aucun procès à ce sujet entre les deux prieurs en toy de quoy nous avons écrit la présente convention dans ce registre pour plus d'authenticité. A Rochebrune l'an et jour que dessus.

Signé: TUSSE prieur-curé - RICHAUD prieur-curé.

N.B. Le passage "que le prieur de Rochebrune commencerait.. alternative" est écrit deux fois à la suite.

— L'orthographe a été respectée partout où cela ne gênait pas la compréhension.

P.C.C.
Simone CHAMOUX
13-1252

PASCAL PAOLI ET LA REVOLUTION FRANÇAISE

Quarante ans avant la Grande Révolution il fut le modèle vivant et ressemblant de l'idéal vers lequel se tournaient les regards novateurs les plus hardis.

"Père de la Patrie" il le fut aussi de la première "Constitution républicaine d'Europe". Elle servira de base à la Constitution des Etats-Unis d'Amérique. (La révolte des patriotes américains sous la conduite de Georges Washington "The sons of Liberty" est menée au cri de "Remember Paoli").

Le symbole de "Liberté" qu'il représente est encore dans toutes les mémoires lorsqu'il est invité à quitter Londres où il est l'hôte du roi George III depuis 1769 et à rentrer dans sa patrie afin de contribuer par sa présence et ses sages conseils à la tranquillité et au bon ordre public.

Il accepte dans un courrier du 10/XI/1789: "La liberté de la patrie est mon but unique et je n'aurais pas d'autre désir que de l'assurer sous la protection d'une aussi grande nation (La France)".

Le 3/IV/1790 il est à Paris.

Accompagné par La Fayette il est reçu par Louis XVI.

Robespierre s'empresse de l'accueillir au sein de la "Société des Amis de la Constitution".

L'Assemblée Nationale le reçoit le 22 avril et lui fait une belle ovation à la suite d'un bref discours.

Le succès de cet homme de soixante-cinq ans excite la convoitise de certains députés corse à qui il porte ombrage.

Les ambitions de Cristofanu Salicetti, avocat au Conseil Supérieur (se voulant un révo-

lutionnaire intransigeant, il sera le seul député Corse à voter la mort de Louis XVI), celles de Lucien Bonaparte et de Barthélemy Aréna, les poussent à développer une campagne de délation entreprise peu après son retour d'Angleterre. Après l'échec militaire de la campagne de Sardaigne, un procès sera ouvert. Marat se plaira à étouffer ce tissu de calomnies qui débouchera le 2 avril 1793 sur un décret d'arrestation.

La Consultation de Corte réunie le 27 mai 1793 (elle réunira 1009 députés de l'île) exprime la révolte du peuple Corse contre les excès révolutionnaires et renouvelle sa confiance à Pascal PAOLI.

Déçu par la tournure des événements et par l'approche de la Terreur annoncée par l'exécution de la famille royale, il écrira en août 1793: "L'esprit de faction qui dirige depuis longtemps les assemblées de la France a détruit la Constitution et la Monarchie... ne voulant pas rester associé pour plus longtemps à une assemblée qui trouble la paix de l'Europe et viole les principes du droit des Nations et de la justice particulière..." il demande, ainsi que le fera la ville de Toulon, l'aide de l'Angleterre pour préserver la Corse et l'aider à obtenir un "gouvernement séparé" ainsi que lui avait préconisé Jean-Jacques Rousseau en 1764.

S'il ne put voir son rêve se réaliser, il fut consolé par l'accession au pouvoir du fils d'un de ses fidèles partisans Napoléon Bonaparte (lui-même fervent paoliste dans sa jeunesse).

"Qu'elle que soit la main qui lui donne la liberté, qu'elle soit bénie!" écrit-il de Wathili en décembre 1802.

Déformée par l'image négative héritée de la Convention, la France n'a pas encore réhabilité sa mémoire à l'instar de ce que fit l'Amérique qui a donnée le nom de "PAOLI" à six de ses localités.

J.-M. DELLI-PAOLI
13-540

QUESTIONS-REPONSES INTER-REGIONS concernant les départements d° 59 et 62 ainsi que la Belgique

89/28 - Madame COLONNA adhérente de l'A.G. 13 a étudié les branches de sa famille dans les départements 59 et 62 ainsi qu'en Belgique dont la liste suit : Familles étudiées et toujours en cours :

Grand-Père maternel

LETERME,
BEEUSAERT,

MYLLE Marie-Louise
MORDACQ 1769-1805,
DENYS,
DUTILLY 1780,
DUTILLY ??,
DE CONINCK ??,
DELPIERRE 1743-1894,
DELPIERRE 1743-1894,
PONTCHAMP 1766-1857,
PIGNON 1746-1791,
RINGOT ??.

Grand-Mère maternelle

HAUTIER, Marseille 1935,

DUFRANE 1780-1925,
DUFRANE
GUERITTE,
LANDEAUX à Paris +
CORNUZ (CORNUÉE) 1802-1842
POULIER ca 1780.

59, Lille puis Messine Belgique ;
Passendale Belgique ;
Ingelmunster Belgique ;
Belgique (décédée en Argentine) ;
Messine Belgique où il n'y a plus d'actes au-delà de 1779 ;
Messine Belgique ;
Messine Belgique ;
Cas Warneton Belgique ;
Wyttschaete Belgique ;
Lille 89 ;
La Beuvrière 62 ;
La Beuvrière 62 ;
La Beuvrière 62 ;
La Beuvrière 62.

Fermière La Petite 59, 1816 ;

Obrechies 59 ;
Beaufort 59 ;
Maubeuge 59 ;
Beaufort, 59 ;
à Beaufort 59 ;
Beaufort 59 ;
Maubeuge 59.

Souhaite correspondre pour entraide éventuelle 59 et 62 et continuer recherche sur famille HAUTIER.

Propose en retour recherches aux A.D. d'Aix-en-Provence, Arch. Municipales Salon-de-Provence.

Possède plusieurs actes sur familles ci-dessus (de Belgique notamment), pourrait adresser copies.

Ecrire : Association Généalogique des B.du-Rh. (A.G. 13), Archives Municipales : 1, place Carli, 13001 Marseille.

COLONNA

LA FAMILLE BONAPARTE EST-ELLE D'ORIGINE FRANÇAISE ?

L'on n'a pas oublié, je pense, les deux articles parus dans "Provence-Généalogie" sur l'origine des Bonaparte. L'un consécutive à des recherches dans les Archives de Mallorca signé par M. F. Pierra (N° 1150) : "Napoléon : un Espagnol ?" ; l'autre de M. J.-M. Delli Paoli : "Bonaparte, Maillorquin ?" (N° 1158).

Vient de paraître chez R. Laffont (1989) un livre dont l'auteur, R. Ambelain apporte une réponse (?) au souhait formulé par M. J.-M. Delli Paoli dont le propos se terminait ainsi : "Voilà donc, grâce à la découverte de M. Pierra, une précieuse vérification généalogique et historique à effectuer".

Je rappelle que M. F. Pierra rapporte le texte d'un historien Espagnol, Joachim M. Boyer, concluant que Napoléon serait d'origine Espagnole et même Catalane Maillorquine.

La monographie de R. Ambelain : "Le Secret de Bonaparte", n'est, nullement, une nouvelle "Histoire" de l'Empereur. Quoique s'échelonnant de la naissance de celui-ci à sa mort, et jusqu'aux Bonaparte actuels, elle comporte 31 chapitres dont chacun est ponctuellement réservé à un événement précis de l'épopée. Citons au hasard : le Duc d'Enghien, la stratégie napoléonienne, la police,...

Mais, deux chapitres ont attiré plus spécialement mon attention, ce sont : le troisième, consacré, aux "Origines officielles" de la Famille Bonaparte ; le quatrième où sont exposées les "Origines véritables" de la Famille Bonaparte". (La couverture du livre porte, d'ail-

leurs, en sous-titre : "La vérité sur ces origines familiales").

C'est donc en ayant en permanence en filigrane les deux articles cités au début que je consacrerais mon propos à l'analyse et au résumé des chapitres 3 et 4.

Après avoir établi - par des "preuves" qui ne convaincront peut-être pas la majorité - la "Prédestination" de l'Empereur, l'auteur aborde donc la question des origines officielles de la Famille Bonaparte. Ici doit être essentiellement évoquée la piste : Italienne. Qu'il y eut des familles Bonaparte en Italie du Nord était connu depuis longtemps. Comment un jeune général en chef de 27 ans, surélevé d'Arcore, Rivoli, Montenotte... n'aurait-il pas incité ses admirateurs italiens à l'"annexer" ? Lorsque Bonaparte entra dans Trévise "les chefs de la ville vinrent joyeusement au devant de lui et lui présentèrent les titres et actes qui prouvaient que sa famille y avait joué un grand rôle". (Las Cases). De même à Bologne, à Florence...

Un certain Nicolas Bonaparte a laissé un récit du "Sac de Rome" par le Connétable de Bourbon. On alla même jusqu'à établir une généalogie dans laquelle sa famille était rattachée aux anciens Rois du Nord !

Pour d'autres, les descendants d'un certain Bonaparte exilé de Florence en 1120, seraient venus s'installer à Ajaccio ; mais aucun document connu ne permet d'accréditer cette thèse. M. Delli Paoli rapporte dans son article "que la parenté de la famille d'Ajaccio avec celle de Florence n'a jamais pu être établie vraiment".

D'ailleurs Napoléon s'est toujours opposé d'une façon très ferme à des recherches dans cette direction et il n'a, en particulier, jamais

accepté ces diverses généalogies sachant parfaitement que leurs auteurs n'étaient nullement désintéressés : en définitive, il a toujours refusé de croire à l'origine italienne. L'Empereur s'en tenait strictement à l'origine corse remontant au XVI^e siècle.

Et cependant, citant une source différente de celle rapportée par M. F. Pierra - et la confirmant - un Hugo Bonaparte, originaire de Mallorca avait été envoyé en 1411 en Corse avec le titre de Régent !

Cela nous amène à envisager les "véritables" origines de la Famille Bonaparte.

Officiellement, d'après des actes incontestables, c'est un certain Jérôme Bonaparte, vivant à Ajaccio au XVI^e siècle, qui serait le premier ancêtre de Napoléon. Suivi successivement par : Gabriel Bonaparte (1572), François Bonaparte (1633), Sébastien Bonaparte, marié en 1623, Charles-Marie Bonaparte (1637), Joseph Marie Bonaparte (1713), Charles Bonaparte baptisé à Ajaccio en 1771, père de Napoléon.

Mais le problème n'est pas résolu pour autant : d'où venait ce premier Jérôme Bonaparte ? Là, un bref rappel historique est nécessaire. Il est établi que les îles Baléares, sous la domination des Sarrasins puis des Arabes, furent libérées en 1229 par le Roi Jacques I^{er} d'Aragon, puis léguées à son fils cadet Jacques II qui devint Roi du Royaume de Majorque sous le nom de Jacques I^{er}. Ce royaume comprenait : les Baléares, le Comté de Cerdagne, le Comté du Roussillon et la Seigneurie de Mont-

pellier, la capitale en était Perpignan.

Par ailleurs, les intégristes musulmans contrôlaient au XII^e siècle les deux tiers de la Péninsule Ibérique. Au siècle suivant les rois de Portugal, Navarre, Castille et Aragon s'allièrent et écrasèrent l'armée arabe de Mohamed-abou-Allah. Alors débuta la Reconquête.

Or, dans les archives du couvent de St-Dominique de Palma fut découvert un petit livre (1) dans lequel on lisait les noms de Dameto, Muntanner, Villalonga, Bonapart. Furent retrouvées les armoiries des Bonapart (voir l'article de M. F. Pierra). La disposition des "étoiles" évoquerait la voie lactée dite alors "chemin de St-Jacques". La présence du lion rappelle les armes des "Pellissier", seigneurs de Salgas, ville située dans l'ancien Comté de Gévaudan, la Lozère actuelle.

R. Ambelain conclut que les Bonapart (auparavant Bonpar) étaient issus d'une des huit baronnies constituant le Comté de Gévaudan-celle de Florac. Un de leurs membres - comme d'autres en provenance du Languedoc, de Provence, d'Auvergne - partit se mettre à la disposition des 4 Rois cités ci-dessus et participèrent avec eux à vaincre les Arabes, et à la reprise de St-Jacques de Compostelle aux Maures.

Ainsi les Bonapart de Majorque vinrent de France !

Envisageons le dernier maillon.

En 1411, Hugo Bonapart, d'origine Maillorquaine (citée également par l'historien espagnol Joachim Boyer) fut envoyé en Corse en qualité de Régent par le Roi Martin d'Aragon. La présence de Hugo en Corse paraît donc établie d'une manière certaine : deux sources différentes en font foi. C'est à lui que l'on ferait remonter l'origine des Bonaparte ! R. Ambelain avoue que Hugo, face aux Génois et aux Corses alors en lutte, ne put réussir sa mission. Sans soutien financier, "il dut se contenter de se faire oublier, de se fondre au sein de la population corse".

Le moment est venu de faire le point concernant les faits exposés ci-dessus ; nous pouvons semble-t-il retenir :

1^o La présence de Bonaparte Maillorquins paraît établie d'une manière certaine. Pour R. Ambelain, ils seraient les descendants de ceux issus des baronnies du Comté de Gévaudan. Toutefois, l'affirmation de R. Ambelain est uniquement fondée sur l'interprétation des armoiries des "Pellissier" seigneurs de Salgas. Est-ce là une "preuve" suffisante ? Mon incompetence en matière d'Héraldique ne me permet pas de répondre à cette question ;

2^o Le passage de Hugo Bonaparte en Corse, venant de Majorque. Mais, si entre Hugo Bonaparte (XV^e siècle) et Jérôme Bonaparte (XVI^e siècle), il n'y a au "plus que 3 générations", l'auteur ne nous apporte aucun nom des membres de cette filiation.

"Ces légères indices découverts quelques années plutôt, auraient-ils pu démontrer à Napoléon qui tenait tant à être Français, que sa famille était originaire de France ?" (R. Ambelain).

Je pense que pour asseoir cette thèse, par ailleurs séduisante, d'une manière absolue, de nouvelles vérifications généalogiques et historiques sont encore à effectuer.

On pourra alors conclure avec l'auteur : "Cette lointaine origine Française justifierait les dernières paroles de l'Empereur en son testament : Je désire que mes cendres reposent sur les bords de la Seine, au milieu de ce peuple français que j'ai tant aimé..."

"Le cycle était enfin bouclé : six cents ans après, l'Aigle était revenu en son aire originelle".

V. DONNET
13-608

Madame MAGALLON (05-1645) a étudié "La vie à Tallard sous la Révolution 1789-1799" et a déposé un exemplaire de son travail aux Archives Départementales des Hautes-Alpes et à la bibliothèque de 05. Elle a bien voulu nous autoriser à reproduire le chapitre consacré aux travaux d'intérêt communal du village.

Tout au long de son étude, Madame MAGALLON a privilégié l'anecdote par rapport à la philosophie des événements nationaux, et pour cela son texte sonne particulièrement juste ; en effet, pour un villageois haut-alpin de 1789, la défense contre la Durance, les adductions d'eau, l'entretien des édifices publics avaient plus d'importance que la Déclaration des Droits de l'Homme !

TALLARD SOUS LA REVOLUTION 1789-1799

Tout au long de ces années, dans l'ordre du jour des séances du conseil municipal, seront évoqués :

- La digue
- La fontaine de l'Esplanade
- Les réparations des bâtiments publics
- La remise en état des terres dévastées par les torrents
- L'entretien des routes et des chemins.

Et comment en trouver le financement, si ce n'est pas l'appel au dévouement public ou à la bonne volonté des dispensateurs de prêts... les administrateurs du département à Gap.

LA DURANCE

Le gros morceau, c'est la digue. Commencée avant la Révolution, assise sur la rive droite de la Durance, diminuant la largeur de la rivière, elle devait gagner une bande de terrains fertiles que se partageraient les Tallardiens.

Il faut payer ces énormes travaux qui ne sont pas encore complètement achevés lorsque commence la Révolution.

Le 31 décembre 1790, un jugement du tribunal de GRENOBLE exige de la commune le paiement de la somme de 213 livres 7 sols pour 8 mois et demi de surveillance de travaux à 40 livres par mois pour Joseph-François ASTIER. Les secours réclamés le 30 janvier à GAP ne sont pas encore arrivés... Comment faire ?

D'autant plus qu'une autre note, plus importante, va s'ajouter à la première.

Le 14 avril 1791, l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées vient examiner les travaux de la digue, à la requête de Jean-Baptiste RIPPET, qui, adjudicataire des travaux de la digue par bail du 22 septembre 1787, n'a pas reçu son dû.

Le devis initial, de 44.600 livres, a été dépassé. TALLARD doit maintenant 46.630 livres 15 sols 2 deniers. Comme il s'avère nécessaire, le 11 septembre de la même année, de construire un mur pour soutenir la chaussée de la digue une nouvelle note de 1.630 livres s'ajoute aux précédentes.

Et pour pouvoir enfin faire profiter aux Tallardiens de ces terres gagnées sur la Durance, le 20 novembre, le conseil propose de créer des barrages afin d'enrichir en limons les graviers délaissés par le torrent.

Le 28 décembre, le directoire du Département autorise TALLARD à emprunter 2.000 livres qui serviront à ce travail.

Or, le 23 avril 1793 en évoquant la martelière

qu'il faut surveiller et réparer — il y a eu une crue de la Durance — on parle encore de graviers... Les 2.000 livres n'ont-elles pas été utilisées ou évoque-t-on les graviers par habitude ?

La fin de cette histoire se trouvera dans une délibération de l'an XI (1803). "Une digue a été construite il y a 12 ans... il serait urgent de procéder au partage entre les citoyens d'un terrain si précieux..."

Peu après paraît une liste de 272 noms de Tallardiens ayant droit de participer au partage.

C'est en décembre 1793 que se pose aussi le problème de régler le sieur MARTIN qui a succédé au sieur RIPPET pour l'aménagement de la digue. Il reste 24.590 livres 13 sols à verser en 4 fois... Mais le 14 juillet 1804 (26 messidor an XII) le sieur MARTIN réclame toujours l'argent qu'on lui doit...

LA FONTAINE

Nous en arrivons à la fontaine de l'Esplanade. Sa construction était due à la nécessité de créer un nouveau point d'eau pour le village.

Avant la Révolution, dans les différents budgets, une somme est prévue pour "les fontaines publiques", 10 livres en 1771, et en 1722, 15 livres pour la fontaine St-MARTIN. Où était-elle ? Je ne sais.

On cite aussi la fontaine de Porte-Maurine, à cette époque. De même, un puits profond, actuellement bouché, existait entre les deux maisons qui délimitent l'entrée de l'actuelle Placette du côté de la rue Chevalerie. Il avait, paraît-il, 64 mètres de fond et son nettoyage était si difficile que les ouvriers qui le firent en 1770 reçurent 100 livres, gain d'un ouvrier en une année entière.

Le 30 janvier 1791, donc, le conseil est réuni. Il va délibérer "d'une supplique à adresser au sujet des secours qui sont accordés aux communautés... pour l'établissement d'une fontaine et d'un canal pour le moulin que la communauté se propose de construire".

Le 10 avril 1791, les secours ont l'air d'être arrivés. La municipalité dispose de 700 livres destinées à la construction des "faussés (sic) et canaux relatifs à la fontaine".

L'eau doit venir des deux sources des Lauzes et de la Colombière.

Le 21 août de la même année, le maire annonce que "l'atelier pour la construction de la fontaine est ouvert depuis le 9 août" fixe le prix des journées de travail et livre le nom de l'entrepreneur : J.-Baptiste GUILLEMIN de la BATIE-NEUVE.

Quand a été prise la décision de souscriptions volontaires pour "l'établissement" de la fontaine ? Je l'ignore mais j'ai la liste des citoyens qui souscrivent... On y trouve un petit prudent qui note "Je souscris pour 24 livres payables lors de la perfection de la fontaine". Parmi les souscripteurs, certains n'hésiteront pas à se plaindre des dommages que leur causent les travaux. Il faudra les dédommager. Ce sont : Antoine MOURES, Jérôme ROME, Grégoire ASTIER, Antoine CHENILLE, entre autres.

à suivre...

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.

PROVENCE GENEALOGIE

AGEVAR

Le Conseil d'Administration d'AGEVAR, réuni le 20 juin 1989 a élu les membres du bureau, après que M. BARBAROUX ait fait connaître qu'il ne souhaitait pas être reconduit dans ses fonctions de Président.

Ont été élus.

Président (et chargé de l'Administration): Henri MAURIN

Vice-Président chargé des travaux Généalogiques: Jean CHABAUD.

Vice-Président chargé des relations publiques: Lucienne ROUGON.

Trésorier: Magali KERHOAS.

Trésorier-adjoint: Germaine PIOPPA.

Secrétaire: Ginette DELAYES.

Secrétaire adjoint: Yvonne GUIRAUDENC.

Délégués:

Relations avec la Presse: Sylvain POWOL.

Antenne de Draguignan: Jean PAQUET.

Correspondant pour Brignoles: Lucienne ROUGON.

Imprimés: Magali KERHOAS.

Bibliothèque: Marguerite CAVALIE.

Bibliothèque (adjoint): René TEISSEIRE.

Questions-Réponses: Simone MAURIN.

Commission des Bravets: Léon MOUNIER.

Informatique: Jack MOURILLE.

Héraldique: Ariette RAVEL.

Représentation d'Agevar auprès du C.G.M.P., en sus du Président, membre de droit, Jean CHABAUD, Léon MOUNIER et Louis BARBAROUX.

Les membres du Conseil et M. BARBAROUX ont vivement félicité M. MAURIN, celui-ci a remercié le Président sortant des efforts qu'il a déployés avec succès à la tête d'Agevar.

M. MAURIN a fait connaître son intention de proposer son prédécesseur pour l'honorariat.

AG 13 MARSEILLE RELEVÉ DES REGISTRES PAROISSIAUX DE LA MAJOR

Le relevé informatique de la paroisse de LA MAJOR est enfin totalement terminé.

Il couvre tous les registres paroissiaux aussi bien ceux des Archives Communales cotés GG... que départementales, cotés 201E... La période concernée s'étend de mai 1574 à 1792, avec quelques lacunes pour les années 1590, 1591 et jusqu'au 9 mai 1592.

Tous les mariages ont été relevés (sauf erreurs involontaires) et sont au nombre de 32.068.

Le nombre total de couples concernés, codifiés de la façon suivante.

Conjoints: M1

Parents de l'époux: M2

Parents de l'épouse: M3

Mariage précédent d'un des deux conjoints: M5

S'élève à 67.555.

Ce travail de fourmi a été mené à bien grâce à la bonne volonté de tous les membres de l'ASSOCIATION GENEALOGIQUE DES BOUCHES-DU-RHÔNE DE MARSEILLE qui assistent aux

réunions mensuelles du premier mercredi de chaque mois pendant lesquelles ces dépouillements ont été réalisés.

Nous disposons donc maintenant d'un outil de travail exceptionnel composé de:

5 TOMEs, où les mariages sont classés chronologiquement et qui contiennent les renseignements suivants: Nom, prénoms, profession, âge, lieu d'origine dans la mesure où ils ont pu être relevés.

— Tome 1: 1750/1792

— Tome 2: 1700/1749

— Tome 3: 1670/1699

— Tome 4: 1638/1669

— Tome 5: 1574/1637 (manquent 1590-1591 - partie de 1592).

Et de 5 autres tomes formant des tables extraites des renseignements précédents où les mariages sont classés alphabétiquement, d'une part au nom de l'époux, d'autre part au nom de l'épouse. Les renseignements qui y figurent sont les nom et prénoms des conjoints et dans la mesure du possible, ceux des parents.

— Tome 1a: 1750/1792

— Tome 2a: 1700/1749

— Tome 3a: 1670/1699

— Tome 4a: 1638/1669

— Tome 5a: 1574/1637 (manquent 1590-1591 - partie de 1592)

Les tomes 4 et 5 seront distribués à la rentrée au prix de 140 francs le tome; il est recommandé de les retenir, dès à présent, auprès de: Mme M.L. DESMOULINS, 61, rue Jules-Isaac, 13009 Marseille. Il convient de rappeler que les mariages célébrés avant le milieu du XVIII^e siècle, dans les banlieues N. et N.-E. de Marseille sont inscrits dans les registres paroissiaux de la Major.

La même équipe d'AG 13 entreprend le dépouillement des Registres Paroissiaux de St-Laurent; elle espère, à la rentrée s'organiser pour rendre ce travail plus rapide.

A.G. 13 - ANTENNE DE LA VALLEE DE L'HUVEAUNE

Réunion de rentrée le vendredi 8 septembre à 18 heures rue du Jeu-de-Ballon à Aubagne.

L'A.G. 13 participera au Salon des Associations organisé par l'Office du Tourisme de Gémenos les 16 et 17 septembre 1989. De nombreux membres sont originaires de Gémenos.

Adressez nous tous documents concernant vos familles pour être présentés à notre stand (Colomp - Saint-Pierre-lès-Aubagne, 13400 Aubagne). Nous vous attendons, venez nombreux à cette exposition.

A.G. 13 - ANTENNE DE SALON

Réunion de rentrée:

Lundi 11 septembre 1989 de 17 à 19 heures.

Archives Municipales rue du Bourg-Neuf, Salon-de-Provence.

Prochaine réunion le lundi 11 septembre 1989, de 17 à 19 heures aux Archives Municipales à Salon.

DES CONGRES...

Le XIX^e congrès international de Généalogie et d'Héraldique aura lieu à Versailles du 3 au 8 septembre 1990. Les collègues intéressés peuvent demander le programme et un dossier d'inscription en s'adressant au secrétariat du Congrès: 11, bd Perahing, 78000 Versailles. (Tél. 39.54.85.16).

Le 115^e Congrès national des Sociétés Savantes se tiendra à Avignon du 9 au 15 avril 1990. Programme, inscription (préinscription avant le 15/11/89 pour réservation hôtelière) en s'adressant Comité des travaux historiques et scientifiques 3-5, boulevard Pasteur, 75015 Paris. Tél. 40.65.62.57/40.65.60.45.

Nous apprenons la création, dans notre région, d'une association des porteurs du patronyme: BONTOUX. Si cette initiative vous intéresse, veuillez contacter: M. Raymond BONTOUX, Résidence Olympia, avenue Olympia, 06300 Nice.

VICTIMES DE LA TERREUR

Sous une forme originale (quatre mensuels, de juillet à octobre 1989, intitulés "Le Journal des Guillotinés"), il est réédité, sous la direction du professeur DUPAQUIER, le Dictionnaire des Condamnés à mort sous la Révolution publié en 1799 par Louis Prudhomme.

Il s'agit d'une liste de 17.500 guillotinés sous la seule Terreur et non pendant toute la période révolutionnaire.

La moitié environ des noms cités provient du soulèvement des départements de l'Ouest, mais on trouve environ 900 victimes, natives des départements couverts par le CGMP.

Chaque nom de la liste est accompagné du prénom, de l'âge, du motif de la condamnation, de la date et du tribunal qui a prononcé la peine.

L'intérêt pour le généalogiste, pour l'historien et pour le juriste est manifeste.

Votre marchand de journaux peut vous procurer ces mensuels au prix unitaire de 20 francs. Vous pouvez également les obtenir auprès de l'éditeur au prix de 20 F + 5 F de port. (La raison sociale de l'éditeur se veut être un clin d'œil, mais d'un bien mauvais goût!).

Edition "Ils ont perdu la tête", 31, rue de Rouen, 95300 Pontoise.

L. MOUNIER

TALLARD SOUS LA REVOLUTION (1789-1799)

(Suite et fin)

Le 11 avril 1793, la fontaine terminée, le conseil rappelle aux Tallardiens l'usage à en faire... "ne pas puiser de l'eau avec chaudrons et bassins... la maintenir propre pour les animaux et ne pas s'en servir pour arroser ses jardins".

Le 21 novembre, il est à nouveau question de la fontaine. Des documents déposés aux Archives Départementales complètent les comptes-rendus du Conseil municipal. On y voit un certain CHABAL de LARAGNE qui obtient la soumission pour 6 ans de l'entretien de la fontaine, exactement "la fontaine qui flue sur l'Esplanade de la Porte Chevalerie de TALLARD".

L'agent municipal de TALLARD se rend ce mois-là à LARAGNE pour obliger "l'édit CHABAL à tenir ses engagements". Et "l'édit CHABAL dit n'avoir jamais refusé de se rendre à TALLARD... mais que, n'ayant jamais été payé, il s'est arrêté".

Tout paraît s'arranger le 10 décembre, quoiqu'une pétition circule : cette fontaine est trop chère, 7.000 livres, et mal construite.

On reparlera encore de CHABAL le 4 septembre 1795 (18 fructidor an III) ; il réclame le règlement de ses frais de route LARAGNE-TALLARD.

CHABAL semble avoir été le seul artisan à se plaindre de la municipalité, car il n'est pas question dans les délibérations d'autres recours ou d'autres plaintes.

Les Archives Départementales conservent de nombreux reçus de ceux qui ont travaillé pour la fontaine de l'Esplanade.

Onze feuillets datés de 1791 et 1792 portent des signatures de Tallardiens : ABRA-CHY, EBRARD, RICARD, BERTRAND, à côté "d'étrangers" : GUILLEMIN de la BATIE-NEUVE, FAUCHIER de SISTERON, DORCHE de la TOURRONDE, AGNIEL du POET.

L'EGLISE

Autre souci pour la municipalité : l'église. Peut-on la laisser tomber en ruines ? Bien sûr que non ! On y dira encore la messe. Elle servira de salle commune... Des voisins pointilleux la surveillent, craignant que des dégâts dans ce bâtiment ne dérisent leur propre maison.

Le 24 avril 1790, le maire a fait part à son conseil des inquiétudes que lui donne l'état de la charpente de la nef Notre-Dame. L'architecte TERRASSON-DUVERNON est chargé de présenter un devis et le conseil doit délibérer "sur les voyes pour se procurer les moyens pour parvenir à faire lesdites réparations".

Le 4 août 1793, Laurent BODOUL et sa sœur Marguerite, veuve MOURES adressent une supplique à GAP. Ils ont assez patienté. Leur maison a souffert de gros dommages "par le fait du défaut d'entretien du toit de l'église". A cette époque, le long de la rue Souveraine, des maisons étaient accolées à l'église.

Comme précédemment, on décide de nommer des gens de l'art pour vérifier les dommages et les réparations exigées.

L'inventaire des richesses de l'église n'entre pas dans le cadre des dépenses pour son entretien, mais le remplacement du buste de St GREGOIRE en argent coûtera de nombreuses délibérations... et 200 livres pour n'aboutir à rien dans l'immédiat, semble-t-il.

L'horloge, elle aussi, a besoin d'être entretenue. Pourquoi s'adresse-t-on à un horloger de LA MURE pour effectuer les réparations en 1791 ? Et fut-on mécontent de lui ? Car le 6 janvier 1794 (17 nivose an II) ce sera le serrurier Pierre VINO, résidant à TALLARD qui la réparera.

LA MAIRIE

Et la mairie ? Elle est en si piteux état que les conseillers craignent de voir le toit leur tomber sur la tête.

— Séance du 10 décembre 1793 (20 frimaire an II).

On ne fait jamais allusion à son emplacement, à cette époque, on sait seulement que les fonds manquent pour acheter une nouvelle maison.

Or, des délibérations postérieures, 1810, 1821, 1822, 1826, la situent toutes à l'angle de la rue du MAZEL et de la PLACETTE, au-dessus de l'ancienne boucherie ROLLAND.

On y accédait par une petite porte ouvrant sur la rue du MAZEL et chacun se plaignait de la saleté de l'escalier et des effluves d'abattoir dont on profitait.

Et cependant lorsque le maire M. LAVISON acheta, au début du XX^e siècle, l'ancien hôtel de la Couronne pour y transférer la mairie ce fut un concert de récriminations — que de dépenses inconsidérées ! — C'est une vieille Tallardienne qui me le racontait.

Donc, les finances communales ne permettent pas l'acquisition d'une nouvelle mairie... Ne pourrait-on profiter de la maison curiale ? Mais, après l'avoir visitée en mai 1795 (prairial an III), les conseillers se rendent compte que ce serait tomber de Charybde en Scylla.

Dans ces conditions, on se résoud à louer deux chambres, l'une chez TOURNIAIRE, l'autre chez le notaire BOREL. Cela permettra d'attendre que rentrent des fonds. Et cela me permettra de raconter une petite anecdote :

Un jour de réunion municipale, chez BOREL, s'élevaient des chants liturgiques si puissants qu'on ne s'entend plus... Le maire va voir ce qui se passe et constate qu'un prêtre disait une messe dans la pièce voisine, pleine de fidèles. Il se hâta de prévenir les autorités départementales... Mais la gendarmerie ne pourra arrêter le prêtre qui a fui.

Les bâtiments ne sont pas les seuls à souffrir des injures du temps. Les terres qui bordent les 3 torrents tallardiens, la Durance, Rousine et Baudon sont régulièrement ravagées par leurs crues. En 1791, 1795, 1796, les propriétaires réclament des indemnités. 2.350 livres pour l'année 1796. De nos jours le lac de SERRE-PONÇON pour la Durance et le reboisement de CEUZE pour Baudon et Rousine ont supprimé ces débordements.

Et que dire des routes et des chemins à entretenir ? On en parle le 22 mars 1795 (2 germinal an III), le 5 janvier 1797 (16 nivose an VI).

On se décidera, sur l'ordre du gouvernement, à ouvrir un registre de souscription "où chaque citoyen fera inscrire ses offres pour contribuer à la réparation des routes, selon ses facultés ou son civisme".

LES SEMERIA DE VILLEFRANCHE-SUR-MER "ALPES-MARITIMES" (ANTIQUE MONTOLIVO)

SEMERIA : Selon la chronologie onomastique établie par M. André CANE dans son très beau livre "Histoire de Villefranche-sur-Mer, et de ses anciens hameaux de Beaulieu et de Saint-Jean, cette famille était fixée à Villefranche entre la fin du XVI^e et le début du XVII^e siècle. Cependant, le premier SEMERIA connu à Villefranche est Johannès SEMERIA, dont on possède le contrat de mariage datant de 1517, dont la première page est reproduite ci-jointe, le nom de l'épouse étant très difficilement déchiffrable, je n'avance que sous les plus extrêmes réserves l'hypothèse du prénom d'Antonia ou Antorona et, en ce qui concerne le patronyme peut-on lire ARDISSON ? (1 cf note in fine). Ce nom, d'après l'ouvrage de M. CANE ci-dessus mentionné, existait à Villefranche au XV^e siècle. Maître Antoine BORRIE, Notaire à Villefranche de 1516 à 1537 (dont le seing manuel a figuré dans l'article intitulé "Quelques Seings de Notaires" paru dans les pages de Provence-Généalogie le 1^{er} octobre 1988), fut, peut-être, le rédacteur de ce contrat, mais rien ne permet cependant de l'affirmer.

SEMERIA : Selon une chronique intitulée "Illustration du Nissart et du Provençal" sous la plume de M. André COMPAN, en date du 21 janvier 1982, ce nom de famille est certainement issu du surnom d'un meunier, ou encore d'un pâtissier, et serait fort ancien, cité en 1269 à Utielle (Vésubie) et en 1279, à Levens et Saint-Blaise (Alpes-Maritimes).

De cet "arbre", antique mais robuste, en tout cas fort prolifique, plusieurs rameaux sont issus, et je remonte, personnellement, jusqu'à environ, l'an de grâce 1600, avec Bernardino SEMERIA et son épouse Pétronille Lauro — ce nom attesté à Villefranche du XVI^e au XX^e siècle — la date de leur mariage est ignorée, mais les quatre enfants connus à ce jour de ce couple, sont nés entre approximativement l'année 1595 et 1604, année certaine de la venue de Piédro, par lequel la continuité fut assurée. Ladite continuité se poursuivant au travers des six générations suivantes, dont les noms furent :

— Piédro SEMERIA, époux en 1627 de Glau-meta MAURAND (nom attesté à Villefranche entre le XIV^e et le XVIII^e siècles).

— Guglielmo SEMERIA, époux en 1664 de Joanna Battista TREMPA.

— Antonio I SEMERIA, époux en 1705 d'Anna REGIS (nom attesté à Villefranche du XVI^e au XVII^e siècles).

— Antonio I SEMERIA, époux en 1741 de Laura-Maria CRISTINI (nom attesté à Villefranche du XVII^e au XVIII^e siècles).

— Marc Antoine SEMERIA, époux en 1782 de Maria Ludovica DALBERA (de Nice, mais dont le grand-père Francesco était originaire de Châteaufort-de-Contes, Alpes-Maritimes).

— Antoine François Marie SEMERIA, époux en 1829 d'Anne Marie Thérèse FORNARI, de Menton, Alpes-Maritimes).

Tradition oblige, plusieurs enfants naissent, vivants, maillons d'une huitième génération depuis l'ancêtre connu Bernardino, et celui qui est, selon toute probabilité, le benjamin de ce dernier couple, naît à Saint-Jean-Cap-Ferrat, appelé en ce temps Saint-Jean-sur-Mer ou Saint-Jean-de-Villefranche, le 10 octobre 1834, son nom DENIS Antoine François ne manquera pas d'évoquer quelque chose pour les habitants de Nice ; ses prénoms dont les deux derniers sont ceux de

son père, en même temps qu'Antoine a été le prénom, ou l'un des prénoms, de trois de ses aïeux, mais Antoine François sont aussi les prénoms de son parrain, Antoine François STAGNETTO, qui, du reste, était peut-être un oncle par alliance. Cependant, le premier prénom, Denis, rompt avec toute tradition, et est le nom du saint fêté le 9 octobre, veille de la naissance de l'enfant ; pourquoi ce choix, ses parents ont-ils manqué d'imagination ? Ou bien, au contraire, ont-ils voulu faire preuve d'indépendance et d'anti-conformisme ?

Nul ne sait, mais pour moi j'en arrive à mon propos qui est de tenter de raconter l'histoire de Denis Antoine François SEMERIA, cousin germain de ma trisaïeule, Maria Antonia Luiga BORRAS, laquelle toutefois comptait dix-neuf années de plus que lui.

Que fit le jeune Denis durant sa petite enfance, rien que de très ordinaire sûrement, et "petit dernier" d'un couple jeune, avec des frères et des sœurs, il dut être choyé, gâté peut-être ?

Nous le retrouvons à l'âge de 22 ans, en 1856, entrant comme surnuméraire dans le Service de la Santé Maritime, où il reste jusqu'en 1860.

Remplaçant souvent le Capitaine du Port absent, il fit preuve d'une énergique intelligence en présidant au sauvetage d'un petit navire en détresse qui, sous la violence de la tempête et poussé par le vent, allait se briser sur les récifs de l'entrée du port de Saint-Jean.

De la part de Denis, il y a là un petit clin d'œil du côté de la mer, car je suis persuadée que quelques gènes maritimes courent dans les veines des SEMERIA, si j'en juge par le nombre d'entre eux qui sont marins, capitaines marins, marins pêcheurs ; le père de Denis est qualifié sur un document de "propriétaire et officier de marine", et son acte de mariage, en date du 10 février 1829, le dit "marin".

Quelques années avant, Pierre Antoine SEMERIA, grand-oncle de Denis, capitaine marin et propriétaire foncier, vend par acte en date du 29 décembre 1807, passé par-devant M^{re} J.-M. GALLO, Notaire à Villefranche, "un bateau pêcheur à un mât, sans pont, appelé le "Saint-Hospice", à Jacques ALLARY, pêcheur pour le prix de quatre cents francs".

Et "qui sont ces marins, qui sont ces capitaines", tels ce "Jean SEMERIA, sarde, de Villefranche, Capitaine de Marine, décédé le jour de Noël 1848 à Constantinople, et inhumé dans le cimetière des Latins" ?

Et cet autre "Jean SEMERIA, sarde de Beau-lieu, âgé de 19 ans, mousse à bord du "Cumberland", décédé le 10 août 1853, à la Nouvelle-Orléans (Louisiane), Etats-Unis d'Amérique" ?

L'appel de la mer, toutefois, ne dut pas être trop insistant pour Denis, puisque l'année 1860 le voit à la tête d'une petite distillerie-parfumerie, qu'il sut, en peu de temps, placer au premier rang des douze maisons de parfumerie que comptait alors l'arrondissement de Nice. Il la garda pendant quinze ans. Il plaçait lui-même ses pommades, ses huiles parfumées, ses extraits, ses essences, ses eaux de fleurs d'orange, etc, dans toutes les parties du monde, pour entretenir et accroître ses relations commerciales.

Loin de moi la pensée de vouloir allonger outrageusement ce récit, mais la description des propriétés et de la composition de la crème de son invention appelée "Crème Saint-Denis", fait passer un tel souffle de fraîcheur et de naïve sincérité dans notre

époque de haute technicité, de sophistication, que je ne peux résister au plaisir d'en communiquer la teneur :

— **Formule de la Crème Saint-Denis** — composée de graisse animale, avec une combinaison de diverses quantités de fleurs de lavande, d'orangers, romarin, roses, mises en macération, ne contenant aucun narcotique, ni sel minéral".

"Souveraine pour soulager et faire disparaître toutes les douleurs et infirmités de tous genres, spécialement les rhumatismes... dénoue et détend les nerfs... améliore et arrête les accès de goutte... assouplit, parfume, déride, veloute la peau, et lui donne le teint de rose".

"Prix du flacon : 4 francs - demi-flacon 2 francs".

L'estime générale entourait Denis SEMERIA, et de hautes récompenses lui furent décernées pour l'ensemble de ses activités et de ses travaux.

Très introduit dans le milieu des Chambres de Commerce - Expositions Universelles de diverses villes tant en France qu'à l'étranger, il présidait également divers syndicats et il m'a semblé intéressant, et un peu nostalgique, de noter parmi toutes les sociétés qu'il animait de sa présence, celle des "Amis des Arbres et du Reboisement"... Ecologiste avant la lettre, Denis SEMERIA militerait certainement dans les "Verts" de nos jours ! Mais que dirait-il s'il voyait certaines pratiques de nos temps modernes, et les calamités qui déciment nos arbres ! Il publia du reste une étude sur "La Culture du Jasmin, des Géraniums, des Tubéreuses, etc".

Politiquement, Denis SEMERIA fut un ardent propagateur des idées françaises au moment de l'Annexion du Comté de Nice à la France en 1860, et faut-il le rappeler, son père, Antoine François SEMERIA, lors du plébiscite du 15 avril 1860, "amena voter les Saint-Jennois au bureau de Villefranche, par le chemin des Marinières. Ils votèrent "France" sans exception !" (Marc Faraut in Saint-Jean toujours 1985).

Denis SEMERIA fut élu au 1^{er} tour de scrutin Conseiller Municipal de Nice le 6 août 1870, il était l'un des plus jeunes sur la liste. Nommé Membre de la Commission Municipale le 25 septembre 1870, il remplit les fonctions d'adjoint jusqu'au 12 mai 1871. Réélu Conseiller Municipal le 30 avril 1871, il conserva ses fonctions jusqu'au 22 septembre 1874. Dans le même temps il fut nommé Directeur adjoint de la Caisse d'Epargne de Nice en 1866, et élu, à l'unanimité, Directeur en 1872, fonctions conservées jusqu'en 1903.

Le 22 mars 1871 il fut octroyer le titre de **Citoyens Niçois** à tous les Alsaciens-Lorrains habitant Nice. La Société Alsace-Lorraine lui décerne le titre de Président d'Honneur.

Il s'occupa également de l'approvisionnement et de l'épuration des eaux de la ville de Nice, intentant même un procès à la Cie Générale des Eaux pour l'obliger à fournir de l'eau de source de première qualité et en quantité suffisante.

A suivre...

Monique BURAY
06-776

Un mien cousin, connaissant l'intérêt que je porte à tout ce qui touche le monde maritime, vient de me faire parvenir un article fort savoureux que je ne résiste pas à vous communiquer à mon tour.

Monsieur Maurice COMTE, issu de l'"Ecole des Ingénieurs de Marseille, par son récit alerte, précis et plein d'humour nous restitue une tranche maritime et généalogique de l'histoire de Marseille. J'ai en vain, recherché l'adresse de l'auteur de ces lignes ; mais je pense qu'il ne m'en vaudra pas de les livrer à la curiosité tous-jours en éveil des lecteurs de "Provence Généalogie". Monsieur Comte encore un grand merci.

R. JUTEAU

PETITE HISTOIRE D'UN GRAND PORT LA VIGIE DU COMMERCE DU PORT DE MARSEILLE

En naissant, Massilia avait déjà le regard tourné vers la mer que lui avait donné ses fondateurs. Et les siècles virent s'épanouir cette curieuse cité dont le cœur battait au rythme des flots qui la caressaient dédaignant souvent d'écouter la voix du Royaume que lui cachait le blanc rideau des collines.

Nous avons pensé que serait attachante l'histoire de la Vigie du Commerce symbole de l'attention permanente des Marseillais pour la mer d'où lui venaient tous ses espoirs, toutes ses richesses, comme tous ses malheurs. Or, donc, en 1806, le blocus continental sévissait, apportant une certaine gêne dans l'épanouissement de l'Empire. Pour Marseille, ce fut la catastrophe. La Chambre de Commerce affirma à NAPOLEON la résolution des Marseillais "qui s'empresaient d'ouvrir à leurs marins la carrière d'armement en course". Le marin devenait corsaire mais le Marseillais restait surtout commerçant et un petit armateur, Lazare SANIERE, décida d'aller, malgré le péril, chercher une cargaison de blé dur chez les Barbaresques. Son voilier atteignit sans trop de difficultés la côte algérienne. Au retour, il fut pris en chasse par une flotte anglaise ; acculé contre les côtes de Sardaigne, le petit voilier s'échoua, l'équipage se sauva à la nage. Après un long voyage à travers l'Italie, Lazare SANIERE aperçut un beau jour le Fort de la garde et retrouva, plein de joie, sa famille qui le croyait prisonnier de l'Anglais.

Ruiné, il passait des journées entières à contempler dans le Lacydon, les bateaux contraints à un repos forcé. La chute de l'Empire inaugura une nouvelle ère de prospérité pour le port et les Marseillais accueillirent avec transport leur nouveau roi. Les chantiers Navals du Pharo s'animèrent à nouveau, Lazare SANIERE allait souvent admirer les bâtiments posés sur tins qui sentaient fort la résine et le calfat et lui rappelaient ses courses d'autant. Il se prit d'amitié avec un menuisier nommé CAMOIN. En poussant la Varlope et en contemplant l'entrée du port, ce dernier songeait depuis longtemps à créer une Vigie qui renseignerait les usagers sur les arrivées des navires quelques heures avant le franchissement de la passe. Il en fit part à son nouvel ami et tous deux décidèrent alors de s'associer dans cette entreprise.

La Chambre de Commerce, intéressée par leurs propositions leur céda un terrain dont elle avait la concession près du Fort de la Garde. Un contrat fut signé, Sanier et Camoin s'enga-

geaient à assurer sans défaillance le service de la Vigie, ils étaient rétribués directement par les usagers soit forfaitairement, soit à la consultation. La Chambre de Commerce assurait l'entretien du poste ce qui lui valait de recevoir chaque année une facture relative à "5 kg de Coaltar destinés à l'entretien du Mat de la Vigie de Commerce".

En effet, un grand mât avait été élevé au sommet de la colline et à chaque annonce de bateau, le pavillon de la Compagnie auquel il appartenait était hissé, prévenant la ville de l'arrivée d'un lointain courrier.

L'affaire prit rapidement de l'extension. Les guetteurs commençaient dès la pointe du jour à scruter l'horizon. L'activité était alors grande car il fallait signaler sans tarder les nombreux navires qui, arrivés dans la nuit croisaient à l'abri des îles, attendant l'ouverture de la passe.

Les renseignements étaient communiqués par sémaphore au bureau de la ville, situé à l'angle de la rue des Augustins et du Quai des Belges, et de là partaient des gosses, courant porter les nouvelles aux compagnies de navigation, chez les portefaix, les transitaires, les commerçants, et même, détail piquant, chez les tenancières de maisons closes qui invitaient immédiatement "ces dames" à aller accueillir les braves marins aux bourses bien garnies.

Toutes ces opérations menées sans aucune trêve, demandaient un personnel assez nombreux, personnel qui augmenta sans cesse, le XIX^e siècle voyant Marseille s'épanouir magnifiquement. Et l'œil fixé sur la lunette marine les SANIERE (car, de père en fils, la vigie fut toujours dirigée par cette belle famille marseillaise) assistèrent à cet essor grandiose. Ils guidèrent le départ des 357 vaisseaux marseillais qui, en 1830 relièrent Toulon pour apporter leur contribution à la conquête de l'Algérie. Ils suivirent la promenade du Prince-Président puis celle de l'Empereur Napoléon III en 1860 à bord de "L'Aigle". Ce Napoléon, dit le petit, fit beaucoup plus pour Marseille que son glorieux oncle.

Pouvoir, dès son apparition à l'horizon, donner un nom à un bateau qui ne devait toucher quai que 10 ou 15 heures plus tard, demandait de la part des guetteurs, une connaissance approfondie de la flotte méditerranéenne. Aussi pour faciliter la tâche de ses collaborateurs, un des SANIERE, décida de dessiner à la plume la silhouette de tous les voiliers, balancelles, tartanes, vapeurs à roues et à hélice qui fréquentaient le port. Ce ne fut pas une mince affaire car le monde entier passait par Marseille.

Ce fut l'époque où la Canebière était vraiment l'avenue pittoresque que recherche en vain le visiteur aujourd'hui, l'avenue magnifique qui conduisait vers l'Afrique, inépuisable terrain de conquêtes, vers l'Asie, la grande mystérieuse que nous avions rapprochée de nous en creusant le désert.

Quelle vie active et joyeuse aperçue par le trou de cette lunette.

Et bien, tout cela n'empêcha pas un beau jour, de voir les associés de la Vigie se lancer leur quatre vérités à la figure et se séparer. Pourquoi ? Nul ne sait. Les Marseillais s'échauffent vite, le soleil, en est la cause. Enfin Pascal SANIERE quitta la Vigie de la Garde et décida d'installer une 2^e vigie qui pourrait renseigner les usagers bien avant l'autre. Pour cela, il fallait se porter plus haut, plonger plus profond vers la mer. Un seul sommet semblait digne de l'opiniâtreté du fils de l'armateur, Marseilleveyre. Donc chaque lundi, un petit âne, comme on en voyait il n'y a pas si longtemps sur les chemins de

Sormiou, montait le ravitaillement tout en haut de la colline alors boisée. Le guetteur restait seul une semaine entière, face à l'immense champ bleu piqué de voiles blanches dansant sous le soleil. Un sémaphore relai transmettait les renseignements à la ville, avertie de l'arrivée d'un navire souvent la veille de son accostage au Lacydon. La partie était gagnée mais le guetteur alpiniste était épuisé. L'association reprit et Marseilleveyre fut abandonnée.

Le port grandissait, après les Bassins de la Joliette, Arenco et le Lazaret, la nouvelle jetée venait couvrir le bassin de la gare maritime. Les voiliers disparaissaient un à un, les navires s'annonçaient par un panache de fumée noire. Les grues hydrauliques faisaient leur apparition, le libre portefaix était remplacé par le prolétaire "Docker" et le nistron qui courait à travers les ruelles chaudes pour annoncer l'arrivée du courrier de Chine disparut. Le téléphone nous était donné. Notre-Dame de la Garde gardait son mât mais perdait le bras énorme de son sémaphore. Pour les guetteurs, le téléphone était un outil précieux, mais la radio-téléphonie naissante leur apporta bientôt un rude coup. La Vigie ne disparut pas pour autant. La guerre 14-18 faillit la voir mourir, la mobilisation ayant vidé le poste d'observation. Alors, un Sanier, religieux de son état qui n'avait pas été enrôlé, reprit le flambeau et lui qui scrutait le fond des âmes, s'initia à scruter l'horizon. Seulement il supprima de sa clientèle ces dames de chez Aline... morale oblige.

La vigie fonctionnait encore il y a 30 ans, tenue par un cousin de l'arrière petit-fils de Lazare SANIERE. Elle rendait d'appréciables services aux usagers qui désiraient connaître la position exacte d'un navire dans les mûles car elle embrassait bien du regard le bel outil maritime, d'où je tiens ces détails ?

D'un de nos prestigieux anciens, major de la promotion de 1911 à l'EIM, Albert SANIERE qui m'a donné de si précieux conseils quand démarrait timidement ma carrière portuaire.

Belle histoire, non ?

Maurice COMTE
EIM 47

PROVENÇAUX ILLUSTRES ABBE SIEYES EMMANUEL, JOSEPH

Nos "cousins" du Cerble Généalogique du Sud Est Varois, dont le siège social est à Fréjus et dont le président est notre collègue Bernard PRADEAU (83/1204) ont dressé la généalogie de l'abbé SIEYES. Nous les remercions de nous autoriser de publier cette étude d'un Provençal, illustre entre tous.

L'abbé SIEYES, cinquième enfant d'Honoré SIEYES, receveur des droits royaux et directeur des Postes à Fréjus, et d'Anne ANGLES, fille de notaire royal, est issu d'une famille bourgeoise. Elevé dans un catholicisme rigoureux, il envisage d'abord une carrière militaire avant de se soumettre à la volonté de sa famille et se résigner à une carrière ecclésiastique. Doté d'une intelligence très vive mais d'une santé fragile, il possède une très grande puissance de travail. Après la théologie, il étudie avec passion la philosophie et l'économie politique dont il pressent avec raison le rôle immense dans les siècles futurs. Emmanuel SIEYES est ordonné prêtre en 1773. Dès les origines de la Révolution son influence est prépondérante : rédacteur de modèles de cahiers de doléances qui circulent dans toute la France, créateur des termes "Assemblée Nationale" et "Constituante", il prend part à la rédaction de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et œuvre à donner une constitution à la nation française.

Sa retentissante brochure, "Qu'est que que le Tiers-Etat ?" assure sa célébrité. Agissant dans l'ombre sous la Terreur, il revient sur la scène politique avec le Directoire en juin 1798 et œuvre à l'avènement de Bonaparte. Par le coup d'Etat du 18 brumaire il devient Consul provisoire avec Bonaparte et Ducos. Evincé du consulat par la Constitution de l'an VIII, SIEYES obtient la présidence du Sénat. Nommé comte d'Empire en 1808, élevé au titre de Grand Croix de la Légion d'Honneur il est élu à l'Institut. Tenu sous une étroite surveillance à la chute de l'Empire, il est exilé et se fixe alors à Bruxelles. La "loi de rappel" votée le 10 septembre 1830 permet son retour à Paris où il s'éteint doucement le 20 juin 1836 à 88 ans.

- 1 - SIEYES Emmanuel - Abbé
° 03/05/1748 à Fréjus
+ 20/06/1836 à Paris
- 2 - SIEYES Honoré - Receveur des Postes
° 22/07/1700 à Fréjus
+ 13/02/1782 à Fréjus
X 28/04/1738 à Fréjus
- 3 - ANGLES Anne
° 27/10/1713 à 83 - Claviers.
- 4 - SIEYES Vincent - Receveur des Domaines
° 24/03/1666 à Fréjus
X 25/10/1699 à Fréjus
- 5 - DACHEUX (d'Acheux) Anne
° 11/03/1670 à Fréjus.
- 6 - ANGLES Joseph - Notaire
° 18/12/1690 à Claviers
+ 07/12/1782 à Fréjus
X 07/07/1712 à Claviers.
- 7 - ANGLES Anne
° 17/09/1693 à Claviers.
- 8 - SIEYES Jean - Orfèvre
° 27/01/1635 à Fréjus
X 07/02/1685 à Fréjus
- 9 - PERRACHE Louise
° 15/10/1640 à Fréjus
- 10 - DACHEUX Jean
X 17/10/1658
- 11 - ROUX Anne
- 12 - ANGLES Jean - Boulanger
- 13 - BLANC Anne
- 14 - ANGLES Pons - Tisseur à toile
- 15 - ABEILLE Jeanne
° Ca 1650 à Claviers
+ 17/12/1722 à Claviers
- 16 - SIEYES Vincent - Orfèvre
X 04/03/1634 à Fréjus
- 17 - BONNAUD Jeanne
° 07/01/1613 à Fréjus
- 18 - PERRACHE Jean ° 20/12/1606 à Fréjus
X 23/05/1633 à Fréjus
- 19 - D'AMPHOUX Honorade
- 20 - DACHEUX Jean
(de St-Léger-du-Ventoux)
- 21 - CHEMIN Marie
- 22 - ROUX Barthélemy - Notaire à Fréjus
- 23 - FOUGERIT Marguerite
- 34 - BONNAUD Boniface - Chirurgien
- 35 - REYNARD Honorade
- 36 - PERRACHE François
- 37 - ISSAURAD Gaspard (de 06-Tourettes)
- 38 - D'AMPHOUX Gaspard
- 39 - De BONNAUD Marguerite
(de 06-Roquebrune)

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.

PROVENCE GENEALOGIE

C.G. VAUCLUSE

Un inventaire de la bibliothèque du C.G.V. est actuellement en cours, il ressort de celui-ci qu'un nombre non négligeable de livres est manquant. Afin de faire le point zéro, d'une part le prêt des livres est suspendu durant un mois à compter de la parution de l'annonce et d'autre part les adhérents ayant emprunté des livres seraient bien aimables de contacter Mme de COCKBORNE, qui vous en remercie par avance.

Il serait souhaitable que les adhérents du C.G.V. qui ont effectué, effectuent ou pensent effectuer le relevé des B.M.S. se rencontrent, afin d'échanger leurs connaissances, savoir-faire et problèmes etc. A cet effet, une réunion se tiendra le samedi 14 octobre 1989 à 9 h 30 au siège social du C.G.V.

Le repas sera pris à la cafétéria Casino de Cap Sud. Les personnes concernées ne pouvant pas participer à cette réunion, peuvent contacter Mme de COCKBORNE (Tél. 90.31.01.79 après 18 heures).

Le Conseil de Coordination du C.G.M.P. se tiendra le 30 septembre 1989 au siège social du C.G.V. (Ecole Sixte Isnard, 31 Ter, avenue de la Trillade, 84000 Avignon).

Les adhérents du C.G.M.P. qui souhaitent se joindre aux membres du Conseil de Coordination pour l'apéritif et/ou le repas, sont priés de contacter Mme SERRA (Tél. 90.87.64.06) ou Mme de COCKBORNE (Tél. 90.31.01.79, après 18 heures) avant le 25 septembre.

Le prix du repas est de 100 F. Rendez-vous est donné au siège social du C.G.V.

HERALDIQUE

L'Exposition d'Alexandre CORTIJO s'est récemment terminée au Syndicat d'Initiative de Port-de-Bouc.

Dans le Domaine Héraldique, Mlle CORTIJO a présenté de magnifiques réalisations que les généalogistes pourront admirer en fin d'année.

Nous lui adressons nos félicitations et remerciements, d'autant plus que Port-de-Bouc, dispose maintenant, grâce à elle d'un superbe blason qui lui faisait bien défaut.

Yvan MALARTE
13/0003

LECTURE

Nos collègues Arlette et François SAUTERON, avec Simone LEROY, nous ont fait parvenir la suite du travail qu'ils ont effectué sur "des éléments pour l'histoire de la ville de Fayence", 3^e tome de 1644 à 1715. C'est très intéressant, j'en recommande la lecture, qui permettra peut-être à certains de nos collègues de les imiter dans d'autres villes.

Pour ceux qui y ont des racines les auteurs ont eu la bonne idée de donner en première partie

la liste alphabétique des noms que nous y trouverons. Je déplore que les auteurs aient omis de donner leurs sources. Est-ce dans les paroissiaux ? Et nous aurions une pensée émue pour leurs prêtres ou aux A.M. ? Ou départementales, ou ailleurs ? Si les auteurs avaient la gentillesse de nous les envoyer nous les ajouterions à la préface. Merci pour cet envoi et pour cette étude.

Suzanne TETE

A.G. DES ALPES-MARITIMES ET DE MONACO

Réunions du 4^e trimestre 1989

NICE aux Archives départementales, à 14 h 30 les mercredis suivants : 27 septembre (suivi d'un Conseil d'Administration à 17 heures), 25 octobre, 29 novembre, 20 décembre (suivi d'un conseil d'administration à 17 heures).

ANTIBES à la salle du Patronage, rue Saint-Antoine, à 14 h 30 les samedis suivants : 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre.

GRASSE à la Bibliothèque et Archives Municipales, bd Maure, les samedis suivants : 14 octobre, 18 novembre, 9 décembre.

L'assemblée générale de l'AGHAMM aura lieu le 20 janvier 1990. Des précisions seront données ultérieurement.

R. VIOUT

ASSOCIATION GENEALOGIQUE DES BOUCHES-DU-RHONÉ 6^e ASSEMBLEE GENERALE DU 3 JUIN 1989 AUBAGNE

Monsieur Emile FREDON, responsable de l'antenne de la Vallée de l'Huveaune, nous accueille dans la salle des Expositions mise gracieusement à notre disposition par la municipalité de la ville d'Aubagne.

Notre Présidente du CGMP, Madame BEGUOIN, dont le grand père Célestin ESPANET fut en son temps maire de cette charmante ville y avait organisé une superbe exposition sur le thème "200 ans de généalogie".

Une assistance d'environ 80 personnes apporte la preuve du dynamisme de la récente antenne locale.

Monsieur DELLI PAOLI ouvre l'Assemblée Générale en évoquant la mémoire des membres qui nous ont quittés cette année : Monsieur Paul PASCAL, maire de la ville de Martigues de 1953 à 1959, qui participa pendant de longues années à l'animation de notre association et rendit à Monsieur Georges TETE, Vice Président de l'AG 13, l'hommage vibrant et chaleureux de notre association.

RAPPORT MORAL.

En 1988, le Conseil d'Administration fort de 28 personnes s'est réuni à Aubagne et à Trets. 7 représentants de l'AG 13 ont participé aux 3 Conseils de Coordination Régional. L'AG 13 a été représentée au Congrès Régional de Généalogie d'Avignon les 5 et 6 novembre, à la 5^e

Journée rencontre des généalogistes d'Agde et au Congrès National d'Arras les 5, 6 et 7 Mai dernier.

RAPPORT DES COMMISSIONS.

COMMISSION FORMATION ET PERFECTIONNEMENT.

Créée lors du dernier Conseil d'Administration, elle est placée sous la responsabilité collective de Messieurs COLLOMP et MACE ainsi que de chaque responsable d'antenne.

Objet : organiser des réunions d'initiation à la généalogie ouvertes à tous et annoncées par voie de presse pour susciter un maximum d'intérêt.

— Assurer une rubrique "débutants" dans Provence Généalogie".

— Parfaire l'information et l'accueil des nouveaux adhérents.

SUPPORTS : dossier de la Commission Fédérale de Monsieur DUVIVIER, cassettes vidéo et interventions des responsables de nos différentes commissions.

Appel aux adhérents qui possèdent une formation pédagogique pour aider à la diffusion des cours. (contactez les 2 responsables ou celui de l'antenne dont vous êtes le plus proche.)

COMMISSION PALEOGRAPHIE.

Un nouvel hommage est rendu au responsable de la commission, Monsieur Georges TETE, auteur de "Généalogie et textes anciens" ouvrage de grande qualité chaudement recommandé aux paléographes débutants ainsi qu'aux plus chevronnés qui désirent parfaire leurs "gammes". Madame TETE assistée de Madame DESMOULINS assurent désormais la responsabilité de cette commission. Elles rappellent que des cours de paléographie sont dispensés à Aix-en-Provence au sein de l'Université de Provence ainsi qu'aux Archives Communales de Marseille tous les mardis de 17 à 18 heures alternant d'une semaine sur l'autre les cours de niveau supérieur avec Mademoiselle Isabelle BONNOT et les cours pour débutant avec Monsieur Pierre SANTONI. (reprise des cours en Septembre).

COMMISSION INFORMATIQUE. Mr André BARBAROUX.

Les efforts de la commission portent actuellement sur la maintenance du matériel et sur son développement. Seuls les impératifs financiers gênent à son extension.

Parallèlement au développement du parc informatique se poursuit la formation des utilisateurs. La commission des dépouillements est la principale bénéficiaire de cette action.

COMMISSION HERALDIQUE. Cdt Robert JU-TEAU.

Notre association est en contact avec l'association nationale d'héraldique "REGAIN". Elle a organisé une conférence le 1^{er} Mars et se tient à la disposition des antennes qui feront appel à elle dans le cadre des cours de formation.

Elle a aussi représenté notre association en participant au concours d'héraldique organisé lors du Congrès National d'Arras.

COMMISSION PRESSE ET RELATIONS PUBLIQUES. Mr René GIROUSSENS.

Centre Généalogique Midi-Provence, 13110 Port-de-Bouc

(Union des Associations généalogies Provence - Alpes-Côte d'Azur-Corse) Téléphone : Syndicat d'Initiative : 42.06.27.28 ou Secrétariat : 42.06.39.12.

N° 3344
des
Nouvelles Affiches

En collaboration avec Messieurs MEYNAUD, ANTONINI, et de CROZET, la commission a participé à l'occupation des médias pour une meilleure connaissance de nos activités. Un "press-book" comportant de nombreux articles a été dressé. La présentation de deux ouvrages aux Archives Communales de Marseille a été organisée en collaboration avec Monsieur Adrien BLES et le "Comité du Vieux Marseille". Un correspondant avec les revues généalogiques nationales doit être désigné pour rappeler notre présence et nos activités.

COMMISSION EDITION, RECENSEMENT DES TRAVAUX DES MEMBRES, AIDE ET CONSEILS A L'EDITION. Mr René GIROUSSENS.

Au cours de l'année 1988, comme les années précédentes, on note de nombreuses éditions de travaux de membres :

— "Table informatique des contrats de mariage et testaments de Martigues" par Madame Geneviève STEFANI, préfacé par l'archiviste buccorhodanienne Madame CHABROLIN, (140 F.)

"Trois familles provençales : Vincent, Gérard, Benet" par Monsieur Frédéric LANTELME (5^e volume de sa généalogie familiale - 220 F.)

— "Guide bibliographique de l'histoire des villes et villages des Bouches du Rhône" par Monsieur Jean LAQUEVRE (40 F.)

— "Les noms de lieu en Provence" également par Monsieur Jean LAQUEVRE - Etude dont un exemplaire a été déposé à la bibliothèque de l'AG 13.

— "L'hotel de PESCIOLINI (1673) Une identité pour la maison aux cariatides du Cours Bel-sunce à Marseille" comportant la généalogie descendante de Léonard VENEROSI de PESCIOLINI par Monsieur Georges REYNAUD dans "Provence Historique" 4^e TR. 1988 N° 154 intitulé : "Aspect de la Provence urbaine aux XVII^e et XVIII^e siècles".

— "Saint Pierre : Histoire et évolution d'un quartier marseillais autour de son église" par Monsieur Pierre BIANCO dans les cahiers du Comité du Vieux Marseille N° 38 du 2^e TR. 1988 (91 pages) édités sous le titre général de "Marseille et son terroir".

— "Trois berceaux de l'Académie de Marseille" par Monsieur Georges REYNAUD dans la revue municipale "MARSEILLE" N° 152 de Novembre 88.

— "Les Frères-Maçons dans le Var avant la Révolution" par Monsieur Emile FREDON dans "Var terre des républiques" 2^e TR. 88 (ouvrage collectif).

— "Les actes d'état-civil à rechercher dans les mairies" par Madame Diane de MEYNAUD dans le Manuel de Généalogie Tome I diffusé par la Fédération.

1989 sera aussi une année prolifique et de qualité si l'on en juge par l'ouvrage de Monsieur Marcel GUENOT "L'affaire des Pradas et la Révolution Française" (40 F.) présenté par l'auteur le jour de l'Assemblée Générale.

COMMISSION AIDE AU CADASTRE. Mr Georges REYNAUD.

COMMISSION GENETIQUE ET GENEALOGIE. Mr Georges REYNAUD.

Animation de la rubrique "Le coin de la génétique" dans Provence Généalogie et participation à diverses réunions d'information sur ces deux sujets.

COMMISSION DEPOUILLEMENTS DANS LES BOUCHES DU RHONE. Mr Paul COLLOMP.

On note de nombreux dépôts de dépouillements en 1988 (Cf. PG N° 1616 & 1694). L'ouvrage le plus important demeure l'édition des 3

premiers Tomes du dépouillement de La Major. Marseille est toujours la seule grande ville de France faisant l'objet d'un relevé systématique de cette importance.

Nous avons noté au 10^e Congrès National d'Arras un développement très important des relevés de "tables" qui va bien dans le sens de la sauvegarde du patrimoine et de l'entraide. Un exemple parmi beaucoup d'autres, le Pas de Calais met à la disposition de toute personne qui en fait la demande, les photocopies des relevés de mariages et parfois de BMS d'environ 250 paroisses de petites et moyennes importances.

COMMISSION MICROGRAPHIE ET MICROFILMS. Mr Yvan MALARTE.

La microfiche sera l'élément essentiel des archives et des bibliothèques de nos associations en raison de l'abondance de notre documentation et de la multiplication des dépouillements systématiques dans tout l'hexagone. Dépendant de nos possibilités financières un effort sera accompli pour développer le parc des lecteurs de microfiches et se doter au plus tôt d'un lecteur de microfilms pour ouvrir la voie aux dépouillements à domicile.

BIBLIOTHEQUE. Mme Marie-Louise DESMOULINS.

Rappel de P.G. N° 1142 "Nouvelles acquisitions et dons", N° 1173 "Bibliothèque Fédérale".

Présentation des œuvres éditées par les membres de l'AG 13 au Congrès d'Arras par l'intermédiaire d'un "press-book" reprenant les photocopies des jaquettes, des tables de matières ainsi que les prix et lieux auprès desquels peuvent s'acquiescer les ouvrages encore disponibles.

La liste des titres figurant au catalogue de notre bibliothèque peut vous être adressée par la responsable contre une enveloppe timbrée à votre adresse (possibilité de prêt d'ouvrages).

CENTRALE DES FAIRE PARTS. Mr Robert TESTOT-FERRY.

On note environ une centaine d'envois. Un nouvel appel est lancé à l'assistance pour enrichir notre collection qui sera d'un secours précieux pour nos successeurs (Mme de MEYNAUD qui possède une importante collection doit contacter le responsable de la commission).

COMMISSION DES IMPRIMES.

C'est désormais notre secrétaire, Mr Paul COLLOMP, qui assumera la responsabilité de cette commission.

RAPPORT DES ANTENNES.

Suivent les comptes rendus d'activités des responsables d'antennes :

AIX EN PROVENCE. Mr Luc ANTONINI secondé par Messieurs JOURDAN et BARDET.

AUBAGNE ET VALLEE DE L'HUVEAUNE. Mr Emile FREDON.

PORT DE BOUC ET ETANG DE BERRE. Mr Yvan MALARTE.

Mr GIROUSSENS demeure notre correspondant à Istres.

SALON ET PAYS DE LA CRAU. Mr Jean MEYNAUD.

Exposé des diverses réunions, expositions et parutions d'articles de presse d'une jeune antenne très dynamique.

ANTENNE D'ARLES.

Des contacts sont liés avec le docteur AUBERT de Mouriès adhérent de l'AG du Vaucluse et Mr Désiré REYNAUD responsable de la section "Généalogie" au sein des amis du vieil ARLES, en vue de créer une antenne de l'AG 13 dans cette région. L'archiviste municipale, Madame Françoise HEURLEY-CHAUNIER, nous a fait part en son temps du plaisir qu'elle aurait de nous accueillir dans la ville d'Arles.

Bonnes volontés manifestez-vous !

RAPPORT FINANCIER. Mr André BARBAROUX Trésorier et Mr Maurice RICHELME Trésorier adjoint, dressent un compte rendu détaillé de l'exercice 1988. Le bon équilibre de sa gestion a permis la continuité de notre équipement informatique et la poursuite des publications du TIECAM.

— Après l'approbation des rapports moral et financier il est procédé à la réélection des administrateurs sortant avec le regret de ne pas avoir enregistré de nouvelles candidatures et celui de noter le retrait de M. TORNOR pour convenance personnelle. Sont réélus :

Mme Marie-Louise DESMOULINS, Mrs ANTONINI, BORIOS, GAULTIER et MARGANT.

MODIFICATION DES STATUTS DE L'AG 13.

Dans le but de mettre nos statuts en conformité avec ceux de notre Fédération Nationale et dans l'espoir de recueillir dans un avenir que nous souhaitons proche, la reconnaissance "d'utilité publique", l'article 2 "BUTS DE L'ASSOCIATION" se voit augmenté du paragraphe suivant :

— "La mise en œuvre d'actions ou de réalisations d'intérêt général contribuant à la sauvegarde du patrimoine archivistique".

PRESENTATION DU NOUVEAU BUREAU.

Le Président Jean-Marie delli PAOLI rend hommage au Conseil d'Administration qui durant plus de deux années a œuvré avec compétence et dynamisme à l'accomplissement de nos multiples activités et réalisations. C'est grâce à son précieux concours qu'il a pu mener à bien les réformes de structures entreprises en 1987. Résident désormais à Saint Raphaël il se mettra à la disposition de l'AGEVAR pour aider sur son lieu de résidence et présente, avec regrets, sa démission de l'AG 13.

Monsieur Maurice RICHELME, Trésorier adjoint, responsable de la commission "demandes de subventions", membre du Conseil d'Administration, accepte à la demande du Président sortant et du Conseil, de bien vouloir prendre sa succession. Son élection a recueilli l'unanimité du Conseil d'Administration.

Le nouveau bureau se compose donc ainsi :

PRESIDENT HONORAIRE : Mr Frédéric LANTELME
PRESIDENT D'HONNEUR : Mr Georges REYNAUD
PRESIDENT : Mr Maurice RICHELME
VICE PRESIDENTS : Mme Eliane BEGUOIN, Mr Yvan MALARTE, Mr Robert JUTEAU
SECRETAIRE : Mr Paul COLLOMP
SECRETAIRE ADJOINT : Mr Paul GAULTIER
DU COUDOURET
TRESORIER : Mr André BARBAROUX.

PRIX DE L'AG 13.

Au nombre de trois ils sont destinés à attirer l'attention sur des actions ou des travaux exceptionnels réalisés dans les axes principaux de nos activités : Entraide, Sauvegarde et Edition de travaux personnels.

a/ ENTRAIDE.

Mme Geneviève STEFANI pour la réalisation et l'édition de la "Table informatique des notaires de Martigues".

b/ SAUVEGARDE.

Mme Marie-Louise DESMOULINS pour la saisie informatique et l'aide apportée à la confection des T.I.E.C.A.M. paroisse de La Major.

c/ EDITION DE TRAVAUX PERSONNELS.

Mr Frédéric LANTELME pour l'édition du cinquième ouvrage de sa monographie familiale "Trois familles provençales : Vincent, Gérard, Benet".

Parallèlement l'AG 13 a demandé au CGMP l'attribution de son diplôme à Messieurs André BARBAROUX (pour le monument informatique

qu'il a dressé au sein de nos associations) Yvan MALARTE (père du CGMP) et Georges REY-NAUD (pour l'importance de son œuvre généalogique).

QUESTIONS DIVERSES.

Parmi les questions diverses est évoqué le déroulement du 10^e Congrès National de Généalogie tenu à ARRAS des 4 au 7 Mai dernier ainsi que certaines questions d'ordre administratif.

Après un repas pris en commun par une cinquantaine de personnes dont certaines se retrouvèrent cousines au dessert, Monsieur Pierre BIANCO nous offrit une conférence passionnante sur le thème "Testaments, chicanes et procès à Marseille au XVIII^e siècle : L'affaire Boyer au quartier St Pierre" dont de larges extraits devaient être présentés dans les colonnes de Provence Généalogie.

La clôture de cette journée se fit par l'inauguration officielle de l'exposition en présence des édiles locaux.

LE RAPPORTEUR.

LES SEMERIA

(suite)

Denis SEMERIA était ami intime de GAMBETTA et de sa famille, et, en sa qualité d'adjoint au Maire de la ville de Nice, il rendit de très grands services en contribuant au maintien de l'ordre et en faisant mettre en liberté les innocents qui avaient été arrêtés arbitrairement.

Membre de la société de secours aux familles ayant leur seul et unique soutien à l'armée, il ne craignait pas d'aller porter lui-même ces secours à domicile, en montant jusqu'aux mansardes et donner une parole de consolation aux familles malheureuses.

Son attitude très énergique en 1871, au moment des manifestations anti-françaises, calma la population très surexcitée par les mesures trop sévères prises à son égard, car le débarquement de l'infanterie de Marine et les canons mis en batterie sur la place de la Préfecture, avaient exaspéré tout le monde.

Dans ses voyages à travers l'Europe, il propagea toujours des idées démocratiques et françaises.

Enfin, le 1^{er} mai 1904, Denis SEMERIA est élu Conseiller Municipal de Saint-Jean, et c'est cette même année que Saint-Jean devient une commune, cessant d'être un hameau de Villefranche. Denis SEMERIA se présente aux élections pour la Mairie de Saint-Jean, mais il ne passera pas au second tour et son adversaire, Daniel CHONNEAUX est élu.

Ce résultat désastreux pour lui fut probablement la conséquence d'une cabale, et eut pour effet de changer radicalement les dispositions testamentaires qui avaient été prises par Denis SEMERIA, et dans le testament déposé le 25 juillet 1904 chez Maître Clément GIRAUD, Notaire, avenue de la Gare à Nice (actuellement avenue Jean-Médecin), il lègue "aux pauvres de son pays natal des 2/12^{ème} de sa fortune".

Par décret du 30 janvier 1906, Denis SEMERIA est nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

De sa vie privée nous ne savons pas grand-chose, il a été marié, mais a divorcé de Pauline - Lucie RIMMEL, qui décède avant lui.

Il semble avoir été très attiré par l'Auvergne, où il a probablement effectué plusieurs séjours, peut-être pour raisons de santé, mais aussi vraisemblablement pour des raisons commerciales concernant ses produits de parfumerie, auxquels de longs articles élogieux sont consacrés par le journal "L'Auvergne Thermale et Pittoresque". A ce propos je signale que son papier à en-tête commercial donne l'adresse

33, avenue de la Gare à Nice (actuelle avenue Jean-Médecin), endroit où devait se situer un laboratoire et/ou une parfumerie, alors que lui-même demeurait 23, boulevard Dubouché à Nice (qui porte toujours le même nom).

Loin de Saint-Jean-Cap-Ferrat où il avait subi une telle désillusion quelques années auparavant, loin de Nice où il avait mené à bien tant de choses et exercé tant d'activités, Denis SEMERIA décède à La Bourboule (Puy-de-Dôme), à la Villa Molière, le 29 juillet 1911, à l'âge de 78 ans.

Il est inhumé à Nice, au Cimetière du Château (plateau supérieur) concession numéro 5422, sépulture exclusivement personnelle acquise en 1909 : c'est un monument d'importance, entretenu par le Bureau d'Aide Sociale de la Ville de Nice.

Son testament, dont il a été parlé plus haut, contient donc l'indication du legs "aux pauvres de son pays natal les 2/12^{ème} de sa fortune", qui rapportent au B.A.S. de Saint-Jean environ 200.000 francs par an. Sa commune natale aurait pu rêver à six fois plus, mais c'est en fait la ville de Nice qui bénéficie de la plus grande partie de ses biens. Sans préjuger des legs que j'ignore, je peux indiquer les immeubles des numéros 59-61, boulevard Gambetta, 33, avenue Jean-Médecin, et celui sis à l'angle de la rue de Russie et avenue Georges-Clémenceau (Papeterie Principale) à Nice, comme faisant partie des dons faits à la ville de Nice.

En remerciement de ces legs, le Conseil Municipal de Nice, par délibération en date du 30 septembre 1913, donne son nom à la voie ouverte pour relier la Route de Turin à la nouvelle gare Saint-Roch.

Le 20 mai 1938, une nouvelle délibération donnait également ce nom, avenue Denis-

Semeria, au prolongement de la voie initiale, au-delà de la rue de Roquebillière, jusqu'au boulevard de Saint-Roch.

A Saint-Jean-Cap-Ferrat, une belle avenue porte également le nom de Denis SEMERIA depuis 1914.

Comme "nous sommes tous cousins", je ne manquerai pas, pour terminer, de nommer les descendants actuels de ces SEMERIA, de Villefranche-sur-Mer, de Saint-Jean-Cap-Ferrat, et Beaulieu :

— Monsieur Max MICHEL, de Nice.

— Madame CODET, de Saint-Laurent-du-Var.

Nos collègues et amis.

— Madame LECHNER, de Monaco, qui a fait partie de l'AGHAMM et qui reste une fidèle "cousine" et amie.

Et : Monique BURAY-AGHAMM - 06-776.

SOURCES :

— M. André CANE

— M. André COMPAN (Tous deux déjà nommés).

— Insinuations et archives notariales de Villefranche-sur-Mer. Archives départementales des Alpes-Maritimes.

— Registres Paroissiaux et Etat des Ames. Archives Historiques du Diocèse de Nice (M. BODARD).

— Dossier des Archives de la Légion d'Honneur, à Paris.

— Article de M. J. Farineau, dans Nice-Matin du 21 avril 1984.

— Lettre de la Mairie de Nice du 19.8.1985.

— Magazine d'information "Saint-Jean Tous-jours 1985".

— Divers documents familiaux.

ASCENDANCE MATERNELLE DE DENIS SEMERIA

- 1 - Denis Antoine François SEMERIA

- 2 - Antoine François Marie SEMERIA

- 3 - Anne Marie Thérèse FORNARI * Menton 28 Vendémiaire An XIV (20.10.1805)

- 4 - Jean François FORNARI, Capitaine marin, * Menton 28 Juin 1775

X Menton 3 Février 1793

- 7 - Laure VALETTA * Menton 15 Mai 1775

- 12 - Etienne FOINARI * Menton 5 Mai 1737

X Menton 26 Février 1757

* Menton 27 Octobre 1786

- 13 - Anne Marie ROCCA * Menton 13 Janvier 1732

* Menton 26 Avril 1788

- 14 - Honoré VALETTA * Menton 6 Novembre 1735

X Menton 21 Février 1761

- 15 - Marie Joséphine Angèle PASTOR * Menton 20 Mars 1740

* Menton 14 Mars 1782

- 24 - François FORNARI * Menton 25 Février 1696

X Menton 11 Avril 1735

* Menton 18 Juillet 1744

- 25 - Marie Madeleine DELLERBA * Menton 11 Janvier 1707

* Menton 24 Juin 1704

X Menton 8 Mai 1726

* Menton 5 Décembre 1764

- 27 - Anne Marie MARCHI

- 28 - Antoine VALETTA	* Menton 8 Juin 1710	- 110 -	
- 29 - Marie Marguerite Volantique MASSENA	* Menton 10 Septembre 1730	- 111 -	
- 30 - Louis PASTOR	* Menton 19 Octobre 1747	- 112 -	Balthazard VALETTA
- 31 - Cecile N. son épouse	* Menton 8 Juillet 1708	- 113 -	
- 42 - Jean-Baptiste FORMARI	* Menton 30 Janvier 1778	- 114 -	Antoine Benoît FADALDO
- 49 - Jeanne N. son épouse	* Sainte-Agathe vers 1708	- 115 -	Ursule N. son épouse
- 50 - Etienne DELLERBA	* Menton 5 Mars 1785	- 116 -	Françoise MASSENA
- 51 - Marie Elizabeth ARIGO	* Menton 2 Octobre 1656	- 117 -	Marguerite N. son épouse
- 52 - Jeanne ROCCA	* Menton 5 Septembre 1715	- 118 -	Jean André ARIGO
- 53 - Giacinto CHERICA	* Menton 30 Mai 1712	- 119 -	
- 54 -	* Castellon 11 Février 1678	- 120 -	Jean-Baptiste PASTOR
- 55 -	* Menton 16 Janvier 1668	- 121 -	
- 56 - Balthazard VALETTA	* Menton 17 Décembre 1682	- 122 -	
- 57 - Jeanne Marie FADALDO	* Menton 18 Janvier 1668	- 123 -	Balthazard PELLION
- 58 - Camille Louis MASSENA	* Menton 22 Janvier 1702	- 124 -	Adrienne PELLION
- 59 - Marie ARIGO	* Menton 15 Décembre 1732	- 125 -	Adrienne N. son épouse
- 60 - Jean Baptiste PASTOR		- 126 -	Françoise ARIGO
- 61 -		- 127 -	
- 62 -		- 128 -	Lucie CARON
- 63 -		- 129 -	Théodore CARON
- 64 -		- 130 -	Théodore CARON
- 65 -		- 131 -	Théodore CARON
- 66 -		- 132 -	Théodore CARON
- 67 -		- 133 -	Théodore CARON
- 68 -		- 134 -	Théodore CARON
- 69 -		- 135 -	Théodore CARON
- 70 -		- 136 -	Théodore CARON
- 71 -		- 137 -	Théodore CARON
- 72 -		- 138 -	Théodore CARON
- 73 -		- 139 -	Théodore CARON
- 74 -		- 140 -	Théodore CARON
- 75 -		- 141 -	Théodore CARON
- 76 -		- 142 -	Théodore CARON
- 77 -		- 143 -	Théodore CARON
- 78 -		- 144 -	Théodore CARON
- 79 -		- 145 -	Théodore CARON
- 80 -		- 146 -	Théodore CARON
- 81 -		- 147 -	Théodore CARON
- 82 -		- 148 -	Théodore CARON
- 83 -		- 149 -	Théodore CARON
- 84 -		- 150 -	Théodore CARON
- 85 -		- 151 -	Théodore CARON
- 86 -		- 152 -	Théodore CARON
- 87 -		- 153 -	Théodore CARON
- 88 -		- 154 -	Théodore CARON
- 89 -		- 155 -	Théodore CARON
- 90 -		- 156 -	Théodore CARON
- 91 -		- 157 -	Théodore CARON
- 92 -		- 158 -	Théodore CARON
- 93 -		- 159 -	Théodore CARON
- 94 -		- 160 -	Théodore CARON
- 95 -		- 161 -	Théodore CARON
- 96 -		- 162 -	Théodore CARON
- 97 -		- 163 -	Théodore CARON
- 98 -		- 164 -	Théodore CARON
- 99 -		- 165 -	Théodore CARON
- 100 -		- 166 -	Théodore CARON
- 101 -		- 167 -	Théodore CARON
- 102 -		- 168 -	Théodore CARON
- 103 -		- 169 -	Théodore CARON
- 104 -		- 170 -	Théodore CARON
- 105 -		- 171 -	Théodore CARON
- 106 -		- 172 -	Théodore CARON
- 107 -		- 173 -	Théodore CARON
- 108 -		- 174 -	Théodore CARON
- 109 -		- 175 -	Théodore CARON

Cette recherche des ascendants maternels de Denis SEMERIA, c'est-à-dire les lignées FORMARI et VALETTA, est due à Monsieur J.-M. ATHENOR et Madame ABLIN, tous deux de Menton, que je remercie bien vivement pour leur aimable collaboration.

Monique BURAY
AGHAMM (060-776)

Un providentiel article écrit par M. André CANE, dans Nice. Historique 1974, et intitulé "origines des immigrants à Villefranche au XVI^e siècle" vient de tomber sous mes yeux : ces lignes éclairent d'un jour définitif la supposition faite par moi dans le premier paragraphe de l'article "LES SEMERIA DE VILLEFRANCHE-SUR-MER".

En effet, M. CANE indique que la côte Ligure a donné un certain contingent d'immigrants à Villefranche, et venant de la ville de San Remo, il y a, en 1517, un SEMERIA.

Et M. CANE ajoute que "cette année-là", Johanès SEMERIA de Sancto "Romulo" épouse à Villefranche Antonia ARDISSON de ce lieu (reg. Notaire BORRIE) et fonde très vraisemblablement la lignée Villefrancoise de cette famille aujourd'hui encore représentée".

M. BURAY
AGHAMM 776

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.

PROVENCE GENEALOGIE

Profession généalogiste

Je relève dans le n° 62 de la "Revue Française de Généalogie" une publicité vantant les mérites de la profession de généalogiste.

Encore que les généalogistes professionnels pillent souvent les travaux des amateurs, il n'y a rien à redire : chacun peut vivre de son talent et je connais des professionnels fort compétents et sympathiques.

Un paragraphe de cette publicité est plus inquiétant :

"En Corrèze, les généalogistes (sous-entendu "professionnels") ont imposé leurs prérogatives face aux "généalogistes marions"... Le président du Conseil Général a demandé, par écrit, à M. le Directeur des Services d'Archives que ne soit communiqué que les adresses des professionnels et non point celles d'autres lecteurs".

J'ai consulté le "Petit Larousse" : prérogative : avantage particulier, privilège. Synonyme : passe-droit.

J'ignore si, pour l'auteur de l'article, les responsables d'Associations de Généalogie doivent être considérés comme ces "autres lecteurs" dont l'adresse est à taire. Il me semble qu'un fonctionnaire manquerait gravement à ses devoirs en favorisant des offices commerciales au détriment d'associations bénévoles. Il serait plus conforme à l'intérêt général que les Services d'Archives dirigent les demandeurs vers les Associations, adhérentes à la Fédération des Sociétés Françaises de Généalogie, elle-même, membre du Conseil Supérieur des Archives. Ces associations, ne cherchant pas le profit, peuvent consacrer une partie de leurs activités à inculquer aux nouveaux venus le respect des documents anciens.

Nous devons veiller à ce que, de prérogatives inventées en droits supposés, les Services d'Archives ne deviennent pas la "chasse réservée" d'entreprises commerciales.

Léon MOUNIER

Secrétaire Général du CGMP

J'approuve pleinement et reprends à mon compte, la note ci-dessus. Il conviendra d'alerter les autres associations de généalogie sur des prétentions qui, à terme, pourraient faire problème.

Eliane BEGUIN

Président du CGMP

AG 13

ANTENNE D'AIX-EN-PROVENCE

A la suite de nos recherches pour disposer d'un local à Aix, nous avons obtenu de pouvoir tenir nos réunions dans les locaux du Dépôt des Archives Départementales d'Aix, 23, rue Gaston-de-Saporta.

La prochaine réunion a été prévue le **mercredi 18 octobre 1989** dans ces locaux, de 18 heures à 19 h 30, avec l'aimable présence de Mlle TROUILLET, Conservatrice des Archives Départementales, Annexe d'Aix.

A.G. 13 MARSEILLE Avis Important

Les activités de notre Association, aux Archives Communales à Marseille, reprennent au mois d'octobre, mais elles vont se développer sensiblement.

En effet, étant donné la compréhension et l'esprit de collaboration dont a fait preuve Mademoiselle Isabelle BONNOT, Conservateur des Archives, un nouveau programme destiné à faciliter nos activités tout en permettant d'ouvrir davantage la connaissance de la Généalogie au grand public, a été défini.

Concernant plus particulièrement l'A.G. 13, notre association bénéficiera de 3 heures au lieu de 2 antérieurement, chaque mois, pour ses activités spécifiques.

Deux heures, en principe le 1^{er} mercredi, de 17 à 19 heures. Elles **seront consacrées exclusivement à nos travaux** sur les registres paroissiaux.

Il est primordial que ces travaux entrepris depuis un certain temps déjà soient effectués dans les meilleurs délais et dans l'ambiance la plus studieuse possible. Nous comptons sur la présence active du plus grand nombre.

L'heure supplémentaire qui nous est accordée, en principe le 3^e mardi de 17 à 18 heures sera affectée à l'information, l'accueil des nouveaux membres, aux rencontres, etc. Elle sera, en fait, l'heure de réunion mensuelle de l'A.G. 13 à Marseille.

Enfin, indépendamment de ce qui précède, dans le même contexte que celui régissant les cours de paléographie déjà dispensés aux Archives et qui se poursuivront, des cours de formation et de perfectionnement à la généalogie débuteront cette année. Ils auront lieu, chaque mardi suivant, également de 17 à 18 heures.

Ces cours gratuits et ouverts à tous seront organisés par notre association, en accord avec Mademoiselle BONNOT, sous la responsabilité de Monsieur Georges REYNAUD.

Nous estimons qu'il existe là une occasion remarquable, tout en œuvrant pour la diffusion des sciences généalogiques, de mieux nous ouvrir sur l'extérieur. Nous espérons que tous nos membres y apporteront leur entier concours.

Compte tenu de certains impératifs, le calendrier du 4^e trimestre 1989 a été établi ainsi :

Généalogie	Octobre	Novembre	Décembre
Travaux relevés :	11	8	13
Réunion Accueil :	17	14	12
Cours publics :	24	21	19

Exceptionnellement la réunion du 17 octobre à laquelle participera Mlle BONNOT sera consacrée à l'information sur les cours qui ont débuté ainsi qu'à l'inscription pour ces cours là.

A.G. 13 - LISTE DES NOUVEAUX MEMBRES

13.23.13
ARCHITTA Monique, 179, chemin de Saint-Jean-de-Garguier, 13400 Aubagne. F.E. Teissonnière - Brives (Montpellier).

13.23.14

CAILLLOL Roger, 10, Lotissement Les Blacas-sins, traverse du Bocage, 13380 Plan-de-Cuques. F.E. CAILLLOL Balthazard (Les Aigalades) - QUILCHINI (Bila Corse) MEYNARD (Grillon 84).

13.23.15

CHARBONNIER Violette, La Clé des Champs E 23, 13400 Aubagne.

13.23.16

ESPOSITO Yvonne, La Cerisaie, chemin du Vallon des Gavots, 13400 Aubagne. F.E. CHAIX, VIGNON (Drôme), GOLAY (Suisse-Vaud).

13.23.17

CHIVALLIER Denis, Résidence Les Iris, bât. B 2, 21, boulevard de Saint-Marcel, 13012 Marseille F.E. CHIVALLIER (Monteux 84). MAILLET (Beaucaire 30).

13.23.18

CAILLLOL André, 6, Square Hopkinson, 13004 Marseille. F.E. CAILLLOL (Marseille) et Tiaré (Oran). CORNUD (La Salle 05). DENICE (Rhône). CUZANGES (Corrèze). WERLHEN (Haut-Rhin).

13.23.19

PEREZ Thérèse, l'Eden 17, allée Camille-Polje, Le Charrel, 13400 Aubagne; F.E. MILLET (Eguilles 13). ETIENNE (Aubagne 13). ANDRE (Trets).

13.23.20

CHIEUSSE Suzanne, traverse Marius, quartier des Passons, 13400 Aubagne. F.E. COLLOMB (Belcodène 13). SUZANNE (La Bouilladisse 13). CHIEUSSE (Flayosc 83). POURRIERE (Flayosc).

13.23.21

FACCHINI Josiane, quartier Capeau, Gignac-la-Nerthe 13180. F.E. GAVIGNOT, COLLET, BOULON (DOMONT 95) MARTIN, BELLAUT, SAINTEVILLE (Montmorency 95). LETARD, (Pissy 80).

13.23.22

GROS Lucette, quartier Saint-Léger, 13250 Saint-Chamas.

13.23.23

RUAAULT Lucienne, 10, boulevard Joliot-Curie, 13140 Miramas.

13.23.24

AMAR Georges, chemin du Gros-de-la-Carrière, 13800 Istres.

13.23.25

PRELAT Odile, Résidence Le Parc, 6, avenue Jean-Moulin, 63540 Romagnat.

13.23.26

SUZOR Mireille, 97, boulevard de Montmorency, 75016 Paris.

13.23.27

VIDAL-LANA Monique, 14, rue Maréchal-Fayolle, 13004 Marseille.

13.23.28

DAVIN Philippe, La Ginestelle, Entrée 5, allée d'Estienne-d'Orves, 13090 Aix-en-Provence. F.E. DAVIN - MEGY - BABAROUX - MAGNAN (Martignes) DELANGLADE (Pignan 34) HERAUD - MICHEL BOULE - FIGON (Marseille) BONNI-FAY (La Ciotat) GROLLEAU (Tours). PERRAUD (Lyon). JAVELIER (REMIREMONT). GATHE-BOIS - MONTIPON (Manche).

13.23.29

PAON Paulette, 26, boulevard Camille-Flammarion, 13001 Marseille. F.E. PENNE (Carpén-

Centre Généalogique Midi-Provence, 13110 Port-de-Bouc

(Union des Associations généalogiques Provence - Alpes-Côte d'Azur-Corse) Téléphone: Syndicat d'Initiative : 42.06.27.28 ou Secrétariat: 42.06.39.12.

N° 3348
des
Nouvelles Affiches

1299

9

(tras). SAMBAIN (Aix). MAGNIN (Avignon). BARRY (Tourves).

13.23.30

MASSARINO Nathalie, Le Plan des Pennes. 13170 Les Pennes-Mirabeau. F.E. Massarino (Italie). NEPLES (Marseille). NOS (Espagne).

13.23.31

DESCOIMPS Jeanne 491, boulevard Enco-de-Pont, 13190 Allauch. F.E. DEMONTRON (Jura). DESCOIMPS (St-Giron). GRUE (Var).

13.23.32

BERNE Roger, 8, boulevard Sakakini, 13004 Marseille. F.E. BERNE et CREPOL, 26, Avignon (84). POT (Yonne).

13.23.33

ROCHE Gilbert, 37, traverse du Viaduc, Saint-Antoine 13015 Marseille. F.E. ROCHE - BOURRELLY.

13.23.34

AUTHEMAN Robert, 84, boulevard Vauban, 13006 Marseille. F.E. AUTHEMAN (Eyguère 13). MARTIN - TEISSEIRE (Orsière 05).

13.23.35

NEGRETE Ginette, 181, rue du Docteur-Cauvin, Les Colibris, 13012 Marseille. F.E. GUISCHET - DELEUZE (Marseille - Ardèche). GRAND (Marseille). RICCI (Marseille-Acqui Italie).

13.23.36

PROUTIERE Yolande, place de l'Eglise, 13113 Lamanon. F.E. PROUTIERE (Surgères 17). MOREAU (Aurion 17). MANNINI (Vecchiano Italie). SURFOURT (St-Quentin 02) BAYARD (60).

13.23.37

FABRE Jean-Louis, Gendarmerie, 13430 Eyguères.

13.23.38

ROCHE Jean-Jacques, Les Marmets 13560 Sènas. F.E. ROCHE (Alleins). LIARDET (Sènas - Cavillon). ANDRE (Sènas - ROBION). JOUBERT (St-André-Cabannes).

13.23.39

CECCARINI Amélie 3, avenue des Enjouvènes 13330 Pélissanne. F.E. CECCARINI (Lucques Toscane Italie). GARCIA-JIMENES (Alboix Prov. Almería Espagne).

13.23.40

ANTON Liliane, 1, rue Gustave-Gourbet, 13110 Port-de-Bouc.

13.23.41

SCANZANO Simone, 129, rue Georges-Bras-sens, 13340 Rognac.

13.23.42

GIRARD-REMUSAT Josette, 820, avenue de la Coueste, 13400 Aubagne.

13.23.43

FOURNIER Andrée, 11, rue de l'Eglise, 13420 Gémenos.

13.23.44

PONT Maurice, 5, boulevard de la Lavande, 13400 Aubagne.

13.23.45

BARRIN Marcel, 157, avenue du Prado, 13008 Marseille. F.E. BARRIN - RAMBERT - CAILLLOL (Marseille 13). GAUBERT (04).

13.23.46

MILLET Andrée, 113, avenue du 21-Août-1944 (Chemin du Grand Canedel), 13400 Aubagne. F.E. BOURGUIGNON (Cuges 13). TROTTOBAS (Aubagne).

13.23.47

BAYLE Claude, Parc Berger, Cilo B, 13009 Marseille. F.E. BAYLE (Ardèche). BLANCHET (Beaucaire 30). PRIEUR (Paris). GUILBERT (Paris - Calvados).

13.23.48

OLIVE Gilles, Villa La Sablière, 46, traverse de la

Salette, Les Trois Lucs, 13012 Marseille. F.E. OLIVE - CORSIGLIA, ROUX, MINE (Marseille 13).

13.23.49 JOURDAN Jeanine, quartier La Guérite, 13113 Lamanon.

13.23.50

VALENTINI Fiordalice, 10, boulevard Gaston-Crémieux, 13008 Marseille. F.E. VALENTINI - ORDIONI - ARRIGHI - PENCIOLELLI (Corte). 13.23.83

PINATON Guy, 20, boulevard Roger-Salengro, 13110 Port-de-Bouc.

ENTRE NOUS A.G. HAUTES-ALPES DISTINCTION

Le Président d'A.G. 05 communique :

"Nous sommes heureux d'apprendre que l'un de nos adhérents, **M. Jean-Antoine FORGES**, par ailleurs Président de l'Association Généalogique "Ceux du Roannais" vient d'être distingué par M. le Ministre de la Culture qui l'a nommé Chevalier des Arts et Lettres.

M. FORGES a, dans la Loire, largement participé à la sauvegarde du patrimoine en répertoriant 600.000 actes répartis sur 75 paroisses et a fait preuve d'érudition tant en généalogie qu'en héraldique, numismatique et histoire locale.

Nous lui adressons nos chaleureuses félicitations.

F. COLIN

Le Centre Généalogique Midi-Provence se joint au Président d'AG 05 pour prier M. FORGES d'agréer ses bien sincères félicitations.

VIENT DE PARAÎTRE

Sous l'égide de l'association "Ensemble, mieux communiquer", sise au Plan-d'Aups (Var), MM. CASALS et MOUSSION ont réalisé un diaporama sur le commerce de la glace à rafraîchir à Marseille à la fin du XVII^e siècle.

Le notice qui accompagne ce diaporama se suffit à elle-même. Après avoir donné un aperçu de cette industrie, elle conte, à partir de nombreux documents d'archives, dont les références sont citées, les mésaventures d'Honoré RAMBAUD, fermier de la glace, en 1686, année où la clémence de l'hiver ne permit pas de constituer un stock de glace suffisant pour satisfaire les besoins, importants de Marseille.

De nombreuses familles marseillaises furent mêlées à cette péripétie.

La notice de 36 pages, format A4, 35 F environ. Prendre contact avec l'Association EMC, 83640 Le Plan-d'Aups.

Le secrétariat du CGMP à Port-de-Bouc est ouvert du lundi au vendredi de 15 à 19 heures (imprimés, bibliothèque). Tél. 42.40.04.04 (poste 1310).

REVUE DES REVUES 1989/4

C. G. JUIVE n° 17 - 89/1

- Le calendrier Hébraïque,
- Le calendrier Républicain,
- Généalogie BAER,
- Généalogie et patriotisme,
- Les Juifs et la Révolution.

d° n° 18 - 89/2

- En marge du Congrès d'Arras : recherches en Pologne,
- Recherches par un "enfant abandonné",
- C.G. Juive ouvre une antenne à Marseille : voir Mme VIDAL-LANA - 14 rue Maréchal, Fayolle - 13004 Marseille : Mme VIDAL-LANA est membre du CGMP - (13/2327).

Gé-MAGAZINE n° 70 - 89/3

- J. B. MONFALCON, médecin lyonnais du

- siècle dernier,
- La généalogie juive,
- Famille CRAPOTTE de Conflans Ste-Honorine,
- Les marines marchande et militaire,
- Les A. D. de la Haute-Loire.

d° n° 71 - 89/4

- Vie des femmes de migrants auvergnats du XIX^e siècle, souvent boulangers en Espagne,
- Généalogie chinoise,
- L'Etat-Civil protestant,
- Les A. D. du Bas-Rhin.

d° n° 72 - 89/5

- La population française de 1789 à 1806,
- Les dénombremments de population à la fin de l'Ancien Régime,
- Le chirurgien au XVIII^e siècle,
- Généalogie de Marguerite YOURCENAR : pour mieux suivre "Souvenirs Pieux" et "Archives du Nord",
- Les A. D. du Pas-de-Calais.

R. F. de GENEALOGIE n° 61 - 89/2

- Les sources ecclésiastiques dans les A.D.,
- Onomastique,
- La dime et bibliographie sur le sujet.

d° n° 62 - 89/3

- Onomastique (suite),
- Recherches en Belgique.

LIEN DU CHERCHEUR CEVENOL
n° 78 - 89/2

- Liste de 400 Cévenols protestants réfugiés à Genève.

NORD GENEALOGIE n° 96 - 89/1

- Guide sommaire des recherches dans le Nord.

d° n° 97 - 89/2

- Quelques grandes familles dunkerquoises,
- Familles LEURIDAN, ANDRES (famille de verriers).

C. G. ARDENNES n° 39 - 89/2

- p.m.

PROVENCE-HISTORIQUE n° 156 - 89/3

- Fascicule consacré à "Confréries et Dévotion à l'épreuve de la Révolution", 18 articles dont 3 concernant plus directement : Hautes-Alpes, Corse, Nice et les Baronnie.

MARSEILLE n° 153 - 89/3

- Le fort St-Nicolas de 1660 à la Révolution,
- Etudes techniques sur les galères,
- Le Chevalier PAUL,
- St Louis de Brignoles,
- Le culte des saints à Marseille au XVIII^e siècle,
- Julie CLARY (1771-1845), épouse de Joseph BONAPARTE.

GENEALOGIE ALGERIE-MAROC-TUNISIE
n° 25 - 89/1

- La série "M" des A. D.

d° n° 26 - 2/89

- Recherches en Espagne
- Biskra.

C. G. PTT n° 38 - 89/1

- Au XVIII^e siècle : matelots ; enfance malheureuse ; relais de poste à Aurillac.

d° n° 39 - 89/2

- Généalogie et psychologie.

R. G. Normande n° 29 - 89/1

- Généalogies : LE PIGNE, EPAULES, RIVIERE, HAVET, NIBELLE.

C. G. Champagne n° 42 - 89/1

- Les généalogistes lannois du XVIII^e au XX^e siècles.

CEGRA n° 57 - 89/1

- Suite et fin du répertoire des gantiers de Grenoble au XVIII^e siècle,
- Nombre et évolution des patronymes.

d° n° 58 - 89/2

- Les patronymes (suite).

TIECAM BANLIEUES

M. et Mme Juteau ont relevé des mariages de St-Marcel qui avaient été omis lors de la saisie du TIECAM Banlieues. Vous trouverez ci-dessous cette liste classée par ordre alphabétique des hommes et des femmes que vous pouvez joindre à votre TIECAM.

14/06/89

REPERTOIRE ALPHABETIQUE (Classification): HOMME

COMMUNE DE MARSEILLE - PAROISSE ST MARCEL

PAGE 1

A B 13 - LISTE A RAJOUTER AU TIECAM MARSEILLE BANLIEUES

COTE	JJ/MM/AAAA	S	INSEE	P	ACT	SI	PREMIER NOM	PREMIER PRENOM	DEUXIEME NOM	DEUXIEME PRENOM
201E1226	08.03.1698		13055	+	M1		ATISLIER	ANTHOINE	PEIRONNE	MARGUERITE
201E1226	08.03.1698		13055	+	M2		ATISLIER	JEAN	VALENTINE	CATHERINE
201E1226	24.07.1699		13055	+	M1		BERARD	JEAN BAPTISTE	CATHOLLE	ROSE
201E1226	24.07.1699		13055	+	M2		BERARD	RAPHAELLE	CARBOHELLE	CATHERINE+
201E1226	30.01.1699		13055	+	M3		BERENGUET	FRANCOIS	CASTELLINE	LOUISE+
201E1226	19.05.1699		13055	+	M1		BERNARD	FRANCOIS	CARBONELLE	HONORADE
201E1226	19.05.1699		13055	+	M2		BERNARD	ESPRIT		MAGDELEINE
201E1226	08.04.1699		13055	+	M3		BESTAGNE	JEAN	PRE...CKE	MARIE
201E1226	24.07.1699		13055	+	M3		CAILLOL	GASPARD	CHASSE	ANNE
201E1226	21.11.1697		13055	+	M1		CAMOIN	PIERRE	CADOTTE	JEANNE
201E1226	21.11.1697		13055	+	M2		CAMOIN	LOUIS	RICARDE	LOUISE
201E1226	21.11.1697		13055	+	M3		CAMOIN	LAURENT	DURBEQUE	CATHERINE
201E1226	19.05.1699		13055	+	M3		CARBONEL	AUGUSTIN	FABRESSE	CATHERINE
201E1226	19.01.1698		13055	+	M1		CARRAIRE	NICHEL	REIGNARD	MAGDELEINE
201E1226	19.01.1698		13055	+	M2		CARRAIRE	JOSEPH+	TOUCHE	MARGUERITE
201E1226	30.01.1698		13055	+	M1		CHAVE	ANTHOINE	BERENGUET	MAGDELEINE
201E1226	30.01.1698		13055	+	M2		CHAVE	GUILLAUME	SAUDINE	CATHERINE
201E1226	07.01.1698		13055	+	M3		CHONINE	GASPARD+	TESTINE	CLERE
201E1226	05.07.1699		13055	+	M1		COSME	?	JOURDAINE	THEODORE
201E1226	05.07.1699		13055	+	M2		COSME	PIERRE+	HUGUE	JEANNE
201E1226	09.01.1698		13055	+	M3		COUTISSE	BENOIT	MOUSSINE	CLERE
201E1226	28.11.1697		13055	+	M2		DAULUC	FRANCOIS+	VALENTINE	MARGUERITE+
201E1226	28.11.1697		13055	+	M1		DAULUC DU DUMUC	JOSEPH	DURBEQUE	FRANCOISE
201E1226	09.01.1698		13055	+	M1		DEMEGE	JEAN	COUTISSE	ELISABETH
201E1226	09.01.1698		13055	+	M2		DEMEGE	HONORE+	PIGNETTE	LOUISE+
201E1226	28.11.1697		13055	+	M3		DURBEQUE	JEAN	GASTAUZE	LOUISE+
201E1226	27.04.1699		13055	+	M3		FLOTTE	ANTHOINE+	VALENTINE	ANE+
201E1226	07.01.1698		13055	+	M1		GIRAUD	ESTIENNE	CHONINE	MAGDELEINE
201E1226	07.01.1698		13055	+	M2		GIRAUD	FRANCOIS+	CARVINE	JEANNE+
201E1226	28.01.1698		13055	+	M3		HUGUE	ANTHOINE	GAZELLE	ANETTE+
201E1226	05.07.1699		13055	+	M3		JOURSAN	LOUIS	QUIROUX	FRANCOISE
201E1226	09.02.1698		13055	+	M1		PARA	GUILAUME	TOUCHE	LOUISE
201E1226	09.02.1698		13055	+	M2		PARA	FRANCOIS	NICHELLE	CATHERINE
201E1226	08.03.1698		13055	+	M3		PEIRON	GUILAUME+	DORRESE	CATHERINE
201E1226	19.01.1698		13055	+	M3		REIGNARD	ANTOINE+	BOUARESE	MARGUERITE+
201E1226	08.04.1698		13055	+	M1		RICARD	JEAN BAPTISTE	BESTAGNE	ROSE
201E1226	08.04.1698		13055	+	M2		RICARD	ESTIENNE	CARVINE	FRANCOISE
201E1226	27.04.1699		13055	+	M1		TARAYON	ANTHOINE	FLOTTE	THERESE
201E1226	27.04.1699		13055	+	M2		TARAYON	JEAN+	MARLINE	JEANNE
201E1226	28.01.1698		13055	+	M1		THOMAS	RAFAEL	HUSSE	MAGDELEINE
201E1226	28.01.1698		13055	+	M2		THOMAS	JEAN BAPTISTE	BRESTE	MAGDELEINE+
201E1226	09.02.1699		13055	+	M3		TOUCHE	PIERRE+	FABRONE	MAGDELEINE+

— Règlement d'une confrérie de pénitents au XVIII^e siècle.

— Liste des galériens du Centre-Loire au bagne de Toulon au XVII^e siècle. Cette liste a été dressée par Mme KERHOAS et M. PAQUET d'Agévar. Mme KERHOAS nous a remis une liste identique concernant les torçats originaires de Provence que nous n'avons pas encore publiée, faute de place.

STEMMA n° 39 - 88/3

— De l'apothicaire au pharmacien.
— Lire les tables informatives.

d° n° 41 - 89/1

— Le Bureau Central des Archives Administratives Militaires.
— Tables informatives (suite).
— Cartes postales et plans pour illustrer vos dossiers.

d° n° 42 - 89/2

— A propos des moulins.
— Cartes anciennes.

C. G. OUEST n° 58 - 89/1

— L'histoire du sucre à Nantes.
— Les POLO, une famille de drapier.

C. G. PERCHE n° 17 - 89/6

— La Révolution dans la Sarthe.

NOS ANCETRES ET NOUS n° 41 - 89/1

— Liens entre Artois et Bourgogne.
— Brève histoire de la Hongrie.
— La légitimation par "lettres royaux".
— Indication bibliographique sur la Révolution en Bourgogne.

d° n° 43 - 89/7

Bulletin consacré à la Révolution en Bourgogne

— Les députés du Tiers-Etat de la Côte d'Or.
— La garde Nationale à Macon.
— Les prêtres à 71 - Palinges.
— Les prisons de Dijon.
— Généalogies RAMEAU, JUVANON, Prieur, PRIEUR, JAYR.

C. G. ALSACE n° 85 - 89/2

— La population de 68 - Brunstat en 1793.

UNION DES CERCLES DE LORRAINE

n° 71 - 89/1

— Les grandes dates de l'Etat-Civil en France.
— Mesures anciennes en Lorraine, bien différentes de ce qui était utilisé en Provence.
— Famille BAILLY de Ligny, CHAXEL.
— Militaires lorrains au temps de la Révolution.

d° n° 72 - 89/2

— Déclaration de Louis XV concernant l'Etat-Civil.
— Familles de VOULTON, SPOR.

DU PASSE AU PRESENT n° 19 - 89/3

— Faire parler les actes documents en l'absence de Registres paroissiaux.
— Hérité de la longévité.
— Généalogie NIOCHE.

C. G. PROTESTANT n° 26 - 89/2

Généalogies de : LE NOIR (XVII^e) BENOIT de Millau, CREUZE de Châtelleraut BONDURANT de Gêolhac.
— Relevés des mariages du Désert de 81-Mazamet de 1744 à 1774.

L. MOUNIER

CESAR DE NOSTREDAME

Découvertes inédites sur César de Nostredame, 1554-1629, fils de Michel et Premier Consul de la ville de Salon en 1598 et 1614.

César testa une première fois, le 27 avril 1597, chez M^r Ponsard, notaire à Salon, et une 2^e fois, le 23 janvier 1630 à l'âge de 76 ans, chez M^r Tronc, testament rédigé dans le réfectoire du nouveau couvent des Capucins, actuel Septier.

D'après l'abbé Charles Goujet 1697-1767, laborieux compilateur et auteur d'une bibliothèque française de 18 volumes (1740), César se serait rendu à Saint-Rémy-de-Provence où il serait mort de la peste ?

Mais, l'étude de "la contagion", comme on appelait alors cette terrible maladie, aux Archives de Saint-Rémy, n'a jamais permis de confirmer cette allégation.

Et pour cause !! César s'est peut-être réfugié avec sa sœur Diane, dans la ville de ses ancêtres, dans laquelle il avait de nombreux cousins (enfants de Bertrand, son oncle et de Thomine de Roux de Lamanon), et où il séjourna quelques temps pour fuir le "mal contagieux" ?

Mais toujours est-il, qu'il retourna à Salon avant la fin de l'épidémie, car :

TIECAM BANLIEUES

M. et Mme Juteau ont relevé des mariages de St-Marcel qui avaient été omis lors de la saisie du TIECAM Banlieues. Vous trouverez ci-dessous cette liste classée par ordre alphabétique des hommes et des femmes que vous pouvez joindre à votre TIECAM.

14/06/89

REPERTOIRE ALPHABETIQUE (Classification) FEMME

COMMUNE DE MARSEILLE - PAROISSE ST MARCEL

PAGE 1

NB 13 - LISTE A RAJOUTER AU TIECAM MARSEILLE BANLIEUES

COTE	JJ/MM/AAAA	S INSEE	P ACT	ST	PREMIER NOM	PREMIER PRENOM	DEUXIEME NOM	DEUXIEME PRENOM
201E1226	30.01.1698	13055	A	M1	CHAVE	ANTHOINE	BERENGUERE	MAGDELEINE
201E1226	08.04.1698	13055	A	M1	RICARD	JEAN BAPTISTE	BESTAGNE	ROSE
201E1226	28.01.1699	13055	A	M2	THOMAS	JEAN BAPTISTE	BRESTE	MAGDELEINE+
201E1226	24.07.1698	13055	A	M1	BERARD	JEAN BAPTISTE	CAILLHOLLE	ROSE
201E1226	21.11.1697	13055	A	M1	CAMONIN	PIERRE	CARONNE	JEANNE
201E1226	19.05.1698	13055	A	M1	BERNARD	FRANCOIS	CARONNELLE	HONORADE
201E1226	24.07.1698	13055	A	M2	BERARD	RAPHAELLE	CARONNELLE	CATHERINE+
201E1226	07.01.1698	13055	A	M2	ETRAUD	FRANCOIS+	CARVINE	JEANNE+
201E1226	08.04.1698	13055	A	M2	RICARD	ESTIENNE	CARVINE	FRANCOISE
201E1226	30.01.1698	13055	A	M3	BERENGUER	FRANCOIS	CASTELLINE	LOUISE+
201E1226	24.07.1698	13055	A	M3	CAILLHOL	GASPARD	CHAISSÉ	ANNE
201E1226	07.01.1698	13055	A	M1	ETRAUD	ESTIENNE	COHONNE	MAGDELEINE
201E1226	09.01.1698	13055	A	M1	DOMENGE	JEAN	COUTISSE	ELISABETH
201E1226	08.03.1698	13055	A	M3	PEIRON	GUILLAUME+	DOMENGE	CATHERINE
201E1226	21.11.1697	13055	A	M3	CAMONIN	LAURENT	DURBEQUE	CATHERINE
201E1226	20.11.1697	13055	A	M1	DAULUC DU DUC	JOSEPH	DURBEQUE	FRANCOISE
201E1226	19.05.1698	13055	A	M3	CARONNEL	AUGUSTIN	FABRESSE	CATHERINE
201E1226	09.02.1698	13055	A	M3	TOUCHE	PIERRE+	FABRONNE	MAGDELEINE+
201E1226	27.04.1698	13055	A	M1	TARAYON	ANTHOINE	FLOTTE	THERES
201E1226	26.11.1697	13055	A	M3	DURBEQUE	JEAN	GASTAUDE	LOUISE+
201E1226	30.01.1698	13055	A	M2	CHAVE	GUILLAUME	GAUDINE	CATHERINE
201E1226	28.01.1698	13055	A	M3	HUSSE	ANTHOINE	GAZELLE	ANNETTE+
201E1226	19.05.1698	13055	A	M2	BERNARD	ESPRIT	GIRAUD	MAGDELEINE
201E1226	19.01.1698	13055	A	M3	REIGNARD	ANTOINE+	GOUARESSE	MARGUERITE+
201E1226	05.07.1698	13055	A	M3	JORDAN	LOUIS	GUTROIRDE	FRANCOISE
201E1226	28.01.1698	13055	A	M1	THOMAS	RAPHAEL	HUSSE	MAGDELEINE
201E1226	05.07.1698	13055	A	M2	COSME	PIERRE+	HUSSE	JEANNE
201E1226	05.07.1698	13055	A	M1	COSME	?	JOURDANE	THEODORE
201E1226	27.04.1698	13055	A	M2	TARAYON	JEAN+	MANDINE	JEANNE
201E1226	09.02.1698	13055	A	M2	PARA	FRANCOIS	NICHELLE	CATHERINE
201E1226	09.01.1698	13055	A	M3	COUTISSE	BENOIT	MOUSTINE	CLERE
201E1226	08.03.1698	13055	A	M1	AISLIER	ANTHOINE	PEIRONNE	MARGUERITE
201E1226	09.01.1698	13055	A	M2	BERNARD	HONORE+	PISNETTE	LOUISE+
201E1226	08.04.1698	13055	A	M3	BESTAGNE	JEAN	PRE...CHE	MARIE
201E1226	19.01.1698	13055	A	M1	CARRAIRE	NICHEL	REISGARDE	MAGDELEINE
201E1226	21.11.1697	13055	A	M2	CAMONIN	LOUIS	RICARDE	LOUISE
201E1226	07.01.1698	13055	A	M3	COHONNE	GASPARD+	TESTONE	CLERE
201E1226	19.01.1698	13055	A	M2	CARRAIRE	JOSEPH+	TOUCHE	MARGUERITE
201E1226	09.02.1698	13055	A	M1	PARA	GUILLAUME	TOUCHE	LOUISE
201E1226	28.11.1697	13055	A	M2	DAULUC	FRANCOIS+	VALENTINE	MARGUERITE+
201E1226	08.03.1698	13055	A	M2	AISLIER	JEAN	VALENTINE	CATHERINE
201E1226	27.04.1698	13055	A	M3	FLOTTE	ANTHOINE+	VALENTINE	ANE+

— Le 9 du mois de septembre 1631, dans leur demeure de Salon on trouva "Marie", leur servante, morte dans son lit "du mal contagieux".

— Le 19 du même mois, est morte du "mal contagieux", dans son lit Demoiselle Diane de Nostredame.

— Etenfin, le 22 septembre 1631, est allé de vie à trépas, Noble César de Nostredame, du Mal Contagieux, sans sa propre maison. Par privilège spécial de Messires les Consuls, attendu son âge et sa capacité, il a été enseveli dans le couvent de Saint-François, au droit de sa sépulture, pour ne contaminer l'église". (Archives Départementales des B.-du-Rh., dépôt d'Aix-en-Provence).

L'abbé Paulet dit qu'il se retira à Saint-Rémy, où il mourut de la peste en 1629, sans avoir vérifié que la terrible maladie n'avait pas atteint cette ville à cette date.

Quant à Diane, la dernière enfant de Nostradamus, baptisée à Saint-Michel, le 8 septembre 1561, elle décéda trois jours avant son frère. Pourtant ce dernier se faisait du souci sur l'avenir de sa sœur après son propre décès.

Dans son testament de 1630, César "considérant que ladite Demoiselle est entièrement hors d'état de se marier (elle avait 69 ans), et d'avoir postérité quelconque, il lui légua l'usufruit de ses biens, tant qu'elle vivrait, en même temps que les meubles, qui lui seraient convenables et nécessaires.

Il lui laissait cependant, 200 écus, pour en disposer selon son bon plaisir".

GRAWITZ

ELOGE FUNEBRE DE FRANKLIN (1) (11 JUIN 1790)

Franklin est mort ! (Il se fait un profond silence). Il est retourné au sein de la divinité, le génie qui affranchit l'Amérique, et versa sur l'Europe des torrents de lumière !

Le sage que deux mondes réclament, l'homme que se disputent l'histoire des sciences et l'histoire des empires, tenait sans doute un rang élevé dans l'espèce humaine.

Assez longtemps les cabinets politiques ont notifié la mort de ceux qui ne furent grands que dans leur éloge funèbre ! Assez longtemps l'étiquette des cours a proclamé des deuils hypocrites ! Les nations ne doivent porter que le deuil de leurs bienfaiteurs ; les représentants des nations ne doivent recommander à leur hommage que les héros de l'humanité.

Le Congrès a ordonné dans les quatorze Etats confédérés un deuil de deux mois pour la mort de Franklin, et l'Amérique acquitte en ce moment ce tribut de vénération et de reconnaissance pour l'un des pères de sa Constitution.

Né serait-il pas digne de vous, messieurs, de vous unir à cet acte vraiment religieux, de participer à cet hommage rendu à la face de l'univers, et aux droits de l'homme, et au philosophe qui a le plus contribué à en propager la conquête sur toute la terre ? L'antiquité eût élevé des autels à ce vaste et puissant génie, qui, au profit des mortels, embrassant dans sa pensée le ciel et la terre, sut dompter la foudre et les tyrans : l'Europe éclairée et libre doit du moins un témoignage de souvenir et de regret à l'un des plus grands hommes qui aient jamais servi la philosophie et la liberté.

Je propose qu'il soit décrété que l'Assemblée nationale portera pendant trois jours le deuil de Benjamin Franklin.

(La partie gauche applaudit avec transport... L'Assemblée adopte d'abord par acclamations la proposition de M. de Mirabeau et arrête ensuite, à une très grande majorité, qu'elle prendra lundi 11, pour trois jours, le deuil de M. Benjamin Franklin ; que le discours de M. de Mirabeau sera imprimé...).

(1) Franklin était mort à Philadelphie le 17 avril. Mirabeau annonça cet événement à l'Assemblée constituante le 11 juin.

MARIAGE

Nous apprenons le prochain mariage le 7 octobre 1989 à 16 heures en l'Eglise de Notre Dame du Mont à Marseille, de Mlle Isabelle Bonnot, archiviste de la Ville de Marseille, avec M. René Rambaud.

Nous formons des vœux de bonheur pour le jeune couple.

ARCHIVES MUNICIPALES

Le mercredi 4 octobre 1989, à 18 heures 30 aux Archives municipales 1, place Auguste-et-François-Carli, 13001 Marseille, aura lieu la présentation des nouveaux luminaires de la salle de lecture des Archives municipales en présence de M. André DAHAN, conseiller délégué. Cette manifestation sera suivie d'un concert sur le thème "Troubadours Marseillais et Poètes Florentins", interprété par l'ensemble de musique médiévale "Ad Libitum".

PROVENCE GENEALOGIE

**RESERVEZ AU CGMP
LES SAMEDI 18 DIMANCHE 19
NOVEMBRE 89**

Ces journées généalogiques se tiendront à notre siège social, à Port-de-Bouc. Elles seront l'occasion de faire le point sur nos travaux personnels en ce début d'années généalogiques et de rencontres informelles, toujours si fructueuses.

Toutes précisions seront données dans le prochain numéro de "Provence Généalogie".

ENTRE NOUS

Nous apprenons avec joie la naissance de Mathieu, le 21 septembre 1989, fils de Jean-Paul et Mireille CHAMOUX et petit-fils de Jacqueline ANGELVIN, membre du CG 04, et de Simone CHAMOUX membre de l'AG 13.

Nous souhaitons longue et heureuse vie à ce "sacré Mathieu" (Cf PG/NAM n° 1200), dont les racines laissent présager qu'il sera un fameux généalogiste et nous adressons nos bien sincères félicitations aux parents et aux grands-parents.

A.G. 05

Nouveaux Membres

05.2133 - FORTOUL Abel Yves - "Le Vaultisse", promenade du Tour des Portes, 05200 Embrun (92.43.04.38).

05.2134 - Mme PAVIER Jacqueline - "Les Muxadelles", 05400 Veynes (92.58.18.54).

05.2135 - ESTACHY René - 1, rue Albert Blanc, 05000 Gap (92.51.73.08).

05.2136 - LEYDON Eric - 15, rue Abbé Faria, 13005 Marseille (91.47.83.98).

05.2137 - Association ORSEL-LIENS. DERVILLE Edouard - 32, rue Jules Tellier, 76600 Le Havre (35.21.42.22).

05.2138 - Mme CARRELET de LOISY Paule - 10, quai Rostaing, 26600 Tain-L'Hermitage (75.08.26.98).

05.2139 - BONTOUX Raymond - Résidence Olympia, Avenue Lympia, 06300 Nice (93.89.44.13).

05.2140 - BRUN Jacques Joël - 16, Avenue Marcel Proust, 77600 Conches (16.16.02.26.02).

05.2141 - BUFFIERE Marie Joseph - 8, rue Pouchelon, 26100 Romans (75.70.01.35).

05.2142 - VERNET Alain - 10, Route du Crêt des Vignes, 74290 Veyrier du Lac (50.60.16.43).

05.2143 - FORGES Jean-Antoine - 464, Rue Jules Faron, 42153 Riorges.

05.2144 - Mme GUILHON Jeanine - Baigneaux, 33119 Frontenac.

05.2425 - Mme GALLOIS Annick - Plein ciel 5, Parc des Quatre soleils, 05200 Embrun (92.43.21.27).

FE-TASSIGNY (Aisne ou Ardennes).

05.2426 - BAUDE Jacques - Rue Pra Foura, 05500 St Bonnet (92.50.08.21) - BAUDE, FERAUD, GASQ, MENUT, FABRE, FLAYOL, AUGIER (St Maximin, 83), PLAUCHUT, LINDER, BOUSQUET, MONGIN, AVRIL, LIONS, RAMU (Marseille), LAMOTTE d'INCAMPS (Pau).

Changement d'adresse :

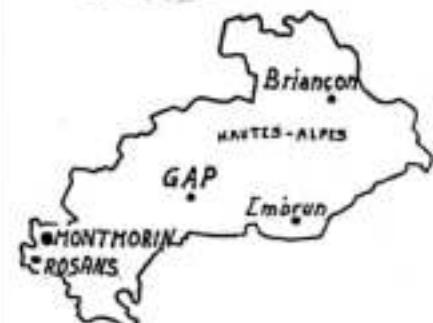
M. BARRE André - 41 Lotissement Villarovert, 05000 Gap (Tél. inchangé).

M. Gaston CANU (05/1633) nous a remis une importante monographie sur MONTMORIN ET LA REVOLUTION

Nous regrettons de ne pouvoir, faute de place, publier intégralement cette étude qui embrasse tous les aspects de la vie de ce village avant et pendant la Révolution et dont les problèmes ressemblaient fort à ceux des autres communautés de cette partie du Dauphiné.

Dans les prochains bulletins vous trouverez néanmoins de larges extraits de cette monographie qui sera déposée à la Bibliothèque du CGMP.

MONTMORIN (HAUTES-ALPES) ET LA REVOLUTION



Introduction

Montmorin est un charmant village situé dans le sud du département des Hautes-Alpes, à proximité de SERRES et de ROSANS, sous le col des Tourettes. Les maisons s'étagent sur la pente, les unes au-dessus des autres, semblant grimper vers l'église qui les domine sur le rocher et tentant probablement de se mettre à l'abri des débordements subits de l'Oule, qui coule au fond du vallon.

Comme toutes les agglomérations de France, MONTMORIN, paisible petite communauté regroupant avec ses hameaux à la fin du XVIII^e siècle environ 700 personnes, va ressentir les remous des grandes vagues révolutionnaires déferlant depuis Paris.

En 1789, le Dauphiné était divisé en six élections comprenant chacune une ou plusieurs subdivisions ; élection de Grenoble, de Vienne, de Romans, de Valence, de Montélimar et de Gap ; cette dernière élection se subdivisait en quatre subdivisions : Gap, Embrun, Briançon et Queyras.

Dans la plupart des régions, les trois ordres, Noblesse, Clergé et Tiers-Etat de chaque bailliage ont présenté au Roi, en 1789, des cahiers de doléances (1), paroisse par paroisse, ainsi que cela s'est toujours fait avant une réunion des Etats Généraux.

Les Dauphinois n'ont pas eu à rédiger de tels cahiers de doléances puisqu'ils ont répondu au questionnaire très détaillé que leur a adressé la Commission intermédiaire des Etats du Dauphiné, le 28 février 1789. Les réponses des paroisses situées dans l'actuel département des Hautes-Alpes (qui n'existait pas encore, la division du territoire français en départements

ayant été décidée par les décrets des 9 et 22 décembre 1789) ont été réunies, et transcrites avec une orthographe restituée par l'abbé Guillaume, archiviste du département et publiées en 1908 par l'imprimerie Nationale. On trouvera ci-après (2) en regard de chacune des questions les réponses extraites de cet ouvrage concernant les cinq communes composant, sous la Révolution le Canton de Montmorin, soit : Bruls, l'Epine, Montmorin, Ribeyret et Sainte-Marie (D. 64) (3).

Ces réponses sont le reflet de l'image que veulent donner de leur cadre de vie les habitants de chaque paroisse. Il est permis de se demander si cette image correspond bien à la réalité ou si, au contraire, elle n'a pas été noircie à dessein dans la crainte de voir augmenter les impositions pesant déjà lourdement sur ces communautés.

Une autre vue de MONTMORIN, extraite des délibérations du Conseil général de la Commune, en 1791, ainsi que celle due au baron de LADOUETTE, corrigeant quelque peu la vision que donnent de MONTMORIN les réponses au questionnaire, nous permettent de comparer la réalité telle que la ressentent les habitants et telle que peut la découvrir un voyageur pressé.

Le 3 février 1791, donc un an et demi après les réponses au questionnaire, le Conseil général de la Commune de MONTMORIN se réunit, convoqué par Jean CORREARD, procureur de la Commune qui expose : "... Que le Terroir de ce lieu Etant Tres Borné Maigre Et aride, que la montane appelée La Lauze Couvre le soleil En Eté jusques a neuf heures Du matin Lequel Etant Dans Sa Chaleur, fond Et Desseche Avec rapidité La rosee Brule Les Bleds au mois de Juin et Juillet permature La granaizon Et Detruit la récolte Du Vallon que Les Montagnes qui Le dominant Etant Degarnies De Toutes especes De Bois Broussailles et Buisse Elles noffrent que Des ravins qui Emportent Et Engravent Le Vallon au point que Ce Terrain refusent aux habitants De Quoy Les nourrir Tous les jeunes Gens Et une partie Des hommes mariés sont obligés De Sespatrier plusieurs mois De Lannée Dans La Provence Comtat Et marseille pour y peigner La Chamvre ou Travailler Dans Les manufactures De Savon et y Gagner Leur Vie, on avoit pris Le parti Dans Un Temps Detablir Dans le Lieu une fabrique De Toiles et Serges milaines qui se relonty faute De moyens pour acheter Leurs provisions de Chanvre, quatre vingts paires De métier à les Tedre avoient Eté Etablis, Des Bras aujourdhuy oisifs Socupoient a Cette fabrique pour Le peignage fililage Blanchissage des fils, Des hommes agés femmes Et Enfans y Etoient occupés, Deux moyens retabliront Cette fabrique Le premier Consisteroit à un Encouragement Pour Supléer aux Chamvres qui Leur manquent Dans Ce Lieu, Le second a Letablissement De Trois foires, La première Le premier Jedy Dapres Le Lundy de Passion La Seconde, Le quinze Du mois de Juillet Et La Troisième Le vingt cinq septembre Ces Trois foires Leur seroit D'un secours considérable pour la vente De Leurs Toiles, L'achat Du Chanvre qui Leur seroit nécessaire, Les pais voisins qui ne Les oeuvrent pas Et qui En perçoivent abondamment, meme pour La vente Et achat Des Bestiaux, Les Emplacements De Ce Lieu pour les Tenues Desd(ite)s (3) foires Etant Tres Commode..." (3E 226).

Centre Généalogique Midi-Provence, 13110 Port-de-Bouc

(Union des Associations généalogies Provence - Alpes-Côte d'Azur-Corse) Téléphone : Syndicat d'Initiative : 42.06.27.28 ou Secrétariat : 42.06.39.12.

N° 3352
des
Nouvelles Affiches

1303

Le 7 février 1791, Jean CORREARD, procureur de la Commune, déclare : "... que Les chemins De Cette Com(munau)té sont En mauvais Etat, sur Tout Depuis serreboyer jusques au Col De Tourrettes qu'ils sont impraticables, que Le Col De Tourrettes ayant Besoin D'être réparé De même que Le pas La Roche Ceux qui aboutissent La Terre de Valdrome Et De Buis ayant aussy Besoin Des reparations urgentes Et necessaires La Com(munau)té Déjà mis Environ Deux Cens journées pour reparer aux Environs Du village, Et Le restant En ayant plus que De Besoin D'être acomodés attendu que Les passants ont paine à y passer avec Des Bêtes Chargées, En Conséquence M. de Laget ayant obtenu une somme de six cens Livres pour Les reparations des Chemins Comme Il En a Ete payé une partie pour payer Les journées Cy Devant faites, requiert qu'il seroit necessaire De Donner pouvoir au Tresorier De la Commune De se porter au Lieu de serres, Et De retirer Le restant qui Est Entre Les mains de M. GONTARD Commissaire du Roy que M. De Lacget Luy a remis Cette somme En Depot, pour Etre Employé aux Chemins Dont sagit, Et Comme il seroit necessaire Dy travailler incessamment Ce mois de mars, Et D'avril, avant que Les Grand Travaux des habitants soient venus, Et De payer Les Journées qui seront necessaires pour reparer Les Chemins Soit En allant à Lépine, à Valdrome et à Buis..." (3E226). Le problème de l'entretien et de la réfection des chemins est à l'ordre du jour depuis des siècles et le sera encore, après 1791, pour bien des années.

Deuxième préfet des Hautes-Alpes de 1802 à 1809, le baron J.C.F. de LADOUCEFFE décrit MONTMORIN de la façon suivante : "... plus de soixante fabriques : on y façonne des toiles. Trois moulins à farine, deux pour l'huile, un foudre pour l'apprêt des étoffes, sont établis sur l'ouille. On y fait aussi des toiles ; on y a jadis exploité une mine de plomb argentifère dans les flancs d'une montagne... A l'exposition du nord, et par conséquent au midi du village, les sapins, les pins et les hêtres croissent parfaitement. A l'exposition contraire, le noyer, l'amandier le mûrier réussissent..." (4). Cette description diffère sensiblement des précédentes, mais c'est là le point de vue du passant non du résident. La situation économique a-t-elle vraiment changé en un laps de temps aussi bref ?

Lors de la création des départements, les 9 et 22 décembre 1789, création proposée le 29 septembre 1789 par Jacques THOURET, avocat, député de la Seine-Inférieure, l'Assemblée Constituante ne songea aucunement à un quelconque département haut-alpin, personne ne l'ayant proposé. L'abbé ROLLAND, député de Forcalquier mais originaire de Gap, insista pour que l'Assemblée revienne sur sa décision et un département de l'Est-Dauphiné, qui devint ensuite du Haut-Dauphiné ou des Hautes-Alpes, vit le jour ; grâce à un redécoupage ne tenant guère compte des limites géographiques, donc parfois discutables (5).

Oublié au début, le département des Hautes-Alpes faillit disparaître par suite de l'incurie de certains services parisiens ; en effet le citoyen CAMUS, garde des archives nationales de la République, est informé le 7 ventôse an VIII (25 février 1799), huit ans après la création dudit département qu'aucun procès-verbal n'a été dressé concernant les limites de ce département, si bien qu'il serait possible que "Les Députés de Lizère, de la Drome et des Basses-Alpes eussent proposé la Division" des Hautes-Alpes (CP NN*10) (6).

Le département des Hautes-Alpes, enfin bien constitué, fut découpé en quatre districts et trente-huit cantons. Le district de Serres com-

prenait sept cantons dont les chefs-lieux étaient : Aspres-les-Veynes, Laragne, Montmorin, Orpierre, Ribiers, Saint-André de Rosans, Serres. Le district, profitant de la liberté accordée par l'Assemblée Constituante de procéder à des échanges, obtint l'EPINE du département du "Bas-Dauphiné" contre Villebois. (CP NN*10) (6).

Les départements étaient placés sous l'autorité d'un Directoire siégeant dans chaque chef-lieu. Lorsqu'il fallut choisir l'emplacement du Directoire des Hautes-Alpes, deux villes briguerent cet honneur : Gap et Embrun, ce qui lui donna lieu à de longues discussions à l'issue desquelles on retint Gap, en raison de sa situation plus centrale (7).

Des dissensions semblables survinrent entre différentes Communes quant au choix des chefs-lieux de cantons. Saint-Laurent-du-Cros, par exemple, que soutient Lays-en-Champsaur, demande à être chef-lieu à la place de Saint-Julien, arguant de sa situation au centre du canton et développant en 11 pages de nombreux autres arguments portant sur la capacité ou l'incapacité d'un éventuel maire, sur un lieu de réunion approprié, sur la durée de l'enneigement respectif de chacune des deux localités..., et l'on voit ressurgir les vieilles querelles entre paroisses voisines. (L. 268).

Un projet non daté, mais que l'on peut situer en 1790 grâce à une réaction de l'EPINE, établi par le Directoire de Serres remodèle tous les districts et cantons environnants. Ce document prévoit, entre autres, le rattachement de l'EPINE au Canton de Serres. Le "Conseil Général" de la commune de l'EPINE écrit, le 1^{er} novembre 1790, au Directoire du département pour protester contre cette proposition et souhaite soit le statu quo, demeurer au sein du canton de Montmorin, soit, s'il faut changer, son transfert au canton de Saint-André. (L. 268).

Le canton de Montmorin se maintint jusqu'en 1802. Le 15 pluviôse an X (4 février 1802) les membres du Conseil municipal de Montmorin déplorent la suppression de leur canton et leur "Réunion au Canton de Rozans Dont La principale Commune Se trouve a l'extrémité Du Département Et Joint Celluy de La Drome" ; leurs administrés sollicitent leur rattachement au canton de Serres plus facile d'accès d'hiver, et pas plus éloigné que celui de Rosans (3E 4719/2), ce qui fut fait.

Lorsque les districts et les cantons furent enfin en place, il fallut procéder aux élections. Ce n'était point là chose nouvelle pour les ressortissants des communes ; ils étaient déjà, sous l'ancien régime leurs consuls tous les ans. A partir de 1790, les électeurs de Montmorin doivent désigner un maire, cinq membres du corps municipal "attendu que la Population de ce Lieu monte a Bien au delà de Cinq Cens habitants sans relever néanmoins a Trois mille", un procureur et douze notables. Le samedi 6 février 1790, les citoyens actifs, "français", âgés de 25 ans, donc majeurs, payant une contribution de 3 livres (ce qui correspond environ à trois journées de travail), s'assemblent dans la "Chapelle des pénitents" et, après avoir élu un président, un secrétaire et trois scrutateurs, procèdent au scrutin. Il est intéressant de constater que des électeurs s'abstenaient pour certains candidats, le maire est élu par 47 voix contre 37, c'est là la plus forte participation et l'on peut en déduire qu'il y avait au moins 84 électeurs présents ; or l'un des membres des corps municipaux n'est élu qu'avec 25 voix contre 20, soit 45 électeurs et 39 abstentionnistes ; et un notable n'obtient que 15 voix seulement, il est tout de même élu ! (3E 226).

Le 1^{er} germinal an IX (22 mars 1801), en application de la loi du 13 ventôse an IX (4 mars 1801), il est dressé un état des citoyens ayant droit de vote classés par rues, granges et hameaux (3E 4719/2).

Parfois, on s'aperçoit au bout d'un certain temps que l'un des officiers municipaux ne réside plus dans la commune ; ainsi le 22 floréal an VIII (12 mai 1800), on constate que le citoyen COURSANGE, maire de Sainte-Marie, a vendu son domaine et s'est installé à Die depuis trois ans, il convient donc de nommer un nouveau maire. (3E 4719/2).

D'ailleurs, les membres du Conseil ne faisaient pas toujours preuve d'un enthousiasme débordant ni d'une conscience stricte de leurs devoirs. Le 26 floréal an IX (16 mai 1801), le maire de Montmorin ne peut nommer un "garde des fruits de la Campagne", faute de pouvoir réunir les conseillers car "il s'en trouve Des insouciantes qui refusent..." ; et le maire estime qu'une lettre du préfet pourrait "Les ramener à Remplir Leurs fonctions". Cette impossibilité de réunir le Conseil se renouvelle à plusieurs reprises, par exemple le 2 vendémiaire an XI (24 septembre 1802) pour délibérer sur le budget communal ou encore le 23 ventôse an XI (14 mars 1803) pour dresser l'état des concits reconnus inaptes au service. (3E 4719/2).

Comment Montmorin et son canton, ressentirent-ils les grands heurts de la Révolution ? Il semble bien, d'après les documents que l'ensemble de la population, à l'exception de quelques exaltés, après l'allégresse provoquée par les premières réformes demeura relativement calme. De toute façon, l'information concernant un fait notable survenu à Paris, ne parvenait à Montmorin, dans le meilleur des cas, que deux ou trois semaines plus tard. En effet, un courrier devait communiquer la nouvelle au Chef-lieu du département, c'est-à-dire à Gap, un autre courrier en portait une copie à Serres, chef-lieu du district et de là un "piéton" l'apportait à Montmorin, chef-lieu du canton. Quand les chemins étaient enneigés, les délais de transmission augmentaient.

La vie quotidienne est faite de mille choses qui peuvent nous paraître infimes et qui, pourtant, revêtent pour ceux qui les vivent une certaine importance à l'instant où elles se produisent.

Ainsi, nous serions fondés à penser que durant la Révolution il ne pouvait survenir que des événements importants bouleversant l'existence de tous les jours. En réalité, entre deux faits ayant un énorme retentissement, la prise de la Bastille par exemple, ou la nuit du 4 août, hommes et femmes étaient confrontés aux problèmes quotidiens, aux difficultés habituelles, à des préoccupations qui nous paraissent parfois mesquines, mais qui, sur le moment et compte tenu des circonstances, éclipsaient tout le reste.

Chaque région, à la limite chaque communauté, en fonction de sa situation géographique, de son climat, de ses coutumes, tente de donner une réponse satisfaisante aux questions que l'être humain et la nature ne cessent de poser. Ceci se vérifie partout et toujours. De plus, le village, souvent très éloigné de la grande ville et du bouillonnement politique et intellectuel inhérent à toute période révolutionnaire, poursuit ses activités au fil des jours et des saisons, et s'intéresse principalement à ce qui le concerne directement ; ce qui ne signifie pas qu'il ne suivra pas les directives données par l'autorité supérieure, mais il le fera la plupart du temps à son rythme et sans excès.

Cette étude sur la Révolution à Montmorin peut être menée selon deux méthodes : soit une description des faits suivant un ordre chronologique rigoureux, soit la description des mêmes faits regroupés par thèmes.

Dans la première hypothèse, il est peut-être satisfaisant d'un point de vue logique de suivre le déroulement de la vie villageoise au jour le jour. Mais ce procédé présente un inconvénient majeur, celui de la répétition incessante d'actions relevant d'un objet identique, l'eau par exemple, ou tout autre.

Le regroupement en thèmes permet d'éviter cette répétition, il a l'avantage de rassembler tous les faits concernant un même sujet, ce qui donne la possibilité d'en suivre l'évolution. Le principal défaut de cette méthode réside dans l'absence de mise sur un même plan, dans l'axe du temps, d'événements différents. C'est cependant celle qui a été retenue pour des raisons de commodité tant pour le lecteur que pour l'auteur.

Par ailleurs, il a été possible, quelquefois, grâce à cette présentation thématique, de ne pas se cantonner à la période révolutionnaire et d'évoquer rapidement certaines situations ou particularités propres à l'Ancien Régime, pour mieux éclairer celles observées pendant la Révolution; voire même de citer quelques exemples intéressants hors du canton de Montmorin.

Dans quel ordre convenait-il de présenter ces thèmes? Quel que puisse être le choix effectué, il sera toujours entaché d'arbitraire ou soupçonné de marquer une certaine prédilection.

Après bien des hésitations, voici l'ordre retenu :

L'eau, la route, les gardes et la fête.
L'instruction publique.

Les fours.

Les chèvres.

La fiscalité

Les prêtres et le culte.

Les troubles.

La guerre.

Gaston CANU

05/1633

à suivre...

(1) G. CANU, "Préoccupations des paroisses du bailliage de Cany (Seine-Maritime), d'après leurs cahiers de doléances en 1789", dans "Du passé au présent", Cercle généalogique et héraldique de l'Education Nationale Paris, 1985/12.

(2) Annexe, pages 94/123.

(3) Les documents dont les cotes sont citées, ont été consultés aux Archives Départementales, à Gap.

(4) La signification des abréviations est restituée entre parenthèses.

(5) J.C.F. de Ladoucette, "Histoire, topographie, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes", GIDE et Cie, Paris, 1848, page 416.

(6) MEIZEL (J.), "Essai historique sur les Hautes-Alpes, des origines à 1820", Louis JEAN, Gap, 1927, tome 2, page 16.

(7) Archives Nationales, Paris.

(8) MEIZEL (J.), op. cit., page 23.

FAMILLE DUBOURDIEU

Nous recevons de M. TABUTEAU-DUBOURDIEU 4 ADAM St NARARA 2250 AUSTRALIE la note suivante, en espérant que des collègues puissent y trouver quelques convergences avec leurs propres recherches.

En 1773, naissait à Bayonne, dans la famille DUBOURDIEU, un fils qui fut prénommé Bernard. Il s'engagea, à l'âge de 16 ans, dans la marine marchande, à 18 ans il passa dans la marine de l'Etat, c'était en 1791.

Dirigé sur Toulon, en mars 1792, comme Maître TIMONIER, il fut capturé lors de la prise de Toulon par les Anglais. Prisonnier sur les pontons de Gibraltar, il s'en échappa, c'était le début d'une carrière maritime courte mais aventureuse. Les événements politiques et militaires favorisaient l'avancement des officiers, ses qualités d'entreprise et d'indépendance le servaient et les événements le favorisaient.

Devenu Lieutenant de Vaisseau, il se trouvait à la Martinique en 1804, il y épousait en août 1805, Marie Philippe LANGE, de Saint-Pierre, un fils leur naquit à Fort de France en juin 1804.

Les DUBOURDIEU, par leurs origines basques, étaient apparentés à la famille TASCHER de LA PAGERIE par les d'ETCHEVARY.

Le baptême de leur fils, Louis Thomas, fut célébré le 30 août 1805 la marraine était Rose Claire, veuve de LAPAGERIE, de la Martinique. Elle était la mère de Joséphine qui avait épousé Alexandre de BEAUMARNAIS. Après la mort de celui-ci elle avait épousé le général BONAPARTE en 1795. Napoléon était devenu Empereur en mai 1804, il divorça de Joséphine en 1809, Louis DUBOURDIEU était donc bien, comme son certificat de baptême porte, filleul de la mère de l'Impératrice !

Louis DUBOURDIEU fit une brillante carrière navale, indépendante de l'appui que son père eut pu lui donner puisqu'il fut tué à Lissa en 1811, son fils n'avait pas encore sept ans ! Il entra au collège Naval d'Angoulême, en 1818. Il s'embarqua deux ans plus tard, au propre comme au figuré, sur la goélette la Bacchante, pour une belle carrière :

Enseigne en 1825, il fit deux campagnes, participa à la bataille de Navarin où il eut la jambe gauche emportée à la hauteur de la cuisse, il reçut la Croix de Saint Louis et le grade de Lieutenant de Vaisseau, c'était sous la Restauration.

Il épousa le 21 avril 1829, Rose Louise Hortense SÉNÉS, la fille de Jacques Charles, avocat et avoué près le Tribunal Civil de Toulon et de Hortense PEISE, née à Aix. Sa jeune femme née à Toulon le 16 octobre 1812 avait seize ans et demi, lui, moins de 25.

Deux ans après, sous Louis Philippe, Louis DUBOURDIEU était nommé Capitaine de Corvette, l'année suivante Chevalier de la Légion d'Honneur.

De promotions en avancements il devenait Capitaine de Vaisseau en 1840, Contre-Amiral en 1848. Il prenait la tête d'une expédition en Algérie. Il était fait Grand Officier de la Légion d'Honneur, Vice-Amiral. Il recevait le titre de baron du BOURDIEU en 1853, Préfet Maritime de Toulon de 1853 à 1857, Sénateur, il mourait en 1857.

L'étude de cette famille est intéressante : les vies de ces marins se déroulaient pendant la période la plus glorieuse peut-être, et certainement la plus excitante de notre histoire. La constatation la plus curieuse est de compter sept amiraux dans leur cercle familial.

Bernard et Louis DUBOURDIEU, dont la sœur épousa l'amiral JANIN. Les trois filles de Louis épousèrent trois officiers de marine, deux parvinrent au grade d'amiral : TABUTEAU et CONTE, un petit fils atteint aussi ce grade, CHOCHERAT, enfin un autre beau-frère, BERTHELOT.

Sur la famille SÉNÉS nous n'avons pu réunir d'information. Nous avons remarqué qu'une jolie petite place de Toulon a été baptisée Place SÉNÉS, en honneur d'un amiral de ce nom qui a péri tragiquement et glorieusement pendant la première guerre. Son fils devint également amiral. Est-ce que les deux familles SÉNÉS, toutes deux de Toulon, étaient apparentées ?

C'est un problème que nous aimerions pouvoir élucider !

Chacun de ces marins a rempli une belle carrière pour son compte particulier, cette concentration d'officiers dans un cadre de famille assez réduit est intéressant. Je voudrais, si possible, documenter la famille et les antécédents de ce Jacques Charles SÉNÉS, avocat et avoué de Toulon en 1791.

Sa famille, et celle d'Hortense PEISE a peut-être déjà été rassemblée, je serais, dans ce cas, heureux de communiquer tous les renseignements en ma possession sur la famille de l'amiral LOUIS, baron du BOURDIEU.

FAMILLE BINDELIN

Le 22 janvier 1868 naît à Metz - Devant - les - Ponts, en Moselle, une petite fille prénommée : Barbe, Françoise (ce prénom, sous la forme "Barbara" était très répandu, surtout dans les pays germaniques, et ce depuis le Moyen-Age. Plusieurs arrière-grands-mères l'avaient porté (Barbe SALES, en 1739; Barbe THIEBAUT, en 1776). Quant au charmant prénom de Françoise, il honorait de nombreuses aïeules perdues dans la nuit des Temps...

C'est donc le bonheur dans la famille, car il n'y avait jusqu'alors que deux garçonnets au foyer de Louis BINDELIN (19 juin 1840) et Jeanne Philomène COUCHOT, son épouse (17 juin 1843).

Le Baptême est célébré le 30 janvier, dans la joie, en l'Eglise Saint-Simon, par l'abbé BAZIN, en présence de toute la famille. Les plus heureux sont le grand-père, Pierre, Dominique BINDELIN (1806) et la grand-mère, née Anne-Marie THIEBAUT (1812) !

Le parrain et la marraine sont : François et Barbe POTIER (née LONDURE).

Le repas de Baptême a lieu dans la maison familiale, arrosé de ces bons vins d'Alsace qui réjouissent le cœur. Les petits frères, Louis, Auguste (1863) et Ernest (1864), s'amuse librement, trotinant de la Salle commune au jardin, sans se soucier du froid hivernal, ravis de connaître la bonne compagnie de leurs nombreux cousins BINDELIN et COUCHOT.

La petite Barbe Françoise (dite Félicie) devait devenir ma grand-mère !

Après elle, naquit en 1869, Louis, Nicolas. Et la famille, courageuse au travail, s'activait au jardinage et à la culture. En bon messoyer, le père avait des bêtes pour ses labours, et tous les outils que nécessitait sa profession. (Déjà les parents et grands-parents avaient été jardiniers, transmettant leur savoir et les améliorations acquises au long de leur vie. Seuls, l'arrière-grand-père François (1764) avait choisi un métier non-agricole : comme son père, Michel (1739), il était devenu Maître-tailleur).

Mais l'histoire de sa vie serait restée celle de tous les enfants, sans la Guerre, qui claqua comme un coup de tonnerre, le 18 juillet 1870 !

Dès le 10 mai 1871, le Traité de Francfort, entre la France et l'Allemagne, stipulait que le maintien de la qualité de Français, aux habitants des territoires cédés, ne le serait qu'à condition que ceux-ci transportassent en France AVANT le 1^{er} octobre 1872. Une convention additionnelle du 11 décembre 1871 exigea par la suite que les individus originaires d'Alsace et de Lorraine choisissent la nationalité française sous peine de devenir allemands. (Le 30 septembre 1872 l'Administration allemande devait entamer le processus d'annulation des options non suivies de l'émigration !).

Pour Louis BINDELIN et sa famille, la question ne se posa pas longtemps, malgré les nombreuses complications que leur choix allait entraîner.

Le Gouvernement offrant une possibilité de réinsertion en Algérie, le départ pour l'Afrique fut décidé.

Le père avait fait, semble-t-il, un bon choix !

(J'ouvre ici une parenthèse pour rappeler l'affirmation gratuite et péremptoire de Robert GARCIA, qui, dans son livre "L'Arrachement", écrit :

"Bien que l'on ait longtemps présenté l'Alsace-Lorraine comme la victime de la barbarie germanique, et quelle que soit la place privilégiée

qu'occupe cette région dans l'imaginaire collectif national, on ne peut pas accrédi-ter l'idée selon laquelle les Alsaciens-Lorrains obéissent strictement à des sentiments pro-français pour quitter leur région" ■

Les généralisations sont souvent source d'erreurs, et ici, en particulier, de parti-pris, même si le nombre de départs n'a pas été total, comme il le fut, bien plus tard, pour les français d'Algérie !.

Nanti d'un certificat élogieux établi par le Maire de Devant-les-Ponts, en date du 4 juillet 1871, ayant vendu quelques biens, Louis BINDELIN s'en venait trouver refuge, en décembre 1871, sur la terre africaine, qu'il ne devait plus quitter, et privé à jamais de tout ce qui avait été son cadre de vie jusque-là.

Adieu, le beau petit village "aux rues étroites et pavées, aux fermes rutilantes fleuries de géraniums rouges et blancs, le blé blond de l'été alternant avec le moutonnement des choux bleus de l'automne"...

(J.-Jacques MOURREAU)

(En sens inverse, le même exode, le même déchirement, se produisirent en 1962, pour sa descendance, obligée de quitter l'Algérie afin de ne pas perdre sa nationalité. Et s'éparpillant sur le territoire Métropolitain, au gré des familles alliées qui l'accueillirent), il faut se souvenir qu'on avait fait miroiter à Louis une vie large et agréable, ce qui l'avait encouragé à abandonner le sol natal, sur lequel plusieurs générations de BINDELIN avaient vécu.

— Une petite Concession lui fut louée pour neuf ans, à partir du 1^{er} mars 1872. "A l'expiration du bail, la propriété de la maison et du cheptel sera, comme celle de la terre louée, définitivement acquise aux locataires".

Le nouveau "colon", à qui l'Administration distribue les outils et les semences, va défricher avec acharnement son lot de terre pour le cultiver. Une mule et une paire de bœufs, achetés de ses maigres économies dès l'arrivée, lui seront d'un grand secours.

Le point de chute, c'est Bellefontaine, près de Ménéville, dépendant de la commune de l'Alma. On ne peut encore nommer "village", ce terrain sans rues, sans maisons, sans Eglise, où seulement quelques gourbis abritent les nouveaux venus. Il sera construit petit à petit et intégralement par les Alsaciens-Lorrains, arrivés comme Louis, et attachés à leur parcelle de terrain.

Il y a, au début, des moments pénibles. Les ressources ne sont pas très florissantes, ni le moral toujours au beau fixe. Mais il faut s'en accommoder, malgré les incertitudes du lendemain et les instants de lassitude...

Dès le mois d'août, le jeune Louis, Auguste tombe malade pour de longues semaines. Il devait mourir en 1879, à Ménéville.

Comble de peine et de soucis, en septembre 1872, c'est Félicie qui glisse dans un trou où les pierres de chaux sont en ébullition, et d'où on la retire affreusement brûlée aux jambes et aux bras !

Il va falloir des soins patients et coûteux, dispensés à l'Hôpital de Ménéville durant de très longs mois. Tous les frais sont à la charge du pauvre père, qui n'a plus d'économie et gagne durement sa vie.

Le 24 septembre 1872, il écrit au Ministre de la Guerre, afin de solliciter le remboursement des pertes éprouvées pendant l'Occupation prussienne, joignant à sa demande des pièces justificatives : aucune réponse ne lui parvient !

En octobre, perte de la mule, - laquelle sera toutefois remplacée en janvier 1873. Et nouvelle malchance : la deuxième bête succombe à son tour, six semaines plus tard !

Affolé, pris au piège des nécessités, malgré son courage au travail, Louis BINDELIN doit subvenir coûte que coûte aux besoins les plus pressants de sa famille. Il décide donc, non sans peine, de vendre ses bœufs.

C'est alors que le découragement s'empare de lui. Le 2 octobre il écrit non sans honte au Ministre de l'Intérieur, à qui il rappelle que le voyage Metz-Alger s'est effectué à ses frais, qu'il a dû tout vendre, au pays, pour parvenir à destination. Arrivé, il a trouvé une mesure croûlante, insalubre, sans plafond, dans laquelle les courants d'air s'insinuaient.

Même les vives se font attendre - ce qui ne contribue pas à donner un bon moral - L'attribution des bœufs tarde à venir, ainsi que celle des semences et de la charrue, ce qui retardera labours et semailles, alors que la saison est propice.

Le pauvre BINDELIN, désolé, se demande s'il ne va pas mourir de faim à Bellefontaine ou retourner auprès de sa famille à Devant-les-Ponts !. (Seuls sa mère et son frère devaient y vivre encore. Le Père, Pierre Dominique, était mort le 10 janvier 1871, juste quelques jours avant l'Armistice, après des mois de famine et de tristesse, - sans savoir que sa belle ville de Metz allait devenir prussienne durant de longues années...) - 57 ans ! -

Paulette SANTINI
06 - 0815
(à suivre)

LA NUIT DE DIX JOURS Retour aux sources

La question posée par M. Guénod à la page 1284 de PGNAM nous a remémoré une remarque de Félix TIMON-DAVID - frère du chanoine fondateur de l'Œuvre du même nom - dans son opuscule sur "Les Archives paroissiales de Marseille aux XVI^e et XVII^e siècles" (1875), déjà utilisé pour d'autres "retours aux sources" (cf. PGNAM 1224 et 1249). Voici ce qu'on peut lire à la page 55 : "On sait que sous les rois de la troisième race, le commencement de l'année, très variable jusque-là, était fixé à Pâques et que l'édit de Charles IX, en 1564, porta désormais cette ouverture au 1^{er} janvier. Il est à supposer que cette ordonnance ne concerna point Marseille qui continua à suivre la coutume Romaine, car, avant comme après 1564, le millésime change invariablement le 1^{er} janvier dans tous les actes paroissiaux. Mais ce qui a lieu d'étonner davantage et ce que, pour notre compte, nous ne nous chargeons pas d'expliquer, c'est l'indifférence absolue de ces vieux registres à l'endroit de la célèbre réforme Grégorienne de 1582, accueillie cependant avec satisfaction par tout l'univers catholique. Cette année ayant été raccourcie de 10 jours, qui furent pris entre le 4 et le 15 octobre, Sainte-Thérèse tomba par conséquent le 5. Or il n'existe aucune trace de cette ablation de dix jours dans les documents de l'époque ; nulle lacune ne s'y montre entre les deux dates objets de la soudure, rien non plus les mois suivants, si bien que l'on se demande comment s'y prit le clergé marseillais pour célébrer en temps opportun les deux grandes fêtes de La Toussaint et de Noël, l'an de grâce 1582".

Il est clair cependant que F. TIMON-DAVID n'avait pas connaissance de la précision fournie par J. PERROT (suppression de 10 jours entre le 9 et le 20 décembre), car l'examen des registres de baptêmes des Accoules (201E 576) et de La Major (201E 6) montre qu'il y a eu effectivement des lacunes : entre le 9 et le 22 décembre pour les Accoules, entre le 10 et le 26 décembre pour La Major. Il semble donc bien que la règle ait été respectée, à Marseille du

moins. Qu'en fut-il pour les autres paroisses de Provence, et notamment les villages ruraux, plus ou moins isolés ? A d'autres de le dire, mais le délai de deux mois (d'octobre à décembre) aurait dû normalement permettre d'aviser tous les desservants.

Georges REYNAUD
13-232

CORDONNIER DE PERE EN FILS

Tout débute le 16 Avril de l'an 1572. Ce jour là, Hugon TAUREL avec son baluchon sur l'épaule quitte son village natal de Gémenos. Orphelin de père et mère, il est accompagné par son frère aîné et tuteur, Amiel. Tous les deux se dirigent vers la demeure de Maître Jaume ARNAUD, Cordonnier de son état à Aubagne. Maître Claude CONTE, notaire de la dite ville, les attend pour rédiger le contrat d'apprentissage. Dans ce contrat il est écrit que durant deux ans, Maître ARNAUD se charge d'apprendre à Hugon le métier de cordonnier moyennant la somme de quatorze écus de quatre florins.

Dès le lendemain matin, le jour de la fête de Saint-Antoine, Hugon se met à l'ouvrage.

Deux ans plus tard, Hugon s'en retourne à Gémenos pour y exercer son métier. Il se marie et à son tour il apprend le métier de cordonnier à son fils aîné Guilhem né en 1580.

Après son apprentissage, Guilhem, pour ne point gêner son père à Gémenos va à Aubagne pour pratiquer son métier. Il conserve avec son père de très bonnes relations et se charge même de s'occuper des affaires de celui-ci en le représentant lors des passations d'actes notariés à Aubagne. Ce n'est qu'après le décès de son père survenu en 1608 que Guilhem s'installe définitivement à Gémenos.

A son tour, Guilhem initie son fils cadet, Balthazar né en 1610 de son premier mariage avec Orianne BARTHOUILLIEU, au métier de cordonnier. Ce dernier, après son mariage en 1634 avec Françoise FABRESSIS quitte Gémenos pour s'établir à Cuges. Sur ses quatre fils, Anthoine l'aîné né en 1636 et François le cadet né en 1638, suivent ses traces et son enseignement, ils deviennent aussi cordonniers. Mais, toujours pour la même raison, pour ne point nuire à leur père dans son métier, Anthoine s'en va de Cuges pour ouvrir son échoppe à Garéoult où il se marie vers 1664 à Marguerite ALEXIS. Par contre, François reste auprès de son père malgré son mariage en 1680 avec Françoise ESPANET de la Cadière.

Parmi ses onze enfants, Anthoine a un fils Joseph qui s'intéresse au métier de cordonnier. Après avoir, auprès de son père acquis les connaissances à l'exercer, Joseph abandonne sa paroisse natale pour aller travailler à Belgentier où il se marie en 1703 avec Claire RENTIER.

Pour ne point déroger à la tradition, Joseph devient le maître de son fils Maur, né en 1719. A son tour cordonnier et toujours pour la même raison, Maur quitte les rives du Gapeau pour exercer son métier ailleurs. Après son mariage en 1745 à Belgentier avec Anne PEIRON, il décide de prendre boutique au Puget. Et le 10 Février 1784, lors du mariage de son fils Jean-Joseph à Cuers, Maur pratique toujours son métier de cordonnier en la paroisse du Puget.

Ainsi pendant plus de deux siècles et durant six générations, le métier de cordonnier s'est perpétué de père en fils. Mais cette continuité n'a pu se faire que par une migration de paroisse en paroisse, les éloignant de plus en plus de leur lieu d'origine.

Hugon et Guilhem TAUREL étaient mes aïeux.

Louis TAUREL
13-2148

PROVENCE GENEALOGIE

JOURNEES GENEALOGIQUES "PORTES OUVERTES"

Samedi 18 et dimanche 19 novembre 1989 à Port-de-Bouc, Centre Culturel "Elsa-Triolet", siège du CGMP.

Il s'agira essentiellement de journées de rencontre entre les membres; vous êtes priés d'apporter vos travaux personnels que vous comparerez avec ceux de vos collègues, vous échangerez des informations, donnerez et recevrez des conseils, des observations, etc.

Le programme suivant a été établi; il restera très souple en fonction des circonstances:

Samedi 18 novembre - 14 h 30 - Accueil

15 heures - 17 h 30 - Tables rondes: les responsables d'activités du CGMP et des Associations sont tout particulièrement invités à y participer.

Questions/réponses

- Entraide
- Imprimés
- Rédaction bulletin
- Aide permanente aux débutants dans la journée
- Dépouillement et informatique
- Bibliothèque
- Opération TRA
- Héraldique

17 - 30 - Visite de l'exposition

Soirée libre

Dimanche 19 novembre

9 heures - Accueil, discussions informelles
10 heures à 11 heures - Synthèses de tables rondes

11 heures à 12 heures - Allocution du Président; remise des brevets; remise du prix GUEYRAUD et des diplômes du CGMP

12 h 30 - Repas amical (se faire inscrire en envoyant un chèque de 90 francs par personne à l'ordre du CGMP à l'adresse suivante:

Centre Généalogique Midi Provence - Centre Elsa-Triolet, 13130 Port-de-Bouc.

13 heures à 16 heures - Suite des synthèses et réunions informelles

16 heures - Exposé de M. Georges Reynaud sur le Bataillon des Marseillais et son chef MOISSON

Vers 17 heures - Dislocation

A.G. 13 - ANTENNE DE SALON

Les réunions mensuelles auront lieu le 2^e lundi de chaque mois. Prochaines réunions: Le lundi 13 novembre 1989 et le lundi 11 décembre 1989 à 17 heures Archives Municipales, rue du Bourg-Neuf, Salon.

RECTIFICATIF LISTE DES NOUVEAUX MEMBRES A.G. 13

Mme RUAULT Lucienne, 10, boulevard Joliot-Curie, 13250 Saint-Chamas et non Miramas.

A.G. 13 - ANTENNE DE LA VALLEE DEL'HUVEAUNE

Réunion mensuelle le 2^e vendredi de chaque mois. Prochaine réunion le vendredi 10 novembre 1989 à 16 h 30. Salle municipale rue Jeu-de-Ballon à Aubagne.

DISTINCTIONS

Dans la limite de ses très modestes moyens, le CGMP souhaite honorer ses membres particulièrement méritants, d'un point de vue généalogique, bien évidemment. C'est dans ce but qu'ont été créés, il y a quelques années:

— Un prix GUEYRAUD, à la mémoire de celui qui fut notre toujours regretté Président; ce prix est décerné annuellement à un collègue ayant rendu des services éminents aux activités découlant de la pratique de la Généalogie.

— Un diplôme CGMP remis à un collègue en hommage à un travail de synthèse: monographie, dépouillements BMS, etc.

Au cours de sa réunion du 30 septembre 1989, le Comité de Coordination du CGMP a décidé d'attribuer pour l'année 1989:

— Prix GUEYRAUD: Mme Simone CHAMOUX (AG 13).

— Diplômes: Mmes et MM. André BARBAROUX (AG 13), CANU (AG 05), GABERT (AG 06), JURY (CG 84), KERHOAS (AG 83), LAUGA (CG 04), Yvan MALARTE (AG 13), POUSSIBET (AG 83), Georges REYNAUD (AG 13), SERRA (CG 84).

Ces distinctions seront remises lors des journées généalogiques des 18 et 19 novembre 1989.

A.G. 13

DEPOUILLEMENTS SYSTEMATIQUE PAROISSE DE LA MAJOR TIECAM 1.3

A partir du 15 octobre 1989, les prix des volumes relatifs au dépouillement systématique de la paroisse de LA MAJOR s'établissent comment suit:

- Tome 1 chronologique 1750-1792: 120 F
- Tome 2 chronologique 1700-1749: 140 F
- Tome 3 chronologique 1670-1699: 140 F
- Tome 4 chronologique 1638-1669: 140 F
- Tome 5 chronologique 1574-1637: 150 F
- Tome 1 a alphabétique 1750-1792: 100 F
- Tome 2 a alphabétique 1700-1749: 140 F
- Tome 3 a alphabétique 1670-1699: 140 F
- Tome 4 a alphabétique 1638-1669: 160 F (412 p.)
- Tome 5 a alphabétique 1574-1637: 210 F (541 p.)

Ces dix volumes constituent le relevé intégral des mariages de la paroisse de LA MAJOR de Marseille et couvrent un peu plus de deux siècles des registres paroissiaux se trouvant soit aux Archives Communales soit aux Archives Départementales.

Commandes et paiement à adresser à Mme DESMOULINS, 61, rue Jules-Isaac, 13009 Marseille.

"MONTMORIN (HAUTES-ALPES) ET LA REVOLUTION

ERRATA

page	colonne	ligne	au lieu de	lire
1303	3	dernière	Desd(ite)s (3)	Desd(ite)s (4)
1304	1	47	réussissent..."(4)	réussissent..."(5)
1304	1	65	discutable (5).	discutable (6).
1304	1	77	(CPNM*10) (6).	(CPNM*10) (7).
1304	2	7/8	(CPNM*10) (6).	(CPNM*10) (7).
1304	2	16	centrale (7).	centrale (8).

FAMILLE BINDELIN (SUITE)

En Décembre 1872, finalement, Louis BINDELIN se voit confier une autre paire de bœufs, jusqu'alors propriété d'un certain Monsieur PROST, en instance de départ. Mais on le prévient que les bêtes lui seront retirées lors de l'arrivée au village du successeur de ce dernier.

La coupe est pleine! C'est Jeanne BINDELIN qui écrit au Gouverneur Général, avec le courage du désespoir, expliquant que son mari va être dans "l'impossibilité la plus complète de mettre un seul grain de blé en terre" et que la famille est dans le dénuement le plus démoralisant.

Grâce à l'appui du Régisseur-Comptable de "l'Immigration Alsacienne-Lorraine", le Préfet, alerté, accordera définitivement, le 27 février 1875, la paire de bœufs que la famille n'avait qu'à titre provisoire, - et parce que "ce colon n'avait pas reçu de cheptel à son arrivée en Algérie" - Et il octroiera magnaniment un secours de 100 francs.

— Je salue, après plus d'un siècle, la bienveillance charitable de ce Régisseur-Comptable, Monsieur DUSTOU, qui a su plaider la cause de mon arrière-grand-père auprès du Préfet, soulignant que "La famille BINDELIN est une de celles de Bellefontaine qui se recommande le plus aux faveurs de l'Administration, tant par les

Centre Généalogique Midi-Provence, 13110 Port-de-Bouc

(Union des Associations généalogiques Provence - Alpes-Côte d'Azur-Corse) Téléphone: Syndicat d'Initiative: 42.06.27.28 ou Secrétariat: 42.06.39.12.

N° 3356
des
Nouvelles Affiches

malheurs qu'elle a éprouvés, que par l'assiduité au travail et la conduite des différents membres qui la composent".

Il n'empêche que le 21 décembre 1875 encore, pour survivre, Louis BINDELIN, va céder son Droit-au-Bail à un certain docteur Eugène STEPHANN, d'Alger, "pour sûreté d'un prêt de douze cents francs".

Le 16 octobre 1878, naît, toujours à l'Hôpital de Mustapha (Alger) une seconde petite fille, prénommée Marie Joséphine.

— Le malheur veut que tout juste deux ans après, la Maman meure, à l'âge de 37 ans (le 11 août 1880).

Cette disparition précoce laisse Félicie, âgée de 12 ans à peine, à la tête de la maison.

L'école, déjà insuffisamment fréquentée, est carrément abandonnée; et la courageuse fillette s'occupe de sa famille et de l'entretien de sa maison.

Courageuse, la petite lorraine l'a toujours été ! Elle l'a déjà prouvé, en 1870, à deux ans à peine, lorsqu'avec ses frères, (alors âgés de 7 et 8 ans) elle est restée cachée par ses parents plusieurs heures durant, dans un énorme foudre, avec la recommandation de ne pas bouger ni parler tout le temps que durerait la "visite" de la soldatesque prussienne dans le village de Devant-les-Portes ! (Découverts, les enfants auraient eu les mains coupées !).

J'ai toujours été étonnée d'une telle barbarie; laquelle avait marqué ma grand-mère au point que toute sa vie elle détesta les hommes d'Outre-Rhin...

Autre preuve de courage: sa résignation devant la souffrance, après son terrible accident et les soins pénibles et douloureux qui n'en finissaient pas...

Le Papa BINDELIN est mort à l'hôpital de Ménerville le 21 décembre 1885, à l'âge de 45 ans à peine, miné par ses chagrins et ses soucis, cinq ans à peine après sa femme.

Il avait, entre temps, abandonné la terre, et obtenu un poste de déposeur aux Chemins de fer algériens. Moins aléatoire que la culture, ce métier lui convenait. C'est grâce à cette situation nouvelle qu'il fréquenta la famille SCHUPP, dont le fils, Charles, était conducteur de travaux.

Au début de l'année 1886, l'orpheline, devenue une charmante jeune fille, a fait la connaissance, dans le village, d'un bel Alsacien à l'œil bleu. Ils s'aiment. Et si Félicie succombe au charme du beau Charles SCHUPP, c'est très probablement en toute innocence, et pour prouver son jeune amour confiant.

Ernest va faire son Service Militaire, et Louis Nicolas suivra. La jeune Marie est mise en pension chez les Religieuses de Saint-Vincent-de-Paul au Fondouk (près de Réghaia).

Dépassée par les épreuves qui n'ont cessé de l'accabler, la jeune fille se jette dans les bras de son amoureux, qui saura la protéger et l'aider toute sa vie.

Le mariage a lieu à Bouïra, le 23 avril 1887. Terminées, les tribulations l'ère du bonheur et de la quiétude va enfin surgir pour Félicie !

Charles SCHUPP est un travailleur sérieux, vif et entreprenant, à sa sortie de l'Ecole d'Enfants de Troupe de Péronne, il a obtenu un poste de conducteur de travaux aux "Chemins de fer de l'Ouest", où l'on apprécie son intelligence, sa droiture et son efficacité.

Mais sa profession va entraîner de nombreux déplacements, de gare en gare, pour la nouvelle famille.

Le 12 novembre 1887, naît à El-Esham, près

d'Orléansville, la jolie petite Ernestine Joséphine, qui grandira longtemps seule, plusieurs frères et sœurs ayant disparu en bas âge. Survivront seulement mes tantes Jeanne (1894) et Marcelle (1897), et mon oncle Charles (1899).

Autant dire que ma mère a été longtemps la fille gâtée et chérie d'un père encore jeune (21 ans seulement les séparaient). Elle l'est restée, d'ailleurs, toute sa vie !

Elevée, elle aussi, dans la Pension où l'avait précédée sa tante Marie, elle devait en conserver l'empreinte à jamais, gardant des principes et un enseignement qui en ont fait une femme forte et équilibrée.

Les Religieuses "parrainèrent" le mariage de la tante Marie, le 11 janvier 1900, avec un niçois, Charles GASTAUD, employé chez sa tante, à Rouiba. Le jeune couple alla s'installer dans la "Ferme Reine", qui devint, bien plus tard, la "Ferme GASTAUD".

Quant à ma grand-mère, elle aussi est morte jeune, à 55 ans, des suites d'une opération de l'estomac. C'était le 25 août 1924.

Nice, avril 1988
Paulette SANTINI
06-0815

MONTMORIN ET LA REVOLUTION (Suite)

LA FISCALITE

Sous l'Ancien Régime, la fiscalité pesait très lourdement sur les paysans, les ouvriers, les artisans et les commerçants. Tous les cahiers de doléances insistent sur ce thème des impôts (1), qu'il s'agisse d'impôts dont on s'acquittait soit par le paiement d'une somme plus ou moins importante, soit en fournissant des produits de la terre ou de l'élevage, soit par un travail plus ou moins long.

Pour mieux comprendre l'importance accordée par nos ancêtres à ce problème de la fiscalité, passons rapidement en revue les principaux droits et taxes qui pesaient sur eux avant 1789. Les impôts, droits, taxes et redevances étaient perçus selon leur nature par le seigneur, ou par le clergé ou par l'Etat. Il n'est, bien entendu, pas possible de traiter exhaustivement dans ce modeste exposé la question de la fiscalité sous l'Ancien Régime, seules les impositions les plus critiquées par les cahiers de doléances seront présentées.

Les aides étaient perçues sur la consommation et la circulation des denrées, principalement sur les boissons, mais aussi sur la marque des métaux (fer, or, argent), les huiles, les savons, les papiers, les cartes à jouer... Les aides étaient d'une excessive complexité et d'une grande inégalité selon les provinces. Certaines aides portaient un nom particulier: "l'annuel", par exemple, frappait chaque cave et chaque magasin de débitant de boissons. Divers droits se rattachaient en fait aux aides, entre autres les droits de "jaugage", de "courtage", de "trop-bu" ou "gros manquant" (lorsque le total des boissons consommées chez les récoltants dépassait la quantité autorisée); de même que de nombreux droits locaux comme les péages pour passer sur ou sous les ponts.

Les banalités sont des droits institués par le seigneur qui possède, et entretient, le moulin, le four (cf "Les fours"), le pressoir, et qui oblige ses sujets à les utiliser moyennant un droit pour chaque opération. Le moulin banal, qui empêchait les habitants d'aller faire moudre leurs grains ailleurs, était une des causes de la mauvaise circulation des céréales.

La capitation était un impôt direct frappant, en principe, chaque feu ou famille. Créée le 18 juillet 1695 pour faire face aux frais causés par la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1686-1697),

la capitation doit être acquittée par toute la population divisée pour ce faire en vingt-deux classes (la première classe comprend le Dauphin, les princes du sang...; et la vingt-deuxième les manouvriers, les journaliers...), sauf le clergé qui se considérait comme exempt de toute contribution au bénéfice de l'Etat et qui se rachetait: les "dons gratuits" (cf "Les prêtres et le culte").

La capitation, destinée à soutenir l'effort de guerre, devait être supprimée à la fin des hostilités. Supprimée en effet après la paix de RYSWICK, en 1698, la capitation fut rétablie en 1701 et se maintint pratiquement jusqu'en 1789 avec quelques modifications, par exemple les pauvres payant moins de 40 sous de taille étaient exemptés.

Le cens était une redevance annuelle, fixe et perpétuelle due au seigneur par les censitaires, c'est-à-dire par les vassaux; les terres soumises au cens, ou censives, étaient frappées en cas de mutation du droit de "lods et ventes" (héritage, vente...); c'était là le droit le plus intéressant pour le seigneur du point de vue du rapport. Le cens, en 1789, est devenu symbolique et il n'en est guère question dans les cahiers de doléances qui, curieusement, ne s'intéressent pas non plus au "champart", impôt en nature prélevé sur la récolte, après la dîme par le seigneur. Le champart portait surtout sur les vignes et les céréales, il était très variable selon les régions: 1/5, 1/6, 1/20, 12/100...

Les corvées se subdivisaient en deux grandes catégories:

- les corvées seigneuriales, dont l'objet et la durée étaient fixés par la coutume et qui furent peu à peu remplacées par des redevances en espèces;
- les corvées royales qui devinrent régulières dans tout le royaume à partir de 1730, sous Louis XV, et qui se pratiquaient de manière très variable sous Louis XVI.

Les corvées royales, pour lesquelles les paroisses devaient fournir un certain nombre de personnes (un homme équivalait à deux femmes) pendant une durée déterminée (entre 6 et 40 jours) chaque année, étaient souvent des charges très lourdes à supporter, d'autant plus qu'elles donnaient lieu à de nombreux abus. Les hommes étaient exemptés à partir de 70 ans, les femmes à partir de 60 ans, les enfants au-dessous de 14 ans. Quelques catégories d'indivisibles étaient exemptées de corvées royales: les maîtres de poste, les maîtres d'école, les bergers de plus de 100 bêtes, les habitants des villes... Ceux qui habitaient des paroisses situées à moins d'une lieue et demie de l'endroit où devaient s'effectuer les travaux de réfection ou d'entretien de la route étaient convoqués à la sortie de la messe. Des amendes étaient prévues pour les paroissiens délaissant: 10 livres pour les édiles de la communauté, 3 livres pour un manouvrier...

La corvée royale ou "corvée pour les grands chemins" fut remplacée par une redevance en espèces dans certaines régions dès 1760; or il était reproché à l'Etat d'encaisser le montant de cette redevance et de ne pas répartir équitablement le produit de l'impôt.

Les dîmes, impôts en nature, sont prélevées par le clergé (cf "Les prêtres et le culte") et donnent lieu à de nombreuses contestations. Elles se subdivisent en:

- grosses dîmes, sur les céréales et le vin;
- menues dîmes, ou vertes dîmes, sur les légumes, les fruits, le lin...
- dîmes de carnages, ou charnage, sur le croit des troupeaux.

De plus, les dîmes étaient soit solites, c'est-à-dire perçues depuis longtemps, soit insolites lorsqu'elles portaient sur des produits nouveaux; après 40 ans de perception sans problème, la dîme insolite devenait dîme d'usage.

Les querelles étaient fréquentes entre les paysans et les décimateurs chargés de percevoir les dîmes, mais aussi entre les décimateurs eux-mêmes lorsque leurs droits n'étaient pas nettement déterminés et les limites des dîmeries mal définies. Contrairement à une opinion largement répandue, les dîmes, théoriquement destinées à subvenir aux frais du culte dans chaque paroisse, n'étaient pas prélevées dans la majorité des cas par les curés desservant lesdites paroisses, mais par les grands décimateurs représentant les évêchés, les abbayes, les chapitres... Les curés ne percevaient guère que la portion congrue qui les empêchait à peine de mourir de faim et ne leur permettait pas de secourir les pauvres; par ailleurs les paroissiens devaient entretenir l'église à leurs frais ainsi que le presbytère, ceci justifie l'impopularité des dîmes.

Laissons de côté quantité de petits droits comme le droit de "pied fourché", ou "fourchu", qui était prélevé à l'entrée des villes sur le bétail mort ou vif, ou encore le droit sur le tabac et bien d'autres...

La gabelle était, sans conteste, l'impôt le plus impopulaire et le plus injuste de tous. A l'origine, les gabelles étaient des taxes sur les ventes de certains produits, les textiles, les vins... Mais dès l'édit de PHILIPPE V le LONG (1294-1322) le terme "gabelle" ne fut plus utilisé que pour désigner l'impôt sur le sel, impôt très ancien dont l'application fut généralisée sous PHILIPPE VI de VALOIS en 1331 et 1343, monarque qui érigea en monopole au profit de la couronne le commerce du sel, avec cependant des régimes différents selon les régions. Cet impôt, si détesté, fut l'une des causes de nombreuses révoltes, celles des Croquants en Guyenne (1594) et des Nu-pieds en Normandie (1639) entre autres. Le souvenir de cet impôt s'est perpétué jusqu'à nous à travers le mot "gabefou" qui désignait autrefois les commis de la gabelle et qui, aujourd'hui, est employé pour désigner, avec une nuance péjorative, les douaniers, après avoir été utilisé pour les fonctionnaires de l'octroi.

Les particuliers s'acquittaient de l'impôt sur la gabelle en s'approvisionnant dans les greniers à sel du roi, où l'on était obligé d'acheter une certaine quantité de sel à un prix fixé arbitrairement par le pouvoir.

En 1680, une ordonnance subdivisa le royaume, point de vue de la gabelle, en six parties :

— 1) les pays de "grande gabelle". Le sel est très cher et les habitants sont astreints à une consommation obligatoire, le "sel du devoir", d'un minot de sel (soit environ 72 litres) par groupe de 14 personnes au-dessus de huit ans. Pour les saisons, le sel est différent et doit être acheté en plus du "sel du devoir"; or à cette époque la saison est le seul moyen de conserver la viande;

— 2) les pays de "petite gabelle". Une production relativement importante par rapport à la consommation permet de maintenir le prix du sel à un niveau peu élevé, et la population est libre d'acheter la quantité de sel qui lui convient;

— 3) les pays de "salines", où l'on consommait du sel gemme extrait des mines de sel, et dont le prix se situait à un niveau intermédiaire entre celui du sel des pays de "petite gabelle" et celui des pays "rédimés";

— 4) les pays "rédimés" qui, en 1553, se sont rachetés du quart ou du cinquième de la valeur du sel en acquittant une somme de 1.194.000 livres. Le sel, dans les pays "rédimés", était très bon marché;

— 5) les pays de "quart-bouillon" où l'on faisait bouillir du sable imbibé d'eau de mer afin d'en extraire le sel. Le quart de la production était déposé gratuitement dans les greniers à sel du roi;

— 6) les pays "exempts", dans lesquels le prix, la circulation et le commerce du sel étaient entièrement libres.

Ces régimes disparates provoquaient la colère des plus mal lotis et favorisaient la contrebande du sel, ou "faux-saunage", à laquelle se livraient les contrebandiers, ou "faux-sauniers", malgré la surveillance des "gabelous" ou "gapians". L'appât du gain était plus fort que la crainte du risque encouru, galères ou même peine de mort pour le "faux-saunier" qui se faisait prendre.

La taille était un impôt exclusivement rural. Au début, la taille était levée par le seigneur, son montant fixé arbitrairement et la perception s'effectuait sans périodicité définie. A partir de 1439, la taille devint un impôt royal, sous prétexte d'entretenir une armée permanente. Elle correspondait à un impôt de répartition, cela signifie que la somme globale que devait rapporter la taille durant l'année considérée était déterminée par le Conseil du roi; cette somme faisait ensuite l'objet d'une répartition plus ou moins équitable entre les généralités (35 en 1789), puis au sein de chaque généralité entre les élections, et à l'intérieur de celles-ci entre les paroisses, et enfin dans chaque paroisse entre les taillables, c'est-à-dire les personnes imposables. Ce dernier travail était accompli par des collecteurs élus, ou parfois nommés, parmi les habitants de la paroisse; il s'agissait de fixer le montant de l'impôt dû par chaque paroissien, puis de faire payer cette somme. Tâche redoutable qui engendra de solides inimitiés, voire même de véritables haines.

La taille était soit personnelle soit réelle; la première, comme son nom l'indique, portait sur les personnes, la deuxième sur les biens. De nombreux privilégiés réussissaient à se faire exempter de la taille si bien que, le montant de l'impôt à régler par la paroisse demeurant identique, la charge de chacun des non-privilégiés imposables augmentait d'autant.

Le vingtième remplaça en mai 1749 l'impôt du dixième. Le dixième impôt en principe exceptionnel promulgué en octobre 1710 lors de la guerre de la Succession d'Espagne (1701/1713), consistait en un prélèvement sur les revenus fonciers, les revenus des offices et les revenus industriels et commerciaux. Supprimé et rétabli à plusieurs reprises, le dixième est maintenu définitivement à partir de 1741, jusqu'en 1749 où il fit place au vingtième.

Le vingtième, comme le dixième, devait frapper tous les revenus sans exception; en fait, la plupart des privilégiés ne payèrent pas cet impôt, l'application pour les propriétés ecclésiastiques en fut suspendu dès 1751. Lorsque l'Etat éprouvait de pressants besoins d'argent, il n'hésitait pas à doubler le vingtième (1756), et même à le tripler (1760 à 1763, 1782 à 1786).

Le vingtième, malgré une certaine inégalité entre les assujettis, n'apparaît guère dans les cahiers de doléances.

Ces divers impôts, taxes et redevances pesaient lourdement sur les contribuables assujettis. Par exemple, l'ordonnance du 22 septembre 1722 fixe la capitation, pour MONTMORIN, à 366 livres pour l'année 1723; la taille, pour la même année, a été fixée à 1.634 livres 16 sols par l'ordonnance du 26 septembre 1722 (3E 216).

La perception des impôts était mise aux enchères publiques. Les enchérisseurs devaient s'engager à faire l'avance du montant de l'impôt dont la recette faisait l'objet des enchères, montant global ou partie de la somme totale, en percevant des intérêts à leur profit. La recette était confiée à celui qui proposait le taux d'intérêt le plus bas. Le 3 décembre 1705, Daniel VERDIER obtint la recette de taille de l'année 1704 moyennant "huit Ecus moins dix sols" % (3 E 215) (2), soit 7 livres 10 sols %. Le 18 mars 1790, la recette de la taille fut attribuée, après

des enchères animées, à Antoine RABASSE qui se contenta de 1 livre 8 sols % d'intérêt. La taille ne fut supprimée que le 17 mars 1791.

Ce procédé de mise aux enchères publiques de la recette des impôts survécut à l'Ancien Régime et se prolongea fort avant durant l'époque révolutionnaire. Il fut ainsi procédé à MONTMORIN, le 12 fructidor an VIII (30 août 1800), au bail de l'adjudication des contributions à celui "qui En fera La Condition Meilleure moyennant Bonne Et Sufisante Caution". Il en est de même le 20 messidor an XI (9 juillet 1803) où les contributions directes sont adjugées à celui qui fera la meilleure offre. (3E 4719/2).

Entraînés dans le tourbillon de joie et d'euphorie des premiers jours de la Révolution, et surtout après la nuit du 4 août 1789, bien des Français se leurrèrent en espérant une baisse considérable des impôts, voire même une suppression de la plupart d'entre eux!

Si les citoyens avaient pris la peine de lire la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, du 20 août 1789, au-delà des deux ou trois premiers articles, ils auraient appris, grâce à l'article 13, que: "Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés"; et l'article 14 précise: "Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée". Ce qui est confirmé par la Constitution du 14 septembre 1791 (qui ne fut jamais appliquée) dans son article 101: "Nul citoyen n'est dispensé de l'honorable obligation de contribuer aux charges publiques". La Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795) se montre particulièrement optimiste dans son article 304: "Tout individu qui, n'étant pas dans le cas des articles 12 et 13 de la Constitution (3), n'a pas été compris au rôle des contributions directes, a le droit de se présenter à l'administration municipale de sa commune, et de s'y inscrire pour une contribution personnelle égale à la valeur locale de trois journées de travail agricole".

Dès le 1^{er} octobre 1789, pour renflouer les finances publiques, les caisses de l'Etat étant vides, une Contribution patriotique fut mise en place, à l'instigation de NECKER. En principe, tous les citoyens sans aucune exception étaient tenus de payer le quart de leurs revenus en trois versements égaux les 1^{er} avril 1790, 1^{er} avril 1791 et 1^{er} avril 1792.

Dans les documents conservés aux Archives Départementales, seul figure, pour le canton de MONTMORIN, le décompte de la Contribution patriotique de l'EPINE dont les citoyens ont voulu: "... faire aussi Leur offrande à La patrie... Le vingtrois xbre mil Sept Cents quatre vingt neuf..." Le montant de cette contribution de l'EPINE s'élève, selon les états, à une somme variant entre 252 livres 10 sols 4 deniers et 296 livres 4 sols. (L 268)

Le système fiscal est remodelé par l'assemblée constituante qui institue trois contributions directes principales: la contribution foncière, la contribution personnelle et mobilière, la patente; sur lesquelles se grefferont ultérieurement d'autres taxes accessoires plus ou moins exceptionnelles. Malgré leur impopularité, les impôts indirects firent également leur réapparition, sans publicité!

Le 15 mai 1791, trois commissaires sont nommés à Montmorin; ils sont chargés de: "... faire le dénombrement des terres et prés...", en

vue de l'établissement de la contribution foncière. Le 9 germinal an IV (29 mars 1796), les rôles ont été "perfectionnés" et il devient urgent de les mettre en recouvrement. (3E 233)

Le montant de la contribution foncière et de la contribution personnelle et mobilière était fixé, pour chaque canton, par l'administration centrale du département. Le 25 germinal an IV (14 avril 1796), en exécution de la loi du 2 thermidor an III (20 juillet 1795), le montant de la contribution foncière du canton de Montmorin, pour l'an III, a été fixé: "Tant en assignats qu'en Nature" comme suit:

	Assignats Livres	s.	d.	q.	l.	Page
MONTMORIN	121.382	12	10	14	31	14
BRUIS	86.387	16	03	14	04	14
SAINT-MARIE	24.853	19	04	04	04	14
RIBREYET	81.641	12	06	30	30	30
L'EPINE	84.070	16	06	43	06	43

Le 3 fructidor an V (20 août 1797), la contribution foncière de l'an V se monte à 13.081 francs 5 sols (1) pour le canton de MONTMORIN; la répartition par commune se présente comme suit: MONTMORIN, 3.600 francs; L'EPINE, 3.800 francs; RIBREYET, 2.850 francs; BRUIS, 2.100 francs; SAINT-MARIE, 731 francs 5 sols (L 1452). MONTMORIN avait les arguments suivants pour justifier les deux cents francs d'écart entre sa contribution et celle de L'EPINE: la commune ne possède qu'un vallon très étroit, la récolte est insuffisante pour nourrir la population, les hommes doivent s'expatrier pour peigner le chanvre ou faire les moissons dans le midi; tandis que L'EPINE dispose d'une plaine plus étendue, dont une partie est certes "infertile" (3E 4719/2). La différence entre le montant de la contribution de l'an III et le montant de celle de l'an IV s'explique par le fait que l'une est exprimée en assignats (dévalués) et l'autre en francs ou livres tournois.

Néanmoins, MONTMORIN reconnaît le 22 thermidor an VIII (10 août 1800), après avoir perdu son statut de chef-lieu de canton, que: "Les trois communes les plus populeuses (sic) de Ce Cy Devant Canton sont Montmorin, L'epine Et Ribreyet." (3E 4719/2).

Le 25 vendémiaire an VI (16 octobre 1797), une nouvelle répartition de la contribution foncière, comprenant les centimes additionnels, est adoptée: MONTMORIN, 3.651 livres 16 sols; L'EPINE, 3.771 livres 11 sols; RIBREYET, 2.865 livres 11 sols; BRUIS, 2.090 livres 14 sols; SAINT-MARIE, 731 livres 13 sols; soit au total 13.081 livres 5 sols. (L 1452)

La répartition de l'impôt donnant régulièrement lieu à d'innombrables récriminations, la loi du 14 thermidor an V (1^{re} août 1797) institua un jury dans chaque canton pour procéder à cette répartition. Le 2 pluviôse an VI (21 janvier 1798), cinq jurés furent nommés pour le canton de MONTMORIN: Jean TARASCON, Jean CORREARD, Antoine VINCENS, Jean-Claude MEYNAUD et Jean-Claude PUJOL (POUJOL ?). (L 1452)

La patente, contribution annuelle et proportionnelle, frappe les personnes ayant une activité commerciale ou exerçant une industrie. Elle a été établie par l'Assemblée Constituante pour remplacer les droits de maîtrise et de jurande.

Les assujettis à la patente furent répartis en sept classes, mais les protestations relatives à ce classement s'élevèrent de toutes parts, d'autant plus que des amendes étaient infligées au contribuable défaillant et que ceux qui s'estimaient mal classés refusaient de s'acquiescer de la patente.

Gaston CANU
05 - 1633
(à suivre)

1) La présentation de la fiscalité sous l'Ancien Régime s'inspire de G. CANU, "Préoccupations des paroisses du bailliage de Caux (Seine-Maritime), d'après les cahiers de doléances en 1789", dans "Du passé au présent", Cercle généalogique et héraldique de l'Education Nationale, Paris, 1985/12.

2) Les documents, dont les cotes sont citées, ont été consultés aux Archives Départementales des Hautes-Alpes, à Gap.

3) C'est-à-dire dont les droits de citoyen ne sont ni perdus ni suspendus.

LA REVOLUTION FRANÇAISE VUE DU COTE ROYALISTE

Je possède de nombreux papiers de famille qui ont l'avantage d'être très variés suivant leur origine. De mes aïeux, normands, j'ai recueilli entre autres des documents touchant la part prise à la guerre de Vendée (ici il s'agit plus particulièrement des combats effectués sur la rive droite de la Seine) par l'un d'entre eux, Jean-Louis Halayne Dujonquois, qui, bien qu'ayant fait son service auprès de la gendarmerie républicaine, a rejoint les forces royalistes, et, au retour de la royauté, a demandé des attestations à ses anciens chefs.

Voici, ci-dessous, deux de ces attestations.

Denise LUQUET
(A.G.H.A.M.M.)
06.0887

Je soussigné Antoine Auguste de La Barre de Nanteuil, ancien chef Normand Royaliste, capitaine licencié du corps des officiers ayant suivi le Roi en Belgique sous les ordres de Son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Berry atteste à tous ceux à qui il appartiendra que Monsieur Halayne du Joinquoy (Jean-Louis) propriétaire en la paroisse du Bois-Guillaume les Rouen, protégé dans sa jeunesse par Son Altesse Sérénissime feu Monseigneur le Duc de Penthièvre, m'est parfaitement connu par son attachement soutenu et prononcé pour la cause sacrée de ses rois et de ses princes légitimes et pour la défense du trône et de l'autel; que je sais que par son dévouement, ses exemples et ses discours, il a rallié dans les jours désastreux de notre affreuse révolution le plus qu'il a pu de fidèles jeunes gens pour l'armée Royale de l'Ouest; que j'ai appris que ses sentiments nobles et justes lui avaient mérité l'honneur d'une longue et glorieuse prison; que dans les jours du malheur et d'une déloyale invasion en 1815 il fut des premiers à se lever comme volontaire Royal pour défendre son prince et sa patrie contre un lâche usurpateur et ses traîtres satellites.

En foi de quoi, j'ai signé le présent auquel j'ai apposé le sceau de mes armes, ce vingt-deux juin mil huit cent seize.

DeLabarre De Nanteuil

Nous soussignés, connus par notre attachement à la cause royale depuis le commencement de la révolution, et ayant servi dans l'armée Royale sous les ordres de M. le Comte de Frotté, ou fait partie des conseils Royaux; attestons à qui il appartiendra, qu'il est à notre parfaite connaissance que le Sr Jean-Louis De Halayne Dujonquoy, demeurant à Rouen, s'est toujours montré dans les rangs des plus dévoués serviteurs du Roi et qu'il a servi sous les ordres de M. le Comte D'Aché, Martyr de la cause, et de M. le Baron Mallet de Crescy, Commandant en Chef pour le roi en 1799 dans la Haute Normandie sur toute la rive droite de la Seine; qu'il est aussi à notre parfaite connaissance que ce général lui avait délivré en récompense de ses bons et loyaux services un brevet de lieutenant, qui dans un moment difficile ayant été déposé aux Gravelines de Rouen, par M. le Comte de Vandoeuvre dans le domi-

cile de M. Dutuit père, s'est trouvé perdu et anéanti, avec les titres et brevets de beaucoup d'autres.

C'est pour suppléer à cette perte, dont nous avons tous connaissance puisque son brevet constaterait seul ses bons et loyaux services, que nous lui donnons la présente déclaration pour le mettre à même de réclamer près de son Général M. le Baron Mallet de Crescy, un duplicata du Brevet de lieutenant d'infanterie qu'il lui avait délivré à son quartier général de Rouen le 7 décembre 1799.

Donné à Rouen le 10 janvier 1822.

B. DUTUIT
ex-Officier à l'armée
Royale de M. le C. de Frotté
DUTUIT
Ch. de l'ordre Royal et de St-Louis
ex-officier à l'armée de M. le C. de Frotté

BAPTEME DE NEOPHYTES

Le 12 décembre 1512, quelques hommes sont élus et députés par le parlement de Provence. Ils sont chargés de faire percevoir et répartir équitablement une cotisation de 5.000 livres, somme due par les "nouveaux chrétiens" comprenez: les Juifs néophytes — de l'enceinte (1).

Les 6 et 9 mars 1515 (2), plusieurs néophytes reçoivent le baptême. Il s'agit de:

Le père de Charles de MIMATA, les SERRE, CRAPASSY de ROQUEMARTINE et Sauvaire TOUZE.

Dans un acte du protocole de M. Hugues FAYANDY, Notaire d'Aix, en 1510, il est écrit que les SAUVECAN, nouvellement convertis, se nomment DURANT COHEN en langue hébraïque.

Avant de recevoir le baptême, aux années 1511 et 1512, les écritures de M. Antoine MEOLLENI (ou MENOLLONI), notaire à Aix, portent que les ROQUEBRUNE s'appellent JOSSEF de LUNELLO en langue hébraïque (3).

Ce n'est là qu'une brève information que je devais vous signaler avant de disposer d'un peu plus de liberté pour analyser entièrement le précieux manuscrit.

Maurice ABBONEN
C.G.M.P./13-F

Notes:

1: Bibliothèque de l'Arsenal, Paris: Manuscrit 2262, pages 41 à 48.

2: Le document porte "1575" mais il faut le rétablir en "1515".

3: Notez que j'ai respecté le "manque" de chronologie du document original.

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.

PROVENCE GENEALOGIE

MERCI

Vous avez été nombreux à répondre à l'appel "Les vaches maigres" du Comité de Rédaction. Grâce à vous, Provence Généalogie peut présenter les articles d'une haute tenue qui embrassent tous les domaines de la généalogie.

Vous manifestez ainsi votre intérêt pour notre bulletin et vous participez à l'essor de nos associations qui groupent actuellement près de 900 collègues.

Nous privilégions les avis, compte-rendus, tout ce qui fait la vie courante des cercles, et nous prions ceux qui veulent bien nous envoyer des articles de fonds d'excuser le retard mis, parfois, à publier leur travail. Nous disons à tous : Merci... Continuez !

Le Comité de Rédaction
de Provence Généalogie

SECRETARIAT DU CGMP

Le secrétariat du CGMP à Port-de-Bouc est équipé d'un répondeur téléphonique branché 24 heures sur 24. Posez vos questions* au 42.06.56.40 en laissant vos coordonnées (nom, n° téléphone, n° adhérent). Vous serez contacté rapidement.

*Il ne faut pas poser à ce numéro les "Questions" de recherches généalogiques qui relèvent du Service "Questions/Réponses" M. Paul COLLOMP, place de l'Eglise, Saint-Pierre-lez-Aubagne, 13400 Aubagne.

PALEOGRAPHIE

Des cours sont prévus à Port-de-Bouc, avec l'aide de Mme Tête.

Inscrivez-vous en appelant le : 42.06.56.40 (répondeur).

Le lancement sera fait à l'occasion des journées portes ouvertes des 18-19 novembre à Port-de-Bouc.

EN SOUSCRIPTION

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES RUES DE MARSEILLE

(avec une notice sur tous les maires entre 1787 et 1989) par Adrien BLES, Président du Comité du Vieux-Marseille et membre du CGMP (13-1534).

Un superbe album 22 x 30 cm à la Française de 450 pages et 150 photos, relié pleine toile sous jaquette couleur.

Le prix de lancement est de 450 francs à verser aux éditions J. LAFFITTE 25, cours d'Estienne-d'Orves, 13002 Marseille.

BREVET 1^{er} DEGRE

Il est rappelé à tous les membres du C.G.V. 84 qu'un brevet du 1^{er} degré de Généalogie est délivré par l'association départementale. Pour cela, il suffit de fournir sur imprimé n° 4, une liste d'ascendants de 8 quartiers (n° 1 à 15 de Sosa) concernant lui-même ou un membre de sa famille, réalisée à partir de ses travaux. Les adhérents qui souhaitent se voir remettre ce diplôme lors de l'Assemblée générale de janvier 1990, doivent déposer auprès du Président leur tableau avant le 15 décembre 1989.

18/19 NOVEMBRE 1989

PORT-DE-BOUC
CENTRE CULTUREL
ELSA TRIOLET

JOURNEES PORTES OUVERTES
REGIONALES POUR LES
GENEALOGISTES PROVENÇAUX

DEROULEMENT

Les Journées Portes Ouvertes sont organisées par l'Association Généalogique des Bouches-du-Rhône, pour le Centre Généalogique du Midi-Provence. Elles se dérouleront à Port-de-Bouc (B.-du-Rh.) les 18 et 19 novembre 1989, au Centre Culturel Elsa Triolet.

Elles bénéficient du concours :

- De la Municipalité et de l'Office Culturel Municipal ;
- Du Syndicat d'Initiative de Port-de-Bouc ;
- Du Club Culturel et Sportif de Port-de-Bouc et de sa section généalogie

SAMEDI 18 NOVEMBRE

11 h 30 vin d'honneur (offert par les Ets Ricard)

12 h 30 repas sur place

(Réserver au 42.06.56.40 répondeur)

14 h 30 : accueil des participants

Mise en place des tables rondes

15 h à 17 h 30 : Tables rondes

informatique, dépouillements, relevés un bulletin pour les généalogistes. Comité de rédaction, puis bilan de l'opération TRA.

Débutants : accueil permanent

L'entraide. Les questions réponses

puis Bibliothèque et Documentation

18 h 30 : vin d'honneur (offert par le CGMP)

Clôture

En permanence :

Visite de l'exposition

(apportez vos travaux)

Conseils aux débutants.

Stands divers

DIMANCHE 19 NOVEMBRE 1989

9 h - 10 h : Accueil

10 h - 11 h : Synthèse du travail des

tables rondes du samedi

Intervention du Président

Remise :

— du Prix GUEYRAUD

— des diplômes CGMP

— des brevets

11 h 30 : vin d'honneur offert par la municipalité

12 h 30 : Repas (90 F) en commun

(Réserver au 42.06.56.40 répondeur)

15 h - 16 h : Synthèse des tables rondes

Réunion de mise en place

des généalogistes du Trésor Public

16 h : intervention de clôture par G. REYNAUD

ASSOCIATION GENEALOGIQUE DES HAUTES-ALPES

L'Assemblée Générale de l'Association s'est tenue dans les salons de l'Hôtel "Pavillon Carina" à Gap, le samedi 23 septembre 1989 en présence de 24 membres.

Le compte-rendu moral constate que les relations de l'association avec l'extérieur, tant au stade régional que départemental, sont excellentes. Le Président a insisté sur la collaboration efficace des différents organes de communication qui fidèlement font état des réunions mensuelles et autres manifestations. Les contacts avec les Archives départementales et les collectivités locales apparaissent bénéfiques. La participation aux travaux du conseil de coordination régional ainsi qu'au congrès d'Avignon, en novembre 1988, ont permis de nouer de nouvelles relations et de faciliter la poursuite des recherches généalogiques. La rencontre traditionnelle avec nos voisins bas-alpins a été enrichissante. Plusieurs membres ont travaillé sur l'époque révolutionnaire et ont fait des communications lors des récentes journées d'études organisées par le Comité du Bicentenaire. Un prochain bulletin du Centre Généalogique Midi-Provence comprendra des articles rédigés par les adhérents de l'Association.

Le Président François COLLIN aborde ensuite l'organisation et l'activité de l'A.G.O. 5 et se réjouit d'abord de la progression constante des effectifs qui s'élèvent actuellement à 63 membres.

Le principe de l'envoi, au début de 1990, d'une liste des adhérents et du catalogue de la Bibliothèque, qui s'est enrichie de nombreux ouvrages et documents au cours des derniers mois, et celui de l'établissement ultérieur d'un répertoire des familles étudiées dans les Hautes-Alpes, décidés par le Conseil, devraient permettre d'améliorer notre efficacité.

Le relevé systématique des registres paroissiaux et des minutes notariales, s'est poursuivi, et grâce aux travaux de nombreux membres, l'Association occupe au plan régional un rang convenable.

Après avoir présenté les regrets de Mme BEGOUIN, Présidente du C.G.M.P. et de M. PLAYOUST, Directeur des Archives, retenus par des obligations impérieuses, M. COLLIN donne la parole au Trésorier.

M. BERMOND détaille les recettes et les dépenses de l'exercice ainsi que les investissements réalisés tant en matériel de bureau qu'en documentation technique. Les finances demeurent saines et quitus est donné au trésorier pour sa gestion.

M. GAUTIER évoque ensuite les modalités de constitution d'une association gapençaise dont la prochaine activité serait de réaliser en mars 1990, en accord et avec l'aide de l'office municipal de la culture, une exposition à la bibliothèque de Gap.

Un large débat s'est ensuite instauré sur des questions diverses, telles que l'utilisation de l'ordinateur, la gestion de la bibliothèque, l'annonce des travaux en cours et l'organisation des réunions bi-départementales et de fin d'année, cette dernière fixée au 15 décembre à 17 heures.

A la suite des élections statutaires, le Conseil est composé de 12 personnes.

Président : François COLLIN

Vice-Président : Simone MAGALLON

Centre Généalogique Midi-Provence, 13110 Port-de-Bouc

(Union des Associations de Généalogie Provence - Alpes-Côte d'Azur-Corse) Téléphone : Secrétariat : 42.06.56.40 (répondeur-enregistreur), 42.06.39.12 ; Syndicat d'Initiative : 42.06.27.28.

N° 3360
des
Nouvelles Affiches

et Claude GAUTIER
Secrétaire et adjoint: Marcelle ORCIER,
André BARRE
Trésorier et Adjoint: Jean-Claude BERMOND,
Danie JOUSSELME
Membres: Emile AUGIER,
Denise CLEMENT,
Jean GROSODIER,
Jacqueline GORDE,
Marc LEROUX.

Sont en outre désignés:
Délégués régionaux: MM. AUGIER et COLLIN
Rédaction du bulletin PG: M. AUGIER
Entr'aide: Mme MAGALLON
Bibliothèque: M. BARRE
Relèves: Mme MANENT
M. CANU
Informatique: MM. BERMOND, COLLIN,
MANENT et MAGALLON.

L'Assemblée s'est achevée par un repas amical pris en commun qui a permis de poursuivre les échanges d'informations dans une ambiance amicale.

INFORMATION

En 1975, M. Osvaldo COISSON, publiait à Torre Pellice un volume intitulé "I nomi di famiglia delle Valli Valdesi" comportant 845 patronymes des Vallées Valdaises du Piémont, avec des notices d'accompagnement et bibliographie de référence, certains noms étant cités dès 1232. L'édition de ce volume de plus de 160 pages est actuellement épuisée, mais rendrait service à de nombreux chercheurs. L'auteur accepterait de faire une réédition sous réserve qu'un certain nombre de personnes manifestent leur intérêt. L'ouvrage qui comporte par ailleurs six reproductions photographiques de manuscrit était vendu 3.000 liras. Ceux que cette réédition peut intéresser peuvent m'écrire dans les meilleurs délais afin que je puisse regrouper les réponses pour la France, avant le 1^{er} décembre 1989.

N'envoyez aucun fonds, mais vos coordonnées postales au cas où ce projet aboutirait. Dr Jean SAMBUC, rue du Bourg, 26220 Dieulefit.

C.G. VAUCLUSE VIENT DE PARAÎTRE

Le C.G. Vaucluse a édité un dossier généalogique qui s'adresse sans doute aux débutants vauclusiens mais qui intéressera tous ceux qui s'adonnent à la généalogie.

Vous trouverez dans ce fascicule de 66 pages au format A4 des articles d'une portée générale (documents à consulter, classement des archives, éléments de paléographie), un inventaire sommaire des archives publiques du département de Vaucluse, et ce qui est rare, un lexique des termes latins trouvés dans les BMS (les actes du Comtat Venaissin, terre pontificale, sont rédigés en latin).

Dossier Vaucluse Généalogie, 40 F + port, à commander au Cercle Généalogique de Vaucluse, Ecole Sixte-Isnard, 31 ter, avenue de la Trillade, 84000 Avignon.

MONTMORIN ET LA REVOLUTION LA FISCALITE (suite)

En messidor an VI (juin/juillet 1798), les requêtes sollicitant soit un déclassement soit une radiation pleuvent sur le bureau de l'Administration du canton de MONTMORIN. L'un est malade, l'autre n'exerce plus son métier depuis

la mort de son père; un troisième ne paiera pas l'amende car il a été averti avec beaucoup de retard. Celui-ci est taxé comme cabaretier, or il ne vend que quelques bouteilles de vin; un autre tenancier de cabaret se "trouve dans une Com(munauté) si, peu nombreuse en population qu'il ne se passe que très peu de vin". Celui-là n'exerce "presque plus" son activité de cardeur de laine, il est donc exonéré de l'amende mais il doit payer la patente "attendu que Ceux qui travaillent rarement de leur métier ne sont pas plus favorisés par la loi que Ceux qui y sont assidus". Un tailleur souffre d'une infirmité "incurable" au bras. Un autre a été classé en qualité de cordonnier, mais il ne travaille qu'à la journée à "des racomodages", requête accordée: il sera classé "savetier à la journée". Un tisserand a été "ataqué des fièvres daccés pendant trois mois"... Il est impossible de citer toutes les requêtes présentées avec l'espoir d'un dégrèvement, sinon d'une radiation; mais il est intéressant de constater une union de mécontents d'un même métier. Treize cabaretiers du canton rédigent, le 15 pluviôse an VII (3 février 1799), une requête commune: tous ont été compris dans la patente de l'an VI pour 8 francs, et le receveur de l'enregistrement prétend leur imposer un supplément de 7 francs, qu'ils se refusent à régler compte tenu du "peu de passage de Ce Canton Et le manque le population". Ils obtiennent de ne déboursier que 2 francs de supplément. (3E 234)

Le préfet BONNAIRE ne se fait guère d'illusions: "le faible produit des patentes vient à l'appui de ce que j'ai dit sur la nullité du commerce et de l'industrie; le papier-monnoie avait créé une foule de petits débiteurs, qui ont disparu et qui disparaissent chaque jour; de sorte que cette branche des revenus publics ira toujours décroissant, à moins que la paix et des débouchés avantageux ne donnent une nouvelle vie à ces contrées". (2)

Les octrois, taxes frappant quantité de produits tels que denrées alimentaires, boissons, fourrage, bétail, chandelle... étaient perçus par les municipalités mais l'Etat en prélevait une partie non négligeable. A partir de 1647, le taux de l'octroi fut doublé et la moitié en revint à l'Etat. Ce doublement se reproduisit en 1710, la part de l'Etat dépassant peu à peu les 50%; ainsi en 1789, sur les soixante-dix millions de francs, montant des différents octrois, quarante-six millions furent encaissés par l'Etat, alors que la capitation n'avait rapporté cette année-là que quarante millions de francs. En fait, l'octroi aurait dû être d'un bien plus grand rapport, mais la fraude était générale pour les non-privilegiés soumis à cet impôt: à tel point que sous le ministère de CALONNE on imagina de construire un "mur d'octroi" encerclant PARIS, ce qui créa de violents mouvements protestataires.

La population était d'autant plus opposée aux octrois que la perception de ces taxes à l'entrée des agglomérations, s'accompagnait souvent de fouilles; TURGOT alla même jusqu'à prescrire la fouille de toutes les voitures y compris celle des princes; ordonnance qui, bien entendu, demeura sans objet sur ce dernier point.

Les octrois furent supprimés par l'Assemblée Constituante sans tenir compte des protestations des municipalités, qui perdaient là une source de revenus importants; mais ils furent rétablis peu à peu; et en 1798 les municipalités reçurent officiellement l'autorisation de les remettre en vigueur. Leur suppression définitive n'intervint que lors de la deuxième guerre mondiale.

Le 9 germinal an XI (30 mars 1803), en application des instructions préfectorales du 30 ventôse (21 mars) et compte tenu du fait que la commune de MONTMORIN n'a pas de ressources propres, le Conseil municipal fixe des droits d'octroi et arrête:

art. 1 - Il Sera percû pour Chaque Boeuf qui Se matera Dans La Commune quatre francs
Cy 4 fr.

art. 2 - Pour Chaque vache trois francs
Cy 3 fr.

art. 3 - Pour Chaque Bette Daverage Et Chevre soixante Centimes
Cy 0 fr. 60

art. 4 - Pour Chaque Charge De Vin qui Se Debitera Dans les Cabarets Deux francs Cinquante Centimes
Cy 2 fr. 50

L'article 5 prévoit la visite des caves des cabaretiers pour vérifier et taxer la quantité de vin au nombre de charges "voitures".

L'article 6 note que "Le Conseil Municipal observe que dans Cette Commune on ne mette qu'un Boeuf au Carnaval Et Jamais De Veau". (3E 4719/2).

Mais le 10 germinal an XI (31 mars 1803), le Conseil municipal de MONTMORIN, sans doute sous la pression populaire, refuse d'avaler l'établissement de l'octroi sur les porcs et sur les vins que les citoyens achètent pour leur usage personnel. (3E 4719/2).

Le 13 germinal de la même année (3 avril), les habitants de MONTMORIN vont beaucoup plus loin, ils s'opposent à l'octroi en bloc et menacent de se soulever contre le maire. Un particulier pousse à la révolte et excite les citoyens en prétendant que s'ils perdent un boeuf... par mortalité on leur ferait payer Loctroy Comme si Etoit matté pour le Debiter De même qu'une Bette Daverage... (3E 4719/2).

La question d'une taxe frappant les porcs revient à l'ordre du jour du Conseil, le 17 pluviôse an XII (7 février 1804), le Conseil qui, après avoir "oui" les observations du maire, constate que les rentes de l'octroi (257 francs) et du four communal (121 francs) ne suffisent pas pour faire face aux dépenses: traitements du garde champêtre forestier, de l'instituteur, du médecin ou chirurgien, du vétérinaire; réparations de l'église, du presbytère, de la maison commune, des fontaines "qui tarissent pendant quatre mois Chaque Ete..." "Sans parler D'autre Etablissement Utile" et des "Dettes passives".

Il est donc décidé d'ajouter à l'octroi un impôt sur les porcs que les habitants "mattent" chaque année, soit pour un porc gras "hiverné": 1 franc 50, et pour un porc moyen: 1 franc. En cas de vente de la moitié du porc, ou du quart, ce droit sera payé proportionnellement par le vendeur et l'acheteur lors de la "mateyson" (abattage).

Le propriétaire avertira le fermier de l'octroi un jour avant de "mattre" son porc, sous peine de confiscation de la viande et de vingt francs d'amende. (3E 4719/2).

La perception de l'octroi est affermée, comme pour tous les autres impôts; le 23 prairial an XII (12 juin 1804), par exemple, la ferme de l'octroi est adjugée pour 346 francs payables par mensualités. (3E 4719/2).

L'octroi n'était pas la seule taxe impopulaire; parfois les autorités mettaient en place, ou tentaient de le faire, d'autres taxes qui, bien souvent, connaissaient les mêmes difficultés d'acceptation et de perception.

Le maire de MONTMORIN avait projeté la création d'une taxe municipale sur les produits vendus dans les cabarets; mais le 20 pluviôse an XI (9 février 1803), il écrit avec amertume: "... Ce Conseil meconnoist Les Interets de La Commune en refusant une Taxe sur Les Consommations Des Cabarets soit vin et Viandes... J'en avois fait un projet qui auroit Este sulvy Sy Lun Des membres qui se trouve Cabaretier Ne Sy fut opposé... Lingratitude qu'on ma vouë Dans Cette Circonstance me Repugne tellement que Je Desirerois Bien De Voir Lun des membres Du Conseil a ma place, âgé de 74 ans ma Vue autant faible que mes forces ne me permettent plus de Suporter Le fardeau que ma place Exige..." (3E 4719/2).

Les communes devaient, et doivent encore, faire face à des charges quelquefois trop lourdes à supporter, surtout si les administrés renâclent devant leur devoir de contribuable.

Le 20 floréal an IV (9 mai 1796), l'Administration Départementale des Hautes-Alpes adresse des instructions, relatives aux charges locales, aux différents cantons. Et le 6 thermidor de la même année (24 juillet), les percepteurs du canton de MONTMORIN regrettent que les particuliers refusent de payer leur quote-part des charges locales et des frais administratifs, ce qui peut perturber le bon fonctionnement des administrations soit par défaut de fonds, soit que la commune se voit contrainte de se passer de garde-champêtre ou de concierge; selon les percepteurs ce sont "Certains gens... Enemis de La Chose Publique qui inspirent ce refus opinâtre qui faut Tacher de Découvrir..." (3E 233).

Le maire fait parvenir au préfet, le 8 brumaire an IX (30 octobre 1800), un état faisant ressortir un déficit de 464 francs, qu'il ne réussit pas à combler "... par le refus des habitants de vouloir Se Livrer à la Cotisation amiable..." Ces dépenses sont pourtant nécessaires à la vie communale, elles concernent les salaires du garde-bois (garde-champêtre), du piéton (qui effectue le trajet MONTMORIN/SERRES et retour pour le transport du courrier), du "mandeur" ou crieur de ville, les frais de bureau, de papier, de bois, de chandelle, l'entretien des édifices publics, celui des ponts et passerelles, le traitement éventuel d'un instituteur (à recruter), et les "Sols additionnels". (3E 4719/2).

L'état complet des charges communales se monte, à MONTMORIN, le 15 pluviôse an IX (4 février 1801), à 1.645 francs 69 centimes. Le maire sollicite, pour équilibrer son budget, l'autorisation de lever une contribution extraordinaire. (3E 4719/2).

D'autres contributions spéciales furent créées pour des besoins particuliers; comme l'impôt sur les portes et fenêtres le 4 frimaire an VIII (24 novembre 1798); ou l'impôt forcé de cent millions pour l'équipement de l'armée le 10 messidor an VII (28 juin 1799).

Les contribuables détaillants subissaient les mêmes contraintes que les parents des insoumis et des déserteurs, comme sous l'Ancien Régime; le 23 frimaire an V (13 décembre 1796), le percepteur des contributions de la commune de l'EPINE demande, en application de l'article 3 de la loi du 17 brumaire an V (7 novembre 1796), qu'on loge un garnisier chez les mauvais payeurs. Il est vrai que les impôts de l'an III et ceux de l'an IV sont loin d'être couverts. (3E 233).

Le préfet BONNAIRE est parfaitement conscient des insuffisances de la répartition et de la perception des impôts; "Une disproportion révoltante fait supporter à quelques hommes le plus grand poids des charges publiques; d'autres plus heureux, ou plus favorisés, ou coopérateurs de la répartition, prospèrent dans leurs propriétés, tandis que les voisins... dépérissent... entre les mains des possesseurs qui accusent la loi, lorsqu'ils ne devraient accuser que la fausse application, et l'abus qu'on en a fait à leur égard." (3)

Et encore: "Un autre fléau qui pèse d'une manière désastreuse sur les campagnes, c'est le mode de perception: depuis le système des obligations, les receveurs généraux ont dû être armés de moyens de coaction pour le recouvrement: de là cette nuée de garnisiers, de porteurs de contraintes, qui par les frais répétés qu'ils occasionnent, doublent à peu près le taux de l'imposition des communes rurales..." (4)

Les impôts, certes nécessaires dans un Etat policé, sont toujours aussi impopulaires et bien des assujettis tentent d'y échapper par divers moyens.

Gaston CANU
05-1633

(1) On emploie indifféremment "livre" ou "franc" pour désigner la même unité monétaire.

(2) "Mémoire sur la statistique du département des Hautes-Alpes, adressé au ministre de l'intérieur par le citoyen BONNAIRE, préfet du même département, le cinq pluviôse an neuf. A GAP, de l'imprimerie de J. ALLIER, an IX", page 127.

(3) BONNAIRE, op. cit., page 118
(4) BONNAIRE, op. cit., page 120

QUESTIONS - REPONSES INFORMATIONS

Il paraît souhaitable (compte tenu du nombre important des nouveaux membres et comme rappel pour les anciens) de préciser le fonctionnement des "Q - R".

Utilité de la rubrique "Q - R":

Elle sert à présenter à l'ensemble de nos collègues les questions sur les renseignements que vous n'avez pu trouver, concernant vos familles. Les réponses intéressent tout le monde et permettent souvent la rencontre de "cousins" travaillant sur les mêmes familles".

Pour faciliter leur utilisation, les "Q-R" comprennent 3 catégories:

1 - "Q - R" qui concernent les recherches de x, x+, des familles que vous étudiez avec un minimum de renseignements pour situer: date, lieux, même approximatif.

2 - "Q - R" divers qui se rapportent aux événements de tous ordres pouvant apporter un plus aux recherches sur les familles.

3 - "Q - R" bouteilles à la mer cette rubrique "désespérée" comme son nom l'indique comprend les "Q" pour lesquelles vous avez peu de renseignements (dans certains cas ces B.M. ont donné lieu à plusieurs réponses intéressantes).

Qui peut utiliser les "Q - R" ?

Tous les membres du CGMP ne pouvant obtenir les renseignements eux-mêmes.

Comment répondre aux "Q - R" ?

Nous sommes tous à même de profiter de ce service même si ce n'est pas le cas actuel.

Nous avons le devoir de nous entraider en répondant aux questions posées même si cela nous oblige à quelques recherches. Il est regrettable de constater que les réponses aux "Q" étaient plus nombreuses, il y a quelques années.

Les nombreuses antennes qui se sont créées doivent considérer comme un devoir d'essayer de répondre aux questions posées concernant leur Région.

Les responsables d'Antennes doivent répartir les recherches parmi leurs adhérents.

C'est une solidarité qui nous sert à tous et qui peut surtout nous permettre des échanges avec des "cousins" ignorés.

Un service "Q - R" INTER REGION (avec les autres régions de France) a démarré l'année dernière et a donné tardivement des résultats cela nous amène à standardiser nos demandes en utilisant les mêmes caractéristiques que les autres Régions.

COURRIER

POUR LES QUESTIONS REPONSES

A adresser au Responsable: C.G.M.P. P. COLLOMP, place de l'Eglise Saint-Pierre-lès-Aubagne, 13400 Aubagne.

PRESENTATION

Les questions et réponses doivent être écrites sur des feuilles blanches de format normalisé (29,7 x 21 cm).

— Une seule question ou réponse par feuille.
— En haut à gauche, nom, prénom et adresse, n° d'adhérent et nom de l'Association Généalogique.

— Tous les noms propres (de personnes ou de

lieux) doivent être écrits en lettres majuscules d'imprimerie.

— Le libellé des questions et des réponses doit comporter un maximum de précision quand à la localisation géographique: commune (avec code actuel), département ou région approximative, éventuellement ancienne province.

— Préciser la période couverte par la question ou la réponse (autant que possible) soit en indiquant une date précise, soit une fourchette de date (de... à ...).

— Les chiffres romains doivent obligatoirement, mais exclusivement, être employés pour indiquer les siècles (XV^e), ou les années révolutionnaires (An IV).

— Inutile de rédiger des phrases longues et compliquées, allez au plus simple et essayer de condenser au maximum.

— Abréviations à utiliser obligatoirement:

N: Né (e) à... le...
+ : décédé (e) à... le...
X : marié (e) à... le...
XX : marié (e) à... le...
asc. Ascendance
desc. Descendance
ca. environ.

Chaque correspondance devra être accompagnée de 2 timbres poste. Nous regrettons de ne pouvoir tenir compte des correspondances qui ne respecteraient pas cette forme de présentation.

Nous vous remercions de votre compréhension.
C.G.M.P.

QUESTIONS - REPONSES

QUESTIONS

89/34 PELISSIER-VALMADIE

Rech. x Jean Baptiste P. x Ursule V. ca. 1833 - 1841 région Hyères (83) d'où Augusta Joséphine P. ° 26/8/1841 Hyères 83.

GUILHEM

89/35 ROBERT-FABRE

Rech. x François R. (° 1795, + 6/5/1883) x Claire F. Puylobier 13 ou environs d'où Joseph Alexandre R. ° 1823 Puylobier 13 + 2/5/1881 Aubagne 13.

ROBERT

89/36 BARRAL-EYNARD

Rech. x Ferdinand B. (° 10/1856 Estabiet 26) x Marie-Louise E. (° 12/1862 Molières-Glandaz 26) d'où Marthe B. ° 01/1891 Nîmes 30. Rien à Barbertane 13 - Châteaurenard 13 - Estabiet 26 - Molières - Glandaz 26 - Nîmes 30.

GUILLOT-JANNOTTA

89/37 BARRAL-GOUTTIER

Rech. x et ascend. Joseph B. x Anne-Marie G. cultivateurs à Roures-Villars 06 d'où fils Etienne B. ° 19/8/1829 à Roule (Canton Fenestrelle - Piémont - Italie).

GUILLOT-JANNOTTA

89/38 BARRAL-GOUTTIER

Rech. + Joseph B. (dit Gros) ey + Anne-Marie G. av. 1849 à Roure-Villars 06.

GUILLOT-JANNOTTA

89-39 BECHIARD-BERNARD

Rech. x Antoine Sébastien B. x Jeanne B. Région Carpentras ca. 1789 - 90 d'où enfant né 12/1790 à Carpentras 84.

PAPON

89/40 LAMBERT-TROIN

Rech. dates et lieux x, x+, de François Firmin L. ° 1843 x Marie Gertrude T. ° 1840 d'où Joseph Elie L. ° 8/4/1871 Le Muy 83 et Marie-Louise Noémie ° 25/3/1875 Le Muy 83.

REGÉ-GIANAS

**89/41 DANJEAN (DANJAU)
GIRAUD (GIRAND)**

Rech. tous rens. sur D. Percepteur des Contributions x GIRAUD (GIRAND) Joséphine Anne Eugénie, domicilié 1872-73 à Brignoles. d'où Marie Antoinette D. * 2/6/1850 La Valette 83 x 28/8/1872 Brignoles x LOISON Eugène * 11/3/1851 Paris domicilié à Villes 84 en 1872 et à BRIGNOLES en 1873.

GRANDMONT

89/42

Rech. région Aubagne 13 : X CHAZOT Augustin x CHERCHE Marthe ca. 1680-90. X SICARD Philippe x DELUI Jeanne ca. 1690. X GRAS Gaspard x MANDINE Anne ca. 1610-1620. X ROUBAUD Mathieu x FIGON Claire ca. 1700-1710.

ROUBIEU

89/43 SAINT PIERRE-LEONCY

Rech. tous rens. sur famille Jean S.P. marchand à Aix en 1717 époux de Anne L. x 29/4/1717 Lyon. D'où Jean S.P. (* probablement à Aix 13) x Françoise LABRUYERE de Lyon x 29/4/1717 Paris. Saint-Nizier Lyon 69.

GOODE

QUESTIONS-REPONSES**BOUTEILLES A LA MER****QUESTIONS****VII B.M. 89**

Recherche date, X, + des parents de ARRIGHI Fidel, Marc, Isidore * 25/4/1851 à Corte, x 8/4/1875 Corte, + Nouméa 22/12/1897.

Son père Christophe A. serait né vers 1800 à Corte 20250, sa mère Jeanne-Marie ALIBERTINI (ALBERTINI) serait née vers 1818 Corte + 11/9/1868 à Pigna (Ile-Rousse).

Son grand-père Hyacinthe A. serait également le père de Jean Thomas ou Jean Toussaint A. Duc de Padoue auquel la ville de Corte a élevé une statue.

Les parents de Jeanne Marie A. : Saint ALIBERTINI x Marie RONI rech. rens.

Recherche dates et rens. sur l'ascend. de mon arrière-grand-mère Anne Françoise MANNONI (* 31/8/1847 Corte) + 7/11/1904 à Nouméa (N.C.) x Fidel Marc Isidore A. son père Andre MANNONI * ca 1822 Bisinchi 20235 + ?, x 22/2/1846 Corte x Marie Magdeleine PULICANI * ca 1822 Corte.

Les parents d'André M. : Augustin M. x Barbe Marie CAMPANA étaient domiciliés à Bisinchi.

Les parents de Marie Magdeleine : J.B. PULICANI x Marie-Thérèse ZUCCARELLI domicilié à Corte.

Rech. ascend. Jean Thomas ou Jean Toussaint ARRIGHI, Duc de Padoue, * 8/3/1778 Corte + 22/3/1853 Paris. Arrighi (Nouméa).

VIII B.M. 89

Charles MAURRAS dans "L'Etang de Berre" page 5 écrivait ceci :

"Nos matelots ne sont pas trop mal tenus dans Montrouge en 1870 avec l'Amiral POTHUAU". Il s'agit de marins de Martigues (et des environs, y compris Marseille) qui ont été mobilisés pour défendre Paris.

Mais qui pourrait nous relever leur liste et leurs corps d'affectation ?

SALEMME

IX B.M. 89-FRAUCA

Rech. tous rens. s. famille F. en Espagne. Des rech. ont-elles été faites sur le village de Penalba province de Huesca.

GRAU

X B.M. 89 - Ou trouve-t-on :

1 - La liste des Prix de Rome (Architecture) ca 1850-1860

2 - Comment se faisaient les études ci-dessus vers 1850-60 (Provence-Marseille)

3 - Ou trouver la liste des Zouaves Pontificaux Français ?

C.G. 04

XI B.M. 89-VIGNESSOULE

Rech. tous rens. sur famille V. probablement du Gard 30 ou limitrophe.

VIGNESSOULE

XII B.M. 89-GAUTIER

Rech. acte mariage Jean Joseph G. aubergiste d'Eyguières x ca 1765-1770 Madeleine LEBRUN, Rech. + Jean Joseph G. après 1778

Rech. + Madeleine LEBRUN après 1804 (Marseille ?)

Rech. acte partage et nom Notaire après + de Mathieu G. Maître Chapelier + 28/9/1767 Eyguieres.

GIRAUD Rech. rens. sur famille G. d'Antibes 06 à laquelle appartenait J.B. G. * 4/8/1742 Antibes fils de Jean et de Anne SCHELLE et petit-fils d'Alexandre G. Bourgeois de cette ville.

GAUTIER

REPONSES**89/9 LYON-ALLEGRE**

François L. x Marguerite A. le 11 avril 1758 à Sanary (question posée par Monsieur LYON)

L. MOUNIER

**LES JUDEO-COMTADINS
ET LA REVOLUTION**

Notre collègue, M. Michel MAYER (84-1830), Président du Cercle de Généalogie Juive nous a remis un texte, qui reçu trop tard, n'a pu être imprimé dans le bulletin consacré à la Révolution que le CGMP va éditer.

C'est donc dans les colonnes ci-dessous que vous trouverez cette brève histoire, concernant des hommes pour qui le mot "LIBERTE" avait une valeur toute particulière.

En 1789, on estimait à 40000 le nombre de Juifs vivant en France, répartis en "Quatre Nations" :

*** l'Alsace, au nombre de 23000

*** la Lorraine, au nombre de 8000

*** le Sud-Ouest au nombre de 4000 (les anciens "Marranes")

*** à Paris et Rouen entre 1000 à 2000.

A ce nombre, il faut ajouter 2500 Judéo-Comtadins en rappelant que le Comtat-Venaissin, terre appartenant au Saint-Siège depuis 1274, ne fut rattaché au Royaume de France que le 14 septembre 1791.

Face aux querelles qui opposèrent la ville d'Avignon ralliée, aux idées révolutionnaires, au reste du Comtat - notamment Carpentras - demeuré fidèle à la Papauté, les "Juifs du Pape", victimes des siècles durant de spoliations, d'humiliations, incarcérés dans les quatre "Carrières" (ghettos) d'Avignon, de Carpentras, de Cavaillon et de l'Isle-sur-Sorgue, accueillirent la Révolution comme un vent de liberté leur apportant l'émancipation et leur permettant, enfin, d'ôter le "chapeau jaune", signe de discrimination, le 18 novembre 1790.

Reconnaissant les bienfaits de cette émancipation, leur participation à la Révolution Française ne fut pas négligeable, tant sur le plan politique que militaire.

Dès l'automne 1790, en Avignon, on trouve des Judéo-Comtadins dans le Club des Amis de la Constitution.

A Carpentras, le 6 octobre 1792, on compte trois juifs sur les neufs membres de la délégation de la Société des Amis de la Liberté, de l'Egalité et de la République. Le même mois, un arbre de la Liberté fut planté en la synagogue de Carpentras.

Mais les Carrières se dépeuplèrent rapidement.

Les Juifs du Pape essaimèrent dans tout le pays, choisissant toutefois en priorité les villes voisines, particulièrement Nîmes.

En conséquence on les trouve actifs dans le département du Gard : citons, entre autres, Jassé Carcassonne, élu en novembre 1792 membre de la municipalité de Nîmes et, victime de la Terreur, guillotiné en 1794 (1).

A Saint-Rémy-de-Provence, Aaron Carcassonne occupait un siège dans les chambrées révolutionnaires en 1793.

Ardents patriotes, ils ont répondu à l'appel de la "Patrie en danger" engagés volontaires dans les Armées de la République :

*** le 27 vendémiaire an III (19 octobre 1794) Abraham Lunel, de Cavaillon, est sous-lieutenant au 1^{er} bataillon des Alpes-Maritimes.

*** A Carpentras, Abraham Crémieu et Mardochée Lisbonne (frère de ma quadrisaïeule maternelle) figurent sur la liste des volontaires du 5^e bataillon de la Drôme, district de l'Ouvèze, formé en août 1792.

*** En Avignon, quatre fils de Saül Crémieu furent volontaires en 1792 : deux accomplirent douze ans de service et deux étaient encore sous les drapeaux en 1810...

*** Dans le Gard, les citoyens Abraham Milhaud, Jacob Baze et Isaac Crémieu s'offrent volontairement pour remplir le contingent de la section n° 12 le 7 septembre 1792.

Mais ces exemples ne sont certainement pas exhaustifs.

Nous pourrions supposer que des Judéo-Comtadins se trouvaient dans les rangs du célèbre bataillon des "Marseillais" montant sur Paris en véhiculant le "Chant de guerre pour l'Armée du Rhin" de Rouget de l'Isle, qui deviendra plus tard notre immortelle "Marseillaise"...

En conclusion, on peut dire que des quatre composantes du Judaïsme français sous la Révolution, ce sont certainement les Juifs du Pape qui se sentirent les plus à l'aise dans la société moderne issue de cette révolution.

Totalement assimilés, les Judéo-Comtadins se sont fondus à tout jamais dans la Nation Française.

Michel MAYER

Président du Cercle de Généalogie Juive, 84-1830

**JOURNEES GENEALOGIQUES
DE PORT-DE-BOUC**

M. Adrien BLES, Président du Comité du Vieux Marseille, présentera son "Dictionnaire historique des rues de Marseille" lors de l'ouverture des Journées Généalogiques le samedi 18 novembre 1989 à 14 h 30, Centre Elsa Triolet, Port-de-Bouc.

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.

PROVENCE GENEALOGIE

Vie de nos Associations

COTISATION

Le Conseil de Coordination Régional, réuni le 30 septembre, a proposé de fixer la cotisation 1990 à :

160 francs.

Comprenant les cotisations revenant à la Fédération des Sociétés Françaises de Généalogie, au C.G.M.P., aux Associations départementales et donnant droit à "PROVENCE GENEALOGIE".

Les Conseils d'Administration des Associations Départementales devant, statutairement, fixer leur propre cotisation, il est possible que le montant annoncé ci-dessus soit légèrement majoré par des Associations ayant des charges particulières. Renseignez-vous auprès de votre trésorier.

Nous vous rappelons que la période de recouvrement des cotisations est fixée entre le 1^{er} décembre et le 31 janvier. Nous vous remercions de faciliter notre tâche en réglant votre cotisation en temps opportun.

A.G. 13 - ANTENNE DE SALON COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 SEPTEMBRE 89

Réunion de rentrée :

— M. MEYNARD rappelle à l'ordre les membres qui ont des cotisations en retard.

— Relevés systématiques B.M.S. Salon

MM. GUIOL et MEYNARD expliquent la façon de travailler et créent les équipes de travail.

— Compte rendu des vacances généalogiques de chacun.

— Présentation d'un livre sur l'histoire et la formation du calendrier républicain, par M. GRAFFAN.

— Evocation du congrès de Généalogie Versailles 90.

— Rapports Archives-Municipalités - A.G. 13.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 OCTOBRE 89

En présence de M. RICHELME, Président A.G. 13 et M. COLLOMP, Secrétaire.

Sujets évoqués :

— Réception de l'ordinateur de l'Association pour saisir les données relevées par les divers membres. M. GUIOL : responsable.

— Discussion autour de l'utilité des relevés de mariages plus que des relevés de baptêmes ou sépultures.

— Boîte aux lettres : en permanence aux services des Archives elle sert de lien entre les membres.

— Appel : les personnes ayant un peu de temps libre pour faire des relevés systématiques

peuvent venir ajouter leur petite pierre au monument entrepris par cette antenne. Toutes les consignes sont laissées sur place.

— "Nouvelles Affiches" : support de "Provence Généalogie".

Les opinions des éditoriaux du journal sont-elles un obstacle à notre lien généalogique ? Réponse négative des membres présents.

— Divers : pièces annexes de l'Etat Civil.

Classification 6 E aux archives municipales de Marseille.

Pensez à chercher dans les autres communes.

Mmes MM. AUBERT, BODO, CALVIN, Colonna, Gallice, Graffan, Guiol, Nottet, Teissier, Suzor (de Paris, en vacances à Grans), Allemand, Meynard. Sont de fidèles participants à ces réunions.

ASSOCIATION GENEALOGIQUE DES HAUTES-ALPES

La réunion trimestrielle du Conseil d'administration est fixée au vendredi 15 décembre prochain à 16 h 15 précises. La présence de tous les administrateurs est indispensable.

La traditionnelle rencontre apéritive de fin d'année, à laquelle sont amicalement conviés les adhérents, aura lieu le même jour à partir de 17 h 30. Participation aux frais.

Dans les deux cas, rendez-vous à l'Hôtel Fons-Régina, quartier de Fontfreyne à Gap.

F. COLLIN

DROME ARDECHE

Nos amis de l'association "Etudes Généalogiques Drome-Ardecche", 14, rue de la Manutention, 26000 Valence, nous ont remis la "liste des patronymes" étudiés par ses membres (5.000 noms env.).

Nous connaissons trop la valeur de cet outil de travail pour qu'il soit nécessaire d'en vanter l'intérêt ; nous remercions vivement les EG 26/07 de leur obligeance, la généalogie est une grande famille et... "nous sommes tous cousins".

Nous mettons cette liste en circulation dans nos associations selon le calendrier suivant :

— AG 83 : 6/11/89 - 6/12/89

— CG 04 : 6/12/89 - 6/01/90

— AG 05 : 6/01/90 - 6/02/90

— AG 06 : 6/02/90 - 6/03/90

— CG 84 : 6/03/90 - 6/04/90

— AG 13 : 6/04/90 - 6/05/90

— Retour et dépôt à la bibliothèque du CGMP à Port-de-Bouc.

Nous demandons instamment aux responsables des associations de veiller à la bonne circulation de ce document.

L'ENIGME DU TEMPLE A-T-ELLE ETE RESOLUE ? Pierre BIANCO

Lorsqu'on parle de la Révolution Française et de la période troublée qui correspond aux dix dernières années du XVIII^e siècle, il est difficile de rester objectif. Il y a d'un côté la rupture avec la période d'arbitraire, la fin d'inégalités criantes, l'accessibilité (en théorie du moins) de tous les emplois, etc et d'un autre côté toutes les scènes d'horreur qui ternissent les pages de notre Histoire (massacres de Septembre, des Carmes, de Reims, affaire la Rouerie, etc.). Il est bien triste de constater que la disparition d'un ordre légal, quel qu'il soit, a souvent pour conséquence de libérer les penchants les plus bas, les plus barbares et les plus primitifs de l'individu. Ce n'est pas nouveau et c'est probablement inhérent à l'homme ; le massacre de la St Barthélémy, les événements de la Commune par exemple sont d'autres jalons tragiques de l'histoire de France, mais en tournant les yeux hors de nos frontières, on voit que ce n'est pas mieux, même de nos jours hélas !

Mais revenons pour l'instant deux siècles en arrière : un drame éclate dont on ne peut savoir alors quelle en sera l'issue. Sur ce fond d'orage, on peut ainsi s'arrêter sur deux images, deux visages, celui d'un enfant qui avait pour lui la grâce et le malheur à la fois d'être le Dauphin qui deviendra le 21 janvier 1793 Louis XVII, mais aussi celui d'une jeune fille que l'Histoire semble oublier un peu tant elle disparaît dans l'ombre du roi Louis XVI son frère, Madame Elisabeth. Nous ne ferons que l'évoquer ici, car s'il y a une énigme du Temple, elle ne la concerne pas. Son histoire est très simple : entrée au Temple, elle en sortit sans mystère pour un procès bâclé et une exécution on ne peut plus rapide le 10 mai 1794 ; elle aurait eu 30 ans le 23 mai. Le sort de son neveu a fait par contre couler beaucoup d'encre. Il paraît en effet difficile d'admettre la thèse officielle de sa mort au Temple en 1795.

Dès cette époque le mystère plane, l'attitude de Louis XVIII, celle de Madame Royale, la sœur du Dauphin, ne feront que renforcer l'incertitude dans laquelle on n'a jamais cessé de se trouver.

Louis XVII et les historiens

L'histoire du fils de Louis XVI a fait l'objet de nombreux travaux ; nous citerons ici les principaux.

1 - Le Roi Louis XVII et l'énigme du Temple par G. Lenôtre - 1921.

C'est une étude très sérieuse sur la question, écrite par un authentique historien, l'un des plus grands spécialistes de l'époque révolutionnaire. Plusieurs hypothèses sont évoquées mais la conclusion reste floue.

2 - A la recherche de Louis XVII par P. Sainte-Claire-Deville-1946.

Travail également sérieux qui se réfère souvent à celui de Lenôtre ; l'hypothèse de l'évasion, pourquoi pas en Amérique (!), n'est cependant pas convaincante.

3 - Louis XVII l'énigme résolue par A. Castelot - 1949.

Un livre qui en suit d'autres ; l'hypothèse basée sur l'étude des cheveux de Naundorff... ne tient qu'à un cheveu...

4 - Vie et Mort de Louis XVII par E. Dupland - 1987.

Tout travail d'érudition digne de ce nom se doit de faire référence aux auteurs qui ont déjà travaillé sur le même sujet. De plus l'hypothèse proposée manque d'argumentation, toute séduisante qu'elle soit.

Alors que conclure ?

L'énigme

Nous ne ferons que rappeler ici des faits qui sont bien connus et qui furent maintes fois analysés par les historiens.

- 10 août 1792 : la famille royale se réfugie à l'Assemblée Législative ; le 13 août, elle est transférée au temple, d'abord chez l'archiviste M. Barthélémy, puis à partir du 29 septembre (pour le Roi), du 25 octobre (pour sa famille) dans la Grosse Tour ; le deuxième étage est réservé au Roi et au Dauphin, le troisième étage à la Reine, à sa fille et à sa belle-sœur.

- 21 janvier 1793 : mort du Roi.

- 3 juillet 1793 : Louis XVII est séparé de sa famille et logé au deuxième étage sous la garde des Simon. L'enfant est "démocratisé" selon le mot de Chaumette, avec tout ce que cela comporte (boisson, chansons, etc.).

- 6 octobre 1793 : Louis XVII (peut-être ivre) signe le fameux procès-verbal accusant sa mère d'avoir eu des relations incestueuses avec lui.

- 16 octobre 1793 : mort de la Reine.

Jusqu'en janvier 1794, le petit roi est vivant, on l'entend rire, chanter.

- 5 janvier 1794 : Simon est obligé de renoncer à sa charge de gardien du Temple.

- 19 janvier 1794 : Les Simon quittent la Tour du Temple. A partir de cette date, silence dans la Tour, silence presque complet dans les dossiers d'archives. Un enfant vit cependant au deuxième étage, cloîtré, silencieux, livré à lui-même.

- 10 mai 1794 : mort de Madame Elisabeth.

- 27 juillet 1794 : mort de Robespierre.

- 28 juillet 1794 : visite de Barras au temple ; il y voit un enfant malade, croupissant dans les ordures.

- 29 juillet 1794 : Christophe Laurent est nommé gardien des enfants du Temple.

- 19 décembre 1794 : visite de Mathieu, Reverchon et Harmand de la Meuse au Temple ; ils y trouvent un enfant muet et apparemment idiot.

- 8 juin 1795 : mort de l'enfant du Temple qui est inhumé au cimetière Sainte-Marguerite sous le nom de Louis Charles Capet âgé de dix ans deux mois fils de Louis Capet et de Marie Antoinette Joséphe Jeanne d'Autriche.

Énumérons donc les diverses hypothèses que l'on peut envisager :

1 - Louis XVII est l'enfant mort du Temple le 8 juin 1795 ; nous répondons non, il s'agissait d'un enfant idiot, sourd-muet, ayant plus de dix ans et ne pouvant correspondre à l'enfant vif et espiègle qu'était le Dauphin.

2 - Louis XVII.

a) A été enlevé b) a été assassiné c) est mort de mort naturelle dans sa prison. Dans les trois cas il y a eu remplacement par un (ou deux ?) enfants.

Solution a : une fois enlevé et mis en lieu sûr (dans l'ouest ou en Allemagne par exemple), sa

présence et sa reconnaissance comme Roi de France auraient été sûrement annoncées et ébruitées. Tous les Dauphins style Naundorff ne sont que des imposteurs. Il est inutile d'accorder le moindre crédit aux rocambolesques aventures qu'on s'est plu à imaginer à ce sujet.

Solution b : Louis XVII avait trop de valeur "politique" pour qu'on osât l'éliminer (à moins que ce ne fût pour lui substituer un "incapable" inapte à régner dans l'hypothèse d'une éventuelle restauration ?

Solution c : elle est très plausible. Compte tenu de la mortalité infantile de l'époque, des conditions de réclusion de l'enfant dans une tour humide, malsaine et mal chauffée, une issue fatale consécutive à un refroidissement ou à une tout autre maladie n'était pas impossible en ce mois de janvier 1794.

Peut-on dire que l'énigme soit résolue ? Tous les témoins qui auraient pu apporter quelque preuve furent éliminés ou se turent parce que il y avait quelque chose à cacher. Et pourtant, si Louis XVII est mort au Temple (naturellement ou non), ceux qui ont fait disparaître son corps, ceux qui ont recherché et amené l'enfant idiot, ceux qui ont donné les ordres savaient et ils n'ont rien dit (ou ils n'en ont pas eu le temps).

Quelle qu'ait été la fin de Louis XVII, l'épithète que l'on grava sur le tombeau de l'inconnu du cimetière Sainte-Marguerite ne convient que trop bien au petit Roi, où qu'il soit :

ATTENDITE ET VIDEITE SI EST DOLOR
SICUT DOLOR MEUS.

(Soyez attentif et voyez s'il existe une souffrance comparable à la mienne).

MISSION ACCOMPLIE... MAIS A POURSUIVRE

Dans PG n° 1259 du 13/05/1989, nous vous invitons à vérifier, suite à un article de M. Bergoin sur le Chevalier Paul (Revue "Marseille" n° 153), si Casimir Paul était, comme il l'avait prétendu en demandant une bourse à l'Académie de Marseille, un descendant du célèbre marin.

Les recherches furent entreprises à Marseille par M. Georges REYNAUD (AG 13), elles prirent très vite la direction du Var où elles furent conduites par Mme Magali KERHOAS (AG 83). Elles aboutirent à l'établissement de la généalogie ci-jointe qui démontre que les affirmations de Casimir PAUL étaient inexactes. M. BERGOIN, informé, nous chargea de féliciter et de remercier Mme KERHOAS et M. REYNAUD ; ce que nous fîmes avec le plaisir que l'on imagine.

Ce point d'histoire locale établi, deux observations peuvent être faites :

1) Casimir PAUL s'est trompé, mais il était, peut-être, de bonne foi. Par tradition familiale, il devait savoir qu'il descendait d'une lignée de riches notables et de là à croire que le Chevalier PAUL en faisait partie, il n'y avait qu'un pas qu'il franchit allégrement. C'était une démarche généalogique fréquente voici seulement quelques décennies et l'exemple de cette erreur doit nous conforter dans notre méfiance vis-à-vis des généalogies flatteuses avancées sans preuves. Accessoirement, on remarquera les rapides variations de situation sociale qu'a connu cette famille.

2) Mais que devint la descendance de Paul SAMUEL, dit le Chevalier PAUL ?

Chevalier de Malte, PAUL ne pouvait contracter mariage, mais il eut certainement un fils naturel, et peut-être deux. Selon l'historienne M. Cl. Engel, un fils serait né vers 1652 et sa mère serait Angèle de Vieuville, veuve, née Château-Gombert, morte en couches, peut-être dans la région aixoise. Quel patronyme donna-t-on au fils du Chevalier ? PAUL ? VIEUVILLE ? SAMUEL ?

Il serait d'un intérêt historique certain qu'un de nos collègues trouve l'acte de baptême de cet enfant à qui Louis XIV accorda le 12 juin 1667 une pension de 2.000 livres.

L.M.

GENEALOGIE CASIMIR PAUL

- 1 PAUL Casimir
° 29/11/1806 Marseille
- 2 PAUL Joseph
Chirurgien
° 23/02/1767 83-Cotignac
x 6 Germinal An XIII
27/03/1806 Marseille
- 3 BONET Marie-Magdeleine
- 4 PAUL François
Cordonnier
x 13/06/1754 Cotignac,
- 5 DANJAN Claire
- 8 PAUL Jean-Baptiste
M^cCordonnier
+ Avant 1754
x 29/07/1717 Cotignac
- 9 HENRI Elisabeth
- 16 PAUL Antoine
Avocat
x 16/04/1674 Cotignac
- 17 PAUL Marguerite
(le même jour Honoré, frère d'Antoine,
épouse Anne, sœur de Marguerite, A.D.
Var 3 E 30, f° 315 ; les filles reçoivent
chacune, une dot de 6000 £ et les garçons 15000 £ en biens).
- 32 PAUL Jean
Bourgeois de Brignoles
- 33 DE VILLON Marguerite
- 34 PAUL Honoré
Viguier, Capitaine pour le Roy à Brignoles
x 16/02/1646 Marseille
- 35 De FRAYSSE Marguerite
- 68 PAUL Honoré
x 08/07/1601 Brignoles
- 69 BALLARDY Isabeau
- 70 De FRAYSSE François
Ecuyer
- 71 De BEAULAN Anne
- 136 De PAUL Heyriès, écuyer, 1^{er} consul de Brignoles en 1585
x 02/04/1564 Brignoles
- 137 De GALLE Honorade,
° 22/06/1542 Brignoles
- 138 BALLARDY Antoine
- 139 IMBERT Marguerite
- 272 De PAUL Antoine
- 273 BOMPAR Marguerite
- 274 De GALLE Honorat, seigneur de St-Mandrier
- 275 BORGAREL Madeleine

N.B. : Le couple 68 x 69 porte les n° 4048 x 4049 dans la généalogie de Mme KERHOAS.

VIENT DE PARAITRE

Le cahier n° 4 de l'Association "Les Amis de la Cadière", intitulé : "Vie municipale et locale à La Cadière, Saint-Cyr et Les Lecques au début de la Révolution (1789-1790)" (95 pages).

Très nombreux noms cités encore représentés à La Cadière et Saint-Cyr.

"Les Amis de La Cadière", B.P. 34, 83740 La Cadière d'Azur, CCP 6.747.38 A Marseille, 39 F. franco.

AG 13 ANTENNE CORSE

Voici un premier bilan consécutif aux réponses encourageantes reçues à ce jour.

Chercheurs	Patronymes étudiés (ou recherchés)	Localités
M. Folliero de Luna	Grandval, Susini, Pietri Familles nobles - généalogies aux AD d'Ajaccio (XIV ^e s.)	Ajaccio
G. Stéfani	Stéfani, Colombani, Lorenzi, Albertini, Houppé collatéraux : Luciani, Campana, Orsetti, Filippi, Orsatelli, Pelletier	Casalta, Corte, Niolo, Balagne Avignon
P. Bianco	Mondielli, Padovani, de Rossi, Astolfi, Guidoni, Orsini ca. 1710-1770 Buffignani (ca. 1760) Spezino	Calvi Calenzana, Bastia et Italie
R. Cayol	Spinosi Rossini Fieschi Leca Subrini Grimaldi	Niolo v. 1690 Ota v. 1740-1839 Ota v. 1750-1848 Ota v. 1725-1773 Ota v. 1700-1751 Ota v. 1725-1750 Marignana v. 1775-1805 Evisa Piana v. 1800-1844/1878 Ajaccio Piana v. 1800-1878 Ajaccio
E. Taffin	Avanti Loverini v. 1815	Lavatoggio Bastia (Italie, Sala- Baganza, Parme) Monticello
A. Mallard	Liberi (1777-1897) Fabiani (1810-1923) Marchetti (1788-1821) Giuntini (ca 1810) Vescovoli Cantini (1890) Mori (1926) Paoli (1777-1870) Mori (1863-1904) Giordani (1867) Mori (1827) Cardelli (1869) Cantini	Ersa Morsiglia Carliaga Livourne
J.P. de Peretti	(de) Peretti (ca 1836)	Levie
M. Gallardo-Mosconi	Mosconi, Leccia, Profizi, Astolfi, Grimaldi, Mannarini, Susini, Cavalloni, Quilichini (1820)	Conca San-Gavino-di Carbini
J.B. Leca	Albertini, Castellani, Cerani, Colombani, Gentili, Geronimi, Grimaldi, Lamperti, Leca, Luciani, Martini, Negroni, Ordioni, Paccioni (1770-1800)	Calacuccia

Par ailleurs, des contacts sont en cours avec des collègues insulaires. Les personnes intéressées peuvent donc continuer à m'écrire.

Pierre BIANCO
70, bd Jeanne-d'Arc
13005 Marseille

trouvons, bée derrière nous à l'infini. Vue de la sorte, la généalogie, cette science si souvent mise au service de la vanité humaine, conduit d'abord à l'humilité, par le sentiment du peu que nous sommes dans ces multitudes, ensuite au vertige.

Marguerite YOURCENAR
Archives du Nord

LE COIN
DE LA BIO-GENETIQUE

Après l'interruption des vacances, nous rouvrons cette rubrique, désormais étendue au domaine de la biologie historique et de ses rapports avec la généalogie, par un nouvel article du D^r Marc Aubert, spécialiste en la matière. Suivront un article du D^r Beaubernard sur les "empreintes génétiques", un projet de "test" génétique, etc.

SAGES-FEMMES DES BAUX
ET DE SON TERROIR
AU XVIII^e SIECLE

Pendant des siècles l'accouchement, cet acte primordial de l'humanité, s'est déroulé avec l'assistance de matrones qui mettaient leur savoir au service des femmes en couches.

Ces matrones, avec le temps, devinrent des sages-femmes auxquelles furent attribuées au XVIII^e siècle des fonctions bien déterminées comme cela apparaît dans les registres paroissiaux des Baux et de son terroir.

Sous l'Ancien Régime, le territoire des Baux avec Maussane, Mouriès et Saint-Martin de Castillon (Le Paradou) avait été érigé en marquisat par Louis XIII et donné au prince de Monaco en exécution du traité de Peronne (1642). Selon le dénombrement de 1765, sa population s'élevait à 3.494 habitants. De 1744 à 1789, dix sages-femmes au moins ont apporté leur aide aux femmes de cette communauté.

Les qualités morales qu'elles devaient posséder sont inscrites dans le serment que fait prêter Jean-Claude BARRACAN, curé de la paroisse Saint-Vincent des Baux : "L'an mil sept cent soixante et dix-neuf et le cinq du mois de février Marthe CHIEUSSE, épouse de Jacques RICAUD travailleur a prêté serment, entre nos mains pour exercer le métier de sage-femme selon le zèle, la prudence et discrétion qui lui est ordonné en foy et quoy nous nous sommes soussignés..."

Dans les registres paroissiaux de Mouriès se trouvent deux textes d'approbation qui indiquent clairement ce que l'on attendait de cette profession.

"L'an mille sept cens quarante quatre et le vint deux décembre, nous Barthélemy Joseph BEL-LON prêtre bachelier en Sta Théologie, curé de la paroisse St-Jacques de Mouriès les Baux, après avoir vu le certificat de Me Charles FERRAUD Maître chirurgien juré de la ville d'Arles scellé aux armes et cachet de St Côme en datte du premier septembre 1744, concernant la capacité de Catherine CONIS femme de Pierre ATTURAT âgée d'environ 50 ans à exercer l'art des accouchements et après l'avoir nous même interrogé sur la matière et la forme du sacrement du baptême et sur les différentes manières de l'administrer dans les cas difficiles, l'avons approuvé pour faire la fonction de sage-femme dans le district de notre paroisse, ayant exigé auparavant son serment selon la teneur de l'ordonnance luy enjoignant de n'ondoyer les enfants dans la chambre de leur naissance (que) dans le cas d'un prochain danger de mort,

LA POINTE DE L'ANGLE

Du fait de nos conventions familiales basées sur un nom transmis de père en fils, nous nous sentons à tort reliés au passé par une mince tige, sur laquelle se greffent à chaque génération des noms d'épouses, toujours considérés comme d'intérêt secondaire, à moins qu'ils ne soient assez brillants pour en tirer vanité. En France surtout, lieu d'élection de la loi salique,

"descendre de quelqu'un par les femmes" fait presque l'effet d'une plaisanterie. Qui - sauf exception - sait le nom de l'aïeul maternel de sa bis-aïeule paternelle ? L'homme qui l'a porté compte autant, néanmoins, dans l'amalgame dont nous sommes faits, que l'ancêtre du même degré dont nous héritons le nom... C'est de toute une province que nos héritons, de tout un monde. L'angle, à la pointe duquel nous nous

de nous les présenter tous dans l'espace de vingt quatre heures et de ne prêter son ministère ni recevoir sous sa garde aucune femme de mauvaise vie sans avoir auparavant reçu notre permission en foy de quoy nous lui avons aujourd'hui même délivré un extrait de la présente approbation" (on notera que le sceau du certificat de Charles FERRAUD est aux armes de St Côme, patron des chirurgiens et aussi des sages-femmes).

Une autre approbation avait été donnée le 6 décembre 1744 par le même curé et dans les mêmes conditions à Marie CHABRIER, une veuve de 41 ans. Le certificat de capacité avait été délivré par M. NUIRATTE, docteur en médecine, chirurgien royal juré de la ville du Marignas.

Il était donc exigé un minimum de connaissances médicales pour exercer cette profession, connaissances purement pratiques car ces sages-femmes étaient illettrées (quand leur signature est requise, elles déclarent ne savoir). Leur formation était probablement acquise auprès d'autres sages-femmes qu'elles observaient et qu'elles aidaient dans leur travail.

Il n'est pas exclu néanmoins que certaines d'entre elles aient fréquenté les cours publics et gratuits d'accouchement que la municipalité d'Arles avait organisé (1784), et pour encourager cette initiative, Mgr du LAU, archevêque de cette ville, avait invité par une lettre pastorale toutes les sages-femmes de son diocèse à suivre cet enseignement, en leur proposant de régler les frais de séjour et de voyage.

Sans doute ces femmes connaissaient les différentes phases de l'accouchement, qui est un acte naturel et ne relève pas de la pathologie dans la majorité des cas : vivant très près de la nature, elles devaient, avec du bon sens, en maîtriser les principaux aspects. Mais leur science se révélait vite dépassée quand se présentaient des complications ou a fortiori une grossesse pathologique : elles demandaient alors l'assistance d'un chirurgien pour intervenir le cas échéant. Lors de la naissance de Jeanne Françoise, le 11 février 1788 à Mouries, auprès de Marguerite ROUX sage-femme, se trouvait Joseph REYNE, Maître en chirurgie qui a assisté "au travail de l'enfantement jusqu'à entière délivrance".

Sur le plan religieux, le baptême à cette époque devait être administré par un prêtre le jour même ou le lendemain de la naissance de l'enfant ; en cas de danger de mort, la sage-femme qui l'avait mis au monde était chargée de l'ondoyer puisqu'elle connaissait, de ce sacrement, "les différentes manières de l'administrer dans les cas difficiles". On peut citer comme exemple celui de Catherine OLIVIER, sage-femme de Maussane, ondoyant le 11 février 1789, Anne MINGAUD qui décéda peu de temps après, alors que sa sœur jumelle survivante, Marie Honorade MINGAUD sera baptisée par le curé de l'église Ste-Croix.

Lorsque l'enfant était né de parents inconnus, la sage-femme le présentait à un prêtre de la paroisse pour qu'il reçoive le baptême ; les registres paroissiaux indiquent dans ce cas : "... a été baptisé(e) X fils (ou fille) de parents inconnus à nous présenté(e) par Y, sage-femme..."

- Jeanne ARNAUD sage-femme aux Baux présente le 28 septembre 1783, Joseph Jacques né de parents inconnus ;

- Rose GUIGUET sage-femme à Mouries présente le 3 août 1784, Jeanne Marie née de parents inconnus ;

- Anne ARON sage-femme à Mouries présente le 8 novembre 1784, Charles né de parents inconnus ;

- Marguerite ROUX sage-femme à Maussane présente, à Mouries, le 11 février 1788, Jeanne Françoise née à Mouries de parents inconnus

Dans les registres de Maussane toutefois la déclaration des enfants nés de parents inconnus prend une forme impersonnelle, sans faire intervenir les sages-femmes :

- le 3 juillet 1776 "... a été baptisé, né le même jour de parents inconnus Louis, le parrain a été..."

- le 1^{er} janvier 1779 "... a été baptisé, né le même jour de parents inconnus Honoré, le parrain a été..."

Lorsque le père seul était inconnu, la sage-femme certifiait ou déclarait également la naissance de l'enfant :

- le 23 juillet 1771 aux Baux "... baptisée Jeanne Christine fille de Marie FRECHIER veuve d'Antoine GALLERON travailleur née aujourd'hui de père inconnu ainsi qu'il nous a été certifié par Jeanne ARNAUD sage-femme de cette paroisse..."

- le 6 juin également aux Baux "... baptisée Elizabeth née hier fille naturelle de Magdeleine VEAUME native de la paroisse St-Jacques de Lunéville et habitant cette paroisse depuis 6 ans, ainsi que Jeanne BESSON, épouse de Claude GRIFFE sage-femme nous l'a déclaré et de père inconnu..."

Il faut remarquer que, pour les naissances hors mariage, le nom du père présumé n'apparaît pas dans les registres des Baux et de son terroir, alors qu'il est clairement indiqué à Eyguières (à 15 km de Mouries), sur les déclarations de la mère :

- le 18 octobre 1712 "... a été baptisé le nommé Joseph fils naturel de Catherine DONADIEU qui nous a déclaré être des œuvres du Sr PERRET maréchal des logis en la compagnie des Dragons..."

- le 30 mars 1771 "... a été baptisée Marie-Anne fille naturelle de Marthe BAYARD ayant déclaré être des œuvres de Joseph VERDOT..."

Le nombre d'avortements et d'infanticides au XVIII^e siècle pouvait être important selon les lieux (en particulier dans les grandes villes) et les époques. Par leur profession, les sages-femmes devaient être sollicitées pour pratiquer des avortements ; par ailleurs, la misère et des contraintes morales excessives pouvaient entraîner des mères à des gestes de désespoir. Les règles imposées aux sages-femmes dans le texte du serment les conduisaient à leur faire jouer un rôle dans le domaine de la prévention et de la dissuasion.

Pour prévenir les tentatives éventuelles d'avortement et la mettre à l'abri de toute tentation, une sage-femme ne devait "ni prêter son ministère ni recevoir sous sa garde des femmes de mauvaise vie" sans en avoir reçu la permission du curé de la paroisse, à moins que la décision ne provienne de l'autorité judiciaire.

Ainsi Thérèse JOURDAN est placée par ordonnance du juge des Baux chez Rose GUIGUET, sage-femme à Mouries, où elle met au monde un garçon né de père inconnu, qu'elle prénomme Jean, qui ne survivra que peu de temps après avoir été ondoyé et sera inhumé le 8 février 1783.

Outre les manœuvres abortives, les risques d'infanticides sont apparemment redoutés, sans viser particulièrement les sages-femmes, lorsque celles-ci sont tenues de présenter au curé, et dans les vingt-quatre heures, tous les enfants qui ont été ondoyés dans le cas d'un prochain danger de mort.

Pour compléter ce tableau on peut ajouter que ces sages-femmes étaient veuves ou mariées : Anne ARON est la veuve de Jean MOUCADEL travailleur, Jeanne BESSON l'épouse de Claude GRIFFE, Rose GUIGUET l'épouse de Pierre SAUSSE jardinier, Margue-

rite ROUX l'épouse de Joseph GUICHARD Maître serrurier...

Par ailleurs il était souhaité à cette époque que les sages-femmes, par leur âge, puissent remplir leur mission sans être tenues par les obligations de leur propre maternité ou celles d'enfants en bas âge (au moment de leur approbation Catherine CONIS est âgée de 50 ans et Marthe CHABRIER est veuve et âgée de 41 ans).

Aider à mettre au monde des enfants, chez elles ou au domicile des familles, les ondoyer en cas de danger de mort, procéder à leur déclaration s'ils étaient nés de père ou de parents inconnus, voilà les missions qui étaient confiées aux sages-femmes des Baux et de son terroir au XVIII^e siècle, sans oublier le rôle de prévention et de dissuasion qu'elles étaient tenues de jouer dans les avortements et les infanticides.

Dr Marc AUBERT
84/1507

TROUBLES EN PROVENCE

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la mairie d'Auriac (Var)

VERBAL DE HONORE DOUDON, PERE

Aujourd'hui seize nivose de l'an neuf de la république française, une et indivisible (6/1/1801).

Est comparu dans la maison commune le citoyen Honoré DOUDON père âgé de septante six ans qui nous a exposé que le treize du courant sur les trois heures et demi du soir se trouvant devant la porte du grand ménage de St Estève, terroir de cette commune il se présenta quelques hommes armés qui accompagnèrent le citoyen François GAGNARD, fermier du petit ménage, lui demandèrent qui était le maître, lui ayant répondu que c'était son fils qui était abscens, voulurent savoir où il était, il répondit à Varages il le firent entrer dans ledit ménage, de même que ledit GAGNARD, lui demandant cinquante louis des cochons qu'il avait vendus à la foire de St-Maximin en le menaçant de le pendre et vomissant contre lui et contre sa belle fille toutes sortes d'injures ; lequel lui répondit qu'il ne les avait pas, que son fils avait payé ce qu'il devait de l'argent des cochons ; dans le même moment plusieurs hommes armés entrèrent dans le dit ménage, il lui demandèrent deux fusils donc ils en amenèrent, une partie de ces gens armés ouvrirent et brisèrent tous les armoires et tables fermées ou caisses il prirent tous l'argent qu'il trouvaient et une partie du linge, pendant lequel temps quelques autres passèrent une corde à une poutre du planché ou il pendirent l'exposant pendant trois fois qui portant les mains à son cou pour empêcher d'être étranglé fut à coup de corde qu'on lui donna qui la toutes les mains meurtries qui nous a montré ainsi qu'une meurtrissure au cou et un autre au bas ventre du côté gauche provenant de coup de bourrade, quelque temps après ayant lâché la corde pour le laisser tomber, il le traînèrent par les cheveux hors le dit ménage l'accablant de toutes sortes d'injures le menaçant de le précipiter de la muraille, l'ayant laissé après lui avoir donné encore quelques bourrades, les uns rentrèrent dans ledit ménage pour piller, les autres entrèrent dans le poulailler où ils prirent quarante poules après quoi ils prirent le chemin de St-Maximin. Le dit Honoré Doudon a déclaré ne savoir écrire de ce enquis.

Fait en la salle publique de la mairie le jour, mois et an cy dessus.

Signé GERBE
pcc : M.CI. JEAN
83/2241

PROVENCE GENEALOGIE

ENTRE NOUS

Nous apprenons avec peine le décès de M. Jean CONTANCIEL, de l'AG 13. Notre collègue était non seulement généalogiste mais aussi champion de France de maquetisme naval.

Nous présentons nos bien sincères condoléances à sa famille.

AGH ALPES-MARITIMES ET MONACO

Nouveaux membres

06-2355 : Mme Isabelle ROESTENBERG, 2, allées des Longs-Péage, 91190 Gif-sur-Yvette.

06-2356 : Mme Jacqueline GARNIER, Villa Biondine, av. Ed. Grinda, 06200 Nice.

06-2357 : Roland MOLINA, 8, rue Saint-Eloi, 76000 Rouen.

06-2358 : Mme Marie-Noëlle ARRIGHI, B.P. 8580 Nouméa, Nouvelle Calédonie.

06-2359 : Mme Monique MICHEL, Les Dahlias, Esc. 07, bd Las Planas, 06100 Nice.

06-2360 : Antoine Bertrand, 1080 Route de Cannes, 06220 Vallauris.

06-2361 : Jean BATAVE-NARBON, Villa Joli Site, 100, chemin des Clos, Le Golfe Juan, 06220 Vallauris.

MONTMORIN ET LA REVOLUTION LES CHEVRES (1^{re} partie)

Le canton de Montmorin avait, en cette fin du XVIII^e siècle, de nombreux objets de tracas, les uns nouveaux, les autres anciens mais encore d'actualité. Parmi ces derniers, citons la chèvre.

La chèvre ! Cela ne semble pas très sérieux, direz-vous. Eh bien si, c'est très sérieux ! Et le problème caprin n'a rien d'une nouveauté pour les habitants de ce canton, qui en ont entendu parler par leurs parents et grands-parents, lesquels en avaient déjà entendu parler aussi.

Comment la chèvre, animal sans agressivité, peut-elle être le sujet de discussions passionnées et de règlements dont certains ne tendent à rien moins que sa disparition, ou du moins à une diminution sensible du cheptel ?

Ceci n'est probablement pas une prise de position générale en France. La chèvre, domestiquée dès la plus haute antiquité, bénéficie dans bien des pays d'une opinion favorable. C'est très souvent l'animal du pauvre, facile à nourrir et se contentant de peu, ce qui n'est pas le cas de la vache, et donnant proportionnellement à son poids beaucoup de lait ; un proverbe estonien affirme à juste raison : "mieux vaut une chèvre qui donne du lait qu'une vache stérile". La chèvre est cependant parfois présentée comme un animal dangereux et nocif : "c'est le plus terrible ennemi des forêts, il a produit un effet désastreux sur toute la ceinture circuméditerranéenne en dénudant les montagnes et amenant la sécheresse du climat, conséquence du déboisement" (1).

Tandis que le portrait que brosse de la chèvre le "spectacle de la Nature" dans le 17^e entretien

(2), inciterait plutôt le paysan à en élever de préférence à tout autre bétail :

"... Il y a encore d'autres animaux qui ont reçu des inclinations douces, qui se plaisent à vivre par troupes auprès de l'homme, et qui lui sont d'une utilité journalière, même dans les terroirs les moins fertiles. Telles sont d'abord les chèvres. Il ne faut que les lâcher sur les collines les plus escarpées et sur les rochers stériles : elles en rapportent à leur maître, par l'effet d'une providence inconcevable, une abondance de lait qui étonne. Elles sont accablées du poids de leurs mamelles qui traînent à terre, et qui suffisent pour nourrir communément deux chevreaux ; pour suppléer au défaut des brebis quand elles n'ont pas assez de lait à donner à leurs agneaux ; pour remplacer enfin le lait des vaches, quand on ne peut en avoir. Souvent même dans les pauvres familles elles font les fonctions de nourrices, et s'en acquittent avec une sorte de complaisance et d'affection. En plusieurs pays, surtout en Barbarie et dans la Turquie Asiatique, aux environs d'Angour, on fait usage du poil de chèvre à cause de son extrême beauté. On le file : on en fait des camelots (3) et d'autres étoffes brillantes comme la soie (4). La peau de chèvre et de bouc est fort estimée : on l'adoucit, et on la façonne en manière de chamois. La chair du petit chevreau est en plusieurs pays comparable à celle des agneaux".

Que voilà un animal utile ! Nous ne pouvons que souscrire à ce qui précède, d'autant plus que les caprins ont un titre de noblesse depuis que la chèvre Amalthée allaita Jupiter enfant.

Cependant, à l'époque où fut édité le "Spectacle de la Nature", il est évident que l'on considérait déjà la chèvre comme un animal susceptible de causer des dégâts dans les champs cultivés et dans les taillis, d'où certaines réglementations restrictives, englobant également les moutons et les brebis.

Dans son ordonnance sur "le fait des Eaux et Forêts", vérifiée "en Parlement et Chambre des Comptes" le 13 août 1669, Louis XIV stipulait dans le chapitre intitulé "Des Droits de Pâturage et Panage" ce qui suit :

"VIII

Ne sera loisible à aucun habitant de mener ses bestiaux à garde séparée, ni les envoyer en la Forêt par sa femme, ses enfants ou domestiques, à peine de dix livres d'amende pour la première fois, confiscation pour la seconde, et pour la troisième de privation de tout usage...

XIII

Défendons pareillement aux habitants des Paroisses Usagères et à toutes personnes ayant droit de pannage dans nos Forêts et Bois, ou en ceux des Ecclesiastiques, Communautés et Particuliers, d'y mener ou envoyer Bêtes à laine, Chevres, Brebis et Moutons, ni même es Landes et Bruyères, places vaines et vagues, aux rives des Bois et Forêts, à peine de confiscation des Bestiaux, et de trois livres d'amende pour chacune Bête.

Et seront les Bergers et Gardes de telles Bêtes condamnés en l'amende de dix livres pour la première fois, fustigés et bannis du ressort de la Maltrise en cas de recidive...

XIV

Les Habitants des Maisons Usagères jouiront du droit de Pâturage et Panage pour les Bestiaux

de leur nourriture seulement, et non pour ceux dont ils feront trafic et commerce, à peine d'amende et confiscation".

Ces dispositions furent plus ou moins bien suivies selon les régions. A Montmorin, les habitants possédaient des chèvres, comme dans tous les villages des environs, mais il semble bien qu'ils aient été très tôt sensibles à cette opinion plutôt défavorable concernant ces animaux entre autres ; opinion partagée sinon par tous les habitants, puisqu'ils élevaient des caprins, du moins par leurs édiles.

Ainsi, en 1722, dans la dernière page d'un procès-verbal, dont le début fait défaut, il est dit que les Consuls ont été contraints de faire "ester" les bergers qui gardent leurs troupeaux sur le territoire de la commune, ce qui cause un grand préjudice à tous les habitants ; les contrevenants paieront quinze sols par homme et on fera venir un juge aux frais des récalcitrants. (3E 216) (5).

Le cheptel, ayant probablement tendance à s'accroître, dans des proportions inquiétantes, finit par poser un problème aigu tant aux cultivateurs qu'aux autorités responsables, si bien que l'on décida de partiquer un véritable malthusianisme économique frappant les chèvres, en réduisant le nombre de têtes de bétail par propriétaire. Il n'a pas été possible de retrouver la première mesure fixant la quantité limite d'animaux par exploitant ; mais dès le 12 novembre 1724, une lettre de M. CEAS, subdélégué, est adressée aux Consuls de Montmorin les chargeant d'informer leurs administrés que l'Intendant accordera la permission d'avoir des chèvres aux Communautés qui en feront la "requête" et qui lui représenteront qu'elles ne peuvent nourrir "d'autres bestiaux", et ce dans le délai d'un mois sinon "on ne sera pas Ecoute". (3E 217).

Il s'agit vraisemblablement d'une lettre de rappel car le Conseil Communal, lors de ses délibérations, ordonne le 10 janvier 1725 : "en outre article cinq que Larret du Conseil des dix huit mars mil sept cens vingt trois Et quatre Septembre mil sept cens vingt quatre Seront Executes Selon Leur forme et teneur En consequence que defances Seront faites a toutes communautes et Seigneuries Et particuliers qui nauront point obtenu des permissions En forme de monseigneur Lintand(jan) Et Commissaire departy Dans la province de tenir aucunes chèvres ou d'exceder Le nombre porte par Lad(ite) permission aaine de confiscation Et de trois cens Livres damande". (3E 217).

Il ressort de ce qui précède que ceux qui ne solliciteront point la permission de posséder des chèvres n'en pourront avoir, et que ceux qui en feront la demande ne seront autorisés à n'en élever qu'un petit nombre ; ce qui revient à diminuer cet élevage de manière imputoyable.

Malgré cette limitation autoritaire, sans doute peu ou mal appliquée, et les rappels et mises en garde prodigués par les responsables, les chèvres comme les moutons et les brebis continuent de brouter l'herbe des chemins, les arbustes des taillis et parfois, hélas, les récoltes dans les champs.

G. GANU

(1) "Encyclopédie universelle du XX^e siècle", Paris. Librairie nationale, 1903, 12 volumes ; art. "Chèvre", volume 4, page 226.

(2) "Le spectacle de la Nature ou Entretiens sur les

Centre Généalogique Midi-Provence, 13110 Port-de-Bouc

(Union des Associations de Généalogie Provence - Alpes-Côte d'Azur-Corse) Téléphone : Secrétariat : 42.06.56.40 (répondeur-enregistreur), 42.06.39.12 ; Syndicat d'Initiative : 42.06.27.28.

N° 3368
des
Nouvelles Affiches

particularités de l'Histoire Naturelle", tome troisième, chez la veuve Estienne et fils, 1748, Paris ; 17^e entre-tien, page 32.

(3) Le camelot est une étoffe non croisée, dont la chaîne et la trame sont en poil de chèvre, ou dont la trame est en poil de chèvre et la chaîne est moitié poil moitié soie. Certains camelots sont entièrement faits de laine ou de fil.

(4) Les chapeliers utilisaient, au XVIII^e siècle, le poil de chèvre gris cendré dans la confection de certains chapeaux qui étaient réputés être en "laine d'autruche".

(5) Les documents, dont les cotes sont citées, ont été consultés aux Archives Départementales des Hautes-Alpes à Gap.

A SUIVRE...

Etaient-ils à Valmy ?

J. Pollio et A. Marcel ayant signalé, dans leur histoire du "Bataillon du 10 août", que les fédérés marseillais, après la prise des Tuileries, avaient séjourné au camp de Châlons-sur-Marne entre le 1^{er} et le 25 septembre 1792 (et ayant pu, de ce fait, participer à la bataille de Valmy, le 20), il était tentant de contrôler les actes de sépulture de ces deux communes, en quête d'éventuels décès de Provençaux. Disons tout de suite que le registre de Valmy (A.D. 2E 695/1) ne renferme aucune sépulture de militaire pour la période allant du 20 septembre à la fin de 1792. Y avait-il un hôpital à Ste-Menahould (à 10 km) où blessés et malades étaient transportés ? Nous n'avons pas eu le temps de contrôler cette hypothèse. En revanche, pour la période considérée, on trouve la trace des décès d'une quarantaine de militaires à Châlons, 30 km à l'ouest. L'Hôtel-Dieu de cette ville a un registre spécial (2E 119/45) mais qui s'arrête en juin 92. Les décès survenus dans cet hôpital sont ensuite transcrits dans le registre de la paroisse St-Etienne (2E 119/48) jusqu'en novembre, après quoi l'"hôpital ambulatoire de St-Pierre" prend le relais, ses décès étant portés dans le registre de la paroisse St-Loup (2E 119/29) jusqu'à la fin de l'année.

Deux décès sur 40 se situent avant le 20 septembre. Celui d'André MOUNIER (ou LE MOUNIER), 22 ans, natif de Leuze (02), prisonnier de guerre du régiment appelé "Les Houliards", le 4 septembre, et celui de Claude PERROT, 25 ans, natif d'Arras-le-Duc (21), volontaire au "régiment des vivres de l'armée de M. Dumourier", le 17. Les 38 autres militaires sont morts après Valmy (entre le 23/9 et le 27/12/92) ; ils avaient en moyenne 26 ans (extrêmes à 16 et 60 ans). 22 faisaient partie des régiments de ligne (1^{er}, 5^e, 24^e, 25^e, 38^e, 45^e, 85^e, 98^e d'infanterie, 18^e de cavalerie, 10^e de dragons...), les 16 autres de bataillons de volontaires des départements (Aisne, Corrèze, Côte d'Or, Haute-Garonne, Lot-et-Garonne, Marne...) et de Paris (3^e bataillon, bataillon de Molière et La Fontaine, des Enfants de la Patrie réunis, des sections de Mirabeau, du Marais, du Pont-Neuf, du Terme de Julien, régiment de fédérés de Paris en garnison à Châlons...). Malheureusement (mais tant mieux pour eux), il n'y a pas de Provençaux parmi les victimes et 3 en tout seulement pour la région Sud-Est, dont 2 de Bourg-St-Andéol en Ardèche : Louis-Daniel Ymonier, 50 à 60 ans, lieutenant-colonel au 38^e régiment d'infanterie, mort le 23 septembre et Pierre BONNEFONT, fusilier dans le même régiment, mort le 20 octobre. Le 3^e est un Drômois : il s'agit de Pierre FONTAINE, de Montoisson, district de Crest, "appointé au 45^e régiment d'infanterie", décédé le 25 octobre. Parmi ces 40 se trouve aussi le soldat inconnu, version 1792 : "L'an de grâce 1792, le 1^{er} de la République française, le 20 octobre, le corps d'un homme, transporté la nuit précédente... décédé un instant après sans qu'on ait pu avoir d'autre renseignement que le n° 59 sur les boutons de son habit, et les

lettres B.J. marquées sur son linge a été inhumé par nous Jacques Louis LEBLANC, prêtre curé de cette paroisse soussigné, au cimetière St-Bernard, en présence de Louis JOBIN et de Joseph MILET, tous deux soussignés".

Les noms, prénoms et lieux d'origine des 34 restants seront publiés ultérieurement.

Georges REYNAUD, 13/232

PROVERBES

Je ne peux résister au plaisir de vous communiquer un proverbe provençal que m'a cité un généalogiste aîné (on ne peut pas traiter de vieux un alerte jeune homme de 87 ans qui grimpe jusqu'aux ruines du château de Vinsoires en précédant toute l'escouade des visiteurs).

"Lé cousin second
mal se baïso
mal se fount"

Les cousins second, plus il s'embrassent, plus ils se font (plus ils sont cousins).

Ça, c'est un bon proverbe : Cousins généalogiques, plus vous vous rassemblez, plus vous participerez à des réunions, à des congrès, plus vous serez cousins, plus vous en apprendrez sur vos ancêtres, plus vous serez heureux.

S. CHAMOIX (13/1252)

ORIGINE DES NOMS PROPRES D'UN VILLAGE CORSE : CARBUCCIA

Depuis une dizaine d'années déjà, une recherche généalogique a été conduite, en vue de préciser les lointaines origines des habitants du village de Carbuccia situé en Corse à une trentaine de kilomètres d'Ajaccio sur la route de Bastia (Nationale 193) à quelques 500 mètres d'altitude. La page 1135 de "Provence Généalogique" du samedi 19 mars 1988, a déjà évoqué ces recherches et l'extension historique et archéologique très particulière qu'elles ont provoquée.

Comme origine la plus lointaine du peuplement sur l'actuel site du village, la tradition locale donne l'installation vers le XI^e siècle d'un certain Paolo, monté du "Marchesu", site des bords de la Gravona, au cœur du Celavu (subdivision du diocèse d'Ajaccio). Ce Paolo, dont le souvenir des méchancetés est demeuré célèbre jusqu'en son surnom "Paoloccio" (le mauvais Paolo), aurait eu trois fils : Marco, Paolo, Stefano qui seraient à l'origine des familles du clan.

Lorsque les guerres locales et sans doute les nombreuses razzias sarrasines s'intensifièrent jusque dans les vallées de la montagne corse, nécessité fut pour les groupements humains de monter se cacher plus haut encore, vers des endroits inaccessibles aux non-initiés. Les habitants du village primitif de Carbuccia se sont ainsi retrouvés pour de longues années, dans les grottes des flancs rocheux de la Falconaja, sur le site de Piscia Rossa (la roche rouge), en un endroit particulièrement escarpé dénommé précisément "Capu Redu". Des sondages archéologiques y ont été effectués qui ont révélé une évidente présence torréenne, romaine puis moyenâgeuse. Une chapelle érigée au pied de la montagne sous le vocable de Saint-Sylvestre, semblerait bien avoir été fort longtemps le point de ralliement spirituel de cette ethnie isolée dans la montagne. Seuls, durant ces périodes reculées, les prénoms religieux, assortis de surnoms variés, servaient alors de repères d'état-civil, il n'y avait pas de noms propres. Et il en fut encore de même lorsque la paix revenue, pisane puis génoise, le village retrouva sur son site actuel une vie normale autour d'une vaste église dédiée à Saint-

Jacques le Majeur et placée sur le chemin officiel d'Ajaccio à Bastia, relai sans doute sur un "Chemin de Compostelle", au point d'arrivée précisément du passage qui, venu de Bastelica, descendait du col de la Pazara et rejoignait ce chemin (qu'on appela plus tard "La Voie Impériale"), non sans passer devant le prieuré et l'église Saint-Léonard, patron des prisonniers, qui s'alliaient libérer définitivement, eux aussi, à Saint-Jacques de Compostelle.

Alors, l'état-civil uniquement religieux n'imposait une quelconque obligation à ces montagnards d'un nom spécifique de famille à famille, l'habitude des surnoms (parfois originaux) étant alors coutumière. Non seulement les plus anciens registres paroissiaux (rédigés en génois) ne signalent aucun nom de famille, mais même les minutes des notaires jusqu'au XVIII^e siècle, n'en indiquent aucun : il n'y en avait pas ! Tous les villageois de l'endroit s'appelaient "Carbuccia" quand il était nécessaire de préciser son origine ou son lieu d'habitat. Ainsi quand, vers 1500, le comte Orazio, humilié publiquement, s'éloigna volontairement et définitivement du village en direction de Bastia, il emportait son "nom propre" Carbuccia (qu'il allait là-bas transplanter et faire fructifier largement), mais il laissait sur place tous les autres habitants du village portant le même dénominateur que lui.

La première modification à cet ordre de choses semble s'être produite à Carbuccia vers le milieu du XVII^e S., par l'arrivée d'une famille émigrée d'Italie qui, elle, apportait un nom propre bien précis : "Bellini". C'est aussi vers cette époque que se dessinent des indications qui vont aboutir à des noms de familles de plus en plus définis.

Dans quelles directions s'est effectuée cette transformation vers les noms propres ? Il y a eu d'abord, bien entendu, les surnoms dont la coutume, encore que réduite, a traversé les âges jusqu'à aujourd'hui. Leur variété est étonnante, leur sens rarement traduisible et la plupart ont été oubliés aussitôt le décès de leur titulaire. Leur origine semble aléatoire : peut-être parfois des détails corporels ou caractériels (Cappi-longo, Calzaroni, Buvato, Minucello, Maestroni, Basta, Fidele...). Mais la plupart du temps, le hasard ou l'occasion les ont fait naître (Sanzonetto, Barralino, Faradico, Maticcino, Baggiione, Pimpello, Ragliolo, Costibecchio, Pichietto, Tartarello, Battichello, Barchino...). Quelques-uns de ces surnoms, sans doute par suite de la notoriété du titulaire, sont passés aux enfants et même au-delà. On en retrouve plusieurs transmis pendant un demi-siècle, voire davantage (Rozzo, Muscellino, Fieracanti, Coccioloni, Barbone, Gamboni, Cascica, Bachioli...). D'autres pour des raisons difficiles à élucider prospèrent encore aujourd'hui, véritables noms de familles souvent reconnus officiellement (Ciccolo, Cupante devenue Gubanti, Catteloni, Berelli, Calzaroni...). Par ailleurs, plusieurs branches familiales ont préféré conserver comme nom, un prénom religieux qui leur était cher ou qui était notoire au village (Matteo : Mattei, Michel : Michellesi, Battista : Battistagi, Pasquale : Pasquali, Damiano : Damiani, Antonio : Antonetti, Pietro : Petricioli, Nicolas : Nicolai, Silvano : Silvani, Stefano : Stefanacci...). D'ailleurs depuis longtemps les prénoms religieux se spécialisaient suivant les familles. Les Marco, Matteo, Orazio, Michel, sont propres à la famille Carbuccia, Guglielmo (Guillaume) est pratiquement toujours Bellini, alors que Damiano ne se rencontre que chez les Damiani, certains prénoms étant par contre universels au village comme François, Domenico, Antonio ou Giuseppe. Un cas typique, entre autre, est celui du notaire Matteo Carbuccia (né dans les dernières années du XVII^e siècle) dont le surnom était "Manuele" modifié parfois en "Emmanuele" (on le surnommait aussi "Sartobre") : une partie de ses descendants se sont appelés jusqu'à aujourd'hui "Carbuccia", mais trois géné-

isations ont préféré s'appeler "Manuele", tandis qu'une autre, à la suite d'un de ses enfants, a pris et conservé jusqu'à maintenant le nom "Emmanuel". Plusieurs autres branches familiales de Carbuccia se sont authentifiées, en prenant comme dénominateur familial le lieu de leur habitation : ainsi ceux du Polaccio, le cœur du village, sont devenus, à la fin du XVIII^e siècle, les Polacci ; ceux de la casa Fontana, près de la fontaine, ont abandonné le nom Carbuccia pour prendre celui de "Fontana" pendant une cinquantaine d'années juste avant la Révolution Française, puis ils ont repris celui de Carbuccia vers la fin de l'Empire ; ceux de la Casa Nova ont pris et gardé ce nom jusqu'aujourd'hui, alors que les Gamboni qui, sur le même site, avaient d'abord rejeté Casa Nova l'ont repris par la suite...

Bien sûr d'autres noms de familles du village sont venus de l'extérieur : les Ucciani, les Péri, les Crucoli se reconnaissent d'eux-mêmes, originaires des villages voisins de Carbuccia ; les Giocanti sont venus d'Ucciani au milieu du XVIII^e siècle et les Poggioli un peu plus tard ; les Orsoni et les Armani de Vero se sont installés à la même époque.

Tout semble s'être définitivement fixé dans les années de l'installation de l'administration française (1789) avec pendant longtemps, c'est normal, une nette prépondérance de la famille Carbuccia proprement dite : ainsi, lors du recensement de 1838 (conservé aux Archives Nationales) sur 375 habitants recensés au village, 103 portaient encore le nom de Carbuccia. La première liste officielle des noms propres du village se rencontre lors de l'élection des deux députés pour l'Assemblée Corse en vue des États Généraux de 1789, encore que sur 46 présents, 28 seulement purent préciser un nom de famille, les autres se contentant, comme nom propre de leur prénom et comme prénom, de celui de leur père.

Petit à petit les formes actuelles se sont imposées indépendamment, bien entendu, de la conjoncture moderne qui connaît, pour des raisons variées, des déplacements de population : ainsi quelques familles ont importé des noms propres d'autres villages corses, voire du continent (les Rehn, d'origine alsacienne, sont venus après la guerre de 1870 ; de même, des noms de diverses régions d'Italie et de Sardaigne continuent actuellement à Carbuccia une tradition déjà ancienne).

Ne conviendrait-il pas en terminant ce rapide coup d'œil sur les noms propres de ce village de la montagne, d'essayer une précision sur le plus important de tous, celui du site de Carbuccia lui-même. Avouons qu'aucun toponyme local ne permet de résoudre ni même d'approcher le problème. Et l'on éprouve une certaine gêne à faire des comparaisons où la toponymie et l'anthroponymie ne sauraient trouver leur compte. Cependant, le terme "cardiccia" (chardon) a, dans ce cas précis, été plusieurs fois évoqué (?). Bien que les spécialistes se refusent ordinairement à admettre une évolution de la lettre "d" vers la lettre "b", on peut cependant rappeler certains détails : ainsi lorsque le village descendit définitivement de Capo Redu (XIII^e ?), le site primitif abandonné avait eu largement le temps de se couvrir de chardons qui pullulaient encore tout autour dans la campagne. Une famille décida de s'installer alors au-dessus du nouveau village, dans un endroit isolé dénommé précisément et, encore aujourd'hui, "Cardeto", terme qui, lui, pourrait avoir une racine proche de "cardiccia". Sur ce lieu fut érigée une première grande maison qui devint au village une sorte de prototype, et dans son prolongement se sont par la suite, construites beaucoup d'autres. Lorsque, dans le courant du XVII^e siècle, la famille Bellini, une inconnue au village, débarqua d'Italie, c'est à la suite de cette première maison qu'elle s'installa, et non avec les autres sur le site primitif. La toute première

demeure du Cardeto, sa voisine, devint rapidement une forge, témoignage de son importance. Carbuccia eut jusqu'à quatre ou cinq forges avant la Révolution Française, et leur travail (les vendetta entre autres) était fort estimé dans le pays. Les premières cartes de Corse ne portent pas encore le nom de Carbuccia, mais celui des deux hameaux du Polaccio et du Cardeto. Ce dernier, devenu nettement plus conséquent ne se serait-il pas imposé sous une forme inattendue et anormale, celle d'aujourd'hui ?

S'exercer sur l'origine des noms de famille est un exercice souvent périlleux. Il l'est bien davantage dans la montagne corse où les villages à demi-isolés ont échappé longtemps plus facilement à l'administration centrale étrangère (papale, pisane, gènoise) qu'à l'administration religieuse bien ancrée dans l'île, et d'un village à l'autre les origines des noms propres peuvent avoir varié. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il ait fallu attendre le milieu du XVIII^e siècle et le régime français pour que soient résolus définitivement de nombreux problèmes généalogiques (celui des noms de famille en est un) que l'on a l'habitude de trouver réglés depuis longtemps sur le continent.

06 Pierre Cosson
docteur ès-lettres
A.G. HAMM n° 06-1694

A L'ATTENTION DES RALEURS, MAIS TOUJOURS AU SUJET DES DEPOUILLEMENTS SYSTEMATIQUES

Les raleurs ont raison, et cela me fait plaisir !

Leurs manifestations démontrent clairement que les gens qui portent un intérêt aux relevés systématiques sont de plus en plus nombreux, qu'ils découvrent de vrais problèmes et demandent des solutions.

C'est pour notre association une bonne chose car rien ne serait plus négatif que la présence d'une majorité de profiteurs statiques ou de "ya qu'a, faut qu'on" de triste renommée.

Les réclamations qui nous parviennent procèdent surtout de l'ignorance presque générale du fonctionnement administratif de notre fédération, (dans le cas particulier de ce travail de groupe).

L'organisation est pyramidale :

Au sommet, une fédération nationale (F.S.F.G.H.S.), sous la tutelle du ministère de la Culture.

Au deuxième étage, une fédération régionale (C.G.M.P.), groupant six associations départementales.

A l'entre-soi, les associations départementales, (C.G.V., C.G.13, etc...), puis les antennes et les groupes de travail qui constituent le lien "opérationnel" et que je n'ose mettre dans la cave...

Tous les généalogistes débutants qui ont rempli un tableau de 15 cases sont sortis de leur département d'origine et comprennent la nécessité de la communication au niveau régional. C'est en général dans la région (c'est-à-dire dans les limites de l'ancienne province) que l'on va trouver la plus grande partie de son ascendance. Si le travail de base se fait dans l'équipe locale, c'est au C.G.M.P. qu'il appartient de diffuser la totalité des travaux, et d'en assurer la coordination et la méthodologie. C'est la condition fondamentale de l'efficacité.

Reste la question du financement.

La règle générale, dans sa déontologie, est précise : LE DEPOUILLEMENT SYSTEMATIQUE DOIT ETRE BENEVOLE ! (Ce qui veut dire en clair que vous allez perdre beaucoup de votre temps et un peu de votre argent dans ces opéra-

tions). Les administrateurs que vous avez désignés à la tête de vos associations sont bien conscients de ces problèmes et essaient de trouver des solutions... et du pognon.

Les recettes proviennent des cotisations et des subventions. La trésorerie de base est au niveau du département. C'est donc à votre Président départemental, ou au responsable de votre antenne, que vous devez signaler vos travaux, demander conseils et subsides sous forme de prêt de matériel ou de remboursement de matières consommables, MEME SI VOUS TRAVAILLEZ SUR UNE COMMUNE EXTÉRIÈRE A VOTRE DEPARTEMENT ADMINISTRATIF. En échange, si subvention communale il y a, c'est ce même département qui l'encaissera.

Le travail terminé ou jugé suffisant, sera communiqué au C.G.M.P., qui, avec votre accord, le diffusera par microfiches (10 exemplaires destinés aux associations régionales) et photocopies (2 exemplaires destinés aux AC et aux AD). Cette opération est pour vous TOTALEMENT GRATUITE, ce qui est logique puisqu'il s'agit de l'entraide au niveau régional. Le financement du C.G.M.P. se fait par le prélèvement d'une partie des cotisations et par certaines subventions.

Si une association fédérée extérieure à la région, un chercheur isolé ou un organisme d'état (C.N.R.S., I.N.E.D., etc), demande communication de vos travaux, le C.G.M.P., toujours dans le cadre de l'entraide, assurera la diffusion, MAIS AVEC VOTRE ACCORD PRELIMINAIRE, et aux conditions conseillées par la fédération nationale.

Nous voici à l'heure des congratulations. Le problème n'est plus technique ou administratif, mais simplement humain. C'est à la hiérarchie directe, Président départemental ou responsable de l'antenne qu'il appartient de faire connaître vos œuvres et de vous attribuer les récompenses que vous méritez. Un relevé ne se mesure pas en volume ou en lignes, mais par la peine qu'il vous a donné, et le temps que vous y avez consacré.

Le C.G.M.P., quant à lui, vous remercie tous en bloc, et au nom de tous...

M. GUENOT

ROBINSON CRUSOE

Sur FR3, dans l'émission THALASSA du 10/11/89, il a été dit que des Marseillais répondant au nom de Charpentier ont fait souche, au début du XIX^e siècle dans l'île de Juan-Fernandez, ou Defoé a placé l'action de Robinson Crusoe ; les descendants de ces Marseillais ont conservé leur patronyme et sont des citoyens chiliens.

L. MOUNIER

UN SURNOM PERSISTANT

Reconstituer la "généalogie" d'une maison peut être un exercice intéressant et plein d'enseignements.

La maison qui m'intéresse est une bastide de la campagne de Lourmarin (84), qui porte le nom de "La Botte", nom ancien qui se retrouve en particulier sur les cartes d'état-major depuis le début du siècle. Lourmarin est un village particulièrement intéressant au plan historique, puisqu'il fait partie de ces villages du pays d'Aigues, qui devinrent protestants lors de la Réforme avant d'être convertis au catholicisme.

En 1835, dans un testament, La Botte est décrite comme une ferme au milieu de son domaine agricole, imposée sur une porte et trois fenêtres. A la génération suivante (1876), elle est devenue une "maison de maître", à laquelle on accède par une allée de pins (toujours debout et centenaires).

La base ancienne, préexistante aux transformations du XIX^e siècle, est faite de deux caves contigües, semi-cylindriques, d'une dizaine de mètres de longueur, dont l'une supporte la classique "pièce à vivre" provençale, voûtée en croisée de berceaux.

Cette "bastide" ancienne est accompagnée d'un bassin impressionnant, 24 mètres de long, 11 de large, 3 de profondeur, sur fond d'argile damée. Ce bassin est alimenté par une "mine", canalisation à hauteur d'homme, établie sur le rocher, sous quelques 4 à 5 mètres de terre, maçonnée et équipée de trous d'homme tous les 80-100 mètres. Il ne semble pas d'agir du captage d'une source, mais plutôt du recueil des eaux ruisselant sur le rocher. Elle est toujours active comme le bassin.

Lorsque je débutai ma recherche, il me semblait évident que cet ensemble était antérieur à la Révolution et appartenait à une famille protestante, comme l'étaient 80 % des habitants de Lourmarin. Sa construction ne pouvait donc dater que de deux périodes assez précises, celles où la pression politico-religieuse était suffisamment adoucie pour permettre d'effectuer l'investissement économique considérable que représentait le bassin et sa mine. C'est-à-dire après 1760 ou avant 1660.

Deux actes notariés me confirmaient le bien fondé de ce raisonnement.

— Un redressement de succession du 15.04.1774 (M^r Morety), où le domaine apparaît d'une surface de 9 charges, 4 émines, 2 cosses et demy, avec une bastide et un pré de 3 émines, 4 cosses trois quarts, sis au "quartier de La Botte".

— Un règlement de dette du 1.3.1688 (M^r Guirran, Cadenet) entre membres de la famille, avec partage des terres, de la maison, de la "fontaine et réservoir". Ce dernier partage effectué sur une base hebdomadaire (du dimanche au lever du soleil au mercredi à son coucher pour l'un, et le reste pour l'autre).

Par contre, lors d'un partage successoral du 23.09.1644 entre 9 neveux et nièces, celui qui reçoit le domaine, prend possession d'une "grange" et de 22 charges, 3 émines et 6 cosses.

L'origine du nom me fut donnée par un acte d'abjuration du 23.10.1685 (M^r Chastroux), quelques jours après l'édit de Fontainebleau (17.10.1685) et l'abjuration en masse des habitants de Lourmarin (21.10.1685).

"L'an mil six cent quatre-vingt-cinq et le vingt-troisième jour du mois d'octobre après midy au lieu de Lourmarin par devant nous not^r & tesmoins estably en sa personne André Goulin a feu Pierre, dict La Botte, lequel de son gré & libérale volonté a abjuré & renoncé l'hérésie de Calvin et religion prestendue refformée quil a professé jucques à ce jourdhuy..."

Il est confirmé par le "mortuaire" de cet homme (15.08.1688).

Ce surnom de "La Botte", ou plutôt, en provençal "Lo Botto", fut donc celui de l'hor... qui construisit la maison et le bassin d'arrosage d'un domaine agricole, important pour l'époque (environ 11 hectares). Trois cents ans plus tard, il demeure celui de sa maison.

Est-ce un record ?

Qui pourra me donner la signification de ce surnom ? Est-ce un aspect physique de "tonneau" ou une caractéristique morale ?

Dr Alain ROSSI
84/1878

"Les mesures de surfaces en usage à Lourmarin sont celles de Pertuis, à savoir :

1 charge : 1.250 cannes carrées, soit 49 ares 25 centiares.

1 éminée : 1/8 de charge

1 cosse : 1/12 d'éminée

La canne était la canne d'Apt, valant 1,9851 mètre.

La charge, utilisée comme mesure de capacité pour les grains, valait 170 litres (= quantité de grain nécessaire pour ensemer une "charge") (d'après L. Duhamel, la réforme des poids et mesures dans Vaucluse, Avignon 1907).

La charge était également appelée "saumée" ou, en provençal, "saumado" charge d'une "saumo", la bourrique. Cette charge était fixée aux 4/5 de celle d'un mulet (d'après J.T. Avril, dictionnaire provençal-français, Apt 1839).

RECHERCHES EN ESPAGNE

Un de nos correspondants, M. Frédéric VALLETTE, du C.G. Languedoc, nous envoie une liste des Services espagnols pouvant être utiles aux généalogistes ayant des recherches à faire dans ce pays ; il nous en garantit l'exactitude pour s'être rendu sur place. Nous le remercions très vivement. Comme toujours en pareil cas nous souhaiterions que nos collègues nous fassent part de leurs expériences en Espagne... et ailleurs.

L. MOUNIER

ARCHIVES NATIONALES

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADISTICA, avenida Generalísimo, 91, 28016 Madrid España.

ARCHIVO HISTORICO NACIONAL, Calle Serand, 115, 28016 Madrid España.

OFICINA GENERAL DE INFORMACION Y ESTADISTICA DE LA IGLESIA, Calle Jorge Manrique, 8, 28006 Madrid, España.

ARCHIVES MILITAIRES

CUARTEL GENERAL DE LA ARMADA, ARCHIVO GENERAL, Calle Montalban, 2, 28014 Madrid, España.

SERVICIO HISTORICO MILITAR, Général Director, Martires de Alcala, 9, 28015 Madrid, España.

Senor Coronel, Jefe Del Archivo General Militar, c/ Del Ejercito s/n, 19071 Guadalajara, España.

ASOCIACION DE HIDALGOS A FUERO DE ESPANA, Patronato de Publicaciones Hidalguia, Aniceto Marinas, 114, 28008 Madrid, España.

Senor Don Francisco de Cadenas, Calle de Planta Cruz de Marcenado, 2, 28015 Madrid España.

ARCHIVES REGIONALES

ARCHIVO DIOCESANO, Palacio Episcopal, 08002 Barcelona, España.

ARCHIVO DE LA CORONA DE ARAGON, Condes de Barcelona, 2, 08002 Barcelona, España.

INSTITUTO MUNICIPAL DE HISTORIA DE LA CIUDAD, Casa del Arcediano, Calle de Santa Lucia, 2, 08002 Barcelona, España.

INSTITUTO MUNICIPAL DE ESTADISTICA, Plaza del Portal de l'Angel, 8, 08002 Barcelona, España.

ARCHIVO DE LA REAL CANCELLERIA DE GRANADA, Plaza del Padre Suárez, Calle de Pavaneras, 17, 18009 Granada, España.

ARCHIVO DE LA CASA DE MEDINACELI Y CAMARASA, Plaza de Pilatos, 1, 41003 Sevilla, España.

ARCHIVO Y BIBLIOTECA CAPITULARES, Catedral de Toledo, 45002 Toledo, España.

DIRECCIONES DE INTERES

Ministerio de Justicia - Calle Sans Bernardo, 45-28015 - Madrid

Conferencia Episcopal Española - Calle Anastro, 1-28033 - Madrid Instituto Nacional de Estadística - Pasco de la Castellana, 183 - 28046 - Madrid.

Notario Eclesiástico - Archivero Encargado de Las Investigaciones Genealógicas del Obispado.

VIENT DE PARAITRE

2.000 contrats de mariage de Juifs mosellans avant la Révolution. S'adresser à M. Jean Fleury, 28, rue de la Saussaie, 57050 Plappeville.

L'Association Etudes Généalogiques Drôme-Ardèche a publié le "SUPPLEMENT A LA LISTE DES PATRONYMES" paru en 1987. Ce supplément ne comporte que des patronymes nouveaux (environ 3.000). Le coût est de 60 francs, port compris. Adresser vos commandes, accompagnées d'un chèque à E.G.D.A., 14, rue de la Manutention, 26000 Valence.

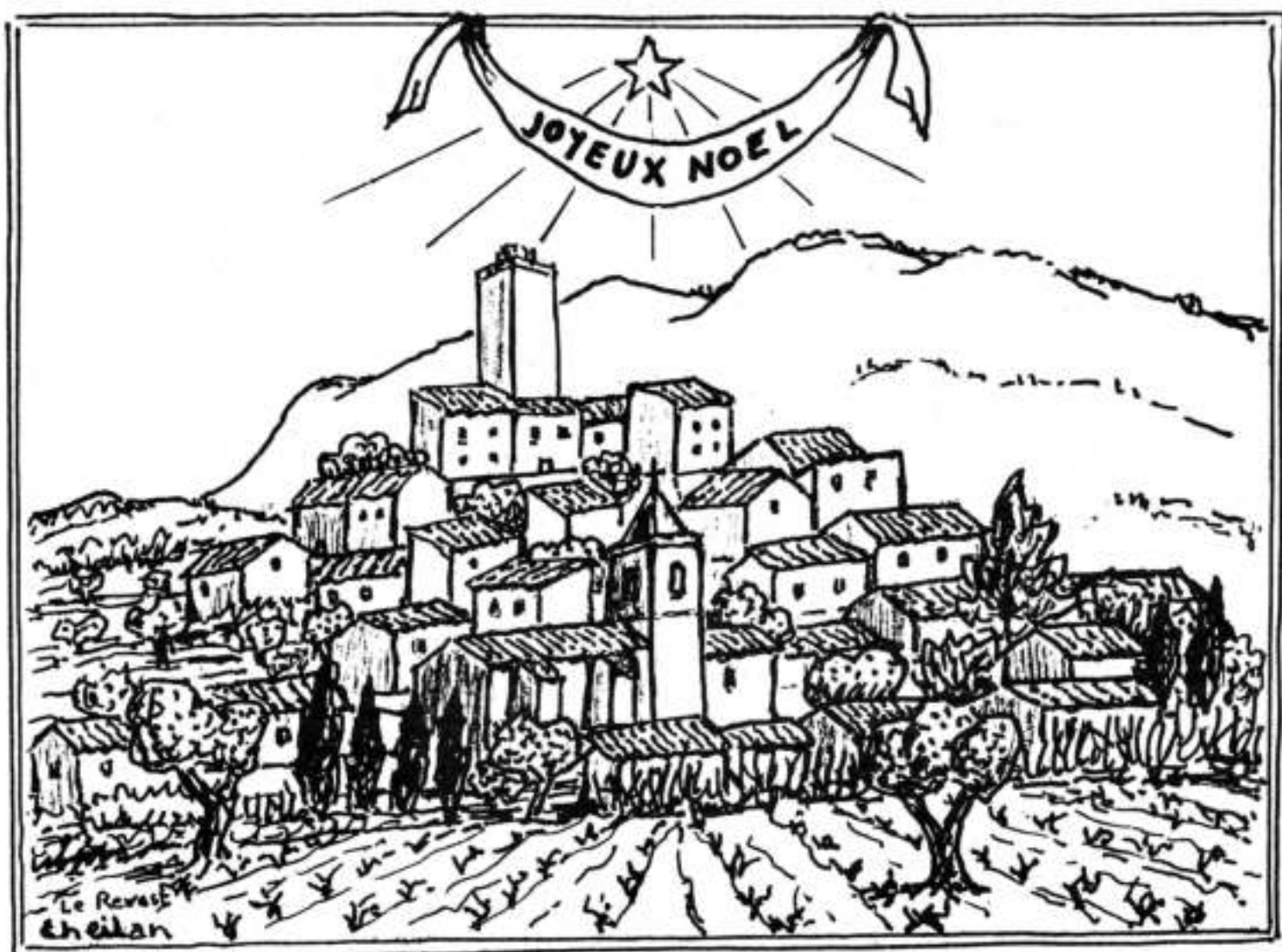
LE CURE FAIT DE LA RESISTANCE

Dans Stemma n° 43, Mme THOMAS signale qu'en Ile-de-France, de nombreux curés, jansénistes, ne tirèrent ou ne déposèrent plus les doubles des registres paroissiaux entre 1715 et 1737, pour protester contre la publication de la Bulle Unigenitus, d'où des lacunes dans les archives.

Qui peut nous dire si une partie des lacunes constatées en Provence serait liée à la querelle janséniste ? Toute information serait bienvenue.

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.

PROVENCE GENEALOGIE



LE PRESIDENT DU C.G.M.P.

LE CONSEIL DE COORDINATION

LE COMITE DE REDACTION

**VOUS PRESENTENT LEURS MEILLEURS VŒUX POUR 1990
ANNEE QUI VERRA LA VINGTIEME ANNIVERSAIRE DU C.G.M.P.**

Nous devons cette vue du village du Revest-Les-Eaux, situé dans le Var, au Nord de Toulon, au talent de notre collègue Désiré Cheillan. Nous l'en remercions vivement.

A.G.H. ALPES-MARITIMES ET MONACO

ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 20 JANVIER 1990

L'Assemblée générale est convoquée le samedi 20 janvier à 10 heures à l'Hôtel Piazza, 12, avenue de Verdun, Nice.

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral
- Rapport financier
- Modification des statuts Article 2 - Buts de l'Association :

Rajouter : "la mise en œuvre d'actions ou de réalisations d'intérêt général contribuant à la sauvegarde du patrimoine archivistique". (Mise en conformité avec la Fédération nationale dans le but d'obtenir la reconnaissance d'utilité publique).

- Election d'administrateurs :

Sortants : Mme P. Mathieu, MM. P. Garino, G. Tremellat, candidats et rééligibles. Les candidatures nouvelles devront parvenir au Président avant le 13 janvier 1990.

- Questions diverses.

Déjeuner à l'Hôtel (160 francs) auquel les conjoints et les amis sont cordialement invités. S'inscrire, impérativement avant le 13 janvier 1990.

Déjeuner sous la présidence de Mlle Cleyet-Michaud, directeur des Services Départementaux d'Archives, et de Mlle Etienne, conservateur, de M. Marc Margarit, attaché au Laboratoire de Démographie Historique à Paris, fondateur et Président de l'Association France-Frioul, publication de "Anthroponymie du Nord-Est de l'Italie", mise des données sur informatique, avec la collaboration de l'université de Udine. M. Margarit nous fera un exposé "Comment rechercher ses ancêtres en Italie - Conseils pratiques".

Les personnes ne pouvant pas assister à l'assemblée générale pourront adresser le pouvoir ici joint au Président.

Le Président, Roger VIOUT
L'Ouliveirodo

31, bd Maréchal-Leclerc, 06130 Grasse

POUVOIR

Je soussigné(e)

Adhérent AGHAMM N°

DONNE POUVOIR à M.

de me représenter à

l'Assemblée Générale du Samedi 20 janvier 1990, et de participer à tous votes et décisions.

Fait à

le

Faire précéder la signature

de la mention manuscrite "bon pour pouvoir"

18 - 19 NOVEMBRE 1989... PORTES OUVERTES SUR LA GENEALOGIE

Les journées "Portes ouvertes" du CGMP, organisées par l'Association Génomique des Bouches-du-Rhône, se sont déroulées les 18 et 19 novembre 1989, au Centre Culturel Elsa-Triolet de Port-de-Bouc, en présence d'environ 150 collègues. Les associations avaient eu à cœur d'exposer abondamment les travaux de leurs membres. Nos amis des associations "Généalogie, Algérie, Maroc, Tunisie" et "Cercle de Généalogie Juive" avaient bien voulu être des nôtres. M. le Maire de Port-de-Bouc nous fit l'honneur d'une visite.

A l'ouverture des Journées, M. Bles, président du Comité du Vieux-Marseille et membre du CGMP présenta le "Dictionnaire Historique des Rues de Marseille" superbe ouvrage qu'il vient de rédiger.

Un grand nombre de collègues se répartirent ensuite en commission pour discuter des problèmes qui se posent à nous dans nos activités : Entraide, Dépouillement BMS, Questions/réponses, Informatique, Contenu du Bulletin.

Un vin d'honneur clôtura cette journée.

Le début de la journée du dimanche fut consacré à une intervention du Président du CGMP résumée ci-après.

Mme BEGUOIN rappela que ces journées "Portes Ouvertes" s'inscrivaient dans le cadre des manifestations du bicentenaire de la Révolution Française ; elles veulent être l'occasion

d'échange entre collègues sur leurs travaux, l'entraide, la connaissance des techniques informatiques, etc.

Les Associations constitutives du CGMP comptent à ce jour 870 membres, contre 830 l'an dernier ; on peut croire que 900 adhérents vivront, en 1990, le vingtième anniversaire du CGMP, qui est un des plus anciens rassemblements de généalogistes de France.

Le Président expose les décisions prises au Congrès d'Arras, auquel le CGMP a activement participé, en particulier en ce qui concerne l'entraide inter-régionale ; M. COLLOMP, pour le CGMP, suit efficacement cette question.

La formation et le perfectionnement des généalogistes font partie de nos objectifs. L'AG 13 a inauguré, avec un grand succès des cours à Marseille, sous l'égide des Archives Communales.

La gestion d'un ensemble de l'importance du CGMP ne va pas sans problèmes ; diverses commissions, travaillant sur des sujets précis, aident le Conseil de Coordination Régional à définir la stratégie du CGMP. C'est ainsi que notre Union peut inscrire à son actif :

- Une politique active de dépouillements des BMS et des actes notariés (La grande paroisse de La Major de Marseille est terminée) et de microfilmages selon les règles arrêtées par le Conseil de Coordination Régional.

- l'édition des listes des dépouillements et des microfiches réalisés.

- l'édition d'un bulletin spécial, consacré au bicentenaire de la Révolution, constitué d'articles de collègues.

- l'édition de l'annuaire des membres du CGMP.

Mme BEGUOIN rappelle que le bulletin de liaison "PROVENCE GENEALOGIE" est le lien

indispensable des généalogistes méridionaux ; il ne peut vivre que des apports des adhérents. De nombreux collègues souhaitent que le mode de publication actuel soit remplacé par une formule autonome ; des études sont en cours, mais toutes aboutissent à des solutions plus onéreuses que celle actuellement en vigueur ; le Conseil reste saisi de ce problème et espère trouver, sous peu, une solution satisfaisante pour tous.

Enfin, le Président signala que le CGMP a reçu du Ministère de la Culture, sur proposition des Archives de France et sur intervention de la Fédération des Sociétés Françaises de Généalogie, une subvention de 50.000 francs qui sera consacrée à l'équipement de l'Union en matériel informatique adapté à ses besoins.

Cette allocution fut vivement applaudie. Il fut alors procédé à la synthèse des tables rondes du samedi :

- **Entraide** (rapporteur : M. CANU). Ont été débattues les questions suivantes :

Favoriser les dépouillements systématiques, non seulement des BMS, mais encore des actes notariés, suivre l'exemple de GAMT qui dépouille la série M.

Microfilms : le CGMP envisage d'acquérir des lecteurs de microfilms et des microfilms de diverses paroisses ; les chercheurs intéressés par l'une de ces paroisses se verraient prêter films et lecteurs, à charge pour eux d'en effectuer le dépouillement. "Les Gens d'ailleurs" : il est fréquent que l'on trouve dans une paroisse des mariages ou des décès d'individus originaires d'une autre province ou d'une paroisse éloignée ; il serait intéressant de les signaler dans le bulletin.

- **Questions/réponses** (rapporteur : M. COLLOMP) rappel des règles de fonctionnement de ce service, un responsable départemental est chargé de centraliser les questions, de les faire suivre, ainsi que les réponses, au responsable CGMP pour publication. Un effort doit être fait pour répondre aux questions posées, le nombre de réponses diminuant par rapport aux années précédentes.

- **Informatique, dépouillement** (rapporteurs : MM. A. BARBAROUX, GUENOT) Tour d'horizon sur le matériel utilisé, la saisie directe des relevés BMS sur ordinateur portatif, l'intérêt de la note "Relevés assistés par ordinateur" de M. François BAUDELAIRE ; rappel des règles adoptées par le CGMP pour la mise sur micro-fiches des dépouillements déposés à notre bibliothèque.

- **Provence Généalogie** (rapporteur : M. MOUNIER) certains collègues préféreraient la publication bihebdomadaire des pages de "Provence généalogie" ; d'autres souhaiteraient trouver dans nos colonnes moins d'Histoire et davantage de généalogie à l'état pur ; le rapporteur souhaiterait qu'un effort sérieux soit fait pour élargir la présentation par l'envoi de photos (N-B), de dessins, de plans, de graphiques.

Le Président procéda alors à la remise des distinctions attribuées par le CGMP :

Prix GUEYRAUD : Mme Simone CHAMOUX
Diplômes CGMP : M. et Mme CANU
M. et Mme LAUGA
Mmes JURY, KERHOAS,
SERRA
MM. A. BARBAROUX,
GABERT, Y. MALARTE,
POUSSIBET, G. REY-
NAUD.

Mme BEGUOIN remit également la médaille du Prix GUEYRAUD, à Mme BARTHELEMY, sœur de l'Abbé GUEYRAUD, notre ami disparu ; fort émue, celle-ci nous dit "Sachez que vous avez été pour moi une grande famille à laquelle il a donné tout son cœur, tout son amour et il a connu parmi vous d'immenses joies. La vie d'un

CERCLE GENEALOGIQUE DE VAUCLUSE

ASSEMBLEE GENERALE 21 JANVIER 1990

Le conseil d'administration 1989 du C.G.V. vous convie à l'assemblée générale qui aura lieu le dimanche 21 janvier 1990 en Avignon à la Maison des Associations du Pont des Deux Eaux.

ORDRE DU JOUR

- 9 h 30 - 10 h : Accueil des participants
 10 h : Ouverture de l'assemblée générale
 Rapport d'activité
 Rapport financier
 Attribution des brevets et des prix.
 Election du conseil d'administration.
 12 h : Réunion du conseil d'administration.
 12 h 30 : Repas en commun
 15 h : Présentation du nouveau bureau
 Projet d'activité 1990, résultats du sondage.
 15 h 30 : Conférence

Clôture aux environs de 16 h 30

A l'occasion de l'assemblée générale, il sera distribué le Bulletin C.G.V. n° 4, "La révolution française, histoire, généalogie en Vaucluse".

Le prix du repas est de 100 F.

Inscription obligatoire avec règlement par chèque avant le 12 janvier 1990. L'adresser à Mme M. FRAYSSE, 179, rue Saint-Hubert, 84700 Sorgues.

Les adhérents du C.G.M.P. sont cordialement invités à assister à l'assemblée générale du C.G.V.

prêtre, et celle de Paul en particulier, est faite de don de soi, mais lorsqu'il venait à Port-de-Bouc, c'était son plaisir, sa détente, son violon d'Ingres... Mon frère, dès son jeune âge, a toujours eu la passion de la généalogie. Je le revois encore, enfant, fouillant dans les greniers les archives familiales, alors que nous étions venus à la campagne "pour prendre l'air" disait notre mère... Cette médaille, que vous avez eu la délicatesse de me donner est un gage superbe de l'attachement que vous aviez pour lui. Je la garderai, en pensant à Paul, comme un souvenir touchant de votre Association".

Après le repas amical qui réunissait 97 convives, M. Georges REYNAUD fit une causerie sur le Marseille révolutionnaire, et plus particulièrement sur le bataillon des Marseillais et sur son chef François MOISSON. M. Pierre BIANCO fit le point sur les contacts qu'il noue avec des généalogistes faisant des recherches en Corse.

Mme BEGUIN clôtura ces journées en remerciant l'AG 13 et son antenne de l'Etang-de-Berre, organisatrice de cette manifestation et la municipalité de Port-de-Bouc pour l'aide qu'elle nous apporte depuis tant d'années. Le Président résuma l'impression générale en disant "Ce furent de bonnes journées".

L. MOUNIER

MONTMORIN
ET LA REVOLUTION

LES CHEVRES (SUITE)

On ne peut reprocher aux autorités communales de se désintéresser de cette question. En 1790, le 27 mai, ordre est donné aux gardes nationaux de saisir les délinquants et leurs troupeaux venant de VALDROME pour "ravage" (3E 226) les alentours de MONTMORIN. Mais ce n'était pas là le plus grave. De nombreux habitants de MONTMORIN ne respectaient plus la réglementation édictée sous l'Ancien Régime et laissent allégrement se multiplier leur cheptel caprin : si bien que le Conseil Municipal est contraint, le 19 brumaire an V (9 novembre 1796), de constater que certains particuliers entretiennent jusqu'à quarante chèvres, ce qui est dommageable pour le bois, il est dit une fois de plus que "L'intheret public Exige de les regler. En proportion des facultés" (3E 233).

Pour ce faire, l'Administration municipale, le Commissaire du Directoire exécutif, "on après avoir pris le vœu unanime de l'Assemblée arrête Ce qui suit... art. 3.

Il Sera procédé incessamment aux Reglement de ce que Chaque habitant pourra Entretienir Des chevres En Se Conformant aux ordonnances et Reglemens de la reformation Et a Larreté De Lad (ministration) Centrale Du Departement, a L'effect De quoy Lad (ministration) ont nommé pour y proceder Les personnes de pierre faure Et Jean pierre Lombard habitants De Cette Commune, pour y proceder Conjointement avec Lad (ministration) municipale. Le presant Reglement aura Lieu Dans Toutes les Communes formant Larondissement Du Canton..." (3E 233).

Cette situation se prolongeant, les autorités municipales décidèrent de remplacer l'ancienne réglementation tombée en désuétude par des dispositions que nul ne pourrait prétendre ignorer : le 25 brumaire an IX (16 novembre 1800) un article concernant les chèvres fut donc inséré dans un arrêté municipal traitant divers sujets. Cet article stipule que le nombre de chèvres ne peut excéder trois par propriétaire, plus un "chevreau femelle" pour en rem-

placer éventuellement une ; une amende de six francs et la confiscation seront prononcées pour tout animal en surplus. (3E 4719/2).

Le préfet BONNAIRE, dans un rapport sur l'état du département des Hautes-Alpes (1) adressé au Ministre de l'Intérieur le 5 pluviôse an IX (25 janvier 1801), rapport bien documenté et fort intéressant, s'en prend lui aussi aux chèvres en donnant à son appréciation un tour peut-être un peu mélodramatique et exagéré : "Il a fallu... surtout s'élever contre la trop grande multiplicité des chèvres, dont la dent meurtrière brûle toutes les jeunes pousses, tous les taillis, toutes les clôtures, et change bientôt les plus riantes vallées en désert aride".

Les habitants de MONTMORIN semblent bien, une fois de plus, faire la sourde oreille et la réglementation municipale récente n'est guère plus appliquée que l'ancienne ; si bien que le 1^{er} germinal an X (22 mars 1802) un nouvel arrêté du maire rappelle, sans grand succès, que les chèvres en excédent doivent impérativement être vendues ou "matées" (2). Les troupeaux de chèvres et de "bêtes à laine" vagabondent toujours dans les communaux et les "fonds" cultivés ; le Conseil municipal prend, une fois de plus le 30 thermidor an X (18 août 1802), un arrêté sanctionnant ce délit en fixant une amende de trois francs par troupeau, chèvres ou moutons, à partager entre la commune et le propriétaire du terrain, plus deux sols par "bête à laine", quatre sols par chèvre et le droit de "ban" à régler au garde-champêtre. (3E 4719/2).

En désespoir de cause, le 13 thermidor an XI (1^{er} août 1803), le maire de MONTMORIN écrit au préfet pour l'informer que les chèvres, mais également les "fagottiers", causent des dégâts considérables et que le garde-champêtre, illettré, ne peut verbaliser. Il convient de préciser que ce garde-champêtre est en fait un prisonnier de guerre autrichien, habitant "dans cette commune depuis quelques tems", qui a accepté le 10 prairial an V (29 mai 1797) de "servir en cette qualité" ! Le maire poursuit en se plaignant de ce que ses administrés "Entretiennent arbitrairement" des chèvres et il estime "qu'une Descente de quelque Garde forestier Etranger feroit plus de Satisfaction Et auroit plus de Succès". (3E 4719/2).

Ce malheureux garde-champêtre n'avait vraiment, semble-t-il, pas beaucoup d'ascendant sur ceux qu'il prenait en flagrant délit. Le 3 fructidor an XI (21 août 1803), par exemple, il surprend Jean BONNET, fils et berger d'Antoine BONNET, avec un troupeau de chèvres dans le bois de Feraud planté de fayards de haute futaie ; quand il a voulu verbaliser ledit BONNET s'est armé de pierres et a insulté le garde, le traitant de "L. Coquin, de volleur" et autres injures. De plus, le contrevenant a refusé de payer le "ban" de trois francs. (3E 4719/2).

Le 16 fructidor an XI (3 septembre 1803), un autre arrêté municipal dresse une liste de dix personnes autorisées à posséder chacune une chèvre. S'agit-il d'une extension de l'arrêté du 25 brumaire an XI ou, au contraire, d'une réduction du nombre de chèvres permises et aussi du nombre des possédants ? Les documents consultés ne nous ont pas permis de trancher. Cependant la deuxième hypothèse paraît être la plus vraisemblable, compte tenu des prises de position officielles (3E 4719/2).

La lettre du maire au préfet, dont il est question ci-dessus, provoqua sans doute une réaction de ce dernier et un durcissement des mesures de rétorsion à l'encontre des récalcitrants, car une autre correspondance du maire, en date du 5 frimaire an XII (27 novembre 1803),

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.

nous apprend que les habitants de MONTMORIN se sont débarrassés de leurs chèvres, celles qui restent sont "dans Les Ecuries pour pouvoir Les vendre ou les mater" et si "quelque Granger (3) négligeait de se Soumettre Les voisins qui En sont débarrassés. Jaloux De Cette négligence ne manqueraient pas de Les Dénoncer", le maire connaissait bien les hommes! Nous avons ensuite la confirmation que cette exclusion des chèvres n'était pas générale et qu'à peu de distance de MONTMORIN l'élevage en était licite, le maire poursuit en effet en précisant qu'un granger, qui a encore six chèvres que l'on voulait saisir, a demandé un délai de douze jours pour aller les vendre dans la Drôme où elles sont "permises" (3E 4719/2). Ce qui ne semblait guère être le cas auparavant; au BUIS-les-BARONNIES, vers 1667, "on ne pouvait en particulier détenir une chèvre que par une autorisation personnelle, de courte durée et pour un motif très précis: maladie, infirmité, etc...", et le 12 messidor an VIII (1^{er} juillet 1800) l'Administration municipale du BUIS avait demandé la destruction pure et simple des chèvres. (4)

Les tribulations des éleveurs de chèvres vont-elles enfin se terminer et la peur, sinon du gendarme, du moins du garde-champêtre va-t-elle les amener à respecter les textes en vigueur? Eh bien, non! Le 16 messidor an XIII (5 juillet 1804), soit dix mois après l'arrêt du 16 fructidor an XI, le Conseil municipal constate que des particuliers continuent à mener des chèvres dans les "fonds" où les moissons sont proches, ou les chèvres "Sautent sur Les Gerbiers Et Tas de Gerbes... fouillent avec Les pieds Le Grain, mangent Les Epies dérangés Les dits Gerbiers Et font Couler à terre Les Gerbes..."; le maire arrête que l'on doit mener les chèvres uniquement dans les endroits autorisés; les troupeaux "d'événement" (5) ne pourront être conduits dans les "fonds" que lorsque les gerbes auront été enlevées "pour que Les Glaneurs aient Le Temps de Ramasser Les Epies", soit environ quinze jours après la moisson, sous peine de dix francs d'amende au profit des pauvres et de dommages et intérêts au profit des parties intéressées.

Le garde-champêtre saisira les chèvres en contravention et les conduira au dépôt où elles seront immédiatement "matées". (3E 4719/2).

L'Empire succéda au Directoire et à la République, et la question des chèvres perdit probablement de son acuité.

Peu à peu, le nombre des chèvres augmenta et la limitation fut, une fois encore, oubliée. A la fin du XIX^e siècle, les chèvres étaient laissées en liberté dans la montagne durant l'hiver, et ramenées vers les enclos au printemps. De nos jours, le parcours en montagne a été supprimé pour augmenter la lactation et les chèvres, comme celle de M. SEGUIN, sont maintenues dans des prairies privées.

Presque toutes les familles possèdent des chèvres, certains troupeaux peuvent atteindre cent cinquante têtes de bétail. La seule réglementation subsistant encore concerne le pâturage dans les communaux.

Les chèvres fournissent un appoint appréciable dans le revenu annuel grâce au fromage connu sous l'appellation "picodon".

Le problème des chèvres, qui causa bien souvent des soucis à nos ancêtres, a pratiquement disparu mais il a été remplacé, hélas, par d'autres sujets fréquemment plus préoccupants.

Gaston CANU
05-1633

1) "Mémoire sur la statistique du département des Hautes-Alpes, adressé au ministre de l'Intérieur, par le citoyen BONNAIRE, préfet du même

département, le cinq pluviôse an neuf. A Gap, de l'imprimerie de J. ALLIER, an IX", page 106.

2) De l'ancien français "mater": abattre (XII^e siècle). Cf espagnol "matar": tuer.

3) Fermier.

4) Dr Claude BERNARD, "Histoire du Buis-les-Baronnies", Imprimerie Melfre, 84 - Vaison-la-Romaine, 1971, page 88 et page 153.

5) "Average" désigne habituellement l'espèce ovine, or dans cet arrêté il est bien question de chèvres et non de moutons ou de brebis. A cette époque, incluait-on les chèvres dans les "bêtes d'average"?

NOS COLLEGUES NOUS ECRIVENT :

M. Jean Bruyère (84/1387) n'apprécie pas le contenu de "PROVENCE GENEALOGIE" et nous écrit :

"Pour moi la généalogie, ce sont les ancêtres, les descendants, où ils sont nés, avec qui et où se sont-ils mariés, où sont ils morts; voilà la généalogie!... Ne croyez-vous pas qu'il serait préférable de faire passer les messages (qui travaillent pour qui, pour où) les recherches de patronymes, les aides à des chercheurs isolés qui butent sur un nom que, peut-être d'autres savent, enfin de la généalogie! et non pas l'histoire d'une famille ou d'un village?"

La question de M. Bruyère, c'est à vous qu'elle est posée! Dites nous ce que vous pensez du contenu de notre bulletin.

En ce qui nous concerne, nous plaçons coupable, mais nous souhaitons exposer notre défense :

— A l'instar des auberges espagnoles du temps jadis, vous ne trouverez, dans "PROVENCE GENEALOGIE" que ce que vous y apporterez. Si nos collègues souhaitent y trouver davantage de généalogie "pure", il faudrait que nous recevions les articles adéquats.

— La rubrique "Questions/Réponses" est le lieu idéal de rencontre de ceux qui ont des problèmes. Hélas! Y figurent bien plus de questions que de réponses!

— Nous privilégions toujours les messages, Q/R, avis, par rapport aux articles de fond.

— Enfin, et peut-être à tort, nous avons à l'esprit un article paru, voici quelques années, dans la revue belge "LE PARCHEMIN" :

"Une généalogie ennue tout naturellement ceux qu'elle ne concerne pas. L'énumération de noms inconnus, chronologiquement superposés paraît fastidieuse. Elle cesse de l'être si chacun des individus qui la composent est réintégré dans sa personne, situé dans son milieu, replacé dans son époque". La généalogie est alors un fil conducteur pour revivre le passé et remonter l'Histoire...

Le débat est ouvert sur le problème soulevé par M. BRUYERE. Faites part de vos vœux et observations au président de votre association; nous tiendrons le plus grand compte de vos avis et nous publierons vos réponses les plus significatives.

Léon MOUNIER

OFFRES

RECHERCHES A MAJORQUE

François PIERRA, membre du CGMP, sera présent à Mallorca (Ile-de-Majorque), du 03.01 au 01.03.90, il propose d'aider ceux qui font des recherches sur des familles y ayant demeuré. Ecrire: Hôtel Don Quijote-Calle Polacra 3, 07610 Ca'n Pastilla-Mallorca - Baléares - Espagne - Tél. (depuis la France) 19.34.72.26.09.50.

RECHERCHES EN GUYANE

Mme Anton, 1, rue Gustave-Courbet, 13110 Port-de-Bouc, doit séjourner à Cayenne (Guyanne Française) en février 1990. Elle ferait volontiers les recherches généalogiques que pourraient lui demander nos collègues.

BIBLIOTHEQUE

M. Gaspary a eu la gentillesse d'offrir au CGMP le "GUIDE DES PAPIERS PRIVES D'EPOQUE REVOLUTIONNAIRE", rédigé par Mme Françoise HILDESHEIMER avec le concours des services d'Archives de Départements et édité par les ARCHIVES NATIONALES.

Ce livre doit pouvoir aider nos adhérents qui travaillent sur l'époque révolutionnaire car, y sont recensés les papiers conservés dans tous les dépôts d'archives départementaux ou nationaux avec index des noms de personnes.

Le 12 novembre 1989

A.G. 13

Conseil d'Administration: Le prochain conseil d'administration aura lieu le samedi 20 janvier 1990. Il se tiendra dans la région aixoise où l'antenne d'Aix-en-Provence le recevra. Les précisions concernant le lieu exact, l'heure et l'ordre du jour seront communiquées ultérieurement.

Calendrier des activités: aux Archives communales à Marseille (2^e trimestre 89/90).

Mercredi 3 janvier (17 h à 19 h) séance de travail: Relevés.

Mardi 23 janvier (17 h à 18 h) permanence. Accueil.

Mardi 30 janvier (17 h à 18 h) cours n° 4. Sources généalogiques aux archives communales (Mme Rambaud).

Mercredi 7 février (17 h à 19 h). Séance de travail: Relevés.

Mardi 27 février (17 h à 18 h). Permanence. Accueil.

Mardi 6 mars (17 h à 18 h). cours n° 5. Sources généalogiques aux Archives départementales.

Mercredi 7 mars (17 h à 19 h). Séance de travail. Relevés.

Mardi 27 mars (17 h à 18 h). Permanence. Accueil.

Mardi 3 avril (17 h à 18 h). Cours n° 6. Généalogies particulières (protestants, juifs,...). Recherches à l'étranger.

ANTENNE DE PARIS

L'Antenne de Paris du CGMP s'est réunie le 25 octobre 1989 à la brasserie François Coppée à Paris. 27 collègues ont pu être présents, parmi eux MM. Amiel et Michel Mayer, que nous connaissons bien et MM. Pech et Seguin, nouveaux membres d'AG 13.

M. Amiel commenta le "Journal des Guillotinés", récemment paru. M. Mayer entretint l'auditoire des "Judéo-Comtadins" et M. Canu fit le point de ses travaux sur Montmorin. Ces deux sujets ont fait l'objet d'articles dans nos colonnes.

La prochaine réunion est prévue pour le 21 mars 1990 à la Brasserie François Coppée.

VOUS VOULEZ TOUT SAVOIR

sur la vie économique et sociale
de Marseille et de la région
Abonnez-vous aux
"Nouvelles Affiches"

PROVENCE GENEALOGIE

AGEVAR

Au cours de la réunion du lundi 8 janvier, à la "Maison pour Tous", rue Paul, à La Valette aura lieu le partage de la galette des Rois.

S'inscrire auprès de Mme KERHOAS : 94.27.17.21.

RAPPEL

Les assemblées générales se tiendront :

— Alpes-Maritimes : Samedi 20 janvier 90.

— Vaucluse : Dimanche 21 janvier 90.

Les programmes ont été publiés dans "Provence Génomique" du 23 décembre 89.

A PARAÎTRE

Dans le cadre de la commémoration du Bicentenaire de la Révolution Française, l'Association d'Histoire et d'Archéologie du Pays d'Apt et des Pays du Luberon (ARCHIPAL) vous propose un ouvrage collectif, fruit de la recherche d'une dizaine de membres d'ARCHIPAL, réalisée à la lumière des archives communales et départementales.

L'exploitation de ces archives en diverses communautés (Apt, Caseneuve, Villars, Saint-Saturnin, Gargas, Roussillon, les Beaumettes, Ménerbes, Lacoste, Bonnieux, etc.), a permis de reconstituer l'impact des événements révolutionnaires dans notre région.

"UNE TERRE DE PROVENCE SOUS LA REVOLUTION : LE PAYS D'APT"

Commande à : ARCHIPAL, Office de Tourisme, BP 15, 84400 Apt.

Coût : 190 F pris à l'Office de Tourisme d'Apt 220 F, par colis-postal.

UN PEU DE COURTOISIE SVP

L'archiviste d'une ville du Midi, généalogiste distingué et ami de nos Associations nous écrit en substance :

"J'ai reçu, depuis quelque temps, des demandes de documents émanant de membres du CGMP, exigeant la copie intégrale ou la photocopie des actes souvent sur une longue période.

"J'ai eu l'occasion de leur expliquer que le personnel très réduit des archives municipales ne peut effectuer des recherches pour les particuliers, que l'état des registres ne permettait pas la photocopie et que les extraits que nous envoyons contenaient tous les renseignements utiles aux généalogistes.

"Il semble que ces explications ne produisent pas toujours leur plein effet et certains s'adressent alors au Maire, pensant en obtenir davantage".

Nous pouvons le regretter, mais il faut bien que nous admettions que le rôle des Services d'Archives (Nationales, Départementales ou Municipales) est de conserver les archives de l'administration et de faciliter et surveiller leur consultation ; ils n'ont ni la vocation, ni les moyens de faire des recherches à notre place ; les instructions qu'ils ont des Archives de France à ce sujet, comme au sujet des photocopies, sont formelles. Si quelques-uns d'entre eux ont l'obligence de rechercher un acte et de nous en envoyer un extrait, nous devons les en remercier car ils n'y sont pas tenus.

Notre correspondant ajoute :

"Nous nous efforçons de donner satisfaction aux demandeurs parce que nous sommes aussi des passionnés de la recherche généalogique. Mais je vous assure que les termes de certaines lettres nous donnent parfois l'envie de les jeter au panier. En tout cas ces missives donnent une idée très désagréable des généalogistes amateurs et je ne serais pas étonné que, dans certains dépôts, les demandes de ce genre soient classées sans suite ou passent sous la pile en attente".

Il est affligeant que des comportements semblables nous soient signalés (rappelons-le, par un ami du CGMP), même s'ils ne concernent qu'une infime minorité de collègues. La courtoisie devrait être un règle parmi nous ; en tout cas, elle ne peut que faciliter les rapports entre individus, qu'ils soient archivistes ou pas.

Le secrétaire général
L. MOUNIER

A PROPOS DU SURNOM "LA BOTTE"

En provençal, le mot *boto* a, entre autres significations, celle de mare (cf. "Pichot Tresor" de X. de Fourvières). Il y a donc tout lieu de penser que ce surnom a qualifié le propriétaire ou l'habitant de la ferme où se trouvait précisément un "bassin impressionnant de 24 mètres de long... sur fond d'argile damée" dont parle le Dr Rossi (PGNAM 1322 du 9.12.89). Entre Marseille et Allauch se trouve le lieu-dit Enco de Botte, attesté dès 1717 ("Etienne RICARD Botte, aux Bottes" archives d'Allauch citées par MORTREUIL, "Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Marseille", 1873). Or, on sait que cet endroit se caractérise par l'existence de "gourgs", c'est-à-dire justement de mares résultant de l'extraction du gypse (plâtre, d'où encore le nom du quartier des "Plâtrières"), le toponyme serait donc ici l'origine première mais aurait aussi servi à désigner son occupant, GOULIN à Lourmarin, RICARD à Allauch.

G. REYNAUD, 13/232

TABLES INFORMATIQUES DES B.M.S. D'ALLAUCH (13002)

A ce jour les dépouillements systématiques, de la Paroisse d'Allauch, conservés aux Archives des Bouches-du-Rhône à Marseille sont terminés.

Ce travail de fourmi, qui s'est échelonné de mai 1980 à mars 1988, a été mené à bien par notre collègue M. Gérard ODORE (13-629), qui demeure à Paris.

M. ODORE a consacré 8 années de ses vacances à relever parmi 56 registres (8 en série GG et 48 en série 201E). Un total de 38.630 actes, avec filiation dans tous les cas possibles.

Au nom de tous les généalogistes qu'il en soit remercié.

L'enregistrement des données à l'aide de l'ordinateur de l'AG 13 a débuté en juin 1988 ; la saisie totale devrait être finie au début de 1990 et la réalisation des différentes tables suivrait rapidement.

Encore un peu de patience et nous aurons un "outil" de plus pour rechercher nos ancêtres.

LES GENS D'AILLEURS

Lors des Journées Portes Ouvertes régionales des 18 et 19 novembre 1989, à Port-de-Bouc, la Commission Entraide du Centre Généalogique du Midi Provence a décidé de créer une nouvelle rubrique dans le bulletin : les gens d'ailleurs.

Au hasard de nos recherches dans des documents divers, registres paroissiaux, minutes notariales ou autres, nous voyons quelquefois mentionner un individu originaire d'une paroisse différente, parfois fort éloignée de celle qui nous intéresse momentanément.

S'il s'agit d'un de nos ancêtres, nous le notons soigneusement et nous sommes heureux de l'avoir découvert. Mais si l'individu en question n'appartient pas à notre parentèle, nous pouvons égoïstement le laisser de côté sans songer à certains collègues généalogistes qui cherchent, peut-être cet aïeul depuis longtemps. Nous pouvons au contraire, et c'est ce qui est souhaitable, relever ces renseignements et les publier dans notre revue afin d'en permettre une large diffusion et de rendre ainsi service à un lecteur inconnu.

Telle est la raison d'être de cette rubrique. Il n'est pas question, bien entendu, de signaler des mariages, par exemple dont les intéressés sont originaires de villages voisins. Il appartient au généalogiste d'opérer éventuellement des recherches dans les registres des paroisses circonvoisines. Par contre, lorsque la distance séparant les lieux d'origine des deux conjoints, ou les lieux de naissance et de décès d'une personne, est suffisante pour que rien ne puisse orienter la quête du chercheur dans telle ou telle direction, il est utile de noter et de signaler ces renseignements.

Il est indispensable de transcrire les patronymes et les toponymes en lettres capitales. Si l'acte en question comprend plusieurs pages, comme les contrats de mariage et les testaments, il est inutile de le recopier exhaustivement, l'essentiel doit tenir en peu de lignes.

Il va de soi qu'il ne faut pas omettre de mentionner les références du relevé : cote éventuelle, nature du registre, lieu où l'on peut le consulter, date.

Voici des exemples d'un mariage, d'un baptême et d'une sépulture :

Minutes notariales de Rosans (05), cote 1E 2018 (A.D.05) : 10/02/1648 - Maître Teissier François, fils d'André et de Guérin Anne, maître menuisier "se disant du lieu de la flotte de Rée au pays d'aulin (La Flotte) (17)).

x GIRAUD Gabrielle, fille de + Maître Jean André, "vivan notere", et d'ALMERAS Jeanne, de ROSANS.

Paroissiaux de ROSANS (05), cote GG 1 (A.D. 05) : 19/04/1726 - RANCURELLE Catherine, fille illégitime d'Emmanuel, du lieu de "SAISIN", diocèse de Grenoble (SEYSSINS (38)), jardinier de M. le Conseiller de ROSANS et d'EYMAR Jeanne (probablement des protestants).

SAINT-ANDRE-de-ROSANS (05), cote GG 1 (A.D. 05) : 05/01/1688 - MATTON Jacques, de SAINT-MAURICE-de-LIGNON (43), diocèse du PUY-EN-VELAY, "ayant été accablé soubz la cheute d'un chaisne pendant qu'il en faisoit la coupe..." (âge non précisé).

Les renseignements concernant les GENS D'AILLEURS doivent être adressés à Gaston CANU, 45, rue d'Avron, 75020 Paris, responsable de cette rubrique.

Centre Généalogique Midi-Provence, 13110 Port-de-Bouc

(Union des Associations de Généalogie Provence - Alpes-Côte d'Azur-Corse) Téléphone : Secrétariat : 42.06.56.40 (répondeur-enregistreur), 42.06.39.12 ; Syndicat d'Initiative : 42.06.27.28.

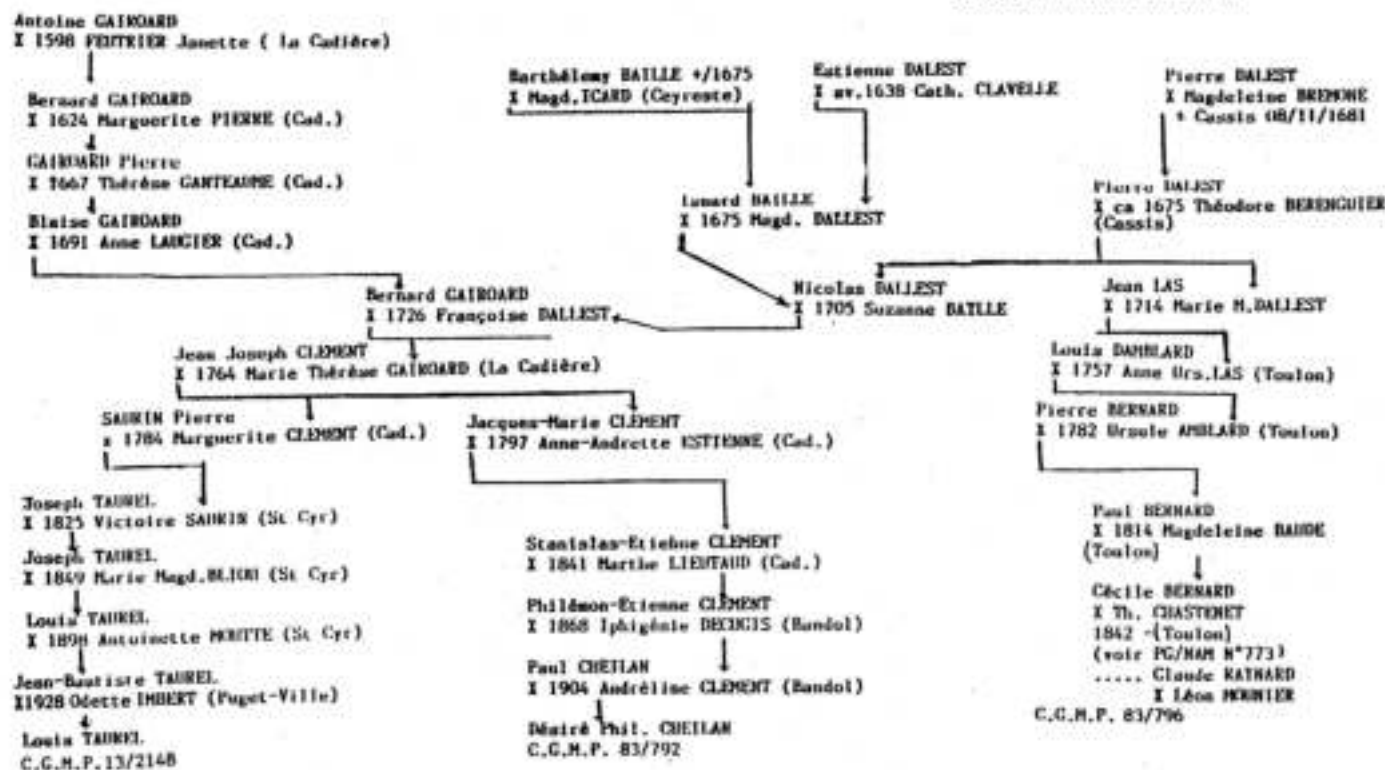
N° 3374
des
Nouvelles Affiches

NOUS SOMMES TOUS COUSINS

La question n° 86/15 posée dans PG/NAM N° 972, concernant le mariage de Pierre DALEST et Théodore BERENGUIER m'a permis de retrouver des généalogistes descendants de ce couple. Le mariage se situe vers 1675, une première naissance apparaissant sur les R.P. de Cassis le 11 décembre 1675. Une lacune dans les R.P. de ce Jeu ne permet pas d'assurer que le mariage y a eu lieu. Un testament du 26/12/1709 passé chez Me Antoine Eydin à Cassis, permet d'établir que Pierre D. est frère de François et de Jean, lequel est dit "fils de feus Pierre et Magd. Brémone". Disons au passage, que François a épousé le 22/06/1671, Françoise DALEST fille d'Etienne et de Catherine Clavelle !

Le testament de Pierre DALEST du 24 mai 1720, confirme cette filiation.

Claude RAYNARD-MOUNIER



LES PROVENÇAUX ILLUSTRES EMERIC-DAVID

Maire d'Aix-en-Provence sous la Révolution, député des Bouches-du-Rhône, membre de l'Institut, Emeric-David mérite surtout de passer à la postérité pour ses ouvrages d'histoire de l'Art.

Sa famille paternelle était originaire de Brignoles, et vint se fixer à Aix pour y exercer la chirurgie, puis le négoce. (Cf : une famille provençale : les Emeric, dans *Héraldique et Généalogie* N° 108 sept. oct. 1988). Par sa mère, il était l'héritier de la dynastie des David, célèbres "imprimeurs du Roi et du Parlement" installés à Aix à la fin du XVI^e siècle.

1. EMERIC Toussaint Bernard, dit EMERIC-DAVID 1755 Aix, + 1839 Paris
2. EMERIC Toussaint, marchand d'Aix, x 22.11.1754 Aix St Espr.
3. DAVID Claire Françoise.
4. EMERIC Jean Augustin, Me en chirurgie, x 30.06.1698 Aix Ste Mad.
5. JAUBERT Chrétienne.
6. DAVID Joseph, Imprimeur du roi, x 13.11.1708 Aix Ste Mad.
7. DAUBERGUE Jeanne.
8. EMERIC Honoré, Me en chirurgie, x 01.11.1659 Aix Ste Mad.
9. POULLET Isabeau.
10. JAUBERT Jean-François, bourgeois d'Aix, x 30.09.1675 Aix Ste Mad.
11. REYNAUD Madeleine.
12. DAVID Charles, imprimeur du roi, x 11.05.1659 Marseille.

13. CASTAGNIER Louise.
14. DAUBERGUE Esprit, bourgeois de la Roque d'Anth. x 05.07.1676.
15. BERNARD Marguerite.
16. EMERIC Jean-Bernard, bourgeois de Brignoles, x 20.02.1604.
17. MICHEL Lucrèce.
18. POULLET Jean, marchand d'Aix, x 01.05.1639 Aix.
19. TRABAUD Honorade.
20. JAUBERT Jean, x 19.01.1653 Aix.
21. GIRAUD Madeleine.
22. REYNAUD Auguste, x 05.06.1639 Aix St Sauv.
23. VARION Françoise.
24. DAVID Etienne, imprimeur du roi, x.
25. THOLOZAN Anne.
26. CASTAGNIER Jean, consul de Marseille, x 1621.
27. RAVELLY Elizabeth.
28. DAUBERGUE Jacques, bourgeois, x.
29. ACQUIER Antoinette.
30. BERNARD Jean-Pierre, marchand, x.
31. MERCIER Catherine.
32. EMERIC Jehan, cosgr de Néoules, x.
33. GRISOLLE Marguerite.
34. MICHEL Antoine, de Cabasse, x.
35. VERDILLON Anthionone.
36. POULLET Antoine, de Bourg d'Oisans, x.
37. BLANCHARD Catherine.
38. TRABAUD André, marchand d'Aix, x.
39. BLEVIDE (?) Marie.
40. JAUBERT Blaise, ménager d'Aix, x 29.05.1616 Aix.
41. GAUTIER Anthorone.
42. GIRAUD Hercule, ménager d'Eguilles, x 19.06.1622 Aix.

43. ARTAUD Françoise.
44. REYNAUD François, x.
45. TROUQUE Jeanne.
46. VARION Michel, Me Charron, x 24.11.1613 Aix.
47. ALEXIS Diane.
48. DAVID Pierre.
49. THOLOSAN Jean, Me imprimeur de Lyon, x.
50. CHERVIERE (?) Jeanne.
51. EMERIC Blaise.
52. JAUBERT Augustin, ménager d'Aix, x 25.03.1574 Aix.
53. PINCHINAT Delphine.
54. GAUTIER Bacquy, Me tailleur d'Aix, x 03.11.1595 Aix.
55. BOUISSON Suzanne.
56. GIRAUD Bertrand, d'Eguilles, x.
57. MAYENC Marquise.
58. ARTAUD Pierre, ménager d'Eguille, x 17.01.1589 Aix.
59. MARROC Julie.
60. VARION Hugues, marchand d'Aix, x.
61. CAIRE Françoise.
62. ALEXIS Pierre, x 18/5/1578 (18/5/1578).
63. BRUNET Anthorone.
64. JAUBERT Louis.
65. PINCHINAT Raymond, x.
66. MONTANARD Jeanne.
67. GAUTIER Simon, de Vauvenargues, x.
68. SIDOL Madeleine.
69. BOUISSON Alexis, de Vauvenargues, x 28.02.1574, Aix.
70. SEGUIRAN Marie (fille naturelle).
71. ARTAUD Jacques, d'Eguilles, x.
72. BARBIER Anthorone.

174. MARROC Jacques, d'Eguilles, x.
175. BARRAL Madeleine.
188. ALEXIS Jean, x 23/1/1525.
189. CABASSOL Anthorone.
332. BOUISSON Louis, x.
333. GAUTIER Andrienne.
334. SEGUIRAN Boniface, seigneur de Vauvenargues.
376. ALEXIS Jacques, x ca 1491.
377. DOLEON Jehanne.
668. SEGUIRAN Melchior, Sgr de Vauvenargues, cons. au Parlement, x.
669. CROSSE Marguerite (à rattacher aux origines des Seguiran étudiées par F.P. Blanc).
752. ALEXIS Pierre, x.
753. BARON Audiard.
1504. ALEXIS Jean, maçon d'Aix, x.
1505. RAYNAUD Marguerite (à rattacher aux familles étudiées par J. Fabre et L. Martin dans *Vivre à Aix...*).

Albert GIRAUD
13-1423

REVUE DES REVUES 1989/5

GE-MAGAZINE n° 73-89/6

- L'Amicale des Généalogistes (La Secrétaire Générale est notre Collègue Mlle BETH 83/1597).
— Généalogies: BOUCHERON, orfèvre; Professeur Jean DELAY.
— Les Ex-Libris.
— Les A.D. de la Somme.

d° n° 74-89/7

- Ce numéro est consacré à l'outre-mer, au sens géographique du terme:
— Histoire et généalogie aux Antilles.
— Les A.D. de la Martinique.
— Note sur l'île-Maurice, ex-Isle de France.
— Généalogie d'Alexis LEGER, dit SAINT-JOHN PERSE, natif de la Guadeloupe.

R.F. de Généalogie n° 63-89/4

- pm.
d° n° 64-89/5
— Onomastique.
— Comprendre les actes, paroissiaux ou notariés, écrits en latin.
— Les nourrices morvandelles.
— Les départements des époques révolutionnaire et impériale.

Nord Généalogie n° 98-89/3

- Fonction et profession à Lille pendant la Renaissance.
— Généalogie et Géographie: les départements français pendant l'Empire.
— Les notables du Nord en 1789.
— Mariages de Soldat au 59-Le Quesnoy au XVIII^e siècle: On trouve Joseph HICART, 23 ans, fs de Barthélemy et de Fr. RENAUD de 83-Garéoult x 31/10/1751 Marie NIOULE.

d° n° 99-89/4

- Les LEURIDAN (suite n° 92 et 93).
— La généalogie "Plus": lorsqu'on arrive en bout de piste, la sédentarité de nos aïeux permet d'apprécier leur cadre et mode de vie.
— Généalogies DEROUBAIX-MASURELLE; DÖGHE-MATAGNE.

Marseille N° 154-89/4

- Construction d'une galère, avec vues détaillées.
— Le fort St-Nicolas (suite).
— Cartographie de la Provence au XVIII^e siècle: la comparaison des tracés des côtes relevés en 1773 et de nos jours par satellites démontre la maîtrise des topographes dans les dernières années de la monarchie.
— Jean-Joseph ABEILLE (1756-1842) gentilhomme d'affaire.

- Marseille en 1867 ou par Mark TWAÏN... et restitué par G. REYNAUD (13/232).
— Armand LUNEI

Généalogie Algérie-Maroc-Tunisie
n° 25-89/1

- L'informatique au GAMT.
— La série "M" des A.D... Cette série "Administration Générale" est particulièrement précieuse pour nos collègues rapatriés d'Algérie car elle localise l'installation des colons. Le GAMT informatise les relevés de cette série.

d° n° 27-89/3

- Histoire de Mogador (Maroc).
— Recherches en Espagne.
— Blasons maltais des familles MIFSUD, SCHEMBRI, GALEA, BUTTIGIEG, MIZZI, ELLUL, GATT, MANGION, ZAMMIT, BORG, BOLOGNA, ATTARD, GALLIES, SPITERI, SOLER, AGIUS.

C.G. PTT n° 40-89/3

- Les Cahiers de Doléances en Alsace; on ne possède qu'une centaine de Cahiers sur le millier qui fut rédigé; la modération semble être une de leurs caractéristiques.
— Euloge SCHEIDER: prêtre, il fut un terroriste en Alsace; il entraîna l'exécution du maire de Strasbourg, de DIETRICH, celui-là même qui chanta le premier ce qui devint "La Marseillaise" que venait de composer Rouget de Lisle.

R.G. Normande n° 30-89/2

- Généalogie de Charlotte CORDAY.

C.G. Ouest n° 59-89/2

- Ebénisterie nantaise des XVII^e et XVIII^e siècles.
— Quelques familles pendant la Révolution: CRESPIN, LAHEU, DURAND, LEBEDESQUE.

d° n° 60-89/3

- Chronique de la non-mémoire: les DUROL, ou comment forcer les documents à parler.
— Liste des Registres paroissiaux d'Indre et Loire, dépouillés et microfilmés (282 communes).
— Mariage d'"étrangers":
— Joseph LAILHAUGE, de 04-Seyne x 25/9/1759 André CHAUVÉLON à 44 St-Hilaire de Chaleans.

C.G. Protestant n° 27-89/3

- Histoire généalogique du pasteur LE NOIR de 44-Blain.
— Généalogie VAY en Bretagne.
— Des documents intéressant la partie du Trièves (Isère) qui dépendait du diocèse de Dié se trouvent aux A.D. de la Drome.

C.G. Languedoc n° 43-89/2

- Voilà fort longtemps que nous n'avions pas lu la revue de ce Centre qui confronte le CGMP; espérons que cette reprise des échanges sera de longue durée.
— Relevé des mariages des familles TREMBLE de l'Aveyron.

C.G. Sud-Ouest n° 20-89/1

- Les patronymes issus de l'eau.
— Paul REVERE (1735-1818) héros de la Révolution américaine.

C.G. Juive n° 19-89/3

- Documents généalogiques concernant les Juifs messins.
— Les Juifs parisiens volontaires de la garde nationale en 1790 (plus de cent, sur cinq cents).
— Généalogie de Darius MILHAUD.

C.G. Education Nationale n° 20-89/6

- Généalogies d'Indre et Loire: GARDIEN (conventionnel), RUELLÉ.
— La Bibliothèque Historique de la ville de Paris: historique, description sommaire, indications pratiques.

d° n° 21-89/9

- Divers tableaux généalogiques.
— Liste de Députés n'ayant jamais siégé à la

- Convention: concerne dans notre région:
CHAUVEY (05) MOTTE (05)
EMBLEVILLE (13) MOURAILLE (13)
POILROUX (04) CLERISSY (06)
LECLERC (83) RICARD (83)

C.G. Ardennes n° 40 - 89/3

- Numéro consacré à la Révolution dans les Ardennes (Cahier de Doléances, Etat-Civil, noms révolutionnaires des communes).

C.G. Champagne n° 43-89/2

- Généalogies BEON, prêtre détroqué sous la Révolution, de DANTON son "cousin" et de FLAUBERT, allié à sa famille.
— Liste des tables de mariage disponibles dans la MARNE (250 communes).
— Généalogie PATENOTRE, ambassadeur de France.

Stemma n° 43 - 89/3

- La terminologie de la parenté; suivant les civilisations, les mots "frère", "cousin" ont des significations différentes.
— Etude sur les laboureurs-fermiers, ces "vice-rois" de la France du Nord.

- Nous avons reçu les bulletins "RACINES 26/07" de l'Association Etudes Généalogiques Drome Ardèche avec qui nous pratiquons l'échange; la proximité de nos zones d'activité rend ces relations particulièrement fructueuses.

Racines 26/07 n° 2 - 86/2

- Le domaine des Eperviers et le prétexte pour découvrir l'intérêt des papiers de famille.

d° n° 3 - 87/1

- Les relevés systématiques et des conseils pour les releveurs.

d° n° 4 - 87/4

- Les Juifs de la Drome au XIX^e siècle.

d° n° 5 - 88/1

- Biographie de Mme PEYRON-MONTAGNON et inventaire des dépôts de documents lui ayant appartenu, faits aux A.D. 26.

d° n° 6 - 88/2

- Listes de relevés systématiques, faits par les membres de l'Association.
— Les dispenses matrimoniales.

d° n° 7 - 88/3

- Les Juifs dans la Drome (suite)
— Recherches de militaires.
— A propos des truffes.

d° n° 8 - 88/4

- pm.

d° n° 9 - 89/1

- Statuts de l'Association EGDA.
— Registres protestants de 26 VERCHENY.

L. MOUNIER

EN ATTENDANT LE "BOUCHE-A-BOUCHE"

M. G. TREMELLAT (06-581) a découvert dans la série GG des archives communales d'Auriol (d'accès oh combien difficiles!) une méthode originale de réanimation des noyés, préconisée en 1771.

"Méthode pour rappeler les noyés à la vie, recueillie des meilleurs auteurs par M. de Villiers, docteur en médecine, ancien médecin des armées du Roi de France en Allemagne, et médecin de la faculté de Paris" (1771). "La fumée du tabac, introduite dans les intestins, étant un des remèdes les plus nécessaires au soulagement des noyés, pour simplifier cette opération et la mettre à la portée de tout le monde, il a fallu entrer dans des détails qui

seroient minutieux en toute autre circonstance, et la placer après le traitement, dont elle aurait trop coupé l'histoire, par l'étendue qu'exige sa description. Voici les conditions à remplir : injecter par l'anus la fumée chaude et irritante du tabac, en écartant le dégoût que cette opération pourrait causer à l'artiste chargé de l'appliquer... La pipe est un instrument si connu qu'on n'en parle que pour en faire observer l'ingénieuse simplicité, en l'appliquant au but qu'on se propose. S'il n'étoit question que d'en injecter tout simplement la fumée par l'anus d'un noyé, il suffirait d'y introduire le bout d'une pipe allumée et de souffler avec la bouche par le godet ; mais comme ce godet pourrait brûler la bouche de l'opérateur et que les intestins pourraient lui renvoyer un air désagréable ou de la cendre dans la bouche ; pour éviter ces deux inconvénients, il lui faut deux pipes : la première doit être faite à l'ordinaire, mais elle ne doit pas être de terre, elle pourrait blesser l'intestin, s'y casser et y rester, à moins qu'elle ne se termine par une embouchure de corne faite en forme de canule : ces sortes de pipes sont communes dans nos provinces : on la charge de tabac, on y met un charbon et on l'allume en soufflant dans une seconde pipe vide, dont le godet s'emboîtera juste comme la gorge d'une tabatière, avec celui de la pipe chargée, qu'on n'est plus censé pouvoir allumer, en en pompant l'air à l'ordinaire avec la bouche dès qu'elle a servi une fois. On insiste expressément qu'il faut souffler par la seconde pipe vide, pour faire réussir l'opération ; car si l'on souffloit, au contraire, dans la première pipe chargée, le tabac s'éteindrait, comme tout le monde sait, et au lieu d'en envoyer la fumée dans les intestins, on n'y enverroit, au contraire, que des cendres et des étincelles, avec de l'air sans fumée, ce qui ne seroit pas un inconvénient réel, ainsi qu'on l'a vu, mais ne rempliroit pas toutes les vues qu'on se propose : phénomène qui n'a pas lieu quand on fume à l'ordinaire, parce que le tabac ne brûlant qu'au haut du godet, celui qui est au bas, près du trou du tuyau, sert de filtre aux cendres et aux étincelles, sans compter que la petitesse du canal y entre pour quelque chose, pas toujours néanmoins, car les fumeurs tirent bien aussi des étincelles quand tout est brûlé. On aura soin aussi que le tabac de la première pipe soit bien allumé afin d'être bien sûr qu'on aura introduit de la fumée : quant à la seconde pipe non chargée, celle qui sert seulement à souffler dans la première ; on peut, pour plus de commodité, terminer son embouchure comme celle d'une trompette et pratiquer un robinet dans son milieu. Il paroit essentiel aussi d'en faire le canal plus large, parce que l'embouchure des deux peut laisser perdre beaucoup de vent, malgré le soin d'y adapter du papier humecté ou de la peau. On peut aussi appliquer, avec avantage et pour plus grande commodité, à la première pipe, ces longs tuyaux de cuir dont quelques fumeurs se servent, avec une embouchure ou canule de corne.

Le "bouche à bouche" est la méthode de réanimation des noyés et électrocutés, préconisée aujourd'hui, en l'absence de matériel de sauvetage.

LES RAO LES RELEVÉS ASSISTÉS PAR ORDINATEUR

Les RAO, telle est la dénomination "dans le vent" adoptée par notre collègue François Baudelaire, membre de l'AGHAMM, pour désigner l'aide inestimable apportée par un ordinateur à établir les listes alphabétiques ou autres, des relevés d'actes d'état civil. Dans un article d'une quinzaine de pages, il aborde tous les

aspects des RAO. Les domaines suivant son abordés :

- choix du matériel et du logiciel,
- comment se former à l'utilisation d'un ordinateur,
- comment établir une fiche type de saisie,
- règles d'abréviations,
- présentation et impression des listes,
- contrôle et correction des erreurs,
- organisation du travail.

En annexe, des exemples de fiches de saisie et de listes imprimées sont donnés.

Cet article est très documenté et donne de nombreux conseils pratiques ; il sera utile aussi bien à ceux qui veulent se lancer dans l'utilisation d'un ordinateur qu'à ceux qui ayant déjà une certaine pratique souhaiteront confronter (ou conforter) leur expérience.

Nous pensons d'ailleurs que ce document pourrait servir de base à la commission informatique de la fédération (si toutefois celle-ci a une

existence réelle) pour définir des recommandations en matière de relevés informatisés.

Cet article peut être obtenu auprès du CGMP sur place à Port-de-Bouc avec une participation de 10 francs ou franco moyennant une participation de 15 francs (CGMP Centre Elsa Triolet, 13110 Port de Bouc).

R. VIOUT
Président de l'AGHAMM
E. BEGUIN
Président du CGMP

AG 13 ANTENNE DE LA VALLEE DE L'HUVEAUNE AUBAGNE

Réunions tous les 2^{es} vendredis de chaque mois rue Jeu-de-Ballon.

Prochaine réunion le 12 janvier à 18 h 30.

DES MESURES ENERGIEQUES

*Napoléon, par la grace de Dieu
et la volonté nationale, Empereur des Français,
Au Préfet du Département du Var
Monsieur le Préfet,
J'apprends que divers incendies ont
éclaté dans les forêts du Département dont
je vous ai confié l'administration
Je vous ordonne de faire fusiller sur
le lieu de leur forfait les individus
convaincus de les avoir allumés.
Au surplus, s'ils se renouvelaient
je veillerai à vous trouver un remplaçant
Fait à Schoenbrunn le 21 Août 1803
Napoléon Empereur*

PROVENCE GENEALOGIE

Vie de nos Associations

COTISATION 1990

Vous êtes privés de vous mettre en rapport avec le trésorier de votre association pour régler votre cotisation 1990.

Nous vous en remercions.

QUELQUES OUVRAGES DISPONIBLES

I. — Répertoire informatif des familles étudiées. Enquête 88

Le tome 2 du R.I.F.E., longtemps attendu est toujours disponible. Il mentionne plus de 10.000 patronymes et il convient de remercier tous les membres qui ont bien voulu participer à l'enquête préliminaire.

Prix : 150 F + Port 15,40 F = 165,40 F.

Des correctifs ont été signalés. Une synthèse est en cours et paraîtra dans *Provence Gènealogie*.

II. — Gènealogie et textes anciens

(Initiation à la Paléographie). Goerges Tété.
130,00 F + port 15,40 = 145,4.

III. — Le Petit Glossaire pour faciliter la compréhension des textes anciens ? par Pierre Ucla.

Edition LDEG/Mazenc 1988.

50,00 F franco.

Pour ces 3 ouvrages, commander à : Centre Gènealogique Midi-Provence, Centre Elsa-Tricot, 13110 Port-de-Bouc ou par téléphone 42.06.56.40 (répondeur-enregistreur).

RECHERCHES A DAKAR

Mme SOUGEY S. de l'A.G. 13 propose d'effectuer des recherches à Dakar fin janvier début février.

Ecrire d'urgence à l'A.G. 13 - Archives Municipales, place Carli - Marseille en précisant le genre de recherche et les lieux. Merci.

AGEVAR

Le Conseil d'Administration d'Agevar s'est réuni à la Valette le 4 décembre 1989.

La nomination de M. Barbaroux au titre de Président Honoraire de l'Association, sur présentation de M. Maurin, sera proposée à la prochaine assemblée générale.

Le Conseil a décidé d'élever à 160 F le montant de la cotisation annuelle comprenant la part d'Agevar (48 F) et la part du CGMP qui assure la contribution à la Fédération Nationale et l'abonnement au bulletin.

M. Maurin a fait part des démarches qu'il entreprend en vue de faciliter de nouvelles adhésions notamment dans les localités plus éloignées de Toulon.

Le Conseil a été informé du résultat du Comité Régional et des journées gènealogiques du Port-de-Bouc et a préparé l'exposition gènealogique ayant lieu à la Garde le 9 décem-

bre, en collaboration avec la section varoise de Gènealogie Algérie, Maroc, Tunisie.

Cette exposition qui a surtout attiré des personnes s'intéressant déjà à la Gènealogie a mis l'accent sur tout l'intérêt qu'elles trouveront à adhérer à une association plutôt que de poursuivre leurs recherches isolément.

RENCONTRES D'AGDE

La sixième journée-rencontre des gènealogistes amateurs méditerranéens organisée par le service des archives municipales d'Agde aura lieu le samedi 2 juin 1990 au Palais des Congrès du Cap d'Agde.

La programme détaillé de cette manifestation sera publié ultérieurement.

Pour tous renseignements adressez-vous au service des Archives municipales, Mairie d'Agde, B.P. 175, 34304 Agde Cedex.

CERCLE GENEALOGIQUE DE VAUCLUSE LES RELEVÉS D'ACTES D'ETAT CIVIL

Voilà plus de dix ans que ce travail a été entrepris dans le département de Vaucluse et s'il est bien loin d'être terminé il n'en est pas moins vrai que plus de cent mille actes de baptêmes, mariages et décès ont déjà été dépouillés et transcrits.

Afin de faire le point sur les difficultés rencontrées une réunion s'est tenue récemment au siège du C.G.V., boulevard Sixte-Isnard, réunion à laquelle ont participé la plupart des membres effectuant ces relevés.

A la demande de la présidente Mme de Cockborn chacun a parlé de son travail. Il en ressort que dans la plupart des communes tout se passe bien. MM. les Maires comme les employés municipaux facilitant la tâche des chercheurs. Il y a parfois cependant quelques problèmes, comme à Valréas par exemple où les registres paroissiaux ne sont mis à la disposition des chercheurs que deux heures deux fois par semaine, ce qui est insuffisant pour un travail sérieux d'autres secrétariats sont ouverts seulement quelques heures par semaine et le chercheur ne le sachant pas trouve parfois porte close. Il serait donc utile que les heures d'ouverture soient clairement indiquées et Mme la Présidente va contacter tous les maires à ce sujet.

MACHINE A ECRIRE OU ORDINATEUR

Là encore l'on a échangé des points de vue et chacun des systèmes a ses avantages et ses inconvénients. Il faudra sans doute d'autres réunions pour trouver une méthode commune. Par contre l'accord a été unanime sur la nécessité de transcrire les noms des parrains et marraines et ceux des témoins aux mariages. Autre question évoquée. A quelle condition doit-on communiquer les renseignements recueillis à ceux qui en font la demande par correspondance ? Egalement doit-on inscrire les noms de lieux entièrement ou suivant le code INSEE, à 5

chiffres ou à 8 chiffres. Là encore les opinions sont partagées. Mais c'est d'une façon très amicale que les avis ont été échangés et cette réunion a évidemment été utile pour tous.

P. CHASTEL
84-1549

PROVENCE GENEALOGIE

Par suite de perturbation dans l'acheminement du courrier, quelques collègues n'ont pas reçu un certain nombre de bulletins "PROVENCE GENEALOGIE", en particulier dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Alpes-Maritimes.

Les adhérents qui sont dans ce cas sont priés d'indiquer à leur Président les numéros qui manquent à leur collection.

L.M.

A PARAÎTRE

Une ville en chantiers (Port-de-Bouc et la construction navale) de Jean Doménichino. Edition Edisud.

A commander à la : Bibliothèque Municipale, rue Charles-Nédelec - 13110 Port-de-Bouc (90 F retiré sur place ou 115 F expédié par PTT).

CARNET MONDAIN UN MARIAGE A OLLIOULES AU 17^e SIECLE

Nous apprenons le mariage, le samedi 6 février 1668 en l'église Saint-Laurent d'Ollioules : "... ont été épousés et reçu la bénédiction nuptiale en face de notre Sainte-Mère l'Eglise, sieur Antoine de CUGES, bourgeois d'Ollioules, fils de Jacques et de Marthe JOURDAN et Françoise DECUGIS, honnête fille de Louis, maître apothicaire et de Madeleine FOURNIER".

Le mariage eut lieu sans dispense de parenté pour ladite Françoise parente au 5^e degré de son futur époux.

La jeune épousée, âgée de dix-sept ans, était accompagnée de ses parents de ses trois frères et de ses six sœurs !

(Cela en faisait beaucoup à caser et à doter... dix en tout !)

Ce n'était pas le cas du marié, né vers la fin du 16^e siècle, était âgé de 71 ans (mêmes chiffres d'âge, mais inversés !)

Le futur époux était arrivé en chaise à porteurs, de sa bastide de La Tourelle, sise à une lieue de l'église, au quartier de Saint-Nazaire.

Veuf d'un premier mariage avec Isabeau AUGIAS, il était père de deux enfants de son premier mariage : un fils André de CUGES, seigneur en partie d'Evenos et d'Orvès, marié en 1653 avec Paule CHRESTIAN fille de Melchior et Marguerite VIDAL, et une fille Anne mariée en 1645 avec Elzéar MARTELLY.

Le nouvel époux venait d'assister, quelques jours auparavant, au baptême, dans cette même

église, de sa petite fille Marie de MARTELLY qui était la seizième de ses petits-enfants.

Lorsque son vieil époux est décédé, le 30 août 1676, âgé de 80 ans nous espérons que la jeune veuve de 25 ans a pu faire un remariage mieux assorti et avoir à son tour beaucoup d'enfants !

Désiré CHEILAN
83-792

DES SOINS INTENSIFS...

Les observations journalières du docteur HEROARD, médecin de Louis XIII, sur les états de santé du roi, viennent d'être éditées, sous la direction du professeur CHAUNU.

Louis XIII a la réputation d'avoir été un homme au tempérament malade ; il y a quelques années, un médecin, le docteur ANDRÉ, spécialiste des voies digestives, a fait une étude pathologique du monarque, avec la prudence qu'impose un diagnostic établi sans avoir pu, et pour cause, examiner le patient.

Il semble que le roi souffrit, dès l'âge de 21 ans, d'un syndrome colitique. Pour lutter contre cette affection, HEROARD prescrivit un régime à base de lait, de fritures, de ragout et de hachis de gibier ! Tout à fait le contraire de ce qui est recommandé en pareil cas aujourd'hui.

Bien entendu, l'état de santé de Louis XIII ne se trouva nullement amélioré et HEROARD recourut aux autres ressources médicales de l'époque. C'est ainsi que le malheureux monarque dut, en une année, avaler 212 purgatifs et subir 215 lavements et 50 saignées. Étonnons-nous qu'il ne fut pas un joyeux furon et manqua d'ardeur auprès de la Reine !

Louis XIII, qui était probablement aussi tuberculeux, finit par mourir le 14 mai 1643 d'une péritonite purulente avec perforation du colon ; il avait 42 ans.

Pour avoir résisté pendant 20 ans aux soins qui lui étaient infligés, il faut que Louis XIII fut, contrairement aux idées reçues, d'une constitution particulièrement robuste.

L. MOUNIER
83.796

EVENEMENTS FAMILIAUX... EVENEMENTS HISTORIQUES...

Maria Antonia Luigia BORRAS - plus tard appelée simplement Louise - ma trisaïeule, est née durant des journées historiques.

En effet, elle a vu le jour à Villefranche s/ Mer (Alpes-Maritimes), le mercredi 8 mars 1815.

A cette date, Napoléon 1^{er} commençait la période qui fut appelée les "Cents Jours", et le 7 mars il était à Grenoble, passant la nuit du 9 à Bourgoin (Isère), déjà loin du lieu de son débarquement.

Il avait quitté l'île d'Elbe le dimanche 26 février 1815, et le mercredi 1^{er} mars il débarquait à Golfe-Juan, et suivant la route appelée depuis 1931, la Route Napoléon (N 85), entamait son retour en France.

La flottille, composée du brick "l'Inconstant", de la goélette "Caroline" et de 5 autres bâtiments légers sortis du golfe de Portofe-

rajo, emportait 1.100 hommes qui débarquèrent à Golfe-Juan avec quatre pièces de canon, le 1^{er} mars vers 15 heures.

Il arrivait le 4 mars à Digne, le dimanche 5 il marchait vers Sisteron, le lundi 6 mars il quittait Gap.

Le mercredi 8 mars donc, notre aïeule naissait, deuxième enfant du couple Charles Antoine Paul BORRAS et Euphrasie Maria Antonia SEMERIA.

La proximité de Golfe-Juan, situé à environ 50 kilomètres de Villefranche, a dû très probablement faire que la nouvelle du débarquement de Napoléon se répandit rapidement dans toute la région, celle-ci devant être en effervescence, les discussions, j'imagine, devant aller bon train entre "partisans" et "opposants"...

L'événement devait d'autant plus faire parler à Villefranche, qu'un enfant du pays faisait partie de l'équipage de l'un des bâtiments composant la flottille qui ramena l'Empereur de l'île d'Elbe : il s'appelait Michel ROVERO, dit "Barba Micheu", il était "marinier", et frère de Caroline ROVERO, qui épousa le 18 avril 1820, à Villefranche, Joseph OLMI. Leur fils, Philippe Melchior, se maria avec Catherine SEMERIA, sœur de Denis SEMERIA, tous deux cousins germains de Maria Antonia Luigia BORRAS, qui était toutefois leur aînée de plusieurs années.

On connaît la suite de la partie historique de cette courte relation familiale : en ce qui concerne ma trisaïeule, elle devait vivre de longues années, fêtant ses 90 ans, et, comme tout être humain, connaissant joies et chagrins.

Mariée à dix-huit ans, elle eut 14 enfants (6 filles et 8 garçons). Deux d'entre ses fils, Joseph Eloi Ferdinand et Antoine François, combattirent durant la guerre de 1870/1871 ; le premier grièvement blessé à Bitch, en Lorraine, fut fait prisonnier et passa plusieurs mois en "Prusse".

Elle eut le bonheur de connaître sa descendance jusqu'à ses arrière-petits-enfants, dont mon père et mon oncle qui la nommait "Bisnonna", en italien, c'est-à-dire "Arrière-grand-mère", avec respect et affection.

Cent soixante-quatorze années depuis ces événements, qui ne paraissent pas si lointains, lorsqu'on songe que mon propre père a donc bien connu un tout jeune "témoin" - à peine né il est vrai - de ces faits historiques.

Monique BURAY
06.0776

Sources : "Napoléon" d'André CASTELOT - Librairie Académique PERRIN, "Généalogie de la famille OLMI" de J. OLMI, Documents familiaux.

JEAN ALBERT, PILOTE DU ROY

Il était le fils de Guillaume Albert, né à Saint-Pierre, dans l'île d'Oléron, en Saintonge.

A vingt et un ans, en 1656, Guillaume, dit La Fontaine, s'était engagé pour aller travailler au Canada, appelé alors, la Nouvelle France, et peuplé seulement de quelques centaines de pionniers le long du fleuve Saint-Laurent. Il partit en compagnie de son frère aîné André et de sa jeune sœur Marie.

En 1659, les deux frères obtinrent de Monsieur de Lauzon une concession sur la rive droite du fleuve, face à Québec.

Ce lieu, dénommé Coste de Lauzon, est à l'origine de la ville du même nom. Guillaume se maria le 25 avril 1664, à Québec, avec une fille

de pionnier - Elisabeth Halay - Jean naquit onze mois plus tard et fut baptisé à l'église de Québec.

La terre des frères Albert s'agrandit pour atteindre quinze arpents, soit six hectares environ ; elle permettrait de nourrir cinq bêtes à cornes mais elle était insuffisante pour faire vivre plus de deux familles, d'autant que Jean eut onze frères et sœurs. Aussi, il quitta de bonne heure la maison et son pays natal pour se tourner vers la mer.

Les actes religieux du Québec le mentionnent comme témoin, le 10 juin 1687, au mariage de sa sœur Barbe, à la paroisse Saint-Joseph de Lauzon.

Sans doute fut-il mousse très tôt et a-t-il pas mal bourlingué pour graver les échelons et entrer dans la marine royale. Toujours est-il que son nom apparaît pour la première fois dans les registres de Toulon en septembre 1690, il a vingt-cinq ans, il est "pilote du roi".

Le pilote avait un rôle important à bord :

Le capitaine était le chef de guerre et rendait la justice,

Le maître de manœuvre dirigeait l'équipage,

Le pilote avait la responsabilité de la navigation.

Il avait étudié ce que l'on appelait l'hydrographie et le plus souvent avait obtenu un brevet, il était classé dans les officiers (ce qui, se retrouve dans le terme officier-marinier) ceux du grand corps étant appelés officiers majors. Sur les vaisseaux il se tenait sur le gaillard d'arrière d'où il surveillait le "gouverneur" qui tenait le "tymon" (ou plutôt la "manuelle" qui réduisait les efforts) ; il dormait à proximité dans une "cabane" qui était démontée lors des combats.

Ses instruments étaient réduits au "cadran de mer" ou compas et à l'"horloge", un sablier d'une demie-heure ; le gouverneur donnait un coup de cloche lorsqu'il retournait l'horloge. Le pilote disposait aussi d'un "poudrier" qui donnait les 24 heures et permettait de contrôler et rectifier, si besoin, le temps écoulé.

Grâce à ces instruments, il faisait le point à l'estime en tenant compte des courants, de la dérive et de la vitesse du bateau appréciée au jugé. Mais c'était souvent une navigation au flair et à l'approche de la terre la prudence amenait le pilote à faire sonder fréquemment ; souvent, il faisait mettre à la panne pendant la nuit par crainte d'échouage.

C'est lui qui tient le journal de navigation sur lequel il doit enregistrer tous les renseignements hydrographiques venus à sa connaissance. Au retour de campagne, le pilote remet à l'intendant son journal qui sera examiné en présence des officiers généraux et du maître d'hydrographie.

Les archives de la Troisième Région Maritime, à Toulon, possèdent dans la série 2 E4, les états de mouvement et de solde du personnel de la marine royale en Méditerranée ; ils ont été dressés par les commissaires et les contrôleurs de marine depuis 1680. Il s'agit de listes mensuelles, puis trimestrielles avec, en tête, comme il se doit, les officiers généraux et chefs d'escadre ; suivent les officiers : capitaines de vaisseau, de frégate, lieutenants de vaisseau, les enseignes, les capitaines de brûlot, de galiotes (petites galères) et de flûte (servant pour le transport), les chirurgiens. Ensuite sont cités les officiers marins, maîtres de navire, les pilotes (en premier, il peut y avoir un pilote royal, ensuite un pilote amiral ; ce terme provient de l'arabe : émir, le chef), les canonnières, les charpentiers, voiliers et callats, tous maîtres et donc appointés de façon permanente, d'où le terme "entretenu" appliqué à ce personnel. Chaque nom et prénom est calligraphié en gothique, et suivi du montant en livres, sols et deniers de l'appointement mensuel avec un pointage de présence les 8, 15, 22 et 30 de chaque mois.

A l'époque de Louis XIV, les soldes variaient de un à trente : le traitement de l'amiral n'est pas mentionné (il est sans doute "royal") un lieutenant-général reçoit 1.000 livres, un chef d'escadre 500, un capitaine de vaisseau 100 livres. Les enseignes, les capitaines de flûte et de brûlots perçoivent de 40 à 80 livres, les officiers marins et les pilotes 50, enfin les derniers : maîtres canoniers, charpentiers, voiliers et califats de 30 à 50 livres. Il n'y a pas de rétributions en regard des chirurgiens, sans doute sont-ils payés directement par les blessés ou malades.

Enfin, a été ajouté, d'une autre écriture et en regard de chacun son affectation, essentiellement embarquement et débarquement (pendant les campagnes la solde n'est pas indiquée, elle était plus élevée et portée sur les rôles d'équipage). Les registres matricules n'existant pas encore, ces "revues" permettent, en les parcourant, de reconstituer une carrière.

Après les pilotes provençaux viennent les "pontants" et, enfin, "d'autres pilotes arrivés récemment", et, parmi eux, se trouve Jean Albert ; au mois de septembre 1690, dans la colonne appointements, il n'y a pas de chiffres car il "dit avoir été payé à Brest", par contre pour octobre et novembre pendant lesquels il a été embarqué comme passager, il reçoit deux fois 50, soit 100 livres.

En 1691 c'est le comte Victor Marie d'Estrées qui commande en Méditerranée, et notre pilote est embarqué de janvier à novembre sur le **superbe**, un vaisseau de soixante-dix canons, construit à Toulon tout récemment : il méritait bien son nom et les Anglais cherchèrent à le copier. La France est en guerre contre la Ligue d'Augsbourg. Le 9 mars d'Estrées quitte la rade de Toulon avec une flotte de vaisseaux, galères et galiotes, il se présente devant Villefranche pour aider Catina dans le siège de Nice qui tombera le 5 avril. Il alla, ensuite, tirer quelques bombes sur Onellie, près de Gênes, mais une tempête l'obligea à retourner aux îles d'Hyères. Fin juin, il reçoit l'ordre d'aller bombarder quelques villes d'Espagne. Ce qu'il fit avec douze vaisseaux, vingt-cinq galères et trois galiotes ; Barcelone et Taragone en souffrirent mais une escadre espagnole de dix sept vaisseaux le contraignit à s'éloigner.

Tous ces renseignements et d'autres qui suivront, sont tirés de l'ouvrage de Brun : *Guerres Maritimes de la France, Port de Toulon*.

Le "**Superbe**" avec Jean Albert comme pilote fut très probablement engagé dans ces deux actions. Il est débarqué en novembre. Sans doute avait-il déjà connu une certaine Lucresse Temple car profitant de la période hivernale pendant laquelle les vaisseaux sont désarmés, il va se marier. Tout d'abord, la famille de la promise fait établir un contrat de mariage par maître Martelly, notaire à Toulon :

"Au nom de Dieu, l'an mil six cent quatre vingt onze et le vingt septième jour du mois de novembre après midy, sous le règne de notre très chrétien Prince Louis Quatorzième du nom, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, par devant moy, notaire royal et tesmoins établis, Jean Albert, pilote entretenu sur les vaisseaux de Sa Majesté, originaire de la ville de Québec au Canada, fils de Guillaume et de demoiselle Isabelle Allé, habitant en la ville de Toulon, d'une part, et demoiselle Lucresse Temple, fille de Joseph, bourgeois du dit Toulon et de demoiselle Marguerite Degeorge d'autre... promettent de se prendre en vray et légitime mariage".

La future apporte une dot importante : mille huit cents livres ; la signature a lieu dans la maison du sieur Temple, en présence d'amis dont deux marins : Louis Lasserre, maître canonier et Jacques Fourneau, pilote entretenu.

Et le 1^{er} décembre Jean Albert se marie en l'église Sainte-Marie, la cathédrale de Toulon ; en voici le relevé dans le registre paroissial :

L'an mil six cent nonante un, le 1^{er} décembre, le mariage accordé entre Jean Albert, fils de Guillaume, et d'Isabeau Allé, de Québec en Canada, demeurant depuis deux ans à Toulon en qualité de pilote entretenu par le Roy, d'une part, et Lucresse Temple, fille de Joseph et de Marguerite de Jorge dudit Toulon... témoins Louis Lasserre, capitaine Jacques Fourneau de Rochette, pilote entretenu de Toulon.

Ont signé Joseph Temple et Albert.

Trois mois après ses noces Jean Albert embarque comme premier pilote sur le **Hardi**, vaisseau de troisième rang (à deux ponts). Il porte soixante-quatre canons et fut construit en 1672 ; il est commandé par le comte d'Aulnay. L'équipage est composé de neuf officiers majeurs, soixante-cinq officiers marins, cent quatre-vingts matelots et vingt mousses ; de plus, quatre-vingt-cinq soldats sont embarqués. Le rôle conservé aux Archives Nationales, nous apprend que le capitaine perçoit, en plus de son traitement, trois-cents livres pour sa table.

Le comte d'Estrées est attendu dans l'Atlantique pour Tourville, mais il ne peut partir que début mai avec treize vaisseaux de ligne dont le **Hardi**. Le 18 mai une furieuse tempête fit échouer deux vaisseaux à Ceuta. Il arriva à Brest le 30 mai 1692, trop tard pour soutenir Tourville, battu la veille à La Hougue, par les Anglo-Hollandais le 1^{er} septembre. L'escadre répartit pour la Méditerranée mais sans notre pilote qui profite du séjour sur la côte atlantique pour aller au Québec. Il y retrouve ses parents, ses frères et sœurs et découvre le dernier né : François, ce qui porte à douze enfants la progéniture de Guillaume et d'Elisabeth.

A son retour à Toulon, il a la joie de trouver au foyer la petite Marguerite, née le 2 novembre. Début 93 il réembarque sur le **Hardi**.

Malgré les difficultés de recrutement des matelots, l'escadre fut prête en mai. D'Estrées partit avec vingt-deux vaisseaux et trente galères de Marseille pour assiéger par mer Rosas (sur la Costa Brava) tandis que le maréchal de Noailles l'attaquerait par terre. Le 10 juin la place capitula et la flotte rentre à Toulon.

Jean Albert est alors embarqué sur l'**Arc-en-Ciel** et il peut assister à l'arrivée de Tourville, fin juillet, et contempler la grande parade avec quatre-vingt-sept vaisseaux de guerre et cinquante bâtiments inférieurs rangés dans la rade en ordre de bataille avec avant-garde, corps et arrière-garde.

Comme chaque hiver la plupart des bâtiments sont désarmés mais Jean Albert est toujours appointé. En avril 1694, il embarque sur le **Glorieux**, de soixante-quatre canons. Tourville arme vingt-cinq vaisseaux à Toulon ; s'y joignent trente-cinq autres amenés de l'océan par Chateaurenault, et les galères de Marseille. Cette force navale soutient le maréchal de Noailles qui guerroya en Catalogne. Il n'y eut pas d'affrontement avec l'escadre ennemie de quatre-vingt-huit vaisseaux anglais, hollandais et espagnols dirigés par Russel, le vainqueur de La Hougue. Fin octobre, au retour de la flotte, Jean Albert trouve au foyer un bébé de deux mois : sa fille Anne qui fut baptisée en août.

En 1695 il est affecté à une batterie de la nouvelle darse ; la flotte dirigée par le vieux maréchal de Tourville est sur la défensive à Toulon, l'amiral Russel étant en baie d'Hyères avec une forte escadre.

Le 4 juillet de l'année suivante, l'épouse de Jean accouche d'un garçon, baptisé deux jours plus tard Jean, François, le parrain étant François Rochette, officier de marine. Pendant plus d'un an, l'heureux père est sur l'invincible, un deux-ponts à soixante-dix canons.

L'époque des batailles des grandes escadres est passée ; pour gêner le commerce ennemi le roi prête des vaisseaux à des armateurs qui font la course à condition de donner à l'Etat le cinquantième des prises, suivant le règlement du 6 octobre 1694.

Le 30 juin naquit et fut baptisée Blanche, quatrième enfant de Jean Albert, le parrain étant monseigneur Joseph Emeric. C'est la paix, les vaisseaux désarmés sont vendus ou réparés, les troupes de marine réduites, les états et revues sont simplifiés : il n'y a plus qu'une seule catégorie de pilotes, sans distinction d'origine. Jean Albert est toujours parmi eux : il embarque successivement, de 1696 à 1701 sur l'**Hiron-delle**, la **Baleine**, le **Fâcheux** (un brûlot) et le **Lys**.

Jean Albert à 36 ans, est en pleine maturité, et, semble-t-il, en bonne santé, mais étant donné les dangers inhérents à sa vie de marin, il décide de faire son testament devant maître Antoine Delamer, de Toulon. En voici un extrait :

L'an mil sept cent un et le vingt-huitième jour du mois d'août, avant midy, sous le règne généreux de notre très chrétien et victorieux Prince Louis Le Grand, XIV^{ème} du nom, par la Grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, comte de Provence, par devant nous notaire royal à Toulon et tesmoins soussignés établis en personne Jean Albert pilote entretenu pour le service du Roy et la marine au port de cette ville de Toulon, lequel se trouvant grâce à Dieu bien disposé de sa personne et de tous ses sens, ayant ferme parole et bon entendement, étant assuré de sa mort et incertain de l'heure, a fait et ordonné son testament nuncupatif de ses dernières volontés ainsi que s'ensuit : premièrement, comme fidèle chrétien, catholique, apostolique et romain a recommandé son âme à Dieu par l'intercession de la Très Sainte Vierge et des Saints du Paradis, laissant à son héritière ci-après nommée le choix de sa sépulture de même que le soin de ses funérailles, déclarant... Lègue à Marguerite, Anne, Jean et Blanche Albert ses enfants légitimes et naturels de Lucresse Temple son épouse, ensemble à tous les autres enfants mâles et filles qu'il pourra avoir de sa femme soit qu'elle se trouve enceinte de présent ou à l'avenir, trois livres à chacun...

Jean Albert testateur fait et institue son héritière universelle, seule qu'il a nommée et appelée de sa bouche, savoir la dite Lucresse Temple son épouse pour en disposer selon son plaisir et volonté en témoignage de l'affection conjugale que le testateur a pour elle...

Suivent les clauses habituelles de droit ; les témoins sont des artisans : un graveur, un cor-donnier et quatre tailleurs d'habit. Il a été contrôlé et insinué à Toulon le 28 mai 1732 (ce qui laisse à penser que le règlement d'héritage a été très tardif).

(A suivre)
S. Poujol 83-1590
P. de Péretti

A PROPOS DE LA NOBLESSE

Le document "La plus haute branche" de Madame Chamoux (15 avril 1989) confirme ce que j'ai pu vérifier dans trois autres cas (deux à Gap et un en Provence) sur l'arbitraire de certains commissaires en matière de recherche de noblesse : d'anciennes familles dont les titres sont de tradition, se les voient contester, alors que de nouveaux anoblis, qui forcément ont des papiers bien en règle, n'éprouvent aucune difficulté. Je ne crois pas que le protestantisme des

demandeurs soit en cause, mais plutôt à une sourde hostilité de commissaires bourgeois, par ailleurs anxieux de s'enrichir par charge. Ce qu'on a appelé la réaction nobiliaire de la fin du XVIII^e siècle, a été dû en partie à l'exaspération de la noblesse pauvre de province devant l'arrogance des nobles de fraîche date. D'où l'exigence, maladroite, de quatre quartiers pour obtenir une compagnie: le but n'était pas d'écarter les bourgeois, mais les fils de riches traitants, qui poussaient le prix des compagnies au-delà de ce que la noblesse pauvre pouvait payer. Et ces nobles ont-ils eu, le moment voulu, le même dévouement à la dynastie que ceux qui lui étaient viscéralement attachés depuis des siècles et ne savaient que se faire tuer pour le roi? Je l'ignore, mais c'est une voie à explorer.

J. Grosdidier de Matons
05-1641

La particule n'implique pas titre de noblesse. Pour la vraie noblesse de "de" n'est qu'une préposition servant à unir le patronyme au nom d'une terre ou d'un fief ancestraux.

Cette adjonction était justifiée pour distinguer les différents membres d'une même famille noble.

Seuls sont reconnus par le droit actuel comme ayant une signification nobiliaire qu'ils aient ou non la particule les titres de Chevalier, Vidame, Baron, Vicomte, Comte, Marquis, Duc et Prince.

Ariette Revel
83-1788

LES CAMAU DE MARSEILLE ET LA REVOLUTION

"Les noms de plusieurs de mes ancêtres sont cités au cours de la période révolutionnaire (Honoré CAMAU, soupçonné d'être contre-révolutionnaire, est acquitté par la commission militaire le 29 Pluviose an II (17 février 1794); Joseph-Simon CAMAU, juge de paix élu du 5^e arrondissement de Marseille, a dressé le procès-verbal des événements du fort Saint-Jean. Cela m'a donné le désir de connaître ma généalogie.

Le premier nom de CAMAU qui paraît dans les registres paroissiaux de Marseille est celui de mon quadrisaïeul, il avait pour prénom François; il naquit vers 1690 et eut cinq enfants dont l'aîné, Etienne, né vers 1720, était maître chapelier. Il fut mon trisaïeul; c'est lui qui fut le porteparole de sa corporation à l'Assemblée du Tiers-Etat, tenue à Marseille, le 30 mars 1789.

Etienne CAMAU eut 14 enfants; le quatorzième, Etienne-Jean-Baptiste-Christophe, naquit en 1777; il est signalé comme fabricant de chapeaux et habitant rue des Chapeliers, île 452, maison 2, section 7. Ce fut mon bisaïeul ou arrière-grand-père.

Etienne-Jean-Baptiste-Christophe, marié le 31 décembre 1799, eut 3 enfants, dont mon grand-père Etienne-Jean-Baptiste-Victor-Malachie. Mon grand-père naquit le 5 novembre 1800; en 1825, il épousa ma grand-mère, Augustine LAMY; il eut 5 enfants dont mon père, Alexandre-Paul-Augustin, né le 17 septembre 1828.

Mon grand-père mourut le 18 mai 1852; je naquis le 28 juin 1860; mon père mourut le 21 octobre 1896; il avait épousé, en 1859, ma

mère, François-Philomène-Marie RIZAU-COURT".

(Extrait de la préface de "La Provence à travers les siècles: L'année 1789; les années de Terreur; la contre-révolution", Paris, Champion, 1940, par Emile CAMAU, lequel avait épousé Andrée DUMAS (1861-1936).

N.B.: Les CAMAU ne sont plus très nombreux à Marseille: 6 dans l'annuaire actuellement. Se rattachent-ils à cette lignée?

P.G.N.A.M. AFFRANCHISSEMENT D'UN ESCLAVE LE 20 OCTOBRE 1836 A SAINT-LOUIS-DU-SENEGAL

Avant de prendre connaissance ci-dessous de la copie de ce document officiel nous vous donnons quelques points de repère sur ce problème de l'esclavage.

Saint-Louis fut fondée en 1638 par les Français qui s'installèrent par la suite à Gorée et en Casamance. Dakar ne fut fondée qu'en 1857, par Protet. Beaucoup, certainement, parmi nous, avons des ancêtres qui s'installèrent là-bas pour le commerce; certains, fortune faite, revinrent à Marseille, d'autres restèrent à Saint-Louis mais eurent leurs correspondants à Marseille. Aux archives d'Outre-Mer à Aix on trouve des documents intéressants (côte 55 M 10-Sénégal) dans le "code noir" de 1685, Colbert prévoyait des dispositions en faveur de l'affranchissement des esclaves, dans certains cas. Mais il fallut attendre bien au-delà du décret de la convention du 16 pluviôse AN II (4.2.1794), rapporté d'ailleurs par Bonaparte en 1802 (ce qui provoqua l'insurrection de St-Domingue), décret qui fut la première tentative en France d'abolition de l'esclavage, pour aboutir à la suppression de l'esclavage, réalisée en deux étapes:

- 29 mars 1815 - interdiction de la traite.
- Décret du 27 avril 1848 sur l'émancipation des esclaves; ceci sur l'initiative de Victor Schoelcher.

L. Saleme (CGMP-475)

20 OCTOBRE 1836 EXTRAIT DES MINUTES DE L'ETAT CIVIL DE L'ILE SAINT-LOUIS DU SENEGAL

Affranchissement définitif du nommé MAMOU dit ALEXANDRE, par le sieur ISSALENE, n° 99.

Par devant nous, François Pecarrere, officier de l'Etat-Civil de l'île Saint-Louis du Sénégal, soussigné, en présence des témoins ci-après nommés et aussi soussignés:

Est comparu le sieur François Issalène, marchand, domicilié en cette île.

Lequel nous a déclaré affranchir de toute servitude et à compter de ce jour, le nommé.

MAMOU, dit ALEXANDRE, âgé d'environ quatorze ans, son captif, par le rachat qu'il en a fait, il y a environ deux ans, au sieur Aussenac Benoit, propriétaire indigène, domicilié à Saint-Louis, pour, par le dit — MAMOU — ALEXANDRE, jouir de sa pleine et entière liberté ainsi que bon lui semblera, ledit sieur ISSALENE renonçant à son profit et dès ce jour, à tous droits de patronage et autres quelconques.

Dont acte.

Fait et passé au bureau de l'Etat-Civil de l'île Saint-Louis du Sénégal, le vingt octobre mil huit cent trente-six, en présence des sieurs Jean CAMPINE, Garde du Génie, et Antoine GUILLABERT, jeune, commerçant, tous deux domici-

liés à Saint-Louis, témoins qui ont signé le présent acte avec ledit sieur ISSALENE et avec nous, officier de l'Etat-Civil, après lecture faite.

La minute est signée. ISSALENE, CAMPINE, GUILLABERT.

Pour extrait conforme, l'Officier de l'Etat-Civil, signé PECARRERE.

Vu pour légalisation de la signature de M. PECARRERE, Officier de l'Etat-Civil de l'île Saint-Louis du Sénégal, par nous, Président du Tribunal Civil de la dite île.

Signé:
DELAROCHE

Vu pour légalisation de la signature de M. DELAROCHE, Président du Tribunal Civil de l'île Saint-Louis, le Gouverneur du Sénégal et dépendances.

Signé:
ILLISIBLE

Nota: Les signatures sont accompagnées respectivement des timbres de l'Etat-Civil, du Tribunal (charte en 1830), et du gouverneur.

P.C.C. Louis SALEMME et Pierre CHAUVET
"petits-cousins" de François ISSALENE

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.

PROVENCE GENEALOGIE

Vie de nos Associations

COTISATION 1990

Vous êtes priés de bien vouloir régler votre cotisation 1990 (160 F) auprès du trésorier de votre Association :

- **AG Hautes-Alpes**
M. BERMONT, Résidence Château-Laty, bât. E, 24, rue Saint-Exupéry, 05000 Gap.
- **C.G. Alpes-de-Haute-Provence**
Mme DANDOIT, rue Léo-Lagrange, 04130 Volx.
- **A.G. Bouches-du-Rhône**
M. André BARBAROUX, 1, avenue Roger-Salzam, 13012 Marseille.
- **A.G.H. Alpes-Maritimes**
M. CHIARLA, 31, avenue de la Marne, 06100 Nice.
- **A.G. Var**
Mme KERHOAS, "Dernière Escalé", quartier Baudouvin, 83160 La Valette-du-Var.
- **C.G. Vaucluse**
M. Daragnès, chemin du Mime Severin, 30150 Sauveferre.

VIVARAIS

Généalogiste très soigneuse serait particulièrement reconnaissante à ceux qui pourraient lui prêter, pour le temps d'une lecture, l'ouvrage suivant :

- **HISTOIRE DE PRIVAS** d'Elie REYNIER - Tome II (1^{re} partie) XVII^e et XVIII^e siècle, vicissitudes religieuses et politiques.

Mme LA SELVE DU FAYN, 103, boulevard Notre-Dame, 13006 Marseille - Téléphone 91.81.73.92 membre A.G. 13. n° 1557.

Le CGMP a souscrit auprès de l'Union des Cercles de Généalogie Lorrains le répertoire des 30.000 familles étudiées par les membres de ces associations. Il sera prochainement disponible à la bibliothèque du CGMP.

La Fédération a réédité, sous forme de microfiches, des ouvrages anciens concernant l'histoire des familles et des lieux.

Le catalogue a été remis à chaque association, il est gratuit et peut être demandé à la FSFGHS - B.P. 63 - 75261 Paris Cedex 06.

La microfiche coûte 30 francs, ou 27 francs pour celles en souscription, pour des commandes à passer avant le 31/03/90 (accompagnées d'un chèque à l'ordre de la FSFGHS).

Intéressant notre région :

- S 89/062 - ISNARD - Etat documentaire et féodal de la Haute-Provence (1913), 2 fiches - 54 francs.
- S 89/071 - FERAUD - Hist. et Stat. des Basses-Alpes (1861), 2 fiches - 54 francs.
- S 89/072 - ROMAN - Dict. Topo. des Hautes-Alpes (1884), 1 fiche - 27 francs.
- S 89/077 - BLANCARD - Sceaux des AD 13 (1860), 5 fiches - 135 francs.
- S 89/078 - SAUREL - Dict. topo. des Bouches-du-Rhône (1877), 3 fiches - 81 francs.

ANTENNE D'AUBAGNE

La réunion de l'Antenne se tiendra exceptionnellement le **vendredi 23 février 1990 à 18 h 30** à la Maison des Associations.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

A.D. ISERE : Centre Jean BERTHOIN, rue Auguste-Prudhomme, Grenoble.

Archives de Paris : 17-19, boulevard Serurier (Porte des Lilas), Paris, ouverture prévue en mai 1990.

C.G. Languedoc, 18, rue de la Tannerie, 31400 Toulouse.

AGEVAR

Le conseil d'administration s'est réuni le 4 décembre 1989 ; il a approuvé à l'unanimité des présents un vœu de M. MAURIN, Président, pour que soit proposé à la prochaine assemblée générale la nomination de M. BARBAROUX, Président sortant, à la dignité de Président Honoraire d'AGEVAR.

Sur proposition de M. MAURIN, et à l'unanimité des présents, le Conseil d'Administration a décidé de porter la cotisation à 160 francs pour 1990.

M. MAURIN a ensuite exposé son programme pour faciliter l'adhésion à AGEVAR des Varois intéressés par la généalogie.

FAMILLE COURTET

A la suite de la béatification en 1987 du Père Guillaume Courtet (v. 1590-1637) de Sérignan (34), M. Jean-Denis Bergasse, du C.G. Languedoc, a lancé une vaste opération généalogique visant à démêler les liens entre les COURTET du Languedoc et de Provence. Les villes d'Arles, Apt, Isle-sur-Sorgue seraient tout particulièrement concernées. Si vous avez ce patronyme parmi vos ancêtres, vous pouvez lui écrire pour échange d'informations : J.-D. Bergasse, Viranel, 34460 Cessenon.

JEAN ALBERT PILOTE DU ROY

(SUITE)

La guerre de succession d'Espagne commença en 1702 par le désastre de Vigo. Le comte de Toulouse, bâtard de Louis XIV, amiral de France dès son enfance, commanda à vingt-quatre ans la flotte de Méditerranée. Jean Albert est sur l'**Admirable** de mars à octobre 1702. C'est un vaisseau de premier rang (699 hommes et 56 mousques) commandé par monsieur de Lavarenne, sous les ordres du marquis de Langeron, lieutenant-général qui reçoit mille-trois-cents livres de solde, plus huit-cents pour la table et cinquante pour son trompette ; il a douze domestiques à bord. Le capitaine en a six.

Notre pilote est toujours à cinquante livres, son second reçoit quarante-cinq et ses aides trente. Notons qu'un soldat touche neuf livres par mois, un sergent dix-neuf et les mousques de six à trois livres.

L'année suivante, il est sur le **Saint-Philippe** dont les sculptures et décorations du château arrière sont de premier ordre. Les peintures à elles seules ont coûté vingt-mille livres. Mais le comte de Toulouse s'estime trop faible pour affronter les ennemis et il reste au port fermé par une "estacade" (sorte de barrage provisoire).

Après la mauvaise saison, en juin 1704, Jean Albert est embarqué sur le **Foudroyant**. C'est un vaisseau de premier rang (à trois ponts) qui porte cent-quatre canons dont les plus gros envoient des boulets de trente-six livres. Ses dimensions sont imposantes : cinquante mètres de long, douze de large, il déplace mille-cinq-cents tonnes environ. Sa voilure est de trois mille mètres carrés, le grand mât (base, hune et perroquet) mesure dans les cinquante mètres. Le rôle d'équipage nous apprend, entre autres, que le comte d'Estrées qui est à bord, a quarante domestiques qui touchent neuf livres par mois. Le chirurgien a soixante-cinq livres, plus quarante-deux pour ses "ustensiles et ferrements". L'apothicaire ne touche que vingt-quatre livres mais cent-soixante-dix pour les médicaments.

Le **Foudroyant** porte les couleurs de l'amiral comte de Toulouse dans la bataille navale du vingt-quatre août : les Anglais avaient pris Gibraltar et Philippe, roi d'Espagne, lui donna d'ordre de reprendre cette place. Avec ses cinquante vaisseaux Toulouse rencontre la flotte ennemie de soixante vaisseaux devant Malaga. Pour combattre, les vaisseaux se mettaient en ligne (d'où leur nom), le vent jouait alors un grand rôle (à défaut les galères donnaient la remorque). Ils présentaient alors leur travers, leur axe étant très vulnérable, et par leurs bordées cherchaient à détruire le grément et à mettre hors de combat l'équipage adverse. La tactique consistait à doubler la ligne ou à la croiser pour prendre l'ennemi entre deux feux et, parfois, finir à l'abordage. Le combat fut sévère, les pertes élevées mais le résultat est indécis et Gibraltar resta possession anglaise.

En 1706 notre pilote est sur la **Princesse**. Au printemps le port de Toulon est très actif : quarante-quatre vaisseaux sont armés ; sur les registres il apparaît une liste de pilotes "extraordinaires". Mais les vaisseaux de l'océant furent bloqués, et ne purent seconder le comte de Toulouse qui, devant une flotte ennemie de soixante-douze vaisseaux fit désarmer en juillet.

L'année suivante, Jean Albert, toujours "entretenu" embarque en mars sur le **Sceptre**, de premier rang mais vieux de plus de trente ans. Il est désarmé le 4 juin, et, en juillet, Jean met son sac sur la **Parfaite** qui est une frégate, bateau plus rapide, plus léger (deux-cents tonnes environ), que les vaisseaux ronds ou de ligne ; elle sera désarmée en janvier 1707.

C'est l'année du siège de Toulon par le duc de Savoie et le prince Eugène. La Royale n'a pas besoin de pilotes car elle ne navigue pas ; deux vaisseaux : Le **Tonnant** et le **Saint-Philippe** sont armés pour défendre la ville. D'autres sont coulés dans la darse. Les assiégeants furent repoussés mais la marine se releva difficilement ; par contre la course et l'escorte de navires marchands se développèrent considérablement. A l'automne de 1708 Jean Albert est sur une frégate : La **Vestale**. Il y reste quatre mois ; a-t-il appris la mort de son père qui mou-

rut à l'âge de soixante-quatre ans et fut inhumé à Lévis, tout près de Lauzon, le 15 décembre 1708 ? Sans doute, mais seulement bien plus tard, étant donné la durée des communications maritimes de l'époque. Sa mère vivra encore dix-huit ans. Leur descendance québécoise, uniquement par les femmes, est de quarante-huit personnes en 1730, ce qui les classe dans la moyenne de cette population à forte poussée démographique.

1709 fut une année noire pour la France, l'hiver très rigoureux entraîna la disette, particulièrement sévère en Provence ; le corsaire nantais Cassard escorte avec succès un convoi de navires marchands chargés de blé provenant de Tunisie (la Barbarie de l'époque) pour Toulon.

Jean Albert, probablement distingué par le comte de Toulouse lorsqu'il pilotait **Le Foudroyant**, obtint une lettre de course signée par lui-même, contresignée par le secrétaire général de la marine, fils de Pontchartrain et enregistrée au greffe de l'amirauté de Toulon le 11 mars 1709. La voici in extenso :

"LOUIS ALEXANDRE DE BOURBON, COMTE DE TOULOUSE, duc de Penthièvre, de Damville et de Chateaufort, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en sa province de Bretagne, Pair et Amiral de France. A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, SALUT, Sa Majesté ayant déclaré la guerre à l'Empereur, à l'Angleterre, aux sujets des Etats Généraux des Provinces Unies, & à leurs alliés pour les raisons contenues dans les déclarations que Sa Majesté a fait publier dans toute l'étendue de son Royaume, Pais, Terres & Seigneuries de son obéissance & Sa Majesté nous ayant commandé de tenir la main à l'observation desdites Déclarations en ce qui dépend du pouvoir & autorité qu'il a plu à Sa Majesté attribuer à notre dite charge d'Amiral, avons donné congé, pouvoir & permission au Sieur Albert de faire armer & équiper en Guerre un vaisseau nommé **La Pluie** galère, du port de deux-cents tonneaux ou environ, qui est à présent au port de Toulon avec tel nombre d'Hommes, Canons, Boulets, Poudres, Plombs & autres munitions de Guerre & Vivres qui y sont nécessaires pour le mettre en mer en état de naviguer à courir sus aux Pirates, Forbans & gens sans aveu, même aux Sujets de l'Empereur, aux Anglais & aux Sujets des Etats Généraux des Provinces Unies, & autres ennemis de l'Etat, en quelques lieux qu'il les pourra rencontrer, soit aux Costes de leurs Pais, dans leurs Ports, ou sur leurs Rivières, même sur Terre aux endroits où ledit Sr Albert jugera à propos de faire des descentes pour nuire auxdits Ennemis, & y exercer toutes les voyes & actes permis & usités par les Loix de la Guerre, les prendre & amener prisonniers avec leurs Navires, Armes & autres choses dont ils seront saisis, à la charge par ledit Sr Albert de garder & faire garder par ceux de son équipage les Ordonnances de la Marine ; porter pendant son voyage le Pavillon & Enseigne des Armes du Roy & les nostres ; faire enregistrer le présent Congé au Greffe de l'Amirauté le plus proche du lieu où il fera son armement ; y mettre un rôle signé & certifié de lui, contenant les noms & surnoms, la naissance & demeure des hommes de son équipage ; faire son retour audit lieu, ou autre Port de France ; y faire son rapport par-devant les Officiers de l'Amirauté & non d'autres, de ce qui se sera passé durant son voyage ; nous en donner avis, & envoyer au Secrétaire Général de la Marine sondit rapport, avec les pièces justificatives d'icelui, pour estre sur le tout par Nous ordonné, ce que de raison. PRIONS ET REQUERONS tous Rois, Princes, Potentats, Seigneuries, Etats, Républiques, Amis & Alliez de cette couronne, à tous autres qu'il appartiendra de donner audit Sr Albert toute faveur, aide, assistance à retraite en leurs

Ports avec sondit Vaisseau, équipage & tout ce qu'il aura pu conquérir pendant son voyage, sans lui donner ni souffrir qu'il lui soit fait ou donné aucun trouble ni empêchement, offrant de faire le semblable lorsque Nous en serons par eux requis. MANDONS ET ORDONNONS à tous officiers de Marine & autres qu'il appartiendra de le laisser seurement & librement passer avec sondit Vaisseau, Armes & équipage & les prises qu'il aura pu faire, sans aucun empêchement, mais au contraire lui donner tout le secours & assistance dont il aura besoin, ces présentes non valables après un an du jour de la date d'icelles. EN TEMOIN dequoy, Nous les avons signées & icelles fait sceller du Sceau de nos Armes, & contre-signer par le Secrétaire Général de la Marine. A Toulon le onzième jour du mois de Mars mil sept cent neuf".

Signé
L.A. de Bourbon

Et, en effet, dans les registres de revues nous trouvons pour le mois de mars 1709 en regard de Jean Albert l'annotation : "commande **La Pluie** du 1 mars 1709", il en est de même pour les mois suivants : En juin il est porté : "La Pluie désarmée le 6 juin". L'état des prises faites en Méditerranée à l'époque ne mentionne pas **La Pluie** ni le corsaire temporaire que fut Jean Albert ; il faut croire que sa course de trois mois resta infructueuse.

Il n'était pas exceptionnel de confier un navire à un pilote ; nous avons relevé dans la correspondance du commandant du port de Toulon (Arch. Nat. B3 172 fol. 311) :

Le Capitaine Alardon, pilote entretenu m'a remis la déclaration de son voyage : il commandait une barque en course, je vous l'envoie ci-joint.

Jusqu'en novembre Jean Albert touche des appointements de pilote, cinquante livres par mois, sans changement depuis vingt ans ! Le 1^{er} novembre 1709, il embarque sur le **Trident**, un vaisseau de troisième rang (cinquante-six canons) construit à Toulon en 1695.

Au désarmement du **Trident**, le 12 janvier 1710, le commis chargé des livres de revues écrit à côté du nom de Jean Albert : "mort le 19 novembre 1709".

Que s'est-il passé ?

Les archives de la marine à Toulon ont, dans la série 1L, à la cote 129, une copie d'une ordonnance royale du 21 mai 1710 qui accorde un subside à sa veuve et nous renseigne sur les circonstances de la mort de Jean Albert :

De par le Roy

Sa Majesté voulant que la nommée **Lucresse Temple**, veuve de Jean Albert, pilote entretenu de Toulon qui a été tué le six novembre de l'année dernière en servant sur le vaisseau le **Trident** armé en course commandé par le chevalier du Castellet Lombard dans un combat qu'il a rendu contre deux vaisseaux anglais, ayant quatre enfants, jouisse de la récompense accordée par arrest du 27 juillet 1703 après avoir vu le certificat du capitaine sur la mort dudit Albert et celui du curé de Toulon sur le nombre d'enfants. Elle a ordonné et ordonne que sur le produit des trois deniers par livre qui se lève sur celui de la vente des prises il lui sera payé une fois seulement la somme de deux cents livres Enjoint au sieur de Vauvray Intendant de la marine à Toulon d'y tenir la main.

Fait à Versailles le 19 avril 1710.

Signé Louis et plus bas Phélypeaux.

Collationné à l'original. Le 21 mai 1710.

Les lettres adressées de Toulon à Monseigneur de Pontchartrain, ministre de la marine, nous renseignent sur la course du **Trident**. Il était sous les ordres de Pierre Lombard du Castellet, commandeur de l'Ordre de Malte ; âgé de

35 ans, il avait seulement le grade d'enseigne (il deviendra capitaine de brûlot en 1712 et lieutenant de vaisseau en 1722).

Le **Trident** accompagnait un autre vaisseau le **Ruby**, lui aussi de 56 canons, dirigé par Monsieur de Noray, plus ancien en grade.

Le commandant du port de Toulon, d'Aligre de Saint Lié, écrit le 20 octobre 1709 (arch. Nat. B3 172) :

"Le **Ruby** et le **Trident** sortirent du port hier et sont en rade, mettront à la voile dans 8 à 10 jours. Ils n'ont point voulu embarquer de gardes marines... Monsieur de Norey m'a dit pour raison que ses armateurs allant à l'Espagne le lui avaient prescrit "(l'armement qui aurait dû être de 24 à 25.000 livres atteint 150.000)" il embarque des bombardiers comme nous étions convenus".

Le 15 décembre, d'Aligre rend compte à son ministre :

"Un capitaine malinois avait rapporté que Messieurs de Norey et de Castellet avaient fait une prise chargée de plomb estimée 3.000 livres, qu'ils avaient laissée à Almérie et qu'ils allaient combattre deux gros navires ennemis".

"Un autre malinois qui arriva avant hier à Marseille les a vu qui avaient combattu ces deux navires le 29 du mois passé, qui étaient de guerre anglais de 60 pièces de canons chacun ; qu'ils avaient été fort maltraités, que le chevalier de Norey avait esté pour en aborder un sans tirer mais qu'il fut tout désagré par l'ennemy, qui lui tua plusieurs gens de son équipage et beaucoup de blessés ; toute leur masture fort incommodée et que s'étant séparé d'avec les ennemis ils avaient été reprendre leur prise à Almérie et s'en allaient de là à Carthagène pour y raccommode leur masture et continuer leur course, que les deux navires contre lesquels ils avaient combattu s'étaient retirés à Gibraltar".

Quelques jours plus tard, il écrit :

"Monseigneur aura été pleinement informé du combat de Messieurs Norey et de Castellet ne doutant pas qu'étant à Carthagène ils ne se soient donnés l'honneur de lui écrire".

C'est donc bien le 29 novembre, dans ce combat que notre pilote fut tué.

Par la suite, c'est le Vasseur commissaire de marine qui écrit à Pontchartrain au sujet des dégâts matériels (arch. Nat. B3 186).

Le 12 janvier 1710 :

"Le **Ruby** est arrivé séparé du **Trident** commandé par le chevalier de Castellet et des prises qu'ils ont fait. Ils en ont rançonné une en venant pour 8.000 livres.

Les masts du **Ruby** sont fort endommagés, cette course n'ayant pas été aussi heureuse qu'il aurait souhaité".

Le 18 février 1710 :

"Il faut prendre le mast de beaupré du **Bizarre** pour le **Trident**".

Jean Albert avait 44 ans et laissait une veuve et quatre enfants mineurs : l'aînée, Marguerite a 17 ans, la cadette Anne 15 ans, l'unique garçon, Jean en a 13 et la petite Blanche 11.

Sans doute la famille Temple a-t-elle aidé à les élever car **Lucresse** ne s'est pas remariée.

Joseph Temple, le grand-père, est témoin au mariage de Marguerite avec Honoré Achard (1711).

En 1722, c'est Jean, François qui épouse Catherine Garnier.

Dans l'acte les père et mère de Jean, François sont déclarés défunts (nous n'avons pas

trouvé l'acte de sépulture de Lucrese ni d'Anne, sans doute sont-elles mortes lors de l'épidémie de peste de 1721 qui a décimé la moitié de la population toulonnaise).

Blanche se marie avec un boulanger, François Hutre qui s'établit à Toulon.

Les enfants Achard et Hutre seront nombreux.

Ceux de Jean, François : deux garçons, ont eu de nombreux descendants à Toulon.

S. Poujol et P. de Peretti
AGEVAR

QUESTIONS - REPONSES

QUESTIONS

90/1 CIARLAU (CIARLAN-CIARLO)

Rech. vérification du nom de C. Edouard Antoine x Ursule PONCHIN le 16/10/1919 à Nice N.D. du Bon Voyage.

Indication portée sur acte de C. de Ursule PONCHIN à Martigues 13.

SALEMME

90/2 KLEIN-ZANNER (ZAHNER)

Rech. X Joseph K. (ca 1794-1795, +13/01/1845 Holtzwehr 68) x ZANNER ou ZAHNER (19/08/1809 Eguisheim 68, +11/03/1854 Turckheim 68) fille de ZAHNER Philippe Jacques (ca 1774 et ANSELIN Françoise (ca 1767).

X avant le 03/04/1835 date naissance d'un fils à Holtzwehr 68.

DANDOIT

Demande transmise au centre Généalogie d'Alsace.

90/3 GILLES - GIRAUD

Rech. et ascend. Pierre G. x 28/01/1872 Beaumes de Venise 84 x Marguerite G. et + le 21/10/1788 Beaumes de Venise 84

DORMOY

90/4 GIRAUD

Rech. et ascend. de Marguerite Louise G. x le 28/01/1772 à Beaumes de Venise 84 avec GILLES Pierre +21/06/1809 à BAUMES DE VENISE 84.

DORMOY

90/5 VERDIER

Rech. et ascend. de Antoine V. x 15/04/1686 à Mormoiron 84 avec Marie SEYSSAUD.

DORMOY

90/6 SEYSSAUD

Rech. et ascend. de Marie SEYSSAUD x 15/04/1786 MORMOIRON 84 avec VERDIER Antoine +le 27/07/1836 Mormoiron 84.

DORMOY

90/7 PELISSIER

Rech. ca 1802 et ascend. Anne Delphine P. (83) x av. 1842 à François Guillaume BOULE 23 brumaire an XIV Marseille.

DAVIN

90/8 ESPINASS

Rech. ca 1802 et ascend. Marie Elisabeth Julienne E. x av. 1831 à Frédéric Eugène DELANGLADE 20 vend. An VIII à Pignan 34570.

DAVIN

90/9 HAMEURY (HEMEURY)

Rech. ca 1820, x, +après 1889 de HAMEURY ou HEMEURY Marie Yvonne qui vivait en 1862 à Guerlesquin, 29, deuxième épouse de François BREBANT qui est 1815 à Tremel 22; +1887 à Guerlesquin d'où Jean Louis BRE-

BANT 5/5/1862 à Guerlesquin 29, x 7/2/1889 Plounevez Moedec 22, +19/11/1929 Plounevez Moedec 22.

CAYLUX

90/10 CAYLUX (CAYLUS)

Rech. + entre 1847 et 1875 Paris de Jean Louis C 30/8/1802 Montricoux 82, x 17/2/1827 Montricoux 82, Thérèse DELMAS +le 1/2/1875 Paris.

CAYLUX

90/11 PLUMEAU - ISNARDE

Rech. +après 1728 Antoine P. cordonnier Rech. +après 1728 Magdeleine ISNARDE, épouse Antoine PLUMEAU région de Saint-Rémy 13, sauf Barbentane.

BRUYERE

90/13 DUBOIS - TOURIGNAN

Rech. x Jean Baptiste D. (ca 1714, +13/10/1784 la Barben 13 avec Marguerite T. +12/12/1792 La Barben 13, d'où Rose DUBOIS 29/8/1776 Auriol 84, indique sur acte mariage le 5 J.C. an IV à la Barben 13.

MEYNARD

90/14 JAUSSEAND-BECCARU

Rech. x Jean J. 11/2/1774 Saint-Cannat 13, +27/12/1841 La Barben 13 x Cécile Anne B. +ca 1811-1841 d'où Jean Baptiste Albert J. le 8/4/1811 Lambesc 13.

MEYNARD

90/15 CHASTENET

Rech. filiat. x + ts, rens. Delphin C. banquier en 1704 à Saint-Pol-de-Léon 29, originaire de Montmoreau 16, y a-t-il fait souche.

MOUNIER

Transmis au Centre Généalogique du Finistère.

90/17 NOUGUIER - MARY

Rech. lieu et date x Léon Joseph N. Les Costes 05, +13/08/1863 Les Costes 05 x Marie anne M. av. 1856, peut-être rég. Saint-Firmin 05 ?

CONSOLINO

REPONSES

89/9 LYON - ALLEGRE

X François L. x Marguerite A. le 11/4/1758 Sanary.

MOUNIER

89/42 SICARD - DELUI

SICARD P. x DELUI J. le 4/2/1698 Allauch 13.

ROUBAUD - FIGON

ROUBAUD M. x FIGON C. le 25/11/1709 Allauch 13.

Un complément à ces réponses a été communiqué directement aux demandeurs.

GUILHEN

88/12 - Dans un article anonyme de "l'Armata Marsilia" de 1903 ("Les Morts des Accoules en 1488-1489") dû sans doute à Félix Portal, on trouve la note suivante à propos du décès de "Jean Aubibert LE MARTEGAL" le 17/6/1489: "Ce Jean Audibert, dit le Martégal est sans doute le père ou le grand-père de PERSIVATIS AUDEBERTUS alias lou Martégal qui fut en 1532 le fondateur du village des Martégaux près des Olives (banlieu de Marseille)".

GIRAUD

QUESTIONS DIVERSES

D 90/12 LYON - Sardaigne

François Lyon marié en 1758 à Sanary 83 est dit de la Paroisse de Saint-Aulaire, diocèse de Caillery en Sardaigne (Curé: J.B. MONTEL). CAILLERY est sans doute CAGLIARI mais Saint-Aulaire y est inconnu.

Recherche informations sur présence Française en Sardaigne (comptoir, chapelle, etc.), recherches infructueuses à Saint-Aulaire, dép. 19.

LYON

D 90/16 - Rech. correspondant 05 pour rech. A.D. Gap en contre partie pourrait faire recherches dans départ. 13 - 83 - 84.

CONSOLINO

D 90/18 - J'ai eu en main les deux volumes édités en 1796 et ayant servi à imprimer les quatre numéros de "guillemots" en juillet-août - septembre - octobre 1989.

Aux pages 15 et 16 du premier tome sont insérées 4 listes des "Proconsuls de la Convention Nationale envoyés dans les départements et aux armées" du 21/9/1792 au 21/09/1795.

Une personne pourrait-elle m'indiquer où m'adresser afin d'obtenir des renseignements plus précis concernant ces Pro-Consuls.

Cas personnel Proconsul RUAAULT (mes ancêtres RUAAULT sont Bretons).

RUAAULT

D 90/19 - Recherches en Italie.

Qu'elle est l'appellation actuelle des villes ou villages suivants: PIANI Sardaigne en 1808 - Saint-Damien du Dronet Piémont en 1766 - Diano-Marine province d'ONEITE (ou ONEILLE) Duché de Gènes, royaume de Sardaigne en 1809. Où écrire actuellement ?

Je recherche également tous rens. concernant la descendance de la famille DE MEYRONNIS originaires de MEYRONNE vallées de Barcelonnette 04.

RUAAULT

BOUTEILLES A LA MER

QUESTION

1/BM/90 - LYON

René LYON souhaite contact avec coll. étudiant famil. LYON ou LION dans Midi Provence. Ecrire au Journal qui transmettra.

LYON

REPONSE

X/BM/89

1) La liste des Prix de ROME a été éditée. Peut-être la Bibliothèque Municipale de Marseille en possède un exemplaire. A défaut il faudra s'adresser à "Institut de France" quai Conti à Paris. (La Bibl. du CGMP possède les noms des lauréats de 1921 à 1967).

2) Se renseigner auprès de Monsieur Pierre GARNIER, professeur d'architecture à l'école des Beaux-Arts de Marseille Luminy ou à notre distingué collègue Généalogiste, Professeur d'Histoire de l'Art à Marseille Luminy: André ALAUZEN DI GENOVA.

DELLI PAOLI

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.

LE COIN DE LA BIO-GENETIQUE

Le Dr BEAUBERNARD, qui a publié récemment 2 articles sur les empreintes génétiques ("Histoire et généalogie", 24 juillet-août 1989 et "Héraldique et Généalogie", 3^e trimestre 1989), a bien voulu donner à notre bulletin une nouvelle mise au point sur cette question. Qu'il en soit vivement remercié.

A PROPOS
DES EMPREINTES
GENETIQUES...

Il est bien évident, que la généalogie "naturelle" - celle qui s'intéresse uniquement à l'aspect biologique d'une filiation, en dehors de toute implication juridique ou sociale - doit être pratiquée par des spécialistes.

Mais les généalogistes amateurs sont aussi des humanistes. Rien d'humain ne leur est étranger et ils peuvent légitimement s'autoriser des regards vers les disciplines connexes à la pure généalogie sociale qu'ils pratiquent sans oeiliers. C'est ce que l'on va tenter de faire ici, en examinant les **empreintes génétiques**.

Le test des empreintes génétiques a été mis au point, à partir de techniques déjà anciennes, par Alec Jeffreys, en 1985, en Grand-Bretagne. Par commodité, on dira donc : le **test de Jeffreys**. C'est une Révolution en généalogie biologique. Pour la première fois, en effet, un test unique et hautement fiable permet d'affirmer une filiation biologique. Les médecins et les juristes s'en réjouiront, les généalogistes ne devront plus l'ignorer.

On peut expliquer (relativement) simplement les principes qui permettent la réalisation du test de Jeffreys. Mais il importe de souligner fortement que cette réalisation ne peut être menée à bonne fin que par des biologistes spécialisés dans des laboratoires également spécialisés. On comprend pourquoi ce test, bien que "commercialisé", n'est pratiqué pour l'instant que par un très petit nombre de laboratoires : un seul en France, début 1989. A un bien plus modeste échelon, on peut cependant essayer de comprendre en quoi consistent les empreintes génétiques. Pour cela, une très rapide esquisse préalable de la structure de l'ADN sera utile.

L'acide désoxy-ribo-nucléique - l'ADN - constitue, on le sait, le support matériel du code génétique (1) de chaque individu. Logiquement, les individus étant différents les uns des autres, il y a autant de variétés d'ADN que d'individus. A l'exception toutefois des vrais jumeaux qui ont rigoureusement le même. Cet ADN se trouve généralement dans le noyau des cellules vivantes d'un organisme. On sait l'extraire.

C'est une énorme (ou, plus exactement, une très longue) molécule chimique, constituée par l'enfilade d'éléments plus simples appelés nucléotides (2). Il y a quatre variétés de nucléotides, différant entre eux uniquement par la base chimique - guanine, adénine, thymine ou cytosine - qu'ils contiennent. Ces bases se suivent, tout au long de la molécule d'ADN, dans un apparent désordre. On dit que l'ADN a une structure **caténaire** (de "catena", la chaîne, en latin). On pourrait donc se le représenter comme un très long collier dont chaque perle serait un nucléotide. Ainsi, des perles de quatre couleurs différentes, disposées d'une certaine façon, pourraient-elles constituer une "écriture", un "code" et délivrer un "message". Ce serait un peu à la manière de l'alphabet Morse constitué de traits et de points. C'est, en tout cas, une façon simple de se représenter le code génétique.

En réalité, la structure de l'ADN n'est pas mono-caténaire mais **bicaténaire**, et présente deux chaînes de nucléotides enroulées en hélice. C'est, si on veut une image, une cordelette à deux torons. Toutefois, cette représentation, plus conforme à la réalité, n'est pas indispensable (3) pour comprendre le test de Jeffreys.

Un **gène** est constitué de milliers de nucléotides consécutifs. Selon la définition de François Jacob, c'est "**une séquence linéaire de motifs chimiques**" échelonnés tout au long de la molécule d'ADN. La "longueur" d'un gène s'exprime en "kilobases" (4), c'est-à-dire en milliers de bases.

Les gènes constituent la partie "codante" de l'ADN (5). Mais il existe une autre partie, **non-codante** celle-là, dont la principale caractéristique est d'être très polymorphe, c'est-à-dire hypervariable d'un individu à l'autre.

Dans une population donnée, les gènes qui occupent la même place sur les mêmes chromosomes (6) et qui jouent à peu près le même rôle génétique - gènes dits "alléomorphes" - se ressemblent, peu ou prou. Il est donc, globalement, assez difficile de bien distinguer la "partie codante" de Pierre de celle de Paul. Sans être absolument identiques, elles sont assez semblables.

En revanche, la partie ADN "non codante", étant très polymorphe, permettra de distinguer les individus entre eux. D'où son immense intérêt pour :

1) **identifier** (absolument et d'une manière infalsifiable) un individu quelconque. C'est ainsi, par exemple, que grâce à ces "empreintes ADN individuelles spécifiques", on peut confondre l'auteur d'un viol.

2) **établir une filiation**, étant entendu que l'ADN, comme toute chose et même avant toute chose dans un organisme vivant, a été hérité pour moitié d'un géniteur et pour moitié d'une génitrice. Telle est l'économie du test de Jeffreys : comparer entre eux les ADN de deux ou plusieurs individus pour les apparenter, si tel est bien (éventuellement) le cas.

Pour comparer deux ADN, il est nécessaire de les visualiser. C'est cette "visualisation" de certaines parties - en principe les plus polymorphes - de l'ADN qui constitue précisément les empreintes génétiques.

Dr Robert BEAUBERNARD
(à suivre...)

GLOSSAIRE

(1) **Code génétique** : ensemble de l'information véhiculée par les gènes.

(2) **Nucléotide** : structure élémentaire de l'ADN. Chaque nucléotide est constitué d'une sucre, le désoxyribose, d'un groupement phosphate et d'une base (au sens chimique du mot). Cette base est variable d'un nucléotide à l'autre, selon quatre possibilités : guanine, adénine, thymine ou cytosine. La succession des bases, dans un désordre apparent, constitue le fondement même du code génétique.

(3) **Indispensable** : en effet, tout se passe comme si, dans l'ADN, une seule branche était "active". Selon Jeffreys, la seconde branche serait simplement "complémentaire et stabilisante".

(4) **Kilobase** : un millier de bases chimiques - dans le désordre - constituent autant de nucléotides alignés selon le code génétique.

(5) **Codante-non codante** : revient à dire d'une façon très sommaire, partie active et partie non active (utile ? et inutile ?). La réalité est évidemment moins simple.

(6) **Chromosomes** : support des gènes. Les gènes (partie codante) et d'autres enchaînements "non codants" de nucléotides constituent l'ADN. L'ADN constitue les chromosomes. Sur un chromosome donné, on retrouve toujours les mêmes gènes à la même place. Les gènes alléomorphes sont les gènes qui peuvent occuper - la présence de l'un excluant la présence des autres - la même place (le même locus) sur le même chromosome.

LES GUILLOTINES
DU MIDI

La publication au cours de l'été, des 4 numéros du "Journal des Guillotines" (annoncés dans PGAM 1291) permet de dresser une statistique des victimes de la Terreur dans notre région Midi-Provence-Corse, en les repérant dans ces listes. Nous avons dénombré les individus originaires des 9 départements de l'époque : Basses-Alpes (04), Hautes-Alpes (05), Alpes-Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13), Corse (20), Drôme (26), Gard (30), Var (83) et Vaucluse (84), qu'ils aient été condamnés sur place ou dans des départements différents (et notamment à Paris). Les valeurs sont les suivantes (sauf erreur ou omission) : pour le 04 : 12 guillotines ; 05 : 16, 06 : 10, 13 : 384 (dont 165 Marseillais), 20 : 1, 26 : 27, 30 : 150, 83 : 53, 84 : 337.

Le total se monte à 991 personnes qui, rapportées au total des victimes pour la France (17.644) représente une proportion d'environ 1/17^e, bien inférieure à celle du rapport des départements (9/89 soit environ 1/10^e) ; mais il faudrait naturellement tenir compte des populations, variables d'un département à l'autre. En tout cas, il apparaît nettement que cette faible proportion (dont on ne peut que se féliciter) tient à la sérénité des départements alpins, de la Drôme et surtout de la Corse, avec une seule victime : le chef de brigade au 4^e Régiment des chasseurs à cheval Hyacinthe Rossy (sic), 50 ans, natif d'Ajaccio, guillotiné à Paris, le 19 messidor an II, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt de Saint-Lazare où il était détenu.

En retirant ces 5 départements (04, 05, 06, 20, 26) du total, on obtient 925 victimes sur 17.644, soit une proportion peu différente de la précédente (1/17^e) alors que le rapport des départements tombe à 4/89 (soit environ 1/22^e), ce qui met en relief les lourds tributs des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse (massacre de Bédouin...). Et selon un correspondant du Journal (cf n° 4, septembre), ces listes seraient incomplètes, le total étant plus proche de 40.000 que de 17.000.

*A rapprocher des 412 condamnations à mort prononcées par les tribunaux criminels de Marseille (mais jugeant des gens originaires de tout le département et quelquefois même extérieurs à la région). Parmi les Marseillais, 2 "banlieusards" : ISSAUREL, de St-Marcel et Thomas PHILIP, juge de paix de Château-Gombert.

**Est-ce le même que Camille ROSSI, né à Ajaccio le 30.11.1727, guillotiné à Paris le 29 janvier 1794 (d'après G. Six : "Dictionnaire des Généraux...") ? Prénom, âge et date ne correspondent pas, il pourrait s'agir d'une 2^e victime corse.

G. Reynaud,
13-232

PROVENCE GENEALOGIE

AVIGNON 19 & 20 Mai 1990

X^e CONGRES REGIONAL DE GENEALOGIE

XX^e ANNIVERSAIRE DU CGMP

COTISATION 1990

Vous êtes priés de bien vouloir régler votre cotisation 1990 (160 F) auprès du trésorier de votre Association :

- **AG Hautes-Alpes**
M. BERMOND, Résidence Château-Laty, bât. E, 24, rue Saint-Exupéry, 05000 Gap.
- **C.G. Alpes-de-Haute-Provence**
— Mme DANDOIT, rue Léo-Lagrange, 04130 Volx.
- **A.G. Bouches-du-Rhône**
— M. André BARBAROUX, 1, avenue Roger-Salzam, 13012 Marseille.
- **A.G.H. Alpes-Maritimes**
— M. CHIARLA, 31, avenue de la Marne, 06100 Nice.
- **A.G. Var**
— Mme KERHOAS, "Dernière Escal", quartier Baudouvin, 83160 La Valette-du-Var.
- **C.G. Vaucluse**
— M. Daragnes, chemin du Mime Severin, 30150 Sauveterre.

FRANCIS J.-P. CHAMANT

A tout ce qui a été dit sur la personnalité riche et généreuse de Francis J.-P. CHAMANT, Secrétaire Perpétuel de l'Académie de Marseille récemment disparu, sur son rôle éminent dans la vie culturelle provençale, nous voudrions ajouter qu'il était aussi tout particulièrement ouvert à la généalogie. Il s'intéressait beaucoup à ses origines lozainiennes, lisait régulièrement notre bulletin et s'en faisait parfois l'écho. La revue municipale "Marseille" qu'il dirigeait de main de maître depuis près de 30 ans, avait fait état des activités de notre association et accueillait les articles de plusieurs de ses membres. Comme toutes les publications culturelles régionales, "Provence Généalogie" déplore aujourd'hui la perte d'un grand ami.

RECHERCHES EN CORSE

La personne qui a écrit le 26 janvier 1990 à Pierre BIANCO, depuis, semble-t-il, Maignaut dans le Gers, est priée de lui communiquer ses nom et adresse, pour réponse.

C.G. VAUCLUSE

L'abonnement à Provence Généalogie va de mars à mars de l'année d'après.

Permanences au siège social :

Hebdomadaire le mercredi de 14 h à 18 h.

Mensuelle le samedi de 10 h à 12 h.

samedi 24 février 1990

samedi 28 mars 1990

samedi 26 mai 1990

samedi 23 juin 1990.

Cette permanence mensuelle sera poursuivie, si elle apparaît nécessaire.

Le C.G.V. a édité un bulletin sur la Révolution Française en Vaucluse. Il sera adressé aux adhérents qui n'étaient pas présents lors de l'assemblée générale.

Par ailleurs, ce bulletin est mis en vente auprès des adhérents des autres associations départementales au prix de 30 F port compris. Dans cette revue sont retracés les massacres de Sarriens, la réaction de la communauté juive du Comtat face aux événements révolutionnaires, le procès de Joseph Piton, curé de Monières, comment s'est effectué le passage à l'Etat Civil, le divorce, etc.

Mme J. ESCOFFIER pour l'année 1990 sera pour le C.G.V. la correspondante questions-réponses.

Premières informations à propos du Congrès régional. Il se déroulera en Avignon à la Maison des Associations de Chamfleury les 19 et 20 mai 1990.

Le 19 mai : conférences et expositions.

Le 20 mai : tourisme en car, dans la région de Cabrières d'Avignon, Oppède le Vieux, Gord, Ménerbe.

Les détails seront donnés prochainement.

Stage de paléographie pour non débutant le mercredi de 15 h 30 à 17 heures, droit d'inscription 50 F.

Les adhérents souhaitant recevoir leur timbre doivent adresser une enveloppe timbrée au trésorier du C.G.V.

NOTAIRES DE 13-AURIOL

Notre collègue Emile JULLIEN, de AG-13, a relevé les rubriques chronologiques des testaments, mariages et reconnaissance de dots des notaires d'Auriol :

— M^{re} Pierre RIGAUD 1596-1653

— M^{re} Joseph CAMERON 1596-1630

Le dépôt de ces relevés sera fait à la Bibliothèque d'AG 13 après saisie.

REVUE DES REVUES 1990/1

GE-MAGAZINE N° 75 - 89/9

- Les fonctionnaires de l'Ancien Régime
- Généalogie de TOULOUSE-LAUTREC
- La dentelle au XVI^e siècle
- Les A.D. du Tarn

d^e n° 76 - 89/10

- L'Association généalogique néerlandaise
- La situation des paysans à la fin de l'Ancien Régime, vue à travers les Cahiers de Doléances,
- Le Gotha français depuis 1940
- Les A.D. de l'Orne

d^e n° 77 - 89/11

- Les contrats de mariage, par S. CHAMOIX (13-1252) ; notre collègue connaît bien cette question, elle est l'auteur de "Le Témoin", consacré au notariat, toujours disponible aux Ed. Pages, 14, rue de la Manutention, Valence.
- Généalogies de RUGGIERI (artificiers), J. BREL
- Les fonctionnaires du XIX^e siècle
- Le droit en Généalogie
- Les A.D. de Vendée

d^e n° 78 - 89/12

- Généalogies ascendante et descendante de Thérèse CABARRUS (Mme TALLIEN)
- Les A.M. de St-Brieuc

R.F. DE GENEALOGIE n° 65 - 90/1

- Adresses généalogiques en Espagne
- La Conservation des Hypothèques

NORD GENEALOGIE n° 100 - 89/5

- Généalogies des d'HALLUIN, de Louis BLE-RIOT et du Général DELESTRAINT, compagnon de la Libération, chef de l'Armée Secrète.

MARSEILLE n° 155 - 89/5

- François MOISSON, par G. REYNAUD (13-232)
- Le service sur une galère
- Le fort St-Nicolas à Marseille
- J.-M. ITARD, médecin provençal (1744-1838), qui tenta de rééduquer le "sauvage de l'Aveyron".

— Antoine ROSEN, peintre provençal du XVI^e siècle

— Elémir BOURGES (1852-1925) écrivain

GENEALOGIE ALGERIE-MAROC-TUNISIE n° 28 - 89/4

— Rélizane, un village bâti par les colons

C.G. PTT n° 41 - 89/4

- L'abbé GREGOIRE et son action anti-patois
- Généalogie CHAPPE (inventeur du télégraphe).

Centre Généalogique Midi-Provence, 13110 Port-de-Bouc
(Union des Associations de généalogies Provence - Alpes-Côte d'Azur-Corse) Téléphone : Secrétariat : 42.06.56.40 (répondeur-enregistreur), 42.06.39.12 ; Syndicat d'Initiative : 42.06.27.28.

N° 3386
des
Nouvelles Affiches

PROVENCE GENEALOGIE

TABLE DE PROVENCE GENEALOGIE

(Quatorzième édition : N° 1339 à 1342)

Rubriques permanentes

Bouteilles à la mer, 1251/52, 1337
Curiosités, 1329/30.
Dépouillements systématiques, 1255, 1256, 1261, 1321.
Entraide, 1244, 1259
Entre nous, 1251, 1271, 1287, 1303, 1319
Familles étudiées, 1250
Généalogies de familles, 1240-1316
Génétique, 1317/18, 1338
Héraldique, 1240, 1295
Gens d'ailleurs, 1327
Informatique, 1330
Méridionaux illustres, Sieyès : 1294, Emeric David : 1328/29
Onomastique : 1246
Parutions : 1252, 1267, 1274, 1287, 1291, 1300, 1322.
Questions/Réponses : 1251, 1262, 1243/44, 1274, 1289, 1313/14, 1337
Recherches, à Buenos Ayres : 1246. Dakar : 1331. En Espagne : 1274. En Guyane : 1326. En Italie : 1274. A Majorque : 1326. A Naples : 1244. Pays de l'Est : 1270
Retours aux sources : 1249-1306.
Revue des revues : 1246, 1264, 1275, 1300/01, 1329.
Tous cousins, 1272/73, 1328
Travaux des membres, 1251, 1257, 1262, 1286, 1315, 1327.

Vie de la F.S.F.G.H.S.

Congrès d'Arras, 1241/42
Microfiches, 1335.
Les archives. Pour qui ? Pour quoi ?, 1252/53.

Vie du C.G.M.P.

Bulletin, 1259, 1326
Cotisation, 1315, 1335
Bibliothèque : 1331
Journées portes ouvertes : 1307, 1311, 1324
Secrétariat, 1311

Vie des Associations

C.G.H.A.P., 1265, 1287
A.G. 05, 1264/65, 1274, 1287, 1300, 1303, 1311
A.G.H.A.M.M., 1265, 1319
A.G. 13, 1240, 1247/48, 1255, 1259, 1262, 1263/64, 1271, 1291, 1295/97, 1299/300, 1301, 1307, 1315, 1317 (Corse), 1326
Agevar, 1240, 1255, 1271, 1287, 1291, 1331, 1335.
C.G.V., 1239, 1260, 1271, 1274/75, 1287, 1295, 1312, 1331.
Antenne parisienne, 1261, 1326
Agde, 1264, 1331
Algérie-Tunisie-Maroc, 1240

Comptes-rendus

Annie Leseigneur. L'Argile (?) (par M. Abonnen).

ARCHIVES

Un peu de courtoisie, 1327

TABLES DES P.G.N.A.M.

1^{re} année (n° 1 à 97) : 188
 2^{de} année (n° 98 à 169) : 188
 3^{de} année (n° 170 à 263) : 273
 4^{de} année (n° 264 à 356) : 357-58
 5^{de} année (n° 358 à 456) : 455-56
 6^{de} année (n° 456 à 552) : 551-52
 7^{de} année (n° 552 à 650) : 649-50
 8^{de} année (n° 651 à 748) : 747-48
 9^{de} année (n° 749 à 846) : 845-46
 10^{de} année (n° 847 à 943) : 942-43
 11^{de} année (n° 944 à 1039) : 1038-39
 12^{de} année (n° 1040 à 1134) : 1133-34
 13^{de} année (n° 1135 à 1238) : 1236-37
 14^{de} année (n° 1239 à 1342) : 1340-41

PROVENCE GENEALOGIE

TABLE DE PROVENCE GENEALOGIE

(Quatorzième édition : N° 1339 à 1342)

AUTEURS

Aubert, M.-Prix des médicaments sous l'Ancien Régime. 1249/50
Balme, Ch.-Mort civilement. 1256/57
Bianco, P.-Enigme du Temple. 1315/16. Les Goyrand. 1250. L'affaire Boyer. 1276/77
Buray, M.-Les Semeria. 1292/93-1297/98. Evénements familiaux... historiques. 1332
Canu, G.-Minutes notariales. 1248/49. Montmorin. 1303 à 1305-1308 à 1310-1312/13-1319-1325/26
Chamoux, S.-La plus haute branche. 1253. Rochebrune. 1282-1285 à 1287.
Cheilan, D.-Mariage à Ollioules. 1331/32.
Comte, M.-Vigie du Port de Commerce de Marseille. 1293/94
Cosson, P.-Carbuccia. 1320/21
Delli Paoli, J.-M.-Pascal Paoli. 1288/89
Donnet, V.-Famille Bonaparte. 1289/90
Grawitz-César de Nostredame. 1301/02
Guenot, M.-Nuit de 10 jours. 1284
Jean, M.-C.-Georges Roux à Brue Auriac. 1278
Magallon, Mme.-Tailard sous la Révolution. 1290-1292
Maurin, S.-Seigneurie de Flassans. 1254
Meyer, M.-Judeo Comtadins sous la Révolution. 1314
Mounier, L.-Drame à Barjols 1253/54. Prénoms désuets. 1261. Soins intensifs. 1332
Luquet, D.-La Révolution (du côté royaliste). 1310

Poujol, S.-Antoine Mazière. 1258-1260/61
Poujol et P. de Pèretti-Jean Albert. Pilote du Roy. 1332/33-1335 à 1337.
Poussibet, F.-Actes notariés. 1279.
Reynaud, G.-Valmy. 1320. Les guillotines du Midi. 1338
Rieu, M.-Mariages précoces. 1268/69
Rossi, A.-Surnom persistant. 1321/22
Salemme, M.-St-Louis de Sénégal. 1334
Santini, P.-Famille Bindelin. 1305 à 1308
Taurel, L.-Cordonnier de père en fils. 1306.
Tabuteau-Dubourdieu-Famille Dubourdieu. 1305.

MATIERES

Actes notariés. 1279
 Américains et Révolution. 1275-1278
 Albert. Pilote du Roy. 1332/33-1335 à 1337.
 Barjols (Draie à) 1253/54
 Bonaparte (origine famille) 1289/90
 Branche (la plus haute) 1253
 Bindelin. 1305 à 1308
 Carbuccia (Corse). 1320
 Charlemagne (le drapeau). 1265
 Cordonnier de père en fils. 1306
 Drapeau (notre) 1250
 Dubourdieu. 1305
 Evénements familiaux... historiques. 1332
 Flassans (Histoire). 1254

Franklin. 1302
 Goyrand (de Rognac). 1250
 Guillotines du Midi. 1338
 Insinuations au XVI^e siècle. 1262
 Judeo Comtadins (et la Révolution). 1314
 St Jean de Jérusalem. 1244/45
 Mariages précoces. 1268/69
 Marseille (Vigie du Port) 1293/94
 Mazière. 1258-1260/61.
 Médicaments (prix sous l'An. Régime). 1249/50
 Minutes notariales (suite). 1248/49
 Montmorin. 1303 à 1305-1308 à 10-1312/13-1319-1325/26
 Mort civilement. 1256/57-1275
 Néophytes. 1240-1350
 Nostredame (César de). 1301/02
 Noves (Vœux de la peste). 1279
 Nuit de 10 jours. 1284
 Pascal Paoli. 1288/89
 Percée sociale en 1830. 1269
 Saint Louis du Sénégal. 1334
 Simple histoire. 1261
 Soins intensifs. 1332
 Surnom persistant. 1321/22
 Semeria. 1292/93-1297/98
 Tailard sous la Révolution. 1290-1292
 Temple (l'Enigme). 1315/16
 Testaments, chicanes (Affaire Boyer). 1276/77
 Troubles en Provence. 1318.
 Valmy. 1320

R.C. NORMANDE n° 31 - 89/3

— Généalogies RODIN, SAINT-SAENS

LYS DE PROVENCE n° 21 - 89/2

Après une longue éclipse, la revue de L. Antoini (13-474) reparait; nous lui souhaitons une longue vie. Ciblant une clientèle particulière, cette revue inscrit à son sommaire des articles de généalogie notamment:

— Généalogies de Louis Gautier (1855-1947), peintre aixois; d'ELY, photographes aixois "cousins" de Roumanille et de Marie Mauron, des de LAURENS et de BOISGELIN, marquis provençaux.

— Costume provençal et patrimoine textile.

d° n° 22 - 89/3

— Numéro consacré en grande partie à Orange, avec une généalogie de ses princes et de Jean de NASSAU

— Généalogie d'Adolphe THIERS

C.G. OUEST n° 61 - 89/4

— Etat-Civil des Côtes-du-Nord

— Le brick "Papillon": notes sur la marine du XVIII^e siècle et la route des Indes.

— Généalogies VIGNERON, SIRE, LEROUX, BORDAIS, PECQUENARD

C.G. ALSACE n° 87 - 89/3

— Les KRIEGELSTEIN de Colmar à Riquewihr

d° n° 88 - 89/4

— Généalogie J.-M. LEHN, prix Nobel de Chimie en 1988

— La numérotation en généalogie

C.G. CHAMPAGNE n° 44 - 89/4

— L'arrestation de Louis XVI à Varennes, remarquable article qui fait le point définitif sur la responsabilité de DROUET.

— Liste des tables de mariages disponibles dans la Marne et la Haute-Marne.

— Biographie de J.-B. AUBRY, officier de la Grande Armée.

C. G. PROTESTANT n° 28 - 89/4

— Liste (de A à D, à suivre) des convertis de la Réforme, à Nîmes de 1560 à 1680.

— Troisième partie de l'histoire de Ph. LE NOIR, pasteur à Blain

— G. BARJON (1635-1712) pasteur qui suivit les réfugiés protestants dans leur exil en Suisse.

LIENS DU CHERCHEUR CEVENOL n° 79 - 89/3— Fiefs des comtes d'Alès au XV^e siècle**C.G. LANGUEDOC n° 44 - 89/3**

— Une pièce inédite: fiançailles de Rabelais, en 1546, médecin à Montpellier, avec Louise Saporta, protestante d'origine juive et fille de médecin; fiançailles rompues par le départ du futur curé de Meudon.

— Les mariages au XVI^e siècle, dans le monde clos des notaires de Montpellier.

— Liste des professeurs de droit de Montpellier du XV^e au XVIII^e siècle.

d° n° 45 - 89/4

— Origines sociales des Conseillers à la Cour de Montpellier de 1574 à 1793

— J.-J. COMBES-DOUNOUS: un aristocrate montpelliérain pendant la Révolution.

C.G. JUIVE n° 20 - 89/4

— Une famille alsacienne: les NETTER

— Généalogie de Darius MILHAUD, (compléments)

— Recherches sur les Juifs de Nice

— Origine des noms de famille juifs russe.

C.G. ARDENNES n° 41 - 89/4

— Les sommations respectueuses

— Généalogie BIENFAIT

STEMMA n° 44 - 89/4

— Cette revue pratique régulièrement la rubrique que M. CANU souhaite instaurer chez nous "Les gens d'ailleurs"; nous y avons relevé: Joseph GAITTE, fs de Louis et de Françoise GOURDAN, chirurgien, de 83-Seillans x 28/9/1733 à Arcueil Marguerite GAVET.

CEGRA n° 59 - 89/3

— Les déclarations de grossesse à Bourg Argental (1666-1784)

— Quelques chiffres sur les archives en France: en 1987, elles emploient 3.288 personnes; 122.114 chercheurs ont consulté 2.523.607 documents (AN + AD).

— L'opération TRA

— Jean CANARD (1914-1984), un généalogiste roannais

d° n° 60 - 89/4

— La série L des A.D.

— Généalogie MERMOZ, GUILLIN

— Patois du Bugey

— Le concours d'héraldique 1988-89

LIEN DES CHERCHEURS CEVENOLS**n° 80 - 4/89**

— Liste des tenanciers dans les hommages au Comte d'Alès en 1400; on y trouve le nom de 300 habitants d'Anduze et de St-Jean-du-Gard.

PROVENCE HISTORIQUE n° 158 - 4/89

— Noblesse provençale et maritime au XVIII^e siècle.

— Arles et les Protestants au XIX^e siècle.

— L'administration de Toulon sous le premier Empire.

C.G. LORRAINE n° 73 - 3/89

— Les documents fiscaux de l'Ancien Régime, utiles au généalogiste, (reprise d'un article de la revue STEMMA).

— Histoire de la gabelle (reprise d'un article du bulletin PTT).

— Généalogie de Gustave CHARPENTIER, compositeur de musique.

SERVICE DES REVUES

Les revues analysées dans la "Revue des revues" sont la propriété de tous; elles sont conservées pendant un an environ à AGEVAR, où elles peuvent être consultées par tous les membres du CGMP, quelque soit leur association d'appartenance, aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Les revues sont ensuite déposées au siège du CGMP à Port-de-Bouc.

Nous pouvons vous faire parvenir, à vos frais, les revues ou photocopies d'articles qui vous intéressent. Pour cela écrire:

— Pendant l'année qui suit la publication de la "Revue des revues" à Association Généalogique du Var, Centre Culturel Pierre BEL, rue François-Paul, 83160 La Valette.

— Ultérieurement à: CGMP - Centre Culturel Elsa-Triolet, 13110 Port-de-Bouc.

En même temps que l'envoi, nous vous indiquons le montant des débours, dont vous voudrez bien couvrir l'expéditeur par chèque ou timbres poste.

L. MOUNIER**PARU ET A PARAÎTRE**

La Chambre de Commerce de Marseille édite:

Déjà parus:

Roland CATY et Eliane RICHARD: "Armateurs marseillais au XIX^e siècle".

Paul BOIS: "Armements marseillais, compagnies de navigations et navires à vapeur (1831-1988)".

Georges RICARD: "Marseille-sur-Fos ou la conquête de l'ouest".

A paraître:

Yves RATIER: "La Terre de Marseille - Tuiles, briques, et carreaux", 270 p.

Au prix de 150 F (expédition 170 F, franco pour la France).

Règlement par chèque bancaire, chèque postal n° 9401-20 J Marseille à l'ordre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille.

ANTENNE DE SALON**Compte rendu de la réunion****du 11 décembre 1989.**

— Achat d'un lecteur de microfilm par la ville de Salon pour ses archives.

— Lecture de la lettre de M. PHILIBERT, Président du Conseil général pour l'attribution d'une subvention à l'AG 13.

— Participation des membres salonnais de l'Association à l'achat d'une imprimante.

Les relevés systématiques et les recherches généalogiques des familles salonnaises semblent être en bonne voie.

— Prochaines réunions:

12/2/1990 -**12/3/1990**

à 17 heures aux Archives Municipales de Salon, rue de Bourgneuf, M. MEYNARD recevra les cotisations des membres pour faciliter le travail de chacun et éviter les retards.

— Maquette table informatique de l'état civil ancien de Salon.

— Possibilité de rédaction d'article sur la vie de notre cité durant les siècles passés.

— Compte rendu du week-end "Généalogie" à Port-de-Bouc.

Présents à la réunion: Mmes BODO, ALLEMAND, COLONNA, AUBERT, MM. MEYNARD, GUIOL et Mme. GALLICE, NOTELET, CALVIN.

**A PROPOS
DES EMPREINTES
GENETIQUES...**

Par suite d'imprévisibles de dernière heure la fin de cet article paraîtra le samedi 3 mars 1990.

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.